3 1761 03576 6344

TOME VIII

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

TROISIÈME SÉRIE

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

Afer
F.8155m

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

France. DÉLÉGATION EN PERSE

MÉMOIRES

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION

DE M. J. DE MORGAN, DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL

TOME VIII

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

TROISIÈME SÉRIE

PAR

G. JÉQUIER, J. DE MORGAN, J. E. GAUTIER, G. LAMPRE, A. JOUANNIN
ALLOTTE DE LA FUYE, H. DE MORGAN

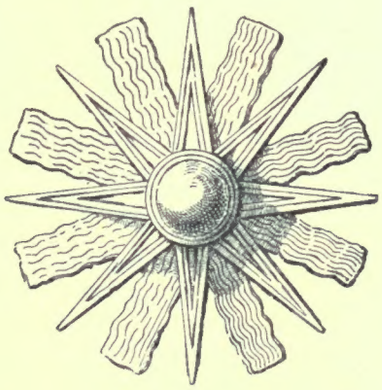

174473.
10.10.22.

PARIS
ERNEST LEROUX, ÉDITEUR
28, RUE BONAPARTE, 28

1905

DS
261
F8
t.8

PRÉFACE

Si la troisième série des *Recherches Archéologiques* de la Délégation en Perse (Tome VIII des Mémoires) paraît quelques mois seulement après la publication de la seconde, c'est que tous les mémoires imprimés en 1905 ne devaient, dans mon esprit, composer qu'un seul livre et que devant l'abondance des matières l'éditeur a pensé préférable de donner deux volumes afin d'en faciliter la lecture.

Ces mémoires sans lien commun entre eux, œuvres des attachés et des collaborateurs de la Délégation, doivent être considérés comme détachés et étudiés séparément. Il serait impossible, en effet, de relier entre eux des sujets fort divers et dont le seul lien est de porter sur des documents provenant tous de la Perse ou des pays limitrophes. Ce mode de publication présente de grands avantages, car il nous permet de livrer immédiatement au public les observations et les documents peu de temps après qu'ils ont été recueillis.

Le mémoire inséré en tête du volume est dû à la plume de M. G. Jéquier, attaché à la Délégation. Il porte sur les nombreux cachets et cylindres archaïques découverts à Suse au cours des travaux de ces huit dernières années. C'est pour la première fois qu'il est traité de ce sujet en s'appuyant sur des documents nombreux d'une authenticité absolue et provenant tous de la même localité. Quelques-uns de ces cachets ou cylindres sont d'une prodigieuse antiquité. Ils ont vu les débuts de l'Élam, peut-être même ses primitifs habitants peignant sur les vases et taillant le silex.

Dans le mémoire qui suit, j'ai décrit en grands détails la sépulture achéménide de Suse dont j'avais moi-même opéré la fouille. Cette tombe, unique jusqu'à présent en son genre, mérite une attention toute spéciale par suite de son époque et des nombreux bijoux qu'elle renfermait.

De toutes nos découvertes dans l'Iran, la plus intéressante au point de vue archaïque est sans

contredit celle dont MM. J.-E. Gautier et G. Lampre rendent compte dans leur travail sur les Fouilles de Moussian. Ces recherches ont révélé un art primitif des plus curieux, contemporain de la pierre taillée et des premiers instruments de cuivre. Déjà nous avions à Suse rencontré bien des témoins de cette civilisation très ancienne, mais les couches qui les contiennent étant très profondément enfouies jusqu'ici, nous n'avions été à même de les atteindre que sur fort peu de points.

Ces découvertes jettent un jour très nouveau sur les origines Chaldéo-Élamites. Elles ne font, il est vrai, qu'entr'ouvrir le voile, mais fournissent déjà de précieuses indications pour les recherches à venir. Il semblerait que nous nous trouvons dans l'Élam, en présence d'une civilisation analogue à celle que je découvrais en Égypte (1896-97) lors de mes fouilles de Negadah, Toukh, Abydos, etc...

Si nous en jugeons par Tepé Moussian et par ce que nous connaissons des couches profondes de Suse, cette civilisation aurait précédé et peut-être connu les débuts des métaux et de l'écriture figurative. Elle serait le terme le plus reculé auquel atteindra jamais l'histoire du monde. Supposition fertile en enseignements sur la direction qu'à l'avenir doivent prendre les recherches.

Les tumuli de l'Ile de Bahreïn, par M. A. Jouannin, offrent d'utiles renseignements sur cette île très peuplée dans la haute antiquité qui, sans preuves et improprement, a été assimilée à Dilmoun des textes. M. A. Jouannin, bien que ne faisant pas partie de la Délégation, fait bénéficier nos lecteurs de ses intéressantes études dans le Golfe Persique.

Le mémoire qui suit, par M. G. Lampre, secrétaire de la Délégation, traite de la représentation du lion à Suse. Le lion vit encore dans les pays situés entre le Tigre et le Kâroun. Autrefois il était beaucoup plus abondant qu'aujourd'hui et sa figuration joue un grand rôle dans les arts aussi bien en Chaldée proprement dite qu'en Élam.

Les fouilles de Suse ont mis au jour un assez grand nombre de monnaies antiques, que nous rencontrons soit à l'état de cachettes dans des vases de terre, soit disséminées dans le sol. Les plus anciennes sont des tétradrachmes d'Alexandre le Grand et des Séleucides ses successeurs, les plus récentes appartiennent aux souverains sassanides, plus spécialement à Chosroès II, et aux gouverneurs arabes du moyen âge. Mais, entre ces deux termes extrêmes, est une série très nombreuse de monnaies de cuivre frappées par les princes d'Élymaïde, contemporains des rois arsacides. Cette série, j'en ai confié l'étude au colonel Allotte de la Fuye, dont la compétence est si connue en pareille matière.

Le sixième mémoire est entièrement consacré à l'étude de ces curieux coins gravés en deux langues, le grec et l'araméen. M. Allotte de la Fuye a dit sur cette question très ardue tout ce qui pouvait être dit, relevant les travaux antérieurs à son mémoire, corrigeant leurs erreurs,

proposant et discutant à fond de nouvelles lectures. Cette étude peut faire faire un grand pas à l'histoire de la Principauté d'Élymaïde, des Kamnaskirès, des Orodes et de leurs successeurs.

La statue de Napir-Asou, dont M. G. Lampre donne ensuite une description très précise, est l'un des monuments susiens les plus importants, par sa facture artistique comme par sa technique.

Le VIIIe volume se termine par un mémoire de M. Henri de Morgan sur les nécropoles du Nord-Ouest de la Perse (Talyche et Ghilan). Il fait suite non seulement aux travaux qu'en 1890 je faisais dans le Lenkorân (Talyche russe), mais aussi aux fouilles que M. Henri de Morgan et moi-même nous faisions en 1887 dans l'Arménie russe.

Ces régions sont fort peu connues au point de vue archéologique ; je puis dire même qu'elles ne le sont que par nos travaux. Le mémoire de M. Henri de Morgan est l'un des plus importants sur ces questions, il montre ce qu'étaient les peuples des rives de la mer Caspienne antérieurement aux Achéménides et peut-être aussi sous ces souverains ; il donne la preuve d'une grande invasion dévastatrice au moment où les armes de fer firent leur apparition dans la plaine d'Ardébil et les montagnes bordières du Nord de l'Iran.

Tels sont les mémoires rédigés depuis 1900. Certainement nos recherches en Perse ont fourni les documents pour bien d'autres écrits ; mais le temps a manqué à mes collaborateurs et à moi-même pour traiter d'autres questions. Nous avons dû nous borner à donner au public celles présentant le plus grand intérêt.

Croissy-sur-Seine, le 20 septembre 1905.

J. DE MORGAN

CACHETS ET CYLINDRES ARCHAÏQUES

PAR G. JÉQUIER.

Les rares monuments des premiers royaumes chaldéens qui soient parvenus jusqu'à nous, et parmi eux, en toute première ligne, la grande stèle de Naram-Sin trouvée à Suse, nous mettent en présence d'un art parvenu à son apogée et qui, à partir de ce moment, ne fera plus que décliner. Les cylindres de la même époque, ceux sur lesquels se déroulent les épisodes de la légende de Gilgamès, sont les plus soignés et les plus beaux que nous connaissions, et montrent que les graveurs n'étaient point inférieurs aux sculpteurs des bas-reliefs. Par quelles étapes les artistes de l'école d'Agadé arrivèrent-ils à cette maîtrise? Il ne nous est pas possible de suivre, en remontant le cours des siècles, les progrès de l'art, car les monuments nous manquent jusqu'à présent. Dans les monuments trouvés à Tello, il est vrai, la sculpture présente un caractère beaucoup plus archaïque, mais les plus anciens ne remontent pas plus haut que le règne de Manichtou-Sou, et il n'a pas dû s'écouler entre ce roi et les souverains d'Agadé un laps de temps bien considérable, étant donné le caractère paléographique de leurs inscriptions. Nous devons donc, semble-t-il, considérer les bas-reliefs de Tello comme contemporains, ou à peu près, de ceux de l'école d'Agadé, et comme les œuvres de sculpteurs de province, sans grande éducation artistique, qui se contentent de traduire naïvement avec leur ciseau les sujets qu'ils ont à représenter, sans chercher à en faire des œuvres d'art.

En somme, c'est d'après les cylindres, dont nous possédons une fort belle série, que nous pouvons juger de ce qu'était l'art chaldéen entre 4 000 et 3 000 av. J.-C. (1). Ces petits monuments ont été étudiés et classés avec beaucoup de clairvoyance par M. J. Ménant (2); je n'aurai donc pas à y revenir ici.

(1) J'adopte ici, avec la plus grande partie des assyriologues, et jusqu'à preuve absolue du contraire, la donnée du cylindre de Nabonide, qui fait remonter Naram-Sin jusque vers 3750.

(2) *Recherches sur la glyptique orientale*. Paris, 1883.

C'est par les cylindres aussi que nous pouvons connaître l'art de ces pays à une époque bien antérieure. Les fouilles de Suse ont, en effet, mis au jour des séries de tablettes portant des signes cunéiformes d'un caractère tout particulier, que le P. Scheil n'hésite pas à faire remonter au delà du quatrième millénaire. Ces tablettes, ainsi que des morceaux d'argile trouvés en même temps, portent souvent l'empreinte de cylindres qui diffèrent absolument, par leur sujet et leur facture, de ce que nous connaissions jusqu'ici, précieux documents qui nous fournissent une étape de plus dans l'histoire de l'art oriental. Quelques-uns même des cylindres originaux de cette époque sont parvenus jusqu'à nous dans les mêmes conditions.

Au-dessous de la couche où furent trouvées les tablettes, dans une zone qui me paraît, ainsi que j'ai cherché à le démontrer ailleurs, contenir les vestiges d'une population entièrement différente, nous avons trouvé toute une série de cachets en pierre tendre, non plus cylindriques, mais plats, grossièrement ciselés, qui sont certainement les monuments artistiques les plus anciens que nous possédions, et nous reportent à une époque bien plus reculée, indéterminable jusqu'ici, et qu'on peut considérer déjà comme préhistorique, car nous n'avons, pour cette période, aucune trace d'écriture.

J'ai relevé avec le plus grand soin tous les plus petits fragments provenant de ces deux séries de monuments, et c'est le résultat de cette étude et de ces relevés qui fera le sujet du présent travail, travail qui sera certainement complété par les découvertes futures.

I

CACHETS

Dans le tell de Suse, la zone de ruines qui commence à une profondeur de 20 mètres au-dessous du niveau primitif et dont nous ne pouvons encore évaluer l'épaisseur, ne renferme que des vases et des fragments de vases peints, en poterie fine, et des silex taillés, le tout appartenant à la même époque. Quelques-uns de ces objets sont remontés, ce qui n'a rien d'extraordinaire, jusqu'aux niveaux supérieurs; mais aucun monument postérieur n'a été trouvé jusqu'ici dans cette couche, nettement séparée des autres par des lits de cendres et de détritus, indices d'une destruction de la ville, à une époque très ancienne.

Au milieu de cette poterie, on trouve parfois de petits monuments en pierre, le plus souvent en calcaire blanc ou gris, à grain très fin, en forme de section de sphère, avec une surface plane sur laquelle sont gravées en creux, très grossièrement, des représentations d'animaux (fig. 1-5). Un trou rond, percé dans toute la longueur, parallèlement à la surface plane, montre que ces objets

devaient être suspendus, soit parmi les perles d'un collier, soit peut-être isolément, comme amulettes.

Nous sommes en présence ici des plus anciennes intailles asiatiques ; je les ai rangées ici sous la rubrique « cachets », sans cependant pouvoir affirmer qu'elles ont servi à cet usage, car nous n'en avons pas retrouvé d'empreintes authentiques de l'époque. Il est cependant permis de supposer que les hommes qui les ont fait graver, ne pouvant s'en servir pour cacheter leurs contrats, puisque très probablement ils ne connaissaient pas l'écriture, les employaient à sceller d'un signe distinctif les objets leur appartenant, et tout spécialement l'orifice des vases contenant leurs provisions, comme cela se faisait un peu partout, en Égypte par exemple, et même à Suse à une époque un peu postérieure.

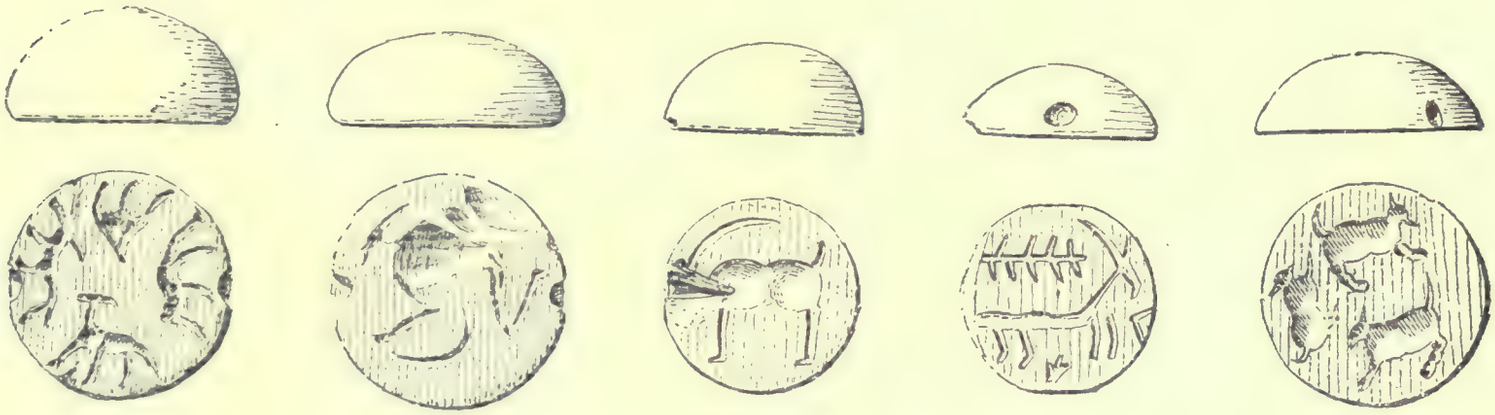

Fig. 1. Fig. 2. Fig. 3. Fig. 4. Fig. 5.

Fig. 1-5. — Cachets en calcaire, en forme de section de sphère.

Les gravures qui ornent la surface plate de ces cachets sont des plus primitives et contrastent par leur facture avec la poterie peinte, dans laquelle les Susiens de l'époque avaient atteint une véritable perfection. Quant aux instruments dont se servaient les graveurs, ils semblent n'avoir été qu'au nombre de deux, la bouterolle et le burin. Le premier de ces outils, dont on remarque aisément la trace dans les figures 3 et 5, servait à indiquer les parties les plus saillantes du corps de l'animal qu'ils voulaient représenter ; puis, à l'aide d'un instrument pointu, ils joignaient l'un à l'autre les deux trous, les égalisaient, puis traçaient gauchement les membres, en général au moyen de traits droits. Parfois même, le burin paraît avoir été le seul outil employé, et les figures sont alors plus schématiques encore.

Les sujets représentés sont empruntés au règne animal, mais leur exécution sommaire ne nous permet guère de les définir. Ce sont, en général, soit des antilopes à longues cornes recourbées, soit des quadrupèdes bas sur pattes, au corps lourd, la queue relevée, qui peut-être figurent des renards ou des animaux de ce genre. Parfois un petit ornement, une branche garnie de ses feuilles, par exemple, vient remplir la partie du cachet que le corps de l'animal ne couvre pas entièrement.

Tous les cachets de cette époque n'ont pas la forme circulaire : nous en possédons deux qui témoignent d'une recherche et d'un savoir-faire beaucoup plus avancés. Le premier (fig. 6) représente un lion couché, dont les contours sont simplement découpés dans une plaque de calcaire rose, puis arrondis à la partie supérieure ; malheureusement ce petit objet a été très roulé et nous ne pouvons plus guère juger du travail dans le corps du lion, où les muscles paraissent avoir été indiqués d'une manière assez naturelle par un artiste consciencieux, sinon très habile.

Fig. 6. — Lion couché, en calcaire rose, gr. nat.

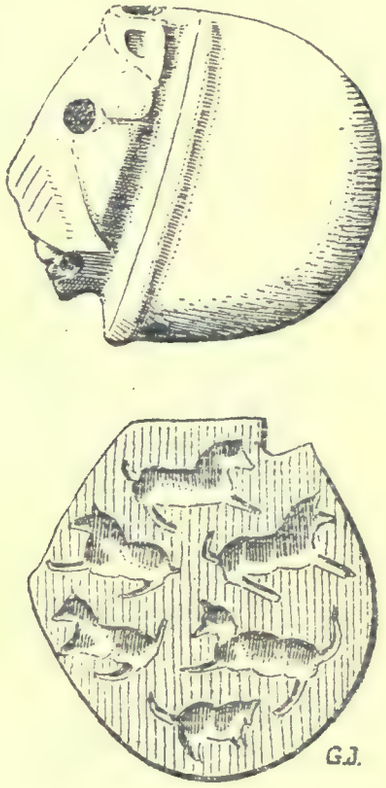

Fig. 7. — Tête de lion, gr. nat.

Le second, admirablement conservé dans tous ses détails, est beaucoup plus intéressant au point de vue artistique (fig. 7). Le sculpteur, qui voulait représenter une tête de lion, a su, par des formes habilement dessinées, par son modelé et par quelques lignes bien posées, rendre son sujet avec une hardiesse et une vérité tout à fait inattendues. L'œil, qui n'est plus qu'un trou rond, était autrefois incrusté. La tête elle-même, qui occupe à peine un tiers du cachet, est séparée par un bourrelet légèrement saillant qui représente le commencement de la crinière, d'une zone simplement polie, de forme semi-circulaire, qui fait ressortir le caractère schématique de cette œuvre d'art.

Ces deux cachets sont, comme les autres, percés longitudinalement de part en part. Quant

à la face plane, elle porte toujours, gravées en creux, à la bouterolle et au burin, les mêmes représentations d'animaux, à peine plus soignées que sur les autres intailles.

Je crois devoir rapprocher de cette catégorie d'intailles une petite série d'empreintes sur des morceaux d'argile, trouvées toutes ensemble au niveau des tablettes et des cylindres, mais essentiellement différentes de ces derniers. Nous n'en avons que quatre modèles, dont un seul représente des animaux (fig. 11), un semis de quadrupèdes au long cou, la tête retournée en arrière, qui rappelle un peu, par son sujet et sa facture, les cachets dont je viens de parler ; les empreintes en sont si indistinctes qu'il n'est guère possible d'insister sur ce rapprochement.

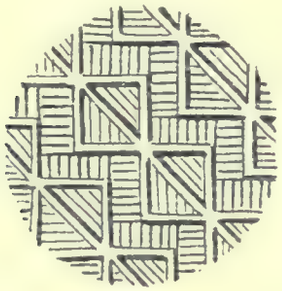

Fig. 8.

Fig. 9.

Fig. 10.

Fig. 11.

Fig. 8-11. — Empreintes sur argile, grandeur naturelle.

Les trois autres sont de simples ornements composés de lignes droites, soit des carrés opposés par leurs angles, traversés d'une diagonale et décorés de petits traits perpendiculaires ou obliques, soit un ornement régulier que nous ne possédons qu'en partie, soit encore un entrelacement bizarre de lignes inscrites dans un cercle (fig. 8, 9, 10).

Toutes ces empreintes sont fortement concaves, et sauf pour une, la dernière que j'ai citée, les contours ne sont pas définis. L'objet qui servit de matrice semble avoir été, non plus un cachet plat, mais une boule d'assez grande dimension couverte d'ornements en creux.

II

CYLINDRES

Les tablettes archaïques trouvées à Suse, soit amoncelées dans l'angle d'une chambre, soit éparses dans les ruines, sont toutes des contrats ; le fait seul que beaucoup d'entre elles portent sur leur revers l'empreinte de cylindres, suffirait à le prouver. Faites d'argile très fine, non cuite, elles nous sont parvenues le plus souvent brisées, mais, après un nettoyage soigneux, nous

avons pu en reconstituer le plus grand nombre : à part cela, elles n'ont guère souffert et ne sont ni usées ni frottées, mais telles que si elles sortaient des mains du scribe.

Les cachets sont, de même, aussi bien conservés que possible ; ils ont été roulés sur la terre molle avec beaucoup de dextérité, mais très légèrement, aussi ne voyons-nous la plupart du temps que des silhouettes ; les détails ornant le creux de la matrice, pour lesquels il aurait fallu une pression beaucoup plus forte, ne sont, en général, pas venus. Il en est de même pour les empreintes qui se trouvent sur des mottes d'argile beaucoup plus grossière, fragments informes qui avaient dû servir autrefois à boucher des vases ou à sceller des envois de provisions, et qui ont été recueillis dans les mêmes conditions que les tablettes, souvent en même temps.

Quelques cylindres, trouvés çà et là dans les fouilles, viennent dans une certaine mesure combler cette lacune, car ils sont en général admirablement conservés et nous pouvons y distinguer chaque détail d'exécution. Ils sont en tous points semblables à ceux dont les tablettes portent les empreintes et appartiennent certainement à la même époque. Ces petits objets sont, non en pierre, mais en une sorte de pâte blanche, très fine, qui devait être travaillée, étant encore molle, à l'aide d'instruments très simples et ne présentait pas de grandes difficultés au graveur ; une fois l'objet terminé, on l'enduisait d'une couche d'émail, très mince, d'une couleur légèrement verdâtre.

Nous possédons encore d'autres cylindres, de plus petites dimensions, en pierre dure, travaillés comme ceux de Babylonie, mais dont les sujets sont analogues à ceux dont nous nous occupons ; je les décrirai au fur et à mesure, sans toutefois pouvoir affirmer qu'ils sont de la même époque que les autres.

Les dimensions sont très variables : quelques-uns des cachets n'avaient guère que deux centimètres de hauteur, d'autres arrivent à en avoir plus de six ; il en est de même pour le diamètre des cylindres, car nous en avons de tout petits à côté d'autres qui atteignent jusqu'à 3 centimètres.

Parmi les cylindres de Chaldée, beaucoup portent des inscriptions qui nous donnent le nom et le titre du propriétaire, parfois une courte prière. Ici, ce n'est jamais le cas, et tous ceux que nous avons trouvés jusqu'ici, au nombre de plus de cinquante, n'ont que des représentations figurées. Il n'y a d'exception que pour un cylindre très curieux, déjà publié par le P. Scheil (1) qui porte une inscription en hiéroglyphes et représente des bœufs au corps démesurément allongé, la tête penchée sur une mangeoire. Je ne saurais dire, devant cet objet isolé, s'il faut y voir un monument beaucoup plus ancien, datant de l'époque de l'origine de l'écriture, ou une recherche voulue d'archaïsme. Étant donnée la matière du cylindre, une pâte blanche fine et friable, et le style des représentations animales, il semble presque que la dernière hypothèse soit la plus vraisemblable.

Le seul mode de classification à adopter pour les cylindres est de se baser sur les sujets qui

(1) Textes élamites sémitiques, I, p. 129, où il a été reproduit au double de grandeur naturelle.

y sont gravés. Ce sont presque toujours des représentations d'animaux du pays, lions et taureaux en première ligne, puis les bêtes à cornes, telles que chèvres sauvages, mouflons, antilopes et même cerfs, ensuite des poissons, des serpents, des scorpions, et enfin des animaux fantastiques. La figure humaine est des plus rares, et quant aux ornements géométriques, ils remplissent souvent les vides entre les animaux, et même parfois occupent tout le champ de l'empreinte.

Je donnerai donc la description de chacun des cylindres qui viendront se ranger dans l'une ou l'autre de ces catégories, en signalant au fur et à mesure les différences de facture que j'ai pu remarquer. Ces différences sont souvent fort difficiles à saisir, car, comme je l'ai dit, les empreintes sont loin d'être nettes et ne présentent le plus souvent aucun détail ; à première vue, on ne distingue guère sur les tablettes que des lignes et des reliefs souvent incohérents, et ce n'est qu'après un examen très attentif, à la loupe et dans diverses positions, pour obtenir un jour frisant, qu'on finit par pouvoir comprendre le sujet représenté. Heureusement, nous avons, le plus souvent, plusieurs exemplaires de la même empreinte ; c'est ce qui m'a permis d'en faire des dessins très exacts, dans lesquels je me suis efforcé de reproduire, autant que possible, le caractère particulier de chacun des originaux, et que je reproduis toujours de grandeur naturelle.

LIONS

De tous temps, le lion a été un des animaux qui ont le plus frappé l'imagination des hommes, et peut-être même celui que les artistes ont le plus souvent reproduit. Dans les cachets chaldéens à sujets mythologiques, aussi bien que sur les grands tableaux de chasse des rois assyriens, nous voyons très fréquemment représenté (1) le petit lion mésopotamien qui devait être alors la terreur de la contrée, et dont la race n'est pas encore éteinte aujourd'hui.

A Suse, nous l'avons déjà vu, formant le sujet principal de deux cachets ; rien d'étonnant si nous le retrouvons comme un des motifs préférés des graveurs de cylindres, qui le reproduisent avec une simplicité schématique, mais pleine de vie et d'énergie, dans plusieurs de ses postures, comme un animal qu'ils ont eu le loisir d'étudier de près.

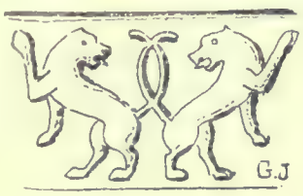

Fig. 12. — Grandeur naturelle.

Quoique le lion paraisse le plus souvent, comme nous le verrons plus loin, en parallèle avec le taureau, il est aussi parfois représenté seul, et, dans ce cas, nous avons toujours deux individus figurés symétriquement, absolument semblables et se faisant pendant.

Le premier cylindre de cette catégorie, imprimé sur un morceau d'argile, nous montre deux

(1) Pour les particularités zoologiques, comme pour ce qui a trait aux représentations assyriennes des animaux figurés sur nos cylindres, je renvoie le lecteur à l'étude du Rev. W. Houghton, *On the Mammalia of the Assyrian Sculptures*. Dans les *Transactions de la Société d'archéologie biblique*, V, p. 33-64 et 319-383. Pour le lion plus spécialement, v. p. 322-326.

lions debout sur leurs pattes de derrière, se tournant le dos, tandis que les têtes, placées en sens inverse, se regardent; les queues se dressent en s'entrelaçant, et l'une des pattes de devant se relève tandis que l'autre pend simplement, ce qui donne à ces animaux une allure qui rappelle celle de nos lions héraldiques (fig. 12). L'empreinte a fort peu de relief, et ne laisse distinguer qu'un détail, la gueule ouverte et la langue qui pend.

Sur un autre morceau d'argile, où l'empreinte est peut-être moins nette encore, nous retrouvons un sujet presque semblable, mais ici, ces animaux, toujours adossés et retournant la tête, sont assis sur leur arrière-train et fièrement campés des pattes de devant (fig. 13). Les queues se recroisent quatre fois, divisant ainsi le cachet verticalement en deux parties. Les crinières sont indiquées très sobrement par deux petites mèches saillantes devant le cou et, à l'opposite, par une proéminence très marquée, au-dessus du garrot. Entre les lions, deux petits animaux placés l'un au-dessus de l'autre me paraissent représenter des tortues.

Fig. 13. — Grandeur naturelle.

Nous revoyons les deux lions retournant la tête sur des cachets imprimés au revers de deux tablettes; cette fois-ci, ils sont presque couchés, se relevant légèrement sur leurs pattes, dont les extérieures seules sont dessinées (fig. 14). On ne distingue plus des queues que l'extrémité enroulée, la gueule n'est pas indiquée, et le contour seul de la crinière est marqué. Entre les deux lions, une sorte d'arbre à trois branches relevées.

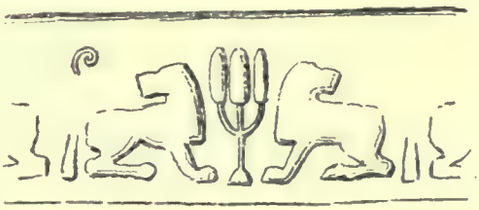

Fig. 14. — Grandeur naturelle.

Enfin, du dernier cylindre de ce type, empreint sur une petite motte d'argile, il ne reste que la partie supérieure, qui représente deux lions marchant, la queue en l'air, regardant toujours derrière eux; ici le contour des muscles des jambes est serti d'une ligne en relief. De même que pour les trois autres, nous ne voyons aucune trace d'outil, et les formes, tracées souplement, sans difficulté, nous montrent bien que ces cylindres, comme ceux qui nous sont parvenus, étaient en pâte, non en pierre dure (fig. 15).

Fig. 15. — Grandeur naturelle.

Quand le lion apparaît, non plus seul, ni en parallélisme avec le taureau, mais accompagnant d'autres animaux, il a l'air de n'être là que pour remplir un vide: je n'ai trouvé de ce fait que deux exemples. Dans l'un de ces cylindres, qui représente une antilope suivie de deux taureaux de tailles et de formes différentes, un lion se tient assis au-dessus du plus petit des taureaux; sa tête est énorme, sa crinière très développée, et la queue se dresse pour se recourber à son extrémité. Beaucoup plus petit que les trois autres animaux figurés sur ce cachet, le lion paraît ici jouer un rôle tout à fait accessoire (fig. 16).

Il en est de même pour un cylindre représentant des cerfs, que je reproduirai plus loin (fig. 46). Au-dessus de chacun de ces animaux est couché un lion, ici aussi de dimensions

beaucoup moindres, qui remplit exactement le vide laissé entre le dos du cerf et le bord supérieur, et qui ne semble être là que dans le but d'équilibrer la composition ; en effet, si le graveur avait voulu représenter un lion terrassant un cerf, il s'y serait certainement pris d'une manière toute différente, et lui aurait donné, en tous cas, plus d'importance qu'à sa victime. Ici la queue est pendante, et quant à la tête, elle a disparu sur chacune des quatre tablettes qui nous ont conservé des empreintes de ce cachet.

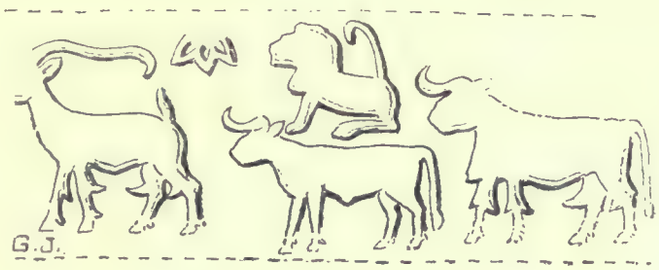

Fig. 16. — Grandeur naturelle.

Si les graveurs susiens ont donné avec prédilection à leurs taureaux des attitudes extraordinaires, comme nous le verrons plus loin, ils ont aussi cherché à représenter le lion dans la même posture étrange, qui le rapproche plus de l'homme que de la bête, et où je serais presque tenté de voir l'image d'une divinité : un cylindre, assez mal imprimé au revers d'une tablette, nous montre deux lions (la forme très bien indiquée des membres postérieurs ne permet pas d'y reconnaître d'autres animaux), debout sur les pattes de derrière et croisant sur la poitrine celles de devant, traitées comme les bras d'un homme dont les deux coudes seraient écartés du corps autant que possible. De la tête on ne distingue que les deux oreilles ; derrière pend une sorte de double queue, ou plutôt les deux extrémités d'une ceinture (fig. 17). Les deux lions sont légèrement différents, l'un plus cambré que l'autre ; entre eux sont figurés des tas pyramidaux de petites boules et une sorte de feuille de trèfle.

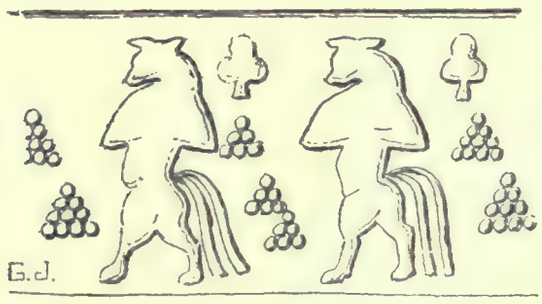

Fig. 17. — Grandeur naturelle.

Parmi les rares cylindres trouvés à Suse, il en est un, en hématite (?), très grossièrement travaillé à la scie et au burin, qui représente deux lions debout, la queue en l'air, terrassant des gazelles qui se dressent en face l'une de l'autre. L'une de ces dernières a les pattes de devant démesurément longues, touchant terre, tandis que l'autre, par l'inexpérience du graveur, n'en a pas du tout (fig. 18). Ce petit monument rappelle beaucoup, par le sujet représenté, ceux qui sont reproduits par *Menant* (Glyptique orientale, p. 58, fig. 22, 23, 24) ; je ne le cite ici que sous toutes réserves, ne pouvant rien affirmer quant à sa date.

Fig. 18. — Grandeur naturelle.

TAUREAUX

Dans les temps anciens, un des animaux sauvages les plus redoutables de la Mésopotamie était l'*urus* ou *bos primigenius,* dont la race est actuellement éteinte, au moins dans ce pays. De même que les Chaldéens et les Assyriens, les graveurs susiens l'ont souvent figuré sur leurs intailles, à peu près de la même manière, et nous pouvons aisément reconnaître cet animal, dont la structure générale est indiquée le plus souvent d'une manière très caractéristique.

Le cylindre que j'ai reproduit plus haut (fig. 16) porte deux représentations de taureaux, dont l'empreinte un peu fruste et très incomplète permet toutefois de distinguer la large tête à l'unique corne recourbée, exactement comme la figureront plus tard les sculpteurs assyriens, et la queue pendant tout droit. Les deux bêtes sont différentes : l'une a le cou plus allongé, l'autre porte une crinière qui fait saillie à la naissance des jambes, et des touffes de poils se détachent à la hauteur des genoux, particularité qui semble un peu insolite chez un animal de cette espèce et rappellerait plutôt le mouflon à manchettes figuré sur le même cylindre ; il faut sans doute n'y voir qu'une confusion du graveur.

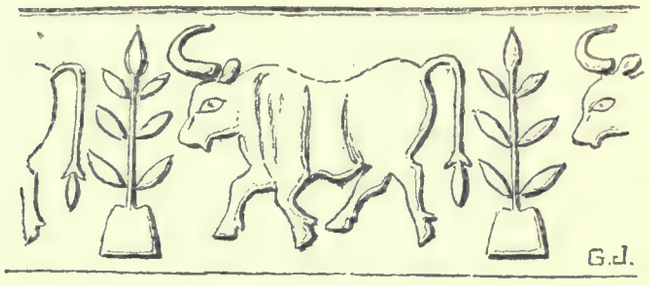

Fig. 19. — Grandeur naturelle.

Le plus beau et le mieux conservé des cylindres de cette série nous montre des taureaux marchant vers la gauche, d'une allure extrêmement naturelle, qui contraste avec les postures un peu raides des animaux représentés sur les autres cachets. Le corps, épais et lourd, très ensellé, est supporté par des jambes bien proportionnées, très justes de mouvement ; la grosse tête, fort expressive avec son œil posé de face, est surmontée de la grande corne recourbée ; la queue retombe, terminée par une triple touffe de poils. Les bêtes sont séparées par une plante à sept feuilles lancéolées, se dressant tout droit (fig. 19).

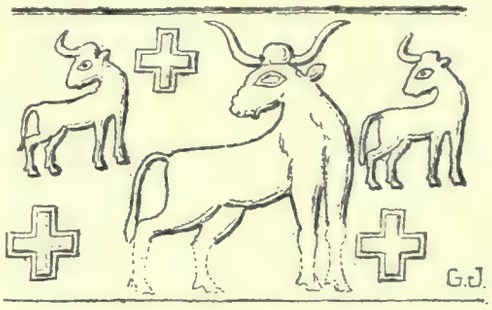

Fig. 20. — Grandeur naturelle.

Nous retrouvons le même souci du naturel dans une représentation analogue, avec une recherche de perspective curieuse, quoique un peu naïve. Le taureau, dirigé vers la droite et bien campé sur ses jambes de devant, retourne la tête à gauche ; le corps est de profil, la tête aussi, mais toute l'avant-main est représentée de face, d'une façon qui n'est point choquante à l'œil (fig. 20). Les cornes, qui se dressent de chaque côté d'une forte protubérance, au sommet de la tête, sont à double courbure et assez minces, ce qui semble indiquer

une race bovine autre que l'urus, mais que je ne puis déterminer exactement. De chaque côté, un taureau beaucoup plus petit est debout dans la même position, mais ne porte sur la tête que la grosse corne à courbure simple. Les vides du champ sont comblés par des croix alezées. La partie inférieure du cachet n'est pas visible.

Un grand cylindre en pâte blanche, très bien conservé, sur lequel j'aurai à revenir plus loin (v. pl. I, fig. 2) porte à sa partie inférieure trois animaux semblables, marchant vers la droite, dont la tête, représentée de face, avec son frontal très large et son museau carré, et surmontée de deux cornes, paraît bien devoir appartenir à un individu de la race bovine. Le travail en est du reste très sommaire.

Les taureaux ne sont pas toujours représentés au naturel ; souvent les graveurs susiens ont adapté leurs formes générales à des figures bizarres dont la pose est plutôt celle de l'homme que celle d'un animal. Au revers d'une grande tablette, nous voyons une théorie de ces êtres étranges, absolument semblables, debout, dirigés vers la droite. L'exécution est maladroite et les proportions manquent d'exactitude ; la tête, très petite et allongée, est surmontée d'une paire de fines cornes en accolade ; les pattes de devant, posées sur la poitrine, se terminent par une sorte de main à trois doigts, largement ouverte ; les cuisses sont énormes, et les sabots, tout petits, sortent d'un gros paturon évasé. Une sorte de caleçon enserre le bas du ventre, et de là pendent par derrière deux rubans, l'un traînant jusqu'à terre, l'autre de moitié plus court, qui peut-être figure la queue (fig. 21).

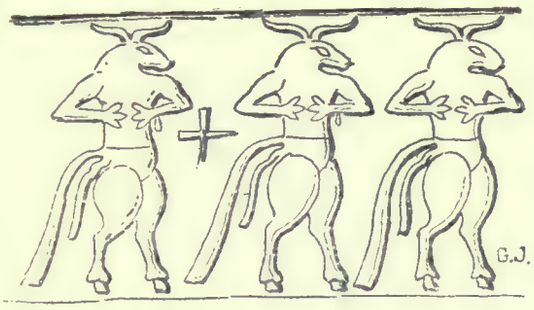

Fig. 21. — Grandeur naturelle.

Un sujet analogue se retrouve sur un cylindre d'une exécution plus soignée, dont l'empreinte nous est conservée au revers d'une autre tablette. Les deux animaux représentés, différents l'un de l'autre, sont agenouillés, le buste droit, et tournés vers la gauche, les pattes de devant toujours dans la même position, repliées à la hauteur de la poitrine ; le ventre est proéminent et les cuisses très fortes. Le premier de ces animaux a une grosse tête au chanfrein busqué surmontée d'une forte protubérance, de deux cornes arrondies et d'une mèche se recourbant en avant ; d'autres mèches de poils pendent de l'avant-bras, et la queue se replie deux fois derrière la croupe, avant de retomber à terre. Dans le taureau de droite, nous avons l'autre type de cornes sur une tête plus fine, et la queue se termine par un gros paquet de poils finissant en pointe (fig. 22). Sur cette empreinte assez médiocre, on ne distingue que vaguement les objets accessoires, des lozanges striés et une sorte de fleur de lotus sur une tige droite surmontée d'un disque ailé (?).

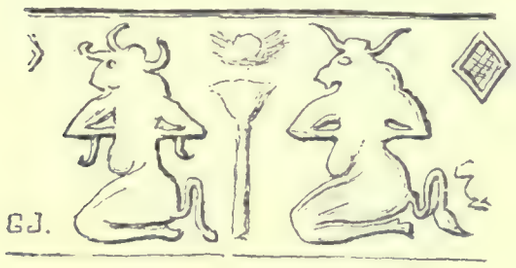

Fig. 22. — Grandeur naturelle.

Plus étrange encore, presque grotesque, un autre cylindre, également sur une tablette, nous montre deux individus de la même espèce, agenouillés en face l'un de l'autre. Celui qui est tourné à droite est petit et trapu, au corps informe, la tête à la corne unique plantée gauchement sur un cou trop mince ; ses pattes de devant ne sont guère que des moignons tenant un petit objet rectangulaire ; la queue remonte obliquement pour se terminer par un enroulement. L'autre animal, qui lui fait face, est encore bien plus disproportionné : de longues jambes, des cuisses monstrueuses sur lesquelles s'étale un corps très court d'une épaisseur invraisemblable (fig. 23). Les pattes de devant sont de vrais bras d'homme, l'un replié derrière la tête, l'autre tendant en avant un faisceau de flèches (?) ; la queue, qui commence par se relever, se coude brusquement à angle droit. La tête, avec sa corne arrondie, indique que les deux bêtes sont de la même espèce.

Fig. 23. — Grandeur naturelle.

Parfois aussi, ces êtres sont représentés de face ; nous n'en avons que des fragments d'empreinte, l'un très flou, qui nous les montre dans une allure rappelant un peu le Moloch syrien,

Fig. 24-26. — Grandeur naturelle.

les autres qui ne nous donnent que le bas du corps, avec des cuisses striées longitudinalement, semblables plus à celles d'une grenouille qu'à celles d'un taureau (fig. 24-26).

Je crois reconnaître des veaux dans des animaux au corps jeune, porté sur de grandes jambes

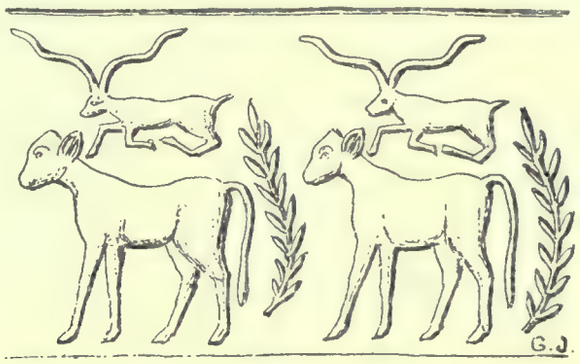

Fig. 27. — Grandeur naturelle.

grêles, sujet principal d'un cylindre roulé sur une motte d'argile ; la tête, petite et arrondie,

est plantée très naturellement sur un cou mince. Leur allure, pleine de vérité, contraste avec celle des antilopes inhabilement dessinées qui les surmontent (fig. 27). Derrière eux, une branche recourbée, garnie de ses feuilles.

LIONS ET TAUREAUX

La légende babylonienne nous raconte les luttes qu'eurent à soutenir Gilgamès et son ami Eabani avec le lion et le taureau, les deux fléaux de la contrée, avant d'entreprendre leur expédition contre le roi d'Elam. Les cylindres chaldéens de la plus ancienne époque donnent souvent la représentation de ces combats(1), mais il est curieux de retrouver à Suse même, la capitale du pays conquis par le mythique héros mésopotamien, les deux mêmes animaux, qui furent ses adversaires les plus sérieux, figurés côte à côte sur plusieurs monuments datant d'une époque qui doit correspondre à peu près à celle qu'il symbolise. Je me borne à signaler ici ce singulier rapprochement, sans vouloir en tirer des conclusions qui ne pourraient être que hasardeuses.

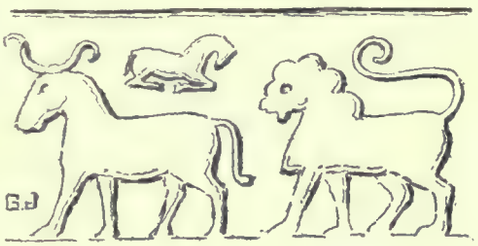

Fig. 28. — Grandeur naturelle.

Les deux premiers cylindres de cette série, imprimés sur des tablettes, ne nous donnent guère que des silhouettes. Ici, les deux animaux se suivent à une allure très calme, et si le lion a pas mal de caractère, avec sa tête bien dessinée, sa crinière bouffante et sa queue élégamment enroulée au-dessus du dos, le taureau est très inférieur comme dessin : la tête et le cou surtout (fig. 28) ressemblent plus à ceux d'un solipède qu'à un individu de la race bovine, et les cornes ont une courbure tout à fait insolite. Quant au petit animal couché au-dessus du dos du taureau, qui fait penser à un cheval, je ne puis guère le déterminer, étant donnée la maladresse de l'artiste. Sur l'autre cachet, les deux bêtes sont stylisées d'une manière tout à fait particulière, avec leurs jambes posées obliquement, indiquant comme un arrêt brusque, et leurs grosses têtes informes retournées en arrière, qui ne manquent pas d'expression (fig. 29).

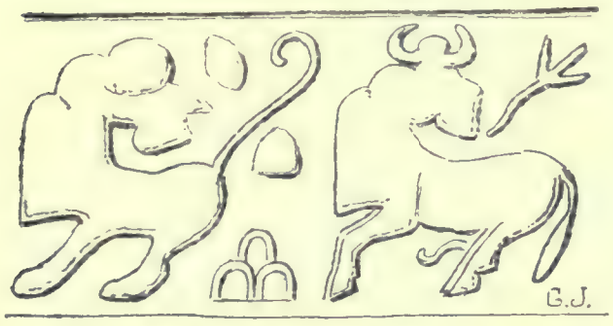

Fig. 29. — Grandeur naturelle.

Une autre empreinte incomplète, quoique plusieurs exemplaires nous en soient parvenus, sur des morceaux d'argile, nous montre un travail beaucoup plus soigné. Derrière un lion de

(1) Cf. Ménant. *Glyptique orientale*. I, fig. 31. 35. 40. 41. 42, 43, 47, 48, 49.

petite taille, dont toute la partie antérieure manque, s'avance un énorme taureau qui occupe presque toute la hauteur de l'intaille ; sa tête, représentée de face, est ornée d'une forte barbe, et au-dessus s'élèvent, de chaque côté de la protubérance crânienne, très accentuée, deux grosses cornes rondes. Le cou est large et court, recouvert d'une épaisse toison striée qui descend jusqu'au bas du poitrail. La seule faute importante de dessin est dans une des jambes postérieures, dont l'attache est très maladroite, mais malgré cela ce cylindre est un des plus intéressants que nous possédions. Les vides du champ sont occupés par des rameaux couverts de leurs feuilles et par un ornement en forme de cœur (fig. 30).

Fig. 30. — Grandeur naturelle.

Je reproduis ici, sans toutefois pouvoir en garantir l'exactitude absolue, tant ce cachet est flou et incomplet, une empreinte qui se trouve au revers d'une tablette. Le sujet, toujours le même, se répète sur deux registres qui empiètent l'un sur l'autre : le taureau, renversé complètement, la croupe en l'air et retournant la tête, est suivi par un lion de plus grande dimension, la queue dressée, les pattes de derrière légèrement repliées, tandis qu'une de celles de devant est tendue vers le taureau. La tête, un peu lourde, devait être travaillée très finement, autant que nous pouvons en juger par certains détails de la crinière que nous pouvons distinguer encore, entre autres de petites mèches à la hauteur des yeux. Entre les deux animaux, il paraît y avoir une sorte de croix ansée, mais peut-être ce motif, très peu distinct, n'est-il autre chose que l'extrémité de la patte du lion tenant une des jambes du taureau, posée horizontalement ; tous les efforts que j'ai faits pour arriver à comprendre ce détail ont échoué devant la mauvaise conservation de l'original (fig. 31).

Fig. 31. — Grandeur naturelle.

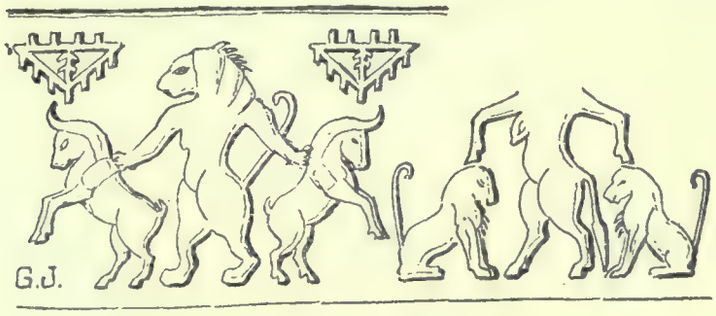

Fig. 32. — Grandeur naturelle.

Une scène beaucoup plus compliquée forme la transition entre la figuration naturelle des animaux et leur représentation dans la posture anthropomorphe dont j'ai parlé plus haut ; ici nous voyons, sur un cylindre admirablement travaillé, un lion domptant deux taureaux, et, réciproquement, un taureau matant deux lions. La figure principale du premier groupe est debout, comme un homme, le buste posé de face et la tête de profil, tenant dans ses griffes, de chaque côté de lui, deux petits taureaux qui se cabrent. Les

détails sont bien étudiés, jusqu'aux petites touffes de poils qui s'échappent de la crinière et même quelques indications de muscles ; les poses sont très décoratives. Dans le groupe qui fait pendant et dont malheureusement toute la partie supérieure a disparu, le taureau appuie ses deux sabots de devant sur la tête de deux petits lions accroupis, la queue dressée. Une sorte de mamelle pendant devant le torse de l'animal principal pourrait faire croire qu'il s'agit d'une femelle, mais ce détail se trouve dans la partie la moins distincte de l'empreinte, et il est possible qu'il représente toute autre chose, peut-être une crinière (fig. 32).

Fig. 33. — Grandeur naturelle.

Enfin nous retrouvons les deux animaux sous la forme la moins naturelle, chacun à genoux sur un petit bateau dont la proue et la poupe sont également relevées, naviguant entre des roseaux représentés d'une manière très rudimentaire que nous retrouverons plus tard. Le taureau et le lion, vus de profil, ont des bras qui se détachent du corps l'un au-dessus de l'autre, tenant dans leurs triples griffes une sorte de gaffe terminée en fourche ; la tête du premier porte une paire de petites cornes recourbées en dehors (fig. 33).

Fig. 34. —Grandeur naturelle.

Sur un petit cylindre en pierre noire, d'une époque douteuse, on voit la lutte du lion et du taureau, ou plutôt la poursuite de celui-ci par celui-là. Les deux animaux sont bien dessinés, pleins de vie, et le travail, très soigné, ne laisse plus voir les traces d'outils (fig. 34).

CHÈVRES SAUVAGES

L'ægagre (1), de nos jours encore, vit, par bandes parfois nombreuses, dans les montagnes du Louristan, et les habitants de Suse ont dû le connaître de tous temps. Il n'y a donc pas lieu de nous étonner si nous retrouvons son image sur les plus anciens monuments du pays. C'est, en effet, cet animal que je crois reconnaître à ses cornes longues et recourbées, sur plusieurs de nos cylindres.

Ces animaux sont figurés avec un art consommé sur un très beau cylindre en pâte fine recouvert d'une légère couche d'émail verdâtre, le meilleur spécimen de ce genre de monuments qui nous soit parvenu (2) ; il suffit d'un rapide examen pour voir qu'il est contemporain de ceux qui sont imprimés sur les tablettes, mais ici au moins, comme les moindres détails du relief sont admirablement conservés, il est facile de se rendre compte des procédés du travail et de juger de l'ha-

(1) V. Houghton, *Trans. of Soc. Bibl. Arch.*, V, 340-342.
(2) V. pl. I.

bileté des anciens ciseleurs de Suse, de leur connaissance approfondie de la nature et de la délicatesse avec laquelle ils savaient en rendre les moindres détails. Sur ce cylindre, nous voyons d'abord, dans le bas, trois ægagres au corps trapu et solide, aux jambes fines, marchant d'un pas mesuré vers la gauche, la tête relevée presque horizontalement. Les naseaux sont retroussés, l'œil largement fendu, l'oreille, très petite, placée en arrière de la tête; les cornes épaisses et recourbées sont couvertes de stries très rapprochées. Le corps est recouvert d'une épaisse toison bouclée, sauf sur l'épaule et la cuisse, où les poils sont figurés dans le sens de la longueur, ce qui produit un très heureux effet en dessinant nettement les membres. — Au-dessus gambadent parmi des plantes trois animaux remarquablement naturels d'allure, dans lesquels je crois reconnaître deux antilopes et un cerf (Pl. I, fig. 1).

Fig. 35. — Grandeur naturelle.

La seule représentation vraiment bonne de la chèvre sauvage se trouve sur un cachet où sont figurés deux individus de cette race, légèrement différents l'un de l'autre. De la tête triangulaire pend une forte barbe; les cornes, très longues, se recouvrent l'une l'autre, la bête étant dessinée de profil, et ainsi une seule est figurée; il en est de même pour les jambes, repliées comme si l'animal était en marche. Malgré le manque de détails, il semble qu'une épaisse toison couvrait la poitrine. Le bas des jambes est indistinct, et la partie postérieure d'un des animaux a disparu; quant aux accessoires qui remplissent le champ, on ne distingue plus guère que des feuilles en fer de lance, montées sur une tige droite (fig. 35).

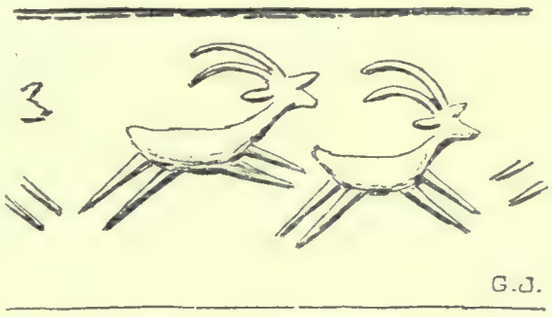

Fig. 36. — Grandeur naturelle.

C'est sans aucun doute le même animal qui est représenté de la façon la plus rudimentaire dans un cylindre imprimé sur une motte d'argile. Lancées au grand galop, ces bêtes ont les pattes figurées par de simples lignes droites, et le reste du dessin est à l'avenant. Il est très possible que ce cachet ait été gravé sur pierre et non sur pâte, comme les autres, auquel cas la difficulté plus grande du travail expliquerait l'infériorité du dessin (fig. 36).

Je ferai la même remarque pour deux autres cylindres dans lesquels toutes les formes sont traitées par des lignes droites se recoupant brusquement; les cornes seules sont arrondies et se dessinent, dans le premier de ces cachets, l'une au-dessus de l'autre, tandis que sur le second, elles se recourbent en sens inverse, de chaque côté de la tête. Sur celui-ci, plus détaillé, les corps sont striés de lignes obliques, les têtes indiquées par des cercles concentriques faits sans doute à la bouterolle, d'où sort un museau triangulaire (fig. 38). Dans l'autre, les bêtes sont représentées une fois

sur leurs pattes, l'autre fois la tête en bas, de sorte qu'on peut le voir indifféremment dans les deux sens (fig. 37).

Fig. 37 et 38. — Grandeur naturelle.

Sur un cylindre en pâte (1), dont j'ai parlé plus haut à propos des taureaux qui ornent sa partie inférieure, on voit dans les deux autres registres deux types d'animaux semblables à ceux dont je viens de parler : ceux du haut ont la tête de profil, triangulaire, ornée de deux cornes recourbées, l'une en avant, l'autre en arrière. Les trois qui sont au-dessous présentent leur tête de face et portent des cornes beaucoup plus longues et moins courbes, dirigées dans le même sens. Quant au troisième animal du registre supérieur, qui a aussi la tête de face, mais un museau beaucoup plus large, une cassure empêche de voir ses cornes, par conséquent de le déterminer. Il n'est, du reste, pas possible de tirer des conclusions de ce cachet, dont la facture est très sommaire : les animaux, assez maladroitement dessinés, sont indiqués en relief plat, serti de lignes un peu plus accentuées, qui délimitent simplement les membres ; c'est ce qui fait qu'en somme on pourrait aussi bien voir des antilopes que des chèvres sauvages dans les animaux représentés sur la bande du milieu.

Nous retrouvons ces deux types de cornes dans un cylindre roulé deux fois sur un bouchon de vase en terre, qui porte les représentations de sept animaux différents, parmi lesquels deux

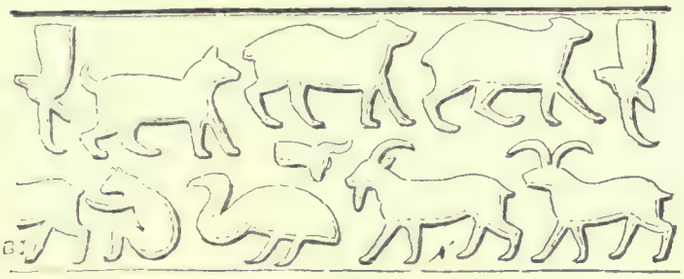

Fig. 39. — Grandeur naturelle.

chèvres sauvages ; la première, dont une seule corne est figurée, porte une forte barbe sous le maxillaire inférieur, la seconde, aux deux cornes opposées, n'a pas de barbe. Il s'agit, sans doute, de deux espèces différentes (fig. 39).

(1) V. pl. I, fig. 2.

GAZELLES

De même que les chèvres sauvages dans les montagnes, les gazelles abondent dans le désert qui borde la Mésopotamie et la Susiane(1). Sur plusieurs cylindres nous reconnaissons les cornes à double courbure, analogues à celles que nous avons vues pour certains taureaux, mais plus longues. C'est, malheureusement, le seul indice qui nous permet de les identifier, car les corps, sans doute par inexpérience de l'artiste, n'ont guère de caractère particulier, et pourraient appartenir à n'importe quelle espèce de capridés.

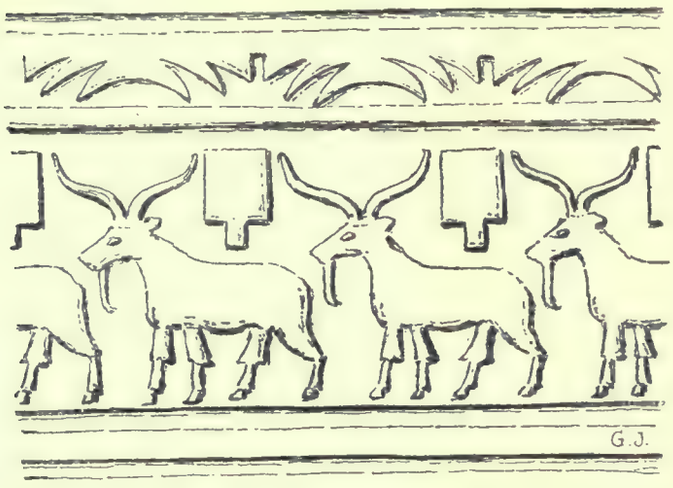

Fig. 40. — Grandeur naturelle.

Un de nos plus grands cachets, le plus important de cette série, représente une théorie de ces animaux, marchant vers la gauche, tous semblables, avec de grandes cornes, une barbe longue et recourbée sous le menton, et des manchettes aux jambes, ces derniers caractères étant, comme je viens de le dire, plutôt ceux d'autres animaux, par exemple du mouflon. Dans le champ sont des rectangles doubles, en forme de pelle, et en haut, comme bordure, un ornement dentelé en croissants, entre deux bandes horizontales, tandis que la bordure du bas, plus étroite, se compose simplement de deux lignes parallèles en relief (fig. 40).

Les animaux figurés sur un autre cylindre, dont nous avons plusieurs empreintes sur des

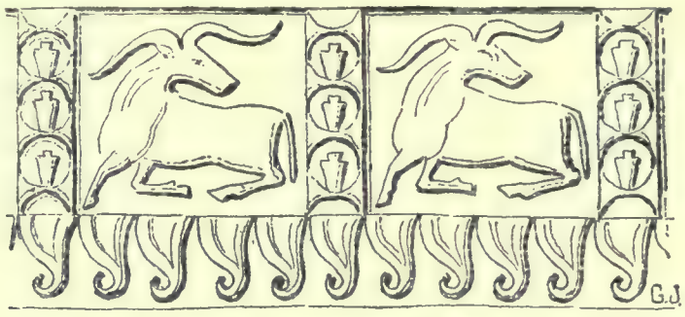

Fig. 41. — Grandeur naturelle.

morceaux d'argile, se rapprochent davantage du type de la gazelle, quoique leurs corps soient

(1) Cf. Houghton, *Trans. of Soc. Bibl. Arch.*, V, 346.

un peu lourds et leurs jambes un peu courtes. Ils sont couchés, retournant la tête, dans des carrés formés par des bandes verticales à médaillons arrondis contenant chacun l'image d'un objet qui ressemble à un vase, et en bas, par une large bordure formée comme de mèches qui s'amincissent et s'enroulent à leur extrémité inférieure. Au point de vue de la composition ornementale, ce cachet, seul de son espèce, est des plus intéressant (fig. 41).

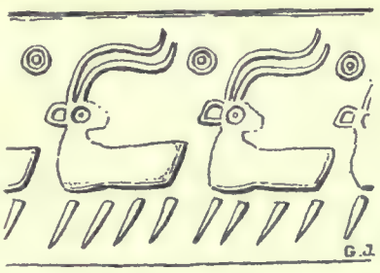

Fig. 42. — Grandeur naturelle.

Un autre cylindre, gravé sans doute sur pierre, nous a donné une empreinte très nette, à part, toutefois, l'extrémité des têtes. Le travail en est assez mauvais : le graveur a beaucoup exagéré les cornes, qui lui paraissaient la partie la plus caractéristique de la bête ; les corps sont informes et les jambes simplement indiquées par des traits obliques, séparés du corps (fig. 42).

ANTILOPES

Je classe sous ce terme un peu général plusieurs représentations d'animaux portant sur la tête de longues cornes, recourbées plusieurs fois et de différentes manières. Jamais, sur les bas-reliefs assyriens, nous ne retrouvons ces espèces, aussi, leur identification exacte ne me paraît pas possible pour le moment (1).

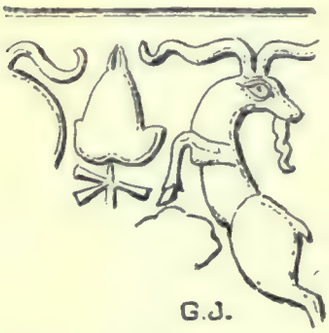

Fig. 43. — Grandeur naturelle.

Nous en avons déjà vu un exemple sur un cylindre reproduit plus haut (fig. 27) qui donne l'image de bêtes couchées, dont la jambe de derrière est dessinée d'une façon insolite. Les cornes, très longues, sont différentes comme forme de celles qui ornent la tête d'autres animaux, sur un cylindre beaucoup plus soigné, dont un fragment d'empreinte seulement nous est parvenu. Ici, les antilopes sont dressées sur leurs pattes de derrière, aux cuisses énormes ; les pattes de devant sont repliées, et le cou, retourné, supporte une tête d'où pend une longue barbe ondulée. Dans les accessoires, très incomplets, je ne distingue qu'une sorte de feuille de lierre. L'autre bête, qui faisait pendant à celle que je viens de décrire, était différente pour la forme des cornes et sans doute aussi pour le corps, qui a presque complètement disparu (fig. 43).

J'aurai à revenir plus loin sur un cylindre qui nous montre, derrière un griffon étrange, une antilope lancée au galop, d'une très belle allure. Les cornes, à quadruple courbure, sont presque

(1) Cf. Houghton, *Trans. of Soc. Bibl. Arch.*, V, 345.

aussi longues que le corps; la tête, à peu près ronde, aux naseaux bizarrement retroussés, s'attache sur un cou très fin d'abord, puis se terminant par un gros fanon, d'où se détachent trois petites boucles de poils. Des petites touffes semblables sont figurées à la naissance de chacune des pattes (fig. 44).

Fig. 44. — Grandeur naturelle.

Elle est peut-être mieux dessinée encore, cette bête qui galope au-dessus d'un monstre, et dont, malheureusement, la tête manque; la partie antérieure du corps et le détail du garrot sont d'un vrai artiste, tandis que l'arrière-train est peut-être un peu grêle. La corne, qui se termine en fourche, est curieuse de forme.

Fig. 45. — Grandeur naturelle.

Sur le grand cylindre en pâte, dont j'ai parlé plus haut, à propos des chèvres (pl. I, fig. 1), nous voyons galoper dans le haut, avec une vérité d'allure tout à fait remarquable, deux animaux à longues cornes presque droites dans lesquels je ne puis voir autre chose que des antilopes; la tête est très fine, le chanfrein et les naseaux bien indiqués, ainsi qu'une longue barbe droite. Il faut remarquer tout spécialement le dessin parfait des pattes et leur mouvement si naturel. Tout cela fait de ce petit objet un monument artistique de premier ordre (fig. 45).

CERFS

Ce n'est que sur un seul cylindre, reproduit en plusieurs exemplaires sur des tablettes, que nous voyons apparaître le cerf, de l'espèce mésopotamienne sans doute, figuré ici avec un corps lourd, un cou très court, mais avec des cornes fort caractéristiques dont une a disparu, ainsi que le bas des jambes et la tête du lion qui complète la composition. Il ne peut y avoir aucun doute pour l'identification de cet animal, facilement reconnaissable malgré les défectuosités du dessin (fig. 46).

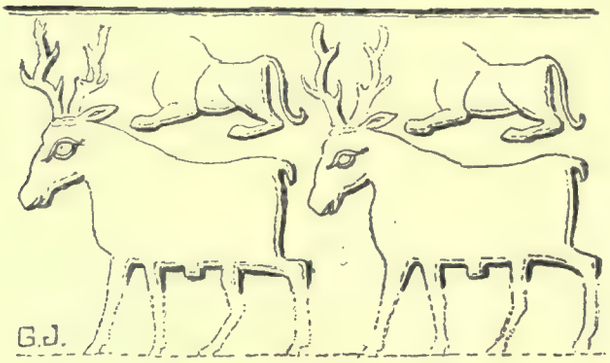

Fig. 46. — Grandeur naturelle.

Sur le grand cylindre dont il vient d'être question (pl. I, fig. 1), à côté des chèvres sauvages et des antilopes, un autre animal paraît bien représenter un cerf, à en juger par ses cornes très ramifiées, recourbées à angle droit; une toison bouclée recouvre le cou et le corps, tandis que les pattes semblent nues. Ce quadrupède, aussi

bien travaillé et aussi naturel d'allure que ceux qui l'accompagnent, n'a cependant pas un caractère aussi précis dans les formes, et nous ne pouvons l'identifier qu'avec beaucoup de réserves.

QUADRUPÈDES DIVERS

Sur un fragment d'empreinte d'un cylindre vraisemblablement gravé sur pierre, se dresse, campé drôlement sur trois jambes, un petit animal à la tête triangulaire portant un gros œil rond et deux oreilles pointues ; sa queue est très courte (fig. 47). Cette représentation très simplifiée semble être celle d'une sorte de chien. Quant au travail, il est le même que sur deux autres cachets, reproduits plus haut (fig. 37 et 38), où sont figurées des chèvres sauvages.

Fig. 47. — Grandeur naturelle.

Nous retrouvons la même silhouette avec les oreilles plus petites toutefois, sur un cylindre dont j'ai déjà parlé (fig. 39) où sont reproduits, outre deux aegagres et deux têtes coupées à cornes légèrement courbées, plusieurs autres animaux. Au registre supérieur d'abord, devant le chien, si c'en est un, que je viens de mentionner, deux bêtes d'une allure approchante marchent vers la droite, mais ils ont le dos plus renflé et la tête plus petite, sans indication d'oreilles. Au-dessous, un singe (?) accroupi semble tirer la queue d'une des chèvres, et derrière lui, un gros oiseau, au cou fortement recourbé, ressemblant un peu à un dindon, se tient debout sur ses deux pattes. Je n'ai rencontré sur aucun autre de nos cylindres de figurations de ces deux animaux.

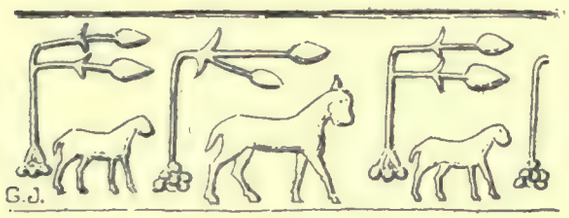

Fig. 48. — Grandeur naturelle.

Je ne puis déterminer un mammifère qui se trouve représenté en deux tailles différentes, la tête ronde à oreilles droites et la queue courte étant des particularités par trop insuffisantes (fig. 48). Les végétaux qui accompagnent ces figures sont plus curieux : la tige droite, plantée au sommet d'un petit monticule, se recourbe brusquement, donnant naissance à deux rameaux, parallèles ou obliques l'un par rapport à l'autre et terminés par une sorte de fruit ovoïde.

Il me reste à citer ici deux cylindres très fragmentés, imprimés sur des mottes d'argile, où se trouvent figurés des quadrupèdes qui doivent appartenir soit au genre des capridés, soit à celui des antilopes. Sur le premier (fig. 49), l'animal est représenté debout, vu légèrement en raccourci, dans un curieux essai de perspective, remarquable surtout par la pose très naturelle de l'arrière-

Fig. 49. — Grandeur naturelle.

train. La tête a entièrement disparu. Les ornements qui l'accompagnent, formés de courbes striées de lignes obliques, sont trop incomplets pour qu'on puisse les définir.

Fig. 50. — Grandeur naturelle.

Sur l'autre cachet, dont nous possédons deux fragments qui ne se raccordent pas, nous voyons des animaux debout, retournant la tête, repliant une des pattes de devant et relevant l'autre dans un geste très naturel. Malheureusement le haut de la tête et les cornes ont disparu. Une ligne verticale aboutit à la naissance de la queue; derrière sont couchées des bêtes, de la même espèce probablement, mais beaucoup plus petites et sans cornes. Leurs pattes sont repliées sous le corps (fig. 50).

ANIMAUX FANTASTIQUES

A propos des taureaux et des lions, j'ai déjà eu l'occasion de signaler ces êtres bizarres où les graveurs susiens unissaient des membres d'animaux et des postures humaines. Ceux qu'il me reste à citer sont plus étranges encore, et leurs formes plus difficiles à analyser.

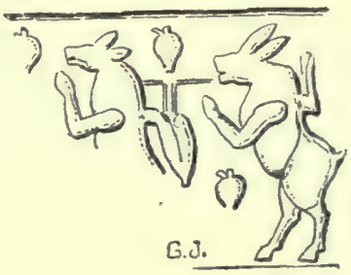

Fig. 51. — Grandeur naturelle.

Dans un cylindre très flou, au revers d'une tablette, nous voyons un de ces monstres, debout sur des pattes de taureau, avec une très courte queue; deux bras sont relevés de chaque côté du corps, et la tête, de forme rectangulaire, est ornée non plus de cornes, mais de grandes oreilles rappelant celles du lièvre (fig. 51). L'animal qui le précède est à moitié détruit, mais nous pouvons encore voir que sa position était analogue; la tête, un peu plus fine, a des oreilles un peu plus courtes.

Sur plusieurs tablettes se trouve l'empreinte d'un cachet, en général assez indistinct, dont la décoration consiste en un animal à peu près semblable, naviguant sur une barque entre des touffes de roseaux attachés trois par trois, dont on ne voit plus la partie supérieure. Cet être est agenouillé sur des pattes qui se terminent par une triple griffe; l'abdomen sur lequel sont croisées les mains est très proéminent; sur la tête deux grosses oreilles pointues. La queue, très rigide, est ramifiée comme une branche d'arbre. Le bateau est dessiné dans tous ses détails : il est court et haut, arrondi en dessous, avec une proue et une poupe très relevées, celle-ci légèrement plus grosse; le bordage est à jour, et le long de la coque descendent trois bandes verticales, striées de lignes obliques, qui

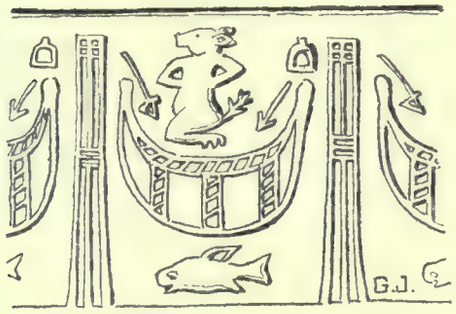

Fig. 52. — Grandeur naturelle.

paraissent être simplement un motif décoratif. Au-dessus sont représentés une sorte de boucle en étrier, dont je ne m'explique pas l'usage, et deux objets dont l'un est un harpon et l'autre peut-être une rame.

Un corps de lion et des pattes d'aigles, telle est la forme que les Assyriens ont donnée à quelques-uns de leurs génies, et que nous retrouvons figurée sur un des cylindres reproduits plus haut (fig. 44). Le monstre marche lentement, précédant une antilope au galop ; sur le dos se dresse une large aile ; la tête de lion sort d'une crinière à triple imbrication de boucles, surmontant une protubérance étrange, pointue, qui semble une tête d'aigle, maladroitement fixée au cou ; cette partie du griffon, qui est la plus curieuse, est malheureusement très indistincte sur toutes les empreintes, tandis que tout le reste de la bête, malgré le peu de relief du cachet, est dessiné très correctement et avec beaucoup de vie et d'expression.

Sur un autre fragment d'empreinte, nous voyons encore un monstre des plus bizarres, qui se dresse, avec son long cou élégamment recourbé, et ses pattes de devant à demi repliées, au-dessous d'une antilope lancée à toute allure (v. plus haut fig. 45). Cet être fantastique est encore plus difficile à identifier que le précédent, car nous ne trouvons pas son pareil dans les bas-reliefs assyriens, au moins à ma connaissance.

HOMMES

La figure humaine, comme je l'ai dit en commençant, est extrêmement rare sur les cylindres archaïques de Suse. Nous la retrouvons cependant, traitée tout à fait à l'égyptienne ; les personnages se suivent, marchant à grandes enjambées, un bras à demi tendu en avant, l'autre recourbé à la hauteur du crâne ; entre eux une sorte de rectangle posé verticalement représente peut-être une porte (fig. 53). La silhouette de l'homme, pleine de vie, dénote déjà chez le graveur beaucoup d'habileté et d'observation de la nature.

Fig. 53. — Grandeur naturelle.

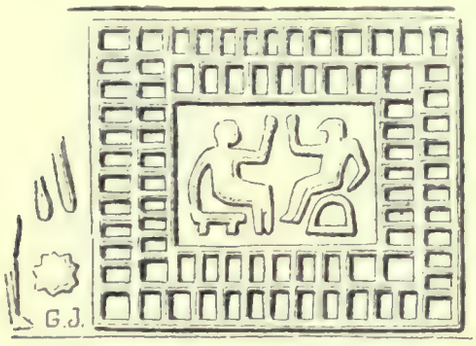

Fig. 54. — Grandeur naturelle.

Il n'en est pas de même pour le second cachet de cette catégorie, dont nous n'avons qu'un fragment d'empreinte, très bien conservé. Ici deux personnages, plutôt ébauchés que dessinés, aux formes lourdes et maladroites, sont assis en face l'un de l'autre, levant un bras ; celui de gauche est sur un tabouret à pieds très bas, l'autre sur une sorte de borne (fig. 54). Cette petite scène, dont la signification est assez peu claire, est encadrée par un double rectangle

divisé en petites cases par des lignes perpendiculaires, et n'occupait qu'une partie du cylindre, ainsi que nous pouvons le voir par quelques traces de relief, qui apparaissent sur la gauche.

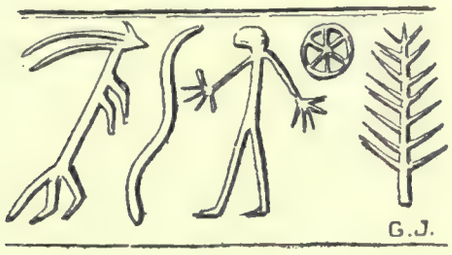

Fig. 55. — Grandeur naturelle.

Un cylindre en terre cuite, très grossier, aux figures absolument barbares, semble devoir appartenir à une époque très ancienne, peut-être contemporaine de celle des tablettes, car il provient de la même région du tell de Suse. Le dessin se borne à de simples traits sans épaisseur, tant pour l'homme debout, les bras écartés, que pour son arc, l'antilope, l'étoile et l'arbre qui complètent la scène (fig. 55).

POISSONS, SERPENTS, SCORPIONS

Parmi les animaux inférieurs, j'ai déjà eu l'occasion de signaler la *tortue* (fig. 13); il me reste à mentionner les poissons, dont nous trouvons dans un cylindre reproduit plus haut (fig. 52) un exemplaire très bien dessiné, pour représenter l'eau au-dessous d'une barque. Parfois il forme à lui seul le sujet d'une intaille, comme dans ce petit cachet qui en représente une série nageant l'un derrière l'autre, entre deux rangées de petits points traversés de lignes en croix.

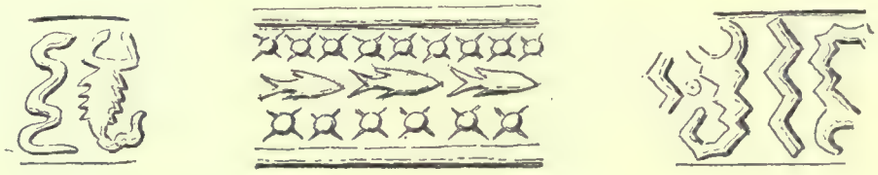

Fig. 56-58. — Grandeur naturelle.

Le serpent et le scorpion apparaissent, dressés côte à côte, dans deux cylindres de très petites dimensions. Sur le premier, ces deux animaux sont dessinés avec beaucoup de naturel, tandis que dans l'autre, dont la matrice était peut-être gravée sur pierre, on les devine plutôt qu'on ne les reconnaît dans ces lignes épaisses qui se coupent à angle droit.

ORNEMENTS

J'ai mentionné, au fur et à mesure qu'ils se présentaient sur les cachets reproduits jusqu'ici, les rudimentaires figurations végétales et les quelques ornements qui remplissent les vides dans le champ du cylindre, entre les représentations d'animaux. Les uns et les autres ont trop peu

d'importance pour qu'il vaille la peine d'y revenir avec plus de détails ; il ne me reste plus à décrire ici que deux empreintes dans lesquelles nous voyons un ornement régulier occuper toute la surface du cylindre, devenu ainsi purement décoratif ; toutes deux sont conservées sur des morceaux d'argile, découverts parmi ceux dont j'ai parlé jusqu'ici, et appartenant incontestablement à la même époque.

Fig. 59. — Grandeur naturelle.

Sur le premier, c'est une suite de rosaces formées de cercles concentriques ; la zone extérieure, plus large, est striée de lignes à peu près parallèles, laissant en haut et en bas du rond un triangle très ouvert (fig. 59). Il faut noter ici la manière presque parfaite avec laquelle le graveur a tracé ses cercles, opération plutôt compliquée sur une surface convexe comme celle d'un cylindre.

Fig. 60. — Grandeur naturelle.

Sur l'autre cachet, nous voyons se répéter un motif composé de trois lignes recourbées en forme de fer à cheval, inscrites l'une dans l'autre ; la partie supérieure du cylindre manque (fig. 60).

CONCLUSIONS

Les petits monuments que je viens de décrire ouvrent donc, comme on le voit, un chapitre tout nouveau dans l'histoire de l'art oriental. Sans atteindre la perfection, ils nous montrent cependant que les graveurs susiens étaient déjà arrivés fort loin à cette époque si reculée ; bons observateurs de la nature, ils savaient rendre avec beaucoup de vérité les formes générales et caractéristiques de l'animal qu'ils voulaient reproduire, et cette recherche de la simplicité et de la simplification dénote déjà un art qui est très éloigné de la barbarie primitive. Inhabiles sans doute à graver sur la pierre dure, ces artistes avaient adopté la pâte tendre qui leur facilitait considérablement la tâche en leur permettant de reproduire leur dessin presque sans difficultés matérielles.

Un grand pas a été franchi et un progrès énorme réalisé entre les cachets aux représentations rudimentaires, que j'ai décrits en commençant, et les cylindres imprimés sur nos tablettes. Il y a plus de distance encore entre ceux-ci et les plus anciennes intailles chaldéennes, celles qui représentent des épisodes de l'épopée de Gilgamès, les seules qui aient encore une certaine analogie avec nos cachets et qui en dérivent très probablement. Ici, les graveurs reprennent l'ancien pro-

cédé de tailler leurs cylindres sur la pierre, mais cette fois avec une assurance et une maîtrise telles, qu'après eux leur art ne pourra plus que décliner.

Quels sont les monuments qu'on peut classer entre ces deux époques? Nous n'avons point de documents positifs à cet égard, mais je serais tenté d'y ranger certains cylindres en marbre, très grossiers comme travail, dont M. Menant reproduit quelques-uns dans son grand ouvrage (1).

Si l'on veut trouver des objets d'art contemporains des cachets de Suse, ce n'est pas en Mésopotamie qu'il faut les chercher, mais beaucoup plus loin, en Égypte, où depuis quelques années de nombreux monuments datant soit des premières dynasties, soit d'une époque qui doit être sensiblement la même, sont sortis de terre. Ce n'est pas ici le lieu de faire à ce sujet une étude comparée, les documents du reste sont encore trop peu nombreux, dans un pays comme dans l'autre; je ne ferai qu'indiquer certains points de rapprochement très curieux, qui frappent à première vue.

De même que les habitants de la Mésopotamie et des pays avoisinants, les Égyptiens se servaient à cette époque-là de cylindres en guise de cachets, système qu'ils abandonnèrent complètement dès le Moyen Empire, et les employaient pour sceller les grands bouchons d'argile de leurs jarres (2). Comme ils étaient en possession d'une écriture très décorative par elle-même, ce que nous trouvons surtout sur ces cylindres, ce sont des inscriptions au nom du propriétaire, mais il s'en rencontre aussi quelques-uns qui portent des représentations d'animaux très analogues comme style aux cachets de Suse (3). Ce triple rapprochement, dans des objets d'usage courant, l'emploi des cylindres, les empreintes sur des bouchons de vases, et les motifs de décoration animale, se retrouvant chez deux peuples si distants l'un de l'autre, semble bien indiquer une origine commune, surtout si l'on songe que le cylindre, difficile à graver en raison même de sa forme, et compliqué comme emploi, n'est pas un de ces objets simples dont l'usage s'impose aux peuples primitifs.

Pour le style même de la décoration et pour les figurations d'animaux, il faut se reporter à d'autres objets, beaucoup plus soignés, datant aussi des premiers rois d'Égypte. Je veux parler de ces plaques de schiste couvertes de sculptures extrêmement fines, dont l'usage est loin d'être encore exactement défini, et qui sont les œuvres d'art les plus importantes de l'époque (4). Ici, nous retrouvons, à côté de grandes scènes historiques, de nombreuses représentations d'animaux qui, quoique traitées par des artistes certainement de beaucoup supérieurs, offrent avec nos cylindres

(1) *Glyptique orientale*, I, p. 45-54.

(2) V. à ce sujet de Morgan, *Recherches sur les origines de l'Egypte*, II, p. 165-172; 243-244. — Petrie, *Royal Tombs*, I, pl. XVIII à XXIX; II, pl. XIII-XXIV, etc.

(3) Jéquier, dans de Morgan, *Recherches*, II, p. 257. — Petrie, *Royal Tombs*, II, pl. XIV, fig. 101-104.

(4) Heuzey, *Bull. de corr. hellen.*, XVI, p. 307. — Steindorff, *Ægyptiace*, p. 124 sq. — Jéquier, dans de Morgan, *Recherches*, II, p. 263. — Legge, *Proc. of Soc. Bibl. Arch.*, XXII, 125-138. — Quibell, *Hieraconpolis*, pl. XXVIII et XXIX.

des analogies frappantes ; c'est la même observation de la nature, le dessin très simplifié qui se borne à donner, d'un trait pur et net, les formes générales et caractéristiques, l'allure de l'animal, en omettant les détails sans importance et enfin ce rendu souple et énergique, qui est le fait d'un artiste possédant à fond son métier.

Il me reste encore à mentionner, dans cet ordre d'idées, certains ivoires sculptés, spécialement ceux qui ont été trouvés à Kom-el-Ahmar, du même style et d'une facture en tous points semblable à celle des palettes de schiste (1).

Il serait prématuré de vouloir tirer de ces rapprochements des conclusions relatives à l'origine commune des deux grandes civilisations de l'Orient ancien, quelque tentantes qu'elles puissent être. Je me borne donc ici à les signaler, espérant que les fouilles qui nous ont livré, ces dernières années, tant de documents absolument nouveaux sur ces époques si reculées, et qui sont poursuivies avec ardeur tant en Égypte qu'en Mésopotamie, viennent peu à peu apporter quelque clarté dans cette question si intéressante des origines.

(1) Quibell, *Hieraconpolis*, pl. XII. — Cf. Petrie, *Nagada and Ballas*, pl. LXXVII.

DÉCOUVERTE D'UNE SÉPULTURE ACHÉMÉNIDE A SUSE

PAR J. DE MORGAN.

Nous n'avons, jusqu'à ce jour, découvert aucune des nécropoles susiennes : on ne peut, en effet, qualifier de nécropole l'ensemble des sépultures éparses qui se rencontrent sans groupement dans les diverses parties des ruines. Les cimetières existent, cependant, car de tout temps Suse fut un centre considérable de population.

Les habitants de la Chouchan élamite étaient nombreux et, bien certainement, la ville enterrait ses morts du commun à proximité de ses murailles. Quant aux rois et aux grands personnages, leur dépouille était portée dans un lieu spécial dont Assurbanipal(1) se vante d'avoir détruit les tombeaux.

La nécropole royale était certainement voisine de Suse, car c'est au moment du sac de la ville que le roi d'Assyrie profana les sépultures. Elle n'était pas dans les montagnes qui semblent avoir été indemnes de la visite des troupes ninivites; elle ne se trouvait pas à l'ouest de la capitale, plaine basse et humide impropre à l'établissement d'un cimetière : c'est donc sur la rive gauche du Chaour, entre cette rivière et l'Ab-é-Diz qu'il conviendrait de la chercher.

Au temps des Achéménides, alors que la religion dominante dans l'Iran était le Mazdéisme, des peines très sévères étaient édictées contre ceux qui souilleraient la terre du contact d'un cadavre(2) et les populations païennes(3) soumises au Grand Roi durent éviter de rendre publiques leurs pratiques funéraires; il ne put donc exister de nécropole. Seuls les rois et les grands de cette époque obtinrent, par des moyens détournés, une dérogation à la loi avestique; leurs tombeaux peu nombreux, sont connus pour la plupart.

(1) Cf. J. Menant, *Annales de l'Assyrie*, p. 268 (W. A. I. III. c. VI. l. 75). J. de Morgan, *Mission scientifique en Perse*, t. IV. *Recherches archéologiques*, p. 205.

(2) Le *Zend-Avesta* (frag. 7. — Trad. J. Darmesteter, t. II, p. 101) dit qu'ils restent impurs à tout jamais. Quant à la peine corporelle on voit par ailleurs (Vd. VIII et Strab. XV, 14) que c'est la mort. Le Shâyast (II, 76) en fait un crime margarzân (mortel, inexpiable) et les Rivâyats annoncent que le coupable sera puni dans ce monde et dans l'autre; on doit l'écorcher vif devant le peuple, le démembrer et le livrer aux chiens et aux corbeaux.

(3) Communément nommées Daêva (Div.) dans le *Zend-Avesta*.

Après la conquête grecque, Suse, devenue Séleucie d'Oulaï (1), bien que déchue de son rang de capitale d'empire n'en resta pas moins une cité populeuse (2) et, grâce aux mœurs nouvelles et à la religion qui supplanta le culte du feu, les nécropoles reparurent; non que l'élément mazdéen eût renoncé à ses usages, mais parce que, dans une population aussi mélangée que fut forcément celle d'une grande cité greco-perse, chaque culte suivit publiquement ses rites et les Mazdéens de cette époque furent, à peu de chose près, réduits à ce qu'ils sont aujourd'hui, qu'ils vivent côte à côte avec les musulmans, les chrétiens et les Hindous.

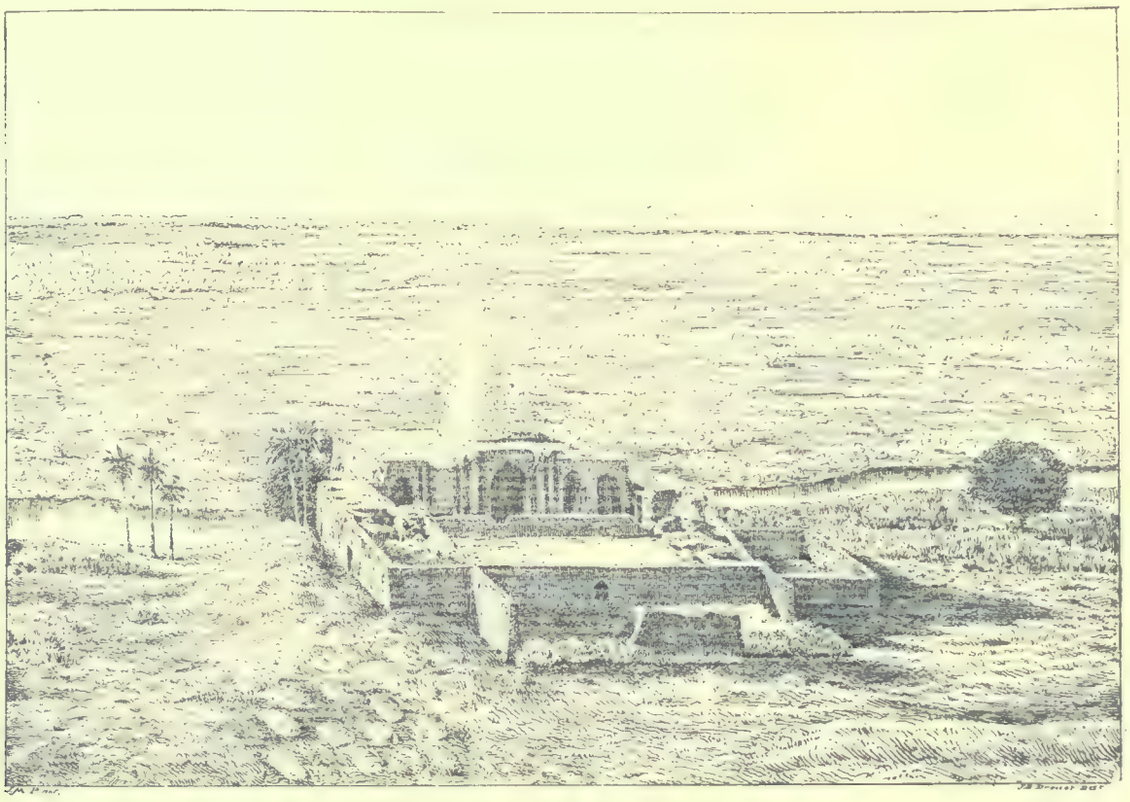

Fig. 61. — Vue de la mosquée de Daniel.

Avec l'avènement de la dynastie sassanide et le rétablissement des autels du feu, apparurent de nouveau les tours du Silence et les Charniers tels qu'on en voit encore aux Indes, à Téhéran, à Yezd, tels que j'en ai retrouvé les traces dans les montagnes du Nord de la Perse (3). Les

(1) Le nom de Suse à l'époque séleucide, *Séleucie d'Oulaï*, nous est fourni par une inscription grecque trouvée à Suse en 1900.

(2) Strabon (I, 131, 133, 144; III, 283, trad. Tardieu) dit que de son temps (III, 280) l'enceinte de la ville avait encore 120 stades de pourtour.

(3) J. de Morgan, *Mission scientifique en Perse*, t. IV. *Recherches archéologiques*, p. 16.

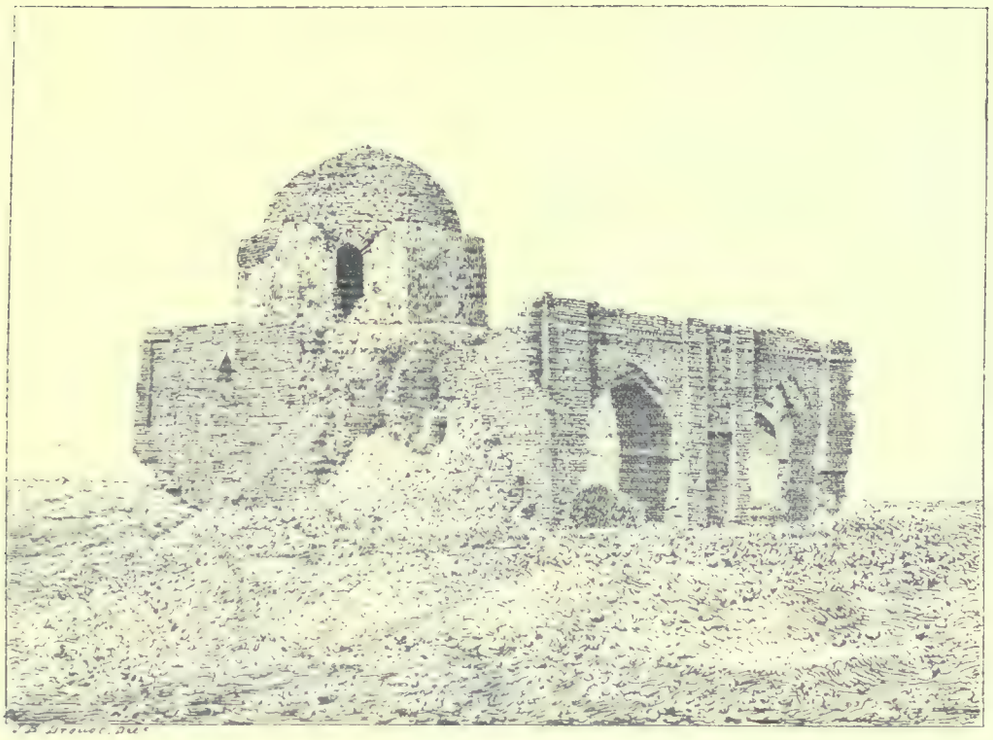

FIG. 62. — Vue du tombeau des Deux Frères.

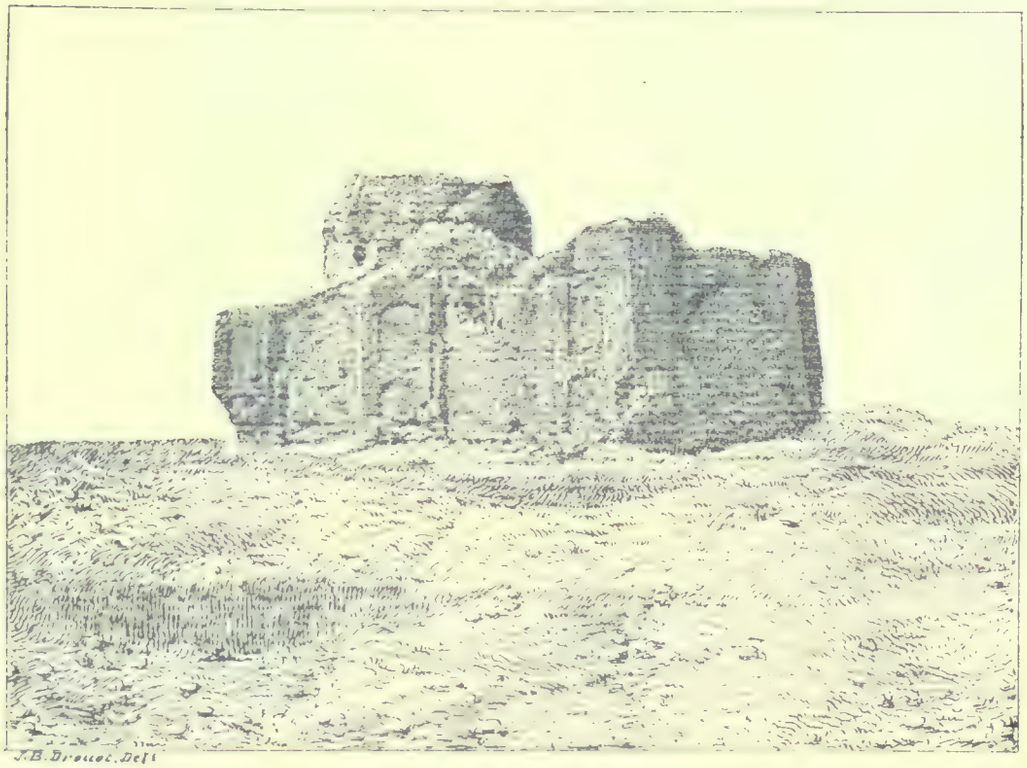

FIG. 63. — Vue du tombeau d'un cheikh.

mages de l'époque sassanide durent être plus tolérants que ceux des anciens temps, car cette période correspond au plus grand développement du christianisme en Iran; mais rien ne prouve que les non-Mazdéens eussent été autorisés à créer des nécropoles officielles. Ces sépultures furent disséminées et, probablement, faites clandestinement. Ces considérations expliqueraient la présence, dans les ruines de Suse, d'un grand nombre de tombeaux placés pour ainsi dire au hasard. Ils appartenaient aux juifs, aux chrétiens, aux païens dont les usages n'étaient pas tolérés au point de laisser publiquement souiller la terre.

Fig. 64. — Amphore funéraire.

Avec les musulmans, les cimetières devinrent de nouveau lieux saints : Suse, encore très peuplée, répandit au dehors de ses murs les tombes des fidèles; le corps de Daniel fut, dit-on, retrouvé (1), une mosquée s'éleva rapidement (fig. 61) et ses alentours se couvrirent de tombeaux. Quelques cheikhs réputés furent enterrés avec plus de luxe que le commun des citadins; on voit encore (fig. 62 et 63) leurs monuments ruinés dans la plaine (2).

Sépultures de l'époque élamite. — Nous ne connaissons rien encore des sépultures princières élamites. Les rites funéraires devaient être voisins de ceux de la Chaldée, si nous en jugeons par la communauté des idées religieuses chez les

(1) Cf. Yakout. Trad. Barbier de Meynard, p. 327. — « La dernière place de l'Ahwaz qui tomba au pouvoir des Musulmans est Sous. On y trouva le corps du prophète Daniel... Par l'ordre d'Omar on arrêta le cours du fleuve dans lequel on creusa une fosse et on y déposa les cendres de Daniel; puis on rendit aux eaux leur première direction. » — Suse est citée comme ville existant encore par Ibn-Thaher el-Mogaddessi, par Hamd Allah Mustôfi, par El-Isthakhri, par El-Mokri, etc.; d'autre part les restes arabes que nous trouvons dans les ruines appartiennent généralement au XIVe et au XVe siècles.

(2) Les indigènes prétendent que ces santons datent de l'époque ou Suse était encore une ville importante, c'est-à-dire du XIVe ou du XVe siècle de notre ère au plus tard.

deux peuples, mais la Chaldée elle-même ne nous a jusqu'ici fourni aucun renseignement à ce sujet. Seuls les tombeaux appartenant à la classe pauvre ont été retrouvés, et, à Suse, ils sont les mêmes qu'à Warka, à Mougheir, à Niffer, etc...

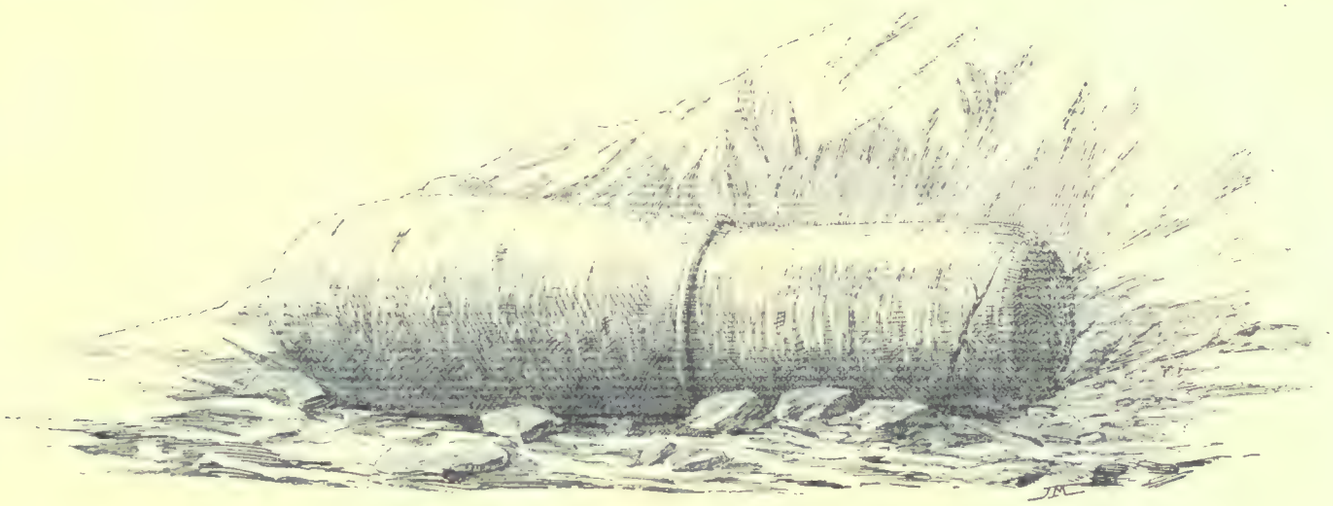

FIG. 65. — Sépulture dans des amphores.

Les morts étaient souvent enterrés dans le sol de la maison, le corps enfermé dans une amphore (fig. 64) ou dans deux longs vases placés bout à bout et joints au bitume (fig. 65). Quelques perles de pierre accompagnaient seules le défunt. Quant aux tombeaux plus compliqués (1), renfermant un mobilier de vases, d'armes et de bijoux, nous n'en avons pas encore rencontré.

Sépultures gréco-parthes. — Les sépultures appartenant aux temps qui se sont écoulés entre la conquête d'Alexandre et la restauration sassanide du mazdeisme, c'est-à-dire du IVe siècle avant notre ère au IIIe siècle après J.-C. sont disséminées dans le tell dit de la Ville Royale, occupant principalement la partie centrale et la pointe méridionale. Elles sont profondément creusées dans le sol. Un puits étroit, de 10 à 15 mètres, donne accès dans une chambre, soit produite par l'élargissement du puits, soit, suivant la coutume égyptienne (2), placée latéralement. La plupart du temps, des vases grossiers, des fioles de verre et quelques petits objets sans importance accompagnent seuls le squelette et permettent d'en fixer approximativement la date (3).

(1) Cf. Loftus, *Travels and researches*, p. 203, 204 et chap. x. — Taylor, *Journ. of the Asiatic Soc.*, vol. XV, p. 269. — G. Rawlinson, *The five Great Monarchies*, t. I, p. 87.

(2) Puits funéraires et chambres des mastabas de la nécropole Memphite, à Dahchour, Saqqarah, etc.

(3) M. Dieulafoy a découvert dans le tell de la Ville Royale bon nombre de ces puits funéraires (cf. l'Acropole de Suse, p. 426, fig. 274). Quelques-uns renfermaient des médailles (*id.*, p. 436, fig. 321); tous semblent appartenir à la période parthe. Le même auteur (*id.*, p. 436, fig. 320) attribue à *Phraates II* (136-127 av. J.-C.) une médaille de bronze alors que cette monnaie, de même que le n° suivant, appartient à un certain *Kamnaskirès*, peut-être à celui qui monta

En Chaldée, on rencontre fréquemment, à Niffer entre autres localités, des sarcophages gréco-parthes en terre émaillée. A Suse ces cercueils semblent être plus rares; on ne les a trouvés jusqu'ici qu'en fragments.

Les renseignements que nous possédons jusqu'à ce jour sur les usages funéraires à Suse, aux diverses époques, sont donc très pauvres; mais, grâce à la méthode adoptée dans les fouilles, aucun monument, quelque modeste qu'il soit, ne pouvant échapper, nous parviendrons à réunir les documents nécessaires pour une étude d'ensemble.

J'ai dit que les tombeaux apparaissent toujours fortuitement dans nos tranchées, sans qu'aucun indice puisse faire pressentir leur présence. Généralement ce sont des sépultures sans importance, pauvres en objets comme en renseignements.

Découverte de la sépulture d'époque achéménide. — Une seule tombe importante a été rencontrée, jusqu'ici, parmi ces sépultures isolées; elle offre un intérêt considérable; rien n'en pouvait faire supposer l'existence, aucun indice extérieur ne la révélait, les terres qui l'entouraient ne différaient que fort peu de celles du reste du tell.

Dès la campagne de fouilles de 1898-99 nous avions découvert, dans la partie Sud-Est de la Citadelle, à 4 mètres de profondeur, un petit édifice carré construit en briques émaillées et dont l'attribution nous restait inconnue. J'avais fait conserver cet édicule, afin de ne pas rompre l'ordonnance de nos tranchées. Plus tard (janvier 1901), lorsque le plan en fut entièrement relevé, puis qu'il eut été démoli, les textes de fondation nous apprirent que c'était un temple appartenant à l'époque élamite et construit par le roi Choutrouk-Nakhounte II.

Au Sud et à l'Ouest de ce monument, et à divers niveaux, se trouvaient des restes informes de constructions, temples ou palais élamites eux aussi; on ne voyait plus que des arasements de murailles et quelques débris de dallages. Cette portion des ruines se trouvait dans le plus grand désordre. Çà et là, des puits, beaucoup plus récents, traversaient les couches achéménides et élamites, et les débris parthes, sassanides et arabes se trouvaient côte à côte avec les vestiges antérieurs.

Ces puits, dont nous avons déjà rencontré un très grand nombre, sont parfaitement limités. Quelques-uns même sont garnis de larges tuyaux de terre cuite, les débris qu'ils renferment traversent les couches des divers âges sans s'y mélanger; de sorte qu'en dehors d'eux il ne peut y avoir intrusion de fragments récents dans les niveaux plus anciens. Cette remarque était nécessaire pour qu'il n'existe aucun doute sur la date des divers objets trouvés ensemble dans la sépulture.

sur le trône en 87 ap. J.-C. (Cf. Fr. Spiegel, *Eranische Alterthumskunde*, t. III, p. 89). Il est à remarquer que jusqu'ici les sépultures parthes du tell n'ont fourni que des coins postérieurs à l'époque d'Alexandre le Grand.

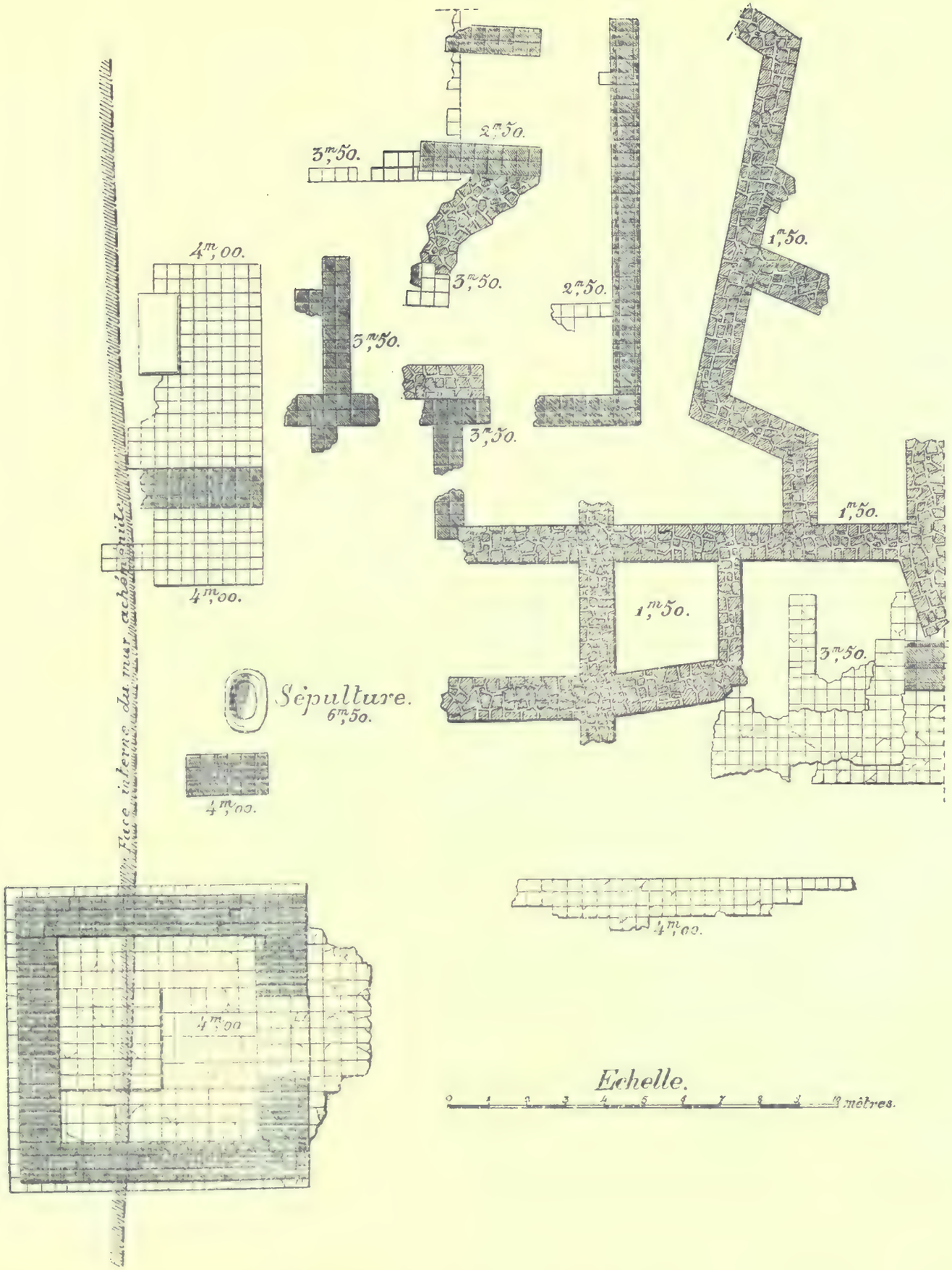

Fig. 66. — Plan donnant la position du tombeau dans les ruines.

(Les cotes indiquent la profondeur des divers points au-dessous de la surface du sol.)

Le bord du tell était dans cet endroit, comme partout ailleurs, couronné par un gros mur de briques crues suivant servilement le relief du terrain et que je crois pouvoir attribuer à l'époque des Achéménides. Cette enceinte unique et très irrégulière dans sa direction, comme dans son épaisseur, formait la seule défense de la citadelle (1). Quelques rares constructions plus légères, également en briques crues du même modèle, s'appuyaient parfois sur la face intérieure. Les fondations de cet ensemble ne se trouvaient pas à plus de trois mètres de profondeur ; elles s'appuyaient sur les débris plus anciens, recouvraient en partie le petit édifice de briques émaillées dont il vient d'être parlé, et passaient au-dessus de chambres élamites renfermant une grande quantité de tablettes en terre crue. En ce point du tell le niveau achéménide s'arrêtait donc à trois mètres de la surface, tandis que celui de cinq mètres se trouvait très nettement caractérisé comme appartenant à l'époque élamite sans qu'il puisse y avoir le moindre doute.

En continuant les tranchées, les ouvriers découvrirent le 10 février 1901, à 6 mètres environ de profondeur et à 4 mètres au Sud de l'édicule de briques émaillées, une large cuve de bronze aux bords évasés dont le grand axe était orienté du Nord au Sud. Ce bassin oblong mesurait $1^{m},65$ de longueur à l'ouverture sur $0^{m},96$ de largeur ; il était accolé aux ruines d'une muraille élamite et, à priori, je le pris pour une annexe du monument voisin tant il avait peu l'apparence d'un sarcophage ; je croyais me trouver en présence d'une cuve de libations ou d'un bassin destiné au culte. (Cf. plan, fig. 66).

Les alentours étaient remplis de vases grossiers brisés, de cendres, d'os calcinés et de fragments de briques ; l'intérieur même de la cuve était plein de briques crues en grand désordre. En la dégageant moi-même je découvris d'abord un vase d'albâtre, puis une patère d'argent. C'est alors, seulement, que je me rendis compte que j'avais à faire à une sépulture et que je commençai à fouiller avec grande précaution. En sondant au sud je vis briller un collier d'or que je recouvris de suite de terre, afin de ne pas éveiller l'attention des ouvriers.

Il était, en effet, essentiel pour la suite de nos travaux de ne pas leur faire connaître l'importance de la découverte, sans quoi, à l'avenir, tout récipient capable de renfermer de l'or ou de l'argent eût été brisé en mille pièces et vidé avant que nous puissions être avertis de sa découverte. J'attendis donc jusqu'au soir que les ouvriers eussent quitté les chantiers et la fouille recommença.

Les bijoux furent enlevés avec grand soin, après examen de leur position sur le squelette ; les terres tamisées furent emportées, triées, puis lavées et triées à nouveau. Aucun objet, quelque

(1) C'est à tort que M. Dieulafoy suppose la citadelle de Suse défendue, au temps des Achéménides, par des remparts de tracé savant. Je n'ai rien rencontré qui puisse, en quoi que ce soit, justifier cette opinion. Tant à l'Ouest qu'à l'Est du tell, l'enceinte se composait d'une muraille unique, peut-être même sans tours, couronnant le bord du monticule. Aujourd'hui tout le pourtour du tell a été déblayé sur une profondeur d'environ 5 mètres et une saignée de 20 mètres de profondeur a été pratiquée d'Est en Ouest environ dans la plus grande largeur des ruines. Toute la muraille d'enceinte achéménide a été enlevée, après examen méticuleux, et je dois dire qu'aucun fait n'est venu confirmer la théorie avancée par l'auteur de l'*Acropole de Suse* (IIe partie, pl. II, p. 226 sq.).

petit qu'il fût, n'échappa à nos recherches. Malheureusement, l'état de décomposition dans lequel se trouvait la pâte qui retenait les pierres incrustées était tel que beaucoup d'incrustations tombèrent. Le sarcophage n'ayant pas été fermé par un couvercle métallique l'humidité, en s'y accumulant, dégrada quelque peu toutes les parties oxydables du mobilier funéraire.

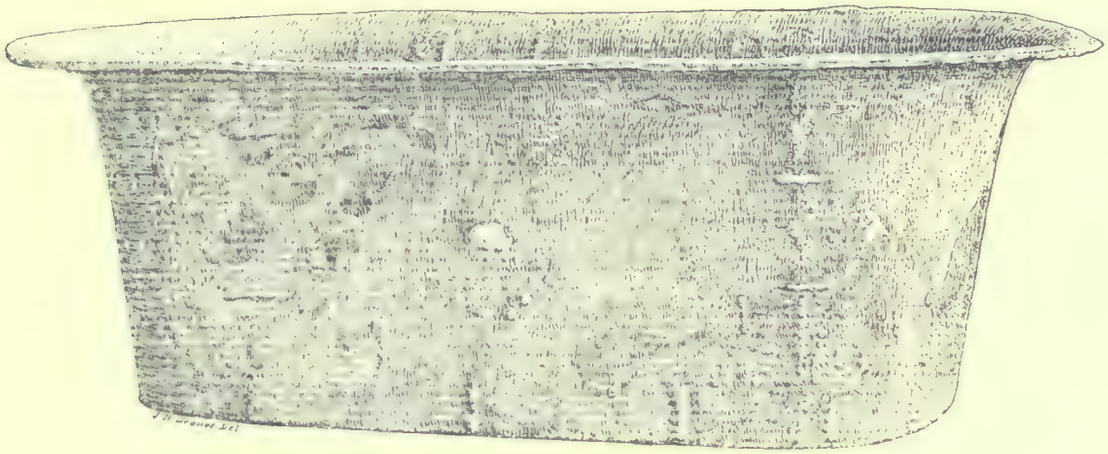

Fig. 67. — Sarcophage de bronze.

Le sarcophage entièrement en bronze et, à l'origine, d'une seule pièce, mesurait $0^m,56$ de hauteur, $1^m,65$ de longueur à l'ouverture, $1^m,29$ au fond, $0^m,96$ de largeur à l'ouverture et $0^m,66$ au fond (fig. 67). Il était fendu lorsque je l'ai trouvé : les terres et les débris de briques en y tombant avaient exercé sur les parois mal soutenues une pression trop forte. Les divers morceaux ont été soigneusement recueillis.

Époque de la sépulture. — A priori, j'étais fort embarrassé au sujet de l'époque de cette sépulture, n'osant pas la faire remonter avant le temps d'Alexandre le Grand. Dans ma pensée je ne pouvais rencontrer à Suse de sépultures appartenant à la période qui correspond au Mazdéisme, quand deux médailles vinrent m'éclairer et fixer l'âge reculé du tombeau.

L'ensemble de la trouvaille ne présentait aucun des caractères de l'art grec ; mais je devais tenir compte de ce fait qu'à l'époque d'Alexandre et sous les Séleucides l'élément grec était en infime minorité dans ces pays de l'Asie et que, par suite, ce tombeau pouvait être celui d'une indigène ayant vécu pendant ou après la conquête macédonienne.

Une objection, très sérieuse d'ailleurs, venait à l'encontre de cette hypothèse. Aucun objet d'art purement grec, aucune médaille d'Alexandre ou de ses successeurs ne se trouvait dans le mobilier funéraire.

Les deux médailles d'argent, bien que très oxydées, étaient cependant assez lisibles pour que je puisse, de suite, les attribuer au IVe siècle ; elles portent toutes deux à l'avers une tête et au

revers la galère telle que nous la voyons sur les coins des satrapes perses des villes de Phénicie; l'attribution de ces monnaies est certaine et elles permettent de dater la sépulture.

Les premiers Achéménides, après l'expédition de Lydie (547 ou 546 av. J.-C.) rapportèrent de l'Occident l'usage de la monnaie et frappèrent eux-mêmes des dariques. Mais ces premières médailles, comme d'ailleurs les plus anciennes de la Lydie, d'Égine et des villes grecques, portèrent toujours au revers le *quadratum incusum*. Ce sont celles qu'on attribue à Darius I, Xerxes, Artaxerxes Ier, Darius II, Cyrus le Jeune et Artaxerxes II, Mnemon, le constructeur des grands palais de Suse.

C'est sous ce dernier roi, Artaxerxes II (404 av. J.-C.) que nous voyons, au cours de son règne, apparaître des monnaies royales perses portant deux effigies, l'une à l'avers, l'autre au revers; le satrape Melqart frappait également (de 350 à 332) des coins du nouveau modèle, de même que tous les gouverneurs perses de Phénicie et les villes des côtes syriennes. C'est à ce dernier type que se rapportent les deux monnaies du tombeau. Son âge ne peut donc être reporté au delà du milieu du IVe siècle av. J.-C.

Quant à la limite inférieure de l'antiquité de ma découverte, elle est fournie par la date même de l'arrivée en Perse des Macédoniens; le défaut de bijoux grecs et plus spécialement de monnaies à l'effigie d'Alexandre prouve que la sépulture est antérieure à l'an 331 av. J.-C., date de la bataille de Gaugamela et de la prise de Suse. Ces deux limites laissent donc entre elles 19 ans. Il semble difficile de parvenir à une évaluation plus précise. Je donne plus loin la description détaillée de ces deux médailles.

D'après le mobilier que renfermait cette sépulture, le manque d'armes, la petitesse des ossements, nous pouvons affirmer, d'une manière positive, que nous avons affaire à la tombe d'une femme perse riche, que ses contemporains ont ensevelie dans l'intérieur même de la Citadelle.

Les briques crues qui remplissaient le sarcophage, et qui probablement provenaient de l'effondrement d'une voûte, présentaient les mêmes dimensions que celles employées à la construction des remparts achéménides. Or, ces briques furent certainement faites au moment même de l'ensevelissement, car, en Susiane, des matériaux crus ne peuvent être employés plusieurs fois, l'humidité du sol les désagrégeant rapidement.

Il serait imprudent d'établir une date même approximative, en s'appuyant uniquement sur les dimensions des matériaux, car ces dimensions ont pu être conservées pendant bien des siècles. Mais cette observation, concordant avec tout ce que nous savons de l'époque du tombeau, ne présente pas moins de l'intérêt.

Nature de la sépulture. — Les rites funéraires de l'Avesta prohibaient de la façon la plus stricte l'enterrement des cadavres.

« *Où porterons-nous le corps des morts ? ô Ahura Mazda ! où le déposerons-nous ?*

« *Ahura Mazda répondit :*

« *Sur les lieux les plus élevés, ô Spitana Zarathushtra, là où l'on sait que viennent toujours les chiens carnivores et les oiseaux carnivores* (1). »

Toutefois, ces règles semblent n'avoir été respectées, durant la période des Achéménides, que pour les gens du commun. Les rois, les princes et quelques grands du royaume ont bénéficié d'exceptions et leur corps fut déposé dans le tombeau.

Nous connaissons les monuments funéraires de Cyrus et de ses successeurs (2) dans le Fars, et de quelques morts probablement illustres dont les restes reposèrent à Eudir Kach (3) (Kurdistan de Moukri), près de l'encienne Gazaka, à Kèl é Daoud (4) dans le district de Zohâb et à Dî-nou (5) non loin de Bisoutoun. Les mages trouvèrent le moyen de tourner le texte sacré. La tombe de Cyrus était garnie d'un sarcophage d'or (6) et les quatre ouvertures réglementaires furent probablement ménagées dans la porte du mausolée.

Hérodote (7) nous explique le subterfuge employé par les prêtres pour satisfaire aux exigences des grands. On enduisait le corps de cire avant de le mettre au tombeau afin d'obéir à la lettre de l'Avesta et de ne pas souiller la terre par le contact d'un cadavre. Cette coutume était en usage chez les Perses, tandis que les Mèdes, scrupuleux observateurs de l'esprit de la loi, faisaient décharner les corps ainsi que le pratiquent encore les Guèbres de nos jours. Ces différences entre les usages des Perses et des Mèdes nous sont affirmées par Cicéron (8) et par Strabon (9), et Ctésias (10), dans la légende qu'il rapporte au sujet de la mort et de l'enterrement d'Astyage, nous montre que, même chez les Mèdes, les rois n'étaient pas toujours soumis à la loi commune. Les sarcophages métalliques semblent n'avoir été qu'une précaution de plus pour éviter les colères d'Ahura Mazda.

(1) *Zend-Avesta*, frag. VI. — v. 44 et 45. — Trad. J. Darmesteter, 1892, t. II, p. 92.

(2) Pour le tombeau de Cyrus, cf. Texier, *Descript. Arm. Perse et Mésop.*, pl. 81, 82 et 83. — Coste et Flandin, *Voy. en Perse*, pl. 194 et 195. — M. Dieulafoy, l'*Art en Perse*, pl. XIX. — Pour les autres tombes royales, cf. Texier, *Descrip. Arm. Perse et Mésop.*, pl. 127 et 128. — Coste et Flandin, *Voy. en Perse*, pl. 173, 174 et 175. — M. Dieulafoy, l'*Art en Perse*, pl. X.

(3) Cf. J. de Morgan, *Mission scientifique en Perse*, t. IV. *Recherches archéologiques*, p. 294, fig. 172 et 173.

(4) Cf. J. de Morgan, *Mission scientifique en Perse*, t. IV. *Recherches archéologiques*, p. 299, fig. 177 et 178. — Coste et Flandin, *Voy. en Perse*, pl. 211.

(5) Village situé entre Bisoutoun et le défilé de Gherrâbân sur la rive gauche du Gamas-Ab (Haute-Kerkha). — J. de Morgan, *Mission scientifique en Perse*, t. IV. *Recherches archéologiques*, p. 300, pl. XXXII et XXXIII.

(6) « C'est au centre des jardins royaux de Pasagarde que s'élevait ce tombeau entouré de bois touffus, d'eaux vives et de gazon épais ; c'était un édifice dont la base, assise carrément sur de grandes pierres, soutenait une voûte sous laquelle on entrait avec peine par une très petite porte. On y conservait le corps de Cyrus dans une arche d'or sur un abaque dont les pieds étaient également en or massif, couvert des plus riches tissus de l'art babylonien, de tapis de pourpre, du manteau royal, de la partie inférieure de l'habillement des Mèdes, de robes de diverses couleurs, de pourpre et d'hyacinthe, de colliers, de cimeterres, de bracelets, de pendants en pierreries et en or » (Arrien, *Exped. Alex.*, VI, 8, § 4, trad. P. Chaussard, 1802, t. II, p. 300 sq.).

(7) Hérodote, I, CXL.

(8) Cicéron, *Tusculanes*, I, 45.

(9) Strabon, XV, III, 20.

(10) Ctesias, fragm. 29, § 5, ds. Muller-Didot. Ctesiae Cnidi fragmenta, p. 46-47.

Ce n'est pas sans difficultés que les mages parvinrent à faire adopter la loi avestique par les populations occupant la Perse. Au Mazanderan(1) l'évangélisation fut accompagnée de massacres; dans le sud, les Perses éprouvèrent toujours une grande répugnance à livrer leur corps en pâture aux animaux sauvages(2), Lors des guerres d'Occident, les morts de l'armée perse furent ensevelis(3) en dépit des prescriptions de Zoroastre.

En face de ces nombreuses exceptions, il n'est pas surprenant de rencontrer à Suse une véritable sépulture d'époque achéménide entourée des mêmes précautions qui furent prises pour les tombeaux des souverains. La cuve d'or(4) de Cyrus est ici remplacée par un sarcophage de bronze et le monument de pierre par une voûte de briques crues que le temps a fait crouler sur le squelette.

Contrairement à ce qu'on aurait pu penser, le mobilier funéraire ne renfermait aucun objet rappelant le culte avestique; peut-être avait-on exclu intentionnellement tous les signes religieux, afin de ne pas les soumettre à la souillure, la Druj Nasu(5), s'emparant du corps; peut-être aussi les femmes mazdéennes n'avaient-elles pas le droit d'en porter(6).

Le seul bijou achéménide que je connaisse, en dehors de ceux de notre trouvaille, est un collier d'or trouvé probablement en Égypte et exposé dans les vitrines du musée du Caire; il est orné de pendeloques d'or estampé figurant, toutes, la divinité mazdéenne ; mais nous ne connaissons pas la provenance exacte de ce bijou, nous ne savons pas s'il décorait les épaules d'un homme(7) ou celles d'une femme ; s'il a été trouvé dans une sépulture ou dans des ruines.

(1) Les Mâzainya (daêva), populations sauvages et payennes du Mazanderan furent massacrées par Haoshyana et par Thraêtaona (*Zend-Avesta,* trad. J. Darmesteter, t. II, 373, 582), le reste fut converti au mazdéisme.

(2) Hérodote, III, 26. — Strabon, XV, III, 14.

(3) Hérodote, VII, 127; VIII, 24; IX, 31.

(4) Strabon, XV, III, 18, range l'or parmi les matières qu'il était interdit de souiller par le contact d'un cadavre, mais cette assertion n'étant pas justifiée par les textes avestiques il est permis de croire, soit qu'elle est erronée, soit que les mages de basse époque ajoutèrent par rigorisme cette interdiction de leur propre chef.

(5) Démon qui prend possession du cadavre et dont la présence se marque par la décomposition et l'infection. « La Druj Nasu se précipite par les régions du Nord sous la forme d'une mouche furieuse, genoux courbés en avant, queue en arrière avec des bourdonnements sans fin et semblable aux plus infectes khrafstras » (Vendidad Sadé, frag. VII, 2. — J. Darmesteter, trad. de l'*Avesta,* t. I, p. 123).

(6) Cf. *Zend-Avesta,* trad. J. Darmesteter, t. I, p. 230.

(7) Les hommes, chez les Perses et les Mèdes, se paraient de bijoux tout comme les femmes. Un bas-relief persépolitain nous montre un Iranien paré d'une torque et de pendants d'oreilles (cf. G. Rawlinson, *The five Great Monarch.,* t. II, p. 317), plusieurs passages de Xénophon sont très explicites à ce sujet : « Cyrus, lui (Syennesis), fait les présents d'honneur qu'offrent les rois de Perse: un cheval ayant un frein d'or, un collier, des bracelets de même métal, un cimeterre à poignée d'or et une robe perse » (Xénophon, *Anabase,* I, 2) et plus loin : « Quelques-uns (des Perses) avaient des colliers au cou, des anneaux aux doigts » (Xén., *Anab.,* I, 5) et encore: « Artapatès... voyant Cyrus à terre saute de son cheval et se jette sur le corps de son maître : le roi, assure-t-on, l'y fait égorger; d'autres disent qu'il s'égorgea lui-même, après avoir tiré son cimeterre; car il en avait un à poignée d'or, et portait un collier, des bracelets et autres ornements, ainsi que les premiers des Perses (Xén., *Anab.,* I, 8). D'autres auteurs sont non moins clairs (Cf. Quint., Curt., III, 3, § 13; Justin, XI, 9; Aristid.Panath; Dio Chrysost., etc.). On s'explique, dès lors, aisément, que les Perses aient laissé un butin immense sur le champ de bataille de Platée et que la richesse des Eginéens s'en soit accrue d'une manière si importante.

Draeger frères, Imp.

PL. II. — SÉPULTURE ACHÉMÉNIDE

Position du squelette dans le sarcophage de bronze.

Disposition des bijoux, des alabastrons et de la patère d'argent.

Une hypothèse peut être émise au sujet des joyaux achémenides de Suse : peut-être la femme qui les portait n'appartenait-elle pas au culte d'Ormazd. L'empire perse était, en effet, à cette époque, composé de peuples qui, pour la plupart, avaient conservé leurs croyances nationales (1). Babylone, l'Égypte, la Phénicie n'avaient rien changé à leur culte ; l'Arménie adorait ses idoles dans les temples d'Armavir, de Pakovan, etc.

Cette supposition ne semble pas devoir être prise en considération, car, si la morte avait appartenu au paganisme, nous trouverions certainement dans son mobilier funéraire des traces de son culte, soit sur les bijoux, soit par des statuettes, des amulettes ou des emblèmes précis de ses divinités. Les amulettes que nous possédons ne présentent, comme on le verra plus loin, aucune signification particulière.

La même observation doit, a fortiori, être faite dans le cas où nous supposerions que cette femme fût non seulement étrangère à la religion de Zoroastre, mais aussi aux pays iraniens, qu'elle fût Égyptienne, Syrienne, Phénicienne ou Grecque. Dans tous les cas, sa parure reflèterait son origine, sa patère porterait des hiéroglyphes ou des textes ; ses colliers, ses bracelets, présenteraient un tout autre caractère.

Quoi qu'il en soit, que la morte eût été Mazdéenne ou non, Iranienne ou étrangère, l'époque de sa sépulture n'en est pas moins fixée d'une manière sûre et, comme on le verra plus loin, ses parures ne rappellent en rien ce que nous connaissons des satrapies de l'Occident.

Description de la sépulture. — Les divers objets se trouvaient encore dans la position où ils avaient été placés sur le corps.

Au côté extérieur du fémur gauche étaient un vase d'albâtre, l'ouverture tournée vers le haut du corps, et une patère d'argent appuyée contre le sarcophage. A l'extérieur du tibia de la jambe droite se trouvait un autre alabastron, plus petit que le premier, l'ouverture tournée vers les pieds du mort. Au cou, les colliers ; aux poignets, ramenés sur la poitrine, les bracelets ; à droite et à gauche de la mâchoire, les boucles d'oreilles (Pl. II).

Deux boutons d'or, qui probablement retenaient les vêtements, étaient placés l'un près de l'autre à la hauteur du sein gauche. Des amulettes et des perles plates se trouvaient mélangées aux autres bijoux sans que je puisse savoir quel rôle elles jouaient dans la parure ; je crois que les perles plates avaient été cousues au col d'un vêtement.

Le mort avait été placé sur le dos, la tête penchée en avant, appuyé contre la paroi du fond de la cuve, les genoux légèrement relevés, les pieds portant sur le fond du sarcophage. Ainsi placé, le cadavre put trouver place sans être replié sur le côté, dans une cuve dont la longueur

(1) Le culte du feu, même aux époques les plus florissantes du mazdéisme, ne semble pas s'être répandu au delà des limites naturelles de l'Iran ; les souverains achéménides eux-mêmes se montrèrent parfois très respectueux des dieux de leurs sujets d'Anirân lorsque l'intérêt politique les y engageait. En Egypte, en Judée, en Phénicie, en Babylonie, en Asie Mineure, en Arménie et dans le Caucase les doctrines mazdéennes furent repoussées par la population, ou les mages, à cette époque, ne cherchèrent même pas à les introduire.

n'est que de 1^{m},29. Lors de la fouille, les maxillaires reposaient sur les clavicules, et les fémurs chevauchaient d'une quinzaine de centimètres sur les tibias; les tarses et les métatarses se trouvaient en paquet à l'extrémité du sarcophage.

La taille de cette femme était certainement supérieure à 1^{m},60, son squelette était très fin, ses dents usées accusaient la vieillesse.

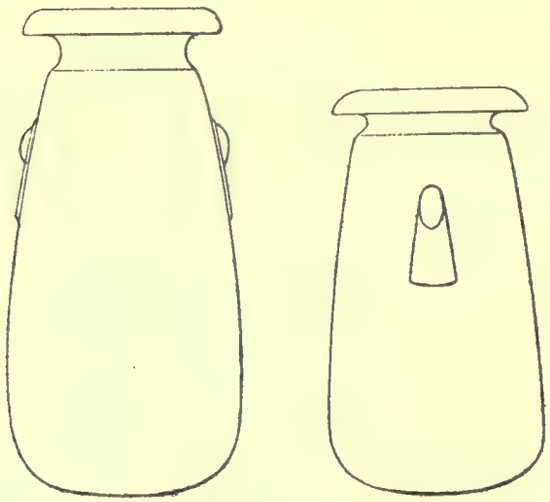

Fig. 68. — Alabastrons.

Mobilier funéraire. — Alabastrons. — Les deux vases d'albâtre sont de même forme et ne diffèrent que par leurs dimensions, l'un mesurant 200 millimètres de hauteur sur 92 millimètres de diamètre maximum, tandis que l'autre est haut de 165 millimètres et large de 73 millimètres. Cette sorte de vases est très fréquente à l'époque achéménide; on en rencontre souvent des fragments dans les fouilles. Quelquefois ces morceaux portent, en textes trilingues cunéiformes, les noms et titres des rois Darius, Xerxes, Artarxerxes, etc. Souvent, aussi, ils présentent le cartouche hiéroglyphique des mêmes souverains; nos musées d'Europe contiennent bon nombre de ces types.

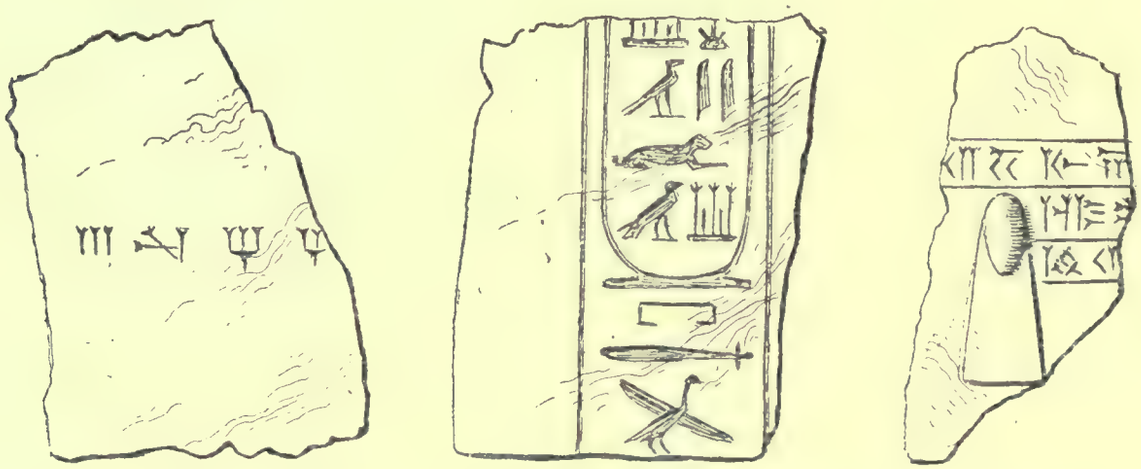

Fig. 69. — Fragments d'alabastrons avec textes trilingues ou hiéroglyphiques trouvés dans les fouilles de Suse.

J'ai dit, dans un précédent travail(1), combien l'albâtre est abondant dans les tranchées de Suse; il provient des montagnes loures et présente de grandes variétés dans sa coloration; fré-

(1) Cf. Mém. de la Délég., t. I, Rech. Arch. — Mat. minérales.

quemment il est veiné de rouge, de brun ou de vert. Cette matière était, depuis les temps les plus reculés, employée à divers usages : on en faisait des statues, des bas-reliefs, des vases, des fusaïoles, des amulettes, etc. Les deux alabastrons trouvés dans le tombeau sont en albâtre translucide, veiné de lignes blanches opaques.

Patère. — La coupe d'argent qui accompagnait le plus grand des deux vases d'albâtre est une pièce de fort belle exécution (Pl. III) : elle mesure 148 millimètres de diamètre, 44 millimètres de hauteur, est en métal fondu et pèse 589 grammes. Son profil est très gracieux et artistement calculé. Son ornementation a été reprise au burin avec beaucoup d'habileté. La régularité de ses bords et de toutes les parties circulaires a été obtenue au tour : on voit encore sur les deux faces les centres laissés par l'axe de l'instrument.

Extérieurement, elle porte une rosace de seize pétales, ornement que nous retrouvons à chaque instant dans les sculptures assyriennes et achéménides. Quarante autres pétales, beaucoup plus longues que les premières, rayonnent autour de la rosace centrale et vont se terminer en pointe près du bord lisse, laissant entre elles un nombre égal de triangles réguliers. Le bord est lisse sur une hauteur de 18 millimètres.

A l'intérieur, la décoration est beaucoup moins marquée qu'à l'extérieur ; une couronne de fleurons entoure un bouton soudé sur le centre.

L'exécution de cette pièce d'argenterie est fort soignée quant à l'ensemble de la composition ; elle est remarquable par son élégance et sa pureté, l'art en est fort beau et semble avoir été largement influencé par le goût ninivite. Les créneaux du palais de Sargon (1), certains ornements peints sur enduit (2) et beaucoup d'autres monuments assyriens nous offrent des motifs qui semblent avoir été pris pour modèle par le ciseleur perse. Ces rosaces, communes en Orient, présentent des analogies frappantes avec celles rencontrées dans le mycénien d'Europe et d'Asie ; l'aire dans laquelle on les rencontre est très vaste, aussi semblerait-il imprudent de chercher à tirer des conclusions de leur présence à Suse.

Bijoux. — Les joyaux du tombeau peuvent être rangés en trois séries bien distinctes : deux parures bien homogènes dans leur composition comme dans leur technique, et les bijoux isolés. Il est certain que, de son vivant, la Persane qui les possédait ne pouvait les porter tous en même temps ; ils ne furent réunis que dans sa sépulture.

Première parure. — Torque. — La torque était la pièce importante dans la plus riche parure de la défunte : elle est en or et pèse 385 grammes, mesure 202 millimètres de diamètre et se compose de deux parties rentrant l'une dans l'autre sur une longueur de 36 millimètres et fixées

(1) Cf. Place, *Ninive*, pl. 36.
(2) Cf. Layard, *Monuments*, 1re série, pl. 87.

l'une à l'autre à l'aide d'une goupille (Pl. IV). Les torques primitives s'ouvraient par torsion du métal qui faisait ressort; celle-ci se séparait en deux pièces qu'on rajustait après les avoir placées autour du cou.

Le corps du bijou est une torsade régulière, lisse et serrée, de 12 millimètres de diamètre; ses deux extrémités sont terminées chacune par une tête de lion, ces deux têtes, se regardant face à face ; elles sont ciselées et incrustées de pierres et de nacre.

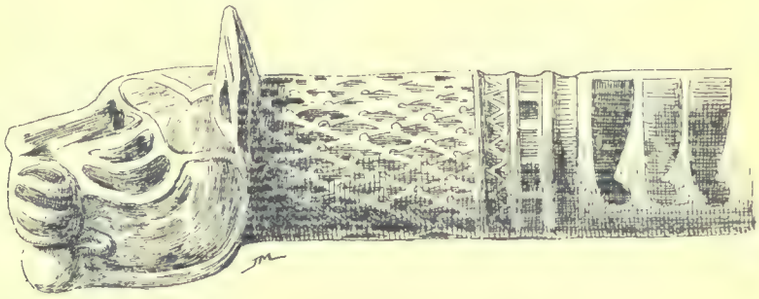

Fig. 70. — Tête de lion vue de profil.

Le nez de chaque lion est en or, nu jusqu'aux arcades sourcilières; les oreilles et la lèvre inférieure sont également en métal sans incrustations; les joues sont en turquoise, tandis que le mufle porte un lapis-lazuli encadré de deux turquoises (fig. 70, 71 et Pl. IV); les pommettes des joues sont ornées chacune d'une turquoise et d'un lapis; les yeux, en nacre, portaient des prunelles noires; le sommet de la tête est recouvert de plaques nacrées.

Fig. 71. — Tête de lion vue de face.

Le cou, formé d'une plaque d'or mince ajustée sur le corps de la torque, est orné d'un semis de petites turquoises serties, taillées de façon à imiter grossièrement les mèches de la crinière.

Au delà du cou est une sorte de collier composé de deux gorges séparées entre elles par une bande où alternent en inscrustations les carrés de turquoise et de lapis-lazuli. Les gorges elles-mêmes sont pavées, la première de petits triangles enchevêtrés, la seconde de petites lamelles rectangulaires de turquoise.

Après cet ornement, sur une longueur de 35 millimètres, le joaillier, afin d'imiter les mèches de poil tombant à droite et à gauche de l'épine dorsale, a serti, régulièrement alternés, des turquoises et des lapis découpés d'une forme spéciale; l'axe correspondant à la colonne vertébrale se termine par une turquoise taillée en poire.

Comme on le voit, ce sont les parties les plus caractéristiques de la tête qui ont été rehaussées de pierres, donnant ainsi au bijou un aspect étrange, très différent de ce que nous avons coutume de rencontrer dans les arts de l'antiquité classique.

Ce procédé conventionnel de représentation de la nature ne s'appliquait pas seulement aux

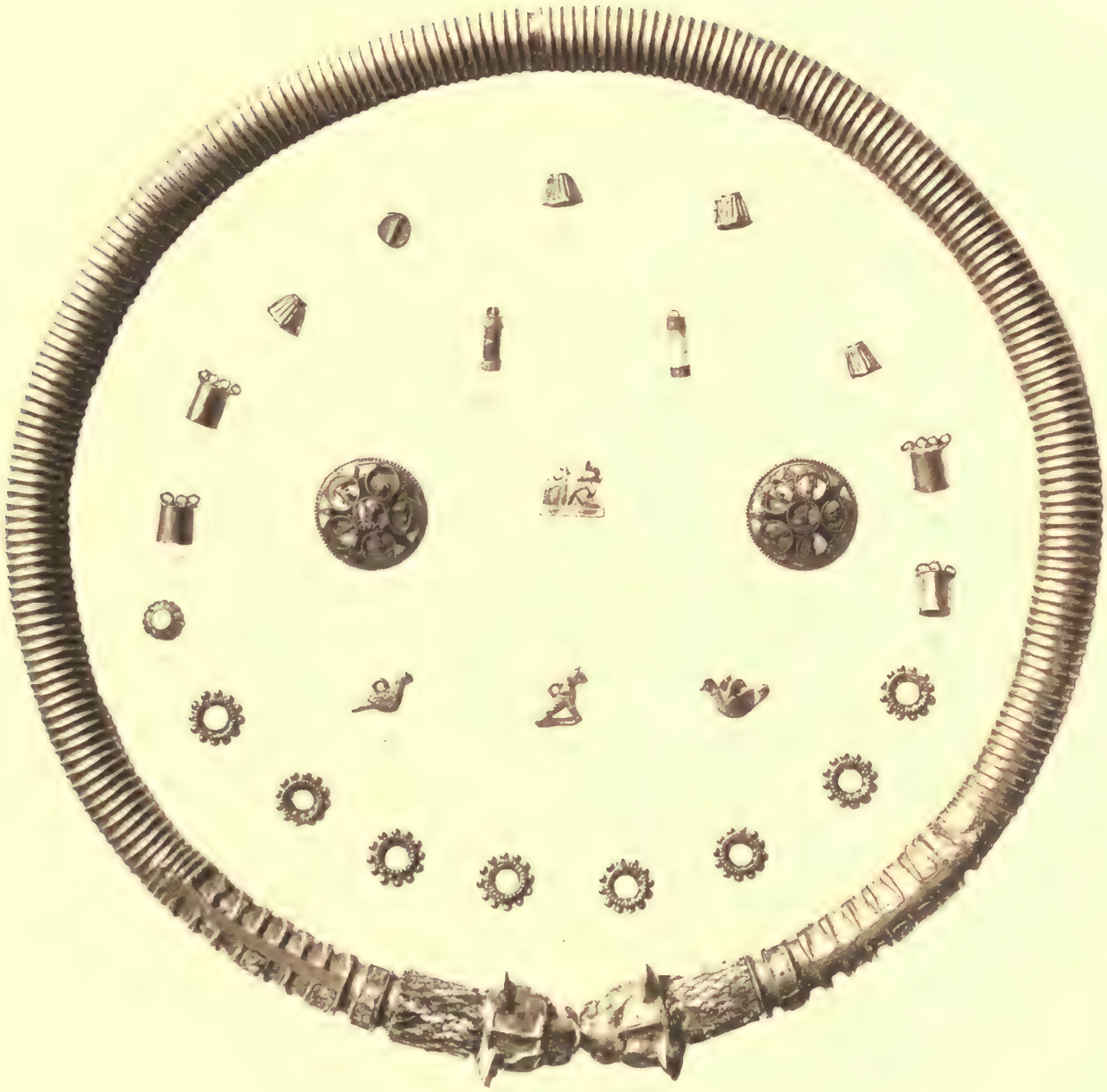

bijoux, il était courant chez les artistes perses du VIIe au IVe siècles. Nous en voyons un exemple frappant dans les reliefs émaillés du palais de Suse (fig. 72 et 73).

Les Perses avaient certainement reçu des Assyriens ces principes artistiques, car nous constatons, sur les bas-reliefs polychromes qui ornaient les palais ninivites (1) (fig. 74 et 75), l'application du même mode de dessin ; la crinière d'un lion entre autres rappelle singulièrement celle que figurent nos bijoux achéménides.

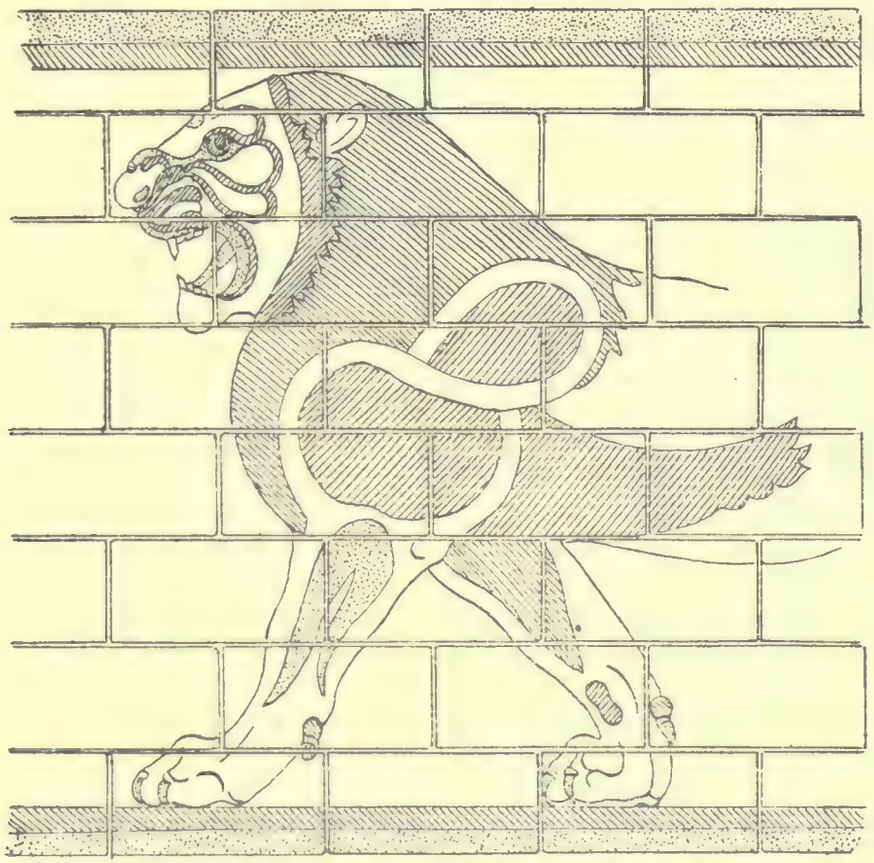

FIG. 72. — Tête de lion, relief émaillé des palais achéménides de Suse (Musée du Louvre).

C'est surtout dans la bijouterie égyptienne que nous trouvons le plus de termes de comparaison : il me suffira de citer les bijoux de Dahchour et leurs imitations quelque peu barbares de l'époque des Ramessides. Bien que les motifs ornementaux soient très différents, la technique est la même en Perse et dans la vallée du Nil.

Que les Assyriens aient tiré d'Égypte ce mode de décoration polychrome, puis que les Perses en aient hérité des Ninivites, ou que les soldats de Cambyse aient rapporté directement ces pro-

(1) Cf. Place, pl. XXIX et XXX.

émaillés, mais avant eux les Assyriens, et plus anciennement encore les Élamites, avaient employé avec succès le même mode de décoration. En bijouterie ils firent usage de la ciselure, de l'incrustation, du filigrane, mais dans chacune de ces branches ils restèrent très inférieurs à leurs maîtres, les Égyptiens. En gravure sur pierre dure ils ne firent jamais rien qui approchât des œuvres grecques. Enfin, en sculpture, ils furent inférieurs aux Ninivites eux-mêmes.

Nous ne devons donc pas être surpris de rencontrer dans cette torque, quoiqu'elle soit le bijou le plus important de la découverte, une grande infériorité sur les œuvres des autres pays tant au point de vue du modelé et de la ciselure qu'à celui des incrustations. Malgré ses défauts, cette pièce est une production remarquable pour le pays où elle a été faite: et fournit dans son ensemble un grand effet décoratif.

Bracelets. — Les bracelets ornant les poignets du mort, appareillés avec le collier, sont massifs et lisses, sauf dans les parties voisines des têtes de lions (fig. 76 et Pl. V). Leur poids est de 98gr,8 pour l'un et de 97 grammes pour l'autre; leur plus grand axe mesure 78 millimètres; ils sont coudés dans la partie médiane et ne présentent au petit axe que 58 millimètres.

Fig. 76. — Bracelet d'or incrusté de gemmes.

Le modelé des quatre têtes de lions dont ils sont ornés est bien inférieur à celui des mêmes motifs dans la torque; les joues sont trop maigres, les oreilles trop grandes et mal formées, le nez trop anguleux. Les incrustations sont moins nombreuses; par suite des dimensions du sujet, les joues sont garnies de turquoises, de même que le sommet de la tête. Le mufle, les pommettes des joues et les maxillaires sont ornés de lapis lazuli. Les yeux sont de nacre; le nez, les oreilles et la lèvre inférieure sont en or nu.

Le cou est orné du même semis de turquoises que sur la torque pour figurer la crinière; le reste de l'ornementation est semblable à ce que nous avons vu au sujet du collier.

Il est certain que ces trois bijoux formaient une parure complète, n'ayant rien de commun avec les autres joyaux trouvés dans le tombeau et dont le style est tout différent.

Le Musée du Louvre possède un bracelet qui semble avoir été inspiré par le même modèle que ceux de Suse. Le procédé d'exécution est, il est vrai, tout autre: les incrustations de pierres colorées y font défaut, le rendu est encore moins artistique, mais les deux bijoux présentent la même composition.

Le bracelet du Louvre ayant été acheté à Alep (1), il est impossible de lui assigner avec certitude une époque et un lieu d'origine. S'il est antérieur au ve siècle, il remonte peut-être, comme

(1) G. Perrot et Chipiez, *Hist. de l'Art.*, t. IV, p. 764.

le suppose M. G. Perrot, à l'époque du royaume Khéta. Dans ce cas, il aurait été probablement copié sur un modèle assyrien qui, plus tard, fut adopté par les artistes perses.

L'usage d'orner les torques et les bracelets de têtes opposées de lions remonte à des époques très reculées (1) ; le plus ancien spécimen qui soit parvenu à ma connaissance est un bracelet figuré sur un relief de terre émaillée d'époque élamite, trouvé dans nos fouilles de Suse et antérieur au xe siècle avant notre ère.

Deuxième parure. — Cette seconde parure n'est certainement pas de la même main que la première; son style est tout différent et son exécution, bien que souvent défectueuse, montre des qualités de précision que ne présentent ni la torque ni les bracelets.

Collier. — Un grand collier d'or (2), orné de pendeloques, s'étalait sur la poitrine au-dessous de la torque; il se composait de perles massives en métal incrusté de turquoises, de lapis-lazuli et de cornalines. Quatre grosses perles décoraient le milieu du bijou, dix-huit pendeloques, également espacées, toutes semblables et rehaussées de gemmes, retombaient autour du cou. Chaque pendeloque, fixée à une perle, est ornée à la partie supérieure d'un grènetis filigrané dans un rectangle de métal nu (fig. 77 et Pl. VI, fig. 1).

Fig. 77. — Partie de collier orné de pendeloques.

Le filigrane est obtenu non pas au moyen d'un fil d'or tordu et soudé, mais par une succession de petites perles métalliques fixées séparément. Ce mode de travail se rencontre dans tous les pays de l'Orient et il est malaisé de retrouver son origine. Les Égyptiens le pratiquaient, dès le Moyen Empire, avec une habileté qui n'a jamais été surpassée. La Phénicie, la Grèce le connurent; nous le retrouvons en Perse, en Bactriane et plus loin encore vers l'Orient.

Ce collier forme un ensemble très décoratif, mais, de même que la première parure décrite, présente de grands défauts ; les alternances du bleu foncé du lapis-lazuli et du bleu clair de la turquoise eussent produit un effet très agréable, si l'artiste n'avait eu la malheureuse idée d'y joindre le rouge vif des cornalines. Le jaune brillant de l'or accentue encore cette opposition et rend les tons plus criards. Quant à la taille des gemmes et à leur sertissage, ils sont très médiocres, plus malhabiles encore que dans la torque et les bracelets.

(1) Le musée de New-York possède un bracelet d'or d'un modèle très voisin de celui des bracelets de Suse; suivant di Cesnola (Cyprus, p. 311), il aurait été trouvé en Chypre et, par suite, appartiendrait au groupe asiatique qui nous occupe. Il est fâcheux que son lieu d'origine et son époque nous soient fournis par une autorité aussi peu sûre que celle de di Cesnola.

(2) Ce collier, dont le poids total est de 152 grammes, se subdivise comme suit : 18 pendeloques (poids ensemble : 98gr,0); 4 grosses perles d'or (poids ensemble : 10gr,5); huit perles d'or de taille moyenne (poids ensemble : 5gr,5); 109 petites perles d'or (poids ensemble : 38gr,0).

Dans les bijoux égyptiens incrustés de la douzième dynastie, les gemmes sont taillées avec une telle précision qu'il a suffi, pour les fixer, de les sertir avec le métal; c'est à peine si, par places, le bijoutier a dû garnir la cavité destinée à recevoir la pierre d'une légère couche de pâte afin de racheter une différence d'épaisseur. Plus tard, sous les Ramessides, alors que les arts tombaient en décadence par suite des préoccupations militaires de toute la nation, les artistes cherchèrent à obtenir les mêmes effets qu'autrefois par des procédés plus rapides et moins coûteux : les pierres furent grossièrement taillées et, parfois même, remplacées par de la pâte émaillée; les cloisons métalliques perdirent leur ancienne destination et ne servirent plus qu'à séparer les différentes couleurs pour la vue seulement. La pâte remplaça le sertissage comme moyen de fixer les gemmes ; les bijoux y perdirent de leur grâce et de leur solidité.

Plus tard, vers la fin du Nouvel Empire jusqu'à la conquête perse, nous voyons se continuer le déclin de l'art du bijoutier en Égypte, et c'est à cette époque que les artistes iraniens choisirent les types dont ils s'inspirèrent; de mauvais modèles entre les mains d'ouvriers inexpérimentés ne pouvaient donner que des œuvres médiocres. C'est ce qui arriva. Encore devons-nous être surpris de voir si peu de différence entre la technique des bijoux perses et celle des joyaux égyptiens contemporains.

Peut-être devons-nous voir dans les œuvres des bijoutiers perses du IVe siècle l'origine des cloisonnés de grenat, ou de verre rouge, qu'on rencontre si fréquemment chez les peuplades barbares qui, dans leur marche vers l'Occident, frôlèrent l'empire perse vers la frontière du Nord ? Peut-être trouverions-nous en Susiane les principes décoratifs que les Francs, les Scandinaves, etc., ont apportés jusqu'aux extrémités de l'Europe ? Mais analyser une question aussi étendue serait sortir de notre sujet.

Boucles d'oreilles. — Je réunis à la même parure les boucles d'oreilles qui, bien que ne renfermant pas de cornalines, appartiennent au même ordre de bijouterie. Chacune d'elles se compose d'un large anneau plat en or (fig. 78 et Pl. V, fig. 3 et 4). Couvert de pierreries sur les deux faces, cet anneau présente 44 millimètres de diamètre et $3^{mm},2$ d'épaisseur; il est évidé au centre suivant un cercle de 15 millimètres de diamètre et se compose de deux parties bien distinctes et concentriques.

Fig. 78. — Boucle d'oreille.

Le cercle interne porte, sertis, des ornements quadrangulaires de lapis-lazuli et de turquoise encadrés de fuseaux de turquoise; le cercle externe figure les pétales d'une fleur : les plus grandes sont arrondies et alternent tour à tour en lapis-lazuli et en turquoise, tandis que les petites sont couplées en turquoise et en lapis; ainsi le rang extérieur offre 18 pétales tandis que le rang intérieur en montre 36. Les lignes principales de l'ornementation convergent vers le centre du bijou, de même que les côtés de l'ouverture par laquelle passait le lobe de l'oreille; à l'intérieur de l'anneau est un double cercle fili-

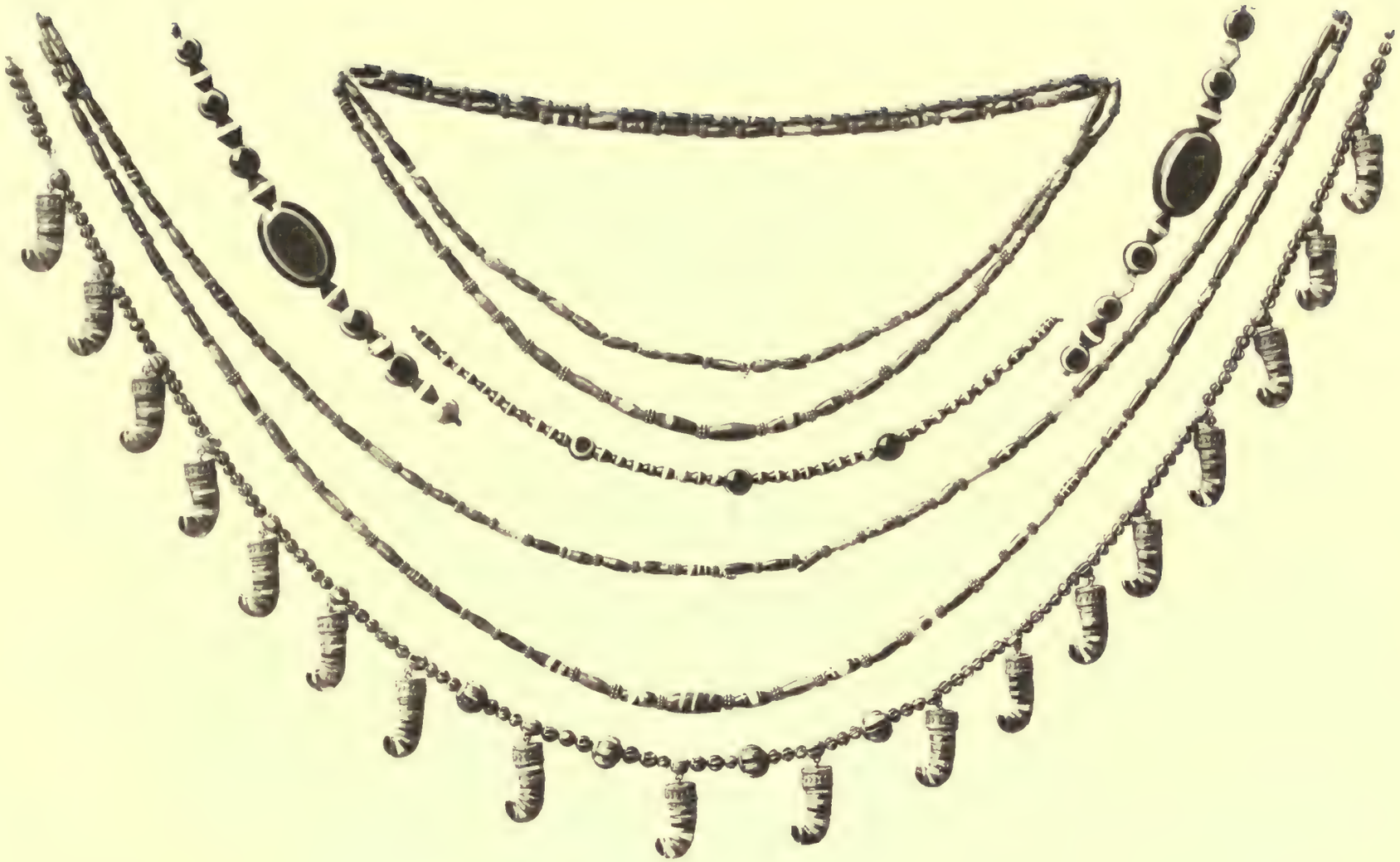

grané. La fermeture se faisait au moyen d'une épingle d'or montée sur charnière et qu'une clavette fixait à l'extrémité libre.

Boutons. — Deux boutons placés sur la poitrine de la morte font aussi partie de la même parure ; ils mesurent 21 millimètres de diamètre, sont bombés, et portent, à leur face inférieure, un anneau soudé qui permettait de les fixer au vêtement (fig. 79 et Pl. IV, fig. 2 et 3).

Au centre est un cercle renfermant un curieux motif qui, probablement, avait jadis un caractère emblématique, mais que je ne saurais expliquer. Sur un croissant de lapis-lazuli pose, dans un champ de turquoise, un objet d'or semblable à une branche d'arbre garnie de deux bourgeons. Cinq cercles identiques encadrent celui du centre. Ils sont reliés entre eux par de petites cornalines, et, vers le bord, l'ornementation se continue en une succession de triangles alternants de turquoise et de lapis ; l'ensemble est serti d'un grènetis circulaire de perlettes d'or.

Fig. 79. — Bouton d'or incrusté de gemmes.

La technique de ces boutons est la même que celle des boucles d'oreilles ; les gemmes sont taillées et fixées avec beaucoup moins de maladresse que dans les bijoux précédemment décrits. Quant à la composition, elle est assez heureuse et ne rappelle en rien ce que nous connaissons de l'Assyrie ou de l'Égypte. Le motif principal de ces bijoux est trop étrange pour ne pas avoir été emblématique : il se reproduit douze fois dans les deux boutons et trente fois dans les barrettes du collier de perles fines dont il va être question. Il est certain que, si une idée religieuse ou superstitieuse ne s'y était pas attachée, on ne l'aurait pas employé avec une pareille profusion.

Bijoux divers. — Je range dans cette catégorie une série de bijoux qui ne semblent pas avoir fait partie de parures complètes, quoique certains d'entre eux rappellent, par les motifs de leur ornementation, certains des joyaux dont il vient d'être parlé.

Collier de perles fines. — L'usage de porter des colliers, dits aujourd'hui « colliers de chien », en perles fines, existait déjà en Perse au IVe siècle avant notre ère ; les perles étaient abondantes dans le Golfe Persique, on les employait exactement de la même manière que nous faisons de nos jours.

Ce collier était à trois rangées de perles, que dix barrettes d'or incrusté de pierres réunissaient à intervalles égaux (fig. 80 et Pl. V, fig. 6) ; ses débris, entassés pêle-mêle sous le crâne, montrent que cette parure était portée en haut du cou.

Les barrettes sont formées de la réunion de trois des emblèmes dont j'ai parlé au sujet des boutons ; elles ne portaient aucun autre ornement.

Quant aux perles fines, elles étaient fort détériorées lors de la découverte. J'ai pu en recueillir 238, mais beaucoup d'entre elles tombaient en poussière et j'évalue à 4 ou 500 leur nombre primitif dans le collier.

Le Golfe Persique est, on le sait, l'un des points du monde où les perles fines se rencontrent en plus grande abondance; elles sont d'une fort belle eau et de tout temps furent très appréciées(1). Les pêcheries du Golfe datent de temps immémoriaux. Bahrein, Ormuz, Mascate, Lingah et cent autres points de la côte arabique ou persique, ont toujours été des centres importants pour la production des perles fines. C'est même pour beaucoup d'entre eux leur unique raison d'être peuplés. Si nous en jugeons d'après les bas-reliefs assyriens et perses, les souverains et les grands personnages s'ornaient de perles à profusion. Ils en portaient non seulement dans leurs bijoux, mais aussi sur leurs vêtements et jusque dans la barbe.

Fig. 80. — Élément du collier de perles fines.

Il est à remarquer que les Égyptiens des temps anciens ne semblent pas avoir employé la perle fine que, probablement, ils connaissaient grâce à la proximité de la Mer Rouge. Dans les tombeaux de Dahchour je n'en ai jamais rencontré; les seules que je connaisse, sur des bijoux égyptiens, appartiennent à l'époque ptolémaïque et sont montées à la grecque.

Collier de gemmes et d'or. — Tous les pays, depuis les temps les plus anciens, ont connu les colliers faits de gemmes taillées et percées, ou simplement percées. Les stations préhistoriques

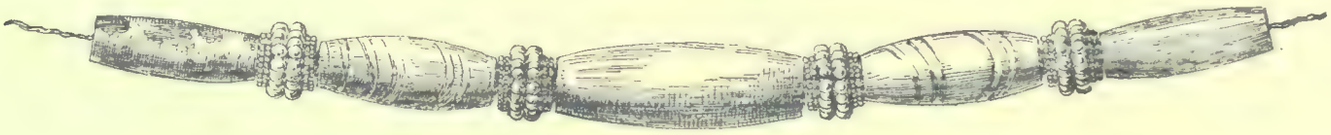

Fig. 81. — Éléments du collier de gemmes et de perles d'or.

nous en offrent de nombreux spécimens, aussi bien dans l'Europe occidentale qu'en Asie et en Égypte. Il est donc très naturel de rencontrer à profusion en Perse ces sortes de parures à l'époque des Achéménides.

Quatre rangs formaient l'ensemble du collier: ils renferment 400 perles de pierres et autant

(1) Au premier rang, au faîte pour ainsi dire de tous les joyaux, sont les perles. C'est spécialement l'Océan Indien qui les envoie... et encore les Indiens eux-mêmes n'en prennent-ils que dans un très petit nombre d'îles. Elles sont le plus abondantes à Taprobane [Ceylan] et à Stoïs, comme nous l'avons dit dans la description du *Monde* [VI, 24, 9 et 28, 3], ainsi qu'à Périmula, promontoire de l'Inde. Les plus estimées sont celles de la côte d'Arabie, sur le Golfe Persique [Pline, *Hist. nat.*, IX, 54].

de perles d'or, les plus grosses gemmes occupant le milieu de la parure (fig. 81 et Pl. VI, fig. 2 et 3). Les couleurs alternent et se trouvent rehaussées par le métal précieux les séparant.

Ces perles de pierre sont habilement travaillées, et très régulièrement tournées : elles sont renflées en leur milieu et terminées carrément à leurs extrémités ; leur forage a été effectué par les deux côtés.

Quant aux variétés minéralogiques faisant les frais de ce bijou elles sont très nombreuses, beaucoup plus même qu'il n'est coutume dans les colliers de ce genre. Ce sont :

Turquoise (1).	Silex.
Lapis-lazuli (2).	Jade (?).
Émeraude (3).	Quartz, hyalin et laiteux.
Agate (4).	Améthyste d'un violet pâle (5).
Jaspe de toutes couleurs.	Hématite.
Cornaline rouge et blonde.	Marbre de diverses couleurs.
Feldspath.	Brèche.

(1) La turquoise (en persan moderne فيروزه) est la pierre persane par excellence. De riches mines, irrégulièrement exploitées, existent au Khoraçân. Les exploitations anciennes, aujourd'hui inondées, ont été abandonnées et remplacées par des gisements où la pierre, de moindre qualité, perd très rapidement sa couleur bleue pour verdir. Les turquoises se trouvent généralement en Perse dans des couches argileuses à l'état de rognons entourés d'une gangue ferrugineuse. — Pour les mines de turquoise de la presqu'île sinaïtique, cf. J. de Morgan, *Recherches sur les origines de l'Egypte.*

(2) (En persan moderne لاجورد اصل). La lazulite se trouvait, dit-on, autrefois aux environs de Kachan et aurait été l'objet d'un commerce important. Ces gisements ne sont plus connus. Les Persans disent qu'il existe une veine, non exploitée mais très importante, de lazulite dans le district montagneux de Koulpa, entre Yezd et Ispahan. — Les amulettes de lapis communément portés au Khoraçân sont apportés de Boukhara. — Le lapis-lazuli était fort employé dans la haute antiquité en Chaldée et en Susiane. Nous le rencontrons très fréquemment dans nos travaux — (Pline, *H. N.*, XXXVII, 5, 8). — Le lapis-lazuli de Médie était fort réputé. — On trouve aujourd'hui cette pierre en abondance en Afghanistan (cf. Fraser, *Khorasan App.*, pp. 105, 106).

(3) (En persan moderne زمرّد). Je ne possède aucun document sur l'existence, à l'état naturel, de cette pierre en Perse. (Pline, *H. N.*, XXXVII, 17, § 1.) [Les émeraudes] les plus renommées sont les Scythiques, ainsi nommées du pays où on les trouve... Les émeraudes bactriennes, voisines par le lieu de la provenance, le sont aussi par le rang. Elles se recueillent, dit-on, dans les fissures des rochers... Mais on assure qu'elles sont plus petites que celles de Scythie. Au troisième rang est l'émeraude d'Égypte qu'on extrait des rochers, dans des collines aux environs de Coptos, ville de la Thébaïde.

[§ 2.] Les autres sortes d'émeraudes se rencontrent dans les mines de cuivre. De là vient que le premier rang parmi ces dernières appartient aux émeraudes de Chypre... (§ 3.) Après les émeraudes attiques, viennent les émeraudes de Médie, celles qui offrent le plus de teintes variées; quelques fois même elles se rapprochent du saphir. (19, § 1.) On range parmi les émeraudes la pierre appelée tanos. Elle vient de Perse (Trad. E. Littré, t. II, 1850, p. 547 sq.).

(4) (En persan moderne عقيق). Minéral très abondant dans les alluvions caillouteuses du Sud-Ouest de la Perse. — L'agate rubanée (en persan moderne, pierre de Soleymanieh) sert encore aujourd'hui d'amulette ; elle est apportée en Perse des environs de Soleymanieh (en Turquie). — L'usage de cette pierre, dans la bijouterie, remonte à la plus haute antiquité.

(5) L'Améthyste, au temps de Pline (*H. N.*, XXXVII, 40, § 1), provenait de l'Inde, de l'Arabie Pétrée, de la Petite Arménie, de l'Égypte, de Galatie, de Thasos et de Chypre.

Quelques matières minérales, composées de plusieurs éléments minéralogiques, sont d'une détermination difficile dans des perles d'aussi petites dimensions.

Il est à remarquer que ce collier ne renferme pas d'ambre et que cette substance, commune en Égypte, n'a pas encore été rencontrée dans les ruines de Suse. Il en est de même pour le grenat qui semble n'avoir été employé que par les peuples du Nord.

Les perles d'or (1) sont toutes semblables. Elles se composent de plusieurs rangs de perlettes métalliques soudées sur des cercles collés les uns aux autres, de telle sorte que la partie médiane de la perle soit renflée (fig. 82 et Pl. VI, fig. 2 et 3). Les plus grandes perles d'or se trouvaient au milieu de chacune des rangées du collier.

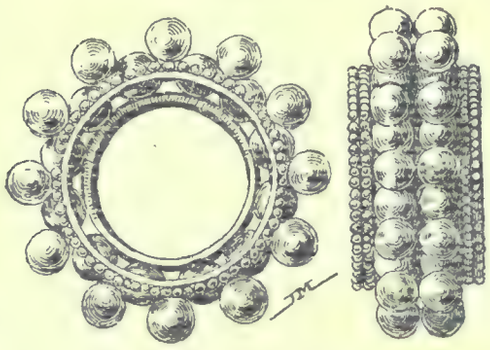

Fig. 82. — Perle d'or réunissant les rangées de perles du collier (grossie trois fois).

Une grosse perle d'or, largement percée et ornée de côtes, réunissait derrière le cou les quatre rangs du bijou.

Ce genre de perles, en filigrane d'or, m'est connu depuis longtemps. J'en ai trouvé sur le marché, beaucoup à Hamadan en 1890 (2). Je les croyais moins anciennes et appartenant à l'époque de la dynastie sassanide.

Le travail du filigrane s'est conservé dans quelques pays de la Perse et des contrées voisines. Je citerai spécialement Zendjan, célèbre dans tout l'Iran pour la délicatesse de ses bijoux et de son argenterie, et Akhaltsik dans les montagnes de l'Arménie russe. Les travaux modernes diffèrent peu comme technique de ceux de l'antiquité.

Perles de la coiffure. — Huit grosses perles d'or (3), très largement percées, se trouvaient dans le tombeau aux environs du crâne; leur usage ne m'est pas connu, mais je suppose qu'elles étaient prises dans la coiffure ou qu'elles terminaient les mèches pendant en longues nattes des deux côtés du visage (fig. 83 et Pl. IV, fig. 4 et 5). L'usage de porter de semblables nattes et de les orner de la sorte est encore courant chez les femmes arabes de la Mésopotamie et de la Susiane.

Fig. 83. — Perles de la coiffure.

Ces perles se composent de trois anneaux soudés entre eux et portant chacun deux rangs de perlettes d'or ; sur les deux anneaux des côtés les perlettes sont très fines, sur celui du milieu elles sont beaucoup plus grosses et en double épaisseur.

Le trou de l'anneau médian mesure $4^{mm},3$, tandis que celui des anneaux extérieurs présente $5^{mm},5$ de diamètre. Il résulte de ce dispositif que la perforation très large et bi-

(1) Le poids total des perles d'or de ce collier est de 155 grammes.

(2) J'ai acheté à Hamadan en 1890, un collier composé de perles d'or qui se trouve aujourd'hui déposé au musée Guimet. Quelques-unes de ces perles sont d'une facture toute différente et appartiennent probablement à une autre époque; mais la plupart sont semblables à celles du tombeau de Suse.

(3) Poids des huit perles: $25^{gr},5$.

conique de la perle ne conviendrait pas à l'insertion de ces bijoux dans un collier. Ces considérations, jointes à la position qu'occupaient ces perles dans le tombeau, me portent à croire qu'elles étaient employées dans la coiffure.

Amulettes. — Les amulettes ne faisaient pas partie des grands bijoux : elles étaient pendues soit au cou, soit au poignet, et accompagnées de perles variées qui composaient un collier simple ou un bracelet. Ces perles sont de même nature que celles du grand collier, mais elles en diffèrent par la forme. Ce sont des émeraudes, des cornalines, des lapis-lazuli et des turquoises, probablement séparées entre elles par des perles d'or analogues à celles du collier de gemmes, et des perles lisses fusiformes en argent et en or. Il n'est pas possible de restituer l'ordre dans lequel les amulettes entraient dans cette série de perles : aussi les décrirai-je séparément.

Sphinx a tête de bélier. — Cette figurine de pâte blanche, couverte d'un émail vert, est non seulement égyptienne par sa composition, mais elle l'est aussi par sa fabrication (fig. 84 et Pl. IV, fig. 6). Elle mesure 12 millimètres de longueur sur 10^{mm},5 de hauteur. Ces sortes d'amulettes sont très fréquentes dans la vallée du Nil. Elles sont plus ou moins soignées de facture ; celle qui nous occupe est une de ces figurines communes telle qu'on en rencontre tant à partir de l'époque saïte jusqu'à la fin du paganisme.

Fig. 84. — Sphinx à tête de bélier.

Lion ou chat en or. — Cette figurine est une copie asiatique d'un modèle égyptien bien connu, représentant un chat assis. Il est en or fondu et ciselé avec soin ; la facture en est beaucoup plus rude que dans les amulettes égyptiennes ; les membres sont grêles et raides, la tête est encadrée d'un collier de poil qu'on ne voit pas dans les figurations pharaoniques de chats et qui me fait penser que l'artiste a peut-être voulu figurer un lion (fig. 85 et Pl. IV, fig. 7).

Fig. 85. — Lion ou chat en or.

Colombe en or. — Cette amulette est une très grossière représentation d'un oiseau, probablement d'une colombe, les ailes reployées ; elle est en or fondu à peine retouché au burin (fig. 86 et Pl IV, fig. 8). L'artiste n'a pas jugé utile de figurer les pattes.

Fig. 86. Colombe en or.

Colombe en lapis-lazuli. — Cette figurine est encore plus grossièrement travaillée que la précédente (fig. 87 et Pl. IV, fig. 9). La pierre, de médiocre qualité, est simplement découpée et ne porte aucun des détails de l'oiseau.

Fig. 87. — Colombe en lapis lazuli.

Amulette d'agate. — Une agate blanche, transparente, taillée en demi-cercle, est montée en or et porte, contre son diamètre, un tube de suspension. Cette amulette rappelle la forme d'un bijou lydien du Musée du Louvre

Fig. 88. Amulette d'agate.

Fig. 89. — Pendentif de cornaline.

Pendentif en cornaline. — Cornaline rouge, façonnée en disque, et munie de son tube de suspension taillé à même la pierre.

Disques en or. — Deux disques d'or, à double face, percés comme des perles ; l'un d'eux porte des deux côtés une croix dont les quatre bras rayonnent autour d'un bouton central ; dans l'autre, les bras de la croix sont remplacés par les pétales d'une fleur qu'un grènetis sépare (fig. 90).

Fig. 90. — Disques d'or.

Pendentifs en or et pierres. — Deux petits cylindres lisses, l'un de jaspe rouge, l'autre de quartz laiteux sont garnis d'or aux deux extrémités et munis chacun d'un anneau de suspension (Pl. IV, fig. 10 et 11).

Montures de pendentifs. — Quatre montures de pendentifs en or sont munies chacune de trois anneaux d'attache ; elles renferment encore les restes de tiges d'une matière dont j'ignore la nature et l'usage ; chaque monture en renfermait sept, une au centre et six autres rangées en hexagone autour de la première (fig. 92 et Pl. IV, fig. 12 à 15).

Perles montées en or. — Deux perles de lapis-lazuli et une de cornaline, beaucoup plus grosse que les deux premières, ont leurs extrémités garnies d'or (fig. 91).

Quatre autres montures d'or ornées de côtes ont été trouvées en même temps ; elles garnissaient probablement des perles oblongues de pâte ou de bois, que le temps a fait tomber en poussière (Pl. IV, fig. 16).

Fig. 91. — Perles de pierrre montées en or.

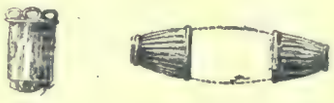

Fig. 92. — Montures de pendentifs en or.

Pierres taillées. — Près du cou du squelette se trouvaient deux disques elliptiques, d'agate

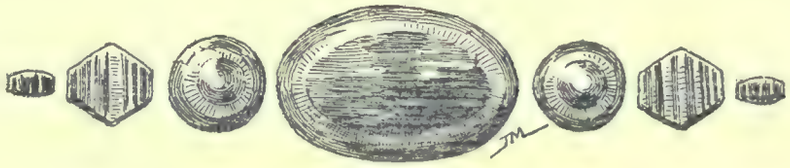

Fig. 93. — Pierres taillées.

rubanée, mesurant 32 millimètres de longueur sur 22 millimètres de largeur, et percés suivant leur grand axe. Ces pierres étaient accompagnées de quatorze disques ronds, en cabochons taillés,

de même matière, et également percés ; de onze petites plaques en forme de lozange, et de trente-huit perles ovoïdes d'agate noire et blanche (fig. 94 et Pl. VI, fig. 4, 5, 6).

Malgré un examen très attentif, je n'ai pu me rendre compte ni de l'usage de ces pierres, ni de leur position sur le corps ; j'incline à penser qu'elles ornaient un vêtement sur lequel elles avaient été peut-être cousues au milieu de broderies.

Étoffes. — L'oxyde de cuivre du sarcophage nous a conservé quelques débris d'une étoffe de fil assez fine, analogue aux tissus qui se fabriquaient en Égypte à cette époque ; c'est une toile unie qui, dans le peu que nous en possédons, est entièrement lisse.

Monnaies. — Dans son savant ouvrage sur la numismatique des souverains achéménides et de leurs satrapes, M. E. Babelon range, dans les séries d'Aradus en Phénicie, les coins qui nous intéressent. Ces médailles sont placées avec certitude vers le milieu du IVe siècle.

Les deux monnaies trouvées dans la sépulture ont été fort altérées par le temps ; toutefois les effigies y sont assez nettes pour que nous puissions en donner une description sûre et exacte :

1° Statère perse, pièce ovale. Grand diam. 21 millimètres, petit diam., 17 millimètres.

Av. Tête laurée et barbue de *Melqart* (350 à 332 av. J.-C.), à droite, l'œil de profil, les cheveux arrangés sur le front et sur la nuque en trois rangées de frisures, la barbe frisée et en pointe ; il ne reste pas trace du grènetis du pourtour.

Rℓ Galère phénicienne avec un rang de rameurs voguant sur des flots représentés par trois lignes parallèles ondulées ; restes de l'inscription [illegible] *ex Arado.*

2° Monnaie très oxydée, incomplète.

Av. Même type.

Rℓ Même type. [illegible] *Ex Arado anno XII.*

(Sur les médailles de ce type, consulter Ernest Babelon, *Cat. des mon. grecques de la Bibl. nat. Les Perses. Achéménides* Paris, 1893, p. 128, nos 880, 881, 882 ; p. 130, n° 908 ; p. 131, n° 913. Pl. XXII, fig. 12, 13, 14, 20, 21.)

Je me suis longuement étendu sur cette découverte parce qu'étant unique elle jette un jour nouveau sur les arts en faveur à la cour des Achéménides au IVe siècle av. J.-C. On ne connaissait jusqu'ici aucun bijou perse de ces époques ; c'est une grande lacune qui vient d'être comblée par notre découverte et j'espère qu'on ne me tiendra pas rigueur de l'avoir exposée, non seulement dans ses moindres détails, mais aussi en faisant part des déductions qu'elle me suggère.

Au IVe siècle, au moment où l'Empire perse s'était étendu sur le monde civilisé tout entier, les goûts artistiques des Iraniens n'étaient plus ce qu'ils avaient été dans les débuts de la monarchie. Les troupes royales, obtenues par la levée en masse, s'étaient affinées au contact des Égyptiens, des Phéniciens et des Grecs. Elles avaient rapporté de ces expéditions et répandu dans les diverses provinces, non seulement des modèles dus au pillage, mais aussi des idées nouvelles,

une façon de voir différente de celle de leurs ancêtres. La finesse et le goût élevé des Égyptiens et des Grecs ne furent certainement jamais compris par ces peuples barbares, l'esthétique perse demeura bien inférieure à celle des peuples pris pour modèles, mais il resta beaucoup de ces expéditions. Les Iraniens firent de grands progrès. C'est alors que furent élevés les plus vastes palais de la Perse à Suse et à Persépolis, que le ciseau du sculpteur, s'inspirant de l'assyrien, couvrit les rochers d'immenses bas-reliefs, qu'il se créa une littérature officielle dont nous retrouvons les vestiges à Bisoutoun, dans l'Elvend, dans le Fars. En Perse on sut écrire, sculpter, émailler la brique, bâtir; on sut ciseler et graver la pierre, gauchement, il est vrai, sans discernement et sans critique, mais on connut une foule d'arts et de sciences, qui semblent avoir été complètement ignorés des Mèdes.

Les bijoux achéménides de Suse appartiennent à cette période où tout, en Perse, prit son essor; ils sont remplis de défauts mais caractérisent bien leur époque et viennent appuyer l'opinion que nous avions pu nous faire, par ailleurs, du sentiment des arts sous les successeurs de Cyrus.

FOUILLES DE MOUSSIAN[1]

Par J.-E. Gautier et G. Lampre.

Géographie et topographie de la région. — Les fouilles entreprises au Pouchté-Kouh, pendant l'hiver 1902-3, ont été inspirées par l'idée de reconnaître un groupement de tumuli dont le plus considérable porte le nom de Tépé Moussian.

Ces collines artificielles avaient, à diverses reprises, attiré l'attention des membres de la Délégation ; elles sont, en effet, visibles depuis la route qui mène de Suse à Kirmanchah et ne pouvaient manquer d'arrêter, par leur aspect particulier, les regards des voyageurs. Nous fûmes engagés, par ces observations, à tenter les recherches qui font l'objet du présent mémoire, notre but étant de déterminer, si possible, le rôle joué, dans l'histoire de l'Élam, par des sites antiques si voisins de la capitale du grand empire.

A l'ouest et à 150 kilomètres environ de Suse, on rencontre au pied même du Kébir-Kouh une large vallée, au sol remarquablement uni. Une succession de monticules s'y détache en relief et semble attester l'existence, dans les âges passés, d'une agglomération humaine assez importante.

Cette vallée est bordée, au nord, par les pentes abruptes du Kébir-Kouh ; au sud la chaîne du Djebel Hamrin la sépare seule de l'immense plaine de Mésopotamie.

Deux rivières, issues du haut plateau, le Tib et le Douéridj, arrosent ce territoire. Le Tib, au cours rapide, descend presque en ligne droite jusqu'à la trouée de Beyat, puis, frayant sa route au travers du Djebel Hamrin, va rejoindre le Tigre à la hauteur d'Amara. Plus sinueux, le Douéridj après avoir coulé dans la direction du sud s'infléchit à l'est pour aller se perdre dans les marécages.

(1) Toute la région dans laquelle nous avons pratiqué des fouilles porte ce nom générique, emprunté au tépé principal.

Mais ces rivières roulent des eaux saumâtres et absolument impropres à la consommation ; au sortir des défilés elles s'engagent dans la masse caverneuse des gypses qui constituent les assises inférieures de ces formations montagneuses qu'Élisée Reclus dénomme si justement le « Jura persan » ; là elles se chargent abondamment de principes salins. Néanmoins, de tout temps, elles ont été précieuses pour l'irrigation des cultures.

Cette remarque est capitale ; elle nous permettra de déterminer ce que furent jadis les habitants de la contrée et à quelle classe de la société ils doivent être rattachés. On voit, en effet, que les conditions physiques, qui n'ont pu se modifier, s'opposaient à l'établissement de centres populeux : le manque d'eau potable est catégorique à cet égard ; la région de Tépé Moussian ne fut donc jamais qu'un centre agricole. Les pluies abondantes d'hiver, tout en favorisant les cultures, fournissaient, comme elles le font encore de nos jours, l'eau nécessaire à l'alimentation des agriculteurs. Mais les étés de Susiane avaient vite fait de convertir la plaine en un désert aride et brûlant, le pays devenait inhabitable et l'obligation s'imposait aux cultivateurs de rechercher dans la montagne, en même temps que des campements plus frais, le voisinage des sources et les pâturages pour leurs troupeaux.

Les anciens habitants du pays avaient fatalement, à peu de chose près, le même genre de vie que les tribus qui viennent aujourd'hui camper, durant l'hiver, sur les rives du Tib et du Douéridj.

La hauteur des tumuli pourrait faire croire à l'existence de villes importantes, mais, sans doute, ce ne furent que de simples bourgades. Pour la protection des cultures et des ouvriers agricoles, des fortifications puissantes entouraient les groupes d'humbles maisons ; au milieu s'élevaient des temples construits de matériaux modestes, en rapport avec la situation de ces populations rurales.

L'écroulement de ces ouvrages de défense et de ces édifices religieux expliquerait l'importance des buttes artificielles, et, notamment, la masse considérable que présente Tépé Moussian. Puis les guerres fréquentes, les ruines qui en étaient la conséquence, amenaient des réédifications successives qui ont augmenté d'autant le relief des tépés.

Ces tumuli parsèment la plaine sur une longueur de plus de 20 kilomètres, de l'est à l'ouest. En venant de Suse, c'est d'abord Tépé Patak que l'on rencontre, six kilomètres avant d'atteindre le Douéridj. La ruine principale mesure 12 mètres de haut ; c'était apparemment la citadelle d'une ville dont on retrouve, au nord, l'emplacement figurant un vaste quadrilatère.

A 5 kilomètres environ de Patak, dans la direction du sud, un coude du Douéridj enserre le site de Mourad-Abad, remarquable par son tépé de couleur jaune clair. A son pied de nombreux mamelons semblent être les vestiges d'une bourgade ; ils rejoignent la rive, que borde encore une sorte de quai.

Entre Tépé Patak et la rive du Douéridj, des tertres, en grand nombre, se confondent presque avec le sol uniforme de la plaine. Par contre, à peine a-t-on franchi la rivière, que surgit, à 3 kilomètres de distance, la silhouette de Tépé Moussian. La ruine se profile sous la forme d'une table de forme allongée, limitée à chaque extrémité par les pentes raides des talus.

Au sud de Tépé Moussian, Tépé Khazinèh, Tépé Mohr, Tépé Aly-Abad et, à l'ouest, Tépé Mohammed Djafar, méritent d'être mentionnés ; il en sera, du reste, question par la suite.

Dans la direction du nord, Tépé Gourghan se dresse en forme de cône très élevé dépassant 30 mètres de hauteur ; nous y verrions volontiers les vestiges d'un zigurat auprès duquel devait s'abriter un village dont l'existence est révélée par une série de monticules.

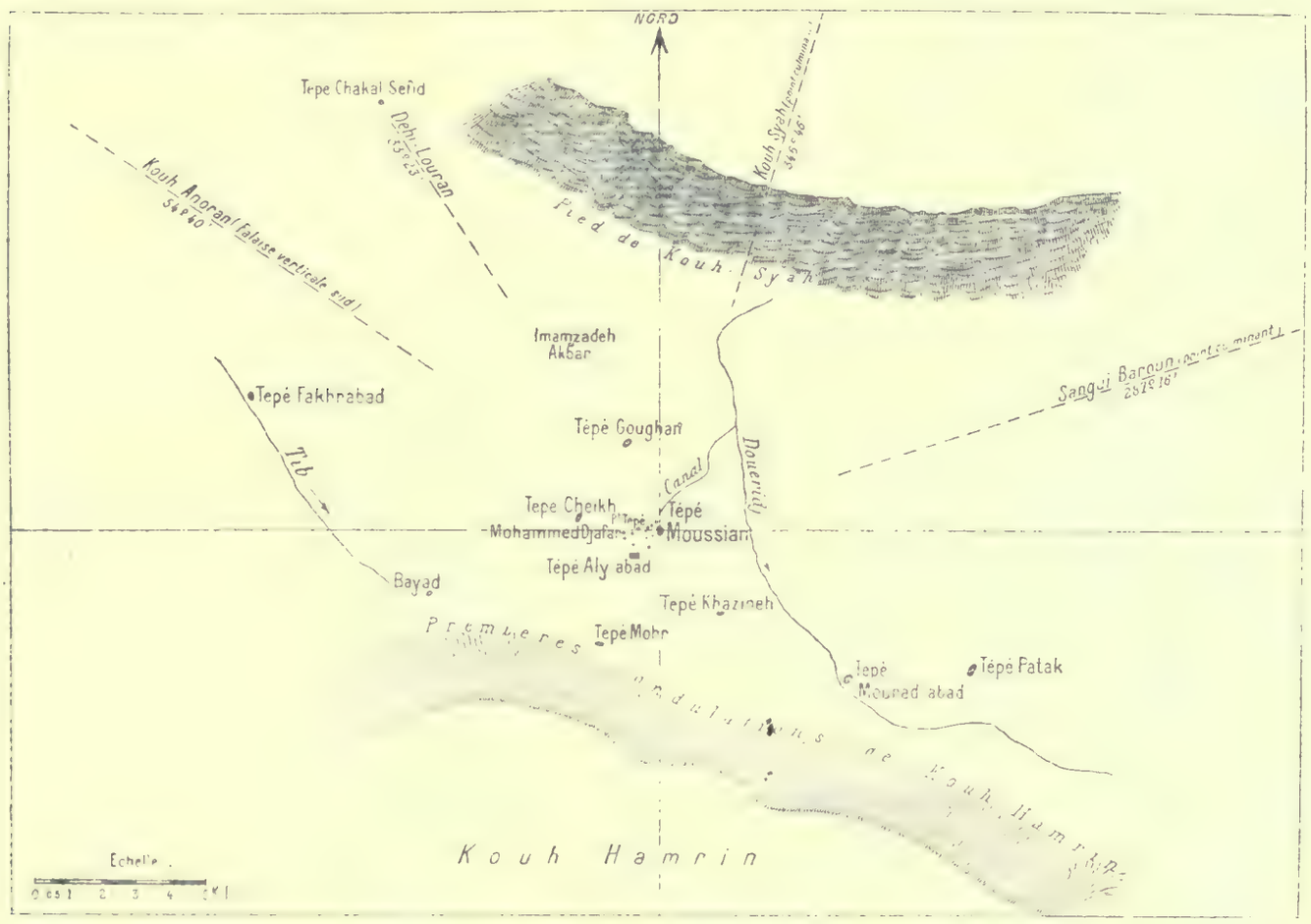

Fig. 94. — Carte de la région de Moussian.

Encore plus au nord, indiquons aussi Tépé Imamzadèh Akbar. Enfin, à 12 kilomètres de Tépé Moussian, dans la direction de l'ouest, Tépé Fakhrabad, affectant la silhouette d'un pain de sucre, apparaît sur la rive gauche du Tib.

A la trouée de Beyat, point signalé par les géographes, quelques ruines d'époque arabe couronnent les crêtes des collines ; il est probable, en raison de l'intérêt stratégique de ce lieu, qu'aux époques antérieures il avait dû être l'objet d'une occupation permanente (voir la carte fig. 94.)

La plupart des noms que nous venons de citer ont une origine toute moderne et même contemporaine. Quelques-uns affectent la terminaison *Abad* qui désigne en persan un lieu habité, comme Mourad-Abad, Aly-Abad. Ces dénominations proviennent de ce que tel ou tel chef, Cheikh Mourad ou Cheikh Aly, par exemple, vint camper en ces lieux et y fit quelques cultures.

Tépé Mohr (مهر cachet, en persan) doit son nom à une trouvaille récente. Il en est de même de Khazineh dont l'expression a la valeur de poterie-vase.

Trois noms seulement pourraient être anciens, Moussian, Gourghan et Patak; nous ne pouvons leur appliquer aucune étymologie, ni arabe, ni persane.

Description de Tépé Moussian. — Tépé Moussian étant sans contredit le tumulus qui, dans cette région, suscitait le plus d'intérêt, c'est là que, de prime abord, nous avons décidé d'établir notre camp et d'entamer des travaux en vue de chercher à identifier le site.

L'énorme monticule est situé à une distance d'environ 7 kilomètres du Djebel Hamrin, tandis que 13 kilomètres le séparent de la pente rocheuse du Kébir Kouh. Le cours du Tib passe à 12 kilomètres, et celui du Douéridj à 3 kilomètres seulement. Une saignée de cette dernière rivière, qui a laissé des traces apparentes, irriguait le territoire; l'aspect de cet ouvrage permet de le considérer comme fort ancien.

La forme générale du tépé, bien qu'irrégulière, tend à se rapprocher d'un quadrilatère dont le grand côté, d'une longueur de 450 mètres, n'est pas exactement orienté au Nord, mais bien au N. 15° E.; sa plus grande largeur est de 300 mètres environ.

De profondes ravines le creusent capricieusement en tous sens, pénétrant parfois jusqu'au noyau central, sans interrompre cependant la continuité de la ligne de crête. Les massifs ainsi découpés se réunissent les uns aux autres par des sortes de chaussées qui, en certains points, n'ont qu'une très faible largeur.

On peut diviser l'ensemble du tumulus en deux parties distinctes: celle du Nord, de forme parfaitement rectangulaire, caractérisée par l'orientation N. 15° E. et celle du Sud qui, plus large que la précédente, est orientée presque exactement au Nord.

Un rempart encore nettement visible entourait le quadrilatère du Nord sur toutes ses faces. Il se présente sous la forme d'un talus aux pentes très raides ayant une hauteur variable de 4 à 10 mètres. Des brèches l'interrompent par endroits correspondant aux ravins qui s'enfoncent dans le tépé. Ces ouvertures ont dû souvent être causées par l'action des eaux, mais, en plusieurs points, elles marquent, sans doute, l'emplacement des portes de l'enceinte fortifiée.

Sur la face septentrionale le rempart, dont la hauteur atteint encore 11 mètres, est dans un état remarquable de conservation. En son milieu, une large avenue monte en pente douce pour gagner le sommet du plateau. Celui-ci s'étend dans la direction du sud, avec une hauteur moyenne de 13 à 15 mètres; une série de crêtes transversales rompt l'uniformité de sa ligne et donne les points les plus élevés du tumulus, avec les cotes de 17 et 18 mètres. Non loin du point où l'avenue, dont il vient d'être question, prend naissance, une de ces crêtes arrive à la hauteur

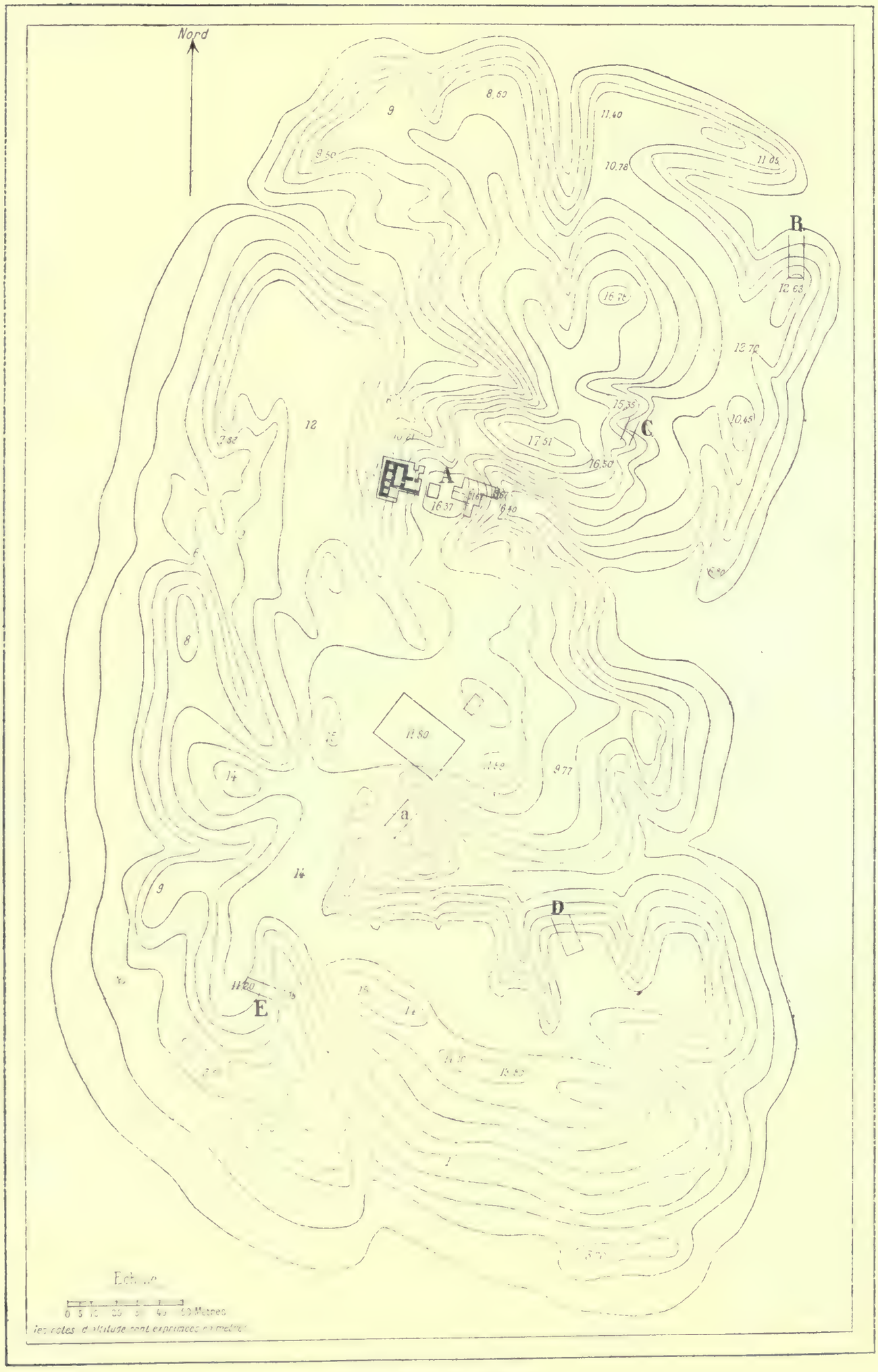

FIG. 95. — Plan de Tepe Mousson.

de $18^m,75$. Son versant méridional côtoie deux ravins qui délimitent un massif rectangulaire d'aspect très caractéristique (A du plan). C'est là que nos travaux ont mis au jour les vestiges d'un zigurat en briques crues.

Plus au Sud, après deux élévations parallèles à la précédente, le sol se régularise offrant à la cote de 13 mètres une large plate-forme qui servit d'assise à notre camp.

Au sud du camp, deux larges ravins séparent nettement les deux parties du tumulus ; celui de l'est est de beaucoup le plus important. Le rempart du quadrilatère vient, sur les deux faces, se relier par des retours à angle droit au massif central. Seule une étroite chaussée rattache celui-ci à la partie du sud.

Cette partie sud, caractérisée par une orientation différente, déborde largement, à l'est, l'alignement donné par le rempart qui borne sur cette face le versant du monticule dans la région du nord.

Le versant qui regarde le ravin de séparation est curieusement découpé en terrasses de forme carrée qui s'élèvent graduellement. Par contre, le talus méridional descend abrupt vers la plaine et n'en est séparé que par une enceinte peu élevée dont le tracé circulaire s'éloigne de la configuration rectiligne du tépé. Son aspect, autant que la nature des matériaux qui le constituent, nous engagent à le ranger parmi les constructions de basse époque.

Travaux a Tépé Moussian. — La campagne, commencée le 3 janvier 1903 prit fin le 3 mars de la même année. Pendant ces deux mois 140 hommes furent journellement employés aux fouilles ; ils étaient répartis en quatre équipes dont trois provenaient de la tribu loure de Kaïd-Khani et la quatrième de celle du Cheik Mohammed Djafar, frère du précédent.

Notre premier soin fut de chercher à mettre le camp à l'abri d'une surprise. A cet effet, un fossé de $2^m,50$ de large sur $2^m,50$ de profondeur fut creusé avec rapidité ; les terres rejetées sur le bord formaient parapet, augmentant ainsi la défense. Nous avions donné au quadrilatère qui délimitait le camp les dimensions de 35 mètres sur 25 mètres ; un étroit passage était réservé sur une face pour servir de porte.

Tout en surveillant ce travail préliminaire qui, confié à des mains novices, exigeait notre continuelle présence, nous fîmes une reconnaissance en un point situé en contre-bas du camp et dans le ravin qui le borne sur sa face méridionale. Là, une sorte d'éperon de faibles dimensions fut coupé d'outre en outre par une tranchée de 5 mètres de largeur. Cette fouille conduite jusqu'au niveau du thalweg ne donna aucun résultat notable ; on dégagea cependant quelques arasements de murs primitifs, construits en gros galets, parmi lesquels se rencontrèrent des débris de poterie peinte.

Le creusement du fossé nous avait permis de reconnaître le sol sur lequel nous étions installés ; mais la faible épaisseur de la couche explorée ne nous fournit que des objets appartenant à des époques très diverses et sans enseignement d'aucune sorte. Il y a lieu de signaler cependant une gourde en poterie peinte de grandes dimensions (fig. 96) qui, par sa facture, nous semble

postérieure à l'époque des poteries peintes que découvrirent ensuite nos tranchées à Tépé Moussian et nos fouilles dans les nécropoles voisines. Le fait qu'elle fut trouvée presque au niveau et à proximité de sépultures en jarres accolées, dont il sera parlé plus loin, vient confirmer cette opinion. Le décor se compose de trois séries de cercles concentriques noirs, partant du centre à la périphérie. Le petit cercle central circonscrit une étoile à cinq branches. Cinq traits coupent les grands cercles de chaque côté du goulot. Tous ces motifs sont peints en noir.

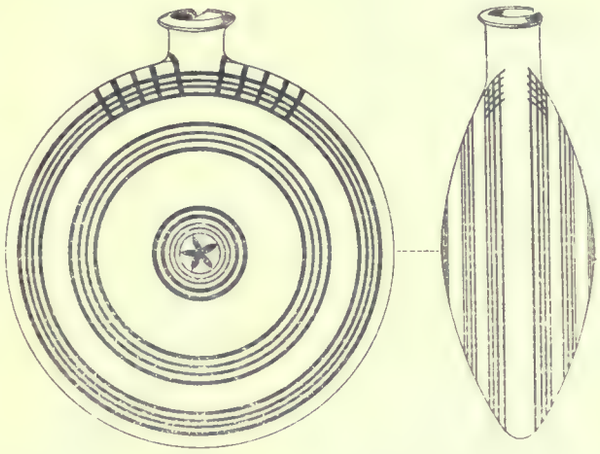

Fig. 96. — Gourde en poterie rouge, décor noir, 1/6 gr. nat.

Au point marqué sur le plan un dallage en briques cuites fut déblayé sur 3 mètres de longueur : les briques étaient toutes de forme biaise et devaient provenir d'une voûte appartenant à un monument antérieur. Ce dallage, assez irrégulier de facture, doit être considéré comme le plancher d'une habitation de basse époque. Dès lors, il était sans intérêt d'en poursuivre le dégagement ; du reste, nous ne pouvions sacrifier le camp qu'il nous avait fallu retrancher au plus vite pour parer aux difficultés que, dès notre arrivée, nous avions dû prévoir.

Deux sépultures, qu'on peut attribuer à l'époque élamite, furent rencontrées au cours de ces travaux. Le type en est connu. Suse et les nécropoles de basse Chaldée en ont fourni de nombreux spécimens. Le sarcophage, en terre cuite, se compose de deux vases de dimensions inégales s'emboîtant par le col. Une de ces tombes contenait, outre les ossements, une coupe d'albâtre et un anneau de bronze.

Tout en poursuivant l'installation de notre campement nous avions examiné avec soin le tumulus pour y rechercher un point d'attaque.

Parmi les débris de surface on ne trouve à Tépé Moussian aucun fragment de poterie vernissée caractéristique des époques parthe et sassanide ; le verre y fait également défaut. Les spécimens recueillis sur le sol se composent principalement de casseaux de poterie peinte, fine ou grossière, de vases et statuettes d'argile cuite, de broyeurs à grain, de galets ayant servi de supports de gonds de portes, et enfin de briques cuites. Ces objets, d'un cachet archaïque très accusé, se rencontrent indistinctement sur toute l'étendue du tumulus.

Au centre, une surélévation (A du plan), qui affectait une forme rectangulaire, avait attiré notre attention ; son aspect nous faisait supposer qu'elle devait marquer la place d'un temple ou d'un palais.

Ce massif haut de 16 mètres, aux arêtes rectilignes qui se recoupaient à angles droits, était orienté au N. 15° E. selon le relèvement de sa face orientale. Normalement, un ravin profond venait rencontrer le talus en un point situé à 7 mètres de hauteur. Profitant de cette disposition,

nous résolûmes d'y ouvrir une tranchée destinée, dans notre pensée, à couper complètement cette partie du tumulus. Nous pouvions ainsi, à l'aide d'une fouille n'ayant pas un développement excessif, en étudier la structure intime sur 9 mètres de hauteur et cela au centre même du monticule.

Nos ressources modestes, le manque de matériel et le peu de temps dont nous disposions nous empêchaient d'entreprendre un travail de longue haleine que nous n'aurions pu mener à bien.

Nous ne pouvions donc songer à déblayer les monuments que le haut plateau de Tépé-Moussian recélait dans ses flancs. Notre effort devait s'attacher à obtenir une coupe des étages du tumulus, et, surtout, à rechercher des documents épigraphiques pouvant permettre d'identifier le site et l'origine des constructeurs de la vieille cité.

Le rectangle qui se dessinait si nettement, mesurait 20 mètres de longueur dans la direction du Nord; son autre face, plus longue, atteignait 30 mètres. Au Nord et au Sud, des dépressions en forme de cols reliaient ce massif aux régions voisines. Moins abrupt que l'autre versant, celui de l'Occident longeait une sorte de vallon dont le thalweg était à la cote de 8 mètres.

Notre première attaque pratiquée dans la partie supérieure de la face orientale rencontra, presque en surface, un pan de mur construit en briques cuites dont il ne restait qu'un arasement de $0^{m},60$ de hauteur. Cette construction, sans grand aspect, se composait de matériaux disparates : les briques appartenaient à des époques diverses ; on y rencontrait aussi des blocages faits de grosses boules d'argile; enfin elle avait subi une restauration grossière en briques crues.

Plus haut, sur le sommet, fut dégagé un dallage de briques cuites qui, lui aussi, était de mauvaise facture : il ne fut pas possible de déterminer si ce dallage et le mur faisaient partie du même monument. Cependant il y a lieu, croyons-nous, d'y voir un édifice à gradins ; mais les escaliers conduisant d'un niveau à l'autre avaient disparu.

Ces vestiges témoignaient que, dans le sous-sol, avaient existé des appareils en briques cuites, et qu'après leur ruine, les matériaux en avaient été employés pour servir à l'édification de nouveaux monuments, qui, eux-mêmes, furent l'objet de restaurations assez frustes.

Quant au dallage, il est vraisemblablement postérieur et date, peut-être, de l'époque des murs en briques crues rencontrés en surface sur le sommet.

Ainsi l'aspect de plus en plus misérable des constructions superposées témoignait de la décadence qui a dû marquer les dernières années de la vie active à Tépé Moussian.

Dans l'ignorance où nous nous trouvions, au début, de l'importance que pouvait avoir le mur ainsi découvert, force nous fut, pour le conserver, de reporter la tranchée à quelques mètres plus au Nord. Mais là, poussée en profondeur jusqu'au niveau du thalweg, sans rien rencontrer, elle nous permit de constater que le sous-sol de la région était uniquement formé d'un énorme terrassement. Cette fouille fastidieuse n'amena même pas la découverte des menus débris qui se trouvent toujours en abondance dans les couches remaniées. Il semble donc que ce terrassement n'était autre que la plate-forme destinée à l'assise d'un édifice presque complètement disparu.

Deux équipes, en même temps, attaquaient le massif, l'une au sommet, l'autre sur sa face occidentale.

Le premier chantier, conduit à travers un sol dur et compact, fut bientôt abandonné ; les travailleurs en furent distribués dans la fouille pratiquée à l'Ouest, qui, précisément, dégageait les murs d'une importante construction en briques crues.

Pour reconstituer le plan d'une partie de cet édifice, nous fîmes déblayer une série de chambres dont les murs subsistaient encore sur une hauteur de 1 mètre. La face occidentale, mesurant 20 mètres de longueur, était orientée au N. 7° E., tandis que les constructions existant sur l'autre versant faisaient avec la méridienne un angle plus fort : il était, comme on l'a vu, de N. 15° E. Cette remarque nous fut, par la suite, d'un grand secours pour classer, par ordre d'ancienneté, les murs qui furent recoupés à divers étages par les travaux poussés plus avant dans le tumulus.

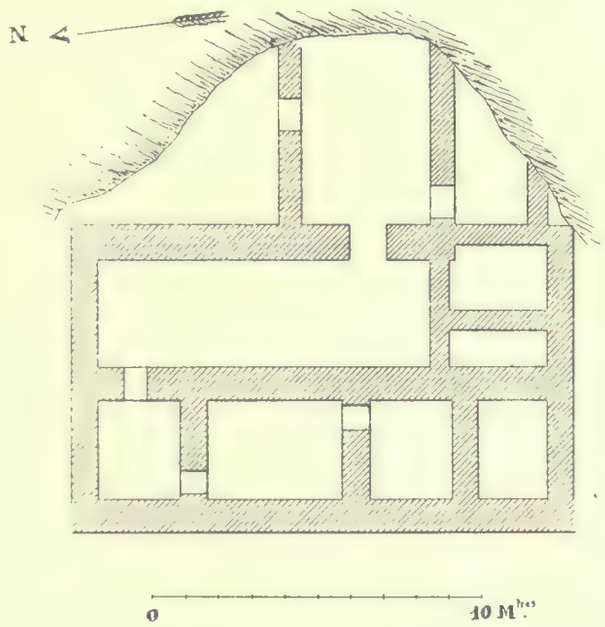

Fig. 67. Plan des constructions découvertes à Tépé Moussian (au point A du plan).

Le monument que nous venions de dégager, portait, en effet, de nombreuses traces de restaurations successives ; mais, tandis que les unes observaient exactement les alignements de l'édifice primitif, les autres, appartenant sans doute à l'époque des bâtiments de la face orientale, reproduisaient leur orientation de N. 15° E. Ce n'étaient du reste que des arasements sans importance, et nous prîmes le parti de les sacrifier pour ne conserver que les portions qui, plus anciennes, pouvaient concourir à la détermination du plan.

Ainsi déblayé l'édifice fournit, à l'Ouest, une première série de quatre chambres se suivant en façade ; en arrière se trouvait une longue salle à laquelle succédaient deux petites pièces ; un large couloir, perpendiculaire à la direction de la façade, aboutissait en contre-bas d'un dallage qui, lui-même, s'engageait dans le massif ; faute de temps nous ne pûmes explorer plus avant cette partie. Sans doute des escaliers reliaient les étages et donnaient accès à des portes dont le seuil était encore visible, mais toute trace des degrés a disparu.

Dans quelques-unes des chambres, un cordon de briques courant le long du mur indiquait le niveau du dallage ; le milieu de la pièce en était dépourvu, soit qu'il eût été défoncé en vue de rechercher les cachettes qu'il pouvait recouvrir, soit que le sol eût été primitivement en terre tassée.

Ce travail de déblaiement ne nous fournit aucun débris digne de remarque ; les quelques fragments de poterie qui en proviennent sont de pâte grossière et n'ont aucun caractère.

Les angles des chambres, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, furent soigneusement explorés : aucun dépôt de fondation ne s'y trouvait.

L'exploration des murs à leur base vint cependant nous apporter un renseignement de quelque valeur. Dans l'assise inférieure du mur nous avons trouvé un morceau de brique cuite engagé à même la maçonnerie. La cote du point étant de 9 mètres environ, c'est donc plus bas qu'il faut aller chercher le niveau des constructions en briques cuites. Ces fondations contenant parmi leurs matériaux un débris de cette nature, il devient évident que les édifices en briques cuites sont antérieurs et que leur niveau doit être recherché plus bas encore. D'autre part, le grand terrassement signalé à l'Est et retrouvé jusqu'à 7 mètres de hauteur au-dessus de la plaine, rabaisse d'autant l'étage qu'il convient de leur assigner.

Ayant atteint, là aussi, le niveau du thalweg, il ne nous était pas possible d'aller plus profondément. Pour descendre plus bas il eût fallu procéder au creusement d'un puits, travail long et pénible qui ne fournit que des renseignements localisés dans le champ retréci du sol exploré.

Le temps, d'ailleurs, nous manquait pour entamer un semblable travail dont le résultat était problématique.

Le déblayement de cet édifice n'avait pas duré moins d'un mois et demi ; il avait été particulièrement délicat, car rien n'est malaisé comme de suivre le tracé de murailles en briques crues au travers des éboulis qui en proviennent, les uns et les autres arrivant à se confondre par l'identité de couleur et de consistance.

Pour atteindre le niveau très profond où l'on pouvait espérer retrouver les assises des monuments en briques cuites il eût fallu enlever une telle masse de déblais que cette entreprise eût nécessité de longs mois et des équipes nombreuses, sans compter le matériel indispensable de wagons et de rails, dont le transport était presque impossible en raison des distances et de l'insécurité de la région.

En outre, l'intérêt capital qui nous poussait à la recherche des monuments en briques cuites consistait dans l'espoir de trouver quelques documents épigraphiques ; mais, malgré leur nombre considérable, aucune des briques recueillies pendant les travaux ne portait trace d'inscriptions. Les textes, si tant est qu'il en ait existé à Tépé Moussian, devaient donc être très rares, et, dès lors, bien faible était la chance de mettre la main sur l'un d'eux.

Ainsi qu'on l'a vu, les points les plus bas auxquels nous pouvions atteindre étaient, à l'Est, de 7 mètres, et, à l'Ouest, de 8 mètres au-dessus du niveau de la plaine. Nous avions fait ainsi un déblai considérable, la hauteur du monticule au point d'attaque arrivant à plus de 16 mètres. Le résultat obtenu était qu'on ne pouvait espérer trouver dans cette couche que des monuments en briques crues ; l'approfondissement de ces fouilles était, d'autre part, impossible, car, arrivés au thalweg des ravins, nous ne pouvions plus évacuer les déblais sans avoir soit à les remonter, travaillant ainsi en puits, soit en prolongeant les tranchées jusqu'aux faces du tépé et la distance, de part et d'autre, dépassait 50 mètres. Nous prîmes la résolution, à ce moment où il

ne nous restait plus que deux ou trois semaines avant la suspension des travaux, de sonder des points qui, par leur configuration, avaient éveillé notre attention.

C'est ainsi qu'une tranchée fut ouverte au point B (voir le plan fig. 95) en vue de reconnaître le rempart à l'angle N.-E. du monticule. L'inclinaison très raide de son talus nous facilitait la besogne, et, profitant d'un ravin dont la pente faible donnait accès au pied même du mur d'enceinte, nous pûmes, en peu de jours, constater que celui-ci n'était formé que d'un terrassement sans doute revêtu, jadis, d'un mur extérieur de soutènement dont aujourd'hui il ne reste pas trace.

Non loin de là un sondage fut poussé dans le revers d'un vallonnement où des débris de briques cuites abondaient en surface. Cette recherche amena la découverte d'un four à briques de basse époque. Les produits de cette fabrication différaient notablement de la belle brique cuite dont il faut localiser le niveau entre 5 et 7 mètres au-dessus de la plaine.

En face du camp, en un point D appartenant à la partie méridionale du tumulus, nous fîmes ouvrir une tranchée dans le talus d'un ravin dont la forte pente dessinait, avec des retours en équerre, une sorte de redan. Là encore il n'y avait qu'un terrassement où s'étageaient des lits de cendres alternant avec des radiers de gros galets. Mais, du moins, y recueillit-on de nombreux casseaux appartenant à la poterie décorée à pâte fine, des statuettes d'argiles, de menus objets votifs, tous ayant un aspect très archaïque (voir le plan fig. 95).

Plus au Sud, et à peu de distance de l'angle S.-O. du tumulus, une tranchée fut pratiquée au flanc d'un plateau de $12^{m},60$ d'élévation ; la cote du point d'attaque était de 6 mètres. Outre la configuration de l'endroit, l'abondance extraordinaire des fragments de poterie décorés qui jonchaient les pentes du tell avait guidé notre choix (point E, voir le plan fig. 95).

Là, comme ailleurs, la coupe obtenue révélait la présence de lits de cendres et de radiers superposés, attestant les remaniements fréquents dont Tépé Moussian fut l'objet. Mais, lorsque l'avance des travaux nous permit d'atteindre les couches profondes, on obtint une quantité énorme de fragments de la belle poterie fine, qui est aussi la plus archaïque. Aussi en ce point prîmes-nous le parti de pousser le travail en profondeur, lorsque le chantier eut rejoint le niveau du thalweg. Des escaliers, aménagés pour permettre le va-et-vient des ouvriers, assuraient le transport des déblais. La fosse fut conduite jusqu'à la cote de $2^{m},50$ *au-dessus de la plaine,* fournissant en abondance les échantillons les plus variés de belle céramique. Au point le plus bas, cependant, celle-ci disparaissait pour faire place à quelques spécimens de silex taillé.

L'ensemble de ces travaux nous permet de suivre pas à pas l'évolution de la civilisation naissante qui se fit jour dans cette vallée de la Susiane occidentale.

Au ras de la plaine les premiers âges de l'humanité se manifestent par la présence du silex taillé ; bientôt, sans transition, surgit l'époque de la poterie décorée à pâte fine, la plus ancienne et la plus belle en même temps ; les motifs qui s'y rencontrent feront l'objet d'une étude détaillée.

Puis apparait, en même temps que le bronze, une céramique également décorée, mais de

pâte et de facture plus grossières : il semble que c'est vers 5 mètres d'altitude qu'on doit localiser ce gîsement qui pourrait bien coïncider avec celui de la brique cuite. Les spécimens de cette fabrication sont moins nombreux que ceux de la céramique à pâte fine ; les deux variétés se rencontrent, cependant, mélangées à ceux de tous les étages supérieurs du tumulus.

Il est facile de fixer le niveau inférieur d'une période historique ; la limite supérieure qu'il convient de lui assigner est, par contre, malaisée à déterminer, car les débris caractéristiques qu'elle a laissés ne sont plus localisés dans une seule assise, mais se rencontrent partout dans les couches plus élevées où les remaniements nombreux dont le site a été l'objet les ont successivement fait remonter.

L'explication en est simple : une ville étant ruinée à la suite d'une guerre malheureuse, lorsque la situation politique en permettait la réédification, on commençait par niveler les décombres afin de faire une plate-forme devant servir d'assise aux constructions nouvelles. Soigneusement recueillis, les casseaux, les pierres, les gravats étaient employés de manière à en consolider les fondations ; c'était là matière précieuse, dans une région alluvionnaire. Les galets de rivières, les pierres de la montagne étaient loin du pied d'œuvre, il était plus rapide et moins pénible d'employer les matériaux trouvés sur place. Ces lits de fondation semblent avoir été l'origine des radiers que nous avons signalés et qui se montrent en strates parallèles dans presque toutes les coupes du tumulus que nos fouilles ont obtenues.

L'érosion des pentes mettant à jour ces radiers explique facilement l'abondance des casseaux qu'on observe en surface.

Comme nous l'avons dit, c'est entre 5 et 7 mètres de hauteur que nous croyons devoir localiser l'époque de la brique cuite. Là, peut-être, eût-il été possible de recueillir des documents permettant l'identification du site. Mais les transformations successives qui, au cours des âges, ont bouleversé Tépé Moussian, ont si bien modifié son aspect qu'aucun indice ne pouvait guider nos efforts dans la recherche de la région où les constructions de cette époque avaient été établies. Quelques-unes des constructions en briques cuites devaient être d'une architecture assez soignée à en juger par un spécimen de brique curviligne qui constitue manifestement un élément de colonne cannelée.

Nous devions donc recourir uniquement au hasard et, sous ce rapport, le hasard ne nous fut pas favorable.

A *10 mètres* de hauteur nous voyons apparaître les monuments en briques crues ; établis sur une plate-forme dont le remblai atteint plus de 3 mètres d'épaisseur, ils paraissent avoir fait partie d'un zigourat qui couronnait cette partie du tumulus.

L'édifice religieux, après une série de restaurations, est remplacé par un bâtiment dont l'orientation diffère ; sans doute le précédent avait subi une ruine complète. Le nouveau temple est, lui aussi, à plusieurs reprises, l'objet de restaurations. Mais il est à remarquer que, dans cette succession, l'aspect, à mesure qu'on se rapproche des sommets, devient plus misérable, témoignant ainsi d'une décadence progressive.

Aucun débris pouvant se rapporter aux époques parthe et sassanide ne se rencontre : il est donc probable que la vie active de Tépé Moussian prit fin avec la période élamite.

Le tumulus s'est refusé à nous livrer son nom antique. Était-ce une ville purement militaire, ou bien une grosse bourgade de cultivateurs ? Les recherches que nous y avons pratiquées nous laissent indécis à cet égard.

Nous voyons au centre de Tépé Moussian une vaste construction en briques crues, temple sans doute, du type connu en Chaldée sous le nom de zigourat. Une enceinte fortifiée entourait la ville qui, à cette époque, était peut-être limitée à la partie septentrionale du tumulus et affectait la forme d'un quadrilatère mesurant 350 mètres sur 250. Nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres édifices, bien qu'il existât sans doute un palais couronnant les hauteurs principales de la butte, au Nord du temple. Les coupes pratiquées un peu partout dans le tumulus nous ont, d'autre part, révélé sa structure, composée d'une succession de radiers, de galets, casseaux et gravats alternant avec de minces couches de cendres. Chacun de ces étages marquait une des crises qui, amenant la ruine de la cité, était suivie de sa réédification. Nous considérons ces radiers comme étant les fondations des maisons qu'occupaient les habitants de la ville ; les cendres provenaient de l'incendie des toitures. A l'aspect de ces couches on peut juger que les demeures étaient faites en terre tassée et couvertes de chaume. Elles ne différaient guère des abris qui se groupent aujourd'hui sur les rives du Karoun et l'étude du procédé de construction employé de nos jours ne manquera pas de jeter quelque lumière sur la nature des habitations antiques.

Voici comment opèrent les riverains du Karoun pour édifier leurs chaumières. Tout d'abord un fossé de faible profondeur est creusé, figurant sur le terrain le plan qui a été adopté. Selon les ressources du pays on y jette, comme fondations, des pierres, des galets, des gravats ou même simplement du mortier d'argile que l'on tasse ensuite avec soin. Le mortier destiné à la confection des murs se prépare en délayant de l'argile, de manière à en faire une pâte plastique à laquelle on incorpore parfois une certaine quantité de paille hachée. Ce mélange acquiert en séchant une plus grande dureté, mais la valeur que représente la paille pour ces populations pauvres, les engage à s'en passer le plus souvent ; il est vrai que l'argile, si abondante partout, est d'excellente qualité et qu'employée seule elle suffit à donner aux murailles une solidité assez grande.

Le mortier, quel qu'il soit, ayant acquis la consistance voulue, on commence, sur tout le pourtour, à édifier le mur sans dépasser une hauteur de $0^{m},80$ environ ; on a soin de réserver l'emplacement de la porte qui, le plus souvent, est la seule ouverture que possède ce type de construction. On attend alors que la première assise se soit asséchée suffisamment. Lorsque, sans danger de le faire ébouler, on peut continuer l'élévation du mur, l'ouvrier y procède en construisant une assise pareille à la précédente, mais de hauteur un peu moindre.

Parfois un lit de galets sépare les deux premières assises ; cette particularité est fréquente lorsque la construction doit avoir une grande hauteur telle que pour les murailles destinées à

servir d'enceinte aux vergers. Pour les maisons, la hauteur du mur ne dépasse pas 2 mètres en général ; il supporte directement la toiture.

Le bois faisant presque complètement défaut, la charpente est remplacée par des roseaux empruntés aux marécages si répandus dans la région ; on les réunit en faisceaux qui, courbés en forme de cintres, viennent s'appuyer par leurs extrémités sur la crête des murs. A l'intérieur de la maison, de simples morceaux de bois, servant de colonnes, soutiennent le faîte qui n'est autre qu'un faisceau semblable aux précédents mais plus fort de diamètre. Un clayonnage, également en roseaux recouverts de chaume, complète la toiture.

Il y a lieu de supposer que ce mode de construction, imposé par la pauvreté des matériaux que fournit le pays, remonte à la plus haute antiquité, et que les habitations qui composaient l'agglomération de Tépé Moussian ne devaient pas sensiblement différer de ce type. Dans nos coupes à Tépé Moussian on voit, en effet, apparaître des couches où les cendres se mêlent à des végétaux carbonisés, débris ayant appartenu à des roseaux ou à des herbes de marécage.

Ces couches, de faible épaisseur, proviennent de l'incendie des toitures qui, seules dans l'ensemble de la construction, étaient attaquables au feu. Des observations recueillies découle naturellement la certitude que la disposition des toitures antiques, ainsi que les matériaux qui les constituaient, étaient analogues à ceux qui, de nos jours, sont employés dans les constructions que nous venons de décrire. Quant aux murailles, on ne peut douter qu'elles ne fussent identiques aux murs modernes, à en juger par les radiers de galets, seuls vestiges dont l'écroulement des parois ait laissé la trace.

SÉPULTURES DE TÉPÉ KHAZINÈH

Les fouilles de Tépé Moussian ne nous avaient livré aucun vase entier et nous étions anxieux de nous procurer quelque spécimen de cette céramique si intéressante.

Les nomades, à qui furent montrés les fragments déjà recueillis, nous informèrent, après force questions, que, peu d'années auparavant, des poteries intactes de ce même type avaient été trouvées par eux, en un lieu tout voisin nommé Tépé Khazinèh. Cette découverte était due au creusement d'un canal d'irrigation dont le tracé était venu couper la base du tumulus. Autrefois sans dénomination, le tépé avait reçu, de ce fait, le nom de Khazinèh qui signifie, en dialecte lour, « l'endroit des cruches ».

Le tertre, d'une hauteur de neuf mètres environ, apparaît à trois kilomètres de Tépé Moussian, dans la direction de l'Est. A sa partie la plus élevée il est couronné de tombes musulmanes dont la présence nous interdit, en ce point, toute tentative de fouille. Il se termine, au Sud, en pente très douce par un éperon que vient entamer le canal. C'est là que se porta notre attaque.

Les sépultures de Tépé Khazinèh sont d'aspect fort archaïque et de types très divers. On y rencontre, côte à côte, l'amas de cailloux roulés et la tombe proprement dite, de forme rectan-

gulaire. Dans cette dernière, le radier et les assises inférieures sont constitués de gros galets ; les parois sont formées de briques crues.

Le mobilier funéraire se compose de vases à figurations animales ou végétales, peintes en rouge et noir, de cruches et de supports de vases en argile jaune, sans aucune décoration, de jattes en pierre et de petits vases en albâtre, simples ou couplés. Tous ces objets sont déposés le long des parois, sans ordre régulier, pêle-mêle avec les armes.

Ces dernières, haches, têtes de lances, pointes de javelines, sont en bronze. Le métal est rare, mais habilement travaillé. Dans la sépulture en amas, avec les armes, se trouvait une fine coupe de bronze.

Nous avons également recueilli à Tépé Khazinèh une belle hache en pierre polie.

Les ossements avaient tant souffert de l'action des siècles et des intempéries qu'ils n'ont pu fournir aucun renseignement sur le mode d'inhumation. On ne les découvrait qu'à l'état de débris presque entièrement effrités.

De la diversité des sépultures on peut conclure que le site de Tépé Khazinèh a été employé comme nécropole à des âges successifs, mais fort anciens. La simplicité du mobilier, le manque presque absolu d'objets de parure, confirment ici encore nos précédentes considérations sur la condition humble de la race qui peuplait ce pays.

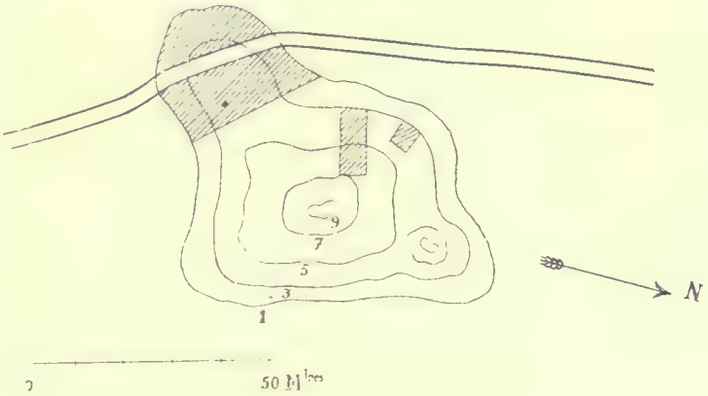

Fig. 98. — Plan de Tépé Khazinèh.

Les vases découverts à Tépé Khazinèh sont étudiés au chapitre de la céramique ; on remarquera parmi eux un fragment de poterie fine à fond verdâtre et peinture noire. La représentation est celle d'une ronde de figures humaines traitées dans le style des poteries peintes de l'époque préhistorique égyptienne. Ce fragment n'a pas été trouvé dans une sépulture ; il est d'une époque antérieure et a été amené dans la nécropole par l'érosion ou par les remaniements du tumulus.

Quoique succincts, les résultats obtenus à Tépé Khazinèh nous furent très utiles à titre d'indications, et nous engagèrent à explorer d'autres tertres où des découvertes plus importantes nous attendaient.

NÉCROPOLE DE TÉPÉ ALY-ABAD

Puisque le tumulus de Tépé-Kazinèh s'était prêté à l'établissement d'une nécropole, il convenait de vérifier si les buttes de configuration semblable, plus voisines de Tépé Moussian,

n'avaient pas été utilisées de la même façon. La logique autorisait à supposer qu'une population relativement nombreuse avait mis à profit, pour l'inhumation de ses morts, les sites les plus proches et les plus favorables.

C'est une tradition constante que les lieux élevés soient recherchés pour les sépultures ; l'idée religieuse et le souci de préserver les tombes donnent l'explication de cette coutume. Dans la région de Moussian, plus encore qu'ailleurs, elle a sa raison d'être. Durant notre campagne de fouilles nous avons vu une grande partie de la plaine inondée par le débordement du Douéridj, après deux journées d'averses. Si le sol peut actuellement se transformer si vite en marécage, il devait être souvent noyé aux époques lointaines où la proximité de la mer engendrait des pluies plus fréquentes et plus abondantes encore. Pour éviter l'envahissement des eaux, on ne devait pas manquer de choisir, comme lieux de sépulture, toutes les éminences à l'abri des crues.

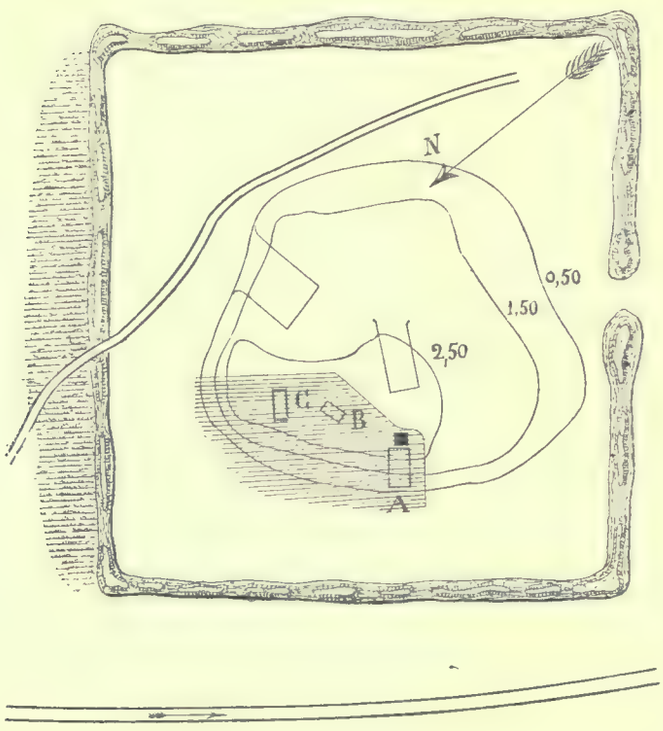

Fig. 99. — Plan de Tépé Aly-Abad.

En conséquence de ce raisonnement, notre attention se porta, immédiatement après les fouilles de Tépé Khazinèh, sur le tumulus de Tépé Aly-Abad, très voisin de Tépé Moussian et suffisamment élevé par rapport au plan du terrain.

Ce monticule apparaît au Sud de Tépé Moussian et à une distance d'environ 1 500 mètres. De petites dimensions, avec un relief qui ne dépasse pas $3^{m},50$, ce tertre affecte une forme presque circulaire ; il est entouré d'une levée de terre dessinant un carré régulier. Cette enceinte, actuellement éboulée, a été tracée par les nomades du district, il y a peu d'années, afin d'abriter leurs troupeaux.

Sur les faces Est et Sud, les terres du tumulus s'étaient largement épandues sous l'action des pluies. Les pentes le mieux marquées regardaient le Nord et l'Ouest ; c'est aussi à ces points plus favorables que furent établis nos chantiers de recherches.

Les sépultures sont plus nombreuses sur les flancs que vers le centre du tépé ; mais, dans cette dernière zone, elles sont beaucoup mieux conservées et livrent en assez bon état les ossements qu'elles renferment. Par suite, des renseignements suffisamment précis ont pu être notés tant sur la structure des tombes que sur les modes d'inhumation.

On observe, dans le tumulus, quatre types de constructions :

1° Tombe rectangulaire en briques crues, simplement comblée de terre ; ce genre de sépulture est toujours situé à une profondeur assez grande ;

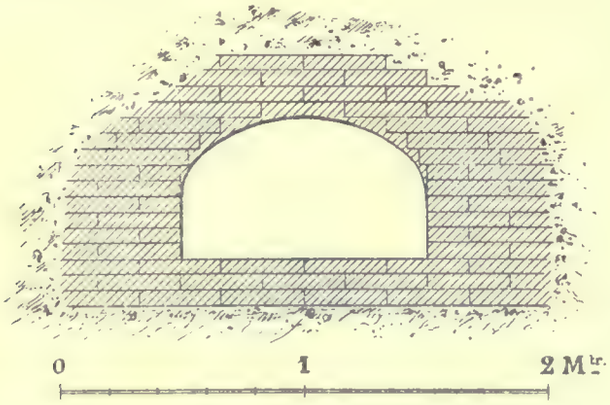

Fig. 100. — Tombe du type n° 2.

2° Cuve rectangulaire en briques crues, fermée par un cintre très surbaissé, formé de ces mêmes briques.

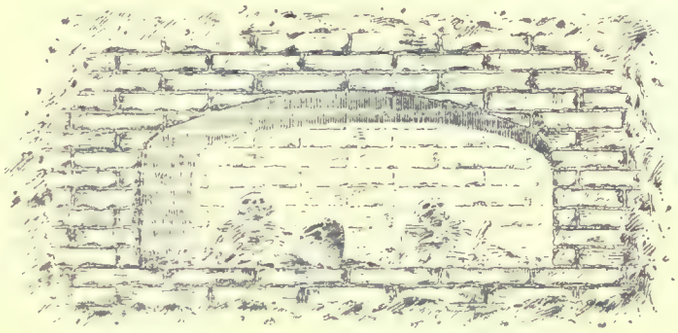

3° Tombe à voûte ogivale, fort étroite de fond et figurant une sorte de boyau ; les matériaux sont en briques crues. Cette sépulture se rapproche de la surface ; elle est, le plus souvent, d'une extrême pauvreté et ne contient même parfois que les ossements à l'état de poudre.

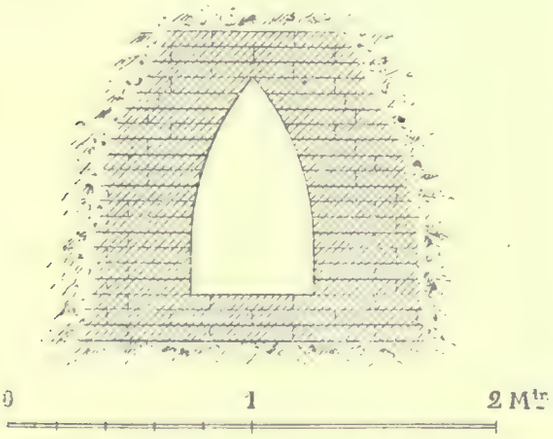

Fig. 101. — Tombe du type n° 3.

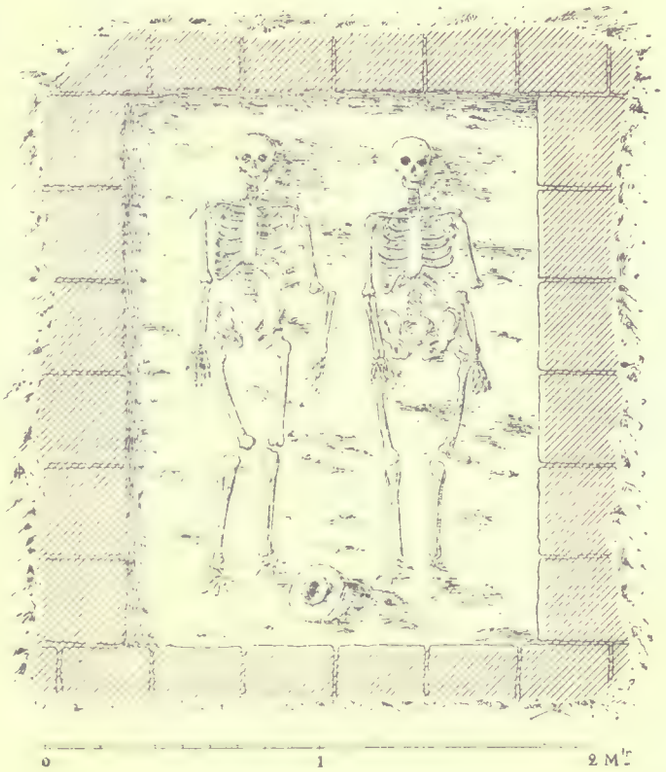

Fig. 102. — Sépulture collective. Plan et coupe.

4° Enfin nous avons rencontré, à deux mètres de profondeur, un exemple de sépulture collective. La tombe, rectangulaire et voûtée, mesurait 2 mètres de long sur 1m,50 de large, avec une hauteur de 0m,60. Les deux squelettes, assez bien conservés, gisaient côte à côte, sans sépa-

ration médiane ; pour tout mobilier, un vase de terre cuite jaune déposé près des pieds ; ni armes, ni ornements. D'après la position des crânes, l'orientation était à peu près Est-Ouest.

Une autre sépulture du type n° 2 donne l'orientation Ouest-Est. Le squelette, fort complet, reposait sur la face droite, les jambes allongées, les bras infléchis, les mains ramenées sur et sous la mâchoire(1).

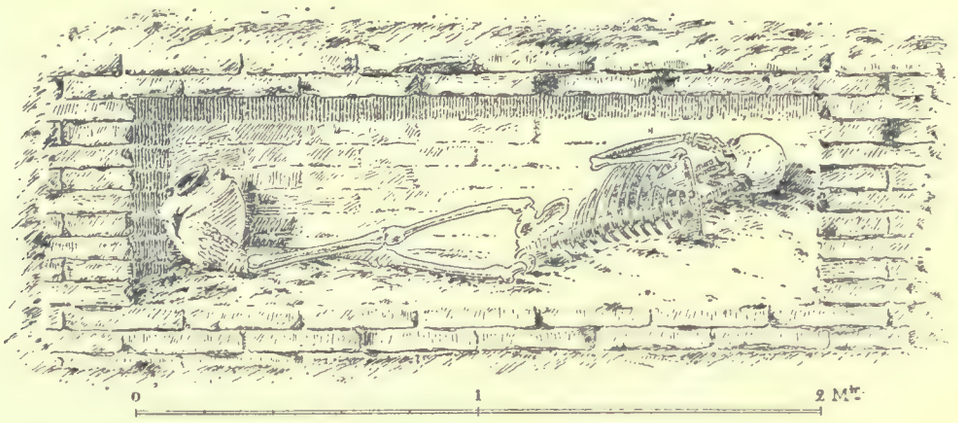

Fig. 103. — Tombe contenant un squelette couché sur la face droite.

Souvent une partie des ossements fait défaut ; ils sont dispersés, sans ordre, au hasard, et les poteries du mobilier funéraire sont déposées parmi eux.

Fig. 104. — Sépulture avec ossements incomplets, dispersés parmi le mobilier funéraire.

L'orientation des tombes et la disposition des ossements étant variables, on ne peut rien déduire sur les coutumes d'inhumation.

La céramique est représentée par des vases d'une argile jaune clair, tantôt sans ornements, tantôt couverte de dessins géométriques et de figurations animales ou végétales peintes en rouge et noir. Cette poterie sera étudiée en détail au chapitre de la céramique. Elle se complète par une série de jattes et de petits vases couplés en albâtre ou en pierre.

Un spécimen unique mérite d'être ici mentionné. C'est un vase de terre noire, orné de figures géométriques et de pointillés tracés au poinçon ; une pâte blanche remplit les traits. L'élégance de la forme et l'effet décoratif sont très réussis. Cette poterie, d'un caractère très archaïque, provient d'une sépulture pauvre et n'était accompagée d'aucun autre mobilier. Étrangère à la région, elle semble y avoir été apportée par quelque émigrant. Il en sera question plus longuement à la fin de cette étude.

(1) Attitude de l'adoration, d'après les statuettes de bronze trouvées à Suse et les figurations des cachets archaïques.

Le bronze se présente sous la forme de haches, pointes de lances et de javelines, lames de poignards (très rares). Comme ornements des épingles, des anneaux de bronze et quelques objets d'argent. Les perles de colliers ou de bracelets en cornaline et lapis-lazuli abondent à Tépé Ali-Abad. Nous signalerons aussi, parmi les ornements, un cylindre uni en hématite.

Parfois armes et ornements ne font point partie du mobilier funéraire ; ils ont été placés sur la tombe en guise d'offrandes. Tel est le cas notamment pour deux grandes perles oblongues en lapis-lazuli déposées dans une jatte d'albâtre au-dessus d'une sépulture.

Tombe A. — La sépulture la plus importante que nous ayons rencontrée à Tépé Aly Abad (A du plan, fig. 99) se trouvait sur le versant N.-O. du tertre. De forme rectangulaire, sans orientation précise, elle mesurait 5 mètres de longueur sur 1 mètre de large : sa dimension principale était dirigée au N. 55° O. En avant et sur ses longs côtés, des murs de briques crues la délimitaient, tandis que les autres parois semblaient avoir été taillées à même les terres du tumulus. Le sol, bien dressé, était fait d'argile tassée sur laquelle des vases de grandes dimensions étaient disposés sans ordre apparent, mêlés à d'autres objets mobiliers. Les murs de briques, dont nous avons parlé, ont été construits après que le mobilier funéraire eut été mis en place ; plusieurs de ces vases, en effet, étaient à demi engagés dans la muraille. De gros galets couronnaient celle-ci par place, d'autres se trouvaient également au-dessus de la tombe qui avait été soigneusement comblée ; la terre, qui la remplissait exactement, avait pénétré partout et ne pouvait provenir d'un écroulement qui n'eût manqué de briser les vases ou du moins de troubler l'ordre assigné aux objets qui se trouvaient dans cette sépulture.

Quant au corps lui-même, nous n'en avons retrouvé que quelques ossements enveloppés dans une natte à demi consumée. On avait donc fait subir aux ossements déposés dans la tombe une incinération incomplète ; d'après la nature des résidus recueillis on peut croire que ce n'était guère que des broussailles légères de la plaine qui servirent de combustible. En tout cas, les vases qui garnissaient cette sépulture n'ont pas souffert de l'action du feu. Or, il n'est pas douteux que ce bûcher funéraire n'ait été allumé dans la fosse même, l'état de la natte ainsi convertie en charbon n'aurait pas permis qu'elle fût transportée d'un endroit à l'autre.

On remarquera que nous avons dit que cette natte contenait des ossements lorsqu'elle fut soumise à l'action du feu ; on n'y observe aucun résidu de décomposition des chairs et, d'un autre côté, il faut bien admettre que les ossements seuls ont été ensevelis après que les chairs avaient disparu puisque nous n'avons point le squelette entier, mais quelques os seulement provenant de diverses parties du squelette. Dans cette tombe le crâne faisait défaut ainsi que le bassin, les fémurs, tous les grands os, en somme.

D'après ce que nous venons de voir la tombe devait être postérieure au tumulus. Celui-ci à l'époque de l'inhumation affectait sans doute le même aspect extérieur qu'aujourd'hui. C'était une ruine déjà ancienne et ceci nous explique la présence de débris de la poterie fine qui est, sans contredit, bien antérieure au type de la céramique que nous ont livré les tombes.

Au-dessus de la sépulture A des traces de foyers, où se trouvaient des os de bœuf ou de mouton, semblent témoigner que des sacrifices faisaient partie du rite funéraire. Des haches de bronze furent également recueillies dans les déblais, sans qu'on puisse affirmer qu'elles aient eu une connexion quelconque avec la sépulture.

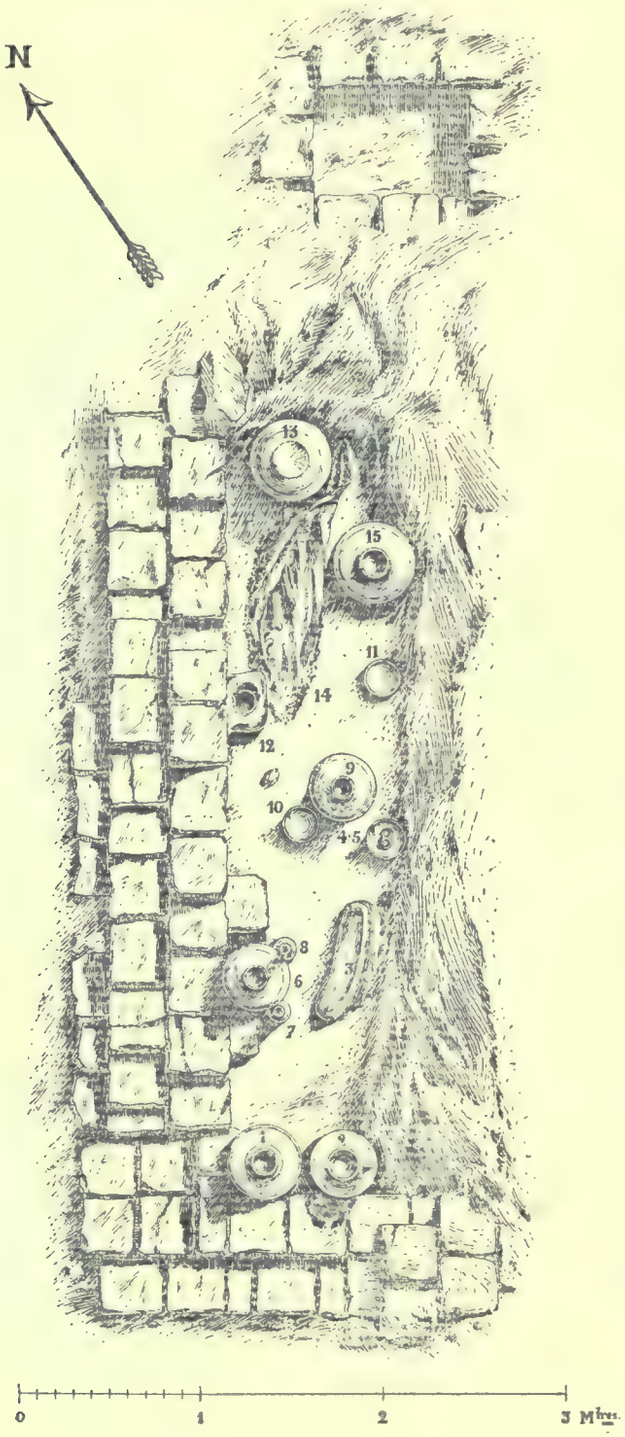

Fig. 105. — Tombe A.

A peu de distance et vers le centre du tumulus nous avons déblayé une sorte de puits rectangulaire mesurant $0^m,80 \times 0^m,60$ et construit en briques crues. Une poussière fine et très légère le remplissait à demi, provenant sans doute de la lente désagrégation des parois à travers les siècles. Il est à présumer que ce puits, qui descendait jusqu'à un niveau un peu inférieur à celui de la plaine, avait dû servir de silo, selon la méthode pratiquée de nos jours dans toute la Susiane. Cet usage s'est perpétué en raison des migrations annuelles qui, de tout temps, obligèrent les agriculteurs à mettre en sûreté leurs réserves de céréales ; ils ne pouvaient, en effet, les convoyer avec eux dans leurs déplacements perpétuels durant la saison d'été.

La tombe se composait donc d'une fosse longue et étroite dont le sol se trouvait à environ $0^m,60$ au-dessus de la plaine : sa profondeur dans le monticule ne dépassait pas un mètre, dans la partie qui avoisinait le talus : il est vrai que les érosions séculaires ont dû diminuer de beaucoup le relief actuel.

L'inventaire du mobilier funéraire permet de conclure que c'est bien le mobilier propre du défunt qui l'accompagnait dans la tombe ; on y retrouve, en effet, le seuil de la porte servant de support au gond, le broyeur à grains, les coupes, les jattes, les grands vases. Et c'est bien tout ce que les humbles habitants qui, jadis, peuplaient cette région, pouvaient posséder dans leurs maisons. D'autant que ces agriculteurs, comme nous

l'avons vu, étaient des demi-nomades annuellement chassés de la plaine par la période de sécheresse qui les privait d'eau potable et de pâturage.

De grands vases posés debout étaient distribués tout le long de la fosse, sans ordre marqué; ils étaient parfois remplis de terre; autant qu'on en peut juger celle-ci avait lentement glissé dans le goulot demeuré ouvert; aucun résidu à l'intérieur ne permet de croire qu'ils eussent primitivement contenu des denrées quelconques.

Fig. 106. — Objets votifs en bitume incrusté de calcaire blanc et de cornaline; 1/6 gr. nat.

En pénétrant dans la tombe on rencontrait d'abord deux grandes jarres (fig. 105, nos 1 et 2); plus loin venait un vase de dimensions moindres qui était engagé à demi dans le mur de briques. Ce vase (fig. 105, n° 6), d'une facture particulièrement soignée, servait de support à deux objets singuliers qui méritent une mention spéciale (fig. 105, nos 7 et 8).

Affectant une forme conique et clos à leurs deux extrémités ils ne pouvaient avoir qu'un usage décoratif ou probablement rituel. Ces objets, que nous considérerons comme votifs, sont en bitume incrusté d'albâtre et de cornaline; ils se composent d'un fût cylindrique dont les parois ont une grande épaisseur et reposent sur une base évasée où la couche de bitume, plus mince, est renforcée par une poterie faite à la demande. Cette dernière est elle-même remplie par une masse de bitume qui, par son poids, est destiné à assurer la stabilité de l'objet (fig. 106).

Quant à la décoration elle se compose d'éléments triangulaires en calcaire blanc. Ces triangles sont disposés de manière à former des dentelures qui ornent le fût et la base d'une succession de bandes parallèles séparées par un mince anneau de bitume. Tantôt une dentelure simple remplit la bande, tantôt celle-ci en contient deux; en ce cas les triangles, opposés par la pointe, délimitent une série de losanges au centre desquels est incrusté un éclat de cornaline.

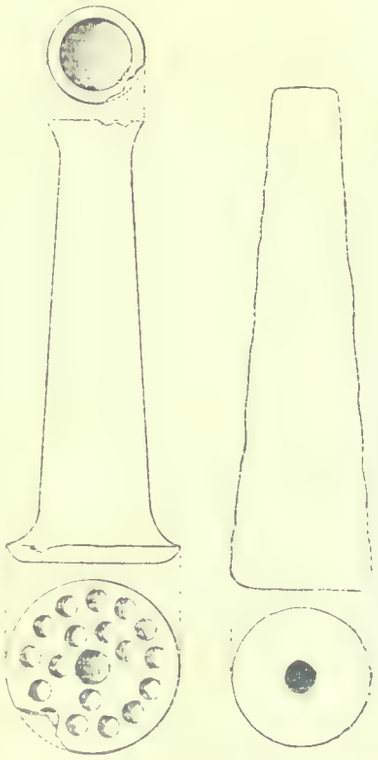

Fig. 107. — Cônes de fondation, en argile cuite, trouvés à Suse, 1/6 gr. nat.

Le fût cylindrique est clos à sa partie supérieure par une rosace composée des mêmes éléments décoratifs.

Nous ne connaissons pas d'analogues à ces objets singuliers si ce n'est, peut-être, certains clous, ou cônes de fondations, fréquemment découverts dans les fouilles de Suse, avec lesquels on peut trouver un lointain rapprochement. La base d'un de ces cônes est percée d'une série de trous, en pomme d'arrosoir. Le second spécimen ne présente qu'une seule perforation, au centre

de sa base. Le premier est entièrement creux; l'autre est fermé à son sommet (fig. 107). Il n'est point douteux que ces objets, rencontrés sous tous les édifices, aussi bien en Chaldée qu'en Susiane, et qui portent, souvent, des textes cunéiformes, étaient ainsi déposés dans les fondations en conformité d'une coutume rituelle dont le sens nous échappe aussi bien que la signification symbolique des objets eux-mêmes.

Quant aux cônes en bitume provenant de la tombe A, les éléments du motif décoratif qui les orne, triangles, losanges et dentelures, nous sont connus par la céramique peinte où on les rencontre fréquemment. Nous observons une disposition assez semblable dans un fragment de poterie fort archaïque découvert à Suse. C'est une portion de vase quadrangulaire, dans lequel la décoration a été obtenue, avant la cuisson, au moyen d'incisions pratiquées dans la pâte qui est de couleur grise et d'un grain très serré (fig. 108).

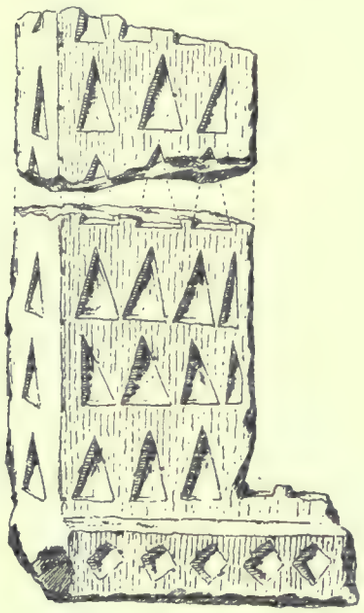

Fig. 108. — Suse, fragment de poterie archaïque, pâte grise, décor incisé, 1/2 gr. nat.

Disposés avec soin contre la panse d'un vase qui leur servait d'appui, ces cônes étaient, au moment de la découverte, tordus et déformés; ils ne tenaient plus que grâce à la terre tassée qui les soutenait. Était-ce la chaleur dégagée par le bûcher funéraire qui, ayant ramolli le bitume, les avait réduits à cet état; ou bien encore l'action périodique des hautes températures que ramènent chaque année les étés susiens, a-t-elle été suffisante pour produire ce résultat?

En continuant l'énumération du contenu de la tombe, nous rencontrons, tout contre, un broyeur à grain (fig. 105, n° 3) ayant $0^m,60$ de long sur $0^m,35$ de large; il présente une face concave que l'usage a poli : cet instrument est en grès de consistance moyenne, tel qu'il en existe abondamment dans la contrée.

Plus loin, dans une coupe d'albâtre assez grossière était placée une petite ampoule de même matière, ayant deux évidements jumelés (fig. 105, n°s 4 et 5), qui contenait des résidus de couleur verdâtre, provenant sans doute de parfum ou de fard.

Puis, en se dirigeant vers l'extrémité de la fosse, se présentaient une jarre peinte (fig. 105, n° 9), un support de gond engagé dans le mur (fig. 105, n° 12), une autre jatte d'albâtre (fig. 105, n° 10) et la natte à demi consumée, qui contenait les ossements (fig. 105, n° 14). Des deux côtés de cette natte se trouvaient deux poteries (fig. 105, n°s 13 et 15), l'une placée debout comme les vases précédents, l'autre fermée par un tampon d'argile et placée le col en bas.

A un mètre au-dessus de l'extrémité de la fosse une autre sépulture fut dégagée. Elle contenait un squelette complet couché dans la position embryonnaire; on recueillit à $0^m,20$ du crâne une belle lame de bronze dont la soie large de $0^m,015$ était destinée à s'engager dans la hampe d'une lance; il y avait également dans cette tombe un support de vase sur lequel était une écuelle.

TÉPÉ MOHR

Simultanément aux fouilles de Tépé Aly-Abad, nous avons poussé des reconnaissances dans plusieurs monticules disséminés aux alentours de Tépé Moussian.

Tépé-Mohr, « la butte des cachets », nous était signalé comme renfermant des tablettes ou des cachets-cylindres. Les indigènes avaient fait de ce tumulus une sorte de magasin général pour y reserrer leur grain. C'est en creusant des silos qu'ils avaient, disaient-ils, effectué leurs trouvailles. Mais la parole des nomades est sujette à caution et, d'autre part, on ne parvenait à nous produire ni une des tablettes, ni un des cachets ainsi découverts.

Il était certain d'avance que Tépé Mohr ne pouvait être une nécropole ; les tribus n'auraient assurément pas enterré leur orge et leur blé en contact avec des ossements humains. Restait la chance, fort problématique, de voir se confirmer une de ces fables ou légendes qui prennent corps si fréquemment parmi les indigènes, soit par l'interprétation inexacte d'un fait réel, soit par un simple effort d'imagination.

La butte de Tépé Mohr est criblée de cavités dont l'orifice étroit va s'élargissant en cloche. L'existence de ces silos facilitait la fouille qui fut menée bon train et déblaya une aire très suffisante. De tablettes ou de cachets nulle apparence. Ce travail ne fournit que des briques cuites, dont l'argile peu homogène, les dimensions et la facture négligée accusaient une fabrication de basse époque, fait corroboré par la présence de quelques fragments d'ornements en pâte émaillée.

Il est possible que Tépé Mohr ait été occupé par un petit poste d'observation sous les dominations séleucide ou sassanide.

Situé au Sud et à quatre kilomètres de Tépé Moussian, le tumulus de Tépé Morhr est, en effet, très proche des plis du Djebel Amrin, au débouché d'un passage à travers ce massif. Il se trouve à mi-distance entre la trouée de Beyat et la précieuse source d'eau douce qui porte le nom d'Aïn-Guerzan. Son site surveille la route carrossable, encore très apparente, qui reliait Ctésiphon à la Susiane et aux plaines du Pouchté-Kouh. Une fraction de tribu, moitié loure, moitié arabe, campe annuellement en ce lieu qui, dans l'antiquité, a dû être habité par des pasteurs avant d'être utilisé comme point de garde.

TÉPÉ MOHAMED-DJAFFAR

C'est une faible butte, mais d'une certaine étendue, qui fait à peine saillie dans la plaine à l'Ouest et à 3 kilomètres de Tépé Moussian.

Le sol en est meuble, mélangé de cendres et d'une poudre noire produite par la combustion ou la décomposition de végétaux. Un terrain de cette nature et de cette configuration ne pouvait être adopté comme siège d'une nécropole. L'intérêt qui s'attache à Tépé Mohamed-Djaffar réside

en ce que ce petit tertre a été l'emplacement d'une station préhistorique bien caractérisée, contemporaine du silex taillé, et qui n'a jamais été réoccupée depuis lors.

Le tépé a été formé par la ruine des huttes en roseaux et branchages, ainsi que par l'amoncellement des détritus et des résidus de foyer. Ce n'est point, à proprement parler, un kjœkkenmœddinger, à moins que les débris de cuisine n'aient disparu sous l'action de l'humidité; mais on y trouve tous les indices d'un atelier de taille.

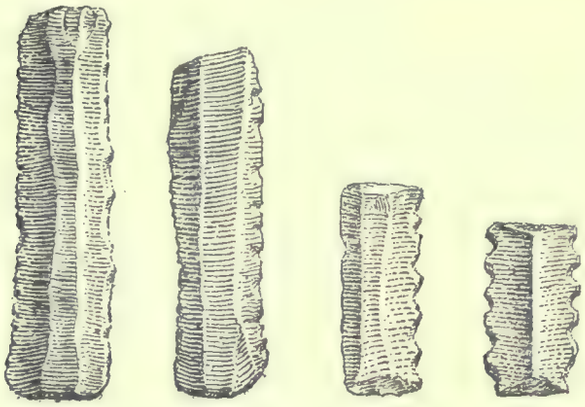

Fig. 109. — Racloirs et éléments de faucilles, grandeur naturelle.

Les roches les plus diverses ont été éclatées pour la fabrication des armes et des outils. On a recherché de préférence les pierres que leur grain, leur coloris ou leurs veinures rendaient le plus attrayantes. L'obsidienne, qui n'existe cependant pas dans cette région, se rencontre à Tépé Mohamed-Djaffar en éclats et en lamelles.

Nous avons trouvé ni haches, ni pointes de flèches, mais abondance de lames, racloirs et éléments de faucilles. La quantité de nucléi est surprenante. De forme presque exactement conique, ils se signalent par leur exiguïté ainsi que par la finesse des lames prélevées.

Point de débris de céramique fine, point de traces de briques, ce qui nous porte à déduire que le tépé n'a été l'objet d'aucune réoccupation depuis la période du silex taillé.

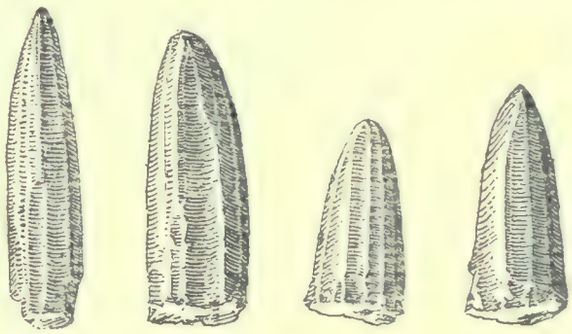

Fig. 110. — Petits nucléi, grandeur naturelle.

La poterie est uniquement de l'époque. Faite à la main, elle est épaisse, de couleur jaune d'ocre, rouge sombre ou brun foncé. Nous n'avons malheureusement pu en récolter que des fragments.

La pâte rouge sombre est souvent lissée; elle porte quelquefois des rehauts façonnés au pouce, des gravures très simples à la pointe et des traits en couleur d'un rouge plus foncé. On y observe des boutons d'anse avec trous de suspension. Bref, cette céramique est du type le plus archaïque. Il est regrettable que les dimensions des fragments aient été trop restreintes pour nous permettre de restituer les formes.

Toutefois, les spécimens recueillis à Tépé Mohamed-Djaffar nous ont aidés à établir, approximativement, une sorte de chronologie dans la céramique.

La poterie faite à la main, avec les caractéristiques que nous venons de détailler, accompagne le silex taillé.

Les vases fabriqués au tour, peints en rouge et noir, avec figurations animales et végétales, se rencontrent en même temps que le bronze.

La céramique fine, d'un ton jaune ou vert clair, et ornée de peintures d'un noir brillant,

serait la transition entre les âges du silex taillé et du métal ; elle débuterait à l'époque de la pierre polie dont nous avons trouvé, sous forme de hache, un fort bel échantillon à Tépé Khazinéh.

Mais une poterie si peu résistante ne pouvait satisfaire aux besoins courants ; elle dut être réservée à des usages spéciaux. Nous avons dans la fouille faite à Tépé Mourad-Abad des données qui semblent justifier cette manière de voir.

TÉPÉ MOURAD-ABAD

Les fragments que l'on trouve abondamment à la surface et à l'intérieur de ce tépé se rangent dans la catégorie de la céramique fine peinte. On ne rencontre, en ce site, aucune trace des vases grossiers, à pâte épaisse, dont les casseaux jonchent le sol, un peu plus loin, sur l'emplacement du village antique au bord du Dowéridj.

Il est évident que cette poterie fine ne pouvait, en raison de sa fragilité, être transportée dans les migrations périodiques, auxquelles étaient astreintes les populations semi-nomades de la plaine de Moussian. Ces produits, si remarquables par l'élégance de la facture et le fini de la décoration, étaient forcément destinés à n'être employés qu'à demeure.

On peut concevoir qu'une semblable poterie ait subsisté au service des temples, dans le mobilier religieux, et cette supposition cadrerait avec les observations recueillies à Tépé Mourad-Abad.

La poterie fine abonde sur le point culminant qui, par son isolement et son aspect élancé, évoque l'idée d'un zigourat, ou de tout autre édifice réservé au culte et l'on ne découvre, en cet endroit, aucune trace de vases grossiers.

Il est assez naturel de supposer que cette céramique, contemporaine, ainsi que nous le pensons, de l'âge de la pierre polie, n'a jamais été que d'un usage restreint. Mais l'invention, si antique qu'elle soit, n'a pas disparu sans laisser de traces, et cette poterie de luxe a persisté dans les conditions où elle n'était pas exposée à une destruction certaine.

Sans doute, en dehors des temples, quelques familles aisées possédaient-elles des poteries fines ; mais celles-ci, considérées comme objets exceptionnels, ne suivaient pas le mort dans sa demeure dernière.

Il faut ici noter deux observations relevées dans les tranchées de Suse : premièrement, la poterie fine, peinte ou non, s'y trouve abondamment ; elle était très employée par la population sédentaire fixée dans une riche cité. Deuxièmement, les fragments de ce genre se découvrent surtout dans les niveaux très profonds, ce qui est une preuve de l'antiquité de l'invention.

En règle générale, on remarque, dans l'évolution de la céramique, après une première manifestation fort grossière et de facture primitive, une production très fine comme pâte et soignée comme décoration. Puis la matière devient moins choisie, l'habileté des procédés décroît, la variété des formes tend à disparaître, l'ornementation perd sa fantaisie et son fini pour se réduire de plus en plus, à quelques motifs communs ; enfin il ne sort plus des mains du potier que des œuvres uniformes, presque dépourvues de tout intérêt artistique.

TÉPÉ FAKHR-ABAD

A onze kilomètres et au Nord-Ouest de Tépé Moussian, la haute butte de Fakhr-Abad (dans le dialecte lour Farkawa) dresse sa silhouette en pain de sucre, qui domine toute la région. L'exploration de ce tépé nous a révélé la succession indiscutable d'occupations diverses. Dérivée de son lit primitif par le travail de comblement des limons, la rivière Tib est venue heurter le pied du tumulus qu'elle a largement entamé. L'éboulement des couches supérieures s'en est suivi, de telle sorte que le flanc Sud du tépé descend en falaise sur le cours du Tib. Cette disposition particulière offre une excellente coupe du terrain.

A la base on retrouve la poterie fine ; aux niveaux plus élevés, des briques assez grossières et des fragments de vases épais fabriqués au tour. Enfin le sommet est ceint d'une ligne de remparts à l'intérieur de laquelle subsiste le tracé d'une construction. La nature et l'appareillage des matériaux, galets de rivière cimentés au plâtre, reportent manifestement ces travaux aux temps des souverains sassanides.

La position de Fakhr-Abad commande la trouée de Beyat, en même temps que la plaine, et surveille la passe de Dinar-Kouh. En raison de son importance stratégique ce point ne pouvait manquer d'être occupé militairement. Il semble, qu'après avoir été un zigourat au début, Fakhr-Abad ait été, dès la plus haute antiquité, affecté à sa dernière destination, car on ne relève aux alentours aucune ruine de village.

DESCRIPTION DES OBJETS DÉCOUVERTS

Les fouilles pratiquées au site de Tépé-Moussian et dans les tépés avoisinants n'ayant amené la trouvaille d'aucun document épigraphique, nous passerons sommairement en revue les divers objets découverts. Pour abréger, ils seront classés par ordre de matières.

La céramique fera l'objet de deux études distinctes selon qu'il s'agira des fragments recueillis dans nos tranchées ou des vases entiers qui proviennent des nécropoles et formaient part du mobilier funéraire.

Brique cuite. — Ce genre de matériaux s'est rencontré surtout à Tépé Moussian ; nous en localisons l'étage, comme on l'a vu précédemment, entre 5 et 7 mètres d'altitude au-dessus de la plaine.

Le type le plus répandu est de forme carrée, avec $0^m,35$ de côté sur $0^m,07$ d'épaisseur. La pâte en est homogène, peu colorée, de cuisson soignée et de fort grande résistance. Ces produits sont, en tous points, comparables aux briques de la bonne période élamite, si abondantes à Suse.

Quelques échantillons de cette fabrication affectaient la forme biaise ; cette particularité indique qu'ils avaient été employés à la construction d'une voûte.

On peut en inférer que l'architecture était déjà loin des procédés primitifs et qu'une certaine recherche présidait à l'édification des monuments revêtus de briques cuites. Un autre détail con-

firme cette observation. Nous avons, en effet, découvert à Moussian une brique qui constitue un élément de colonne cannelée (fig. 111). L'ouverture de l'angle étant de 60°, il fallait six de ces secteurs pour parfaire le contour du fût.

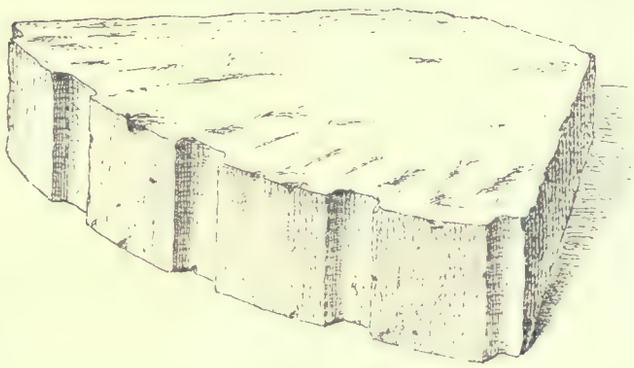

Fig. 111. — Tépé Moussian. Brique cuite. Élément de colonne cannelée, 1/5 grandeur naturelle.

Il résulte de ces observations que la voûte et la colonne entraient dans la construction et la décoration des édifices de Moussian.

A des époques plus reculées appartiennent quelques échantillons de briques en pâte claire et mal cuite, analogues à celles qui caractérisent à Suse les monuments des Patésis.

Enfin, de rares spécimens nous rappellent par leur similitude les matériaux employés aux âges anciens de Tello. Ce ne sont plus à proprement parler des briques, mais plutôt des gâteaux d'argile, d'une facture, d'ailleurs, assez soignée (1). L'un des plats est incurvé par la pression opérée pour tasser la pâte. La forme n'est point un carré régulier, les angles étant arrondis; les côtés mesurent $0^m,25 \times 0^m,125$ avec une épaisseur de $0^m,07$.

Aux basses époques se rattachent des produits d'une fabrication peu soignée; ils sont formés d'une pâte grossière, mal cuite, et de couleur rouge foncé. Nous en retrouvons de nombreux débris dans les petits monticules environnants, notamment à Tépé Mohr.

Fig. 112. — Tépé Moussian. Cachet en pierre, gr. nat.

La pierre. — Nul indice ne nous a montré que cette matière, dont le travail difficile exige un certain art, ait été employée dans la construction à Tépé Moussian. Nous ne l'y voyons figurer qu'à l'état de seuils de porte grossièrement dressés. Les pierres de gonds abondent, mais ce ne sont que de simples galets, tantôt creusés incomplètement en godets, tantôt perforés de part en part.

Pour les usages ménagers l'emploi de la pierre est fréquent; nous la trouvons sous forme de broyeurs à grains, de pilons, de pesons, de fusaïoles, de grosses billes, etc. Ces objets sont trop

(1) Un passage d'Hilprecht sur des briques semblables trouvées à Nippour, dans la couche pré-Sargonide semble confirmer, par analogie, l'archaïsme des constructions de Moussian — *O. B. I. — Part II*, page 24. « Somewhat below « the pavement of Naram-Sin, between the entrance to the ziggurat and the E. corner, stood an altar of sun-dried « bricks... At a distance of nearly 2 m. from the altar (in front of it, and $1^m,25$ below the top), was a low wall of bricks, « whose limits have not yet been found. Apparently it marked a sacred enclosure around the altar, for it extended far « under the pavement of Naram-Sin and reappeared under the W. corner of the ziggurat. The bricks of which this « curb was built are plano-convex in form (length and breadth of $24,5 \times 18$ c. m.). They are laid in mud, seven courses « (= 45 c. m.) high; the convex surface, which is curiously created lengthwise, being placed upward in the wall. »

connus pour qu'il soit utile de les figurer ou d'en décrire la forme, du reste invariable. Nous reproduirons simplement, à titre de rareté, un cachet en pierre, dont l'intaille est très archaïque (fig. 112).

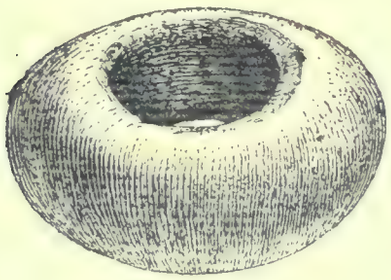

Fig. 113. — Tépé Moussian. Masse sphéroïde, roche grise, 2/3 grandeur naturelle.

Nous avons dit, d'autre part, combien le silex taillé est abondant à tous les étages de Moussian et dans les tépés voisins, spécialement à Tépé Mohamed Djaffar. Percuteurs, nuclei, lames, racloirs, scies et éléments de faucilles foisonnent dans toute cette région. Les poinçons et les pointes sont plus rares ; nous n'avons point recueilli de têtes de lances, ni de flèches. Par contre les armes de hast sont copieusement représentées sous forme de masses et de haches.

Les masses sont sphériques (fig. 113) ou ovoïdes ; nous n'avons point rencontré la massue réniforme qui est fréquente à Suse.

Fig. 114. — Tépé Moussian. Haches en pierre polie, 2/3 grandeur naturelle.

Les haches ont été trouvées dans les couches profondes, à dix mètres, avec les fragments de poterie peinte, fine ou épaisse ; elles sont, le plus souvent, par leur facture et par leurs lignes (fig. 114) la transition entre les coups de poing de l'âge paléolitique et les armes de l'époque de la pierre polie.

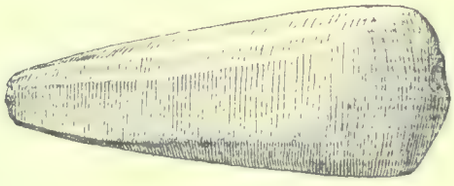

Fig. 115.

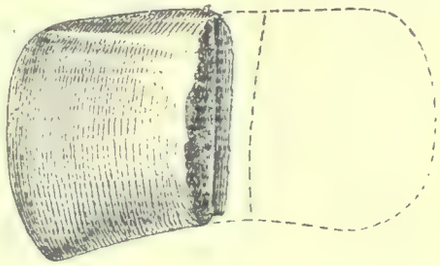

Fig. 116.

Fig. 115. Khazinèh. Hache en pierre polie, calcaire compact rose, 1/2 grandeur naturelle.
Fig. 116. Tépé Moussian. Hache marteau, pierre polie, roche verte, 2/3 grandeur naturelle.

De cette dernière période nous possédons deux pièces intéressantes. L'une est une hache très finement achevée, trouvée à Tépé Khazinèh (fig. 115) ; nous en avons parlé plus haut en traitant des fouilles dans cette nécropole. L'autre (fig. 116) est une hache-marteau, malheu-

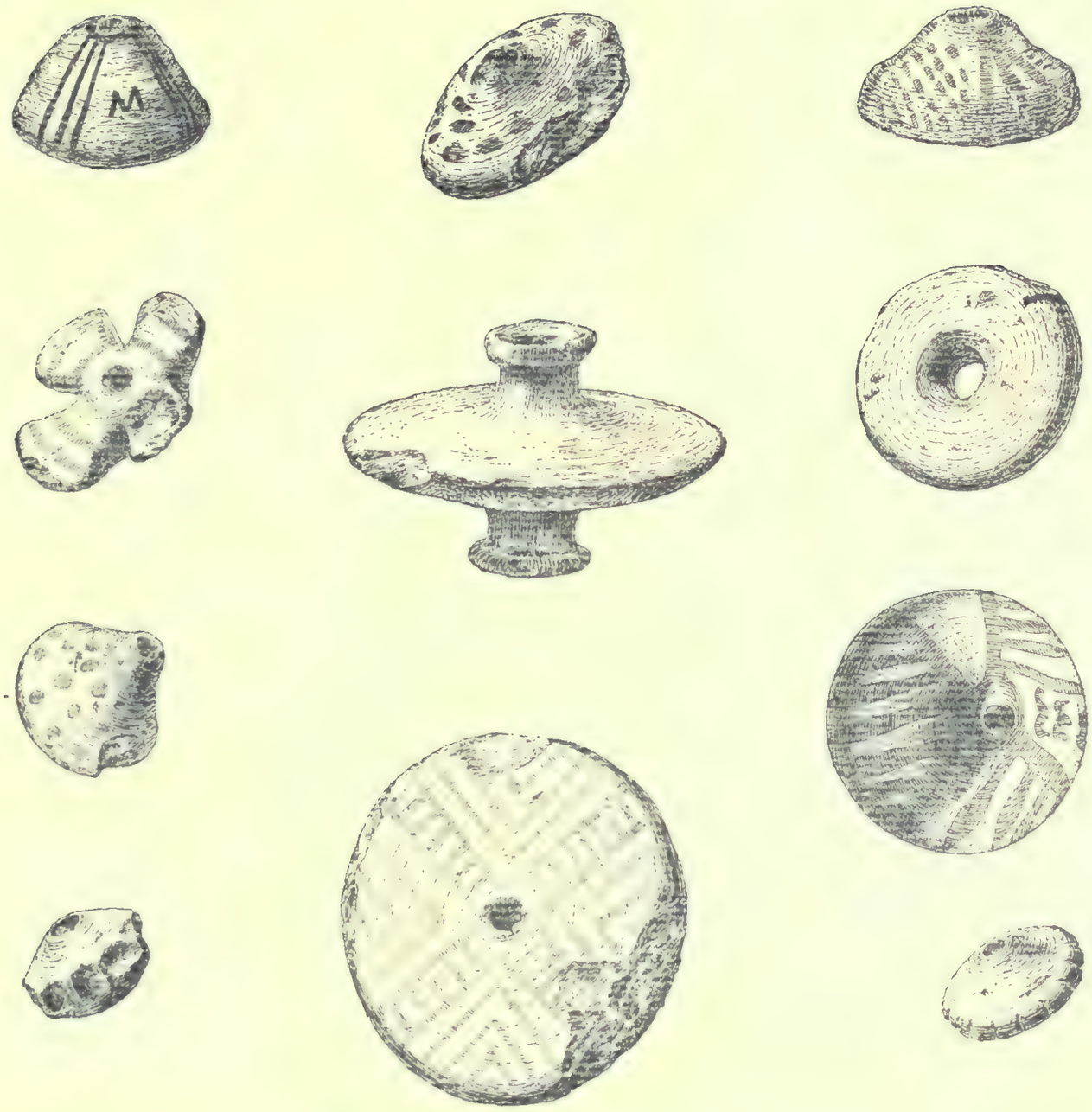

Fig. 117. — Tépé Moussian. Fusaïoles en terre cuite, 2/3 grandeur naturelle.

1. Conique, jaune clair, décor brun foncé. — 2. Discoïde, jaune foncé, décor rouge brun. — 3. Conique, jaune clair, décor brun. — 4. Cruciforme, jaune clair, décor rouge foncé. — 5. Jaune clair, sans décor, — 6. Jaune clair, sans décor. — 7. Conique, jaune clair, décor noir. — 8. Plate, jaune clair, décor brun. — 9. Conique, pâte verdâtre, décor noir. — 10 et 11. Jaune clair, sans peinture, modelage et incisions sur le pourtour.

reusement brisée, mais d'un fort beau travail; elle provient d'une tranchée en surface ouverte près de notre camp à Tépé Moussian.

Terres cuites. — Quantité de petits objets se rangent dans cette catégorie.

Ce sont, en premier lieu, les fusaïoles que l'on rencontre si communément dans toutes les fouilles. Le plus grand nombre ne porte ni peinture ni ornementation. Nous avons groupé à la figure 117 les types généraux soit d'une forme courante, soit des effets obtenus par modelage ou incision (10 et 11), soit des décors résultant d'applications en couleurs (1, 2, 3, 4, 7, 8 et 9). Dans ce dernier genre le spécimen 4 est le plus remarquable par sa forme. Il serait superflu de décrire ici les divers décors en couleurs, d'ailleurs fort simples; l'étude de la céramique peinte nous en fournira des exemples autrement variés et réussis.

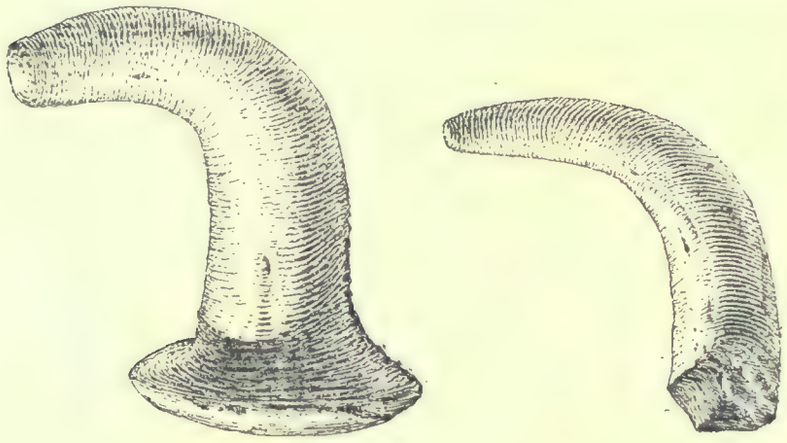

Fig. 118. — Tépé Moussian. Cornes en terre cuite jaune, 2/3 grandeur naturelle.

La fabrication des fusaïoles n'offrait aucune difficulté; celle des cornes en terre cuite n'était pas moins aisée. Aussi sont-elles également fort communes, très diverses de formes et de dimensions (fig. 118). On en trouve souvent à Suse qui sont munies d'un trou de suspension et devaient être employées comme amulettes. Elles représentaient donc un symbole (qui fut, plus tard, celui de l'abondance) et une idée superstitieuse s'y attachait.

L'art n'entre pour rien dans la confection des fusaïoles et des cornes. Il n'en va pas de même pour la représentation, en terre cuite, des animaux et de la figure humaine. Les spécimens que nous a fournis Tépé Moussian n'indiquent pas un niveau d'art bien élevé.

Témoin le lion (?) dont nous reproduisons la rudimentaire silhouette. Des taches de peinture noire simulent le pelage; un trou de suspension traverse le corps (fig. 119). Quelques représentations, plus ou moins informes, de têtes de taureau sont, avec ce lion, les uniques manifestations du savoir-faire de l'animalier.

Fig. 119. — Tépé Moussian. Terre cuite jaune tachetée de noir, 2/3 gr. nat.

Ce sont aussi de pauvres figurines que les Beltis de Tépé Moussian, elles accusent un archaïsme indéniable, mais également un style fruste et provincial sur lequel le voisinage de Suse n'a pas réagi (fig. 120 à 126). Tantôt la tête disproportionnée s'implante directement sur le tronc d'où s'incurvent, vers les mamelles, deux rudiments de bras; les mains ne sont même pas indiquées, non plus que les pieds; les

jambes se rattachent gauchement au bassin qui est étriqué, contrairement à la convention des figurines chaldéennes (fig. 120). Tantôt la coiffure n'est pas modelée ; les yeux saillent, formés d'un pastillage, la bouche n'est qu'un trait incisé dans l'argile et le cou, d'une grosseur démesurée, déborde les mâchoires (fig. 121). Tantôt les proportions sont mieux observées, mais les lignes du corps restent flous, les hanches fuyantes et les détails demeurent absolument négligés (fig. 122). Une seule tête (fig. 123) montre quelque souci de l'observation.

Fig. 120.

Fig. 123.

Fig. 121.

Fig. 122.

Fig. 120-123. — Tépé Moussian. Terres cuites jaune clair, 2/3 grandeur naturelle.

Deux attitudes différentes s'observent dans ces statuettes, de même que dans la série des Beltis susiennes. Ou bien la déesse offre ses mamelles, enserrées dans ses deux mains, ou bien les avant-bras sont ramenés à angle droit sur la poitrine, les mains croisées au-dessous des seins (fig. 124 à 126), geste que nous retrouvons dans la plupart des grandes statues découvertes à Suse.

Il nous reste à mentionner une petite tablette rectangulaire, en terre cuite rouge, de pâte fine, que nous considérons comme appartenant à une époque très archaïque. Elle est divisée pour les figurations en trois registres (fig. 127). Celui du haut porte quatre cercles dans lesquels est inscrite une étoile; nous y voyons des représentations astrales; celui du bas est occupé par un dessin géométrique qui peut figurer une construction. Dans le registre intermédiaire s'affrontent

deux oiseaux. Nous pensons que l'artisan a prétendu reproduire la grosse outarde ou l'autruche.

Fig. 124.

Fig. 125.

Fig. 126.

Fig. 124-126. — Tépé Moussian. Terres cuites jaunes, 2/3 grandeur naturelle.

Ce longipède, que l'on confinait dans la faune africaine, semble avoir existé en Asie, aux âges reculés. Si le traducteur n'erre point, Xénophon relate qu'il pourchassa ce gros gibier dans les plaines de l'Euphrate (1). Rien n'infirmerait, en conséquence, sa présence aux temps antiques dans la région de Moussian.

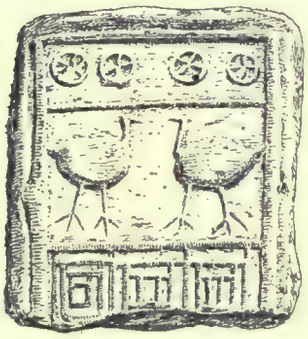

Fig. 127. — Tépé Moussian. Tablette en terre cuite rouge, 2/3 gr. nat.

Suse nous produit quantité de tablettes analogues, d'une pâte jaune clair; aucune d'elles n'offre ce genre de sujet ni de style. L'ornementation en relief se compose, le plus fréquemment, de dessins géométriques, parfois aussi de représentations végétales. Souvent sont figurés des personnages humains dans des scènes érotiques. Les figurations animales sont exceptionnelles et se bornent aux poissons ; encore ce dernier motif peut-il être attribué, avec vraisemblance, au symbolisme chrétien.

Nous citerons, pour terminer la nomenclature des objets en terre cuite, une série de perles grossières, généralement cylindriques.

L'argile crue qui, sans aucun doute, à Moussian comme partout ailleurs, était employée pour modeler des animaux et des figurines humaines, a disparu délitée par les pluies. Nous ne la retrouvons que sous l'aspect de balles de fronde, en forme d'olives.

(1) *Anabase* A. V. « Il (Cyrus) traverse ensuite l'Arabie, ayant l'Euphrate à droite et fait en cinq étapes, dans un « désert, trente-cinq parasanges. La terre, en ce pays, est une vaste plaine, unie comme une mer et pleine d'absinthe. « Tout ce qu'il y croît de plantes ou de roseaux est aromatique, mais il n'y a point d'arbres. Les animaux sont de « nombreux ânes sauvages, et beaucoup d'*autruches* fort grandes, des outardes, des gazelles. Les cavaliers poursui- « vaient parfois ces animaux. »

Les métaux étaient rares dans cette région. A peine avons-nous relevé quelques traces de fer provenant d'occupations postérieures. Le cuivre ou le bronze étaient d'un usage plus courant, encore que peu répandu, pour la fabrication des armes et des ornements. A Tépé Moussian même les fouilles n'ont exhumé que des anneaux, un bracelet (dans une sépulture formée de deux grands vases accolés), un fragment de rayon solaire (fig, 128), débris d'une représentation très connue, celle de Shamas, qui couronne fréquemment des koudourrous ou des stèles (notamment la stèle de Hammourabi), et dont le dessin orne la couverture même de ce volume; et enfin la pointe d'un ciseau. Dans les nécropoles nous avons recueilli des haches, des têtes de lances et des flèches, des lames de poignards, des épingles, des bagues, des perles et une coupe. Nous figurerons plus loin ces divers objets, dont la forme est d'une indication utile pour déterminer l'âge de la céramique.

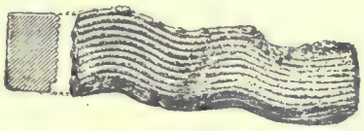

Fig. 128. — Tépé Moussian. Bronze Fragment de représentation solaire, 1/3 grandeur naturelle.

Fig. 129. — Pommeau en plomb, 1/2 gr. nat.

Les métaux précieux ne sont représentés que par quelques plaques, bossettes et pendeloques d'argent en fort mauvais état ; l'ornementation, au repoussé, est très simple et ne diffère pas des objets similaires fournis par les nécropoles du Talyche. Nous avons aussi trouvé des perlettes d'argent. L'or fait absolument défaut.

Le plomb apparaît sous la forme d'un pommeau couronnant un bâton (fig. 129).

Ce sont les pierres de couleur qui constituent le principal élément des parures, colliers et bracelets. La cornaline et le lapis-lazuli sont seuls employés. La taille en est primitive et la perforation, pratiquée sur deux faces opposées, est presque toujours mal centrée.

Les perles de pâte émaillée, si nombreuses dans les sépultures du Talyche, sont en très faible proportion dans les nécropoles que nous avons explorées autour de Tépé Moussian. En fait d'autres objets, composés de cette matière, nous n'avons à signaler qu'un cachet cylindre de pâte

Fig. 130. — Cachet-cylindre en pâte blanche, grandeur naturelle.

blanche dont la gravure représente, entre des chevrons, un personnage tenant à chaque main un poignard, et un cervidé, chèvre ou bouquetin (fig. 130). Nous croyons que ce cylindre est de basse époque.

Aux temps achéménides postérieurs à Darius Ier appartiennent deux scarabées. L'un, de petite dimension, est en pâte émaillée d'un vert pâle. Le signe qu'il porte peut être babylonien, mais l'hiéroglyphe égyptien existe sous la même forme (fig. 131). Le second scarabée, en pâte émaillée vert foncé, est beaucoup plus grand. Il nous offre une inscription hiéroglyphique très fruste et de mauvaise facture. Une sorte de cartouche, surmonté de l'oiseau sur son perchoir contient trois signes. A gauche deux figurations semblent représenter le scorpion et le crocodile. Il se pourrait que ce fût l'œuvre d'un artisan indigène qui se serait efforcé de copier maladroitement une inscription qu'il ne savait lire (fig. 132). Ce scarabée nous a été apporté après clôture des fouilles par un nomade qui nous affirma l'avoir trouvé dans les déblais. Mais, faute de contrôle, nous n'en pouvons garantir la provenance.

Fig. 131. — Petit scarabée pâte émaillée, vert clair, grandeur naturelle.

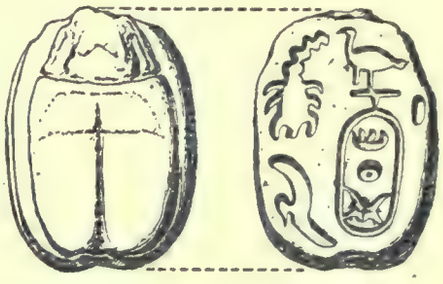

Fig. 132. — Scarabée, pâte émaillée, vert foncé, grandeur naturelle.

Pour en revenir aux objets de fabrication nettement locale, les parures, dans la région de Moussian, étaient des plus simples et d'un caractère archaïque bien marqué. Cette observation a son importance ; il en faudra tenir compte, en même temps que de la forme primitive des armes, quand nous aurons à dater la céramique des mobiliers funéraires.

CÉRAMIQUE

Nous devons scinder cette étude en deux parties selon que les échantillons ont été recueillis dans nos tranchées de Tépé Moussian ou dans les fouilles des nécropoles.

Au surplus, la différence est grande entre ces deux séries, non seulement comme matière et mode de fabrication, mais aussi comme procédés de décoration. La pâte des fragments sortis de nos tranchées est généralement bien malaxée, fine, d'un grain serré et dur ; la couleur a subi une cuisson. Dans les poteries des sépultures, la main d'œuvre est plus négligée et la décoration a été simplement appliquée après la cuisson des pièces. Nous considérerons ces derniers produits comme postérieurs en date, d'après l'évolution de la céramique telle que nous l'avons exposée page 83.

Rationnellement, il nous faut donc débuter par l'examen des fragments, avant d'aborder l'étude des vases entiers. Nous sommes, en outre, guidés par cette considération qu'un grand nombre de motifs, que nous observons isolément sur la première céramique, se rencontrent groupés sur la seconde. Cette méthode du simple au composé facilitera la description des objets.

Fragments décorés. — Nous avons signalé (page 82) l'existence à Tépé Mohamed Djaffar d'une poterie épaisse, d'un rouge vif, à surface lissée.

Ces spécimens, malheureusement trop peu importants pour être reproduits, datent, selon nous, des premiers âges de la céramique ; ils accompagent le silex taillé et offrent un singulier aspect de parenté avec les poteries préhistoriques d'Abydos, Toukh, El Amrah, Kawamil, Silsilé (1). Ils sont parfois ornés de rehauts et pourvus d'oreillettes percées d'un trou de suspension. On les trouve associés à des produits d'une pâte analogue, d'un grain peu serré, mais de couleur brune ou jaune foncé.

D'une époque non moins reculée est un fragment (fond de vase) modelé sur un panier servant de support à l'argile (fig. 133). Cet échantillon nous a été fourni par la tranchée la plus profonde de Tépé Moussian.

Fig. 133. — Tépé Moussian. Fond de vase, terre cuite rouge foncé, 2/3 gr. nat.

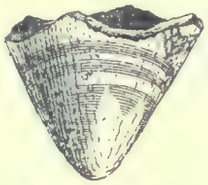

Fig. 134. — Tépé Moussian. Fond de vase, pâte lissée, rouge clair, décor rouge foncé, 2/3 gr. nat.

Un autre fond de vase non moins archaïque, de même provenance, mais d'une forme et d'une facture différentes (fig. 134), nous donne un premier essai de décoration en couleur, rouge foncé sur rouge clair, motif et tons que nous relevons aussi sur les fragments de Tépé Mohamed Djaffar.

Nous groupons à la figure 135 trois spécimens qui ont encore une grande analogie avec la poterie préhistorique peinte observée en Égypte dans les nécropoles antérieures à l'usage du métal (2). Ils nous apparaissent à Tépé Moussian, comme intermédiaires entre la céramique de l'époque du silex taillé et celle que nous avons lieu de croire contemporaine de la pierre polie.

Cette dernière est bien caractéristique; elle marque une industrie spéciale à la Susiane et justifie la dénomination de *poterie fine* que nous lui avons appliquée.

La finesse de la pâte, la beauté et la variété des décors attestent un art raffiné. Les formes les plus usitées sont celles de coupes, de jattes et de plats dont les parois sont parfois presque aussi minces que de la porcelaine.

Sans en posséder le poli et l'imperméabilité, elles ont, de cette matière, le grain serré, la dureté, la sonorité avec une fragilité plus grande encore.

La pâte est d'une homogénéité parfaite, d'un ton jaune pâle ou vert clair, et quelquefois, mais très rarement, rougeâtre. Le décor a été appliqué préalablement à la cuisson, qui devait avoir lieu à une température élevée. Sur certains échantillons on peut observer que l'artisan a tracé son dessin en creux dans la pâte avant d'apposer la couleur qui est le plus souvent un noir franc ou un brun luisant, ou, exceptionnellement, un rouge brun. C'est la *poterie fine* qui nous présente les décors les plus remarquables comme sincérité d'observation et habileté d'exécution ; c'est à elle seule que nous devons des représentations exactes de la figure humaine.

La qualité de la matière, la vérité des sujets et l'heureuse composition des motifs concou-

(1) Cf. de Morgan, *Recherches sur les origines de l'Égypte, L'âge de la pierre et les métaux, Ethnographie préhistorique et Tombeau royal de Négadah.*

(2) *Ibid.*

rent pour assurer à cette céramique une supériorité marquée sur les produits des âges suivants.

Plus on se rapproche de l'apparition du métal plus il semble que la décadence s'accuse dans la fabrication et la décoration. C'est surtout le dessin et la couleur qui déclinent dans la poterie que nous qualifions *d'épaisse,* ce qui ne veut pas dire qu'elle soit grossière. Loin de là, car la pâte demeure de bonne qualité dans ces produits qui, fort probablement, ont commencé à coexister avec la poterie fine ; les besoins ménagers exigeaient, en effet, des ustensiles plus résistants que ceux qui viennent d'être décrits. Mais, peu à peu, l'art du potier a déchu ; l'artisan n'a plus su façonner la matière en vases aussi délicats et la *poterie épaisse* est devenue d'un usage exclusif.

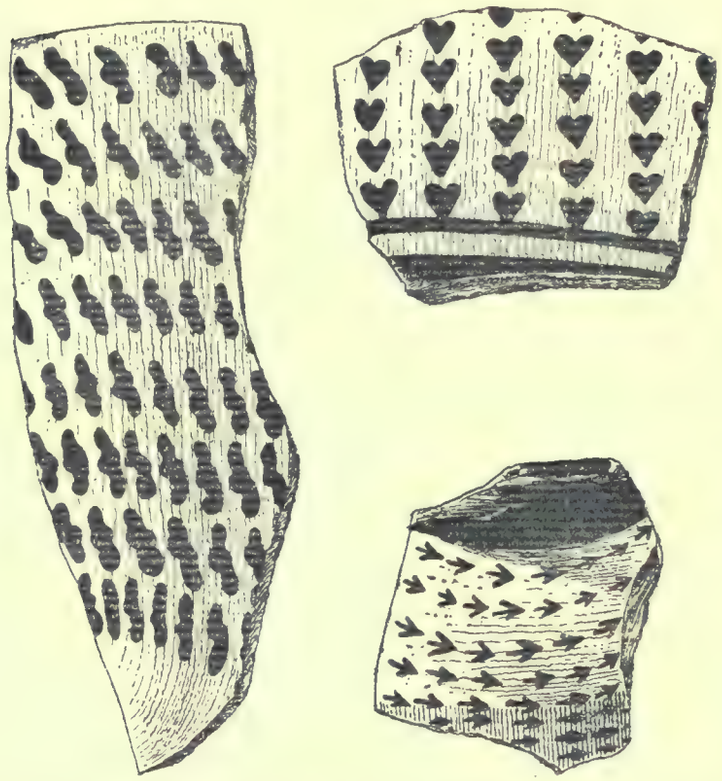

Fig. 135. — Tépé Moussian. Fragment de jatte profonde, poterie fine, pâte rougeâtre, décor rouge foncé. — Fragment de coupe, poterie jaune clair, décor noir. — Col d'un petit vase, poterie jaune clair, décor noir figurant des pointes de flèches, grandeur naturelle.

La pâte en est toujours bien malaxée, et d'un grain assez fin ; mais le décor, quoi qu'il soit fidèle aux mêmes sujets, devient très lâché comme exécution ; le dessin est peu soigné, à moins qu'il ne s'agisse d'un motif géométrique ; les proportions sont défectueuses dans les représentations animales, et la peinture a perdu sa ténacité, soit qu'elle ait été appliquée de façon négligente, soit qu'elle n'ait subi qu'une cuisson insuffisante, soit qu'elle ait été postérieure à la cuisson des pièces.

Ces distinctions étant établies entre les deux genres de poteries *fine* et *épaisse,* il n'est plus utile de séparer les spécimens de l'une des échantillons de l'autre. La nécessité s'impose, au contraire, de les grouper pour étudier les divers genres de décoration. Il suffira au lecteur d'avoir en mémoire, que tout ce qui n'est pas figuré avec la mention *poterie fine* peut être considéré comme reliant cette céramique, contemporaine de la pierre polie, à la céramique de l'âge du bronze qui nous a été livrée par les sépultures.

Les motifs de décorations que nous avons observés peuvent se ramener à quatre groupes :

1° Dessin géométrique ;
2° Figurations végétales ;
3° Figurations animales ;
4° Représentations humaines.

Ces groupes se subdivisent eux-mêmes, selon le sujet du décor ; il n'est pas rare non plus, cela va sans dire, que des motifs empruntés à plusieurs groupes bien distincts soient combinés dans une même décoration.

Nous passerons en revue ces divers sujets à commencer par les plus simples pour aboutir aux plus compliqués.

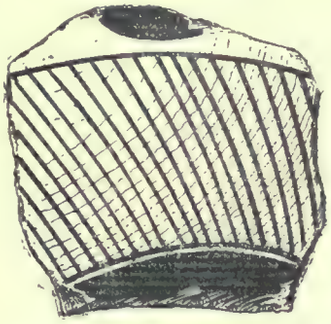

Fig. 136. — Tépé Moussian. Poterie jaune, décor noir, gr. nat.

Dessin géométrique. — La ligne droite en est l'élément primordial : nous la trouvons employée seule très fréquemment sur la poterie fine de Suse, mais beaucoup plus rarement à Tépé Moussian (fig. 136).

La ligne brisée n'est, tout d'abord, qu'une série de traits grossiers qui ne tardent pas à gagner en précision et à s'associer à d'autres éléments (fig. 137).

Fig. 137. — Tépé Moussian. Poterie jaune foncé, décor noir. — Poterie fine, pâte rougeâtre, décor brun rouge. — Poterie fine, jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.

Puis la ligne brisée est elle-même l'objet d'une ornementation, en même temps que le décor augmente en combinaisons (fig. 138).

Fig. 138. — Tépé Moussian. Poterie jaune foncé, décor noir. — Tépé Aly-Abad. Poterie fine, vert clair, décor noir. — Tépé Moussian. Poterie fine, jaune clair, décor brun rougeâtre, grandeur naturelle.

Avant de passer pas ces diverses étapes et d'atteindre aux motifs compliqués, la ligne brisée

subit une transformation (très visible à la figure 139), qui fera d'elle un élément de dessin dont nous allons retrouver l'emploi dans toute la céramique, jusqu'à celle des nécropoles où il est particulièrement fréquent ; nous voulons parler des lignes ondulées.

FIG. 139. — Transition entre la ligne brisée et la ligne ondulée. — Tépé Moussian. Poterie jaune clair, décor noir, 2/3 grandeur naturelle. Poterie fine, jaune clair, décor brun rougeâtre, grandeur naturelle.

Ce genre de motif, si fréquent dans la céramique égyptienne contemporaine de l'âge de la pierre (1), a été non moins mis à contribution par les potiers de la Susiane antique. Tantôt ce

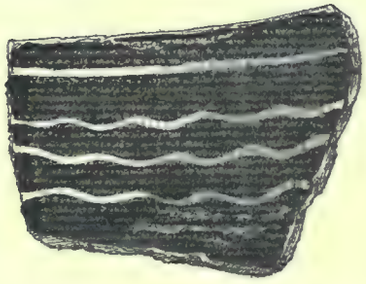

FIG. 140. — Tépé Moussian. Poterie grossière jaune, décor noir, gr. nat.

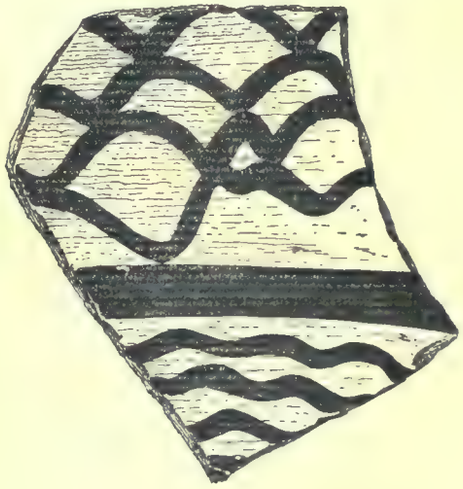

FIG. 141. — Khazinèh. — Poterie vert clair, décor noir, grandeur naturelle.

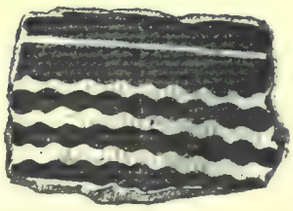

FIG. 142. — Khazinèh. Poterie fine, jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.

sont de simples ondulations courant en parallèles (fig. 140) ; tantôt le même décor élémentaire se

(1) Cf. *Recherches sur les origines de l'Égypte, L'âge de la pierre et les métaux,* par J. de Morgan. Planches IV, V, VI, VII, VIII, IX et X.

répète associé à des ondulations enchevêtrées (fig. 141). La ligne ondulée devient très vite une ornementation soit unique (fig. 142), soit combinée avec d'autres décors rectilignes (fig. 143).

FIG. 143. — Tépé Moussian. Poterie jaune clair, décor noir. — Khazinèh. Poterie jaune clair, décor noir. — Khazinèh. Poterie jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.

C'est principalement sur les grands vases que nous l'observons à l'état de décor géométrique bien défini, sous forme de festons (fig. 144).

FIG. 144. — Tepe Moussian. Fragment du col d'un grand vase, poterie épaisse, jaune clair, décor brun rougeâtre, grandeur naturelle.

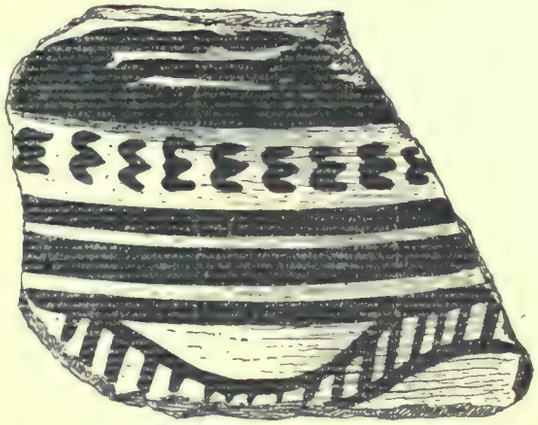

FIG. 145. — Tépé Moussian. Poterie épaisse, jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.

L'espace compris entre les courbes est orné de lignes perpendiculaires. Une série de droites parallèles encadre les festons ; la décoration est complétée par un semis de petites croix.

La figure 145 nous offre une ornementation qui diffère peu de la précédente. Sauf en ce qui concerne le motif supérieur, la disposition est similaire.

Un décor très usité est celui que nous donne le fragment de grande jatte reproduit ci-des-

sous (fig. 146). Ces jattes étaient profondes, très résistantes vu l'épaisseur de leurs parois, et, par suite, d'un bon usage ménager. Aussi en avons-nous trouvé de fort nombreux fragments.

Enfin la ligne ondulée nous apparaît sous l'aspect de festons superposés (fig. 147) dans la décoration du fond d'une coupe. Ces ustensiles étaient décorés tantôt à l'extérieur, tantôt à l'intérieur, ce qui est ici le cas. Nous avons quelques exemples d'une décoration double, intérieurement et extérieurement.

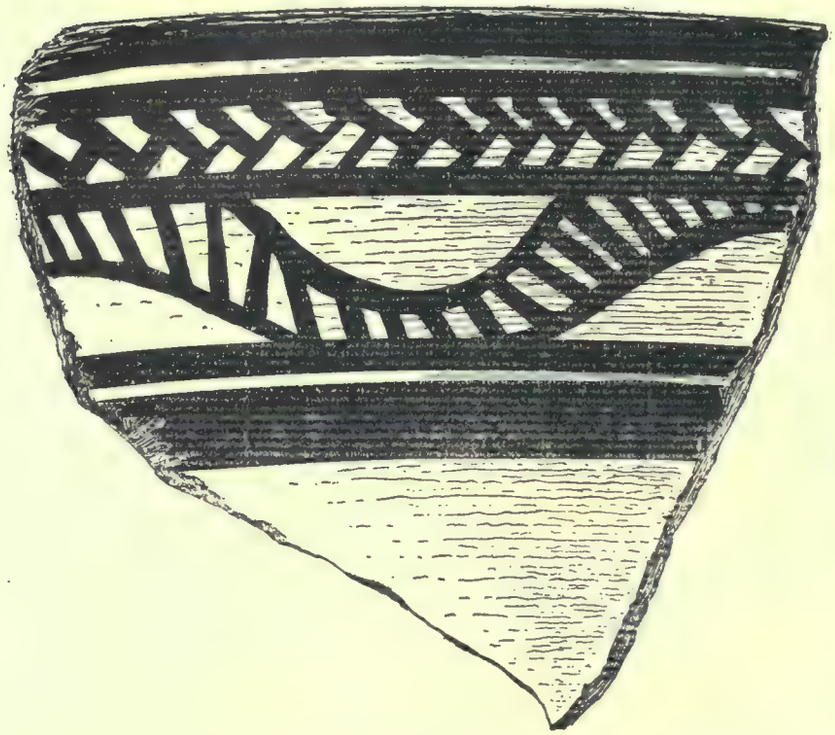

Fig. 146. — Tépé Moussian. Fragment d'une grande jatte, poterie épaisse jaune, décor brun rougeâtre, grandeur naturelle.

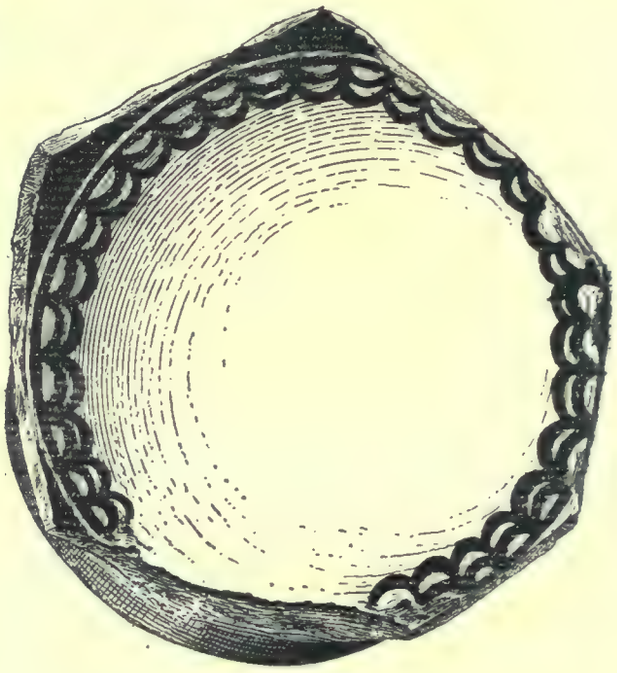

Fig. 147. — Tépé Moussian. Fond d'une coupe, pâte jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.

Pour suivre le passage de la ligne brisée à la ligne ondulée, nous avons dû abandonner le dessin rectiligne; il nous y faut revenir afin d'étudier les motifs qui dérivent directement de la ligne brisée, à savoir le chevron, le triangle et le décor en dents de loup. Nous les retrouverons combinés dans une foule de décorations très variées.

Il est inutile d'insister sur un motif aussi simple que celui du chevron ; nous en avons un exemple, d'effet très réussi, dans la figure 148, où il est employé isolément. C'est le cas le plus commun pour ce motif dans la poterie peinte découverte à Suse.

Il a suffi que le chevron vînt s'appuyer sur une bande décorant le pourtour d'un vase pour que le triangle fût déterminé (fig. 149). Dans le spécimen que nous reproduisons, deux zones de chevrons sont superposées. Les sommets d'angle sont dirigés alternativement vers le col et vers

la base de la poterie ; les chevrons s'intercalent, de la sorte, les uns dans les autres, en sens opposé, formant une sorte d'engrenage.

Fig. 148. — Tépé Moussian. Poterie fine, jaune clair, décor rouge, gr. nat.

Fig. 149. — Tépé Moussian. Poterie jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.

Fig. 150. — Tépé Moussian. Poterie jaune clair, décor brun, gr. nat.

L'artisan s'est ensuite appliqué à garnir la surface du triangle soit au moyen de traits croisés

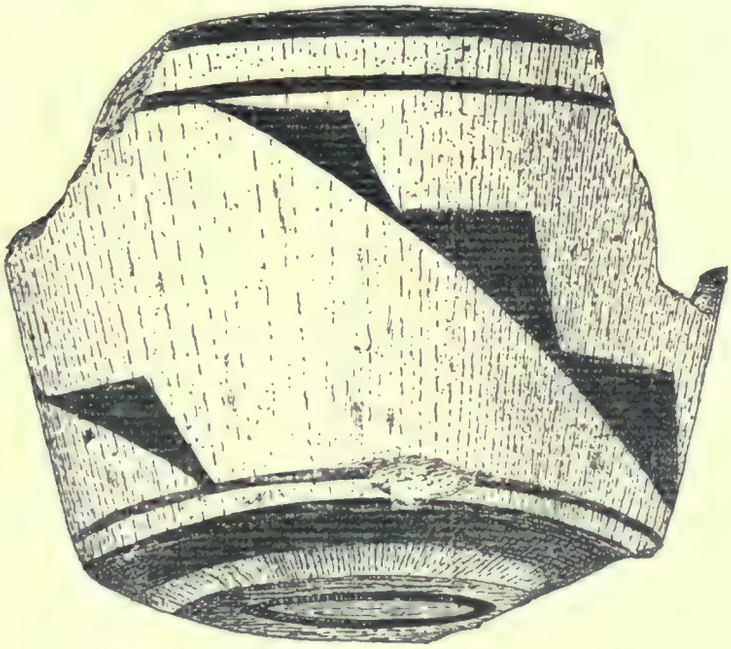

Fig. 151. — Mourad-Abad. Moitié d'une coupe. Poterie fine, jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.

(fig. 150), soit en la couvrant entièrement d'un enduit, comme dans la série de triangles accotés qu'il a jetés si élégamment en travers d'une coupe (fig. 151).

Fig. 152. — Mourad-Abad. Poterie jaune clair, décor noir. — Tépé Moussian. Poterie fine, jaune pâle, décor noir, grandeur naturelle.

La variété s'accuse de plus en plus avec l'emploi de ce motif ; ou bien, décoré intérieurement

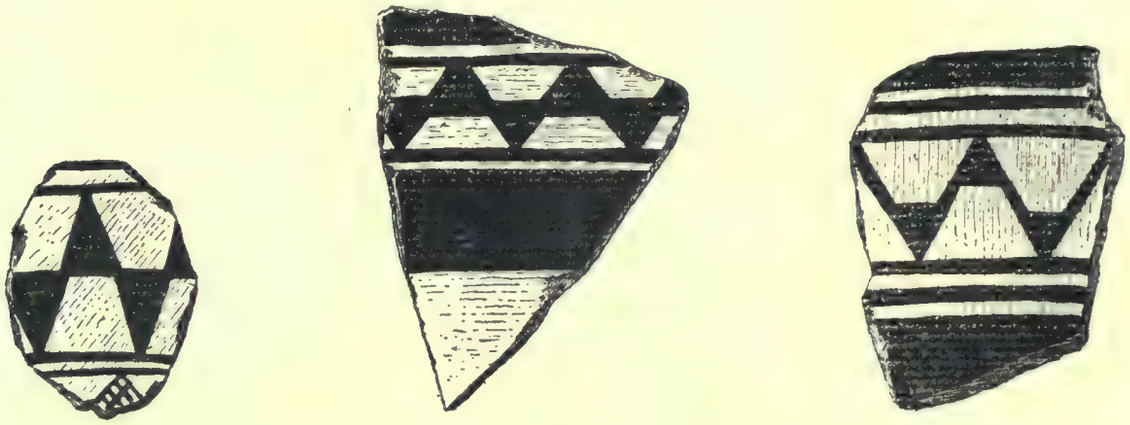

Fig. 153. — Tépé Moussian. Poterie fine jaune clair, décor brun clair. — Poterie fine jaune clair, décor noir. — Poterie jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.

de traits entre-croisés, il est associé à un décor en damiers, ou bien le décor en damiers occupe la

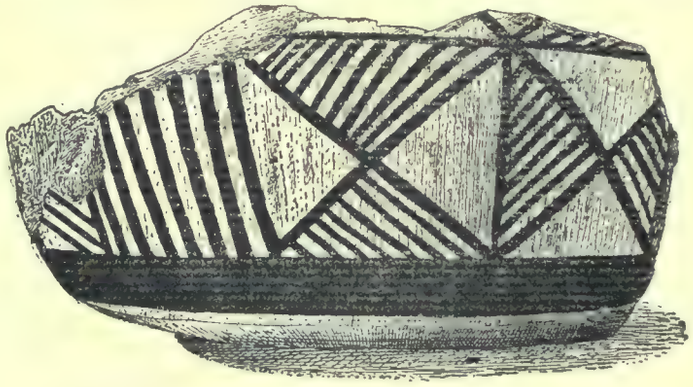

Fig. 154. — Tépé Moussian. Poterie épaisse rouge clair, décor brun foncé, grandeur naturelle.

surface du triangle (fig. 152), produisant un joli effet par l'alternance des carrés clairs et foncés

Lorsque la surface du triangle est colorée en plein, c'est par l'agencement du dessin même et par la combinaison que l'artisan varie ses effets. Tels sont les décors obtenus au moyen de triangles accolés par la base, ou alternant de même sur une bande, ou remplissant les angles formés par des chevrons (fig. 153).

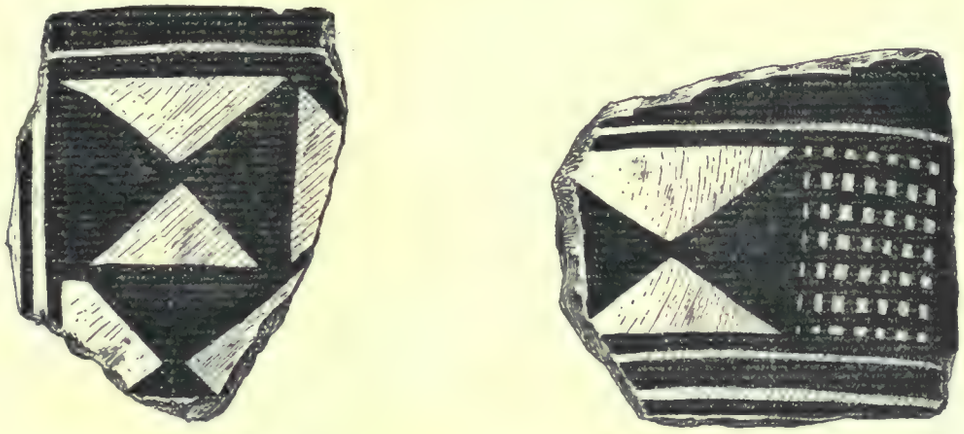

Fig. 155. — Tépé Moussian. Poterie jaune clair, décor noir, grandeur naturelle. Poterie jaune clair, décor brun avec quadrillés, 1/2 grandeur naturelle.

Un autre motif, que nous retrouverons sur presque tous les vases des nécropoles autour de Tépé Moussian, est déterminé au moyen de triangles opposés par leur sommet (fig. 154).

Dans cet exemple la surface des triangles est ornée de traits parallèles. La figure 155 nous donne, au contraire, des triangles opposés dont la surface est colorée en plein. Nous aurons à revenir sur ce genre de décoration. Quelques auteurs, qui font autorité dans l'étude de la céramique grecque, ont vu dans ce motif la figuration de la hache. Cette interprétation peut être très fondée lorsqu'il s'agit des armes de Hellènes, mais nous devons faire observer ici qu'aucune des haches de bronze trouvées dans les nécropoles de Moussian ne correspond comme type, au motif décoratif peint sur nos poteries et qui doit, par conséquent, dériver d'une autre origine. Nous avons, toutefois, dans notre céramique peinte la figuration de la pointe de flèche.

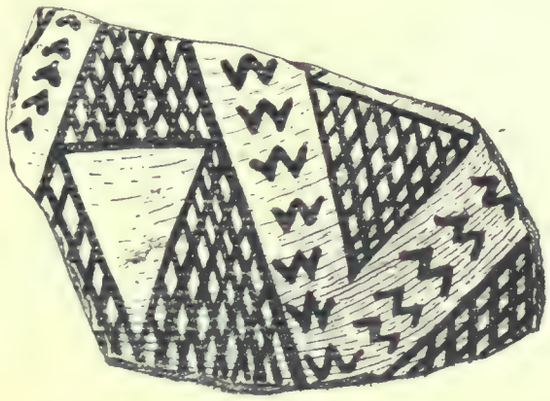

Fig. 156. — Tépé Moussian. Poterie fine, jaune clair, décor brun, grandeur naturelle.

La fantaisie de l'artisan varie incessamment dans la disposition des triangles, qui sont ornés à l'intérieur de traits entre-croisés (fig. 156) ou de damiers ménagés dans un fond unicolore. Dans le dernier cas que nous citons le triangle est décomposé en deux éléments (fig. 157).

Bientôt ce seront les lignes mêmes du triangle qui seront l'objet d'une ornementation plus

ou moins simple (fig. 158). La forme géométrique tendra dès lors à s'altérer. Dans le début, le décor ne perdra rien à cette modification qui rompt la sécheresse des lignes et dont l'effet est, par

Fig. 157. — Tépé Moussian. Fragment de grand vase, pâte vert clair, décor noir, grandeur naturelle.

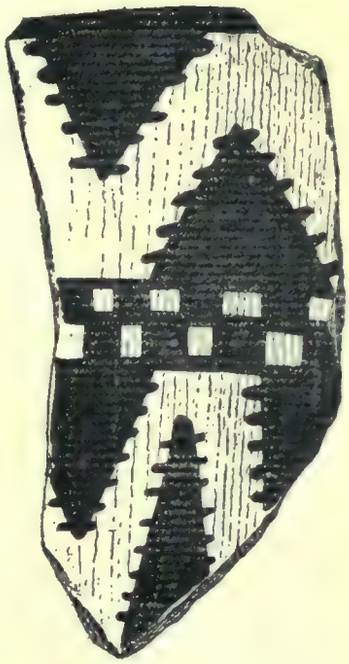

Fig. 158. — Tépé Moussian. Fragment de jatte. Poterie très fine, jaune pâle, décor noir, grandeur naturelle.

suite, assez heureux. Mais la transformation ne tardera pas à faire oublier l'origine même de ce motif et il deviendra difficile de le discerner dans le dessin, assez négligé, d'ailleurs, que reproduit la figure 159.

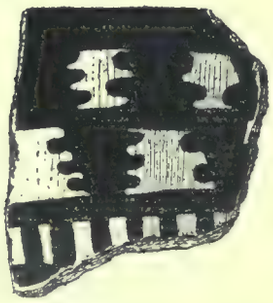

Fig. 159. — Tépé Moussian. Fragment de jatte. Poterie fine, jaune clair, décor brun rougeâtre, grandeur naturelle.

Mais, avant de dégénérer à cet état de confusion, le triangle a fourni au décorateur un motif très agréable à l'œil par son élégante simplicité. Aussi l'avons-nous observé avec fréquence, tant sur les poteries de grandes dimensions que sur les petits vases. Il se compose de triangles rectangles disposés en rangées parallèles. La surface des triangles est toujours colorée en plein. Une très heureuse alternance est ainsi établie entre les tons foncés du décor et les vides régulièrement ménagés sur le fond clair de la pâte (fig. 160).

Souvent les triangles rectangles, soit comme motif unique, soit associés à d'autres éléments, se suivent rangés sur deux lignes, mais avec une direction contraire, c'est-à-dire disposés tantôt de gauche à droite, tantôt de droite à gauche (fig. 161).

Enfin la même disposition s'observe, mais avec transformation de la ligne droite en ligne

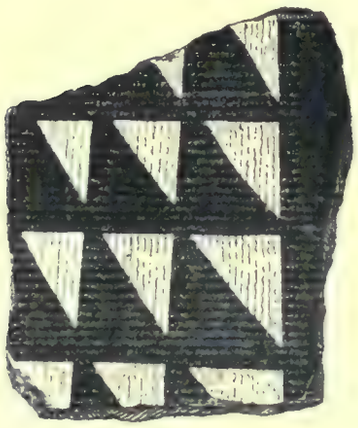

Fig. 160. — Tépé Moussian. Poterie jaune clair, décor noir, gr. nat.

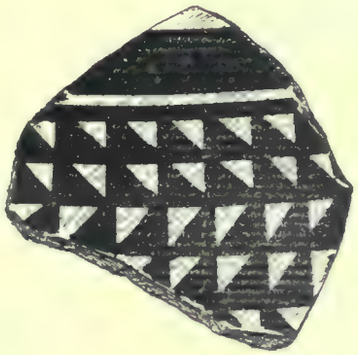

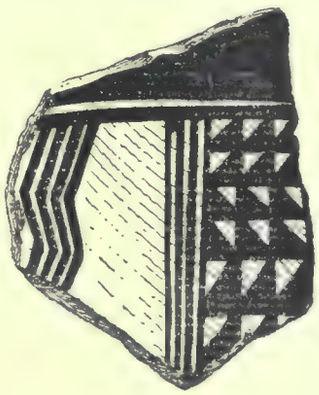

Fig. 161. — Tépé Moussian. Poterie fine, jaune foncé, décor noir. — Poterie jaune clair, décor noir, 1/2 grandeur naturelle.

courbe pour le côté de l'hypothénuse. Les triangles deviennent ainsi de véritables dents (fig. 162).

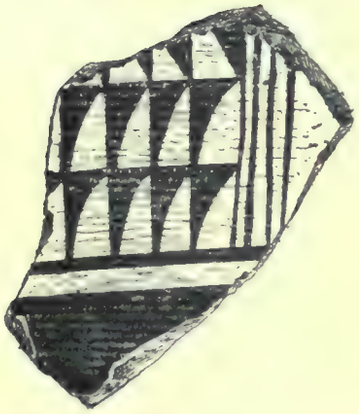

Fig. 162. — Tépé Moussian. Poterie jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.

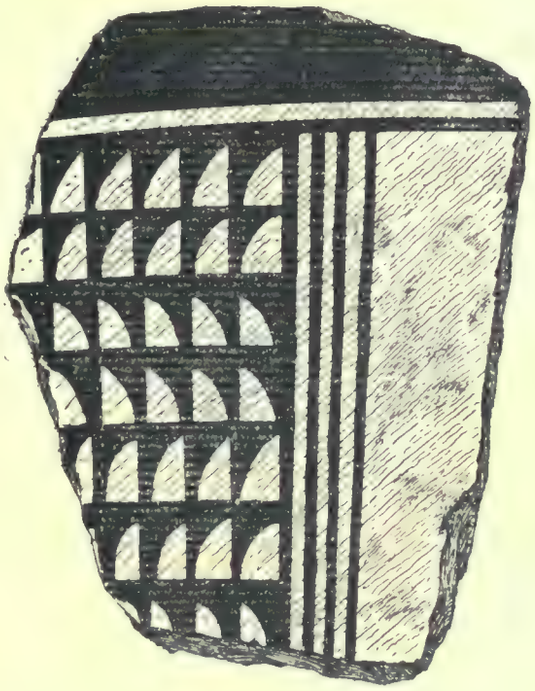

Fig. 163. — Tépé Moussian. Fragment d'un grand vase cylindrique, poterie épaisse rougeâtre, décor rouge foncé, 1/2 grandeur naturelle.

Ces dentelures ont la pointe dirigée tantôt vers le haut, tantôt vers la base de la poterie. Elles

délimitent entre elles des segments ménagés sur le fond de la pâte et produisent ainsi un nouvel ordre de décor, usité généralement sur les vases de dimensions assez fortes. Les parois de ces ustensiles sont épaisses et résistantes (fig. 163).

Le rectangle. — Un fragment assez important d'une jatte, trouvé à Tépé Khazinèh, nous montre l'emploi du rectangle, comme décor, à son origine. Cette poterie appartient certainement à une époque très reculée dans l'âge de la pierre polie. On ne saurait louer la régularité du dessin, cependant l'intention de tracer des sortes de rectangles est assez manifeste. L'ouvrier n'y a guère réussi et il ne faut voir, dans sa tentative, que le résultat très primitif d'un essai encore maladroit (fig. 164). Cependant l'art du potier avait déjà atteint un grand degré de perfection, si nous en jugeons par la finesse de la matière et le soin avec lequel la cuisson a dû être conduite. La pâte est d'un grain très serré, avec une forte proportion de silice qui, soumise à une température élevée, a donné un produit remarquable par sa dureté, son imperméabilité et sa sonorité, mais dont la fragilité est, d'autre part, extrême. Ce genre de poterie constitue un essai des plus intéressants et qui n'est pas isolé, car nous avons recueilli de nombreux fragments de cette céramique à parois minces et à pâte verdâtre. Mais, dans le cas présent, au point de vue de la décoration, ou bien l'ornemaniste manquait d'expérience, ou bien il s'est montré, dans son travail, d'une négligence extrême. L'effet obtenu n'est, cependant, pas désagréable.

Fig. 164. — Khazinèh. Fragment d'une jatte, poterie fine, pâte verdâtre, décor noir, grandeur naturelle.

Avec la figure 165 qui suit, le dessin se précise. Encore incomplet dans le premier échantillon (fragment de gobelet) le rectangle se définit de façon régulière dans le spécimen suivant. Il est déterminé par des séries de trois lignes parallèles qui se coupent.

Mourad Abad nous fournit l'exemple d'un dessin, moins régulier comme lignes, mais avec un commencement d'ornementation intérieure constituée par un simple point.

Puis ce sont des lignes droites qui interviennent pour garnir l'intérieur des rectangles :

d'abord trois traits parallèles, puis deux médianes, ou une médiane coupée par deux perpendiculaires, enfin des séries de lignes parallèles se recoupant les unes les autres pour former une

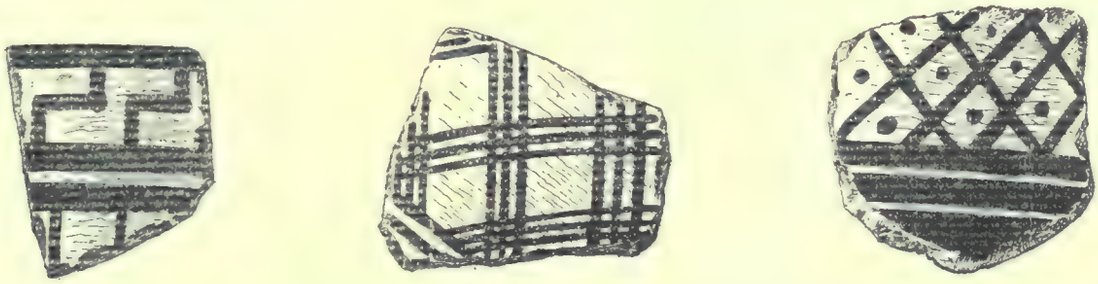

Fig. 165. — Tépé Moussian. Fragment de gobelet, poterie fine, jaune clair, décor noir. — Tépé Moussian. Poterie fine, jaune clair, décor rougeâtre. — Mourad-Abad. Poterie jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.

sorte de grillage (fig. 166). Dans ce dernier cas les rectangles sont très allongés et juxtaposés à l'un de leurs angles.

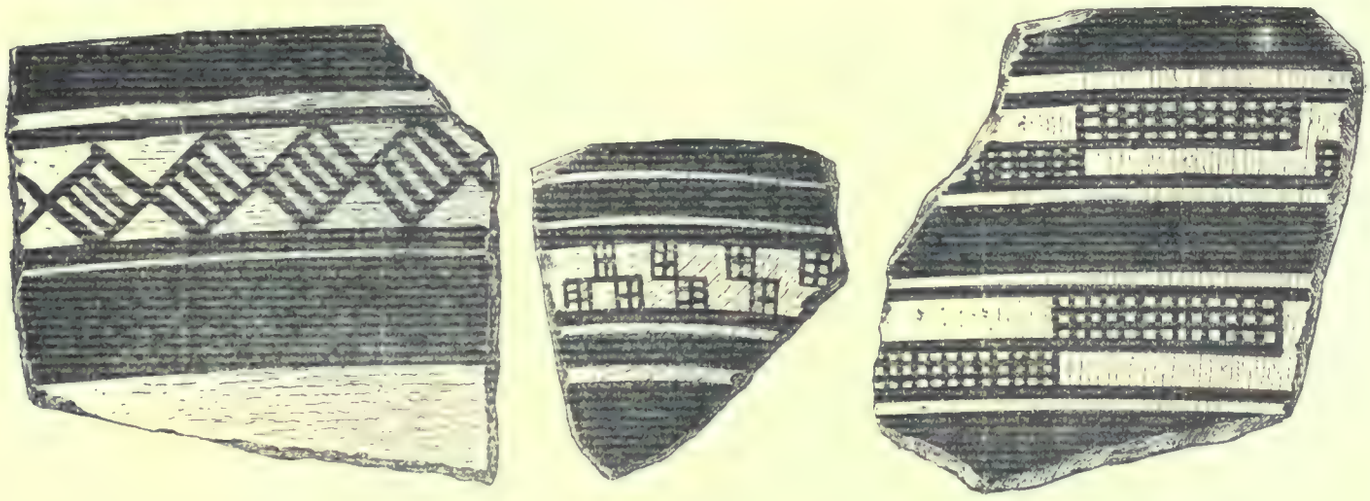

Fig. 166. — Tépé Moussian. Fragment d'écuelle, poterie jaune clair, décor brun, 2/3 grandeur naturelle. — Khazinèh. Poterie fine, jaune foncé, décor brun rouge, grandeur naturelle. — Tépé Moussian. Poterie jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.

Comme effet décoratif obtenu par l'emploi du rectangle nous citerons encore (fig. 167) la combinaison produite par l'alternance de rectangles ornés de la sorte, intérieurement, et délimitant entre eux d'autres rectangles de ton clair ménagés sur le fond de la pâte. Ils sont associés à un quadrilatère régulier, coloré en plein, sur le champ duquel se détachent des diagonales et un semis de petits points clairs symétriquement disposé.

Un dernier échantillon nous montre le trapèze intervenant comme motif dans la décoration. Il est associé à des traits et à de larges bandes de couleur (fig. 168). Cette poterie est très ancienne

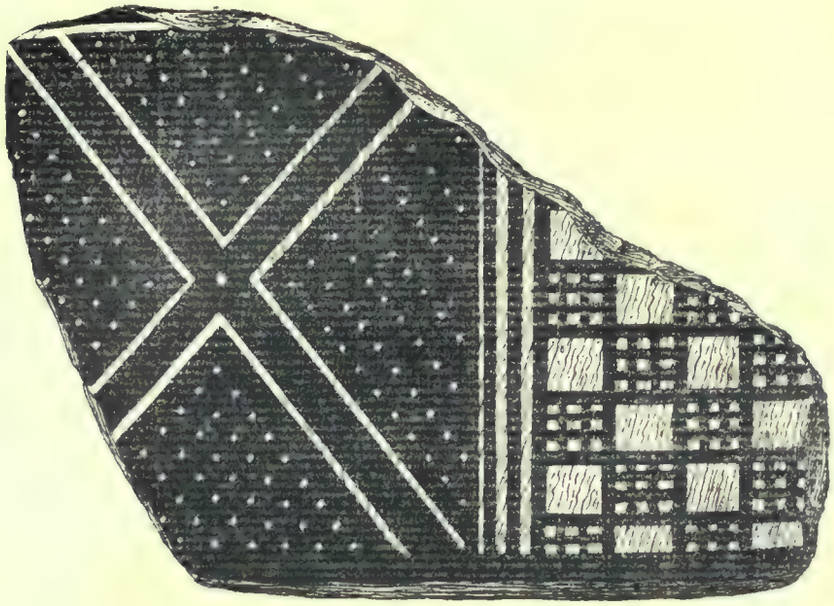

Fig. 167. — Mourad-Abad. Fragment de grand vase, poterie épaisse, jaune clair, décor noir 1/2 grandeur naturelle.

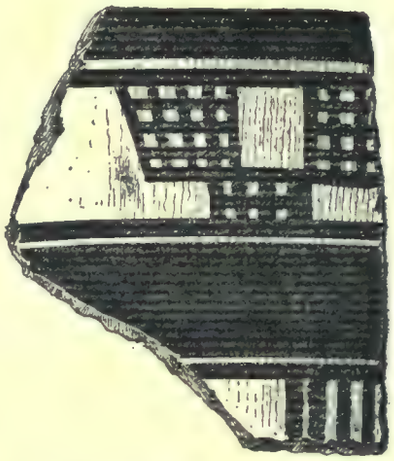

Fig. 168. — Tépé Moussian. Fragment d'écuelle, poterie fine, jaune pâle, décor brun clair, grandeur naturelle.

et d'une facture fort soignée. C'est le seul spécimen de ce genre que nous ayons rencontré à Tépé Moussian ; il fait défaut dans les monticules de la région avoisinante.

Le losange. — Avec le losange nous entrons dans une série de décorations très variées. Les potiers semblent avoir professé une prédilection pour ce motif, non seulement dans la contrée de Tépé Moussian, mais aussi à Suse où la céramique en fournit de très nombreux exemples.

Nous observerons, tout d'abord, le losange simple aux lignes unies ou ornées (fig. 169) avec pour toute ornementation intérieure, un point de couleur.

Puis le losange est orné intérieurement de lignes entre-croisées ou parallèles, avec un cercle plus ou moins bien réussi (fig. 170).

C'est dans cette dernière combinaison qu'il nous apparaît le plus souvent sur les poteries de grandes dimensions, jarres et écuelles profondes, à fortes parois. Tépé Khazinéh, plus spécialement, nous a fourni un grand nombre de fragments appartenant à ces deux formes. Dans les tranchées de Suse les poteries qui portent ce genre de décoration se rangent toutes dans la catégorie des grands vases. Le ton du décor est rouge ou d'un brun clair, tandis qu'à Moussian la matière colorante employée est généralement noire.

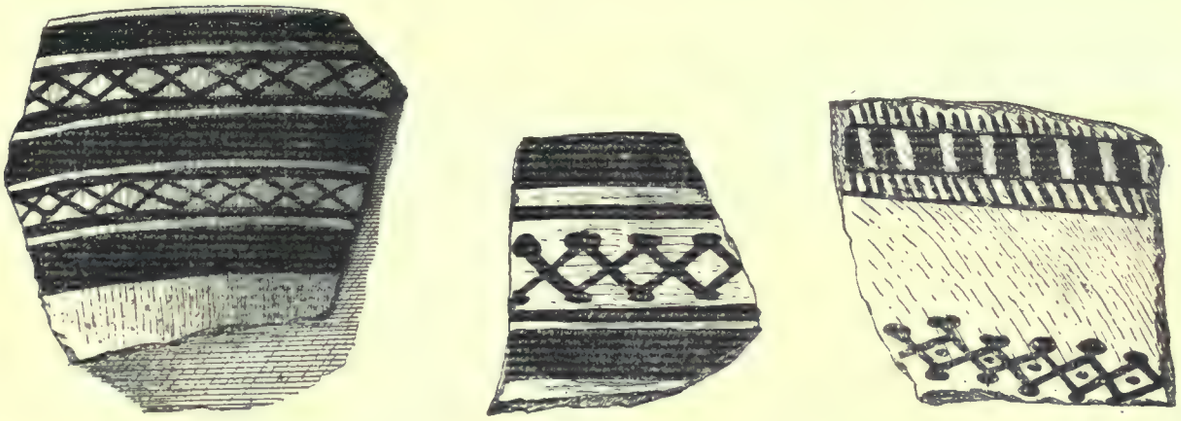

Fig. 169. — Tépé Moussian. Fragment de jatte, poterie rougeâtre, décor rouge foncé. — Tépé Moussian. Poterie jaune clair, décor noir. — Khazinèh. Poterie fine, vert clair, décor noir, grandeur naturelle.

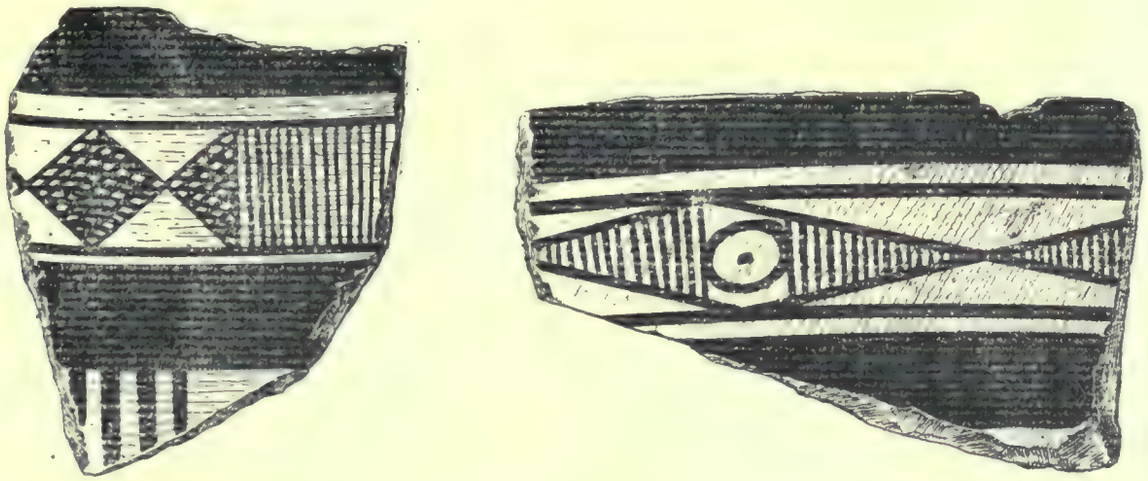

Fig. 170. — Tépé Moussian. Poterie épaisse, jaune clair, décor noir, grandeur naturelle. — Tépé Moussian. Poterie jaune clair, décor noir, 1/2 grandeur naturelle.

Fig. 171. — Tépé Moussian. Poterie fine, vert clair, décor noir. — Tépé Moussian. Poterie fine, jaune clair, décor noir. — Khazinèh. Poterie verdâtre, décor noir, grandeur naturelle.

Le caprice du décorateur se donne libre carrière avec ce motif, au point qu'il est parfois difficile d'interpréter la tendance de l'artisan (fig. 171). Dans d'autres cas, l'intérieur du motif géométrique est orné lui-même de losanges couplés, colorés en plein ; ou bien les losanges couplés se suivent, avec un polygone ménagé dans le champ de la couleur.

Fig. 172. — Khazinèh. Poterie fine, jaune, décor noir. — Khazinèh. Décor intérieur d'une jatte, poterie jaune clair, motifs noirs.

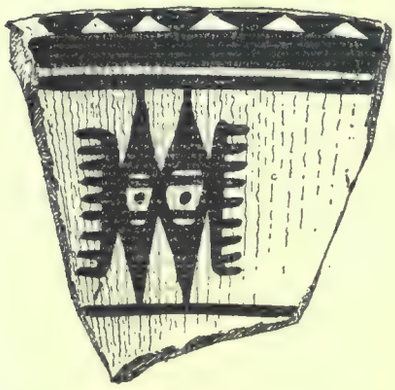

Fig. 173. — Khazinèh. Poterie jaune clair, décor brun rougeâtre, grandeur naturelle.

On serait presque tenté de voir un essai très fantaisiste de reproduction du visage humain dans les deux premiers motifs que nous donne la figure 172.

Le second surtout est caractéristique ; il nous montre une sorte de mèche s'échappant de l'angle supérieur du losange. Mais l'intention n'est pas assez marquée pour qu'on puisse s'aventurer au delà d'une conjecture. Quant au troisième spécimen (fig. 173) il réunit, sous une forme simplifiée, les éléments précédents au dispositif que nous avons déjà observé dans la figure 171.

C'est à une transformation du losange que nous devons l'intervention des fuseaux dans le décor des poteries. Ils se présentent ici couplés par trois, les deux fuseaux externes étant munis d'un renflement vers la partie centrale (fig. 174).

Ce nouveau sujet de décoration est accompagné non seulement de dessins géométriques, mais aussi de représentations peu faciles à définir. Des perpendiculaires, disposées parallèlement

par séries de trois, sont flanquées de motifs en damiers que délimitent des lignes courbes. Cette singulière ornementation ressemble vaguement à une paire d'ailes. Rien d'analogue ne se rencontre dans le géométrique proprement dit et l'on ne saurait, non plus, assimiler ce dessein aux représentations végétales. Il est, par suite, impossible de discerner le point de départ de ce genre de décoration.

Fig. 174. — Khazinèh. Fragment d'un grand vase, poterie verdâtre, décor noir, grandeur naturelle.

La croix. — Nous la voyons d'abord seule, à l'état élémentaire : deux rectangles, se recoupant en leur milieu, forment une figure un peu biaise. Sur les autres débris nous trouvons une modification à la première manière ; c'est une croix de Malte que l'artiste est arrivé à produire dans sa recherche.

L'évolution tend, cette fois, non à simplifier, mais bien à créer un élément nouveau qui parvient rapidement au degré de motif perfectionné par l'élégance (fig. 175) des lignes et l'association avec d'autres ornementations, comme dans le

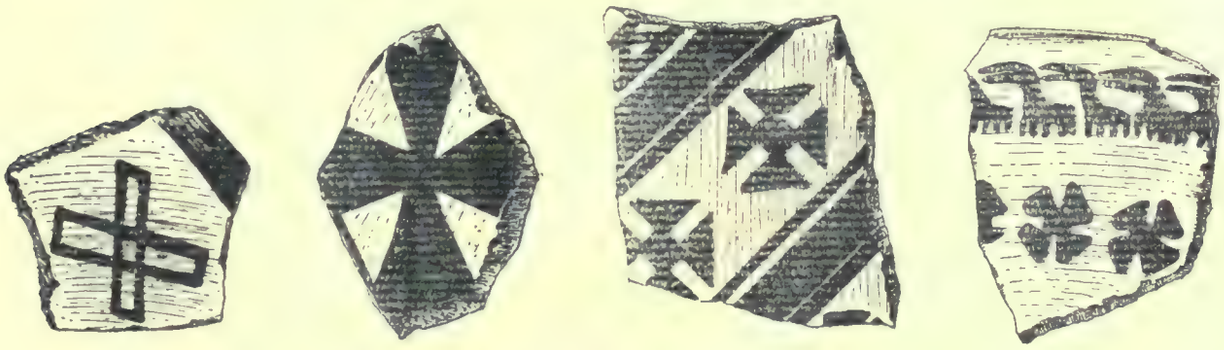

Fig. 175. — Tépé Moussian. Poterie jaune clair, décor noir. — Tépé Moussian. Poterie rougeâtre, décor noir. — Tépé Moussian. Poterie jaune clair, décor noir. — Tépé Moussian. Fragment de petite coupe, poterie fine, jaune clair, décor brun, grandeur naturelle.

quatrième spécimen où elle accompagne une théorie de chèvres, assez mal représentées d'ailleurs.

Un fragment, recueilli à Tépé Moussian, nous donne la représentation de la croix ansée

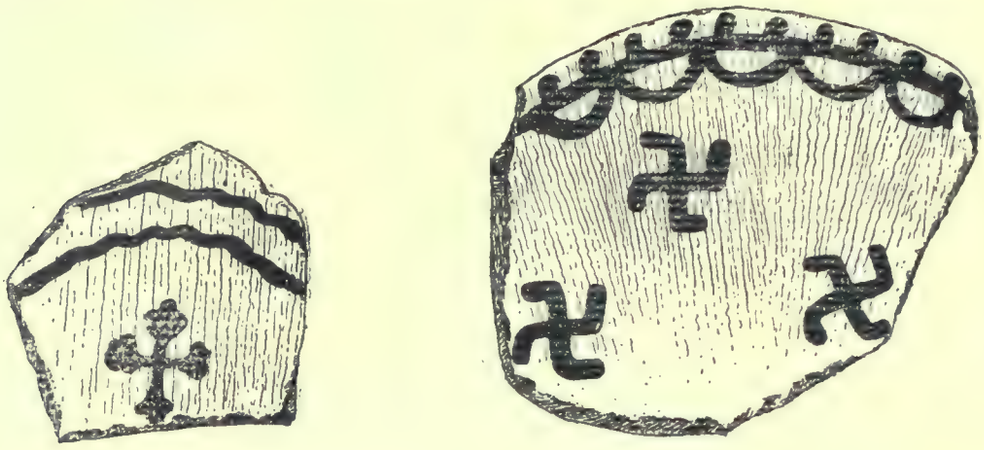

Fig. 176. — Tépé Moussian. Poterie jaune foncé, décor noir. — Tépé Moussian. Intérieur d'une petite jatte, poterie jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.

(fig. 176) tandis qu'une portion de jatte plate, de même provenance, nous fournit, fait intéressant à noter, le motif du svastika.

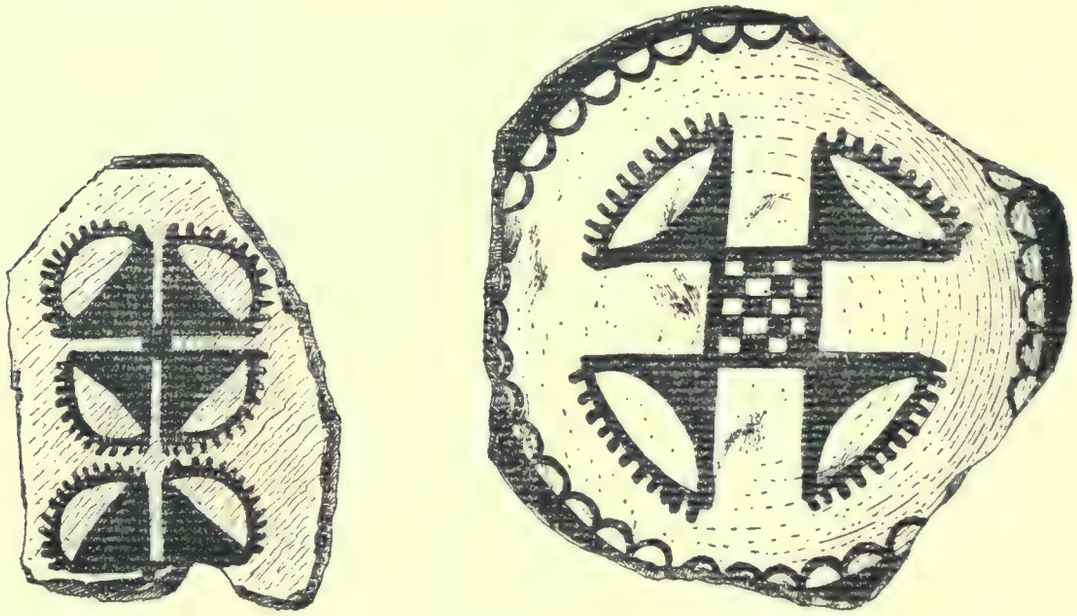

Fig. 177. — Khazinèh. Poterie jaune clair, décor noir. — Tépé Moussian. Fond de jatte, poterie jaune clair, décor brun rougeâtre, grandeur naturelle.

Les deux décors reproduits à la figure 177 dérivent de la croix inscrite dans un cercle ; mais le décorateur a très adroitement embelli le dessin, d'abord en interrompant et en

ornant la ligne de la circonférence, puis en incurvant les lignes de la croix. Par l'augmentation

Fig. 178. — Khanizèh. Poterie jaune clair, décor brun. — Tépé Moussian. Poterie rougeâtre, décor rouge foncé, gr. nat.

du nombre de ses branches la croix se transforme en étoile et en représentation solaire (fig. 178).

Le cercle. — C'est d'abord une courbe informe qui ressemble plutôt à un œil, vu de face, qu'à un cercle proprement dit (fig. 179). Peu à peu la forme géométrique se précise, bien qu'il ne s'agisse encore que d'anneaux tangents les uns aux autres (fig. 180) ; le point central s'élargit et suit assez exactement la ligne de la circonférence. Puis, le cercle est obtenu en réservant, dans le champ d'une bande de couleur, une surface claire que coupent deux lignes ondulées (fig. 181). Ce sont ensuite deux lignes dentelées qui ornent l'intérieur du cercle (fig. 182).

Associée à d'autres motifs, damiers, semis de points, guirlandes, la figure se transforme. Nous voyons deux cercles concentriques, ornés au centre de quatre points en croix. L'anneau déterminé par les deux courbes est coupé d'une série de petits traits (fig. 183). Ce sont ensuite des losanges ou des cercles concentriques qui forment le sujet de l'ornementation intérieure ; deux diagonales ou deux diamètres perpendiculaires coupent ces motifs purement géométriques (fig. 184). Enfin la ligne de la circonférence s'orne de perlettes, dans les types qui suivent (fig. 185) ; le second a pour décor intérieur trois triangles opposés par leur sommet au centre du cercle (fig. 186). Le dernier spécimen, orné extérieurement de rectangles quadrillés, peut être interprété comme une figuration solaire, à moins qu'on ne préfère y voir, ce qui nous paraît moins probable, une représentation architecturale (fig. 187).

Nous en avons terminé avec le décor géométrique ; les motifs dont l'examen suit ont été empruntés aux règnes végétal et animal.

Figurations végétales. — Le décor obtenu par la représentation de sujets choisis parmi les végétaux vient immédiatement après l'emploi du dessin géométrique, comme facilité d'exécution. L'immobilité du végétal en rend l'observation aisée. Sans doute les plaines du Pouchté-Kouh sont pauvres en espèces arborescentes ; il n'y croît que de la brousse, tamaris et mimosas épineux ;

Fig. 179.

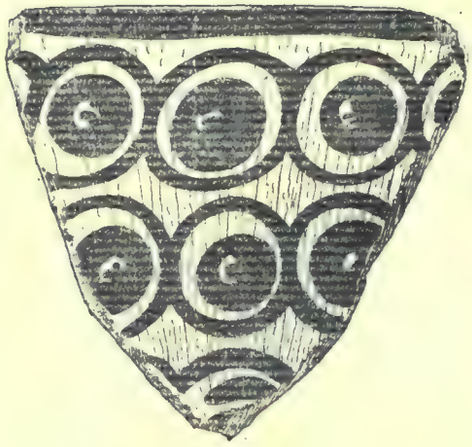

Fig. 180.

Fig. 181.

Fig. 182.

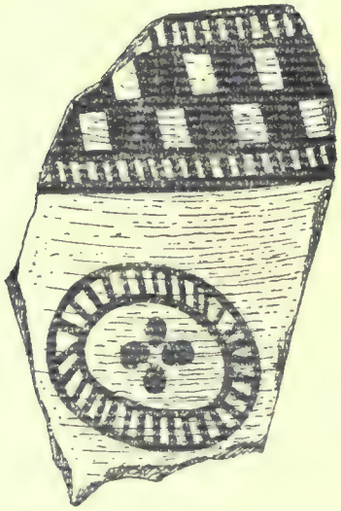

Fig. 183.

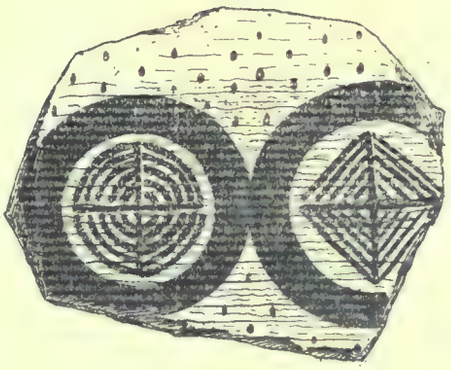

Fig. 184.

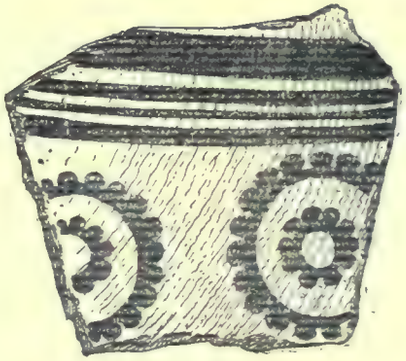

Fig. 185.

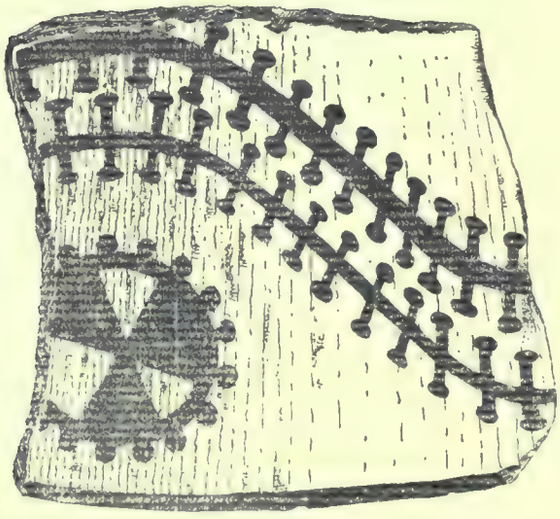

Fig. 186.

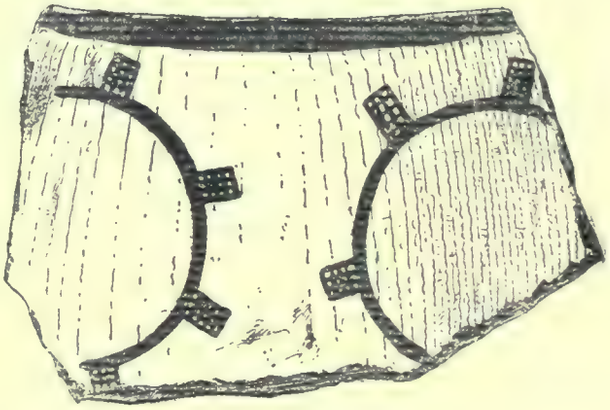

Fig. 187.

Fig. 179 à 185. — Tépé Moussian. Poterie jaune clair, décor noir. — Id. Fragment de jatte, poterie fine, verte, décor noir. — Id. Poterie grossière, jaune, décor noir. — Id. Poterie fine, jaune clair, décor noir. — Id. Poterie fine, jaune, décor noir. — Id. Poterie jaune foncé, décor noir. — Id. Poterie fine, vert clair, décor noir. — Fig. 185 et 187. — Khazinèh. Poterie fine, vert clair, décor noir, grandeur naturelle. — Kkazinèh. Fragment de vase ovoïde, poterie fine, vert clair, décor brun rougeâtre, 1/2 grandeur naturelle.

mais les roseaux abondent, avec toute la série des plantes marécageuses, et les prairies naturelles s'étendent à perte de vue. Au surplus, la zone forestière est très proche dans les montagnes qui, à partir d'une certaine altitude, sont couvertes de chênes à glands doux, de térébinthes et d'une foule d'arbustes buissonneux. Il semblerait donc que les potiers de Moussian ait dû mettre à profit cette richesse et cette variété, comme n'ont pas manqué de le faire les céramistes grecs et principalement les antiques artistes égéens. Cependant les artisans de cette partie de la Susiane n'ont point tiré grand parti des ressources que leur offrait la flore de leur région.

Fig. 188. Fig. 189. Fig. 190.

Fig. 188-190. — Tépé Moussian. Poterie jaune clair, décor noir. — Khazinèh. Fragment de gobelet, poterie fine, pâte rougeâtre, décor rouge foncé. — Tépé Moussian. Poterie jaune foncé, décor brun, grandeur naturelle.

Les spécimens que nous reproduisons représentent tout d'abord une succession de tiges pourvues de renflements qui évoquent l'idée des nœuds du roseau (fig. 188). Puis les tiges portent des folioles horizontales disposées symétriquement avec une raideur toute primitive (fig. 189). La représentation qui suit est moins fruste ; on y distingue plus nettement des petites feuilles symétriques, sans qu'il soit, toutefois, possible d'identifier la plante (fig. 190).

On reconnait mieux (fig. 191) la figuration des feuilles du palmier. La première tentative est assez maladroite ; les tiges ne portent, sur un seul côté, qu'une série de feuilles. Peu à peu l'observation devient plus exacte et les feuilles sont bilatérales, mais elles se dressent raidement, circonscrites par un gros trait curviligne ; cette disposition rappelle celle des peintures de la céramique préhistorique égyptienne (1).

Enfin le dessin perd de sa raideur et tend à se rapprocher de la nature. L'artisan n'en tirera jamais grand effet, car le modèle est peu décoratif et le palmier n'a jamais passé pour offrir un bien gracieux aspect, du moins pris isolément. Dans les échantillons que nous figurons ci-des-

(1) *Recherches sur les origines de l'Égypte, L'âge de la pierre et les métaux*, par J. de Morgan, pl. X.

sous on voit des branches alternantes jaillir d'une tige principale (fig. 192), elles ont ici une tendance à s'incurver, comme dans la nature, mais sont encore cernées par un large trait courbe.

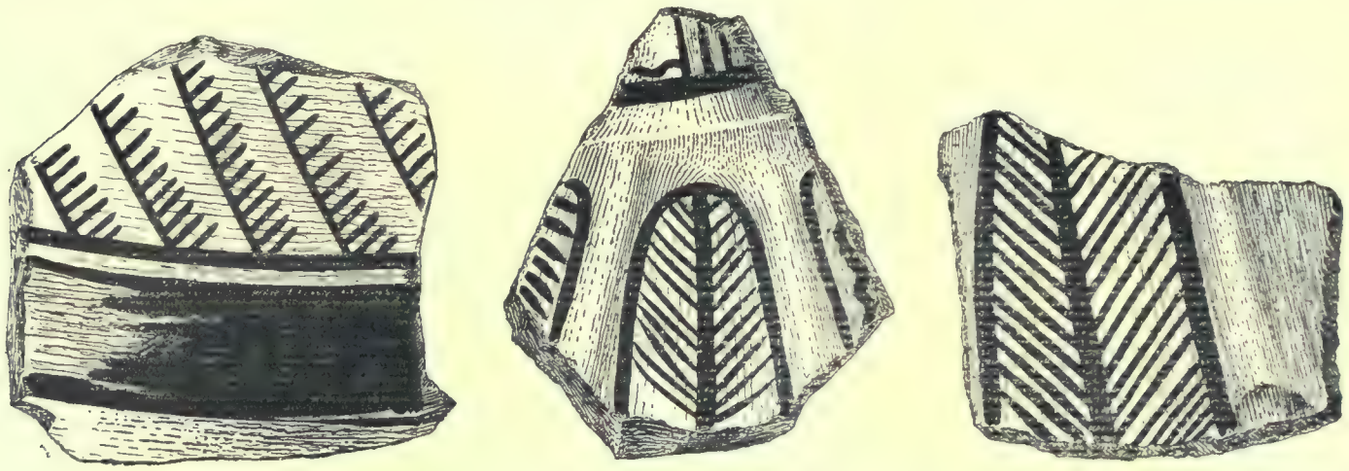

Fig. 191. — Khazinèh. Poterie jaune clair, décor noir. — Id. Poterie rougeâtre, décor rouge et brun foncé. — Id. Poterie rougeâtre, décor rouge et noir, grandeur naturelle.

Puis c'est dans une sorte de trapèze que le motif est enfermé ; les branches retombent vers le sol et les feuilles ne sont plus représentées que d'une façon rudimentaire. Nous entrons, avec ces

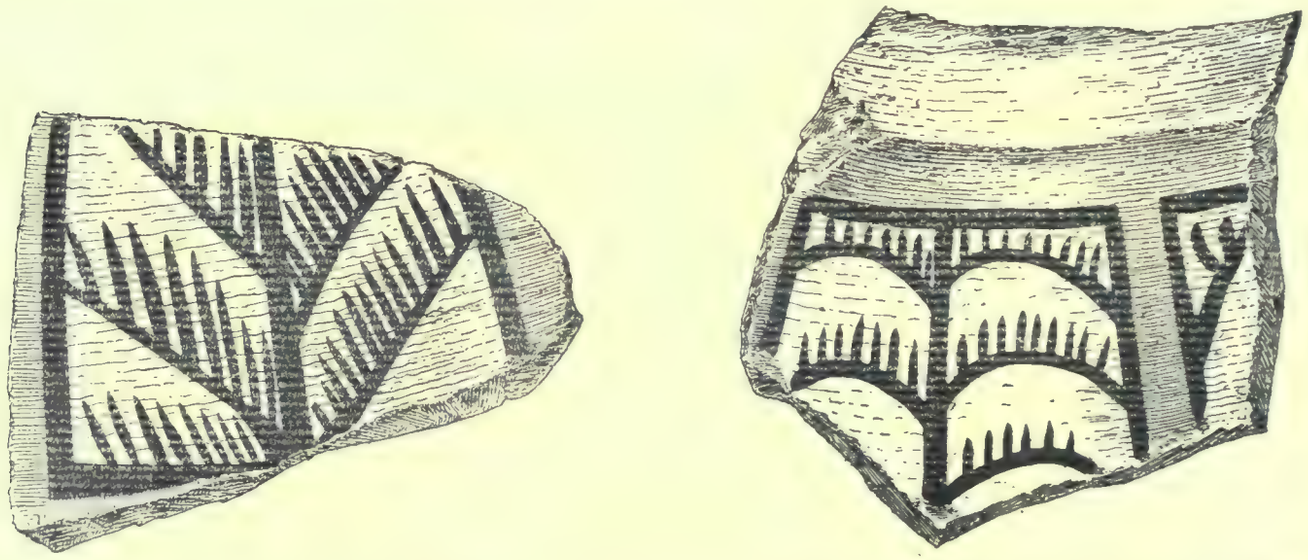

Fig. 192. — Khazinèh. Fragment de grand vase, poterie jaune foncé, décor rouge et noir. — Id. Fragment de grand vase, poterie rougeâtre, décor rouge et noir, grandeur naturelle.

motifs, dans la série des décorations végétales dont les grands vases des sépultures nous donneront maint exemple.

Les petites poteries nous offrent, au contraire, des types qui s'éloignent progressivement du modèle pour entrer dans le domaine de la fantaisie. Plus le décor est riche, plus le caprice de l'ar-

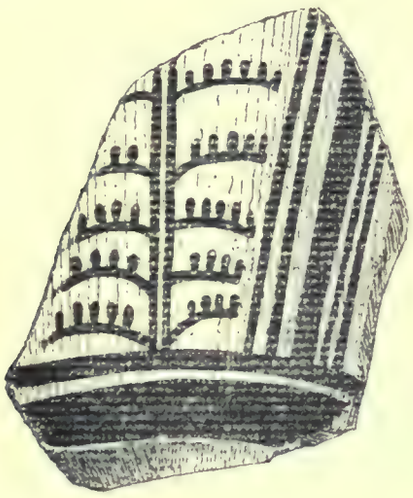

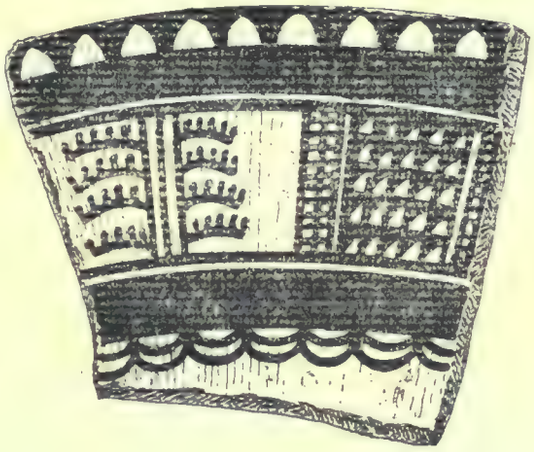

Fig. 193 et 194. — Tépé Moussian. Fond d'un vase droit, poterie épaisse, jaune clair, décor noir, grandeur naturelle. — Id. Décoration intérieure d'une petite jatte, poterie jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.

tisan s'accentue dans la représentation des végétaux. On retrouve encore la figuration première du palmier à la figure 193, mais dans la figure 194 l'analogie devient déjà difficile à établir. Par

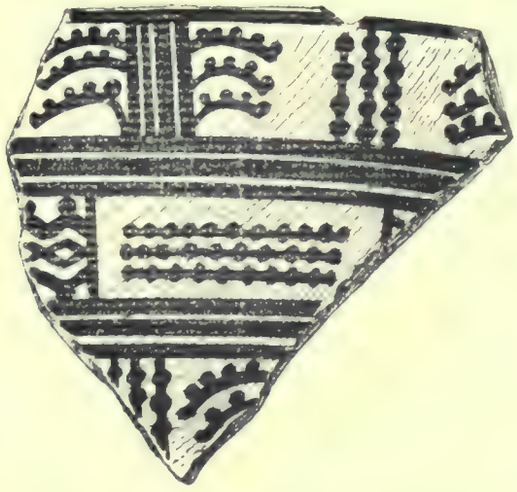

Fig. 195. — Khazinèh. Fragment d'écuelle, poterie jaune pâle, décor brun clair, grandeur naturelle.

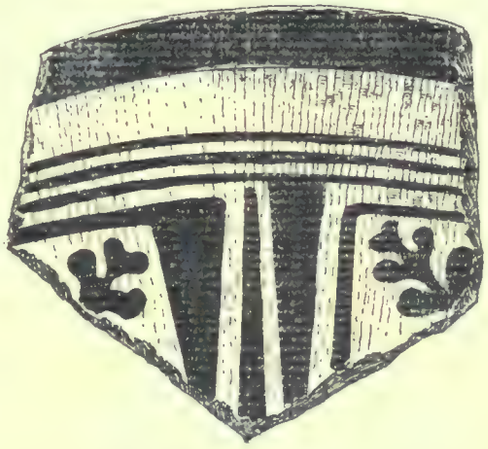

Fig. 196. — Mourad-Abad. Fragment de jatte, poterie vert clair, décor noir, grandeur naturelle.

contre, toutes les ressources du style géométrique ont été mises en œuvre; le décor est surchargé de bandes, damiers, dentelures, festons et motifs en ogive. Enfin dans le spécimen reproduit à la

figure 195, si la richesse de l'ornementation est louable et d'un bel effet, le végétal n'y entre plus, comme décoration, que sous une forme tout à fait capricieuse.

Le spécimen reproduit à la figure 196 nous apporte un motif d'un nouveau genre ; il est fâcheux qu'il ne nous en livre qu'une très faible partie. Le décor est en effet beaucoup plus réussi comme observation et exécution que sur les autres poteries. Malheureusement le peu que nous possédons de la figuration végétale ne saurait nous permettre de reconstituer l'ensemble.

Fig. 197. — Khazinèh. Poterie jaune foncé, décor rouge et noir, 1/2 gr. nat.

Quant au petit fragment représenté à la figure 197, il a des prétentions indiscutables à reproduire une plante avec ses feuilles et sa fleur ; mais le sujet est traité avec une telle fantaisie qu'il serait trop hasardé de proposer une assimilation.

On remarquera que : premièrement, les figurations végétales, si elles sont fréquentes, se diversifient fort peu les unes des autres ; deuxièmement, aucune plante cultivée, connue de nous, ne figure dans les représentations, sauf le palmier. Or la flore n'a pas varié sensiblement dans ces régions depuis les âges antiques jusqu'à nos jours. Il est intéressant de noter que ni le blé, originaire de Mésopotamie, ni aucun des végétaux employés dans l'alimentation, de temps immémorial, ne sont figurés sur les poteries de Moussian. On peut déduire de ce fait que les populations étaient plus pastorales qu'agricoles et c'est là une indication utile pour établir la haute antiquité de la céramique.

Figurations animales. — *Quadrupèdes.* Les quadrupèdes représentés sur les poteries peintes de Moussian sont : le bœuf (?), le bélier ou le mouflon, l'œgagre et la gazelle.

Nous citons le bœuf d'une façon dubitative parce que la représentation qui nous est donnée (fig. 198) est si primitive qu'elle laisse place à l'incertitude. Cette figuration est unique à Moussian ; nous devons ajouter que nous ne retrouvons nulle part la représentation d'un bovidé, si ce n'est, peut-être, sur un grand vase, découvert à Suse, et qui est contemporain de la céramique des sépultures. On peut tout aussi bien voir à la figure 198 une tête de bélier ou de mouflon qu'une tête de bœuf. Nous inclinerions à croire qu'il s'agit ici du mouflon, animal qui abonde encore actuellement, ainsi que l'œgagre, dans tout le massif du Kébir Kouh. On le rencontre, d'ailleurs, dans presque toutes les montagnes de la Perse. Il est très connu sous le nom d'*argali* ; les nomades le dénomment « mouton de montagne ».

Cette représentation nous fournit, sur un certain nombre de spécimens, un curieux exemple du processus qui subit un motif bien déterminé, depuis son origine jusqu'au moment où il se transforme est un schéma énigmatique.

La figure 199 nous montre une guirlande de têtes de mouflons, associée à deux représentations solaires. Nous avons, d'autre part (fig. 200, page 118), le même motif accompagné de deux zones de quadrupèdes, chèvres sauvages (œgagres), ou gazelles, d'un dessin très peu soigné. Les

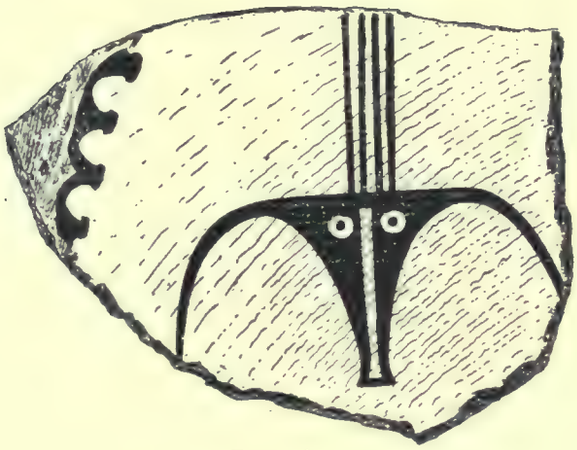

Fig. 198.

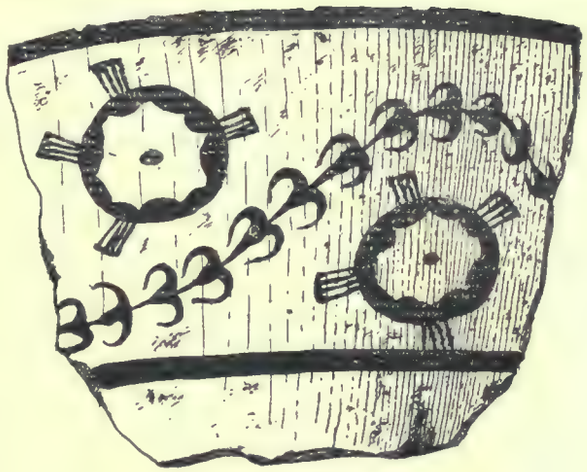

Fig. 199.

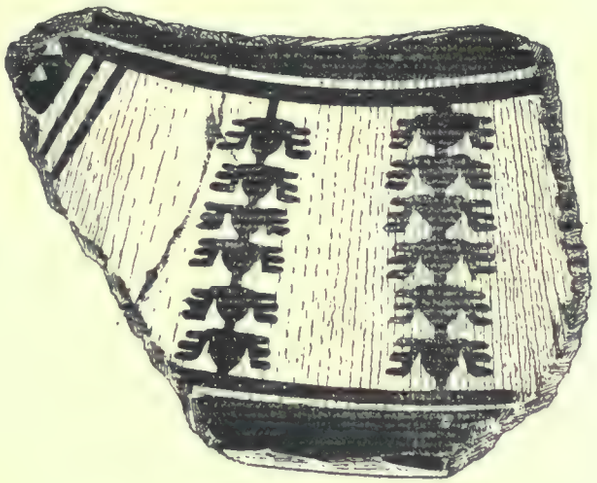

Fig. 203.

Fig. 201.

Fig. 202.

Fig. 204.

Fig. 205.

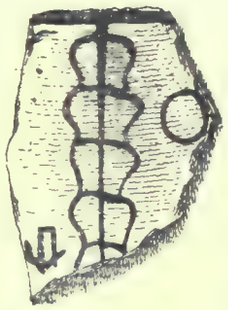

Fig. 206.

Fig. 198. Khazinèh. Poterie jaune clair, décor noir, gr. nat. — Fig. 199. Id. Fragment de coupe, poterie fine, pâte verte, décor noir, gr. nat. — Fig. 201. Tépé Moussian. Poterie fine, pâte verdâtre, décor brun foncé, gr. nat. — Fig. 202. Id. Poterie fine, jaune clair, décor noir, gr. nat. — Fig. 203. Khazinèh. Décor intérieur d'une jatte, poterie jaune clair, décor noir, gr. nat. — Fig. 204. Id. Poterie fine, jaune clair, décor noir, gr. nat. — Fig. 205. Tépé Moussian. Poterie fine, jaune, décor noir, 2/3 gr. nat. — Fig. 206. Id. Poterie fine, jaune clair, décor noir, 2/3 gr. nat.

figures 201 et 202 répètent ce sujet, mais les têtes sont disposées en rangées verticales; on reconnaît encore fort bien le sujet originel. Dans le spécimen de la figure 203 le décorateur a perdu le sens du motif primitif; les têtes n'ont plus la forme naturelle et les cornes sont ornées de bois latéraux semblables à des ramures. La déviation est encore plus frappante à la figure 204 où le dessin est disposé en une bande horizontale. Enfin aux figures 205 et 206 la schématisation est complète: la tête a disparu, remplacée par un trait vertical; les cornes, en s'allongeant, se sont rejointes; nous ne trouvons plus qu'une série d'annelures, flanquées, dans un des cas, de la représentation solaire réduite à un simple cercle. Le motif est devenu incompréhensible pour qui n'en a pas suivi l'évolution.

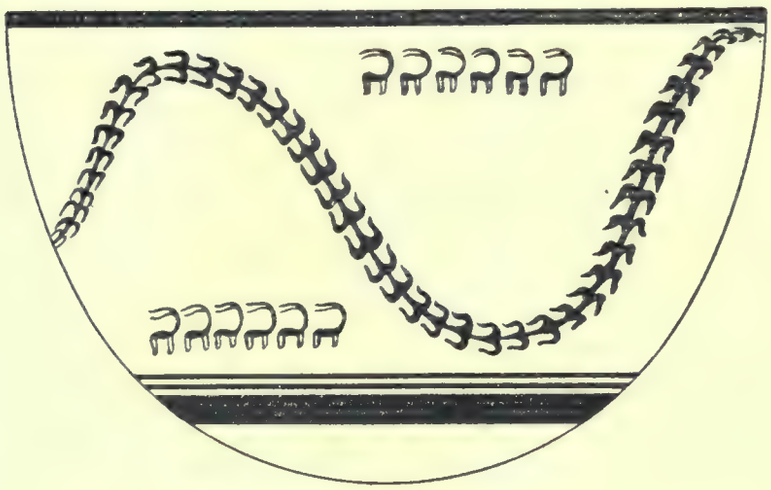

Fig. 200. — Khazinèh. Jatte en poterie fine, jaune clair, décor noir, 1/2 gr. nat.

Ce n'est pas le seul exemple de déviation que nous aurons à observer ; le même processus se discerne également dans les figurations de gazelles, d'œgagres et d'oiseaux. Il est très remarquable dans les figurations humaines.

Gazelles. — Dans les vastes plaines de la Susiane, ce gracieux quadrupède vit en hardes nombreuses. Pendant que nous surveillions le travail de nos tranchées, nous en avons souvent vu, du haut de Tépé Moussian, des bandes qui s'approchaient à peu de distance du tell. En parcourant la région sauvage des Beni-Lams (Mars, 1900), à l'époque de la crue du Tigre, nous avons rencontré des multitudes de gazelles qui, chassées par le débordement des eaux, se réfugiaient sur les hauteurs ; chacun de leurs troupeaux comptait plusieurs centaines d'individus. La contrebande des armes de guerre modernes, dont les tribus nomades sont trop abondamment pourvues, produit de grands ravages parmi ces animaux et l'espèce ira décroissant. Mais, aux âges antiques, elle devait exister à l'état de véritables hordes.

Les artisans de Moussian avaient donc constamment leur modèle sous les yeux. La prédilection dont ils témoignent pour la représentation de la gazelle et de l'œgagre décèle une race de chasseurs. C'est là une présomption de plus en faveur de la haute antiquité de ces peuplades.

Le style dans lequel sont traités ces sujets est soumis aux mêmes fluctuations, à la même décadence que nous venons de signaler pour le motif précédent. L'observation se montre tout d'abord exacte, le modèle est heureusement rendu. Témoin la tête reproduite à la figure 207. Il s'agit ici, croyons-nous, d'une biche, femelle du grand cerf *mahral,* qui vit encore, bien qu'assez

rare, dans les forêts du Pouchté Kouh, du Louristan, et sur les pics, couverts d'une végétation luxuriante, qui surplombent le littoral sud-ouest de la Caspienne. Ce cervidé est de grande taille; c'est un gibier royal. Dans les jardins du Roi, à Téhéran, on voit plusieurs de ces beaux animaux qui, après naturalisation, figurent sur des socles pour témoigner des prouesses cynégétiques du souverain. Dans les dolmens du Ghilan nous avons exhumé une figurine de bronze qui représente un de ces cerfs. Il n'est pas étonnant que nous en retrouvions le dessin sur une de nos poteries de Moussian, région où cette espèce subsiste encore et où elle devait être, jadis, assez répandue.

Fig. 207. — Tépé Moussian. Fragment de la panse d'un grand vase, poterie jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.

Quant à la gazelle, l'antique artisan n'était pas moins habile à en fixer les lignes. Les figures 208 et 209 en font foi, malgré l'imperfection de certains détails, notamment la raideur et la grossièreté des pattes. Mais à la figure 210 les défauts s'accentuent : la tête est fort mal représentée, le corps, informe, se termine par un prolongement en guise de queue. Cette insouciance dans l'exécution ne fera que s'aggraver. Dans le spécimen reproduit à la figure 211, si la tête est assez bien rendue, le corps et la queue sont défectueux ; un trait horizontal relie les pattes. A la figure 212 ce sont les proportions qu'il faut blâmer. On ne doit pas incriminer le manque d'habileté, mais bien la négligence du décorateur.

Il est à remarquer que les motifs peints sur la poterie fine sont généralement d'une obser-

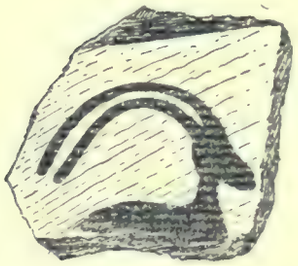

Fig. 208.

Fig. 209.

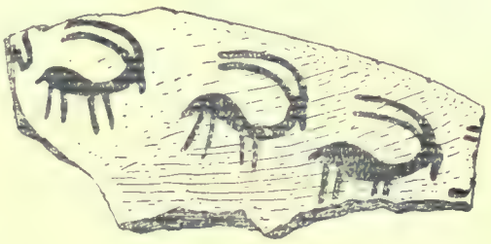

Fig. 210.

Fig. 208. Mourad-Abad. Poterie verdâtre, décor noir, gr. nat. — Fig. 209. Tépé Moussian. Poterie verdâtre, décor noir, gr. nat. Fig. 210. Id. Fragment de petite jatte, poterie fine, jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.

vation beaucoup plus sincère et d'une exécution bien mieux rendue que ceux qui figurent sur la poterie épaisse. Les premiers ornemanistes se bornaient à un seul sujet, mais ils y appliquaient

tous leurs soins. Avec la diversité dans l'ornementation apparaît le laisser-aller dans le détail.

Fig. 211.

Fig. 212.

Fig. 211. Tépé Moussian. Poterie fine, jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.
Fig. 212. Mourad-Abad. Décoration intérieure d'une jatte, poterie verdâtre, décor noir, grandeur naturelle.

L'échantillon représenté à la figure 213 est riche par la variété des motifs ; par contre, les ani-

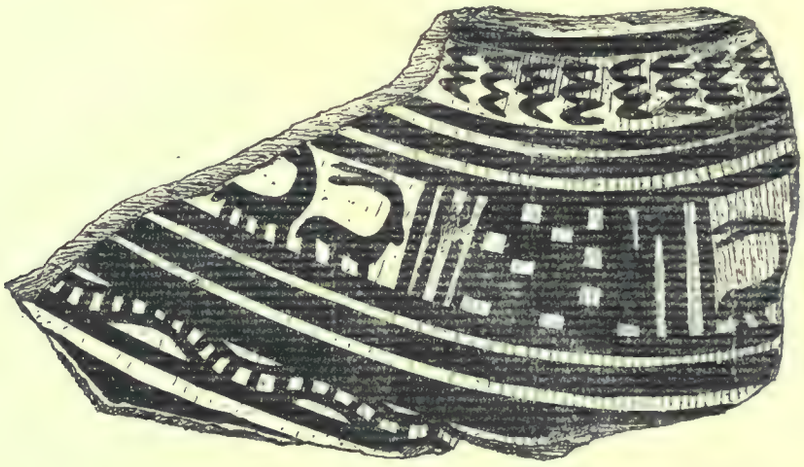

Fig. 213. — Tépé Moussian. Fragment de grand vase, poterie jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.

maux y sont fort maltraités ; le peintre n'a parcimonieusement attribué que trois pattes à l'un de ses sujets. Les cornes sont fort mal figurées et pour l'une des gazelles, la tête n'est même pas dessinée. C'est là l'effet d'une inattention et non d'une insuffisance de savoir faire, puisque les autres animaux ne présentent pas ce même défaut.

Cette négligence dénote une hâte et une incurie extrêmes dans l'exécution. Pourvu que l'effet général du décor soit plaisant à la vue, les détails sont sacrifiés. C'est le cas dans un beau fragment de grand vase (fig. 214) sur lequel les dessins géométriques, accumulés à profusion, rivalisent de diversité. Ils sont exécutés avec un soin évident et concordent à produire un ensemble remarquable. Veut-on se livrer à un examen détaillé, on observera que, dans la zone de gazelles qui court sur la panse, plusieurs des animaux ne possèdent que trois pattes.

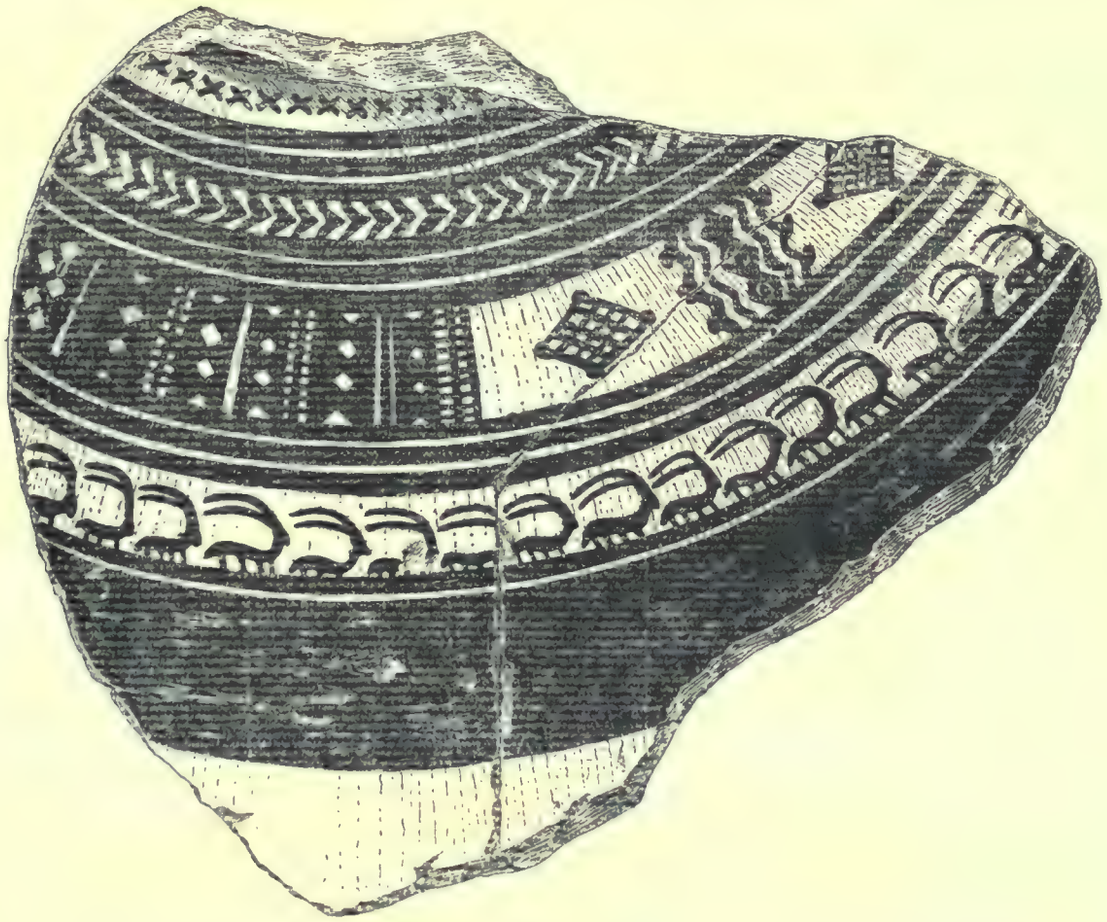

FIG. 214. — Tépé Moussian. Fragment d'un grand vase, poterie jaune, décor noir, 2/3 grandeur naturelle.

FIG. 215.

FIG. 216.

FIG. 217.

FIG. 215. Tépé Moussian. Poterie jaune, décor noir, gr. nat. — FIG. 216. Mourad-Abad. Poterie fine, jaune, décor noir, gr. nat.
FIG. 217. Tépé Moussian. Poterie jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.

La négligence de l'ornemaniste a pour effet d'amener peu à peu une dégénérescence qui

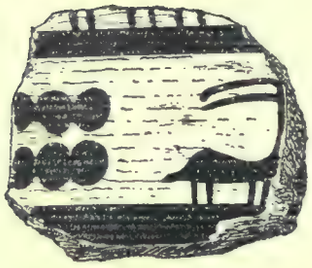

Fig. 218.

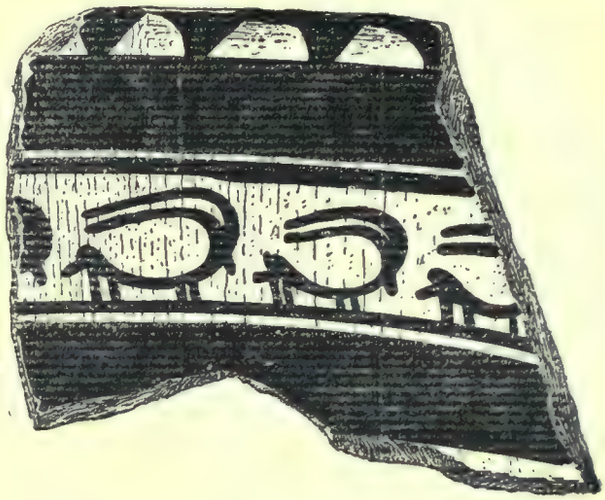

Fig. 219.

Fig. 218. Tépé Moussian. Poterie jaune clair, décor noir, gr. nat. — Fig. 219. Id. Décoration intérieure d'une jatte, poterie jaune, décor noir, grandeur naturelle.

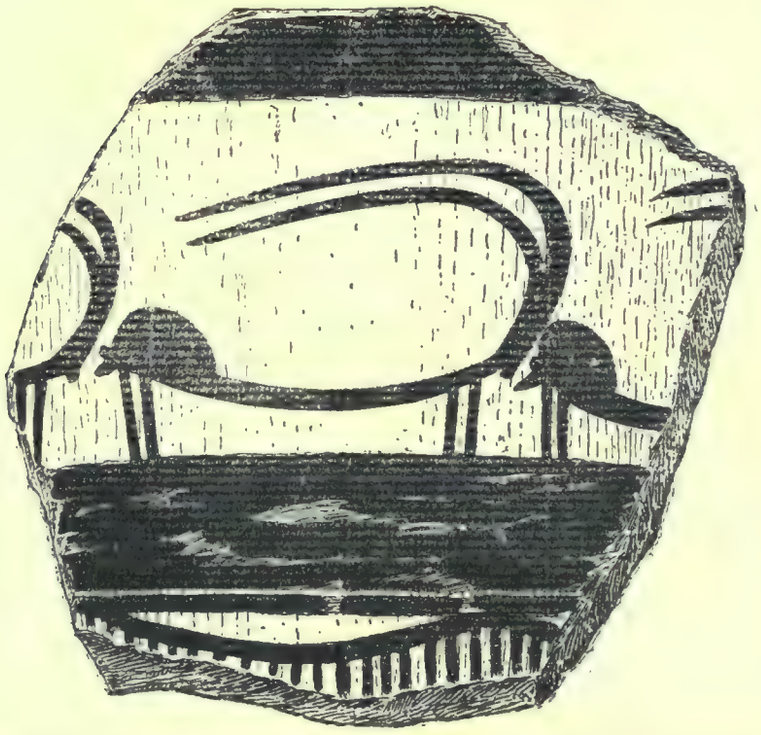

Fig. 220. — Khazinèh. Fragment de grand vase, poterie épaisse, jaune clair, décor noir, 9/10 grandeur naturelle.

finit par rendre le dessin inintelligible. Nous avons déjà constaté cette marche décadente lorsqu'il s'est agi de la figuration du mouflon ou du bélier. Nous l'observerons encore dans la représentation des oiseaux et enfin, d'une façon curieusement caractéristique, dans les figurations humaines. Une étude comparée de la déformation des motifs dans la céramique grecque aboutirait, croyons-nous, aux mêmes conclusions ; les rapprochements seraient du plus grand intérêt pour déterminer l'origine et l'évolution d'un certain nombre de motifs dont l'interprétation est encore indécise. Mais le sujet est trop étendu pour trouver ici sa place et nous ne pouvons que le signaler à l'attention des spécialistes.

Dans le cas qui nous occupe, les déformations portent principalement sur le corps et sur

les cornes. Au début, les bois de la gazelle sont à peu près proportionnés à la taille du sujet, le corps est assez bien figuré et la queue s'en détache d'une façon distincte.

Bientôt nous voyons (fig. 215 à 217) le corps et la queue tracés d'un seul coup de pinceau, ce qui a pour résultat de produire un allongement démesuré, tandis que les cornes prennent un développement hors de toute proportion.

En 218 nous avons une aggravation de ces défauts ; la queue devient une barre horizontale tandis que les hanches affectent la forme d'un renflement disgracieux.

A la figure 219 ce n'est plus qu'un simple petit trait qui représente la tête ; le corps est

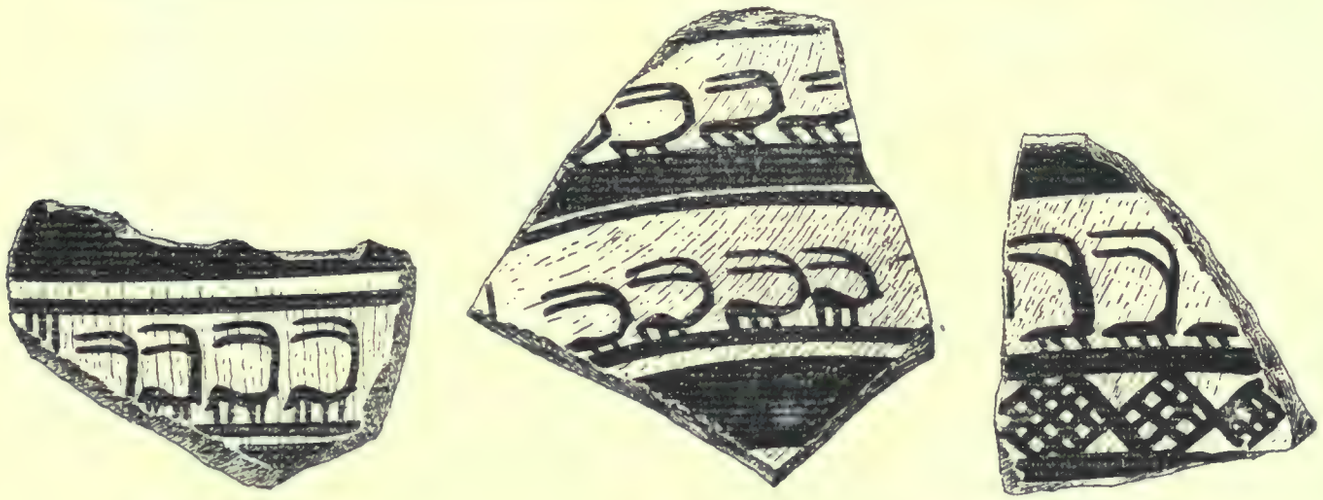

FIG. 221. FIG. 222. FIG. 223.

FIG. 221. Tépé Moussian. Poterie jaune, décor noir, grandeur naturelle. — FIG. 222. Id. Poterie fine, jaune, décor noir, grandeur naturelle. FIG. 223. Id. Poterie jaune clair, décor brun rouge, grandeur naturelle.

tracé au moyen d'une longue ligne courbe, renflée à la hauteur de la croupe ; la queue vient grossièrement s'adapter soit à cette protubérance, soit même sur les pattes ; les cornes, recourbées, s'étendent sur toute la longueur du sujet, qui est bas sur jambes et d'une allure absolument disgracieuse.

Nous constaterons, de suite, à quel résultat peuvent conduire des procédés aussi peu sincères.

La figure 220 nous en montre un exemple concluant.

Il faut savoir que l'ornemaniste a prétendu représenter des gazelles pour pouvoir discerner le sujet. Plus de tête, des cornes démesurées, figurées par deux traits divergents ; en guise de corps une courbe terminée par une véritable bosse.

Nous retrouverons cette figuration, avec tous ses défauts, sur un certain nombre de grands vases qui ne proviennent pas des sépultures, mais qui sont, assurément, contemporains de l'époque des nécropoles. C'est la dernière étape du motif primitif avant qu'il n'arrive à la schématisation absolue.

Les figures 221 à 223 nous font clairement assister au développement anormal que peuvent

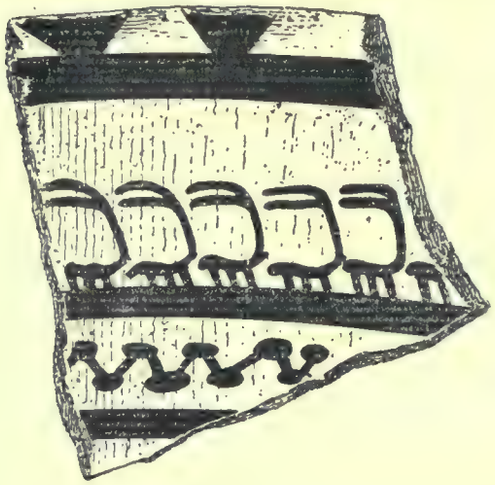

Fig. 224.

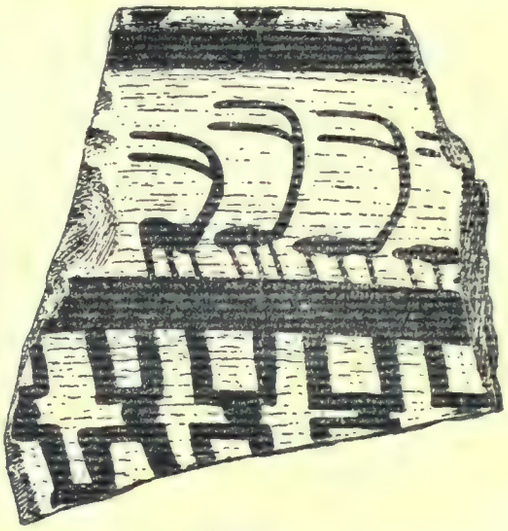

Fig. 225.

Fig. 224. Tépé Moussian. Décoration intérieure d'une jatte, poterie jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.
Fig. 225. Id. Poterie jaune, décor brun clair, grandeur naturelle.

prendre les cornes, en même temps que nous assistons à la déformation du corps ; de plus en

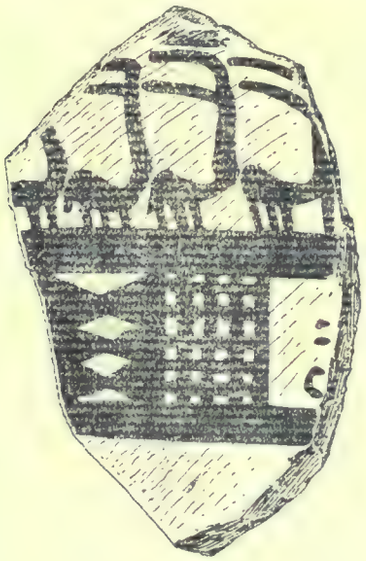

Fig. 226.

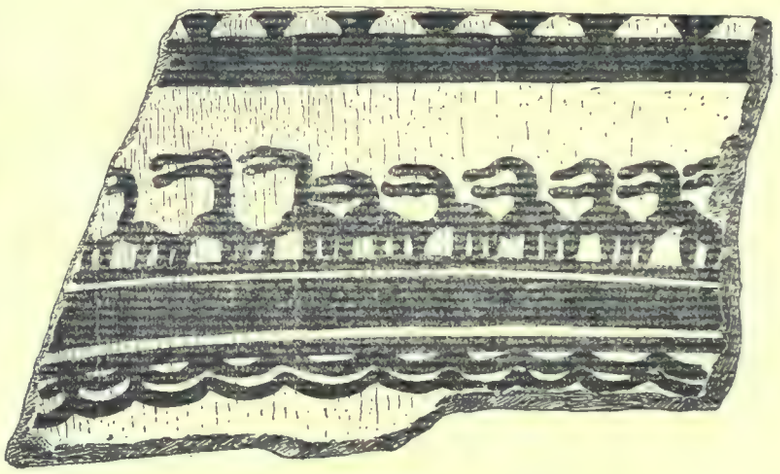

Fig. 227.

Fig. 226. Tépé Moussian. Poterie jaune, décor noir, grandeur naturelle. — Fig. 227. Id. Décoration intérieure d'une grande jatte, poterie jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.

plus les pattes tendent à se réduire au nombre de trois ; c'est une règle qui sera constante dans les spécimens reproduits à la présente page.

Afin d'éviter des redites nous n'en ferons pas la description. Il suffit au lecteur de se reporter aux figures 224 et 225 pour se rendre compte de la marche des déformations.

Enfin les échantillons reproduits aux figures 226 et 227 nous font voir la schématisation complète. Le décorateur, dans le dernier fragment figuré, semble avoir totalement perdu l'intelligence du motif qu'il fixe sur l'argile.

Chèvre sauvage. — L'œgagre se rencontre encore de nos jours assez fréquemment sur les hauts sommets du Pouchté Kouh, dans les montagnes bordières du Golfe Persique et dans les massifs des Bakhtyaris. On peut dire, d'une façon générale, qu'il est répandu dans toute la zone Sud et que son habitat s'arrête aux environs d'Ispahan. De tout temps cet animal a été figuré ; nous en trouvons des représentations fort réussies sur les cachets et les sceaux les plus archaïques.

Fig. 228. — Tépé Moussian. Poterie jaune clair, décor noir, gr. nat.

Les figurations que nous fournit la céramique de Moussian sont moins nombreuses pour cet animal que pour les autres herbivores. On y reconnaît cependant fort bien l'œgagre à ses grandes cornes annelées (fig. 228) et à son cou plus long que celui de la gazelle. La chèvre sauvage est ici piétée sur ses pattes de devant, attitude familière qui est d'une observation bien rendue.

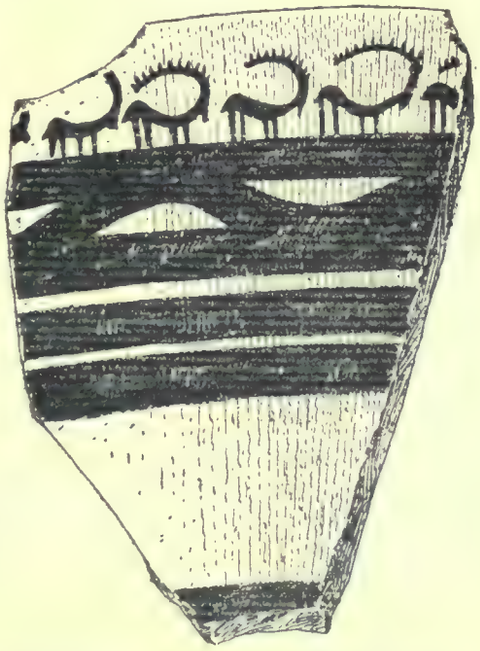

Fig. 229. — Khazinèh. Fragment de jatte, poterie fine rougeâtre, décor noir, 9/10 grandeur naturelle.

Nous avons également, dans cette série, des exemples manifestes de la façon dont un motif se déforme. Déjà la figure 229 nous présente un dessin modifié qui s'écarte sensiblement de la nature. Le sujet y est, cependant, très reconnaissable grâce aux lignes générales et aux annelures des cornes, encore que ces dernières soient tracées d'une manière conventionnelle. Mais le dédain du naturel, la hâte, la négligence dans l'exécution du dessin ne tarderont pas à produire des altérations de plus en plus marquées, fâcheuse évolution qui prévaut dans tous les motifs, sauf dans le décor géométrique. Cette observation étant générale, on pourrait en conclure que la poterie, rare aux débuts, était alors l'objet d'une main-d'œuvre soignée.

Lorsque l'usage en devint plus répandu, l'artisan fut forcé de négliger et la matière même et le décor, pour pouvoir satisfaire rapidement aux besoins de la consommation. De là suivrait qu'une facture négligée indiquerait des périodes moins antiques.

Les spécimens 230 à 232 peuvent illustrer cette décadence de l'ornementation. Dans les deux premiers la forme est encore conservée, elle tend à se schématiser dans le troisième.

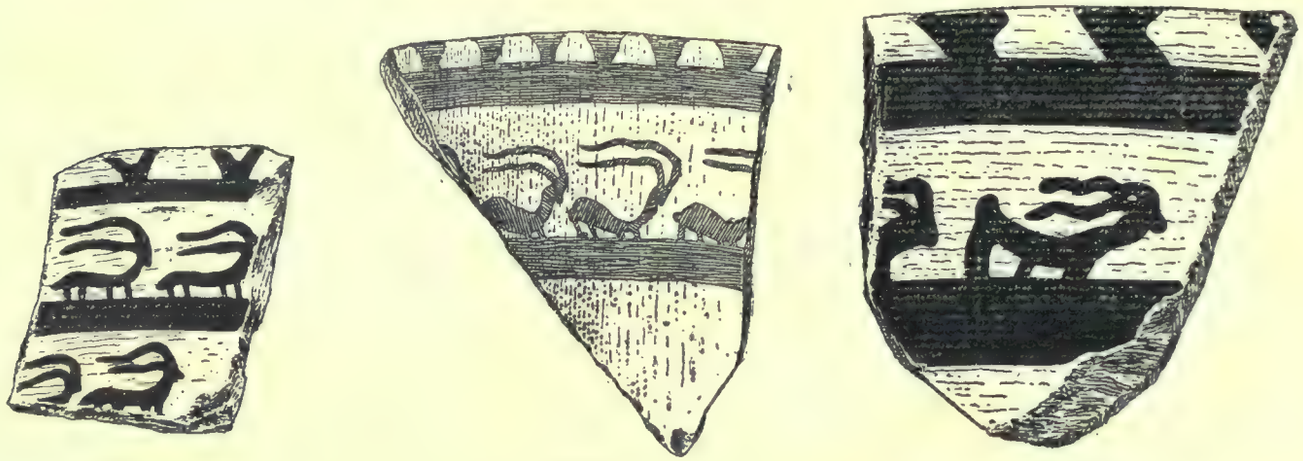

Fig. 230. Fig. 231. Fig. 232.

Fig. 230. Tépé Moussian. Poterie jaune, décor noir, gr. nat. — Fig. 231. Id. Décoration intérieure d'une jatte, poterie jaune clair, décor brun rouge, 2/3 gr. nat. — Fig. 232. Id. Poterie jaune, décor rouge foncé, gr. nat.

Nous avons en 233 une curieuse tentative ; le décorateur a voulu figurer des chèvres sauvages en fuite. Si le mouvement est suffisamment indiqué, l'exécution pèche par le détail ; les

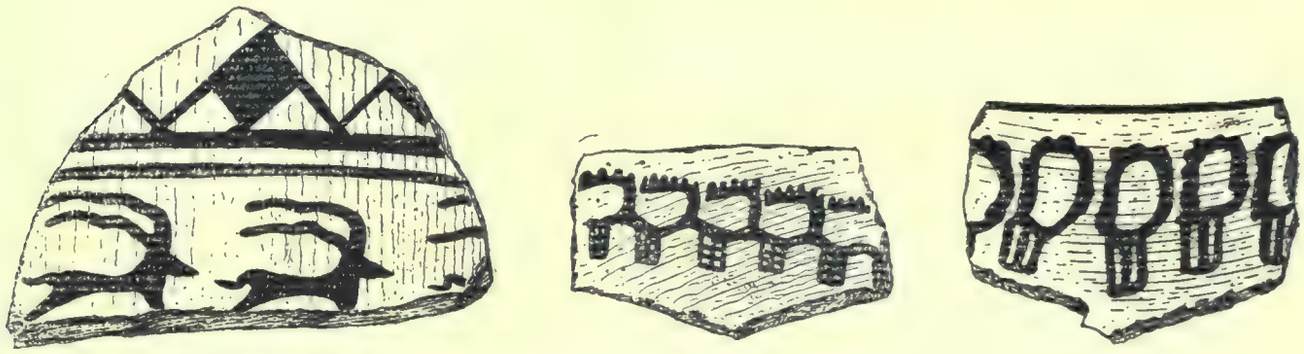

Fig. 233. Fig. 234. Fig. 235.

Fig. 233. Tépé Moussian. Poterie fine, jaune pâle, décor noir, gr. nat. — Fig. 234. Id. Poterie fine, vert clair, décor noir, gr. nat. Fig. 235. Id. Fragment de petite coupe, poterie jaune clair, décor brun, grandeur naturelle.

pattes sont imparfaitement indiquées et le museau s'amincit en une pointe que rien ne rappelle dans la nature. A la figure 234 les trois pattes que nous avons signalées plus haut sont devenues motifs à quadrillé, les corps ont disparu pour faire place à une ligne brisée ininterrompue ; seules les cornes annelées subsistent. Enfin à la figure 235 ces mêmes cornes forment une courbe fermée reposant sur un rectangle, coupée par une médiane, qui s'est substitué aux trois pattes primitives.

Sans être averti il serait malaisé d'interpréter ce motif comme la figuration schématique de l'œgagre dont il est dérivé.

Carnassiers. — Sous cette dénomination un peu vague nous classons les spécimens reproduits aux figures 236 et 237 ; ils sont trop peu nombreux et surtout trop incomplets pour qu'une attribution plus précise puisse être proposée. Le lion, le léopard, le lynx, le loup, le renard, le

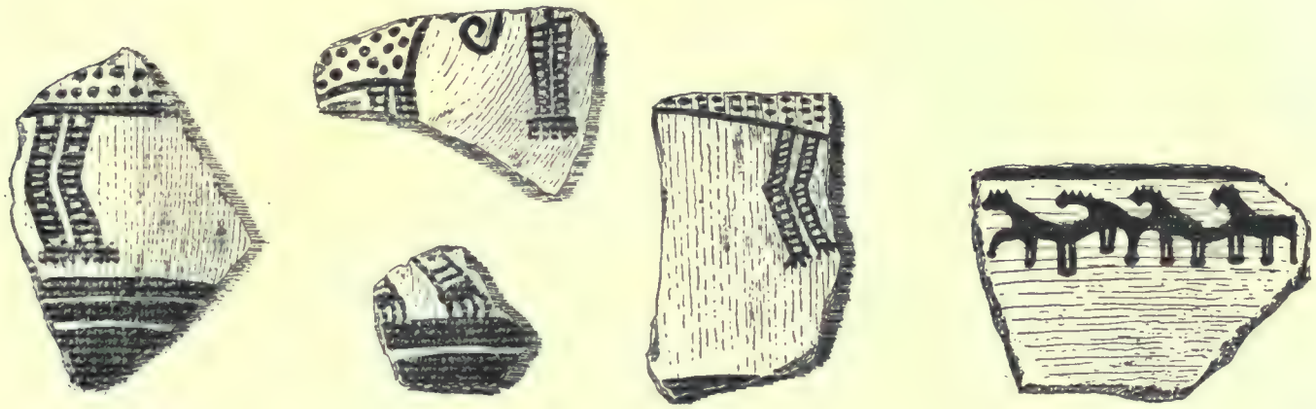

Fig. 236. Fig. 237.

Fig. 236. Tépé Moussian. Fragments de poterie fine rougeâtre, jaune pâle ou vert clair, à décors noirs ou bruns, 1/2 grandeur naturelle.
Fig. 237. Khazinèh. Poterie fine, vert clair, décor noir, grandeur naturelle.

chacal vivent dans les montagnes, la brousse et les fourrés marécageux du Pouchté Kouh. Quels sont, parmi ces animaux, ceux que l'ornemaniste a voulu représenter ? On peut penser qu'il s'agit de carnassiers, en raison des griffes qui arment les pattes, mais là s'arrêtent les indices. Il est permis de supposer que ces figurations étaient disposées par zones ; nous avons, en effet, deux animaux qui se suivent dans l'échantillon du milieu, et le dernier spécimen nous offre une théorie de fauves dont la crinière est assez bien marquée. Ce sont les seules indications que fournissent ces dessins rudimentaires.

Fig. 238. — Tépé Aly-Abad. Petite jatte en terre noire, 1/2 grandeur naturelle.

Nous citerons ici une petite jatte (fig. 238) en terre noire provenant des sépultures de Tépé Aly-Abad. Elle porte, comme bouton d'anse ou comme motif d'ornementation, une tête de renard ou de chacal. Cet objet, étant unique, nous paraît plutôt trouver place ici que dans la description, que nous donnons plus loin, des mobiliers funéraires, description que nous ramenons, d'ailleurs, à des types généraux.

Oiseaux. — C'est là un motif de décoration que l'on rencontre avec la plus grande fréquence dans le tell de Suse, aux niveaux profonds (de 15 à 25 mètres) et presque exclusivement sur la

Fig. 239.

Fig. 240.

Fig. 241.

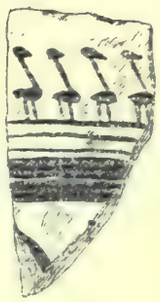

Fig. 242.

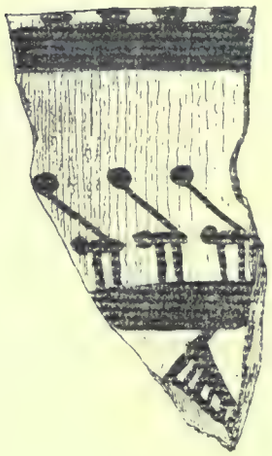

Fig. 243.

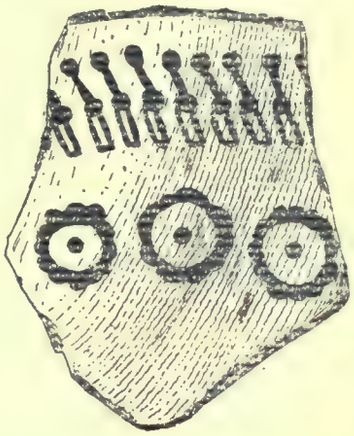

Fig. 244.

Fig. 245.

Fig. 246.

Fig. 247.

Fig. 248.

Fig. 249.

Fig. 239. Tépé Moussian. Poterie fine, verdâtre, décor noir, gr. nat. — Fig. 240. Id. Poterie fine, jaune foncé, décor noir, gr. nat. — Fig. 241. Id. Poterie fine, jaune, décor rouge foncé, gr. nat. — Fig. 242. Id. Poterie jaune clair, décor noir, gr. nat. — Fig. 243. Khazinèh. Décoration intérieure d'une grande jatte, poterie jaune, décor brun foncé, gr. nat. — Fig. 244 et 245. Tépé Moussian. Poteries fines, jaune clair, décor noir, gr. nat. — Fig. 246. Id. Poterie jaune clair, décor noir, gr. nat. — Fig. 247. Id. Poterie jaune clair, décor noir, gr. nat. — Fig. 248. Id. Décoration intérieure d'une jatte, poterie jaune, décor brun clair, gr. nat. — Fig. 249. Id. Poterie fine, jaune, décor noir, grandeur naturelle.

poterie fine. A Tépé Moussian, comme à Suse, les types les plus communs sont choisis parmi les échassiers et les palmipèdes. D'après la longueur du cou, le sujet de la figure 239 est un échassier ; les plumes des ailes sont représentées au moyen de bandes parallèles coupées de petits traits. Un procédé à peu près semblable se retrouve à la figure 240 où le corps se présente sous la forme d'un losange orné d'un quadrillé ; tantôt les pattes sont bien nettement séparées, tantôt elles sont reliées par une série de traits transversaux. L'interprétation est, ici, plus difficile. Est-ce à dessein que la tête est arrondie, est-ce conventionnellement qu'elle est représentée par un cercle ? Cette dernière supposition nous semble devoir être confirmée par les représentations schématiques qui s'offrent plus loin. On peut objecter, toutefois, que les ornemanistes n'étaient point embarrassés pour reproduire exactement la nature, quand ils prenaient ce souci. A la figure 241 nous voyons, en effet, des échassiers à tête aplatie, avec un bec assez développé. Le spécimen suivant (fig. 242) nous donne la figuration très nette de l'oie sauvage dont les bandes sont si nombreuses en Susiane durant les mois d'hivernage. L'attitude est, du reste, fort bien observée.

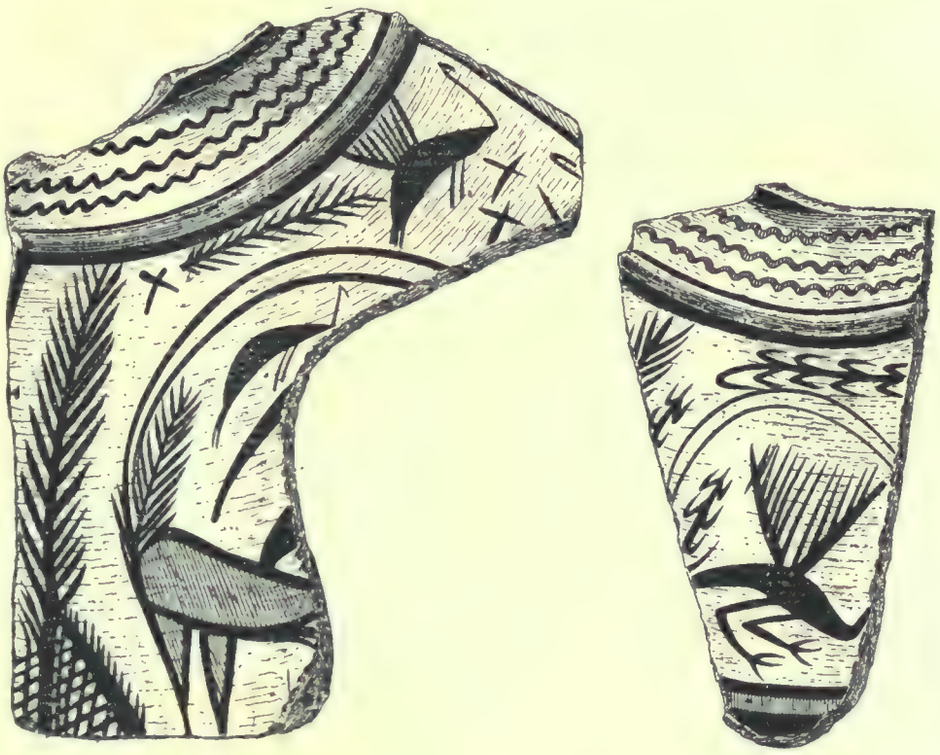

Fig. 250. Fig. 251.

Fig. 250 et 251. Khazinèh. Fragments de grands vases, poterie jaune clair, décor rouge et noir, 1/2 grandeur naturelle.

Quant à la schématisation, nous en suivons la marche aux figures 243, 244, et 245, jusqu'à ce que nous soyons en présence du motif informe (fig. 246) qui n'a plus rien de commun, en apparence, avec le sujet traité à la figure 242. Même procédé pour les palmipèdes. Les canards de la figure 247 sont, pour ainsi dire, montés sur une sorte de pied ; les oies de la figure 248 sont représentées avec leurs deux pattes ; une disposition mixte aboutit aux motifs de la figure 249 qui rappellent si étrangement les cartouches hiéroglyphiques de l'Égypte.

Les poteries de faibles dimensions nous présentent toujours la figuration de l'oiseau associée

au décor géométrique. Sur les grands vases, au contraire, les volatiles sont souvent représentés en compagnie de motifs appartenant, d'une part, au géométrique, et empruntés, d'autre part, aux règnes animal et végétal. A côté de bandes et d'ondulations, nous voyons des échassiers accompagnant une gazelle et entourés de tiges de palmier ou de roseaux. Il faut noter que les pennes des ailes sont figurées par de simples traits de couleur, légèrement tracés. Le même procédé conventionnel, pratiqué cette fois par incisions, s'observe sur les belles poteries chaldéennes, récemment découvertes à Tello et si savamment décrites par M. Heuzey.

Insectes. — Les représentations d'insectes sont excessivement rares ; nous n'en avons que deux exemples parmi les décorations de la poterie de Moussian, et la céramique de Suse ne nous en a pas encore fourni un seul spécimen.

Bien que le dessein de la figure 252 soit fort rudimentaire, nous pensons qu'il n'y a pas de doute sur l'identification et que c'est bien la fourmi que le peintre a voulu représenter. Le thorax

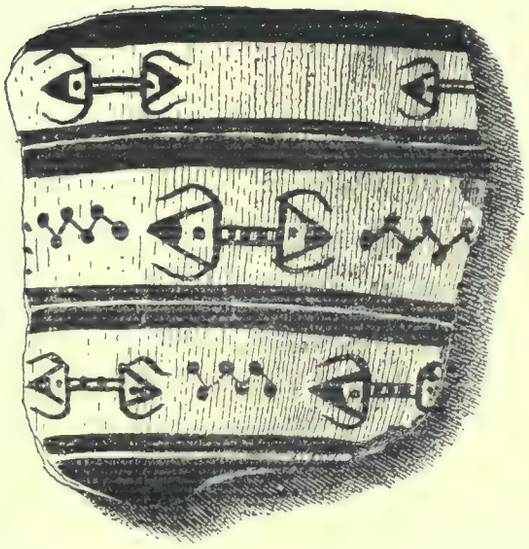

Fig. 252. — Tépé Moussian. Fragment de jatte, poterie fine, jaune clair, décor noir, 3/4 gr. nat.

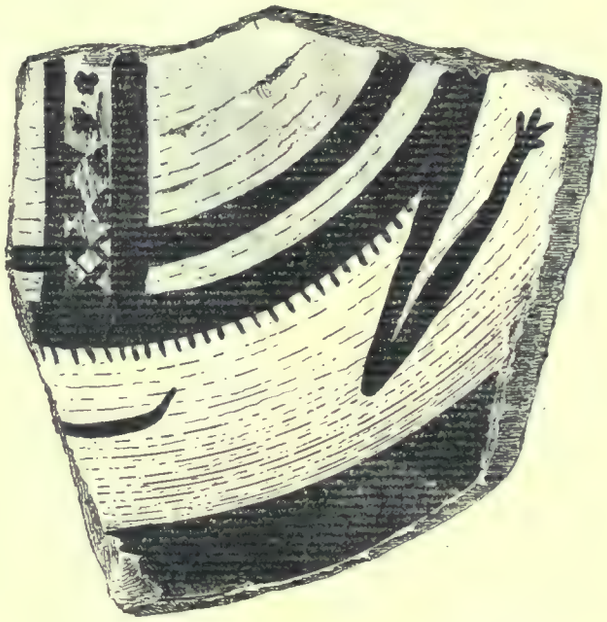

Fig. 253. — Khazinèh. Décoration intérieure d'un plat, poterie épaisse, jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.

est figuré par un triangle auquel se rattache une paire de pattes ; l'abdomen est représenté par une série d'anneaux que termine un autre triangle également muni d'une paire de pattes.

Ce dessin schématique donne assez exactement l'idée des grosses fourmis, les *soldats* qui sillonnent en légions innombrables le sol de la Susiane, aux alentours des fourmilières, tandis que les *ouvriers* se livrent à leurs travaux. Moins aisé à interpréter est le motif qui décore l'intérieur d'un plat épais trouvé à Tépé Khazinèh (fig. 253). Tout d'abord nous ne possédons qu'un frag-

ment trop insuffisant pour pouvoir déterminer l'ensemble de manière précise. Puis la singulière façon dont une patte est représentée, contribue à éveiller le doute. Nous croyons, cependant, qu'il s'agit d'un gros scarabée, le bouvier sacré, très répandu dans tout le pays ; mais, pour se prononcer avec certitude il faudrait posséder la partie de cette poterie où la tête était peinte. Les deux élytres sont, toutefois, assez marquées pour que l'on puisse voir dans ce motif la représentation d'un coléoptère.

Figurations humaines. — Ce sont, sans contredit, les motifs les plus curieux de toute cette série, non seulement par l'exactitude et l'habileté avec lesquelles ils sont, tout d'abord, exécutés, mais aussi par les étranges déformations qu'ils subissent jusqu'à devenir un schéma de pure convention. Nous les suivrons dans leurs métamorphoses bizarres, sans trop nous y appesantir. Ce sujet, à lui seul, exigerait un développement qui ne trouverait pas ici sa place. Il importe, tout au moins, de noter des indications qui ne seront pas sans utilité pour aider à tracer l'origine de certaines figurations énigmatiques que l'on observe avec fréquence, notamment dans la céramique grecque primitive.

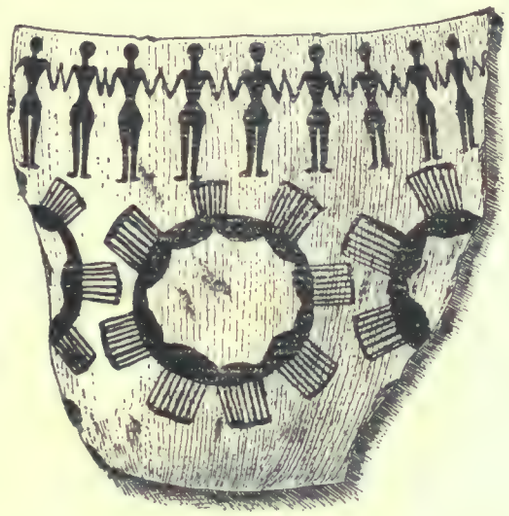

Fig. 254. — Khazinèh. Fragment de coupe, poterie fine, pâte verdâtre, décor noir, grandeur naturelle.

Lorsque l'on considère les figurines reproduites à la figure 254 on ne peut s'empêcher de songer aux représentations de même nature qui ont été relevées sur les vases peints du préhistorique égyptien (1). Le corps humain est, dans les deux cas, traité selon le même style : la tête se dégage bien du torse, la taille est soigneusement marquée avec tendance à exagérer parfois le renflement des hanches, le dessin des membres apparait net autant que léger, le mouvement est souple et l'attitude aisée. Les proportions sont plus heureuses sur la petite coupe de Khazinèh que sur la céramique d'Abydos. Si l'on constate, d'une part, que le cou est trop long dans nos figurations humaines, on leur trouvera, par contre, des qualités de gracilité et de naturel qui les rendent supérieures à leurs analogues d'Égypte. Il faut noter également que les représentations humaines de ce pays se limitent généralement à un nombre de trois personnages, tandis que nous avons ici une véritable théorie. Elle s'enroule près du bord de la coupe au-dessus d'une série de figurations solaires caractérisées par des disques d'où jaillissent huit faisceaux de rayons, c'est le motif qui deviendra plus tard le soleil sculpté sur tant de monuments. Dans la ronde de ces petits personnages qui, les bras ployés, entrelacent leurs mains, à hauteur de l'épaule, et dans les décors symboliques dont ils sont

(1) Voir pl. X, fig. 2 *a* et *b* des *Recherches sur les origines de l'Égypte. L'âge de la pierre et les métaux*, J. de Morgan.

accompagnés, faut-il voir, de la part de l'artiste, l'intention de reproduire une scène religieuse ? Cette supposition semble plausible. Si elle est justifiée, elle ferait remonter le culte du soleil à une haute antiquité, car ce fragment de coupe date assurément de l'époque de la pierre polie. Il a été trouvé, comme nous l'avons dit, à Tépé Khazinèh en même temps que la hache en calcaire rose figurée plus haut, page 86.

Dans la poterie préhistorique égyptienne, nous voyons les figures humaines représentées avec les bras dressés au-dessus de la tête, les mains retombantes. Le motif reproduit à la figure 255 offre une disposition à peu près semblable, avec cette différence que les bras entre-croisés se prolongent en haut, comme si les personnages tenaient des rameaux. C'est une variante du motif précédent ; il est fâcheux que ce petit fragment soit incomplet, car il marque une étape intéressante et nous donne l'explication des motifs suivants qui, sans cette transition, demeureraient

Fig. 255.

Fig. 256.

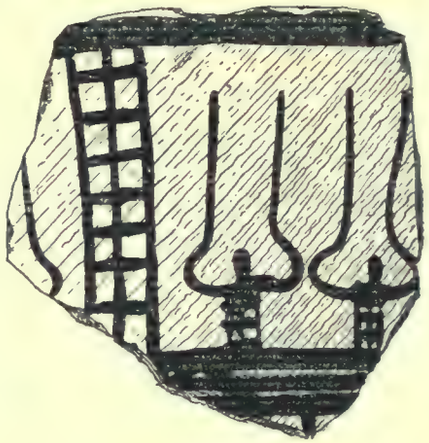

Fig. 257.

Fig. 255. Khazinèh. Poterie fine, vert clair, décor noir, gr. nat. — Fig. 256. Tépé Moussian. Poterie fine, jaune, décor noir, gr. nat. Fig. 257. Id. Poterie fine, verdâtre, décor noir, grandeur naturelle.

inintelligibles. En 255 le corps humain, malgré le développement des bras, est encore reconnaissable à la forme du torse et du bassin ; en 256 les bras sont démesurés, entre-croisés et tordus ; le corps a disparu, remplacé par un rectangle quadrillé. La tête subsiste à la figure 257, mais les bras, prolongés par des rameaux (?), ont pris une extension énorme tandis que le rectangle, substitué au corps, tend à se réduire.

Nous ne retrouvons plus apparence humaine à la figure 258. En guise de corps, le rectangle quadrillé a pris plus d'importance, les bras, moins longs, affectent la forme d'une lyre ; à la place de la tête s'érige une sorte de cône.

En 259 la tête se voit peut-être un peu mieux, les bras ont diminué, mais le rectangle, barré de petits traits horizontaux, s'est démesurément allongé.

Enfin la figure 260 nous montre un motif semblable, quant à la longueur et à l'ornementation du rectangle, mais les bras, réduits à l'état rudimentaire, ne sont plus que des courbes tangentes

entre elles et presque entièrement remplies par le développement qu'a pris la tête. Loin de pouvoir discerner dans cet échantillon des figurations humaines, on serait tenté d'y voir des représentations d'insectes, plus spécialement de scolopendres.

Fig. 258.

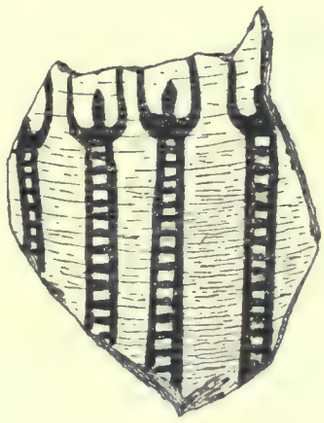

Fig. 259.

Fig. 260.

Fig. 258 Tépé Moussian. Poterie jaune, décor noir, grandeur naturelle. — Fig. 259. Id. Poterie fine, jaune pâle, décor noir, grandeur naturelle. Fig. 260. Fragment de coupe, poterie fine, rougeâtre, décor noir, grandeur naturelle.

Ce ne sont peut-être pas les seuls exemples que nous possédions des déformations que l'abus du schéma peut infliger à la figure humaine. Dans nos fouilles à Tépé Moussian, nous avions souvent rencontré des fragments de grandes ou de petites poteries dont le motif bizarre demeurait pour nous à l'état de problème. Certains vases de fortes dimensions, à pâte grossière, rouge et épaisse, portaient, peintes en rouge plus foncé ou en noir, des silhouettes formées des éléments suivants : deux triangles très allongés se rencontrant par la pointe ; la base du triangle supérieur était surmontée de un, deux, et rarement trois petits traits ; à chaque angle de cette base se rattachait une sorte de patte, ployée, terminée par trois doigts ; de même aux deux angles de la base du triangle inférieur s'ajustait une patte également ployée, terminée tantôt par trois doigts, tantôt par un trait à peu près perpendiculaire. L'ensemble de cette singulière figure ressemblait assez, sous le rapport de la forme et de l'attitude, à une grenouille dont l'artisan eût omis de dessiner la tête. Nous opinions donc pour la figuration rudimentaire d'un batracien et ce motif se répétait si fréquemment que nous n'étions pas éloignés d'y voir un *totem* usité parmi les peuplades de la région de Moussian.

Au point D de notre plan (fig. 95, page 63) et au niveau des haches en pierre polie, ces figurations devinrent si nombreuses et si variées, sur tant de poteries différentes, épaisses, fines, rougeâtres ou jaune clair que, jointes aux fragments déjà recueillis en divers points et particulièrement à Tépé Khazineh, elles nous fournirent des termes de comparaison en abondance. Notre étude de ce singulier motif fut alors grandement facilitée.

Nous sommes, croyons-nous, en présence d'une figuration humaine déformée et complète-

ment déviée du sujet original. En examinant les figures reproduites ci-dessous, il sera possible de suivre la marche de cette dégénérescence.

Si l'on se reporte à la ronde humaine de la figure 254 et que l'on y compare le motif de la figure 261, on reconnaîtra, dans ce dernier, une série de bustes schématiques avec les deux bras ployés, les mains à la hauteur des épaules; c'est l'attitude observée à la figure précitée. Mais ici, la tête et la partie inférieure du corps ont complètement disparu; les bustes sont étagés l'un sur l'autre en une rangée horizontale. L'ornemaniste a disposé sur la pâte un motif qui, pour lui, était de pure fantaisie, car depuis longtemps, sans doute, la compréhension de la figuration première s'était effacée dans l'esprit des décorateurs, comme c'est, sans doute aussi, le cas sur les nombreux échantillons que nous avions recueillis et dont il vient d'être parlé.

Fig. 261. — Tépé Moussian. Poterie fine, jaune clair, décor noir, 2/3 gr. nat.

Nous avons choisi, dans la quantité, les spécimens les plus caractéristiques qui nous offrent des variantes. Tels sont ceux que reproduisent les figures 262 et 263.

Dans le premier ce sont trois traits qui occupent la place de la tête; le triangle du torse se dédouble, les bustes s'étagent perpendiculairement; les disques solaires de la figure 254 sont

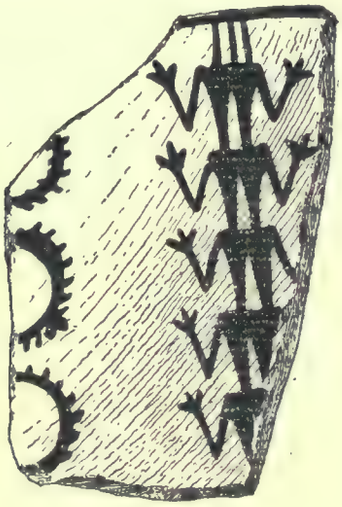

Fig. 262.

Fig. 263.

Fig. 262. Khazinèh. Fragment d'écuelle, poterie fine, jaune clair, décor noir, grandeur naturelle.
Fig. 263. Id. Fragment d'un grand vase cylindrique, poterie épaisse, jaune clair, décor noir, 1/2 grandeur naturelle.

reproduits sous une forme très simplifiée. La tête est représentée par cinq traits à la figure 263 et les bustes, étagés sur une ligne perpendiculaire, se sont décomposés en trois éléments.

Une très jolie et très fine jatte (fig. 264) provenant de Khazinèh nous offre la même dispo-

sition avec quatre traits en guise de tête et, pour chacun des torses, trois triangles, de plus en plus espacés.

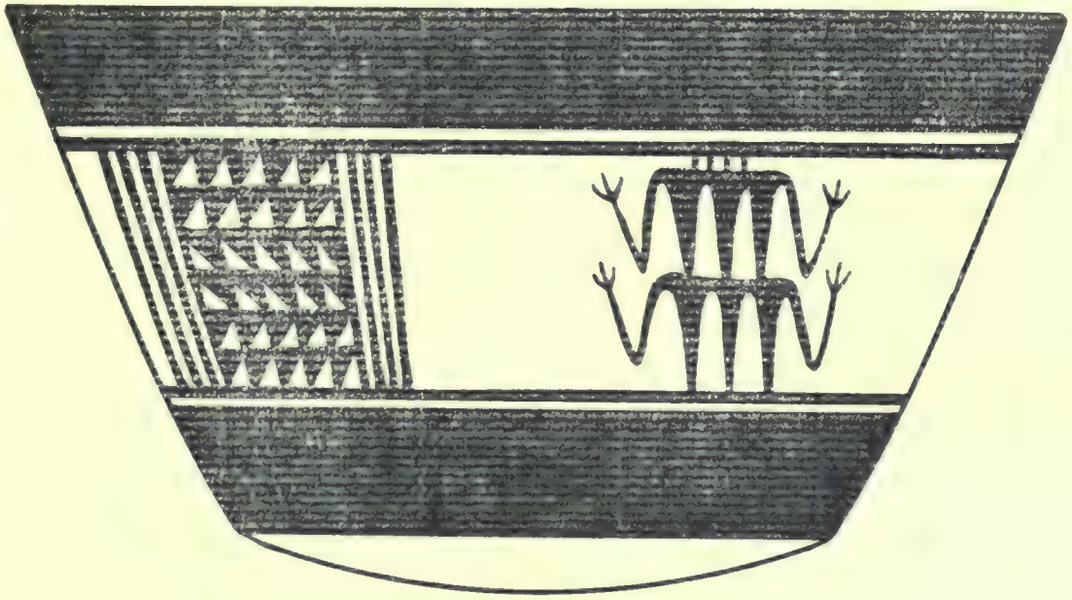

Fig. 264. — Jatte en poterie fine, jaune clair, grandeur naturelle.

Il nous serait facile de multiplier les exemples, mais ce serait tomber dans les redites, car le motif, arrivé à cette période de déformation, se répète sous un aspect à peu près invariable; on ne peut trouver, d'un dessin à l'autre, que des différences d'exécution sans intérêt. Est-ce à dire pour cela que l'évolution est achevée ? Non point, car il nous reste à montrer comment (fig. 265) elle est parvenue à sa formule la plus simple en même temps que la plus éloignée du point de départ. Dans le dernier échantillon que nous reproduisons, n'apparaît plus qu'une ligne horizontale de dentelures surmontée de cinq traits assez prononcés d'où retombe une ligne courbe.

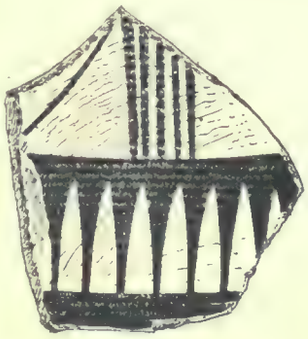

Fig. 265. — Khazinèh. Poterie fine, jaune clair, décor noir, gr. nat.

Nous avons longtemps hésité à assimiler ces figurations à des représentations humaines tant l'écart est grand entre le sujet traité au naturel et les conceptions fantaisistes que nous venons de passer en revue. Encore ne posons-nous pas ici une conclusion positive ; nous indiquons une vraisemblance sur laquelle nous appelons l'attention des critiques. Il convient de leur signaler (fig. 266) un sujet identique par l'exécution (voir spécialement la façon dont la main est représentée) peint dans une métope sur l'épaule d'un grand vase qui provient de la nécropole de Tépé Aly-Abad. Ici le doute n'est pas possible ; c'est bien de figurations humaines qu'il s'agit, et la comparaison semble, de prime abord, probante. Mais comment expliquer qu'un motif déjà très dégénéré — et même en certains cas devenu méconnaissable —, aux divers

âges de la pierre polie, se retrouve intact dans une sépulture où nous rencontrons le bronze ? L'objection est sérieuse ; il nous paraît difficile d'y répondre tant que d'autres découvertes ne seront pas venues jeter quelque lumière sur ces très curieuses figurations.

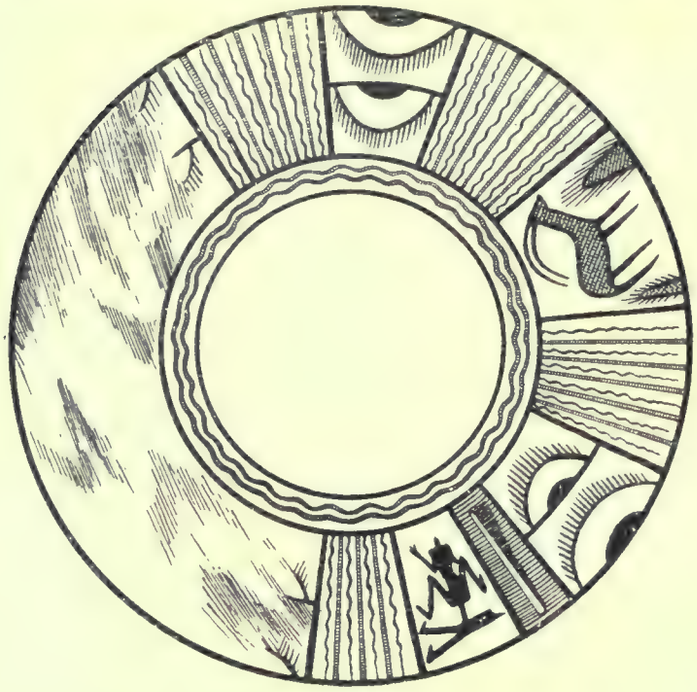

Fig. 266. — Tépé Aly-Abad. Grand vase provenant d'une sépulture. Poterie jaune, décor rouge et noir, 1/4 grandeur naturelle.

Céramique des sépultures. — La céramique des mobiliers funéraires se divise en deux catégories : les vases sans peintures ni décors d'aucune sorte et les vases peints ; ces derniers sont de beaucoup les plus nombreux.

Le manque de termes appropriés, pour la description des formes, ne laisse pas que d'être embarrassant. Faute d'autres définitions nous pourrions recourir à celles de la céramographie grecque ; mais n'est-ce pas une anomalie que d'employer ces expressions dans l'étude d'une céramique que nous considérons comme bien antérieure aux produits les plus anciens des potiers hellènes ? Nous éviterons donc autant que possible l'emploi de ces termes ; au surplus, les formes des vases sont peu variées et peuvent se ramener à quelques types généraux.

Les poteries sans décor consistent en grands et en petits vases ; ceux-ci sont peu fréquents dans les sépultures, bien que l'usage en fût très répandu parmi les vivants, à en juger par la quantité de casseaux mise au jour par nos tranchées dans le site de Tépé Moussian.

Il semblerait donc que, pour honorer les morts, on prît soin de déposer dans les tombes des poteries de quelque valeur par leurs dimensions ou leur décoration.

Nous donnons ici (fig. 267 à 273) la série des formes sous lesquelles les petits vases se présentent le plus communément.

Un seul de ces objets (n° 270) a été exhumé à Tépé Moussian ; il ne provient donc pas d'une nécropole, mais nous devons le reproduire ici parce que nous avons souvent trouvé, dans les tombes, des fragments de ce genre de vase ; sa fragilité l'exposait fatalement à être détruit, par les éboulements, dans les sépultures. C'est évidemment un vase à boire ; la forme est celle d'un calice monté sur un pédoncule ; les parois sont très minces. Le petit gobelet rouge décoré de deux filets noirs avait la même destination. Il n'y a rien à dire des autres poteries dont les formes sont communes à toutes les époques.

Les grands vases sans peintures affectent presque tous la forme du n° 277, on en trouve

généralement deux exemplaires dans chaque tombe. Nous n'avons pu rapporter un certain type qui était toujours trop fragmenté pour qu'il fût possible de le reconstituer en son ensemble. Très

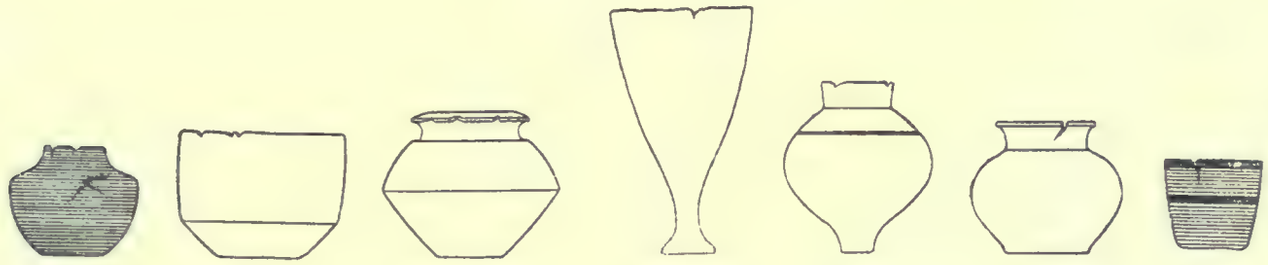

Fig. 267. Fig. 268. Fig. 269. Fig. 270. Fig. 271. Fig. 272. Fig. 273.

Fig. 267. Khazinèh. Poterie rouge grossière, 1/4 gr. nat. — Fig. 268. Tépé Aly-Abad. Poterie fine, jaune clair, 1/4 gr. nat. — Fig. 269. Khazinèh. Poterie fine, jaune clair, 1/4 gr. nat. — Fig. 270. Tépé Moussian. Poterie fine, jaune clair, 1/4 gr. nat. — Fig. 271. Tépé Aly-Abad. Poterie grossière, jaune clair, 1/4 gr. nat. — Fig. 272. Khazinèh. Poterie fine, jaune clair, 1/4 gr. nat. — Fig. 273. Id. Poterie rouge décorée de deux filets noirs, 1/4 gr. nat.

court d'épaule avec des flancs fortement arrondis, il portait un petit bec au-dessous du col. Nous citons 274 pourvu de quatre boutons d'anses, 276 muni d'une oreillette triangulaire et 275

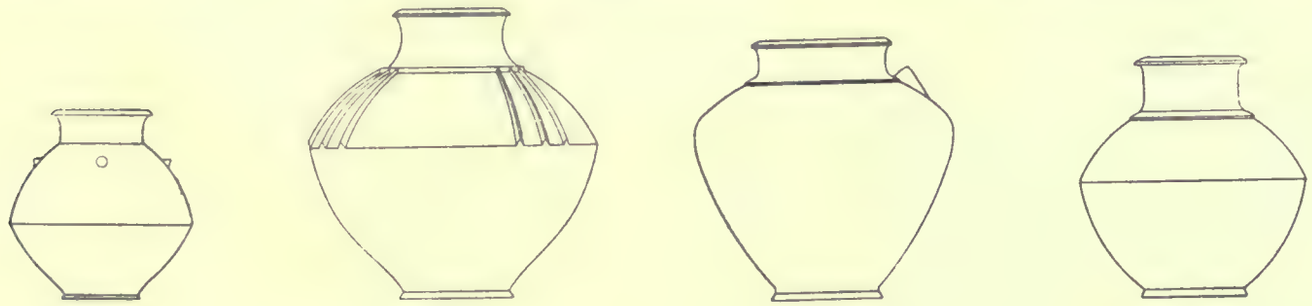

Fig. 274. Fig. 275. Fig. 276. Fig. 277.

Fig. 274 à 277. — Types de grands vases sans peintures, pâte jaune clair, provenant des diverses nécropoles, 1/8 grandeur naturelle.

remarquable par la série de nervures triples qui traverse l'épaule depuis le col jusqu'à la panse.

Nous n'avons pu déterminer à quel usage était réservé un singulier ustensile dont la pré-

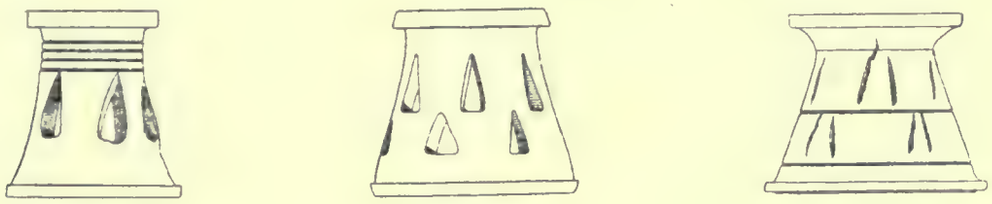

Fig. 278. Fig. 279. Fig. 280.

Fig. 278-280. — Supports de vases, pâte jaune clair, 1/8 grandeur naturelle.

sence est constante dans chaque mobilier un peu riche. C'est un vase de forme tronc conique ouvert aux deux extrémités (fig. 278 à 280) et percé sur le pourtour d'une série d'ouvertures

triangulaires. Ces évents nous avaient fait supposer, tout d'abord, que nous avions sous les yeux une sorte d'appareil de chauffe. Mais il fallut renoncer à cette hypothèse, la surface interne ne portant jamais trace de feu. Par contre, nous avons, dans une sépulture, découvert un de ces objets supportant une grande écuelle ronde en poterie fine ; c'est pourquoi, en l'absence d'indication plus précise, nous avons cru devoir considérer ces poteries comme des supports de vases. Le type 278 ne porte qu'une seule rangée de fenêtres triangulaires, surmontée de trois rainures; nous voyons en 279 deux séries d'évents alternés ; enfin le support 280 cerné de deux rainures, l'une près de la base inférieure, l'autre à mi-hauteur du fût, n'offre que des ébauches d'ouvertures ; les incisions ne traversent pas la paroi.

Fig. 281. — Vase archaïque, fait à la main, 1/3 gr. nat.

Comme poterie non peinte nous signalerons un vase très archaïque façonné à la main (fig. 281). Il est de forme presque quadrangulaire, de pâte grossière et de couleur rougeâtre. Un large bandeau d'où ressortent quatre boutons cylindriques, percés de trous de suspension, fait saillie près de l'orifice. Ce relief est orné de stries pratiquées au moyen d'une pointe ; on pourrait voir, dans ces incisions, la figuration élémentaire d'une feuille de palmier. C'est le seul exemplaire que nous possédions de cette forme et de ce genre. L'épaisseur de ses parois lui a permis de braver, sans trop de dommages, les accidents et l'action du temps.

CÉRAMIQUE PEINTE

La forme générale des grandes poteries peintes est celle d'une jarre courte et trapue. La panse est plus ou moins renflée, l'épaule s'attache plus ou moins haut qu'elle soit étroite ou large; le col est tantôt élancé, tantôt ramassé, avec un orifice de moyenne ou de grande ouverture, mais le modelé peut toujours se ramener à la combinaison de trois figures géométriques. La panse est un tronc de cône renversé, la plus petite base servant d'assiette ; l'épaule est constituée par une section de sphère qui couronne la plus large base du tronc de cône; le col se compose d'un cylindre ajusté sur la section sphérique. Le potier, travaillant sur son tour, augmente ou diminue, suivant sa fantaisie, la convexité des lignes du tronc de cône ; il développe ou restreint l'importance de la calotte sphérique ; il évase ou rétrécit la partie supérieure du cylindre dont les parois sont droites ou incurvées ; mais le plan de son œuvre demeure toujours restreint à l'emploi de ces trois éléments.

De même, les motifs décoratifs sont remarquables par leur profusion, mais non par leur diversité. Nous en ferons une étude aussi concise que possible, car l'examen des figures renseignera le lecteur mieux et plus promptement que ne pourrait le faire une description détaillée.

En procédant du simple au composé la figure 282 nous montre un décor purement géométrique.

Toute la partie inférieure de la panse est colorée uniformément en rouge ; un filet noir limite ce champ. Au-dessus le fond naturel de la pâte est sillonné de deux lignes ondulées rouges, entre ce premier filet et un autre beaucoup plus large qui marque la démarcation entre la panse et l'épaule.

Celle-ci est ornée de triangles et de trapèzes, les premiers coupés d'un quadrillé noir et rouge, les seconds traversés de petites bandes parallèles rouges. Puis interviennent deux filets noirs avec double bande ondulée rouge. Le col porte une bande rouge et une série de diagonales noires entre deux filets noirs. Le pourtour de l'orifice est rouge. L'ensemble est sobre et harmonieux.

Fig. 282. Fig. 283. Fig. 284.

Fig. 282-284. — Nécropole de Tépé Aly-Abad. Vases à pâte jaune ou rougeâtre, décors rouges et noirs, 1/8 grandeur naturelle. (Les hachures indiquent le coloris rouge.)

Même disposition, pour commencer, dans le vase reproduit à la figure 283, mais entre les deux filets, serpentent trois lignes ondulées rouges. La décoration de l'épaule consiste en trapèzes portant alternativement un trait vertical noir et une ondulation rouge. Entre chaque trapèze flamboie une représentation solaire composée d'un noyau central noir et d'un demi-cercle d'où jaillissent des rayons noirs également. Ce faisceau est surmonté d'une rangée de petits dés noirs. Un rehaut, ménagé dans la pâte, sépare l'épaule du col, qui est orné de deux lignes ondulées rouges et de barres verticales noires comprises entre deux filets de même couleur. Le bord du col est peint en rouge uniforme.

Ce sont encore des représentations solaires dont se compose principalement le motif décoratif du vase 284.

Toute la panse est du ton naturel de la pâte ; à la base nous voyons une large bande rouge sur laquelle s'appuie une zone de figurations en tout semblables aux précédentes comme dessin et comme couleur. Ces demi-disques, compris entre deux filets noirs horizontaux, sont séparés les uns des autres par deux traits verticaux noirs encadrant une ondulation rouge. La panse est alors coupée, presque à mi-hauteur, par une série de trois lignes ondulées rouges. Une nou-

velle rangée de figures solaires apparaît entre deux filets noirs ; mais ici le noyau central est auréolé de deux courbes concentriques, la plus petite rouge, la plus grande noire, d'où s'élancent des irradiations noires. Les séparations verticales sont formées de bandes rouges cernées de noir. Puis s'étagent, en remontant vers l'orifice, trois ondulations rouges, un filet noir, délimitant la panse, et un champ rouge qui couvre la totalité de l'épaule.

Le décor du col consiste en une bande claire, du ton naturel de la pâte, entre deux filets noirs, deux ondulations rouges, une large bande rouge entre deux traits noirs, une bande claire soulignée de deux filets noirs et enfin le cordon rouge de l'orifice. L'effet de cette décoration est très réussi. L'artiste a rendu avec succès le halo qui entoure l'astre du jour à son lever où à son déclin. Ce dessin sincère, bien que conventionnel, rappelle singulièrement les ocelles de la queue du paon.

Sauf aux pourtours du pied et du col qui sont colorés en un rouge uniforme, toute la surface du vase 285 a conservé, comme fond, la teinte naturelle de la pâte.

En dépit de sa forme ramassée et malgré la profusion des décors, il doit à cette disposition un aspect d'élégance et de clarté. L'agencement des diverses ornementations est le même que pour la poterie précédente avec les différences de détail que nous relevons ci-après. Pour la première rangée de disques solaires les irradiations forment une bande continue ; dans le second registre les deux courbes qui circonscrivent le noyau central sont formées de traits noirs et les cadres de séparation sont partout ornés de six ondulations noires alternant avec cinq bandes rouges. Sur l'épaule, les figurations solaires sont superposées deux à deux, avec un arc de cercle très tendu ; un filet noir les sépare. Nous observons ici, entre deux cônes rouges, la représentation très exacte d'une gazelle passant à droite, le corps est peint en rouge, les pattes sont noires. On ne peut que louer la précision de cette silhouette dont le dessin est souple autant que net, avec un seul défaut : l'attache de la patte gauche de devant est défectueuse. Nous remarquons une oreillette triangulaire qui fait corps avec l'épaule ; elle servait à manier le vase, plutôt pour l'incliner que pour le soulever, car elle n'offre que peu de prise. Plusieurs spécimens portent deux oreillettes identiques, opposées symétriquement.

La forme ovoïde du vase 286 est bien supérieure à celle des poteries précédentes par son harmonieuse élégance. La nervure circulaire qui forme saillie entre l'épaule et la panse interrompt heureusement l'uniformité des lignes. C'est le rouge qui domine dans le décor sur toute la panse où ne sont ménagées que deux bandes claires : l'une étroite et de ton uni, l'autre large et coupée perpendiculairement par une alternance de fuseaux rouges et d'ondulations noires. Un rectangle, encadré de rouge sur ses longs côtés et traversé de deux diagonales noires, rompt la monotonie de ce motif. L'épaule porte, sur le fond clair de la pâte, des représentations animales : gazelles et oiseaux. Les quadrupèdes sont représentés dans la même attitude, avec les mêmes couleurs, les mêmes qualités et les mêmes défauts que précédemment, ils passent à droite ; devant eux se dresse un seul cône rouge. Les oiseaux, aigles ou vautours éployés, sont entièrement peints en rouge, sauf la tête qui est du ton naturel de la pâte, ainsi que les cernures qui soulignent

Dragon frères Imp

PL. VII. — TYPE DE LA CÉRAMIQUE PEINTE DE MOUSSIAN
hauteur, [illegible] pd; largeur, [illegible] pt. Nécropole de Tépé Aly-Abad.

les contours des corps et des ailes. N'est-il pas surprenant de rencontrer à cette époque (1) une figuration d'allure aussi héraldique? Des trapèzes séparent ces motifs ; ils sont traversés par une médiane d'où partent de petites bandes obliques, dirigées de haut en bas et qui viennent s'ajuster, en chevrons, sur d'autres petites bandes, également obliques, mais tracées de bas en haut à l'intérieur de deux cadres. Toute cette ornementation est rouge.

La décoration du col consiste en une zone de petits fleurons noirs, surmontée de quatre bandes alternées, peintes en rouge ou conservant, ainsi que le rebord de l'orifice, la couleur naturelle de la pâte.

Le vase le plus intéressant par l'état de conservation et la fraîcheur du coloris est celui que nous reproduisons à la planche VII. Il provient de la nécropole de Tépé Aly-Abad et a été trouvé dans la tombe A décrite aux pages 78 et suivantes. De grandes dimensions, il mesure $0^m,46$ de

Fig. 285.

Fig. 286.

Fig. 285-286. — Nécropole de Tépé Aly-Abad. Vases à pâte jaune, décors rouges et noirs, 1/8 grandeur naturelle. (Les hachures indiquent le coloris rouge.)

hauteur sur une largeur maximum de $0^m,41$; sa forme, comme celle du vase précédent, est ovoïde ; un relief sépare la panse de l'épaule.

Le décor est des plus compliqués. En allant du col à la base nous voyons le rebord couleur naturelle de la pâte, une bande rouge, une bande claire (ton de la pâte) sillonnée d'une ondulation noire ; puis une bande rouge et une bande claire coupée perpendiculairement de traits tantôt rouges, tantôt noirs. L'épaule est ornée de deux bandeaux rouges déterminant trois zones claires dont l'ornementation se compose, pour la supérieure et l'inférieure, de triangles noirs opposés, deux à deux, par la pointe et séparés par des rayures noires ; la zone moyenne a pour décor un croisillé de traits noirs entrecoupé de petits triangles semblables aux précédents. Une figuration végétale, occupant toute la hauteur de l'espace compris entre le col et la panse, coupe ces cinq zones ; elle nous donne le dessin d'un palmier peint en noir sur le fond jaune clair d'un trapèze (ton de la pâte) ; deux autres trapèzes rouges encadrent ce motif. Un filet noir marque la délimi-

(1) « M. Heuzey a établi par des preuves qui me semblent irréfutables (*Mon. et Mém. Piot*, p. 19-20) que l'aigle hé- « raldique à deux têtes, qui orne le drapeau de certaines nations modernes, est un emblème transmis à l'Europe par « l'Orient et venu jusqu'à nous de la très vieille Chaldée. » E. Pottier : *Catalogues des vases antiques. Les origines*, p. 254.

tation de l'épaule et de la panse. Celle-ci a pour ornementation : une bande rouge ; une large zone claire (ton de la pâte) striée perpendiculairement de traits rouges et d'ondulations noires, alternés ; de grands triangles, opposés deux à deux par la pointe, interviennent, de distance en distance pour varier ce décor. Puis se succèdent, alternativement, deux bandes claires sillonnées chacune d'une ondulation noire. Pour terminer un large bandeau rouge, une raie claire et une bande d'un rouge vif encerclant le pied.

La curieuse série de ces vases, dont nous n'avons cité que les types principaux, nous donne, isolés ou associés, le décor géométrique, les figurations végétales, animales, humaines (fig. 266) et solaires. Nous n'avons que des fragments (fig. 250 et 251) des figurations animales combinées avec les représentations végétales.

Comme nous l'avons dit plus haut tous les décors ont été appliqués après la cuisson des poteries. La qualité des couleurs était bonne puisque le temps n'a pas réussi à les détruire.

Le tell de Suse, au cours des six premières campagnes de fouilles, nous avait livré quantité de débris appartenant à cette même céramique. Les décors étaient, pour la plupart, du style géométrique ; ils reproduisaient, plus rarement, des motifs empruntés au règne végétal. Comme nous les rencontrions à l'état de remaniements, mélangés à des casseaux de toutes provenances, il nous avait été, jusqu'ici, impossible d'en déterminer l'époque.

Fig. 287. — Nécropole de Tépé Aly-Abad. Poterie en terre noire à décor incisé avec incrustations de pâte blanche, 1/3 gr. nat.

Enfin, durant l'hiver 1904, deux de ces grands vases furent découverts *en place, à vingt cinq mètres de profondeur* (1). Ils étaient accompagnés d'une grande jarre en albâtre du travail le plus archaïque (2). Cette pièce avait assez bien résisté à la pression des terres, très compactes à ce niveau, mais les poteries, écrasées par le poids du sol, étaient en morceaux. On en recueillit tous les fragments. Reconstitués aujourd'hui, ces deux vases flanquent la vitrine de la céramique de Moussian, comme termes de comparaison et pour attester la haute antiquité de ces produits de l'industrie humaine.

Pour terminer l'étude des vases trouvés dans les nécropoles de Moussian, il nous reste à décrire un spécimen unique (fig. 287) qui provient d'une tombe de Tépé Aly-Abad.

C'est une poterie de terre noire à panse ovoïde, sans pied ; l'épaule est courte ; le col, de forme tronc conique s'évase vers l'orifice. Quatre oreillettes cylindriques, perforées d'un trou de suspension, font saillie sur le pourtour de la panse au point d'attache avec l'épaule ; elles sont symétriquement opposées deux à deux. Le décor est obtenu au moyen d'incisions pratiquées en

(1) Ce niveau est immédiatement supérieur aux couches du tell de Suse qui renferment les échantillons de poterie fine peinte et les silex de la pierre taillée ou polie.

(2) Ce vase figure dans la vitrine des albâtres de Suse, au Musée du Louvre.

pointillés qui figurent trois zones superposées de triples chevrons inscrits entre cinq lignes simples de pointillés. Le rebord du col est orné, par le même procédé, d'une seule bande de chevrons.

Tous les creux obtenus à la pointe sont remplis d'une pâte blanche; ces incrustations produisent l'effet de perlettes se détachant sur le fond sombre de la pâte.

Deux fragments de poteries analogues ont été recueillis à Suse; l'un porte une série de cercles incisés, remplis de pâte blanche ; l'autre, figuré au tome I de nos Mémoires, page 135, fig. 337, a été, en outre, cité par M. Heuzey(1). Il est orné d'un décor géométrique et de la figuration d'une barque dont l'avant supporte des hampes couronnées d'un disque et de trois croissants. Vu l'extrême rareté de ce genre de poteries nous étions fondés à croire qu'il était d'importation étrangère; c'est l'opinion que nous nous avions exprimée (v. plus haut page 76) au sujet du vase reproduit à la figure 287.

Après la concluante étude de M. Heuzey aucun doute ne saurait subsister. Certes, on ne peut établir une comparaison, au point de vue artistique, entre les fines représentations animales des vases de Tello, les fragments de Suse et la poterie simpliste de Tépé Aly-Abad; mais « pour tous les autres détails de la technique » la communauté d'origine est pleinement démontrée. La sépulture de Tépé Aly-Abad nous a donc bien livré un vase chaldéen apporté en Susiane par quelque émigré.

Vases en albatre. — La céramique peinte des nécropoles était toujours accompagnée d'ustensiles en albâtre dans les tombes d'une certaine importance. La qualité de la matière est

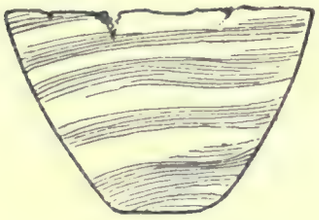

Fig. 288.

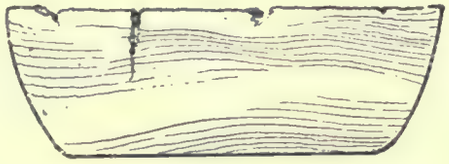

Fig. 289.

Fig. 290.

Fig. 291.

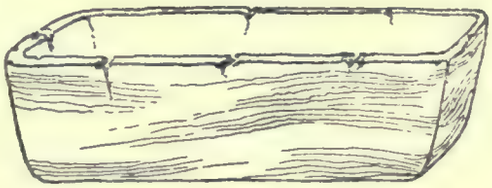

Fig. 292.

Fig. 293.

Fig. 288 à 290. Nécropole de Tépé Aly-Abad. Jattes en albâtre. — Fig. 291. Id. Petit vase ovoïde, albâtre. — Fig. 292. Id. Augette de même matière. — Fig. 293. Id. Petite jatte d'albâtre, 1/3 grandeur naturelle.

médiocre; c'est un albâtre rubanné à grain grossier. Le peu de variété des types, petits vases ovoïdes, jattes plus ou moins profondes, augettes (fig. 288 à 293), la rudesse du travail, l'imper-

(1) *Revue d'archéologie*, vol. VI, n° 2, pl. III. *De la décoration des vases chaldéens*, p. 63.

fection du polissage, classeraient ces objets, à défaut d'autres renseignements, dans la catégorie des albâtres archaïques dont nous avons de nombreux spécimens à Suse.

Un autre genre se distingue tant par la spécialité de la forme que par le plus grand soin de la main-d'œuvre. Ce sont, croyons-nous, des récipients où l'on conservait les fards ; ils contenaient encore des résidus d'enduits verts ou bleus. Ces petits vases jumelés sont, d'une façon

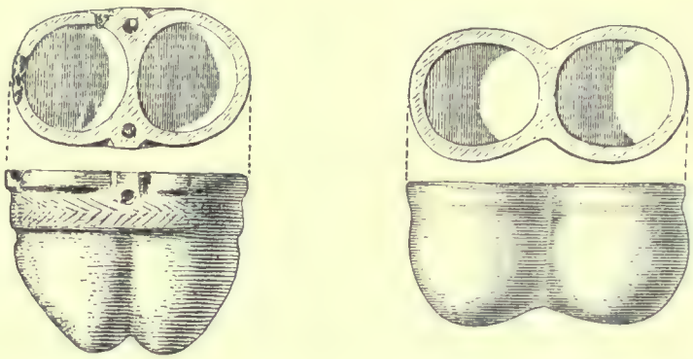

Fig. 294. — Nécropole de Tépé Aly-Abad. Petits vases jumelés, albâtre, 1/2 grandeur naturelle.

générale, en forme de cœur, une cloison médiane les sépare l'un de l'autre ; ils portent en rehaut, autour de la double ouverture, un anneau plus ou moins développé, orné ou uni. D'aucuns offrent, dans l'axe de la cloison médiane, deux oreillettes percées de trous de suspension, d'autres en sont dépourvus.

Il est presque superflu d'indiquer le rapprochement avec les poteries jumelées des sépultures préhistoriques égyptiennes et de signaler la similitude des coutumes en ce qui concerne l'emploi des fards.

Le bronze. — Les mobiliers funéraires se complétaient par la présence d'armes et, plus rarement, d'outils et d'ornements de cuivre ou de bronze.

Parmi les armes, ce sont les haches qui dominent. Si l'on en considère la forme on pourra juger que le métal n'était pas prodigué. Ces instruments ne pouvaient servir qu'à la guerre ou à la chasse ; ils eussent été complètement impropres à tout autre usage et devaient agir par pénétration, à la façon d'un coin, car le taillant est très peu développé. En limitant le plus possible la consommation du métal, l'arme était combinée de manière à pouvoir porter un coup redoutable. Elle se décompose en deux éléments : une forte douille, coupée à sa partie inférieure par une section oblique ; une lame allongée, à dos épais, plantée obliquement sur la douille et terminée par un court taillant curviligne (fig. 295). La disposition de la hache, le mode d'emmanchement de la douille, concouraient à produire, en même temps qu'un choc violent, une plus grande résistance au contre-coup.

Nous avons une variante aux formes décrites ci-dessus, dans une petite hache provenant de

la nécropole de Tépé Khazinèh (fig. 308). Ici l'arme se rapproche d'un type plus général ; elle s'implante perpendiculairement sur la douille qui est, elle-même, un cylindre régulier ; le taillant, plus développé, est en forme de croissant. Malgré les différences, ces divers instruments appartiennent à une période très archaïque.

On observe le même archaïsme encore plus aisément dans les têtes de lance, les pointes de piques, de javelines et de flèches.

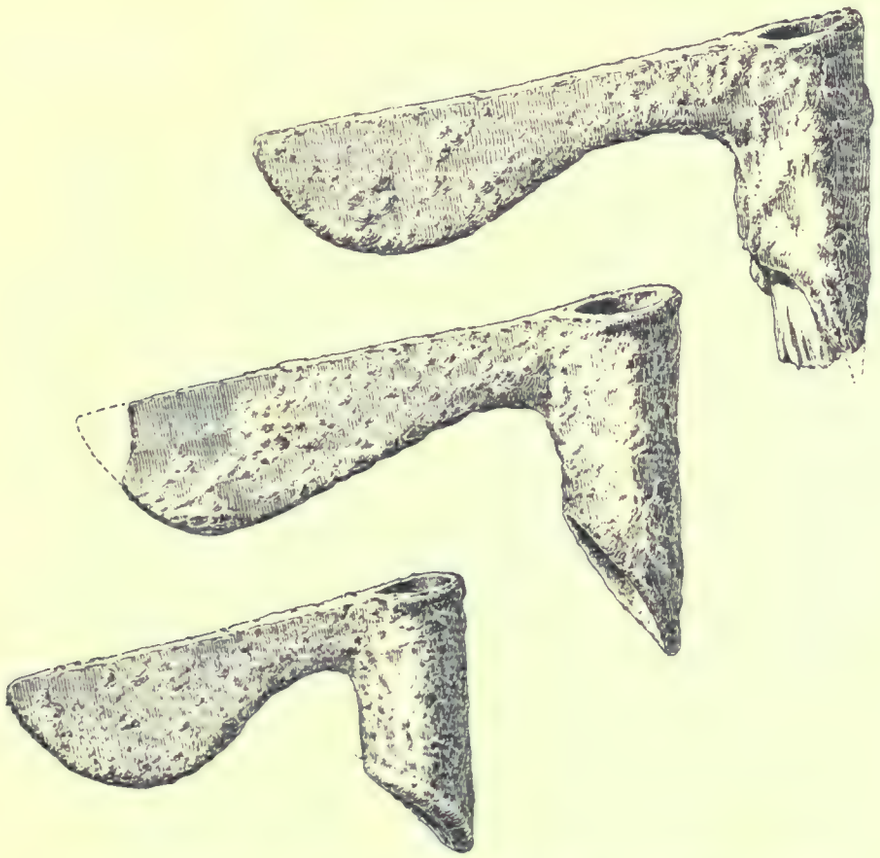

Fig. 295. — Nécropole de Tépé Aly-Abad. Haches de bronze, 1/2 grandeur naturelle.

La tête de lance reproduite à la figure 296 est de grandes dimensions, aussi n'en avons-nous trouvé qu'une seule de ce genre ; c'était assurément une arme de luxe. Elle consiste en une lame plate, sans nervure, ni gouttière, affectant la forme de la feuille de laurier. La soie, également plate, se termine carrément ; elle est assez longue et forte pour assurer un emmanchement solide.

La pointe de pique, (fig. 297), de section quadrangulaire, devait être engagée profondément dans le bois de la hampe. Les fouilles de Suse nous ont fourni trois spécimens de ce dernier modèle.

Fig. 296.

Fig. 297.

Fig. 296 et 297. — Nécropole de Tépé Aly-Abad. Tête de lance et pointe de pique en bronze, 1/3 grandeur naturelle.

Fig. 298. Fig. 299. Fig. 300. Fig. 301. Fig. 302. Fig. 303.

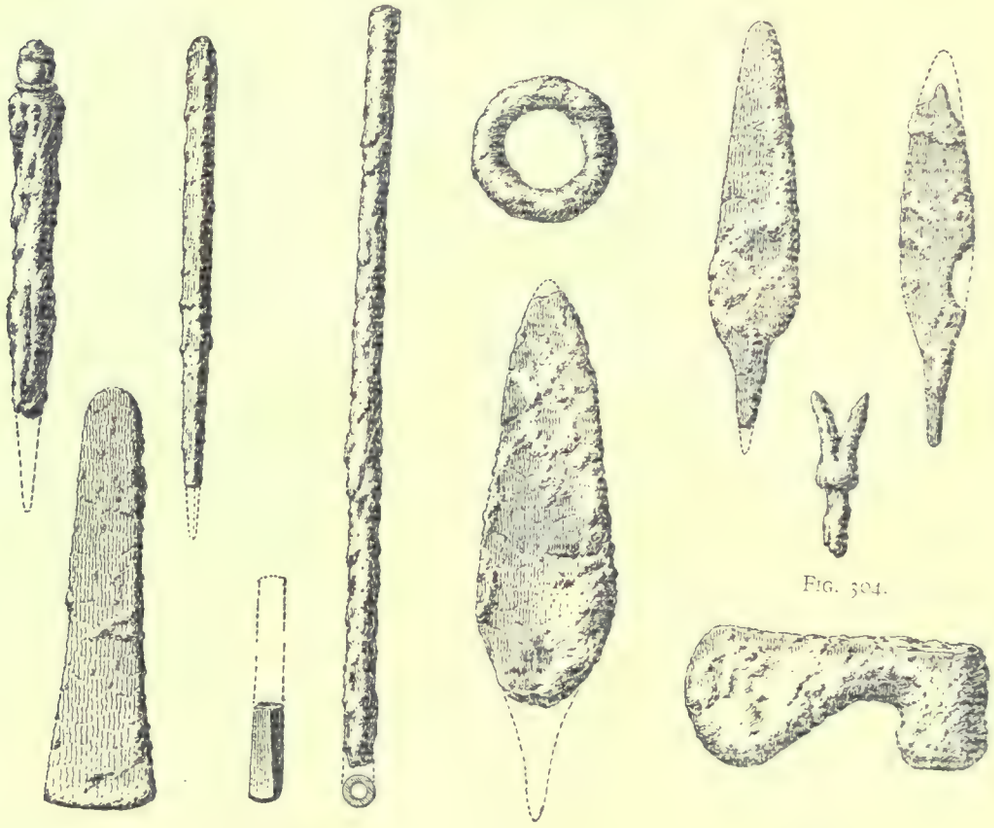

Fig. 304.

Fig. 305. Fig. 306. Fig. 307. Fig. 308.

Fig. 298. Nécropole de Tépé Aly-Abad. Épingle de bronze ornée d'une perle de lapis-lazuli. — Fig. 299. Tépé Moussian. Épingle de bronze. — Fig. 300 et 301. Tépé Aly-Abad. Bâton de sceptre et anneau de bronze. — Fig. 302. Tépé Khazinèh. Pointe de javeline. — Fig. 303, 304 et 305. Tépé Aly-Abad. Pointe de flèche, pointe à deux dents, lame de bronze. — Fig. 306. Tépé Moussian. Pointe d'un ciseau. — Fig. 307. Tépé Aly-Abad. Pointe de lance. — Fig. 308. Tépé Khazinèh. Petite hache, 1/2 grandeur naturelle.

Nous avons en 307 une tête de lance terminée par une soie courte et pointue; même disposition pour une pointe de javeline (302) provenant de Tépé Khazinèh et pour une pointe de flèche (303) représentée comme type général. Ces armes sont plates et en forme de feuilles de laurier. La petite pointe à deux dents (304) appartient à un type très ancien que nous avons retrouvé dans les tranchées de Suse.

Les ornements sont très rares dans les mobiliers funéraires; nous citerons un long tube de bronze, tige d'un sceptre (300), d'après les analogues trouvés à Suse; une épingle (299) provenant de Tépé Moussian, une autre épingle plus riche (298) dont la tête est formée d'une perle de lapis, et un anneau (301).

En fait d'outils, un seul objet est bien caractérisé; c'est une pointe de ciseau (306) découverte à Tépé Moussian; le numéro 305 qui fut trouvé dans une tombe de Tépé Aly Abad est d'un emploi moins certain. Ce peut être un ciseau, mais ce serait aussi fort bien une lame qui, fixée en son milieu dans l'encoche d'un bois, aurait servi en guise de hache.

Nous regrettons de n'avoir pu figurer un plus grand nombre de spécimens du bronze; mais, d'une part, le métal est loin d'abonder dans la région de Moussian et, d'autre part, il a tant souffert de l'action du temps et de l'humidité qu'il était, le plus souvent, impossible d'en réunir les fragments pour reconstituer les formes.

C'est à dessein que nous avons rejeté la description des albâtres et des bronzes à la fin de cette étude, les caractères archaïques de ces objets contribuant à déterminer la date de la céramique des sépultures.

Quel âge convient-il d'attribuer aux vases peints qui nous ont été livrés par les nécropoles de la région de Moussian ?

Avant de nous prononcer nous appelerons l'attention du lecteur sur les observations suivantes:

1° La profondeur du niveau (vingt-cinq mètres) auquel ont été découverts, *en place,* dans le tell de Suse les vases identiques à cette céramique;

2° La rareté du métal dans les sépultures;

3° La facture primitive des albâtres et des objets de bronze (ou de cuivre ?) qui complètent les mobiliers funéraires;

4° Le fait que les nécropoles n'ont jamais été l'objet de réoccupations, ce qui est démontré par l'examen du sol et des débris qu'il renferme. Quel que soit le mode de construction des tombes, les dépôts, poteries et armes qui accompagnent le corps, sont toujours semblables;

5° Le style des décors qui ornent les vases, la profusion de l'ornementation. Pour résumer les arguments que l'on peut tirer de ces deux sujets nous ne pouvons mieux faire que de citer l'opinion d'un maître en la matière : « Il est certain que dans les périodes primitives tous les artistes obéissent à une loi qui est « l'horreur du vide ». Faire valoir l'importance d'un motif en l'isolant, en dénudant tout l'entourage, est l'invention d'esprits déjà raffinés (1) »;

(1) E. Pottier: *Catalogue des vases antiques. Les origines,* p. 164.

6° Le mode d'interprétation des figures humaines et animales, la tendance à schématiser, indices d'un art à son début, très éloigné des règles constantes qui permettent de figer, pour ainsi dire, en des formules définitives les figures à représenter.

Toutes ces considérations concordent à établir la haute antiquité de la céramique de Moussian. Nous inclinons à penser que les vases peints des sépultures sont contemporains d'une époque très voisine de l'apparition du métal.

Bien d'autres sujets restent à traiter qui se rattachent à ces découvertes : composition des diverses pâtes, procédés de cuisson et de décoration ; rapprochements à établir entre ces poteries et celles de la Troade, des Iles et de la Grèce ; rayonnement de l'influence orientale dans les contrées adjacentes ; origine de la division en métopes ; filiation des figures humaines et animales schématisées, etc., etc. Cette étude critique dépasserait de beaucoup le cadre restreint d'une simple notice. Nous ne prétendons pas tirer les conclusions des découvertes de Moussian ; l'entreprise serait trop vaste : c'est affaire aux spécialistes de l'accomplir en toute autorité. Notre tâche, plus modeste, s'est limitée à leur fournir des renseignements précis, complets, détaillés, accompagnés d'un grand nombre de figures, afin que leur attention, sollicitée par cette céramique nouvelle, rencontre, dans ces pages, de quoi s'exercer avec fruit.

LES TUMULI DE BAHREÏN

Par A. Jouannin.

Lorsque j'étais aux îles Bahreïn, au mois de septembre de l'année 1903, je m'informai de certains tombeaux qui sont en grande quantité dans ces îles, et qui avaient été signalés notamment par M. et Mme Thomas Bent dans l'ouvrage intitulé : « Southern Arabia », où ils rapportent l'exploration qu'ils ont faite d'un de ces tombeaux, lors de leur séjour aux Bahreïn en 1889. J'eus la bonne fortune de rencontrer en cette île un homme plein de science auprès duquel j'ai recueilli de précieux renseignements : c'était le révérend Swemmer, clergyman américain des Bahreïn, et c'est avec lui que, le 5 septembre, je fis ma première visite aux tombes situées près de l'oasis et du village d'Ali, à 17 kilomètres de Menamah, capitale des îles Bahreïn.

En sortant de cet oasis par son extrémité S.-O., on trouve immédiatement, en bordure, d'énormes tumuli couverts de sable, dont le nombre incalculable s'étend à perte de vue dans le désert. Quelques-uns des tumili les plus proches ont été éventrés et écroulés par les indigènes, pour s'emparer de la pierre qu'ils contenaient. Si l'on pénètre dans l'ensemble de ces buttes, on trouve, à trois ou quatre cents mètres du village, un tumulus soigneusement ouvert ; c'est celui exploré en 1889 par M. et Mme Bent. La figure 309 reproduit la photographie de l'ensemble prise de l'extrémité S.-O. de l'oasis.

La figure 310 est la reproduction d'une autre photographie, prise en sens inverse, et qui montre la limite de l'oasis.

Enfin la figure 311 représente le tumulus de Bent et laisse apercevoir clairement l'entrée des chambres dont je parlerai tout à l'heure.

Ma curiosité ayant été vivement éveillée à la vue de cette immense nécropole, je fis plusieurs démarches auprès du cheik Issa, souverain du pays, pour obtenir l'autorisation d'ouvrir, à mon

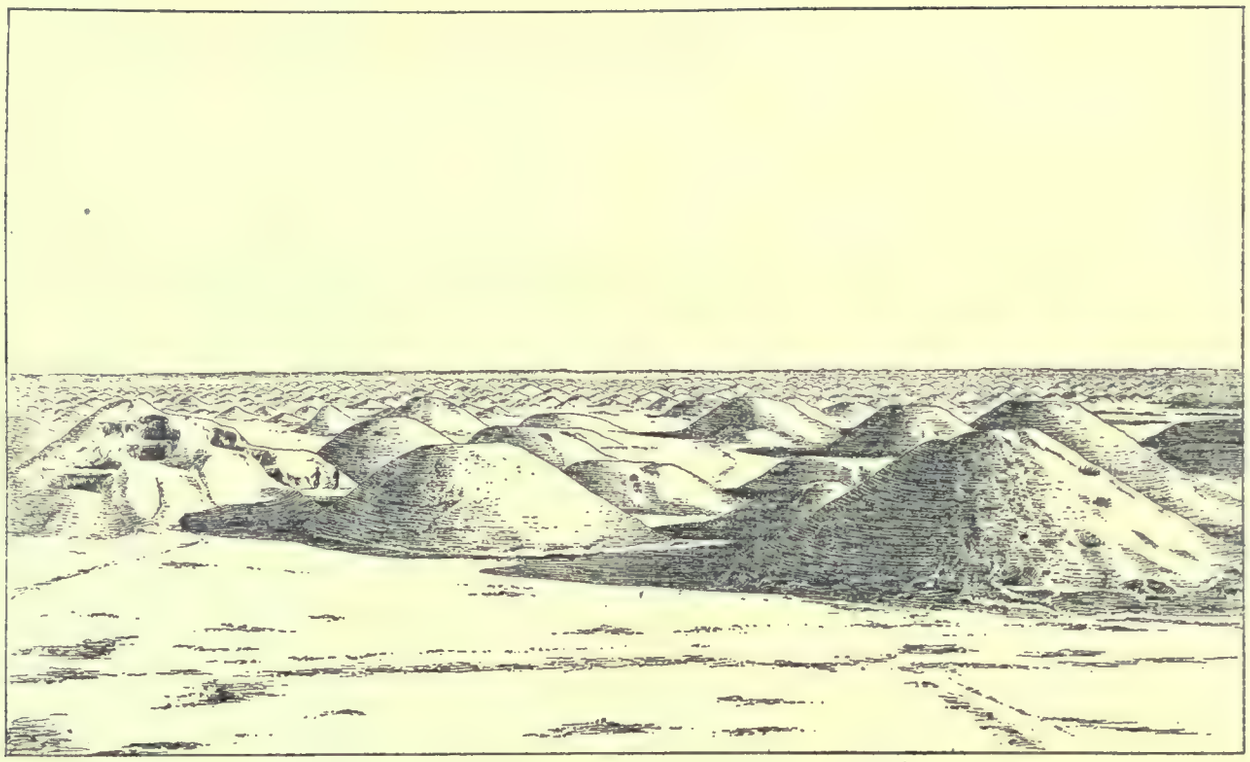

Fig. 309. — Ensemble des tumuli vus de l'extrémité S.-O. de l'oasis.

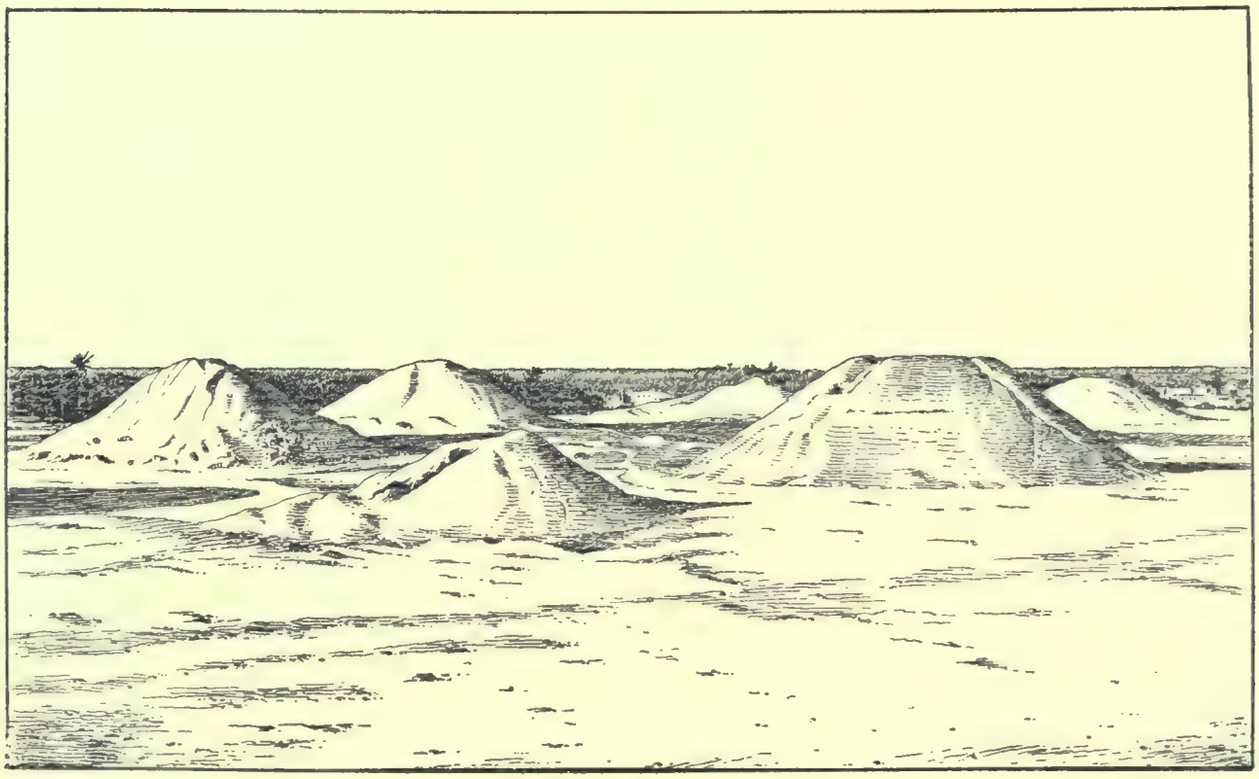

Fig. 310. — Les tumuli et la limite de l'oasis.

tour, un de ces tumuli. J'obtins cette autorisation le 7 septembre, et je m'enquis aussitôt des terrassiers qui m'étaient nécessaires. Il est inutile de rapporter ici tous les marchandages auxquels j'ai dû me livrer pour n'être pas trop exploité par ces populations rapaces. Grâce au concours obligeant de M. Gaskin, le résident anglais, je pus enfin obtenir une équipe de 15 terrassiers persans que je mis immédiatement au travail.

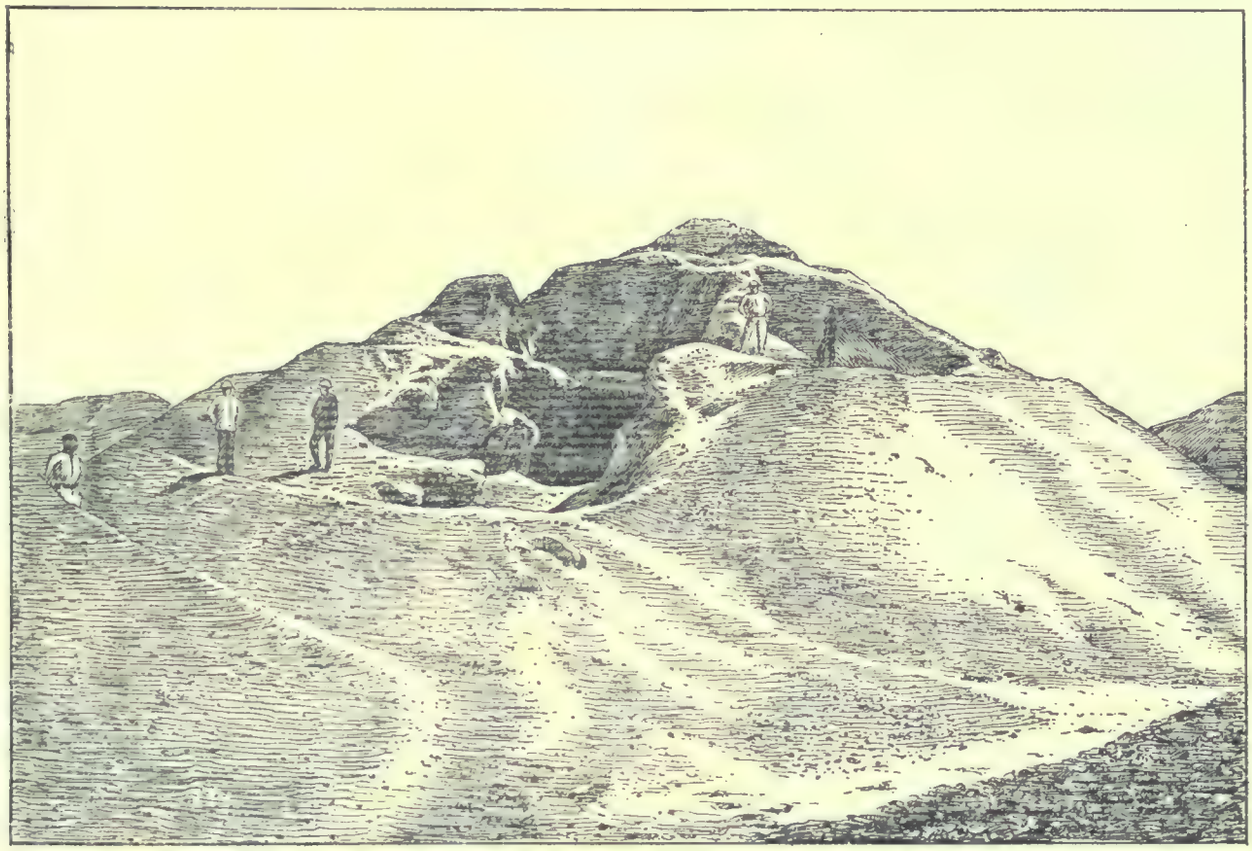

Fig. 311. — Vue du tumulus de Bent, avec l'entrée des chambres.

J'avais remarqué, en étudiant le tumulus de Bent, que l'orientation de la porte des chambres était exactement O.-E. J'entrepris donc mes travaux dans cette même direction. Le samedi 12 septembre, les ouvriers avaient rencontré, dans un conglomérat très dur, un mur d'enceinte circulaire construit en gros appareil de pierres calcaires, mesurant environ 70 centimètres de côté, et je lis à cette date sur mon journal : « La tranchée a horizontalement 14 pieds de longueur et on entend, quand on frappe dans la direction O.-E., un son creux qui me laisse croire que nous sommes dans la bonne direction. » Ce n'est que le lundi 14 que le chef de l'équipe vint m'avertir que la porte du tombeau était à découvert. A une heure de l'après-midi, malgré la chaleur accablante, je m'empressai d'aller au village d'Ali, que j'atteignis à trois heures,

et à trois heures et demie j'étais au pied de mon tumulus. En pénétrant dans la tranchée, je me trouvai en présence d'un mur composé de très larges pierres dont je donne ici le croquis (fig. 312).

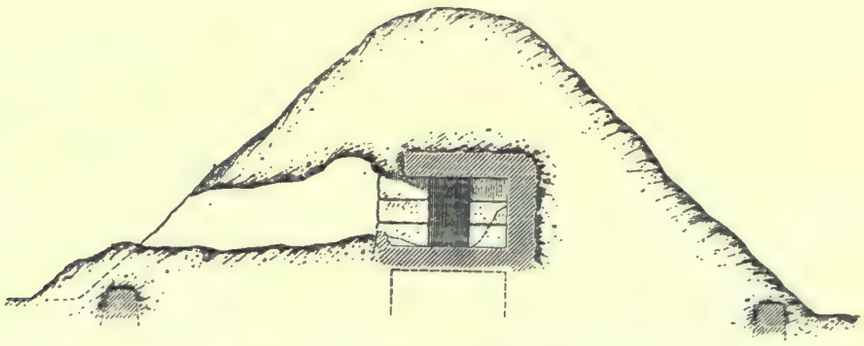

Fig. 312. — Tumulus exploré par l'auteur.

Je fis aussitôt procéder à l'ouverture, qui ne se termina que tard dans la soirée, en attaquant une pierre qui était la seule que l'on pût arracher sans compromettre la solidité de l'édifice. Aussitôt que j'ai pu pénétrer, j'ai trouvé sous mes pieds, et surtout en face de moi, un amoncellement de terre presque pure, c'est-à-dire dépourvue de pierre, ce qui prouve qu'elle avait été rapportée pour un ensevelissement. Le caveau, dans lequel j'avais ainsi pénétré, présentait un plan semblable à celui du monument de Bent, c'est-à-dire une vaste chambre en pierres calcaires ayant la forme d'un I majuscule avec petits décrochements aux deux extrémités.

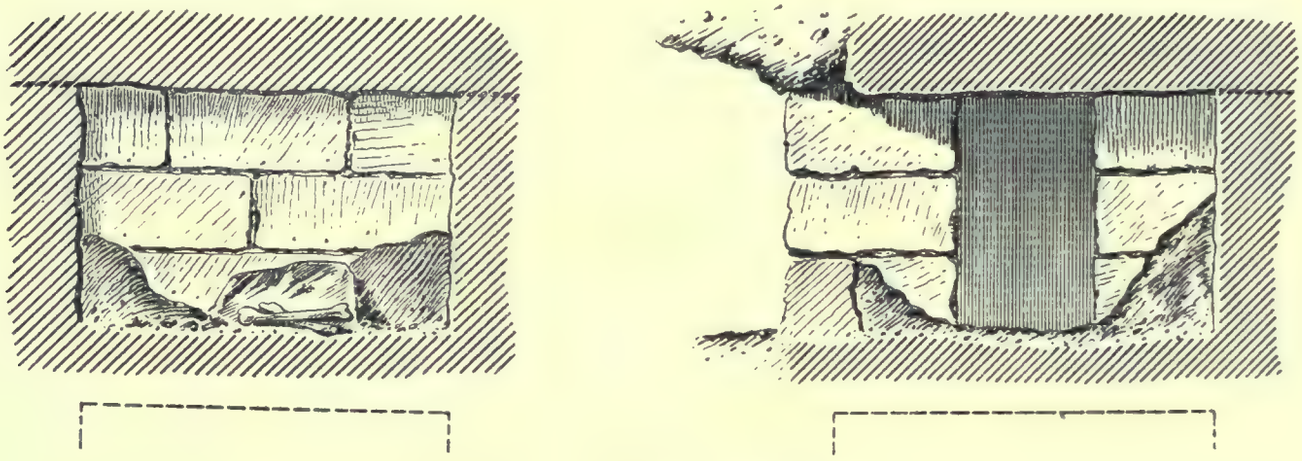

Fig. 313 et 314. — Coupe des chambres du tumulus.

Ce ne fut qu'à ce moment que je pus me rendre compte que je n'avais pas pénétré dans le monument par sa porte primitive, mais bien par le côté d'un des décrochements. Cela démontre que la direction O.-E., que j'avais si soigneusement observée, n'était, dans le monument de Bent,

que tout à fait accidentelle, et que, par conséquent, ce monument était édifié sans direction préconçue. J'ajouterai que le centre de la chambre dans laquelle je me trouvais était absolument vide, et que l'extrémité opposée à celle par laquelle j'étais entré était, comme la première, encombrée de terre.

Pendant les jours suivants je fis, aussi soigneusement que je le pouvais avec les moyens très rudimentaires dont je disposais, trier la terre que je retirais de la chambre, et je récoltai quelques os et quelques petits débris dont je ne pus pas déterminer la matière, mais qui, à première vue, peuvent être attribués soit à de l'ivoire, soit à des coquilles d'œufs épais (tels les œufs d'autruche).

Ces tombeaux, ainsi que le montre celui de Bent (fig. 317 et 318), sont composés de deux chambres superposées. Je ne pus pénétrer que dans la chambre supérieure, car l'heure de mon départ de l'île Bahreïn était arrivée, et je ne pouvais pas, sans compromettre la mission que j'avais à remplir, la retarder davantage. Il ne me restait plus qu'à faire soigneusement le levé de plan du tumulus de Bent et de celui que je venais d'ouvrir, afin de pouvoir établir un point de comparaison entre les deux.

MONUMENT DE BENT

Le monument de Bent, comme tous les autres tumuli qui l'entourent, présente extérieurement la forme d'un cône de sable dont l'un des côtés, du sommet à la base, mesure 17 mètres, et le diamètre à la base 30 mètres. Bent a commencé à ouvrir son tumulus par le sommet. A environ 4 mètres de profondeur, il a rencontré un fort plancher de feuilles de palmier amalgamées dans un mortier, et, en dessous, un dallage d'énormes pierres d'environ $1^m,60$ de section, qui formait le plafond de la chambre supérieure de ce tombeau. Il fut amené à désagréger la paroi Ouest du tumulus jusqu'à ce qu'il eût trouvé la porte A (voir plan et coupe ci-contre, fig. 316 à 318).

Cette porte a été détruite, mais nous en trouverons à peu près une semblable quand nous étudierons mon tumulus. A la hauteur du sol de la chambre supérieure de ce tumulus, la porte se trouve à environ 8 mètres du côté extérieur du cône (voir coupe suivante AB, fig. 317). Le mur de la chambre, laissé à découvert par l'enlèvement des matériaux formant la porte, montre une section de $1^m,30$ d'épaisseur; la longueur de la chambre est de 9 mètres, la hauteur de $1^m,40$; la largeur de la chambre principale est de $1^m,40$, la largeur totale aux deux extrémités, y compris les décrochements formant l'I majuscule, $3^m,50$; c'est-à-dire que les écoinçons de chaque côté de cette chambre principale, qui forment décrochements, ont environ 1 mètre. Les murs sont composés d'énormes pierres calcaires dont la section varie de 40 à 55 centimètres. Les deux planchers, dans la partie où il m'a été permis de les mesurer, présentent une section de 40 à 45 centimètres d'épaisseur et sont composés de dalles de $2^m,50$ de largeur sur une face, et environ 2 mètres sur

l'autre. La chambre ainsi formée est un gros appareil, mais admirablement dressé; elle n'est ni jointoyée ni enduite. Dans cette chambre, Bent prétend n'avoir trouvé que quelques os de gros animal, soit cheval, soit dromadaire.

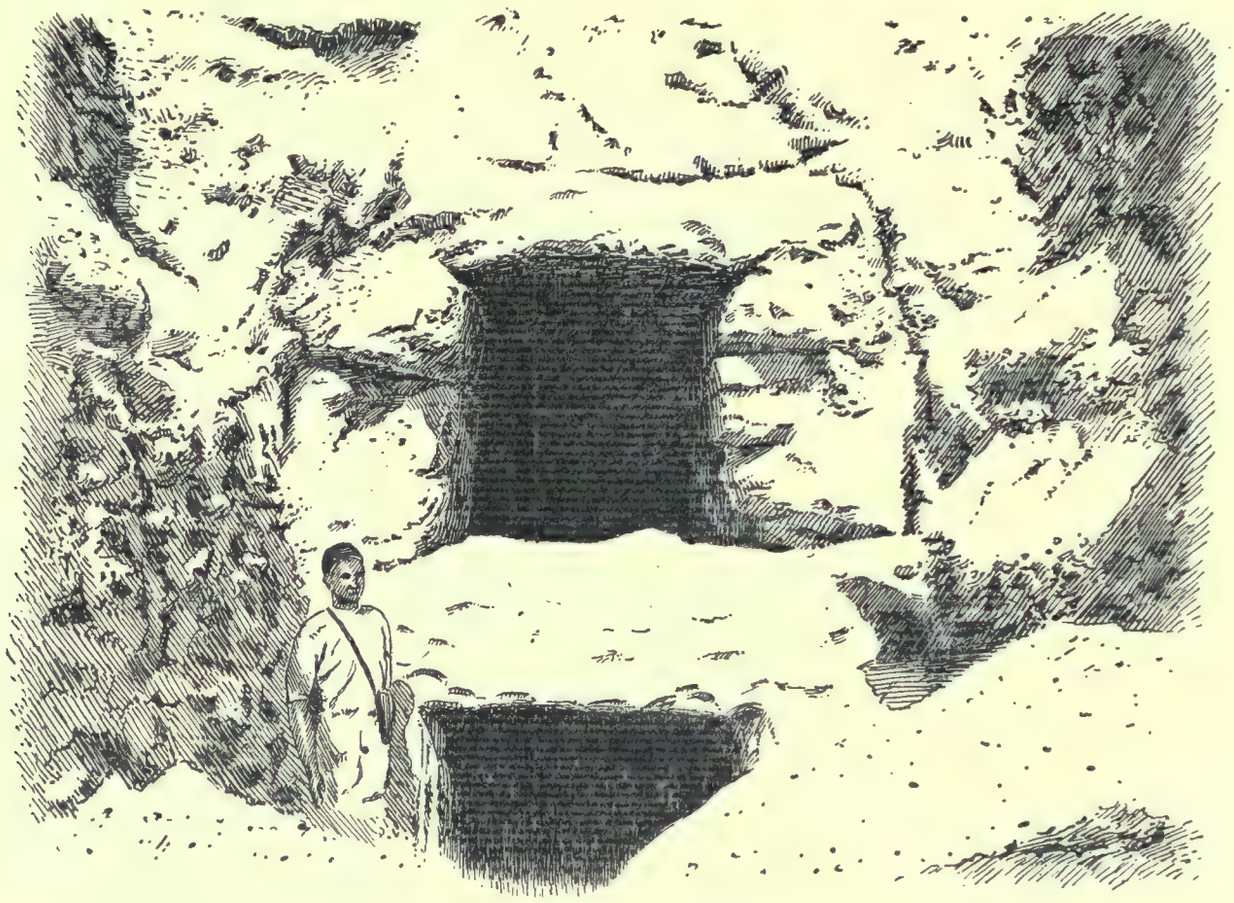

Fig. 315. — Entrée des chambres du tumulus de Bent.

Chambre inférieure. — La chambre inférieure est plus spacieuse que la chambre supérieure. Elle présente les mêmes dispositions, mais mesure $2^m,15$ de hauteur; le mur de face a, à la base, $1^m,75$. Elle offre, comme la chambre supérieure, des décrochements, et c'est, paraît-il, dans ces décrochements que Bent aurait trouvé des os humains mélangés de quelques débris d'objets d'ivoire sculpté et d'œufs d'autruche coloriés. Autant qu'il m'en souvient, ces objets auraient été offerts par lui au British Museum; mais la chambre inférieure diffère énormément de la chambre supérieure en ce qu'*elle est enduite d'un ciment très fin et d'une grande dureté.* J'en ai rapporté quelques échantillons. Sur les parois des murs, à environ $1^m,40$ du sol, tout le long de la chambre dans les décrochements, se trouvent de petites cavités soigneusement ménagées présentant, en section, une forme ovoïde de 5 centimètres de hauteur dans la plus grande dimension. J'ai intro-

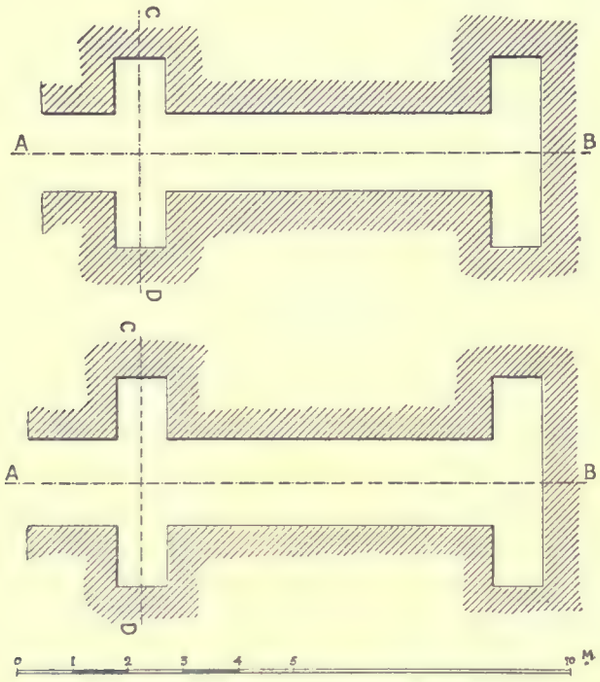

Fig. 316. — Plan du tumulus de Bent.

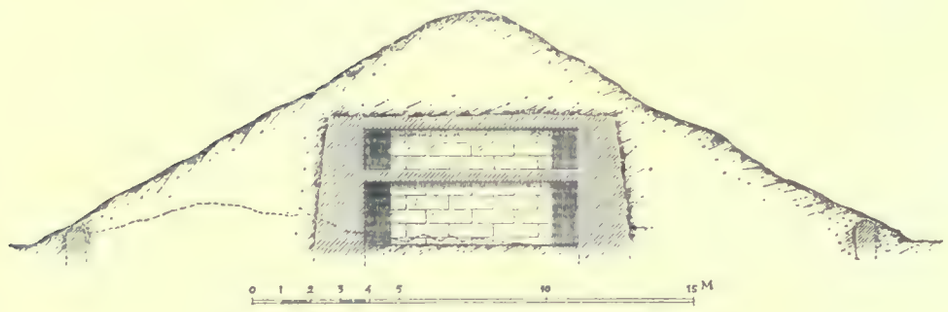

Fig. 317. — Tumulus de Bent. Coupe suivant A B.

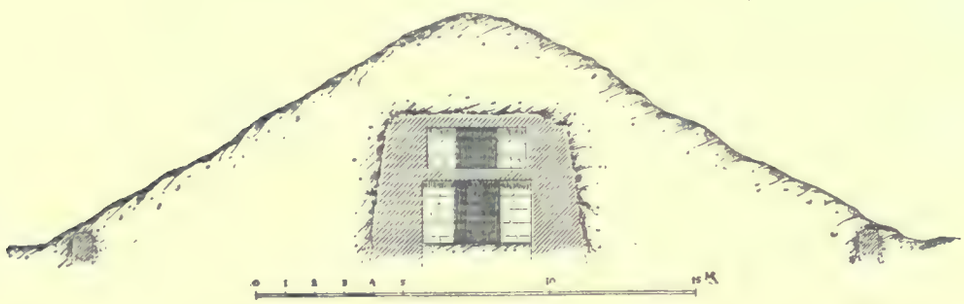

Fig. 318. — Tumulus de Bent. Coupe suivant C D.

duit dans ces trous des baguettes qui se sont enfoncées parfois jusqu'à plus de 1 mètre de profondeur sans rencontrer de résistance, et j'ai observé que sur les deux murs, face à face, ces trous étaient disposés de façon correspondante. J'ai donc pensé qu'ils avaient pu être ainsi préparés pour recevoir des tiges de bois propres à suspendre les étoffes ou autres objets ensevelis avec le mort.

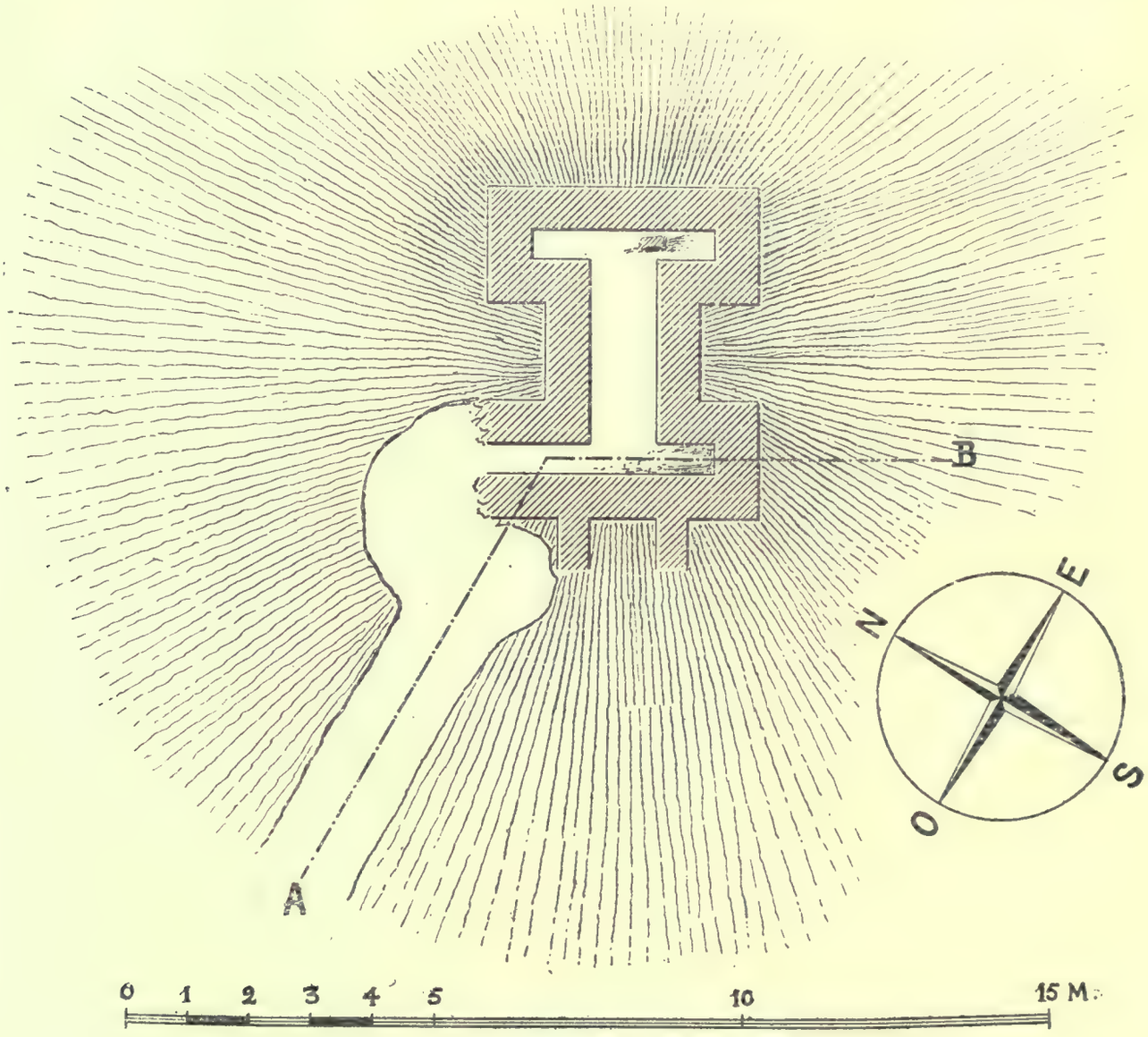

Fig. 319. — Plan du tumulus exploré par l'auteur.

Mon tumulus. — Je crois qu'il est suffisant d'attirer l'attention sur les quelques différences qu'il peut y avoir entre le tumulus que j'ai ouvert et celui de Bent. Le plan que je donne ci-dessus permettra de voir la différence de dimensions qui existe entre les deux et de comprendre aussi de

quelle façon ont été dirigés mes travaux. J'attire cependant l'attention sur ce point que j'ai déjà signalé, que la direction des chambres est tout à fait différente dans le tumulus de Bent et dans le mien (fig. 319) dont la porte s'ouvre dans la direction S.-O. Je donne dans la petite coupe (fig. 313 et 314) une indication de la forme que présentaient les amoncellements de terre dans l'intérieur de la chambre. Enfin, comme dans le tumulus de Bent, la chambre supérieure dans laquelle je suis entré *n'est pas enduite*. Reste à déterminer la construction de la chambre inférieure dans laquelle je n'ai pas eu le temps de parvenir. J'ai dû quitter les travaux le 19 septembre. A cette époque, M. Gaskin, auprès duquel j'avais trouvé un si bienveillant concours, avait quitté momentanément l'île Bahreïn. Je lui ai écrit depuis, lui demandant de vouloir bien poursuivre les travaux que j'avais commencés et de m'en faire connaître le résultat. Il a bien voulu me le promettre, et j'ai tout lieu d'espérer que nous aurons très prochainement un complément de renseignements intéressants.

La porte de la chambre supérieure est composée d'un blocage en pierres dressées, d'environ 30 ou 35 centimètres de côté.

Conclusion. — J'ai interrogé tous les habitants de l'île, j'ai interrogé le Cheik et des mollahs, il n'existe aucune tradition sur ces tombeaux ; mais j'ai acquis en même temps la conviction qu'il n'y avait pas aux Bahreïn de carrières de pierres calcaires, et que, par conséquent, l'énorme quantité de pierres accumulées dans les monuments d'Ali était importée. Enfin, si l'on rencontre à Bahreïn quelques ruines arabes des IX et Xe siècles de notre ère, et des ruines portugaises du commencement du XVIe, il n'y existe, en dehors de ces tumuli, aucun vestige d'une civilisation antérieure à notre ère, et, par conséquent, d'une époque assimilable à celle des tombeaux que nous venons d'examiner. Quand, quelques semaines après, j'ai eu la bonne fortune de rencontrer en Mésopotamie les savants archéologues anglais ou allemands qui m'ont fait visiter leurs travaux de Schergat ou de Ninive, j'ai été frappé par l'assertion qu'ils m'ont donnée que l'on n'avait jamais trouvé de tombes assyriennes ou babyloniennes. Mais alors, quel champ laissé à toutes les hypothèses, quand on se trouve en présence de l'immense nécropole des Bahreïn qui ne peut être l'œuvre que d'un peuple riche et puissant? Il y a en effet, réunis dans un seul désert, plusieurs milliers de tombes aussi importantes que celles que je viens de décrire. Un indigène d'Ali me disait qu'on pouvait marcher ainsi pendant quatre heures, sans sortir de la nécropole.

Je ne puis pas terminer ce compte rendu sans rapporter une phrase bien typique qui me fut dite par un cheick arabe qui était venu visiter mes travaux, et qui, comme tous ses concitoyens, ne se rendait pas compte de leur but : « Que cherches-tu entre ces vieilles pierres ? » me dit-il, « c'est certainement de l'or. » — « Non, lui répondis-je, j'ai même promis au cheick Issa que, si je trouvais des trésors, ils lui appartiendraient. » — « Ah! je sais, ajouta tout à coup mon interlocuteur, semblant sortir d'une profonde rêverie, tu fouilles cette terre pour pouvoir prouver qu'elle a appartenu jadis aux chrétiens, et pour nous la reprendre. » J'ai pensé que je perdrais mon temps à expliquer à cet arabe toutes les beautés de l'archéologie.

LA REPRÉSENTATION DU LION A SUSE

Par G. Lampre.

Dans toute civilisation, dès que la main-d'œuvre acquiert un certain degré de sûreté, on voit apparaître, parmi les tentatives artistiques, la figuration du lion. Il est bien compréhensible que les artisans antiques, aussitôt en possession d'une maîtrise suffisante, se soient essayés à symboliser la force et le courage sous la figure du roi des animaux. Qu'il protège le seuil des temples, qu'il garde le repos des rois dans les salles intérieures des palais, qu'il atteste, sur les bas-reliefs, leur vaillance à la chasse, à côté de leurs exploits guerriers, ou que plus modestement, il serve, dans les premiers temps, de motif aux graveurs de sceaux, de cachets et d'amulettes, il demeure, à travers les âges, la préoccupation constante des sculpteurs, des ciseleurs et des céramistes. En toute contrée où il règne, il doit à la crainte qu'il inspire, à la masse imposante de son corps, à la noblesse de ses attitudes, d'être le modèle de prédilection.

Dans la Mésopotamie et l'Elam, pays où le grand fauve abondait jadis et où on le rencontre encore parfois de nos jours (1), la tradition artistique lui demeura fidèle. Elle fut interrompue par la conquête arabe et par l'introduction d'un nouveau style, ennemi des figures. Mais il est inutile de rappeler que le lion est toujours, avec le soleil, l'emblème de la Perse ; aujourd'hui encore, protecteur des sépultures, on le voit se dresser sur la tombe des indigènes de l'Iran (2).

(1) Décimé par les armes à tir rapide, le lion a disparu de la Haute et de la Moyenne Mésopotamie ; il s'est refugié au Sud, parmi les dunes de sable, ou dans les roseaux et les fourrés de tamaris qui couvrent les marécages du Chatt-el Arab et de la Kerkha. Le Dr Haynes, de la Mission américaine, a délogé un lion du tell de Niffer, il y a quelques années. En 1902 un couple de ces animaux fut tué dans la plaine de Moussian. La même année un de nos messagers fut attaqué et blessé par un lion dans la petite forêt qui borde la Kerkha à trois kilomètres de Suse. Enfin au printemps de 1903 un de nos convois de transports rencontra un lionceau, en plein jour, dans la plaine de Kheirabad, entre Suse et Nasseri.

(2) Ces sculptures, très grossières, deviennent de plus en plus rares. On les observe dans les cimetières musulmans

Il est donc intéressant d'étudier, en un groupe, les diverses représentations du lion qui nous ont été fournies par les fouilles de Suse, car elles constituent les prototypes de cette longue série qui se déroule, presque sans interruption jusqu'aux temps modernes. Sans avoir la haute antiquité du petit lion en ivoire de Négadah (fig. 320), qui est la plus ancienne figuration de ce genre, elles remontent à une date respectable et embrassent toute la période qui s'étend des âges préhistoriques susiens à l'époque achéménide. On retrouvera dans les figurations premières découvertes à Suse de curieuses analogies de convention, de pose et d'exécution avec la figurine égyptienne que nous reproduisons, pour ce motif, au début de la présente notice.

Fig. 320. — Petit lion d'ivoire trouvé dans le tombeau royal de Négadah (Égypte). Grandeur naturelle.

Cachets et Empreintes. — A Suse, ce sont de rares cachets et de nombreuses empreintes de cylindres qui ouvrent la marche. Les uns et les autres ont été étudiés et décrits avec une heureuse minutie par M. G. Jéquier en tête de ce volume (1). Nous signalerons un petit lion couché (fig. 6, cachet en calcaire rose) qui offre, comme manière et comme attitude, des similitudes remarquables avec deux grands lions de pierre dont nous ferons plus loin l'étude. La figure 7 du même mémoire représente une tête traitée dans un genre tout différent du type général que nous aurons, la plupart du temps, à décrire. Il convenait de la citer parmi les représentations qui se rapprochent le plus de la réalité.

Dans les empreintes de cylindres on notera que les lignes typiques et les détails caractéristiques sont toujours indiqués avec un grand soin, quelle que soit la variété des mouvements. Il semblerait donc que les premiers artisans, malgré leur inhabileté, se montraient plus soucieux de la vérité que ne l'ont été leurs successeurs, pour qui la convention s'est substituée, presque toujours, à l'observation sincère.

L'âge auquel appartiennent ces cachets et ces empreintes a été déterminé avec une évaluation aussi précise que possible par M. G. Jéquier. Il n'y a donc pas lieu d'y revenir si ce n'est pour rappeler qu'ils marquent, à Suse, les débuts de la représentation du lion, entre 4 000 et 3 000 ans av. J.-C.

Lions de pierre. — Deux statues de lions accroupis, qui ont été mises au jour dans notre tranchée n° 23, au-dessous du dallage du temple de Chouchinak, à $4^{m},60$ de profondeur (2) appartiennent au troisième millénium par la technique.

de l'Azerbeïdjan, du Pouchté-Kouh et de la région des Bakhtyaris. Des motifs ciselés sur les flancs de ces lions rudimentaires rappellent la carrière du défunt; ce sont un sabre et des pistolets s'il s'agit d'un guerrier, des instruments agricoles pour un laboureur, les outils de son métier pour un artisan.

(1) *Cachets et cylindres archaïques.*

(2) Cf. de Mecquenem, *Mém. de la Délég.*, t. VII. — *Offrandes de fondation du temple de Chouchinak*, p. 63.

Ces deux représentations sont taillées dans un calcaire d'un blanc jaunâtre, très compact et dont la dureté a dû opposer de sérieuses difficultés au travail du ciseau. Le poli en était fort soigné, mais la roche a souffert de l'action du feu et la couche superficielle s'est écaillée sur plus d'un point.

De dimensions à peu près identiques (longueurs respectives 1 mètre et $1^m,05$, hauteurs comparées, au sommet de la tête, $0^m,48$ et $0^m,45$) ces statues ont été conçues suivant un plan unique exécuté par deux sculpteurs différents, car l'une des œuvres est manifestement supérieure à l'autre (voir Pl. VIII).

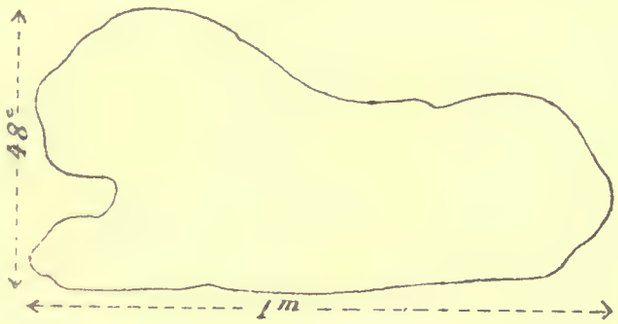

Fig. 321. — Silhouette d'un des lions de pierre.

Les fauves, tous deux mâles, sont figurés dans la pose accroupie, les pattes de derrière fortement engagées sous les flancs, les pattes de devant ramenées sous le thorax de façon à dépasser de très peu une perpendiculaire menée de l'extrémité du nez vers le sol (fig. 321). Cette attitude est contraire à l'observation et un animal accroupi de la sorte aurait quelque peine à se détendre. L'erreur de dessin est-elle uniquement due à une incapacité d'exécution, ou bien cette contrainte dans la pose a-t-elle été imposée par la parcimonie de la matière ? La seconde supposition n'est pas inadmissible, car le bloc dans lequel a été sculpté l'un des lions s'étant trouvé trop court, les deux pattes de devant sont rapportées. Elles ont été façonnées dans un morceau de la même roche fixé ensuite au corps par de forts goujons de bronze ou de cuivre.

Fig. 322. — Lion de pierre, vu de trois quarts.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas seulement l'attitude qui prête à la critique. En jetant un coup d'œil sur la figure 321 et la planche VIII on sera de suite frappé par la disproportion flagrante entre la grosseur de la tête et le volume total du corps, et, inversement, par la mesquinerie de la croupe. Ces défauts sont encore plus sensibles si, après avoir considéré les statues de profil, on les envisage de trois quarts (fig. 322). Alors éclatent non seulement les fautes de dessin dans l'ensemble, mais aussi l'imperfection des détails. La tête, surbaissée, ne se dégage pas suffisamment de la ligne du corps ; le front et le nez sont trop bombés et trop courts, sans séparation à l'arcade sourcilière. Un développement tout à fait anormal est attribué au mufle et à la mâchoire inférieure. Les yeux saillent de façon plus grotesque que terrible ; les oreilles, arrondies et couchées en arrière, sont à l'état rudimentaire. Un simple évidement, agrémenté de traits pour indiquer les dents, figure l'hiatus de la gueule. La crinière, tracée en trois bandeaux coupés d'annelures, ne se

détache pas de la tête et se prolonge par un bourrelet qui forme collier sous le maxillaire inférieur. Les hanches sont dessinées au moyen de dépressions bien marquées, mais les doigts des pattes ne sont représentés que par trois stries. Une sinuosité partant de l'articulation des membres antérieurs remonte jusqu'à hauteur de l'oreille pour accuser, en creux, le muscle de l'épaule. Nous y voyons l'origine du modelé conventionnel qui se retrouve avec une complication beaucoup plus fantaisiste dans la musculature des lions assyriens.

Ces méprises du sculpteur, bien visibles dans la première statue, s'observent également, mais très atténuées dans la seconde. Le lion, plus allongé dans son ensemble, est ici d'une facture moins fruste. L'artisan s'est appliqué non sans succès, à marquer les reliefs du front, l'arête du nez, la commissure des paupières, l'ourlet de l'oreille. Il a restreint l'épaisseur du mufle, ouvert plus largement le rictus de la gueule, ciselé les dents et les crocs, soigné la masse de la crinière, diminué l'épaisseur du collier, fouillé le détail des pattes. Sans doute il n'a point réussi à créer une œuvre véritablement artistique, mais il est du moins parvenu à réaliser une tentative d'art intéressante pour une époque si reculée.

Sous réserve des critiques que nous venons de formuler, ces deux lions accroupis ne laissent pas que de produire un effet assez imposant. Ils étaient, sans doute, destinés à garnir le seuil d'un temple; leur corps est perforé, au milieu de la ligne dorsale, d'un trou cylindrique de $0^{m},11$ de diamètre. Un encastrement aussi profond n'eût pas été nécessaire si ces lions avaient servi de supports à des statues de divinités. On peut, au contraire, présumer avec raison que ce logement cylindrique avait été pratiqué à travers le corps pour recevoir et maintenir des mâts enfoncés en terre.

Les deux animaux étaient opposés face à face. Ce fait est prouvé par une observation de détail. La queue de chacun des lions est retroussée sur la croupe d'une façon toute conventionnelle, mais tandis que, chez l'un des lions, elle vient retomber dans le pli de la hanche gauche, chez l'autre elle s'infléchit dans le pli de la hanche droite, disposition contraire qui convenait à deux figures destinées à se faire vis-à-vis.

Si l'on se reporte à la figure 320 qui représente le petit lion en ivoire de Negadah, on observera que la queue est aussi retroussée de la même façon anti-naturelle, mais qu'au lieu d'aboutir au pli de la hanche elle se termine en enroulement sur la ligne médiane du dos.

Bas-reliefs. — Un laps de temps assez considérable sépare ces représentations primitives des bas-reliefs que nous allons étudier. Il existe là une lacune que de nouvelles découvertes nous permettront, sans doute, de combler, par la suite, car c'est à l'époque du roi Doungi que nous reporte, quant à présent, la continuation de cette série. La présence d'une double inscription nous permet d'en fixer la date, qui est celle du patesi Karibou-Cha-Chouchinak.

La pierre en losange, qui porte ces textes, est un calcaire à grain serré, de teinte rougeâtre. Elle mesure $0^{m},86$ de longueur, sur $0^{m},68$ de largeur et $0^{m},18$ d'épaisseur et fut trouvée, en février 1903, à 5 mètres de profondeur dans le prolongement et au-dessous du niveau des dallages

du temple de Chouchinak, non loin des logements qui renfermaient les canéphores de bronze et les tablettes de pierre au nom de Doungi (1). Les deux textes gravés sur cette pierre sont l'un en langue et caractères babyloniens, l'autre en caractères proto-élamites. Le premier a trait à des travaux d'ornementation du temple de Chouchinak, le second énumère une liste d'offrandes (2).

Un des angles du losange, celui-là même d'où partent les inscriptions, se termine par une tête de lion d'une facture très simpliste (fig. 323). Il y a loin de la nature à cette rude et défectueuse représentation. La forme générale de la tête est trop ramassée, avec un développement exagéré du mufle ; le nez très rapetissé accentue ce manque de proportion ; il est figuré par

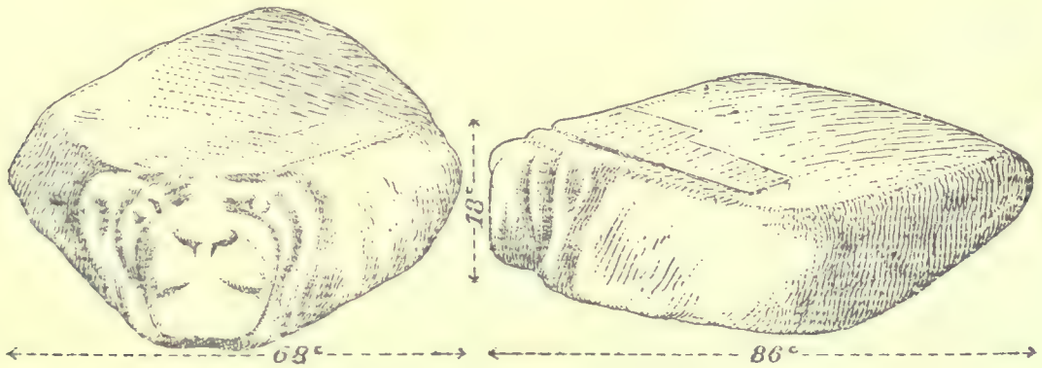

Fig. 323. — Pierre en losange terminée par une tête de lion.

des traits en triangle, surmontés de deux points qui marquent les narines ; un angle très ouvert indique l'entaille de la gueule. Deux sinus profonds font saillir les pommettes ; les yeux, assez vaguement tracés, n'ont point de relief ; le front, très aplati, n'est pour ainsi dire pas dessiné, non plus que l'arcade sourcilière. Par contre les oreilles prennent une importance démesurée. Un fort collier de crinière contribue à engoncer cette figuration déjà trop lourde. Le sculpteur en cherchant à obtenir un raccourci a produit l'impression d'un écrasement

Cette représentation a son analogue dans une tête de lion sculptée à l'un des angles d'une cuve en forme de quadrilatère découverte à Tello. Le fragment, qui nous en est conservé, offre les restes d'un texte où se lit le nom de Goudéa (3).

De l'examen de cette figuration, il ne faudrait pas conclure que les sculpteurs, à l'époque de Karibou-Cha-Chouchinak, fussent impuissants à réaliser, en ce genre, des œuvres d'un niveau plus élevé. Nous possédons, effectivement, de la même période, un fragment de bas-relief daté par une inscription en caractères proto-élamites, semblables à ceux que porte la pierre en losange. Près d'une figure de personnage agenouillé, enserrant de ses deux mains

(1) Cf. *Mém. de la Délég.*, t. VII. — *Offrandes de fondation du temple de Chouchinak*, p. 63 et pl. XI.
(2) Cf. Scheil, *Mém. de la Délég.*, t. VI, pl. II.
(3) Cf. Heuzey, *Antiquités Chaldéennes*, p. 158.

un pieu de fondation (1) nous voyons apparaître une portion de tête de lion et une patte aux griffes écartées. Exécuté dans le même temps que la tête de la pierre en losange, ce morceau, malheureusement incomplet, atteste un savoir-faire très supérieur. L'arcade sourcilière est bien indiquée, le nez d'une proportion exacte présente une longueur suffisante ; le mufle n'est plus aussi exagéré, les rides en sont marquées par des stries ; la gueule largement ouverte est armée de crocs et de dents assez soigneusement dessinés ; l'ossature de la patte ainsi que la saillie des griffes sont rendues de façon juste et précise. Le sculpteur a voulu produire une impression menaçante et il y a réussi par l'observation soignée de ces détails (2).

Avant-corps de lion en albatre. — M. G. Jéquier, dans son Mémoire sur les *Fouilles de Suse de 1899 à 1902,* range avec raison sous la dynastie du deuxième royaume susien, et plus spécialement vers la date d'Ountach Gal, une figuration très fruste qui représente l'avant-corps d'un lion taillé plutôt que sculpté dans un bloc d'une albâtre grossière (3). Cette pièce, qui devait être encastrée comme motif d'ornementation architecturale au-dessus d'une porte, est percée d'un évidement cylindrique pour recevoir une barre de bois qui soutenait probablement une tenture. Traitée en accessoire, elle est très négligée comme dessin et comme facture. Il convient, néanmoins, de la signaler pour ne rien laisser d'incomplet dans la série.

Nous n'avons rencontré jusqu'ici aucune manifestation qui mérite, à proprement parler, d'être qualifiée d'œuvre d'art. Avec les trouvailles faites en 1903 dans les fondations et aux alentours du temple de Chouchinak, nous sommes en présence de monuments véritablement artistiques.

Lions émaillés. — La plus importante découverte est celle de deux grands lions en terre cuite émaillée, qui sont les plus antiques faïences que nous connaissions. Ils ont été trouvés à une profondeur de $7^{m},50$ environ, en dehors du dallage du monument et vers la pente Sud-Ouest du tell. Selon toute présomption, ils faisaient partie du mobilier de cet édifice religieux. Mis en pièces, lors de la destruction du temple, ils ont été précipités à l'extérieur (4). Nous les avons retrouvés à l'état de fragments assez importants pour nous permettre de reconstituer une des statues en son entier et l'avant-corps de l'autre.

La statue ainsi restaurée est à peu près complète, sauf la croupe qu'il a fallu refaire. Le lion mesure $1^{m},40$ de la queue à l'extrémité des pattes, et $0^{m},62$ de hauteur depuis le socle jusqu'au sommet de la crinière. Il est figuré accroupi, dans une pose pleine de naturel et de majesté. Le

(1) Cf. Heuzey, *Antiquités Chaldéennes,* p. 303.

(2) Cf. *Mém. de la Délég.,* t. VI, pl. 11.

(3) Cf. *Mém. de la Délég.,* t. VII, p. 31, fig. 19.

(4) « J'ai brisé les lions ailés et les taureaux qui veillent à la garde des temples. J'ai renversé les taureaux ailés fixés aux portes des palais du roi d'Elam et qui, jusque-là, n'avaient pas été touchés, je les ai retournés. » *Récit du sac de Suse par Assourbanipal. Inscription du prisme à dix faces de Kouyoundjik.*

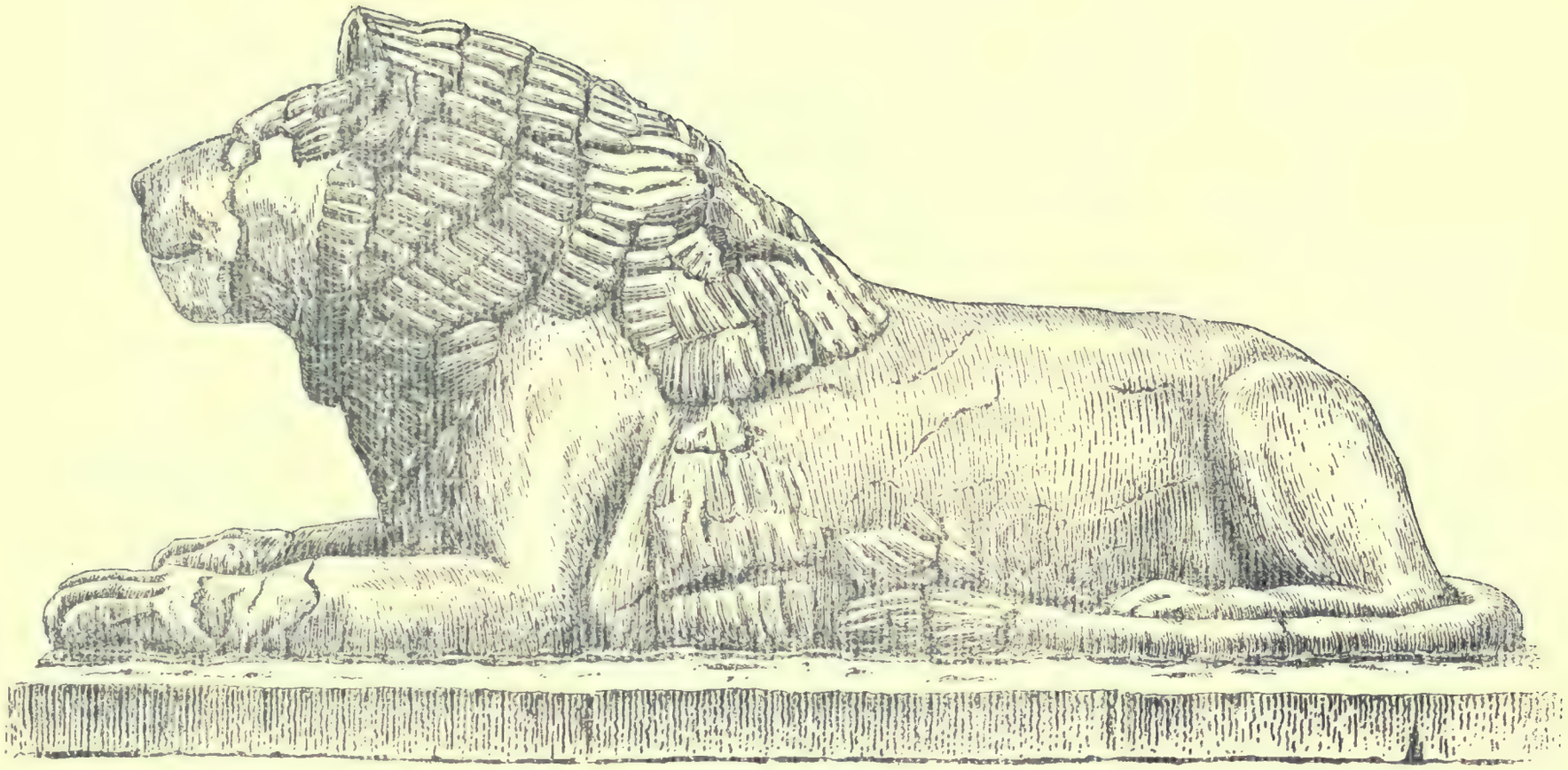

Fig. 324. — Lion en terre cuite émaillée.

type n'est point du tout celui du lion de Perse à tête relativement petite et à poil ras, mais bien nettement celui du lion africain à grosse tête et à forte crinière. L'artiste a même exagéré l'importance de la tête pour obtenir un effet plus imposant. C'est la seule faute de proportion que l'on puisse relever ; le dessin de toutes les parties intactes du corps est irréprochable, tant l'observation de la nature a été serrée de près. Le fauve est aux aguets ; la tête droite, les yeux fixes, les oreilles dressées, les pattes écartées et les griffes saillantes, il est prêt à se détendre pour bondir. L'expression générale est celle d'une vigilance menaçante (fig. 324). Le modelé de l'ossature frontale est très exactement rendu avec la dépression médiane et le creusement de l'arcade sourcilière ; le nez est long, bien dessiné, les narines en sont fouillées profondément. Le mufle est dans la proportion voulue ; trois cernures courbes indiquent les barbes. La gueule, fermée, est tracée de façon juste.

La crinière se hérisse sur le front où elle forme une frange ; en descendant, elle entoure la tête d'un collier. Toutes les mèches de poils sont figurées ; elles couvrent le thorax, tombent en masses sur les épaules et se prolongent jusqu'au bas des flancs. La partie postérieure du corps est rase ; une portion d'émail, encore intacte, nous l'indique. L'évidement des flancs est marqué par un pli qui court obliquement du sinus de la hanche jusqu'aux fausses côtes. La queue repose à terre, suivant le contour du flanc gauche ; elle est terminée par une touffe de poils.

Le souci de l'observation se manifeste jusque dans les petits détails : ainsi, les globes des deux yeux sont rapportés, l'iris et la pupille y sont dessinés et représentés par des coloris différents de l'émail, que l'action du temps a rendu blanchâtre.

Les mêmes qualités d'exécution s'observent dans l'avant-corps du second lion dont l'allure est identique ; il ne se différencie du premier que par les dimensions de la tête qui est légèrement plus petite (fig. 325).

Ces deux statues ont été modelées dans une pâte fine qui avait pour soutien un bâtis formé de blocages d'une argile plus grossière. Le tout a été porté à une température suffisante pour donner à la pâte une teinte rougeâtre.

La couche d'émail dont elle est revêtue était à l'origine d'un bleu vif ou d'un vert franc. Elle est actuellement très détériorée par les réactions chimiques qui se sont produites au contact des sels contenus dans le sol de Suse. Mais, en dépit des ravages du temps, ces superbes pièces dégagent encore une impression grandiose.

Quelle origine et quelle date convient-il de leur attribuer ? En l'absence de toute indication épigraphique une critique raisonnée peut aider à résoudre le double problème.

Que l'art babylonien ait influencé la technique élamite et réciproquement, ce fait peut être mis hors de discussion, de même que l'on constate l'influence de la Babylonie et, sans doute aussi de l'Élam, dans les productions, cependant si caractéristiques, des artistes assyriens. Si ces deux lions sont élamites, rien ne s'oppose donc à ce qu'ils aient, comme on peut le reconnaître, de grandes ressemblances avec les œuvres babyloniennes. Mais on ne saurait supposer qu'ils aient pu, comme tant d'autres monuments, être transportés de Babylonie à Suse. La fragilité de la

matière rend cette hypothèse inadmissible. Il faut donc tenir pour certain qu'ils ont été conçus et exécutés sur place dans la capitale de l'Élam. Leur origine élamite est ainsi bien déterminée.

Quant à la date à laquelle ils remontent, nous observerons que la série des grès émaillés susiens apparaît déjà au XIe siècle. Nous possédons, de cette époque, non seulement des plaques de revêtement avec inscriptions, mais aussi des portions de statues, moins grandes que nature, qui nous donnent diverses parties du corps et des vêtements et qui sont dûment datées par les textes qu'elles portent.

Fig. 325. — Avant-corps d'un lion en terre cuite émaillée.

Nous savons, d'autre part, avec quelle maîtrise les Elamites maniaient l'argile, de temps immémorial. En possession de l'émail, il est naturel de supposer qu'ils l'ont appliqué sur l'argile pour des pièces d'un volume considérable, qu'il eut été trop difficile d'exécuter en grès cérame.

Ces considérations nous portent à placer les lions en argile émaillée à une époque contemporaine de celle où nous constatons l'emploi du grès cérame, c'est-à-dire vers le XIe siècle.

C'est la période des Choutroukides sous lesquels l'Elam, après avoir triomphé de Babylone, jouissait en paix du fruit de ses victoires et multipliait, en même temps que ses temples, les œuvres d'art qui les ornaient ; coordonnée qui confirmerait encore l'origine purement élamite de nos lions émaillés.

Nous manquons d'indications pour dater les diverses œuvres d'art dont la description va suivre. Toutes ont été découvertes sous un dallage, dans la couche d'argile tassée qui servait d'assise de fondation au temple de Chouchinak. Elles y avaient été déposées, ainsi qu'une foule d'autres objets, à titre d'offrandes, lors de la construction, ou de la réédification de ce monument (1). Si les inscriptions sur feuilles d'or trouvées en même temps que ces dépôts, et déchiffrées par le P. Scheil, permettent d'assigner une limite d'âge (2) à l'ensemble de cette belle découverte, il n'en est pas moins vrai que quantité de ces offrandes présentent un caractère d'archaïsme qui les place à des époques bien antérieures aux règnes d'Ountach Gal et des Choutroukides. Les canéphores de bronze et les tablettes de pierre au nom de Doungi peuvent, suivant une coutume constante, avoir été remontées des ruines d'un ancien sanctuaire; d'autre part, certains cachets, des masses, des statuettes, des ornements, étaient assurément de fort anciennes reliques conservées dans les familles des offrants et sacrifiées par eux en cette circonstance. Nous avons ainsi une série d'ex-voto qui évoluent entre le xxxe siècle et l'an mil. Avec un pareil écart, assigner une date au sujet que l'on étudie est chose impossible, les indications fournies par la technique étant, souvent, rien moins que probantes,

Petit lion en calcaire jaunatre (Longueur, $0^m,06$; hauteur, $0^m,023$). — Cette figurine est taillée dans une matière qu'affectionnaient les Kassites ; nous possédons une collection de boutons ou pommeaux de sceptres qui portent tous des inscriptions de cette période. Par sa densité, la dureté de son grain et le poli qu'il est susceptible de recevoir, ce calcaire peut, à première vue, être confondu avec l'ivoire. Le petit lion accroupi, qui nous est représenté, est d'un assez mauvais dessin et tout à fait défectueux comme proportions. Trop aplati, il porte, sans noblesse, une tête enfoncée dans les épaules et qui, avec la crinière, occupe presque la moitié de la figurine. Les membres sont beaucoup trop longs, mais ramassés sous le corps au point que l'extrémité des pattes antérieures dépasse à peine la ligne du nez. Ce dernier est ciselé de façon à saillir d'une manière disgracieuse. La croupe, sans modelé, est ridiculement sphérique (Voir cette représentation à la planche XXV du tome VII). La queue, qui était rapportée, manque. Comme type général cette figurine se rapproche, avec de grandes imperfections, du style des lions émaillés.

A côté des défauts de composition que nous venons de signaler, il convient de constater le soin apporté dans l'exécution des détails. Les rides du front, les lignes des lèvres, celles des yeux (dont un est encore incrusté de lapis-lazuli) sont rendues avec précision; des stries et des losanges indiquent les mèches de la crinière, les poils du flanc sont marqués par des imbrications; les

(1) Cf. R. de Mecquenem. *Offrandes de fondation du temple de Chouchinak* dans *Mém. de la Délég.* Tome VII.

(2) « Les inscriptions sont en langue anzanite; elles appartiennent, certainement, à la bonne époque, soit au règne « d'Ountach Gal, soit à celui de Choutrouk Nakhounte ou de son fils Chilkhak-in-Chouchinak. » Tome VII des *Mém. de la Délég.*, page 68.

doigts et les griffes sont attentivement dessinés. Nous observons ici, pour la musculature de l'épaule, le relief conventionnel que l'on retrouve dans les sculptures assyriennes. Ce singulier dessin qui tient beaucoup plus de l'ornementation que de la nature, ne peut être comparé, comme forme, qu'au motif connu de nos jours sous le nom de « larme de Kachmire ». Il offre, dans le cas présent, cette particularité d'être décoré, à son sommet, d'une sorte d'étoile.

Petite tête de lion en jaspe rouge. — Nous signalerons, sans nous y attarder, ce motif d'ornement qui est figuré à la planche XXIII de notre tome VII. Il ressemble, par son type, au petit lion en calcaire jaunâtre, avec cette différence que l'animal est ici représenté la gueule largement ouverte. La mâchoire inférieure ayant été brisée nous ne pourrions donner qu'une description très incomplète, qui ferait, d'autre part, double emploi avec les détails fournis à ce sujet par M. de Mecquenem (Tome VII des *Mémoires de la Délégation,* page 101).

Petit lion en agate rubannée (Longueur, $0^m,045$; hauteur, $0^m,024$). — Ce superbe camée est remarquable à tous les points de vue : par la beauté de la matière ; par l'habileté de l'artiste qui a su vaincre les difficultés que présentait la taille d'une roche aussi dure ; par le savoir-faire avec lequel il est parvenu à racheter harmonieusement les différences de relief. La pierre est une agate blanche sillonnée perpendiculairement de veines noires, brun rouge, et brun pâle. Le sculpteur a tiré parti de la diversité des nuances avec un goût parfait de façon à faire valoir et à rehausser les différentes parties de sa figurine. C'est ainsi qu'il a ciselé la face dans la zone noire de l'agate. Un bandeau clair forme ainsi collier depuis le sommet de la tête jusque sous la mâchoire. La crinière et l'épaule sont traversées d'une bande brun rouge aboutissant au milieu des pattes antérieures. Un ruban blanc délimite l'encolure, suivi par un filon brun qui descend au pli de l'articulation du coude. Une légère tache brune accuse sur le flanc le creusement de l'aine, tandis que le rehaut de la hanche et la ligne de la croupe sont ponctués par des veines noires. Ces oppositions ajoutent aux reliefs une vigueur des plus heureuses.

Par le raccourci de la face et la massivité de la tête, ce lion se rapproche du type archaïque ; nous le croirions d'époque très ancienne si l'on pouvait admettre une telle perfection dans la technique aux âgés reculés (Voir la reproduction au tome VII, planche XIII, n° 13).

L'animal est figuré accroupi, regardant à droite. La tête, de trois quarts, est sculptée presque en demi-bosse tandis que l'arrière-train est de profil. L'artiste, par une gradation savante, a su raccorder les deux reliefs.

Sauf les oreilles qui, couchées en arrière, sont simplement esquissées, tous les détails sont observés et rendus scrupuleusement : dessin du front, de l'arcade sourcilière, du nez, du mufle, de la gueule (qui est fermée), musculature de l'épaule, de la hanche, de la croupe et des pattes. La crinière est traitée en masses, ainsi que le collier de barbe ; la queue, retroussée, est ramenée sur la croupe et le flanc droit, disposition qui appartient aussi au style archaïque. Le trait témoigne d'une sobriété et d'une netteté surprenantes; l'intensité des effets est obtenue avec une science

d'autant plus remarquable qu'elle est, en apparence, plus simple. Le seul défaut que l'on puisse relever s'observe dans la disproportion, sans doute voulue, de la tête. Cette pièce hors de pair a bien mérité d'être placée dans la vitrine des bijoux découverts à Suse, à côté des statuettes d'or et d'argent et des ornements élamites. Elle serait intacte si les extrémités de la patte droite de derrière et de la patte gauche de devant n'étaient quelque peu écornées.

A quel usage était destiné ce camée ? La face interne de la pierre est absolument plane et d'un poli parfait ; la base, très lisse, est légèrement taillée en biseau. Deux trous sont percés, au tiers inférieur de la figurine. On pourrait supposer, en conséquence, qu'elle devait être suspendue, peut-être comme pièce de milieu, dans un collier. Mais les deux perforations ne sont pas au même niveau ; en outre, elles n'ont pas été pratiquées assez haut pour que l'objet, étant suspendu, puisse demeurer en équilibre. Le camée est plus épais, donc plus pesant, au sommet qu'à la base ; soutenu trop bas par le fil de suspension, on constate qu'il bascule, si l'on fait l'essai de le porter en pendentif. Dans une parure il ne pouvait qu'être fixé sur une plaque, les trous dont il est muni étant alors destinés à recevoir des tenons. L'obliquité de la base permet de supposer qu'il était employé à l'état d'application ou d'incrustation sur quelque matière précieuse.

Tête de lion en or. — Ce précieux bijou, figuré à la planche XXIV du tome VII, donne une haute idée de l'habileté des orfèvres élamites, mais nous devons constater, de suite, que l'artiste a quelque peu sacrifié l'observation et la vérité au souci de réaliser une ornementation rare. Sans doute, on ne peut que louer la précision, la finesse et l'élégance des lignes. Le sujet a été tout d'abord traité au repoussé, puis repris au burin et ciselé avec une perfection remarquable ; mais, en portant trop loin le fini du détail, l'orfèvre s'est éloigné de la nature ; il en résulte que cette tête de lion a un caractère très conventionnel. La décoration en reliefs et en pointillé qui agrémente le mufle, les sourcils et le front, alourdit la pureté du modelé. Les oreilles, couchées en arrière, ont un trop grand développement. Ce sont des exagérations voulues qui ont pour résultat d'augmenter la richesse de l'ensemble ; l'œuvre eût gagné, cependant, à se maintenir plus sincère. A part ces observations de détail elle n'en est pas moins d'une haute valeur artistique.

Cette pièce est unique ; nous manquons de termes de comparaison pour en déterminer l'âge. Elle faisait partie d'un dépôt votif bien distinct auquel appartiennent les statuettes d'or et d'argent. On peut donc la présumer contemporaine de ces admirables figurines qui sont manifestement d'une antiquité très reculée.

Têtes de lion du torque et des bracelets achéménides. — Dans son mémoire sur la *Découverte d'une sépulture achéménide à Suse,* M. de Morgan, pour une époque toute différente, a été amené à formuler les mêmes réserves que nous avons dû faire dans le cas présent, en ce qui concerne les modifications que la trop grande richesse de l'ornementation introduit dans le style des figures.

Ici l'âge de la représentation léonine est absolument précisé par la présence de deux mon-

naies qui accompagnaient le mobilier funéraire. Nous savons ainsi que les bijoux datent du IVe siècle avant notre ère. Ils ont été étudiés de façon très détaillée par M. de Morgan et nous ne pouvons faire mieux que de renvoyer le lecteur aux pages 44 et 48 du présent tome; mais, des conclusions de l'auteur, nous ferons ressortir ce fait que le type du lion, tel que le concevaient les Perses, diffère essentiellement de toutes les figurations que nous venons de passer en revue. Cette constatation est nécessaire pour la clarté de l'étude qui va suivre.

Lion de bronze. — Cette œuvre capitale a été découverte en février 1901, à 8 mètres environ de profondeur, dans une sorte de boyau délimité par deux murs en briques crues. Au même niveau et à un mètre de distance au plus, avait été trouvé, la veille, l'osselet en bronze avec dédicace grecque à Apollon Dydiméen qui a été au tome VII, l'objet d'un mémoire de M. Haussoullier.

Le monument qui nous occupe se décompose en deux parties : un socle rectangulaire mesurant $0^m,52$ de longueur sur $0^m,25$ de largeur avec une hauteur de $0^m,055$; et le corps même du lion dont les dimensions sont les suivantes : longueur de l'extrémité des pattes antérieures à la croupe, $0^m,46$; longueur du mufle à la croupe, $0^m,45$; hauteur au sommet de la tête, $0^m,24$; hauteur à la croupe, $0^m,14$. Plus grande largeur au poitrail, $0^m,15$.

La matière est un bronze d'une fonte parfaitement homogène, sans défaut ni soufflure. D'une dureté et d'une sonorité remarquables il a pris, sous l'action du temps et des agents chimiques, une riche patine vert-foncé. Mis à vif au nettoyage le métal accusait une teinte naturelle d'un rouge franc. La base et la figure ont été coulées d'un seul bloc.

L'animal est représenté accroupi, dans une attitude menaçante, la gueule largement ouverte, les lèvres retroussées, les crocs à découvert. Les membres postérieurs sont ramassés sous le ventre, les membres antérieurs se portent en avant ; les pattes sont crispées sur le sol et laissent saillir toutes les griffes. Le lion est prêt à l'attaque.

Jusque dans ces petits détails l'artiste s'est efforcé d'accuser l'impression de la menace. Ainsi la face est plissée de rides et les oreilles sont couchées en arrière, à ras de la tête, indices de colère chez les fauves. Le concept est donc très juste et dénote une observation attentive de la nature.

Même conscience dans le dessin des lignes générales et dans le modelé du corps. Nous passons condamnation pour la disproportion de la tête qui est trop forte ; c'est, dans toutes les figurations léonines, un défaut intentionnel, afin de produire un effet plus imposant. Par contre que de soins et quelle exactitude dans la musculature de l'épaule, des reins, des flancs et de la croupe ! On s'en rendra compte en examinant le profil reproduit à la planche IX. Les nodosités de l'ossature, les reliefs et les dépressions des muscles sont rendus avec un scrupule qui va parfois jusqu'à l'exagération.

Malheureusement, si après cet aperçu d'ensemble nous passons à une étude détaillée des procédés d'exécution, nous constatons avec regret que ce bel effort artistique est amoindri par l'abus du conventionnel. Sans doute pour indiquer le froncement du nez cet organe est agrémenté à son extrémité de trois étranges cernures. Il porte, en outre, à sa racine et à sa pointe

quatre singuliers pastillages que l'on ne saurait comparer qu'à des grains de beauté. Les barbes du mufle sont figurées par deux épaisses palmettes composées chacune de quatre éléments qui sont d'un aspect massif et peu gracieux. (Nous avons remarqué le même motif dans les têtes de lion en or précédemment décrites.) Les rides de la face sont représentées par deux reliefs affectant la forme de larmes qui partent de l'aile des narines pour aboutir sous les yeux. Les orbites de ceux-ci sont démesurés et le globe oculaire est surchargé d'une paupière lourde. La crinière, trop rase sur le sommet du crâne, encercle la face d'un collier dont la régularité géométrique ne plaît pas au regard. Des bandes non moins régulières, ornées d'imbrications en losanges, pour figurer les mèches, divisent cette même crinière qui drape tout le poitrail et descend sur le corps, délimitant nettement, en courbes ornementales, le contour de l'épaule. L'avant-corps, grâce à cette disposition, a l'air d'être encapuchonné. Ces défectuosités sont le plus apparentes lorsque l'on envisage le lion de face.

Les poils des flancs sont dessinés de même façon que les mèches de la crinière. Arrêtés net par des courbes ils figurent, en réduction, de véritables ailes.

L'enroulement des muscles des pattes de devant est très particulier. Nous ne l'avons observé dans aucune autre représentation léonine.

La queue passe sous la cuisse droite et se recourbe pour venir reposer au pli de la hanche. La touffe de poils qui la termine est figurée par un quadrillé si régulier qu'on croirait voir une pomme de pin.

Si la convention du rendu nuit à la grandeur de l'effet, elle ne saurait infirmer les qualités déployées par l'artiste, harmonie de la composition, justesse de l'attitude, beauté du dessin, qui classent ce lion de bronze parmi les maîtresses œuvres.

De quel art est-il le produit et à quelle époque faut-il le ranger ? Il s'écarte bien visiblement de la conception du lion telle qu'elle nous est révélée chez les Élamites par les grandes figures en argile émaillée et les figurines que nous avons précédemment décrites.

D'autre part, si on le met en comparaison avec le petit lion de bronze qui provient de Ninive et que nous possédons au Louvre, la diversité d'origine est manifeste. Ni les lions de l'Élam, ni ceux de l'Assyrie ne sont représentés avec cette tête ronde, cette crinière rase et ce profil ramassé.

Lorsque l'on étudie les bas-reliefs assyriens, on remarque au contraire que les lions (à moins qu'il ne s'agisse de femelles) ont la crinière forte, le profil long et anguleux (1).

Par contre, si l'on compare notre lion de bronze au bas-relief émaillé qui fut rapporté de l'Apadana de Suse par M. Dieulafoy (fig. 327), la similitude est tellement frappante qu'aucun doute ne peut subsister ; l'origine achéménide ne fait plus question.

Nous avons voulu, par un rapprochement, accentuer les divergences qui distinguent le lion assyrien (fig. 326) du lion achéménide. Sans disserter, il suffit d'un coup d'œil pour saisir les

(1) Cf. Kleinmann. *Assyrian sculptures in the British Museum*. Planches XXVI-XXVII (Lion gardant l'entrée du temple d'Assourbanipal) — Planches XXXII à XXIX. Planches XL-XLI — Planche LVII (chasses au lion d'Assourbanipal).

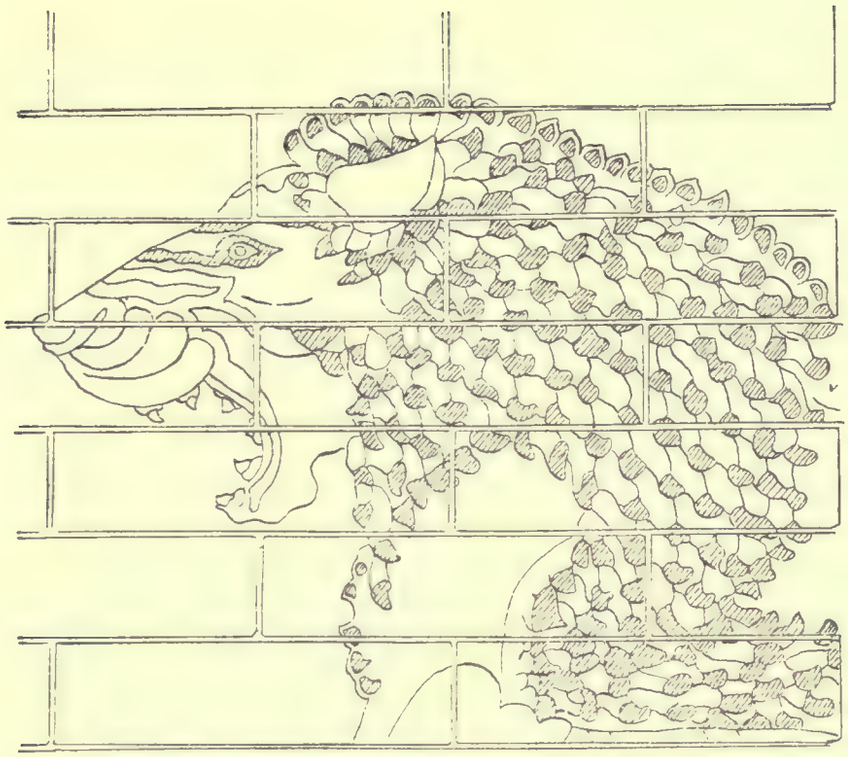

Fig. 326. — Tête de lion, relief émaillé du palais de Khorsâbâd.

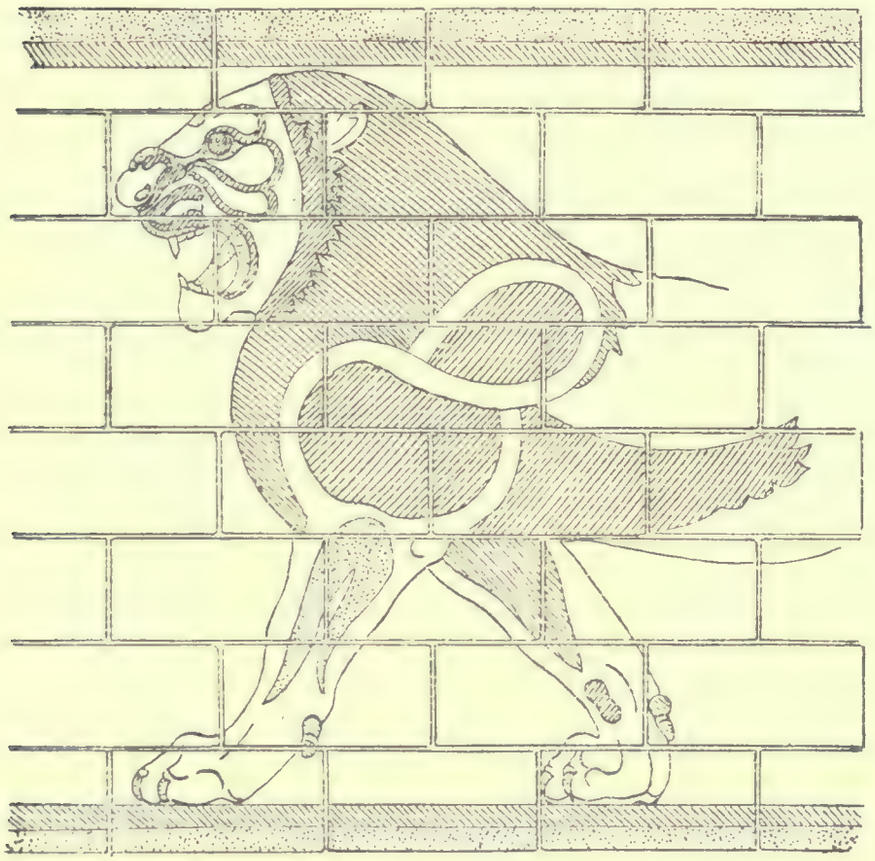

Fig. 327. — Tête de lion, relief émaillé des palais achéménides de Suse (Musée du Louvre).

dissemblances. Elles sont telles qu'on n'en peut trouver l'explication dans les seules différences d'interprétations.

Il n'est guère admissible que le même modèle subisse de si grandes transformations par le simple fait qu'il a passé de l'art assyrien dans l'art achéménide, alors surtout que ce dernier est manifestement influencé par son devancier. On serait ainsi tenté de croire à la coexistence de deux types et, par suite, de deux espèces ; aux temps antiques le lion d'Afrique aurait vécu dans les hautes régions de Mésopotamie et l'asiatique (le lion de Perse proprement dit) dans les basses terres de la Susiane. Cette hypothèse pourra paraître plausible si l'on considère que certains animaux comme l'antilope et l'autruche, qui appartiennent aujourd'hui exclusivement à la faune africaine, étendaient autrefois leur habitat jusque dans les plaines situées entre le Tigre et l'Euphrate. Aux naturalistes de prononcer.

L'art composite, qui fut celui des Perses, est fait d'emprunts aux civilisations avec lesquelles les peuples de Cyrus et de ses successeurs entrèrent en contact. C'est un mélange des influences et des traditions babyloniennes, assyriennes, égyptiennes et grecques. Ainsi s'expliquent les qualités et les défauts qui s'observent dans la figuration du lion de bronze.

Ce beau morceau de sculpture est déparé par une poignée en arc de cercle qui part de la nuque pour aboutir au milieu de la croupe. Cette tige est pentagonale à sa face externe et cylindrique à sa face interne. Elle nous servira d'indication pour déterminer l'usage auquel était destiné le monument.

Dans ses fouilles à Ninive, Layard a découvert d'un seul coup, sous un bas-relief renversé, toute une série de petits lions de bronze. Au nombre de seize, ils portent presque tous sur le dos, comme notre petit lion de Khorsabad, au Louvre, un anneau servant de poignée. Ce sont des poids (1). Sur la plupart d'entre eux sont gravées des inscriptions qui ne laissent aucun doute à cet égard. Nous citerons comme exemples :

N° 305 (du British Museum). Inscription phénicienne sur le côté droit : *2 mines du roi.* Inscription cunéiforme sur le dos : *Palais de Salmanasar, roi du pays d'Assyrie.*

N° 306 (*id.*). Inscription phénicienne sur le côté droit : *2 mines du pays.* Sur le rebord de la base : *Mine du roi.* Inscription cunéiforme sur le dos : *Palais de Sennacherib, roi du pays, 2 mines du roi.*

N° 307 (*id.*). Inscription cunéiforme sur le dos : *Palais de Téglath Phalasar, roi du pays, 2 mines Da.*

N° 308 (*id.*). Inscription phénicienne sur le côté droit : *3 mines du pays.* Sur le rebord de la base : *3 mines du roi.* Inscription cunéiforme sur le dos : *... 3 mines du roi.*

N° 309 (*id.*). Poids grossier sans inscription.

N° 310 (*id.*). Inscription phénicienne sur le rebord de la base : *... du pays.* Inscription cunéiforme sur le dos : *Palais de Sal(manasar), mine du roi.*

(1) Dans ses *Discoveries in the ruins of Niniveh and Babylon* Layard donne (vol. II, page 106) un tableau des pesées minutieuses que l'on a faites de ces petits monuments après nettoyage.

N° 311 (*id.*). Inscription phénicienne en dessous : *2 sicles.*

N° 312 (*id.*). Inscription phénicienne : *Un quart de mine du pays.* Inscription cunéiforme sur le dos : *Palais de Salmanasar (IV).*

Les n°s 314 à 317 ne portent point d'inscriptions.

L'analogie de forme et de disposition nous porte à croire que notre monument achéménide avait le même usage que ces poids assyriens. La présence de la poignée ne peut s'expliquer autrement. Si ce lion avait été consacré comme offrande dans un temple ou comme gardien d'un sanctuaire, et, par conséquent, destiné à demeurer en place, il n'eût pas été besoin de lui adapter un dispositif permettant de le soulever. Au surplus, son poids n'est pas tel (exactement 121 kilogrammes, après décapage) qu'il n'eût été aisé, sans grand effort, de le déplacer à l'occasion. L'adaptation de la poignée indique au contraire l'intention de le mouvoir fréquemment, ainsi qu'il est nécessaire de le faire pour un poids.

On objectera qu'il ne porte aucune inscription mentionnant l'unité à laquelle il correspondait ; mais c'est aussi le cas pour plusieurs des petits lions assyriens dont l'usage comme poids ne peut être contesté. Sans doute l'œuvre achéménide représente-t-elle un étalon trop connu des Perses pour qu'il fût utile de le mentionner.

Le petit lion de bronze qui provient de Khorsabad et que nous possédons au Louvre, pèse précisément 61 kilogrammes. Ce serait environ la moitié du poids de notre lion susien, en tenant compte de la déperdition du métal par oxydation et nettoyage. Mais il ne saurait être ici question que d'une simple constatation et non d'un rapprochement. La numération des Perses, le système de leurs poids et de leurs mesures ne nous sont pas connus ; essayer de poser des termes de comparaison, surtout en l'absence de toute indication épigraphique, serait pure témérité. Admettant même que les conquérants aryens, alors qu'ils adoptaient les caractères babylonniens dans leurs inscriptions et la langue anzanite dans leur protocole aient emprunté à l'Assyrie et à l'Élam certaines unités de mesure et de poids, on ne saurait encore rien tirer d'une étude comparative, tant le système élamite diffère de la méthode assyrienne.

Nous bornerons donc notre conclusion à constater que, selon toute probabilité, le lion de bronze était un poids, sans tenter de déterminer à quelle unité il correspondait.

La découverte d'une sépulture achéménide à Suse nous permet d'établir de très intéressants rapports entre l'art du sculpteur et celui de l'orfèvre, appliqués tous deux au même sujet, durant la même période. En effet, ce sont encore des représentations léonines qui ornent les extrémités du torque et des bracelets décrits par M. de Morgan aux pages 43-49 de ce même volume.

Nous ne pouvions mieux faire que de renvoyer le lecteur à cette compendieuse étude. Instruit par cette critique serrée, guidé par l'examen attentif des planches IV et V et des figures 70, 71 et 76, il reconnaîtra sans doute avec nous que si l'emploi du style conventionnel est encore à regretter dans la technique de ces bijoux, les têtes de lion ciselées dans l'or se rapprochent plus de l'observation naturelle que ne le fait la représentation léonine sculptée dans le bronze. Pour la grandeur de l'effet le joaillier ne saurait assurément rivaliser avec le statuaire, mais il l'emporte,

à notre sens, par la sincérité de l'exécution, encore, que ses figurines ne soient pas entièrement irréprochables.

A la période achéménide s'arrête la série des représentations du lion à Suse (1).

De l'examen des diverses figures aux différentes époques, se dégagent les observations suivantes :

Nous sommes loin, dans les œuvres élamites, de la variété de sujets, de mouvements et d'attitudes auxquelles les artistes assyriens ont su plier leur modèle.

A Suse, qu'il s'agisse des sceaux archaïques, des statues exécutées vers le troisième millésime avant notre ère, des figurines, des camées ou des grandes représentations en argile émaillée qui se tiennent entre le xve et le xie siècles, ou du bronze achéménide que nous rangeons vers l'an 450 environ, la conception du sujet se borne à un seul type, le lion accroupi, et l'attitude n'est destinée qu'à produire une seule impression, celle de la vigilance, ou pour mieux dire, de la protection.

Nous ne voyons d'exceptions à cette règle que dans quelques-unes des empreintes décrites par M. G. Jéquier et qui nous donnent de rares exemples de lions assis, dressés, ou passant. Ce dernier mouvement se retrouve également dans les bas-reliefs émaillés de l'Apadana.

On peut donc dire, d'une façon générale, que :

1° La conception *élamite* de la représentation du lion se résume à une seule attitude.

2° L'apogée de l'art élamite paraît avoir été atteint, dans ce genre, à une période qui se localise entre le xve et le xie siècles avant notre ère.

3° Il semblerait que la représentation du lion à Suse ait été inspirée par l'observation de deux modèles : le lion à forte crinière et le fauve à poil ras, particulier aux terres chaudes du Sud, qui a subsisté jusqu'à nos jours et qui est actuellement connu sous la dénomination de « lion de Perse ».

La présente notice, que nous arrêterons à ces conclusions, présente le grand désavantage, traitant un sujet unique, d'être condamnée à la monotonie par la répétition obligée des mêmes expressions. Mais peut-être lui concédera-t-on l'utilité d'avoir réuni, dans un cadre aussi restreint que possible, des renseignements que les visiteurs de nos collections au Louvre eussent malaisément glanés de place en place et de vitrine en vitrine. Notre but serait ainsi atteint, qui était d'unifier, en quelques pages, tout ce qui, à Suse, avait trait à la représentation du lion. Une série de monographies semblables, ayant chacune un objet spécial, serait utilement consultée par qui voudrait entreprendre, dans un certain nombre d'années, l'étude de l'art en Élam.

(1) MM. J. E. Gautier et R. de Mecquenem viennent d'apporter au Louvre, parmi leurs très remarquables découvertes de l'hiver dernier, quelques statuettes de lions sculptées dans des calcaires. Le temps nous fait défaut pour en ajouter la description à cette notice. Ces représentations appartiennent aux époques archaïques (entre 3000 et 2000 av. J.-C.).

MONNAIES DE L'ÉLYMAÏDE

Par Allotte de la Fuye.

INTRODUCTION

Dans son mémoire sur *La Chronologie et l'Iconographie des rois Parthes Arsacides,* de Longpérier a signalé des tétradrachmes au nom d'un roi Kamnaskirès : on connaissait, d'ailleurs, par le témoignage de Lucien, un roi Mnaskirès que cet auteur cite dans ses *Macrobioi* comme ayant vécu 96 ans et qu'il range parmi les rois parthes. On doit admettre que les deux personnages n'en font qu'un et que le texte de Lucien « Και Μνασκίρης δε βασιλεὺς Παρθυαίων... » est à rectifier en « Καμνασκίρης δὲ βασιλεὺς... »

Avec les tétradrachmes de Kamnaskirès, de Longpérier faisait connaître trois pièces de bronze grand module et cinq petites pièces de même métal qu'il attribuait les unes et les autres au même souverain, en raison de l'analogie des types.

Le mémoire de Longpérier, qui donne ces indications, a été rédigé en 1853 ; peu après, M. Vaux, dans la *Numismatic Chronicle,* janvier 1856, rendait compte de l'entrée au British Museum de pièces de même nature qui sont, pour la plupart, les exemplaires mêmes décrits par de Longpérier ; il donnait, en même temps, quelques renseignements précieux sur les provenances et signalait, en particulier, que trois des petites pièces avaient été trouvées à Suse par Loftus.

Un certain nombre des mêmes pièces ont été rapportées également de Suse par M. Dieulafoy, avec un exemplaire de grand module (1) à légende araméenne.

(1) Une pièce semblable est entrée à la Bibliothèque Nationale en 1900 ; elle est représentée à notre planche XIV, n° 146.

Vers 1874 une découverte importante de pièces de petit module fut faite, à Chiraz, dit-on ; 700 exemplaires entrèrent dans la collection de Subhi-Pacha et 125 dans celle du Dr Mordtmann.

Enfin en 1900, 583 pièces, dont quelques-unes de grand module, ont été trouvées à Suse dans la partie supérieure du tell de l'Acropole, par la Délégation en Perse (1).

D'après ce qui précède, il paraît suffisamment établi que nous avons là un monnayage spécial à l'Élymaïde, présentant un grand intérêt pour l'histoire de cette région, à une époque où les documents écrits font presque totalement défaut.

Mordtmann a publié dans la *Zeitschrift für Numismatic* de Berlin deux études sur ces monnaies : dans la première, intitulée *Ueber eine bisher unbekannter Varietat Arsakidischer Münzen* et rédigée en 1875, il établit la lecture des légendes grecques qu'il lit : « Orode roi et Phraate roi » et étudie les légendes araméennes ; la plus fréquente serait à lire, d'après lui : « MaLKA FeRHaD ZaK URUD, le roi Phraate fils d'Orode » ; les autres ne sont interprétées que d'une façon tout à fait conjecturale. Dans son deuxième travail, *Weitere Beitrage zur Kenntniss der Persepolitanischen Münzen,* Constantinople, novembre 1878, il confirme les lectures: « Orode roi, Phraate roi, Le roi Phraate fils d'Orode » et propose quelques nouvelles lectures pour les légendes araméennes. En particulier il lit sur certaines d'entre elles « URUD MaLKA, Orode roi », sur d'autres : « MaLKA HUMiTRa ZaK URUD, le roi Humitra fils d'Orode »; de plus il reconnait l'existence de monnaies anépigraphes que, d'après l'analogie des types, il attribue au roi Kamnaskirès, le même qui en 231 (Sel.), 82 (av. J.-C.) frappait des tétradrachmes et des drachmes, où son effigie est associée à celle de son épouse Anzazé ; il admettait, d'ailleurs, suivant une théorie généralement acceptée à l'époque où il écrivait, que ce souverain est un grand roi arsacide, Arsace X prédécesseur de Sinatrocès. Il est, par suite, conduit à attribuer les monnaies de la trouvaille à la série des rois parthes qui se sont succédés à partir de 231 (Sel.), en y comprenant Orode Ier, Phraate IV, Phraatace, Orode II et dubitativement les premiers successeurs de ce prince : ses lectures cadrent assez bien avec cette hypothèse, puisque l'on y trouve en majorité les noms d'Orode et de Phraate ; toutefois la légende araméenne qu'il lit « Humithra fils d'Orode » indique, par exception, un roi inconnu dans la série arsacide. D'autre part, Mordtmann, d'après la provenance supposée des monnaies qui venaient de Chiraz, les attribuait à la Perside et admettait qu'elles représentaient le monnayage de cette province sous la suzeraineté parthe, suzeraineté qui aurait cessé d'être effective vers l'an 20 (ap. J.-C.), époque où l'on y trouve, comme roi indépendant, Darius fils de Zaturdat (2) (Autophradate).

Mordtmann a eu le grand mérite de tenter les déchiffrements et de proposer un classement admissible, mais ses travaux sont incomplets ; il ne donne aucune figure, ne reproduit les légendes que d'une façon approximative, sans faire ressortir les particularités épigraphiques ; enfin, dans la description des trouvailles, il omet un renseignement précieux, le nombre des exemplaires de chaque variété.

(1) Postérieurement quelques pièces de même provenance ont été envoyées à M. de Morgan.

(2) Le nom que Mordtmann lisait « *zaturdat* », a été lu « *Vataphradate* » par Justi et Drouin.

M. A. de Markoff a cherché à combler une partie de ces lacunes ; dans la description des monnaies parthes de sa collection, qu'il a publiée en 1877 comme supplément à l'ouvrage de Prokesch-Osten (1), il a donné de bonnes gravures de la plupart des variétés de Mordtmann. Malheureusement les monnaies dont il disposait étaient en petit nombre et de mauvaise conservation, en sorte qu'il a omis de figurer certaines particularités indispensables pour la fixation des attributions, quelquefois même il a méconnu entièrement la nature du type des revers ; c'est ainsi que le serpent qu'il indique, avec un point de doute, il est vrai, sur le revers d'une monnaie de Phraate IV, n'est autre chose que le buste d'une divinité.

Dans un ouvrage postérieur (2), le même auteur, sous la rubrique *Monnaies frappées en Perse au nom des Arsacides*, donne la description de 45 exemplaires qu'il répartit entre les seuls règnes d'Orode Ier et Phraate IV, en y comprenant le type anépigraphe classé d'ordinaire à Kamnaskirès (n° 725 de sa description, pl. I, n° 725).

La trouvaille de 1900, dont M. de Morgan a bien voulu nous confier l'examen, est composée en grande partie d'exemplaires de très bonne conservation ; elle renferme des variétés qui manquaient dans celle de 1874 et notamment quatre pièces de grand module avec légendes araméennes ; par contre, plusieurs types de cette dernière n'y sont pas représentés. C'est pourquoi, afin de donner une idée d'ensemble de cette série monétaire, qui représente le monnayage spécial à l'Élymaïde pendant une période relativement assez courte, nous avons cru devoir compléter la description détaillée des monnaies trouvées en Susiane en 1900, par une nomenclature sommaire de celles qui n'étaient pas comprises dans cette trouvaille : les premières sont représentées sur les planches X, XI, XII, XIII ; les secondes sur la planche supplémentaire XIV, qui comprend, en outre, deux monnaies de la trouvaille de 1900, parvenues à M. de Morgan postérieurement au premier envoi. Nous avons reproduit sur ces planches non seulement les types monétaires réellement distincts, mais même les variétés d'un même type qui ne présentent que des différences légères dans les effigies, la fabrique, ou la forme des caractères de la légende. Mieux que toute description ces photographies donneront une idée exacte du monnayage de bronze de l'Élymaïde, le seul qui nous occupe en ce moment.

Quant aux monnaies d'argent qui comprennent des tétradrachmes et des drachmes au nom de Kamnaskirès, elles forment une catégorie à part, qui ne s'est jamais trouvée mélangée aux monnaies de bronze ; elles ont pourtant avec elles une relation indéniable au point de vue des types et des symboles, aussi croyons-nous devoir rappeler ici, comme préambule obligatoire, les conclusions de l'étude spéciale que nous leur avons consacrée dans un travail récent (3).

La bibliothèque nationale possède quatre tétradrachmes d'argent au nom de Kamnaskirès

(1) A. de Markoff, *Les monnaies des rois parthes*, supplément à l'ouvrage de M. le comte Prokesch-Osten, 2e fascicule. Paris, 1877.

(2) De Markoff, *Collections scientifiques de l'Institut des langues orientales*. Saint-Pétersbourg, 1889.

(3) Allotte de la Fuye, *La dynastie des Kamnaskirès, Revue de numismatique*, 1902.

(R. N. 1902, pl. V, n° 1, 2, 3, 4). Le plus ancien n'est pas daté ; le revers porte la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΚΑΜΝΙΣΚΙΡΟΥ ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ ; d'après le style de la pièce, le type de son revers, Apollon sur l'omphalos, et l'épithète de *Nicéphore* empruntée à Antiochus IV, on peut lui attribuer une date voisine de 150 (Sel.). Le tétradrachme n°2, au revers de Zeus Nicéphore, présente le portrait de Kamnaskirès accolé à celui de son épouse Anzazé et est daté de 231 (Sel.); à droite, dans le champ, est un symbole dans lequel nous n'hésitons pas à voir une ancre. Le n° 3, sur lequel le roi est figuré sous les traits d'un homme jeune encore, a le même revers avec la légende ΒΑΣΙΛ(ΕΩΣ ΚΑ)ΜΝΑΣΚΙΡΟΥ ΤΟΥ (μ)ΕΓ(αλου) ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΚΑΜΝΑΣΚΙΡ(ου) le roi Kamnaskirès, fils du grand roi Kamnaskirès ». A l'exergue est une date, très peu visible, que nous croyons pouvoir lire ΑΝΣ = 241.

Sur le n° 4, le roi est plus âgé, il est vêtu à la mode parthe ; la disposition des cheveux qui retombent sur le front, en l'entourant comme d'une couronne, et se terminent en arrière par une sorte de chignon, est ici très accentuée : elle est caractéristique des souverains de cette dynastie depuis Kamnaskirès, époux d'Anzazé. Dans le champ, à droite, nous retrouvons l'ancre, mais, pour la première fois, elle est surmontée d'un astre à huit rayons. Au revers est un buste drapé, coiffé d'une manière analogue et entouré de la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΚΑΜΝΑCΚΡΟΥ ΤΟΥ ΛΕΓ Β... ΜΝΑC... qui est à lire comme la précédente : *Le roi Kamnaskirès, fils du grand roi Kamnaskirès.*

A la suite de ce tétradrachme, de très bon style et de métal très pur, doivent se ranger, chronologiquement, des pièces de même module et quelques autres plus petites en bas argent, en potin et finalement en cuivre, dans lesquelles les types et le métal subissent des altérations progressives parallèles. Le symbole accessoire placé dans le champ reste d'abord composé de l'ancre et d'un astre ; dans les dernières pièces seulement apparaît le croissant, et l'astre se réduit à une simple croix, puis à un point.

Le n° 139 de notre planche XIV, qui appartient à notre collection, mais dont nous ignorons la provenance, présente un des derniers degrés de l'altération ; néanmoins on y distingue encore très nettement les traces du buste du revers, réduit à l'œil, l'oreille, et la coiffure caractéristique des Kamnaskirès.

Dans les trouvailles de 1874 et de 1900, on n'a pas signalé de pièces de grand module de ce type ; les pièces de petit module s'y trouvaient en petit nombre : 18 dans celle de 1900, dont 16 figurées à la planche X, n^os de 1 à 16. Le type du revers y est complètement dégénéré et réduit à quelques traits disséminés irrégulièrement dans le champ. Il est à remarquer que les types de la face sont assez variés et que quelques-uns sont d'assez bon style.

En résumé les conclusions de notre travail sur la dynastie des Kamnaskirès sont les suivantes :

— Il est absolument démontré qu'il a existé plusieurs rois de ce nom.

— Il est très probable qu'entre Kamnaskirès Nicéphore et Kamnaskirès époux d'Anzazé, il faut intercaler un Kamnaskirès, ayant porté le titre de grand roi, qui serait le père de celui auquel nous attribuons les tétradrachmes les plus récents.

— En admettant que Kamnaskirès Nicéphore soit le premier du nom, on pourrait résumer comme suit la succession des princes de cette dynastie :

Kamnaskirès I, Nicéphore, roi, vers 150 Sel. (av. J.-C. 163);
Kamnaskirès II, grand roi;
Kamnaskirès III, roi, époux d'Anzazé, en 231 Sel. (av. J.-C. 82);
Kamnaskirès IV, roi, fils du grand roi Kamnaskirès en 241 Sel. (av. J.-C. 72).

Les Kamnaskirès de bronze seraient attribuables à Kamnaskirès IV, sinon à un roi postérieur : par leur aspect, leur fabrique, les symboles qui s'y voient, ces monnaies accusent une parenté étroite avec celles qui se trouvent mélangées avec elles dans les trouvailles et qui portent les noms d'Orode et de Phraate ; ces dernières sont-elles postérieures, les souverains qui y ont gravé leur nom sont-ils les grands rois arsacides connus, contemporains de César et d'Auguste, ou bien des rois homonymes indépendants ou vassaux ? Ce sont là des questions qu'il nous reste à étudier. Mais, avant de le faire, il nous semble indispensable, pour préciser la discussion, de donner ici un tableau chronologique de la suite des rois parthes qui ont régné pendant la période qui nous intéresse

	ÈRE DES SELEUCIDES	ÈRE CHRETIENNE
Phraate III, fils de Sinatrocès.	243-256	70-57 (a. J.-C.)
Mithridate III, fils de Phraate III.	256-259	57-54
Orode I, fils de Phraate III.	256-276	57-37
Pacore I, fils d'Orode I.	275	38
Phraate IV, fils d'Orode I.	275-310	38-3
Tiridate II.	286	26
Phraatake, fils de Phraate II.	310-316	3 (a. J.-C.)-4 (p. J.-C.)
Orode II.	315-319	4 (p. J.-C.)-8 (p. J.-C.)
Vonones I, fils de Phraate IV.	319-322	8-11
Artaban III.	321-351	10-40
Vardane I, fils d'Artaban III.	352-356	41-45
Gotarzès, fils ou frère d'Artaban III.	351-362	40-51
Vononès II.	362	51
Vologèse I, fils de Vononès II.	362-372	51-61
Vardane II.	366-369	55-58
Vologèse II.	372-389	61-78
Vologèse III..	389-459	78-148
Pacore II, fils de Vologèse II.	389-421	78-110
Artaban IV.	392 (?)	80 (?)-81 (?)
Chosroès I, fils de Vologèse II.	417-441	106-130

Ce tableau résulte des nombreux travaux dont a été l'objet l'histoire des Parthes : l'abbé de Longuerue dans ses *Annales Arsacidarum,* a réuni presque tous les renseignements que nous ont légués les anciens ; ces renseignements, souvent contradictoires, sont complétés et contrôlés par l'étude des monnaies. Les travaux numismatiques de Visconti, de Longpérier, suivis de ceux de Prokesch-Osten, Gardner, de Markoff, ont permis à des historiens tels que Gutschmid et

Justi, de reprendre à nouveau l'histoire des Arsacides; néanmoins nous ne pouvons la considérer comme définitivement arrêtée ; bien des points restent douteux ; plus incertaines encore sont les attributions des monnaies ; de nouveaux tétradrachmes arsacides, récemment entrés au British Museum, rentrent difficilement dans les classifications admises, et M. Warwick Wroth a apporté à celles-ci d'importantes modifications dans le nouveau Catalogue des monnaies parthes qu'il vient de publier : quelques-unes sont incontestables, plusieurs, bien que sérieusement motivées, soulèvent des objections et ne seront pas acceptées sans discussion. Aussi n'avons-nous pas cru devoir adopter intégralement le classement suivi dans le *Catalogue of the coins of Parthia* du British Muséum, et, sauf indication contraire, nous conserverons, au cours de la présente étude, les dénominations et les attributions les plus habituellement admises, c'est-à-dire celles de Longpérier et de Gardner.

En ce qui concerne la liste chronologique donnée ci-dessus, elle est commune à ces deux auteurs et à M. Warwick Wroth jusqu'à Vologèse I ; à partir de ce prince l'accord cesse, et nous avons préféré le classement de Longpérier à celui de M. Warwick Wroth. Nous tenons à spécifier, d'ailleurs, que l'un et l'autre soulèvent de grosses objections et nous faisons particulièrement des réserves au sujet du long règne qui est attribué à Vologèse III (Vologèse II de Warwick Wroth). On le fait régner de 78 à 148 (p. J.-C.), c'est-à-dire 70 ans ; on devrait, par suite, trouver, au début de son règne, une effigie jeune, très différente de celle des dernières années. Or, il n'en est rien ; cette constatation semble appeler une revision des attributions admises et je serais tenté de croire que les tétradrachmes des premières années, qui portent les dates ΘΙΙΤ, ϟΤ, ΑϟΤ doivent être attribués non à Vologèse III, mais bien à Vologèse II (Vologèse I de Warwick Wroth). Le fait que l'effigie de ces tétradrachmes est coiffée d'une tiare, tandis que l'effigie habituelle de Vologèse II a la tête nue, n'est nullement incompatible avec cette nouvelle attribution, qui me paraît confirmée par l'examen attentif des traits caractéristiques des portraits, abstraction faite de la coiffure (1).

Ainsi que nous le montrerons, les monnaies de l'Elymaïde ont des rapports étroits avec celles des rois parthes ; sur la liste des souverains de la Susiane figurent des Orode et des Phraate, nous essaierons de démontrer que l'on doit y ajouter des Vologèse et des Chosroès et que les uns et les autres sont identiques aux princes de même nom de la liste arsacide que nous avons donnée plus haut.

Notre travail sera divisé en deux parties :

Première partie : *Étude des types et symboles, étude des légendes, discussion des attributions.*

Deuxième partie : *Description des monnaies.*

(1) L'analogie des traits est particulièrement remarquable sur les tétradrachmes figurés nos 1 et 8 de la planche XX de la collection de Pétrowicz; l'analogie se poursuit sur les drachmes nos 2 et 11 de la même planche.

PREMIÈRE PARTIE

Étude des types et des symboles, étude des légendes, discussion des attributions.

§ 1. — ÉTUDE DES TYPES ET DES SYMBOLES

I. — Types de l'avers.

Les types de l'avers peuvent se diviser en deux grandes catégories :

A. — Types avec tiare.

B. — Types sans tiare.

Nous examinerons successivement les diverses variétés qu'ils présentent et nous indiquerons pour chacune d'elles le nom du souverain présumé auquel elle est attribuée, nous réservant de justifier au dernier paragraphe nos propositions d'attributions.

A. — *Types avec tiare.* — Les types avec tiare sont communs pour la plupart à la trouvaille de 1874 et à celle de 1900 et s'y sont rencontrés en grand nombre ; ils doivent être considérés, par suite, comme antérieurs aux types sans tiare, avec cheveux relevés, de la planche XIV, 153-186, lesquels, en raison de leur absence totale dans la trouvaille de 1900, ont été émis vraisemblablement à une époque postérieure à l'enfouissement de celle-ci.

Tantôt de profil, tantôt de face, les types avec tiare se distinguent principalement par les ornements qui décorent la tiare et peuvent se classer comme suit :

Aa. Tiare de profil avec ancre	grand module	Pl. X, 17	Orode Ier.
	petit module	Pl. X, 18-40	
—	—	Pl. XIV, 140-142	
Ab. Tiare de profil avec croissant ponctué		Pl. XIII, 125-136	Phraate.
Ac. Tiare de face avec deux croissants ponctués		Pl. XIII, 117-124	
—	—	Pl. XIV, 150-152	
Ad. Tiare de face avec cordon perlé au milieu		Pl. XI, 48-69	Orode II, fils d'Orode.
—	—	Pl. XIV, 147-149	
—	—	Pl. XIV, 142-144	Orode Ier.
—	—	non figuré	Phraate.
Ae. Même tiare, ornée d'aigrettes	grand module	Pl. XIV, 146	Orode II, fils d'Orode.
—	petit module	Pl. XI, 41-47	

Toutes les monnaies avec tiare ont, dans le champ, à droite, une ancre et au-dessus un croissant surmonté d'un point qui tient la place de l'astre qui figure sur les monnaies antérieures de Kamnaskirès; exceptionnellement, l'astre a subsisté sous la forme d'une croix sur les monnaies de grand module, pl. XIV, 146, et sur quelques monnaies de petit module.

Les effigies ont entre elles une grande analogie : le souverain est fortement barbu et paraît drapé dans un manteau qui ne permet pas de juger si le cou est entouré du collier à spires multiples qui se voit sur les portraits de la dynastie arsacide et sur ceux des Kamnaskirès. La tiare est ceinte d'un diadème dont les extrémités pendent le long du dos ; les différences qui existent dans les traits du visage et la physionomie ne sont pas assez tranchées pour permettre, à elles seules, la répartition des monnaies entre trois souverains différents, mais, généralement, elles corroborent assez bien les indications qui résultent des légendes, des types de revers et des signes distinctifs de la tiare. Lorsque nous discuterons les légendes, nous verrons que les monnaies avec croissants ponctués, qu'elles soient de face ou de profil, portent en avant du profil l'abréviation ΠΡΑ et au revers la légende ΠΡΑΑΤΗΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ou ΦΡΑΑΤΗΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ; donc pour elles point d'hésitation, elles reviennent à un roi Phraate, auquel nous donnerons également toutes les monnaies anépigraphes ayant le croissant.

Par contre, les monnaies qui n'ont pas le croissant sur la tiare ne portent jamais le nom de Phraate ; les unes, où la tiare de profil est ornée d'une ancre, portent d'ordinaire en grec ou en araméen, la légende *Orode roi* ; les autres, de face, ont une tiare qui n'est ornée que d'un simple cordon perlé vertical, type Ad. Quand elles ne sont pas anépigraphes, elles portent le plus souvent, au revers, une légende araméenne qui se traduit par *Orode roi, fils d'Orode*. Le type Ae est semblable au type Ad, sauf que la tiare est entourée d'une série d'aigrettes verticales. La légende araméenne est la même sur les pièces de petit module, sur une pièce de grand module, qui ne se trouvait pas dans la trouvaille de 1900, mais qui existe à la Bibliothèque nationale et dont plusieurs exemplaires ont été rapportés de Perse par M. de Morgan à son dernier voyage, la légende araméenne est simplement *Orode roi* ; on serait par suite tenté de l'attribuer à Orode I, comme nous l'avons fait pour la pièce grand module, pl. X, 17, qui porte la même légende, mais,

en raison de l'identité parfaite qu'elle présente avec les pièces de petit module avec tiare à aigrettes, nous l'attribuons, comme celles-ci, à Orode II, fils d'Orode. Rien n'empêche d'admettre que ce souverain a modifié à différentes époques de son règne la légende de ses monnaies, et qu'après avoir inscrit *Orode roi, fils d'Orode,* il a supprimé le nom de son père ; ces réductions successives des légendes monétaires sont constantes en numismatique romaine ; dans la série arsacide on trouve également, pour un même souverain, plusieurs légendes différentes.

En résumé, nous attribuons à Orode II les monnaies de face où la tiare est ornée d'un cordon perlé ; nous faisons, pourtant, une exception pour les monnaies, pl. XIV, 142-143, aux revers de l'aigle et du diadème, que nous donnons à Orode I, parce que leur effigie paraît plus âgée que celle des monnaies d'Orode II, et aussi parce que le revers de l'aigle se trouve sur les monnaies d'Orode I, roi des Parthes, que nous identifions à notre Orode I, roi de Susiane.

Par exception également, nous attribuons à Phraate des monnaies avec tiare sans croissant(1) qui présentent, au revers, des croissants affectant différentes dispositions. Ces revers avec croissants, dont on trouve un spécimen, pl. XIII, 128, attribuable sans hésitation à Phraate, nous paraissent revenir à ce prince, qui semble avoir une prédilection marquée pour le symbole du croissant.

B. — *Types sans tiare.* — Le type B peut être subdivisé comme suit :

Ba.	B. diadémé à g. avec la coiffure des Kamnaskirès, g. module.	Pl. XIV, 139	Kamnaskirès.
	— — p. module. . . .	Pl. X. 1- 16	
Bb.	B. diadémé de face, barbu, avec touffes latérales de cheveux, g. module. .	Pl. XII, 70- 72	Orode II, fils d'Orode.
	— — p. module.	Pl. XII et XIII, 73-116	
	— — —	Pl. XIV, 145	
Bc.	B. diadémé à g., barbe en pointe, touffes de cheveux sur la tête et sur la nuque.	Pl. XIV, 138	Phraatake (?).
Bd.	B. de face avec touffes de cheveux tombant sur les épaules et légende araméenne.	Pl. XIV, 153	X.
Be.	B. de face ou de trois quarts, grosses moustaches et barbiche, touffes de cheveux à droite et à gauche et au sommet de la tête.	Pl. XIV, 154-161	Orode III (?).
Bf.	B. diadémé à g., barbe courte en pointe, grosses touffes de cheveux, sur la et sur la nuque, avec ou sans légende.	Pl. XIV, 162-168	Orode III.
Bg.	B. diadémé à g., barbiche divisée en deux pointes, touffe de cheveux sur la tête, avec ou sans légende.	Pl. XIV, 169-175	Orode IV.
Bh.	Buste analogue, très longue barbiche, pas de touffes de cheveux.	Pl. XIV, 176-178	Y.
Bi.	Buste analogue, touffe de cheveux ou chignon sur la nuque.	Pl. XIV, 179-182	Z.
Bj.	B. diadémé à g., barbu, touffes de cheveux sur la tête.	Pl. XIV, 183-186	Vologèse II.
Bk.	B. diadémé à g., barbe en pointe, touffes de cheveux sur la tête et sur la nuque.		Chosroès.

Type Ba. Pl. XIV, 139 et pl. X, 1-16. — *Kamnaskirès.*

Ce type est probablement le plus ancien, le petit module seul faisait partie de la trouvaille de

(1) Ces monnaies qui n'ont pas été figurées sur les planches, ont été signalées par Mordtmann et se trouvent en plusieurs exemplaires dans notre collection.

1900. Le roi est de profil à gauche, fortement barbu; sur quelques exemplaires, il a l'air d'un vieillard; les effigies présentent, d'ailleurs, une grande variété, mais se distinguent de celles de tous les autres souverains par la disposition de la coiffure; les cheveux forment sur le front et tout autour de la tête comme une couronne pouvant être confondue avec les bords d'un chapeau; en arrière, ils retombent sur la nuque et sont disposés comme une sorte de chignon ou de queue plus ou moins allongée; le diadème entoure la tête au-dessus de la couronne de cheveux. Cette disposition de la coiffure est analogue à celle des tétradrachmes du grand roi Kamnaskirès et de ses successeurs. Dans le champ à droite, est une ancre et au-dessus un croissant surmonté d'un astre, le plus souvent réduit à un point.

Type Bb. Pl. XII, 70-72; pl. XII et XIII, 73-116; pl. XIV, 145. — *Orode II fils d'Orode.*

Buste barbu de face ou de trois quarts, grosses touffes latérales de cheveux, diadème entourant le front, quelquefois au sommet de la tête petite houppe de cheveux autour de laquelle s'enroulent les extrémités du diadème; dans le champ à droite, ancre surmontée du croissant ponctué. Ce type se rattache directement, par les légendes, au type Ad, tiare de face avec cordon perlé; comme lui, il appartient à Orode II fils d'Orode; leurs légendes araméennes les plus habituelles sont URUD MaLKA BaRI URUD, KUMaŠKIR URUD MaLKA et KaBNaHZKIR URUD MaLKA BaR URUD MaLKA; la première est absolument identique à celle des monnaies d'Orode II déjà signalées, les deux dernières reviennent également à Orode II: nous en indiquerons plus loin les raisons.

Nous avons dans ce monnayage d'Orode II un exemple bien caractéristique des étranges déformations que peut prendre une même effigie: qui pourrait reconnaître dans la figure en lame de couteau des n°s 110, 111, le gros joufflu des n°s 82 et 112? Cependant, les légendes sont là qui nous forcent à en reconnaître l'identité. Remarquons, d'ailleurs, que si le premier terme de la série est très différent du dernier, on passe de l'un à l'autre par des transitions insensibles et que, si l'on voulait répartir ces multiples effigies entre plusieurs souverains, on se trouverait fort embarrassé.

Les différences basées sur l'embonpoint ne sont pas d'ailleurs les seules qui méritent d'être signalées dans les effigies des n°s 70 à 116; la disposition de la chevelure présente des particularités dignes de remarque, qui ont quelquefois été méconnues. Le plus souvent, il existe au sommet de la tête une petite touffe de cheveux à la base de laquelle vient s'enrouler l'extrémité du diadème, après avoir entouré le front. Pour bien comprendre cette particularité, qui est assez visible sur les pièces de grand module 71 et 72 et qui se retrouve plus nette encore sur les monnaies postérieures de la planche XIV, n° 162 à 172, il faut se reporter à la représentation très caractéristique du diadème de ces souverains, qui nous est donnée au revers des n°s 144, 152; ce diadème comporte deux cercles concentriques: le plus grand correspond au front, le plus petit à la ligature qui serre la base de la touffe de cheveux supérieure; pour compléter cette représentation du double diadème, on y a figuré minutieusement les deux grosses boucles du nœud terminal, lesquelles se voient fréquemment sur les effigies des souverains de l'Élymaïde.

Ainsi que nous l'avons dit, la coiffure avec le double diadème et la petite touffe au sommet de la tête est la plus fréquente sur les effigies d'Orode II sans tiare; néanmoins il arrive quelquefois que la touffe supérieure n'est pas visible, et, dans ce cas, les deux boucles du nœud terminal, fortement exagérées, se voient de chaque côté de la tête, comme dans les n°s 105 à 111.

En résumé, il est impossible d'établir des divisions bien tranchées dans cette nombreuse catégorie de monnaies; nous la réunissons toute sous la rubrique unique, type Bb, en renvoyant pour les variantes de détail aux planches XII, XIII, XIV, à la figure 331, n°s 6,7,8,9 intercalée plus loin dans le texte; les quatre pièces de grand module que représente cette figure, ont été recueillies récemment en Perse, loin de Suse, et leur origine première est inconnue. Elles offrent, avec des légendes identiques, quatre types d'Orode II qui pourraient être caractérisés par les mots : très gros, gros, moyen, maigre ; en ajoutant à ces quatre pièces le n° 70, pl. XII, où la tête de trois quarts est d'un style remarquable, on a une représentation assez complète de cette intéressante catégorie du monnayage d'Orode II.

Type Bc. Pl. XIII, 138. — *Phraatake* (?).

Buste de profil à gauche avec moustaches et barbe en pointe, grosses touffes de cheveux sur la nuque et sur le sommet de la tête, double diadème; au revers, Artémis radiée avec arc et carquois, avec légende grecque incertaine; les symboles habituels de l'ancre et du croissant ponctué ne se trouvent ni à l'avers, ni au revers. C'est la seule pièce de la trouvaille de 1900 qui soit dans ce cas.

Ce type manquait totalement dans la trouvaille de 1874 et est unique dans celle de 1900; on doit en conclure qu'il a été émis en très petite quantité. Nous discuterons plus loin la légende et l'attribution; constatons, dès à présent, que cette pièce, par le type de l'avers, diffère de toutes les monnaies de la trouvaille de 1900 et se rapproche beaucoup des monnaies postérieures de la planche XIV, mais que, par son revers d'Artémis et sa légende grecque, elle se rattache aux monnaies émises au nom de Phraate; en dehors de toute autre considération, cette constatation suffit pour faire conjecturer qu'elle s'intercale chronologiquement entre le Phraate de la planche XIII et l'Orode III de la planche XIV.

Si, comme nous sommes porté à le croire, l'Orode I et le Phraate I de Susiane ne sont autres que les rois arsacides, Orode I et Phraate IV, le souverain qui inaugure dans la série susienne le type singulier à chevelure relevée en grosse touffe sur le sommet de la tête pourrait bien être Phraatake, le fils de Phraate IV et de l'esclave Mousa. C'est là une opinion très conjecturale, car, il faut bien le dire, la légende est d'une lecture très incertaine; si, à la rigueur, on peut y trouver les éléments du nom de Phraatake, on pourrait également y lire le nom d'Orode ou même celui de Chosroès : nous verrons plus loin quelles sont les raisons qui nous conduisent à préférer l'attribution à Phraatake.

Type Bd. Pl. XIV, 153. — *X*.

Buste de face avec touffes de cheveux tombant sur les épaules et légende araméenne.

L'exemplaire de la planche XIV qui appartient à notre collection est très indistinct, un exemplaire beaucoup plus net a été trouvé à Suse par M. Dieulafoy et est déposé au Musée du Louvre : pour l'un comme pour l'autre la légende tronquée et peu distincte ne permet guère de hasarder une attribution. Constatons seulement que le revers de cette monnaie, l'ancre accostée de deux croissants, le tout dans un diadème, est identique à celui que nous trouvons parmi les monnaies anépigraphes à la tête de face que nous classons dubitativement à Orode III.

Type Be. Pl. XIV, 154-161. — *Orode III.*

Buste de face, grosses moustaches, barbiche frisée à son extrémité et séparée en deux pointes, à droite et à gauche deux grosses touffes de cheveux, sur le sommet de la tête une touffe plus ou moins grosse. En général, il n'y a du côté de l'avers ni ancre, ni croissant ponctué, exceptionnellement nous voyons apparaître à droite du buste, pl. XIV, 161, un croissant et, à une certaine distance au-dessus, non pas un point, mais bien un astre parfaitement formé, particularité que nous n'avons jamais rencontrée jusqu'ici dans les pièces de petit module. Notons, d'ailleurs, que, si le symbole de l'ancre est absent sur l'avers du type Be, il se retrouve toujours au revers.

Deux revers distincts sont associés au type Be : le premier, l'ancre avec croissants dans un diadème, le rapproche du type précédent ; le second, l'Artémis de profil, avec coiffure spéciale, est très analogue à l'un des revers du type Bg que nous attribuons à Orode IV.

Le type Be est toujours anépigraphe ; on peut, en raison de la disposition de la coiffure, l'assimiler soit au type Bc Phraatake, soit au type Bf Orode III ; nous nous sommes arrêtés à cette dernière assimilation.

Type Bf. Pl. XIV, 162-168. — *Orode III.*

Buste à gauche, moustache et barbe ; au sommet de la tête et sur la nuque, grosse touffe de cheveux.

Ce type présente deux variétés : sur la première on lit, en pehlvi, en avant du profil, *Orode roi* ; la seconde est anépigraphe, et, à la place de la légende, se trouve une ancre. Ces deux variétés appartiennent évidemment au même souverain Orode III, car les effigies de l'avers, comme celles du revers, sont semblables.

Type Bg. Pl. XIV, 169-175. — *Orode IV.*

Même description que pour le type Bf, sauf que la barbe est plus courte et divisée en deux pointes et qu'il n'y a pas de touffe de cheveux sur la nuque.

Le type comporte deux variétés, la première 169-171 porte la légende pehlvie *Orode roi* et il existe généralement dans le champ à droite une ancre qui se répète au revers à la même place, derrière la tête d'Artémis ; la deuxième variété 172 à 175 est anépigraphe et ne présente d'ancre ni d'un côté ni de l'autre ; il y a seulement un croissant derrière la tête d'Artémis.

Ces deux variétés ont été émises par un même roi du nom d'Orode, mais nous pensons, en raison de la différence de la coiffure et du caractère plus jeune de la physionomie, que c'est un Orode IV, fils d'Orode III.

Type Bh. Pl. XIV, 176-178. — *Y*.

Type Bi. Pl. XIV, 179-182. — *Z*.

Ces deux types ont avec le précédent une grande analogie, on doit noter, néanmoins, les différences suivantes: la touffe supérieure de cheveux a disparu, la barbiche est plus longue; enfin, au revers, l'Artémis en pied, accostée d'un croissant, a remplacé le buste d'Artémis. Ce changement de revers, joint aux différences iconographiques, constitue un indice suffisant pour faire présumer un changement de règne.

D'autre part, les types Bh, Bi se différencient entre eux; le premier n'a pas, comme le second, les cheveux disposés en touffe ou chignon sur la nuque; on doit remarquer, aussi, que, sur les pièces du dernier type, on voit reparaître le double symbole de l'ancre et du croissant ponctué (1); la chose est bien nette sur le n° 181, on peut même constater, qu'au lieu du croissant ponctué proprement dit, on a un croissant et un astre bien formé, qui en est nettement séparé. En outre, les revers des types Bh, Bi présentent des différences appréciables que nous signalerons lorsque nous traiterons des types de revers.

En résumé, il paraît y avoir des raisons suffisantes pour répartir les types Bh, Bi entre deux souverains distincts Y et Z.

Type Bj., Pl. XIV, 183-186. — *Vologèse II* (?) (*I* de Warwick Wroth).

Buste barbu à gauche, généralement assez barbare, grosse touffe de cheveux au sommet de la tête et sur la nuque, double diadème; dans le champ, à droite, l'ancre surmontée d'un croissant ponctué; au revers, Pallas Athéné avec la lance et le bouclier.

La disposition de la coiffure est évidemment analogue à celle d'Orode III et c'est à tort que Mordtmann (2) l'a comparée à celle des Kamnaskirès, il y a entre elles des différences essentielles: dans la coiffure des Kamnaskirès, il n'y a qu'un diadème unique placé au-dessus de la couronne de cheveux, tandis que sur notre type Bj, comme sur les types Be, Bf, Bg, le diadème principal entoure le front, et il y a, en outre, une ligature au bas de la touffe de cheveux; par suite le type Bj doit être classé, non au commencement de la série comme l'a fait Mordtmann, mais à la fin. Nous exposerons plus loin les raisons qui nous portent à l'assimiler au roi parthe Vologèse II, pl. 19.

(1) Sur le type Bh, il existe une ancre, qui n'est pas visible sur les monnaies 176-178, mais que j'ai constatée sur un exemplaire de la collection Pétrowicz.

(2) Mordtmann. *Weitere Beiträge zur Kenntniss der persepolitanischen Münzen*, n° 2. p. 42, *Z. f. N.*. BVII. 1880.

Type Bk. Fig. 3, 4. — *Chosroès.*

Buste à gauche, avec moustaches et barbe en pointe; grosses touffes de cheveux sur la nuque et sur le sommet de la tête, double diadème.

Cette pièce existe en double exemplaire dans la collection Pétrowicz (1), où elle est classée parmi les monnaies arsacides du roi Chosroès ; le type de l'avers est, en effet, très analogue à celui des drachmes de ce roi. Mais le type du revers, l'Artémis chasseresse avec légende grecque, nous paraît tellement semblable à celui de nos pièces de Phraate et Phraatake que nous croyons devoir attribuer cette monnaie à la Susiane.

Nous devons noter que notre pièce n° 138, attribuée dubitativement à Phraatake, présente de grands rapports avec les deux pièces de Chosroès de la collection Pétrowicz; nous en ferons plus loin l'objet d'une discussion complète.

II. — Types des revers.

En traitant des types de l'avers, nous avons été amené à mentionner ceux du revers, parce que, bien souvent, ils se prêtent une aide réciproque dans la fixation des attributions ; bien des choses, néanmoins, restent à dire au sujet de la détermination des types de revers, de leur origine et de leur emploi dans le monnayage de l'Élymaïde.

Nous les diviserons en quatre catégories :

1re catégorie : Types divins.
2e — Type du buste de la reine.
3e — Type dégénéré de l'effigie du grand roi Kamnaskirès.
4e — Types divers.

Première catégorie. — *Types divins.* — Avant d'aborder l'étude des types divins, il nous paraît nécessaire de rechercher quelles pouvaient bien être, au commencement de l'ère chrétienne, les divinités honorées en Élymaïde.

Dieux de l'Élymaïde. — Extension probable de l'Élymaïde. — Et d'abord où se trouve exactement l'Élymaïde et quelles en sont les limites?

D'après le témoignage de Strabon elle est contiguë à la Susiane ; Pline est plus précis : « *Susianam ab Elymaïde disterminat amnis Eulœus* » : le fleuve de l'Eulœus sépare la Susiane de l'Élymaïde. Or, nous savons, par les documents les plus anciens, que Suse était sur l'Eulœus, ce qui nous est encore confirmé par la dénomination de « Séleucie sur l'Eulœus » que lui donne

(1) Sammlung Pétrowicz, *Osroès*, nos 1 et 2, pl. XXI, 12. Wien, 1904.

une inscription grecque de l'époque séleucide, récemment mise au jour par la Délégation. Suse, aux confins de la Susiane et de l'Élymaïde, a très certainement exercé une influence prépondérante sur l'une et l'autre de ces contrées, en supposant qu'elles soient distinctes; j'ajoute que, vraisemblablement, à l'époque qui nous occupe, les grandes divisions politiques correspondant aux satrapies de Darius s'étaient reconstituées et que la Susiane et l'Élymaïde de Strabon formaient un royaume unique correspondant à l'ancienne Susiane, l'Uvaza des inscriptions, comprise entre la Médie, la Balylonie et la Perside.

Quoi qu'il en soit, si nous voulons des renseignements sur la religion des peuples de l'Élymaïde, c'est à Suse, l'ancienne capitale de l'Élam, la résidence des rois achéménides et d'Alexandre, qu'il faut les chercher.

L'élam avant les Perses. — Quels furent ses premiers habitants et leurs dieux ? Les inscriptions ne nous l'ont point appris ; nous savons seulement que, plus de 4 000 ans avant J.-C., si l'on admet la chronologie de Nabonide, qui fixe à 3 800 ans avant notre ère le règne de Sargon d'Agadé, le pays de Suse est en rapports constants et presque toujours en lutte avec les cités de la Chaldée, Our, Kich, Uruk, Lagach (Sirpurla), lesquelles florissaient à une époque où le nom de Babylone n'est pas encore prononcé ; un peu plus tard, Naramsin, fils de Sargon, conduit dans les montagnes une expédition victorieuse, dont une admirable stèle nous a conservé le souvenir, et s'empare de la Susiane ; c'est là un point de repère fondamental dans l'histoire de l'Élam. Suse devient, pour un temps, vassale d'Agadé et l'élément sémitique y domine, sans faire disparaître néanmoins l'élément rival représenté par la race anzanite ; les patésis ou vice-rois qui la gouvernent écrivent en sémitique, mais leurs noms Kal-Rouhouratir, Houmbanoumena, sont anzanites, et dans leurs inscriptions, les dieux susiens se mêlent aux dieux de la Chaldée.

Combien de temps dura le régime des patésis ? Il est difficile de le préciser ; mais, vers 2280, les Élamites sont affranchis et un brillant conquérant, Koudour-Nahhounte, fonde une dynastie anzanite au cœur de la Babylonie, après avoir pillé ses sanctuaires les plus vénérés et transporté leurs dépouilles à Suse ; en particulier il y installe la grande déesse d'Uruk, la déesse Nanâ, qu'Assurbanipal y retrouve 1635 ans plus tard. Bien certainement pendant son séjour prolongé sur les bords de l'Eulœus, elle fut comblée d'honneurs ; et c'est là un point sur lequel il est bon d'insister, car il caractérise bien l'idée religieuse dans l'antiquité païenne ; la piété s'étend aux divinités étrangères, le vainqueur aime à emporter comme trophée les dieux de ses ennemis, il les installe chez lui, il les choie pour les détacher de l'adversaire et les amener à reporter sur lui-même leur protection.

Ainsi dut-il en être pour Nanâ et son souvenir s'est conservé longtemps dans les régions persiques, si l'on en juge par un passage du livre des Machabées, qui, en pleine époque séleucide, mentionne encore le temple de Nanâ, où Antiochus le Grand trouve la mort (1).

(1) Machabées, liv. II, 13.

Qu'était-ce donc que cette déesse étrangère qui laisse en Susiane des souvenirs plus vivaces que les dieux susiens eux-mêmes ? Assurbanipal, dans ses annales, écrit son nom en toutes lettres Na-na-a et nous fait connaître qu'elle n'est autre que l'ancienne déesse d'Uruk. Celle-ci semble être désignée dans les textes les plus anciens des rois de Lagach et d'Uruk par un idéogramme de lecture fort incertaine (1) qui, à une époque postérieure, représente la déesse Istar sous ses multiples aspects : originairement déesse pastorale, Istar est encore la déesse de la fécondité et de l'amour et la dame des batailles ; au ciel, c'est la brillante Vénus qui règne avec Šamas et Sin. L'identité qui a pu exister entre Nanâ d'Uruk et l'Istar primitive s'est-elle conservée dans son intégrité pendant le cours des âges ? Il est permis d'en douter, car, dans un des textes religieux où figure le nom de Na-na-a écrit phonétiquement (2), on la trouve citée en même temps qu'Istar, ce qui semble indiquer qu'elles n'étaient pas absolument confondues.

Quoi qu'il en soit, entre elles les rapports étaient grands et les traditions babyloniennes et assyriennes sont la principale source d'informations dont nous disposons pour reconstituer la personnalité de la Nanâ susienne, jusqu'à l'époque achéménide.

Après la destruction de Suse par Assurbanipal, la nationalité anzanite ne se rélève plus et la Susiane n'apparaît plus que comme une province babylonienne ; des dieux susiens, il n'est plus question et ce sont ceux de Babylone qui vont se trouver en contact avec les dieux de la Perse.

Le panthéon des Achéménides est d'ailleurs originairement fort peu compliqué : Darius dans ses inscriptions ne parle que du Dieu suprême Ahura-Mazda et c'est seulement sous Artaxercès-Mnemon qu'il est fait mention de Mithra et d'Anahita ; Bérose, cité par Clément d'Alexandrie, nous dit, d'ailleurs, qu'à l'origine les dieux de la Perse n'avaient pas de représentation matérielle et que, le premier, Artaxercès, fils de Darius, fit faire des statues d'Aphrodite-Anahita dans les villes de Babylone, Ecbatane, Suse, Persépolis, Bactres, Sardes et Damas.

A ce moment, la religion perse, au contact des cultes de Babylone, subit une modification profonde et, vraisemblablement, Anahita, la pure déesse de l'Avesta et Istar-Nanâ, fort différentes en principe, viennent se fondre en une divinité unique que les Grecs ont connue sous le nom d'Ἀναιτις. Sans doute, ce n'est là qu'une présomption, mais le fait que ces deux déesses sont l'une et l'autre nommées Aphrodite par les auteurs grecs, en fait presque une certitude. Nous sommes donc autorisé à penser que la forme matérielle donnée à Anahita, à l'époque d'Artaxercès, a été inspirée par les représentations d'Istar. Sur un cylindre babylonien du British Museum est figurée une déesse vêtue d'une longue robe, coiffée d'une tiare à cornes, et qui semble armée d'un

(1) L'idéogramme de la déesse Nanâ-Istar est celui qui entre dans la composition de l'idéogramme de la ville de Suse ; sous sa forme archaïque, il rappelle le signe RI avec lequel il a été quelquefois confondu. Il est absolument distinct de celui de la déesse Nina ; celle-ci, malgré l'analogie des noms, n'a rien de commun avec Nanâ, tout au moins à l'origine : c'est une déesse maritime, comme l'indique son idéogramme qui comprend l'image d'un poisson ; elle est l'enfant d'Eridu, fille du dieu poisson Ea ; tandis que Nanâ-Istar est désignée tantôt comme fille de Bel, tantôt comme fille de Sin. — Sur des documents de Koudour-Maboug, roi d'Erech, on trouve le nom de Nanâ écrit phonétiquement.

(2) *Die assyrische Beschwörungsserie*, Maqlû, 5e tablette, l. 59-60, « *ina qibit Istar, Tammuz, Nanai, belit râmi* », par l'ordre d'Istar, de Tammouz, de Nanâ déesse de l'amour.

arc. On la regardait généralement comme une Istar babylonienne ou assyrienne ; cette supposition vient d'être confirmée par la découverte toute récente, faite à Babylone, d'un bas-relief, ou figure, avec le nom d'Istar, une déesse analogue qui est également armée de l'arc ; nous savons, d'autre part, par Plutarque, qu'au temps d'Artaxercès, existait dans un sanctuaire de Pasargade, la statue d'une déesse guerrière qui rappelait Minerve (1).

De tout cela nous pouvons conclure que l'Anaïtis perse n'était pas sans analogie avec l'Istar babylonienne et la complexité de ses attributs nous fait comprendre pourquoi les Grecs l'ont assimilée, tantôt à Aphrodite, tantôt à Artémis ou à Athéné. Rien ne prouve, d'ailleurs, que les nombreuses statues que lui fit élever Artaxercès furent semblables et que celle de Sardes fut identique à celle de Suse, celle de Suse à celle de Bactres. En ce qui concerne cette dernière, les monnaies frappées dans l'Inde par les rois Kanishka et Huvishka, au premier siècle de notre ère, nous fournissent une indication précieuse ; elles nous montrent l'image d'une déesse vêtue d'une longue robe, portant un sceptre ou une arme, et dont la tête est ornée d'un croissant et entourée d'un nimbe : évidemment, c'est une Aphrodite orientale, dont le prototype semble devoir être la statue de l'Anahita perse élevée à Bactres par Artaxercès ; néanmoins la légende NANAIA ou NANO nous donne le nom sémitique de la déesse Nanâ de Suse, ce qui prouve combien le culte de cette divinité avait conservé des attaches puissantes dans les parties les plus éloignées de la monarchie achéménide.

Notons, d'ailleurs, que, sur les monnaies indo-bactriennes des mêmes rois, on voit apparaître, mélangées aux images des divinités helléniques et indiennes, celles des dieux iraniens et entre autres celle de Mithra ; ce doit être une des plus anciennes représentations connues de ce dieu et probablement, comme celle de Nanâ, elle vient de Bactres. Est-ce à dire qu'elle est aussi ancienne et faut-il en conclure que Mithra a eu des statues dès l'époque achéménide? Rien n'autorise à le penser.

Époque grecque. — Nous avons cherché à dégager de l'étude des textes et des monuments figurés, les points les plus saillants du culte extérieur des peuples de la Susiane sous la domination achéménide, et nous avons montré l'influence prépondérante qu'ont exercée sur son développement les mythes de l'antique religion babylonienne ; à cette influence il faut en joindre une autre qui est loin d'être négligeable, c'est celle de l'hellénisme. Darius et ses successeurs ont vu leurs immenses armées impuissantes à triompher de la résistance héroïque du petit peuple grec et, sans doute, ils durent en concevoir une estime singulière pour les dieux protecteurs de l'Hellade ; Xercès avant de franchir l'Hellespont sacrifie sur les autels d'Athéné d'Ilium et, comme jadis Koudour-Nahhounte, il rapporte dans ses états des images vénérées des dieux de la Grèce, la statue d'airain d'Apollon Milésien à Ecbatane et l'antique idole d'Artémis Brauronia à Suse. Voilà donc les divinités grecques introduites au cœur de l'empire achéménide ; sans aucun doute elles furent

(1) Ἔστι δὲ Θεᾶς πολεμικῆς ἱερὸν, ἣν Ἀθηνᾶν ἄν τις εἰκάσειεν. Plutarque, *Vie d'Artaxercès*, III, 40.

bien reçues, d'autant plus qu'entre Apollon et Mithra, Artémis et Anaïtis le rapprochement était facile. A Suse, particulièrement, où l'idée nationale et religieuse devait être singulièrement confuse, les progrès de l'hellénisme dûrent être rapides et la domination macédonienne n'eut pas de peine à s'y faire accepter. Alexandre y séjourne à deux reprises, Séleucus lui donne son nom, et, de toutes parts, en Susiane comme en Babylonie, s'élèvent les sanctuaires d'Artémis et d'Athéné dont font mention Strabon et Isidore de Charax.

Époque parthe. — La révolte parthe, qui enlève aux Séleucides la domination de l'Asie, a pu amener une réaction : elle ne semble pas avoir été bien accentuée, si l'on en juge par les types religieux grecs qui continuent à figurer sur certains tétradrachmes de Mithridate I et de ses successeurs; les premières monnaies des Kamnaskirès, frappées en Susiane, adoptent également les types d'Apollon et de Jupiter; tout au plus peut-on trouver dans le type composite du satrape assis sur l'omphale des drachmes arsacides, un souvenir des origines nationales; encore disparaît-il sur les tétradrachmes à l'époque d'Orode et de Phraate IV. Sous ce dernier prince, le type le plus ordinaire des tétradrachmes est une Tyché portant une corne d'abondance et présentant au roi une couronne ou une palme; quelquefois au-dessus de la tête de la déesse est un croissant, ce qui pourrait faire supposer qu'il faut voir là une représentation d'Artémis considérée comme divinité protectrice du roi (1); ce qui donne une certaine vraisemblance à cette hypothèse, c'est que la Tyché est parfois remplacée par une déesse casquée, qui doit être assimilée à Pallas. Il n'y aurait rien que de naturel à voir figurer sur les monnaies de souverains qui se parent du titre de philhellènes, les deux divinités grecques qui étaient le plus en honneur dans les provinces qui avaient fait partie de l'empire des Séleucides.

Cette époque d'Orode et de Phraate IV est précisément celle de nos monnaies de l'Élymaïde : nous y retrouvons des types incontestables d'Artémis et d'Athéné représentées en pied avec leurs attributs ordinaires; d'autres types divins, réduits à des bustes, sont d'une attribution plus douteuse; on y a vu Sérapis et Mithra et bien d'autres choses encore. Nous pensons que c'est faire fausse route et que, suivant une habitude assez répandue dans la numismatique ancienne, les divinités figurées en buste ne sont autres que celles qui sont représentées en pied; pour nous, les bustes de face et de profil des revers, sauf une ou deux exceptions, sont ceux d'Artémis. N'oublions pas que les monnaies de la catégorie qui nous occupe, ont été à plusieurs reprises trouvées à Suse et qu'au dire de Pline il existait dans cette Suse un sanctuaire d'Artémis, le plus vénéré des temples de la région. « *Amnis Eulœus..... circuit arcem Susorum ac Dianæ tem-* « *plum augustissimum illis gentibus.* » La statue adorée sur les bords de l'Eulœus était-elle identique à l'une des nombreuses représentations de l'Artémis grecque? Dans tous les cas elle diffère de l'Artémis Brauronia qui avait séjourné à Suse quelques centaines d'années et dont

(1) Artémis est fréquemment adoptée comme Tyché par des villes asiatiques, voir en particulier une monnaie de Gérasa avec l'inscription **ΑΡΤΕΜΙΣ ΤΥΧΗ ΓΕΡΑCΩΝ**, de Saulcy, *Num. de la Terre Sainte*, Pl. XXII, 1 et 2.

l'image nous est connue par des monnaies de la ville de Laodicée, où Séleucus l'avait transportée. Ajoutons que les effigies d'Artémis représentées sur nos monnaies présentent certaines particularités qui peuvent faire croire que les types grecs ont subi des modifications auxquelles les souvenirs lointains de Nanâ et d'Anahita ne seraient pas étrangers.

Type d'Artémis. — Type d'Artémis en pied avec arc et carquois. — Parmi les types divins des revers, il en est un qui est incontestable, celui d'Artémis debout tenant d'une main son arc et prenant de l'autre une flèche dans son carquois. Mordtmann a voulu y voir un archer parthe (1) et M. de Markoff (2) une amazone ; Longpérier ne s'y est pas trompé, pas plus que M. Warwick Wroth ; il n'y a là ni archer, ni amazone, mais bien une Artémis grecque, le croissant qui se voit dans le champ, pl. XIV, 177, 178, précise l'attribution. Le type n'est d'ailleurs pas inconnu en numismatique et ne diffère de celui des drachmes de Timarque (3) que par quelques détails de la coiffure qui, sur certains exemplaires, est surmontée du calathos et entourée d'une couronne radiée. Le type d'Artémis avec arc et carquois devait avoir en Susiane une faveur spéciale, si l'on en juge par sa persistance, car nous le trouvons sous cinq souverains différents : Phraate, pl. XIII, 117-127 ; Phraatake (?), pl. XIII, 138 et postérieurement, Y..., pl. XIV, 176-178 ; Z..., pl. XIV, 179-182, et Chosroès (4). Mordtmann (5) cite le même type de revers sur une pièce qu'il attribue à Orode I ; je doute fort de cette attribution qui repose probablement sur une fausse lecture ; le type de l'avers appartient à Phraate et Mordtmann aura lu Υρωδη(ς β)ασιλευς pour Πραατης βασιλευς, il est permis de s'y tromper, étant données les formes très barbares du grec cursif employé dans ces légendes.

Ce type présente des particularités intéressantes et des variantes qu'il importe de signaler.

On le rencontre sur des monnaies de Phraate au buste de face et au buste de profil qui portent l'une et l'autre la légende ΦΡΑΑΤΗΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ou ΠΡΑΑΤΗΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ plus ou moins défigurée (pl. XIII, 117-127) ; d'ordinaire c'est sur les monnaies à buste de face, et particulièrement sur celles dont les légendes emploient la lettre Φ, que le type d'Artémis est le plus distinct et conserve une certaine allure grecque ; la déesse est vêtue d'un chiton talaire court, sa tête est ceinte d'une couronne radiée et, autant qu'on peut en juger par le n° 118, elle porte le calathos. Cette double particularité se retrouve parfaitement sur le buste de profil qui est spécial aux monnaies d'Orode, pl. X, 18-30. Le calathos n'est nullement inconnu aux types grecs d'Artémis : sans parler de la fameuse statue archaïque d'Éphèse qui, avec ses attributs multiples, est une déesse d'une tout autre nature, on peut citer l'Artémis Brauronia qui présente un intérêt spécial parce qu'elle a séjourné à Suse.

(1) Mordtmann, *Weitere Beiträge. Z. f. N.*, B. VII, 1880.
(2) De Markoff, *Les monnaies des rois parthes*, 2e fasc., p. 10 et 37.
(3) Babelon, *Rois de Syrie*, CXVI.
(4) Sammlung Pétrowicz, *Osroès*, nos 1 et 2, pl. XXI, 12. Wien, 1904.
(5) Mordtmann, *loc. cit.*, n° 18.

La couronne radiée n'est pas ordinaire sur la tête d'Artémis : il ne semble pas qu'il y ait lieu d'attacher une importance trop grande à l'existence de cette couronne, pas plus qu'à celle du calathos ; car on peut remarquer que la Tyché des tétradrachmes de Phraate IV a tantôt la tête nue, tantôt coiffée du calathos, de la couronne murale ou de la couronne radiée, sans que ces différences puissent être considérées comme modifiant le caractère de cette déesse. Parmi nos variétés d'Artémis chasseresse nous retrouvons les mêmes différences : celles des n°s 117 à 120 ont le calathos et la couronne radiée, celle du n° 138 la couronne radiée, celles des n°s 177-182 la tête nue ou ornée de la parure spéciale qui apparaît plus distincte sur les bustes de profil tels que le n° 157. Bien que ces légères variantes ne changent pas le caractère essentiel de la déesse, elles ne sont pas à négliger ; il est fort possible qu'elles nous conservent le souvenir de plusieurs statues d'Artémis existant dans différents sanctuaires de la région et que les particularités de la coiffure, qui les distinguent du prototype grec, soient des réminiscences lointaines des antiques images de Nanâ et d'Anahita.

Sur la monnaie unique, pl. XIII, 138, que j'attribue très dubitativement à Phraatake, nous trouvons une Artémis chasseresse à tête radiée ; le type n'est pas dépourvu d'une certaine élégance et, comme je l'ai déjà fait remarquer, il est très analogue à celui des monnaies de Phraate.

Sur les monnaies de la planche XIV des n°s 176 à 182 que je crois d'une époque assez postérieure, le type reparaît très modifié : l'Artémis des n°s 179-182 massive, courte et raide, n'a plus rien de grec ; celle des n°s 176-178, bien qu'elle ait un peu plus de mouvement, ne vaut guère mieux. Le revers des n°s 176-178 se distingue de celui des n°s 179-182 par le croissant placé dans le champ à gauche d'Artémis.

Types d'Artémis au buste de profil. — Nous distinguons deux types d'Artémis au buste de profil : le premier est spécial aux monnaies d'Orode I, le deuxième n'apparaît que plus tard sous Orode III et ses successeurs.

1er type : pl. X, 18-30. — Buste féminin à droite, la tête est ceinte d'un diadème qui paraît avoir un ornement central, peut-être en forme de croissant, elle est entourée de rayons et porte le calathos ; c'est le type où Mordtmann voyait l'image de Sérapis ; je n'hésite pas à y reconnaître une Artémis très analogue à celle qui paraît en pied sur les monnaies de Phraate. Autour du buste de la divinité est écrit en grec, sous des formes très diverses, le nom du roi Orode.

2e type : il présente deux variétés. *1re variété,* pl. XIV, 157-161. — Buste féminin à gauche, le cou entouré d'un collier de grosses perles, les cheveux tombant sur le front ; au sommet de la tête est disposée une parure spéciale qui semble surmontée d'un cimier constitué par une série de pointes rayonnantes terminées par des boules ; sur les exemplaires bien conservés, tels que 157, 158, 170, on aperçoit une deuxième série de boules qui sont disposées sur une ligne concentrique au cimier et qui appartiennent vraisemblablement à des ornements latéraux, en sorte qu'il est permis de supposer que la parure, vue de face, se présentait sous la forme d'un diadème orné, de

chaque côté des tempes, de rayons terminés par des perles et dominé dans sa partie centrale par l'extrémité antérieure du cimier. C'est là, certes, un ornement bien oriental qui rappelle beaucoup la couronne avec rayons perlés que portent souvent les grands dieux du panthéon hellénique sur les monnaies bactriennes, dès l'époque d'Euthydème et de Démétrius. La planche III du catalogue du British Museum « *The coins of the greek and scythic Kings of Bactria* » est particulièrement intéressante à consulter ; nous y voyons (n° 1) une Artémis nettement caractérisée, dont la tête est entourée de rayons sans perles, tels que ceux de notre premier type, et n° 9 une divinité féminine, d'attribution plus incertaine, qui porte un diadème avec rayons perlés.

Les revers appartenant à la première variété du 2e type sont anépigraphes ; l'ancre séleucide sans croissant figure dans le champ à droite.

2e variété. — Même description que ci-dessus, sauf que le cou n'est pas orné d'un collier de perles et que le diadème est posé plus bas et semble terminé sur le front et sur la nuque par une boule de fortes dimensions. Cette particularité est également nettement visible sur les Artémis en pied des nos 179-181, malgré la petitesse de l'échelle qui empêche de distinguer les autres détails de la coiffure.

La 2e variété du 2e type est anépigraphe comme la première ; elle comporte dans le champ à droite, tantôt une ancre, 169-171, tantôt un croissant, 172-175.

Tous les revers du 2e type appartiennent à des monnaies d'Orode III, Orode IV, qui ne font pas partie de la trouvaille de 1900.

Types d'Artémis au buste de face. — Le buste de face de ce type présente des difficultés d'attribution sérieuses et ce n'est pas sans quelque hésitation que je l'attribue à Artémis : à défaut de certitude dans l'attribution, encore convient-il de préciser autant que possible la description.

On peut y distinguer trois variétés :

1re variété : Buste de face, les traits de la figure toujours indistincts, sur le front une boule entre deux cornes (?), de chaque côté de la tête une touffe de cheveux plus ou moins grosse, entourée par un quart de cercle garni de rayons extérieurs, généralement au nombre de quatre ; le buste est drapé ; au-dessus de l'épaule droite, sur les exemplaires bien conservés, on voit un trait oblique qui pourrait bien représenter le carquois d'Artémis.

Pl. XII, 73, avec la légende URUD MaLKA BaRI URUD MaLKA. — Orode II.

Pl. XII, 74-81, et pl. XIV, 145, avec la légende KUMeSKIR URUD MaLKA. — Orode II.

2e variété : Même buste de face, mais sans la boule sur le front et sans le carquois, les touffes latérales de cheveux sont peu distinctes et peuvent être confondues avec des ornements ; elles sont entourées de trois ou quatre rayons terminés en pointe.

Pl. XI, 41-43 et 48-60. Buste avec tiare et légende URUD MaLKA BaRI URUD. — Orode II.

Pl. XII, 82-88. Buste sans tiare, même légende. — Orode II.

3e variété : Même buste de face, mais d'un module plus grand : la tête paraît ceinte d'un

diadème relevé en son milieu ; de chaque côté du front deux cornes, sur le sommet de la tête un objet qui peut être un calathos ou un cimier ; les touffes latérales de cheveux sont encore moins distinctes que précédemment et l'on pourrait les prendre pour un ornement dépendant de la coiffure et se terminant par trois pointes garnies de boules.

Pl. XI, 61, 62 } buste de face avec tiare, légende corrompue. — Orode II.
Pl. XIV, 147-149 }

Malgré les divergences qu'offrent ces trois variétés, il semble bien qu'elles ne constituent qu'un type unique et qu'elles représentent une seule et même divinité.

Quelle est-elle ? Mithra, Athéné ou Artémis ?

Il y a certainement quelques affinités entre le type que nous venons de décrire et le Mithra avec nimbe radié qui figure sur les monnaies indo-bactriennes de Kanishka et d'Huviskha ; on pourrait aussi voir dans le buste de face, et principalement dans celui de la 3e variété, une Athéné casquée avec cimier et aigrettes ; mais nous pensons qu'il n'est pas non plus sans rapport avec les types d'Artémis si fréquents sur nos monnaies et nous croyons devoir l'attribuer à cette déesse plutôt qu'à Athéné ou à Mithra. Pour ce dernier, en particulier, les auteurs ne mentionnent pas qu'il ait eu, comme Anaïtis, des statues en Susiane à l'époque achéménide et rien ne nous permet d'affirmer qu'il en eût davantage au temps d'Orode

Types de la Fortune. — Type 1 : Buste de femme à gauche avec collier de perles, coiffée du calathos ; derrière elle une corne d'abondance.

Pl. XIV, 140, anépigraphe, très barbare. — Orode I.

Type 2 : Même buste à droite.

Pl. XIV, 141, anépigraphe, très barbare. — Orode I.

Ces deux types paraissent être des imitations barbares d'un type monétaire parthe ; la Tyché qui y figure ressemble à celle des tétradrachmes d'Orode et de Phraate IV, peut-être est-ce encore une Artémis.

La trouvaille de 1900 ne comprenait pas de pièces au type de la Fortune; il est incontestable, néanmoins, qu'elles doivent être classées au règne d'Orode I en raison du type de l'avers, buste de profil avec tiare ornée d'un ancre, lequel est spécial à ce souverain.

Types de Pallas-Athéné. — Type 1 : Pallas-Athéné regardant à gauche, appuyée de la main droite sur une longue haste et de la main gauche sur un bouclier qui repose à terre.

Pl. XIV, 183-185. — Vologèse II (?).

Type 2 : Même déesse regardant à droite.

Pl. XIV, 186. — Vologèse II (?).

Il existait des sanctuaires d'Athéné en Babylonie et en Susiane, et, par conséquent, des statues de la déesse ; notre type en est-il la copie ou bien n'est-il qu'une imitation du type de Pallas fréquent sur les monnaies romaines ? Ce qui est particulièrement intéressant à noter c'est qu'il

fait son apparition dans la numismatique parthe à l'époque de Vologèse II ; c'est là un fait sur lequel nous insisterons en traitant des attributions.

Deuxième catégorie. — *Type du buste de la reine.* — Sur des monnaies d'Orode III, pl. XIV, 162-168, nous trouvons, au revers, un buste de femme à gauche, avec une longue queue de cheveux tombant sur les épaules ; cette effigie qui diffère entièrement de celles d'Artémis, est accompagnée d'une légende un peu incertaine qui semble devoir se lire ULFAN. Nous supposons que nous avons là le portrait de la femme d'Orode III.

Troisième catégorie. — *Type dégénéré de l'effigie du grand roi Kamnaskirès.* — Traits de formes variées placés irrégulièrement dans le champ.

Nous avons figuré, pl. XIV, 139, une monnaie de bronze de grand module, qui n'appartient pas à la trouvaille de 1900, mais qui est de nature à expliquer les revers indistincts des monnaies du même roi qui s'y sont rencontrées, pl. X, 1-16. Elle présente des débris de l'effigie du grand roi Kamnaskirès qui figure au revers du beau tétradrachme du Cabinet de France, que nous avons publié, dans notre étude sur la dynastie Kamnaskirès (1) ; la légende est, comme l'effigie, entièrement altérée. Sur les pièces de petit module, pl. X, 1-16, le revers ne présente plus que des traits semés dans le champ d'une façon tout à fait irrégulière, dans lesquels on retrouve quelquefois des vestiges de lettres. Nous remarquons des revers analogues dans les pièces de grand module, pl. XII, 70-72 et les pièces de petit module, pl. XII, 90-102, pl. XIII, 103-115. Ces deux catégories de monnaies ont l'une et l'autre, à l'avers, le buste du roi de face sans tiare, dans lequel nous voyons Orode II.

Il est souvent difficile, sinon impossible, de distinguer cette catégorie de revers de ceux qui présentent une série de points allongés, leur origine est pourtant absolument différente ; les points allongés ne sont autre chose que des feuilles et le prototype qui a donné naissance au revers du semis de points tel que le grand module, pl. X, 17, est la pièce d'Orode I, pl. X, 31, qui présente au revers une ancre entourée d'une couronne de laurier ; l'ancre d'abord au milieu de la pièce, s'est déplacée et a fini par disparaître, ne laissant que les feuilles, dont la forme plus ou moins altérée peut, dans bien des cas, être confondue avec celle des traits irréguliers provenant de l'altération du revers du grand roi Kamnaskirès ; toutefois la distinction reste assez nette dans la majeure partie des pièces de Kamnaskirès, et dans quelques-unes d'Orode II, pl. XII, 94, 101, 102 ; pl. XIII, 108, où l'on ne peut méconnaître des vestiges de légende ou d'effigie. Mais que penser des 99, 104, 114 et du 113 avec ses quatre fuseaux verticaux surmontés d'un fuseau horizontal ? Y a-t-il là des feuilles allongées ou des traits ? Que dire surtout du 103, où par une singulière fantaisie, le graveur dessine une série de clous absolument analogues à ceux de l'écriture cunéiforme, qui, on le sait, était encore en usage à l'époque parthe ?

(1) Allotte de la Fuye, *La dynastie des Kamnaskirès*, pl. V, fig. 4. *Revue de num.*, 1902.

Quatrième catégorie. — *Types divers.* — 1. Ancre entourée d'une couronne de laurier. — Ce type, qui par son avers, buste de profil du roi, coiffé de la tiare ornée de l'ancre, appartient au règne d'Orode Ier, a une importance capitale; nous y voyons figurer l'ancre, non plus seulement comme symbole accessoire, mais comme type principal, rehaussé par la couronne de laurier qui l'entoure. Si l'on se rappelle que ce même symbole d'origine séleucide figure sur les monnaies des Kamnaskirès souverains de l'Élymaïde, qui devait comprendre le territoire de la Susiane achéménide avec Suse pour capitale, et que cette même Suse avait reçu le nom de Séleucie, il est assez séduisant de supposer que l'ancre, si persistante dans la numismatique de l'Élymaïde, était devenue le symbole de cette contrée ou tout au moins de Suse; l'ancre avec la couronne de laurier ferait une allusion directe à la conquête de l'Élymaïde. Il est impossible, d'ailleurs, de ne pas mentionner que, vers l'époque où Orode I de Susiane émettait cette monnaie où le symbole de l'ancre n'est pas répété moins de trois fois, on voit apparaître ce même symbole sur les drachmes d'Orode I, roi des Parthes.

Les monnaies au revers de l'ancre occupent une place importante dans la numismatique d'Orode I de Susiane ; sur un ou deux exemplaires seulement de la trouvaille de 1900, pl. X, 31, 32, la couronne de laurier est distincte; le plus souvent l'ancre est irrégulièrement placée, et de la couronne il ne subsiste que des feuilles, quelquefois même l'ancre disparaît. Mais on peut affirmer que tous les revers d'Orode avec semis régulier de points allongés sont dérivés du prototype dn n° 31. Ce revers, parvenu à ce point de dégénérescence où l'ancre est supprimée, a d'ailleurs été adopté par Phraate, pl. XIII, 132-136 et par Orode II; mais, pour ce dernier, il est souvent difficile de distinguer les revers qui dérivent du type de l'ancre de ceux qui proviennent d'une altération de l'effigie du grand roi Kamnaskirès.

En somme ces deux types de revers, souvent confondus, sont en majorité dans la trouvaille de 1900, car, sur un total de 583 pièces on les rencontre sur plus de 300 exemplaires.

2. Type des palmes. — Sur quelques pièces de Phraate, pl. XIII, 129-131, les feuilles paraissent groupées de manière à former trois ou deux palmes; ce n'est peut-être qu'une variante de la couronne de laurier.

3. Type des croissants. — 1re variété : Un croissant au centre entouré de 5 croissants, plusieurs croissants à la périphérie, pl. XIII, 128, Phraate de profil ; sur un exemplaire de ma collection, la disposition régulière des croissants est plus distincte ; l'avers présente un buste de face avec tiare, bien que la tiare ne semble pas ornée de croissants ; j'attribue la pièce à Phraate.

2e variété : Quatre croissants disposés circulairement et adossés à l'avers, buste de face avec tiare, Phraate; non reproduit, ma collection.

3e variété : Croissants disposés en trois lignes parallèles — à l'avers, buste de face avec tiare, Phraate.

4. Type de l'ancre accostée de deux croissants ponctués, le tout dans un diadème. — Ce type rappelle celui de l'ancre dans une couronne de laurier, je crois que l'on a ici plutôt un diadème ou une couronne d'or qu'une couronne de laurier ; le type se trouve sur quatre exemplaires :

le premier, pl. XIV, 153 dont l'avers est fort indistinct est attribué à un inconnu X..., les trois autres, pl. XIV, 154, 155, 156, dubitativement à Orode II; le diadème n'est pas identique sur ces quatre pièces; sur la première on peut voir des feuilles emboîtées les unes dans les autres; sur le dernier, il y a nettement un cercle rigide sur lequel s'enroule une torsade.

5. Type du double diadème accosté de deux croissants ponctués. — En traitant des types de l'avers et des particularités de la coiffure d'Orode II, j'ai déjà montré quel intérêt présente cette représentation complète du diadème des rois de Susiane. Ce type se rencontre sur des monnaies au buste de face, avec tiare à double croissant, pl. XIV, 152, qui reviennent sans hésitation à Phraate, et sur des monnaies au buste de face, avec tiare sans croissants, pl. XIV, 144; j'ai indiqué en traitant des types de l'avers pour quelles raisons je les attribue à Orode I, plutôt qu'à Orode II.

6. Type de l'aigle. — 1re variété: Aigle à gauche tenant un diadème dans son bec, pl. XIV, 142, Orode I.

2e variété : Aigle à droite tenant un diadème dans son bec, pl. XIV, 143, Orode I.

3e variété : Aigle, les ailes éployées, regardant à gauche, pl. XIV, 151, Phraate.

4e variété : Aigle, les ailes éployées, regardant à gauche, croissants au pourtour, pl. XIV, 150, Phraate.

Ces types ne sont pas étrangers à la numismatique parthe, l'aigle se trouve sur les monnaies d'Orode et de Phraate IV. Nous avons attribué, comme d'ordinaire, les monnaies au buste de face, avec tiare à double croissant, à Phraate; les monnaies au buste de face, avec tiare sans croissants, ont été données à Orode I, pour les raisons qui lui ont fait attribuer celles au revers du diadème.

III. — Symboles.

Deux symboles sont particulièrement fréquents sur les monnaies de l'Élymaïde, ce sont :

1° Le croissant accompagné d'un astre ou d'un point.

2° L'ancre.

Ils se trouvent réunis à gauche du buste du roi sur toutes les pièces de la trouvaille de 1900, à une seule exception près, relative à la pièce unique, pl. XIII, 138; l'astre, sauf sur les pièces de grand module, y est toujours réduit à un point.

Sur les monnaies 153 à 186 de la planche XIV, que je regarde comme postérieures, rarement les deux symboles sont réunis sur l'avers de la pièce; le plus souvent l'un ou l'autre seulement figure sur l'une des faces de la pièce, quelquefois l'astre ou le point est assez éloigné du croissant, ou bien le croissant paraît seul.

Le tableau ci-dessous indique la répartition des symboles pour les pièces 153 à 186; à l'expression « croissant ponctué » que nous avons adoptée pour désigner le symbole dans lequel le

point touche le croissant, nous substituons les expressions, « croissant avec astre » ou « avec point », lorsque les deux éléments du symbole sont séparés.

	AVERS	REVERS
153-156.	»	ancre accostée de deux croissants surmontés d'un point, le tout dans un diadème.
157-160.	»	à droite, ancre.
161	à gauche, croissant surmonté d'un astre	à droite, ancre.
162-166.	»	»
167-168	à gauche, ancre.	»
169-170	à droite, ancre.	à droite, ancre.
171	»	»
172-175.	»	à droite, croissant.
176-178	à droite, ancre(1).	à gauche, croissant.
179-182	à droite, ancre, croissant avec astre	»
183-186	à droite, ancre et croissant ponctué.	»

Quelles sont l'origine et la signification de ces symboles ?

1. — Symbole du croissant accompagné d'un astre ou d'un point. — Le croissant et l'astre sont quelquefois séparés, le plus souvent ils sont réunis et semblent constituer un symbole unique. Drouin, qui s'en est particulièrement occupé, s'est rangé à l'opinion de ceux qui y voient la conjonction de la Lune et de Vénus, emblème de bonheur et de prospérité : c'est en raison des présages heureux qu'on y attachait qu'il aurait joui d'une si grande vogue en Perse et dans les pays voisins. Le même auteur indique qu'il apparaît pour la première fois sur les monnaies du roi parthe Phraate IV, qu'il est imité par les dynastes presque contemporains de la Perside, et reparaît plus tard, plusieurs fois répété, sur les monnaies sassanides de Péroze et de ses successeurs.

Très certainement son origine est beaucoup plus ancienne ; en numismatique, on le trouve sur les monnaies des rois de Pont à partir de Mithridate II, 240-190 avant Jésus-Christ, c'est-à-dire à une époque bien antérieure à Phraate IV : celui-ci n'est pas d'ailleurs le premier souverain arsacide qui l'ait adopté, car son père Orode I l'avait déjà fait figurer sur ses monnaies. Il est possible qu'à une certaine époque, ce symbole ait représenté la conjonction de la Lune et de Vénus, mais il paraît peu probable que ce soit là sa signification originelle. Eckhel (2) constate que chez les rois de Pont c'est un véritable symbole dynastique, qui figure constamment sur leurs monnaies et qui n'est pas omis sur les tétradrachmes athéniens qui portent le nom de Mithridate VI. Cet illustre numismate y voit simplement le Soleil et la Lune ; ces divinités primordiales des Perses devaient être en grand honneur chez des souverains qui se vantaient de descendre des Achéménides. C'est vraisemblablement parce qu'ils avaient la même prétention,

(1) L'ancre qui n'est pas visible sur les pièces figurées, se voit nettement sur un exemplaire de la collection Poétwricz dont l'empreinte m'a été communiquée obligeamment.

(2) Eckhel, *Doctrina numorum*, II, p. 364.

que les Arsacides placent le même symbole sur leurs monnaies. Accidentellement, il apparaît dans la numismatique romaine d'Auguste, comme type principal de revers d'un denier émis par le monétaire Pétronius Turpilianus, en l'année 20 (avant Jésus-Christ); mais, si l'on remarque que le même monétaire frappe des deniers avec la légende SIGNIS RECEPTIS, qui fait allusion à la remise des enseignes romaines faite par Phraate IV, l'on doit penser avec M. Babelon (1) et Borghesi que ce symbole rappelle le titre de *particeps siderum, frater solis et lunæ,* que se donnait le roi des Parthes. En somme c'est toujours le symbole perse, tel qu'il figure parfois sur les tombes achéménides; mais, bien certainement, les souverains achéménides l'avaient emprunté eux-mêmes à Babylone ou à Suse.

On voit souvent sur les cylindres babyloniens un croissant surmonté d'un disque : au milieu de celui-ci est un astre à quatre branches entre lesquelles s'intercalent des rayons figurés par plusieurs lignes sinueuses ; plus souvent encore, particulièrement sur les monuments appelés Koudourrous, le croissant est accompagné de deux astres dont l'un est semblable au disque radié que nous avons décrit ci-dessus et dont l'autre a l'aspect d'une étoile, ordinairement à huit branches. Il est impossible de méconnaître dans cette réunion de trois astres la triade sidérale de Babylone, Sin, Shamas, Ishtar, la Lune, le Soleil et Vénus ; quant au premier symbole composé du croissant et du disque radié, ce serait la lune et le soleil.

Sur les drachmes arsacides d'Orode Ier et de Phraate IV, on trouve, comme en Babylonie, la plus grande variété de symboles sidéraux : tantôt le croissant lunaire est seul ; d'autres fois il est accompagné d'un astre unique placé soit au-dessus de lui, soit en face de l'autre côté de la tête du roi ; enfin il se trouve souvent réuni à deux autres astres qui composent avec lui la triade babylonienne.

En résumé, nous croyons pouvoir, sur cette question si complexe de l'origine et de la transmission de ces symboles, nous arrêter aux conclusions suivantes :

1° L'origine primitive babylonienne est incontestable.

2° Vraisemblablement, c'est à l'époque de Cyrus, après la prise de Babylone, que le croissant accompagné de l'astre devient le symbole achéménide.

3° Ce symbole est resté en honneur, comme symbole religieux et dynastique en Perse et dans la contrée encore mal définie où régnèrent les Kamnaskirès, car il apparaît sur les monnaies de ces derniers avant de figurer sur celles des Arsacides ; vers la même époque et même antérieurement, il est adopté par les rois de Pont pour rappeler leur origine achéménide.

4° L'adoption du même symbole par les Arsacides a été plus tardive, car il ne se montre sur leurs monnaies qu'à l'époque d'Orode, et il est à remarquer qu'il y paraît moins net que sur les monnaies de Mithridate et des Kamnaskirès et que, souvent, il y est confondu avec la triade sidérale babylonienne. Si l'on rapproche de cette dernière particularité l'époque de l'apparition des symboles sidéraux dans le monnayage arsacide, époque qui est très voisine de celle de la con-

(1) Babelon, *Monnaies de la république romaine*, II, p. 294.

quête de la Babylonie et de la Susiane par les Parthes, on est amené à voir, dans l'adoption de ce genre de symboles, l'effet direct d'une influence babylonienne ou susienne récente plutôt qu'un souvenir lointain de l'époque achéménide.

2. — Symbole de l'ancre. — Le symbole de l'ancre est plus fréquent encore que le symbole achéménide sur les monnaies de l'Élymaïde; nous croyons qu'il ne faut pas hésiter à y reconnaître l'emblème dynastique des Séleucides. En traitant des types de revers, j'ai fait remarquer que ce symbole existe déjà sur les monnaies des Kamnaskirès antérieurs à Orode; ceux-ci l'ont-ils adopté, comme le fit Antiochus de Commagène, pour rappeler une alliance avec la famille des Séleucides, ou bien l'ancre est-elle devenue un symbole spécial à la Susiane en raison des souvenirs qu'y avait laissés Séleucus et faut-il même la considérer comme le signe distinctif de la ville de Suse (1) à laquelle ce monarque avait donné son nom ? Je croirais volontiers que c'est l'une des deux dernières hypothèses qui doit être acceptée de préférence.

Une monnaie bien remarquable, qui me semble corroborer cette opinion, est celle d'Orode Ier qui présente, au revers, l'ancre au milieu d'une couronne de laurier (Pl. X, 31), et qui ferait ainsi une allusion directe à la conquête de la Susiane par ce prince; l'ancre qui figure sur les drachmes arsacides d'Orode, sur la fin de son règne, a vraisemblablement la même signification ; si toutefois on ne doit y voir une allusion à l'alliance d'Orode avec une princesse séleucide.

La réunion sur les monnaies de l'Élymaïde des deux symboles, séleucide et achéménide, se constate déjà sur les monnaies des derniers Kamnaskirès et peut rappeler que ces souverains régnaient sur des contrées qui ont appartenu successivement aux Achéménides et aux Séleucides ; il serait présomptueux, d'ailleurs, de chercher à préciser davantage, tant qu'on ne connaîtra pas mieux l'histoire des Kamnaskirès et les limites de leur domination.

Le seul point sur lequel il soit nécessaire d'insister parce qu'il constitue un fait positif, c'est que l'ancre, qui se voit presque sans exception sur toutes nos monnaies, n'existe jamais sur les monnaies de la Perside, tandis que le symbole achéménide y paraît souvent ; cette simple remarque suffit pour indiquer que les deux catégories de monnaies sont bien distinctes et que celles que nous décrivons n'appartiennent pas à la Perside, comme le voulait Mortdmann.

3. — Symbole indéterminé α. — Sur quelques-unes des monnaies du type Bb attribuées à Orode II, on voit quelquefois dans le champ, entre l'ancre et le buste, un symbole assez indistinct ; il est visible particulièrement sur la pièce de grand module dessinée ci-après, fig. 328; en regardant

(1) En examinant un lot de tétradrachmes d'Antiochus III, qui ont été trouvés à Suse, j'en ai remarqué un qui porte un symbole qui me paraît composé de deux ancres tracées en sens inverse et se recroisant. Serait-ce un symbole de Suse?

avec attention, on le retrouve avec quelques variantes de forme sur un certain nombre de pièces de petit module 90, 91, 92, 98, pl. XII; sur le n° 92 ainsi que sur d'autres exemplaires non photographiés, il semble qu'on puisse y retrouver quelque monogramme en écriture pehlvie ou araméenne: nous reproduisons ci-contre trois formes, choisies parmi les plus distinctes de ce symbole énigmatique que nous désignerons sous le nom de symbole α. La forme 1 se trouve sur la pièce de grand module, figure 331, n°9; la forme 2 sur une pièce non photographiée inventoriée sous le n° 38 d'Orode II, dans la description détaillée; la forme 3 sur la pièce 92, pl. XII, n° 42 de la description détaillée.

Fig. 328.

§ 2. — ÉTUDE DES LÉGENDES

I. — Monnaies a légendes grecques.

Elles sont écrites en caractères cursifs, plus ou moins barbares, dont quelques-uns rappellent les formes araméennes; les légendes sont directes ou rétrogrades, les lettres y occupent les positions les plus diverses, tournées tantôt vers le centre, tantôt vers la périphérie de la monnaie, quelquefois couchées; notons en particulier les formes qu'affectent l'*epsilon* , le *sigma* et celles de l'*alpha* dont quelques-unes sont très analogues à un *omicron*.

Malgré les formes difficiles de cette écriture cursive, Mordtmann y a reconnu les légendes Orode roi, Phraate roi, qui sont incontestables.

Quelques rares pièces qui sont restées inconnues à Mordtmann, portent des légendes grecques dont les lectures sont encore incertaines; ce sont :

1° Le n° 138 de la trouvaille de 1900, que nous donnons très dubitativement à Phraatake, fils de Phraate;

2° Deux monnaies de la collection Petrowicz qui sont attribuées à Chosroès, roi des Parthes, mais que je crois frappées en Susiane.

1. Monnaies au nom d'Orode. — Les monnaies portant le nom d'Orode sont d'un type unique, à l'avers comme au revers; l'avers est du type Aa déjà décrit, buste de profil avec tiare ornée d'une ancre; le revers est du 1er type d'Artémis de profil, il porte comme légende ΥΡΩΔΗ(1) ΒΑΣΙΛΕΥΣ et quelquefois ΥΡΩΔΣΗ ΒΑΣΙΛΕΥΣ; ces deux formes du nom d'Orode correspondent

(1) Sur presque toutes les monnaies, on a ΥΡΩΔΗ et non ΥΡΩΔΗΣ, il est vrai que le Σ final de ΒΑΣΙΛΕΥΣ, est contigu au H final de ΥΡΩΔΗ et peut à la rigueur être considéré comme utilisé par les deux mots.

à deux prononciations différentes du delta, le deuxième ΔΣ est une prononciation aspirée qui est justifiée par la forme avestique HURAODHA.

2. Monnaies au nom de Phraate. — Les monnaies portant le nom de Phraate sont de deux types : l'un Ab est à effigie de profil, l'autre Ac à effigie de face ; sur l'un et l'autre le roi porte la tiare ornée de croissants ponctués et l'abréviation ΠΡΑ (pour ΠΡΑΑΤΗΣ) est placée dans le champ à gauche du buste. Les revers sont très analogues et présentent le type d'Artémis avec arc et carquois avec la légende ΠΡΑΑΤΗΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ ou ΦΡΑΑΤΗΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ, avec des variantes analogues à celles que l'on constate dans les monnaies d'Orode.

3. Monnaies a légende incertaine attribuées a Praatake (Pl. XIII, 138) et a Chosroès (Collection Petrowicz). — Une pièce unique dans la trouvaille de 1900 et qui ne s'est pas rencontrée dans celle qui a été décrite par Mordtmann, présente au revers le type d'Artémis des monnaies de Phraate, accompagné d'une légende grecque barbare d'une lecture difficile. A l'avers, le roi, de profil, porte cette coiffure toute spéciale avec touffes de cheveux arrondies sur le sommet de la tête et sur les oreilles, que l'on trouve sur les monnaies des derniers souverains de la Susiane (Pl. XIV, 162 et suiv.) et qui apparaît dans la numismatique parthe avec Chosroès Ier. L'analogie avec l'effigie de ce dernier est même assez grande pour que Longpérier, qui avait entre les mains un exemplaire de notre pièce, l'ait attribué à ce souverain ; M. Warwick Wroth, qui a publié le même exemplaire dans le catalogue des monnaies parthes du British Museum, s'est montré plus réservé et l'a classé parmi les incertaines. Tout récemment, en parcourant le beau catalogue de la collection arsacide du chevalier de Petrowicz, j'y ai constaté la présence de deux pièces de bronze très analogues, classées aux nos 1 et 2 d'Osroès et provenant l'une et l'autre de l'ancienne collection Alichan.

Le catalogue donne comme lecture du n° 1 ΒΑΙΛΕΥ(C) XOCPUI ; il signale, en outre, dans le champ un C au-dessous de la lettre A du mot ΒΑΙΛΕΥ(Σ) et un O au-dessous du mot XOCPUI. La pièce est figurée planche XXI, 12.

Le n° 2 a la même effigie, mais la légende du revers est disposée différemment ; le mot ΒΑCΙΛΕΟC, seul lisible, est placé à droite au lieu d'être à gauche comme dans le n° 1.

Ces deux monnaies, dont l'analogie avec la pièce unique n° 138 est incontestable, présentent pour la discussion de l'attribution de celle-ci un intérêt bien grand. M. de Petrowicz, avec une obligeance dont je ne saurais trop le remercier, a bien voulu me les communiquer, en sorte que j'ai pu les examiner à loisir et en faire des empreintes : j'en donne ci-dessous des dessins (fig. 329, nos 3 et 4,) en regard desquels je place la pièce n° 138 (n °1) et l'exemplaire du British Museum déjà publié par Longpérier et par M. Warwick Wroth (n° 2).

A la suite d'un examen attentif, je crois pouvoir faire quelques observations au sujet de la description de la pièce figurée ci-après n° 3. Le revers de cette pièce me paraît surfrappé ; la tête couronnée, qui apparaît à la partie supérieure, n'appartient pas à Artémis mais bien à un revers

antérieur, dont on voit encore quelques vestiges qui se confondent avec les lettres dans la partie droite du champ; cette circonstance vient encore ajouter à la difficulté de la lecture et la rend fort douteuse; la pièce n° 4 donne encore moins d'indications; en sorte que les légendes de ces deux pièces n'établissent pas d'une manière certaine l'attribution à Chosroès, qui est basée surtout sur la similitude des effigies. Je reconnais, d'ailleurs, que l'analogie des effigies des deux pièces de la

1 2 3 4

Fig. 329.

collection Petrowicz et des drachmes de Chosroès est très grande. Mais le type du revers de ces mêmes pièces étant très différent de celui des monnaies de bronze arsacides et, d'autre part, identique à celui des monnaies de l'Élymaïde, j'en conclus que Chosroès doit être placé à la suite des rois de cette contrée. Il n'y a là rien que de très admissible, si, comme je le crois, le dernier souverain qui est représenté sur notre planche XIV, avec une coiffure très analogue à celle de Chosroès, n'est autre qu'un des Vologèse qui a régné à une époque assez rapprochée de lui.

La pièce 138 (Pl. XIII), figurée ci-dessus n° 1, analogue à celles de la collection Petrowicz, leur est-elle identique et appartient-elle au même souverain? Je ne le pense pas; l'effigie me paraît différente, le nez est plus relevé et moins long, la figure est plus courte et moins plate, le relief plus accentué; ces différences, quoique légères, semblent suffisantes pour mettre en garde contre une assimilation basée plutôt sur des analogies d'aspect général que sur l'analyse des traits.

Dans tous les cas, les légendes sont différentes, car, tandis que celles des pièces de la collection Petrowicz sont en écriture directe, celle du n° 138 est en écriture rétrograde. La lecture de cette dernière est, d'ailleurs, des plus incertaines; on y soupçonne, dans le haut, le mot ΒΑΣΙΛΕΥΣ plus ou moins défiguré, suivi peut-être dans le champ à gauche du mot ΒΑΣΙΛΕΩΝ encore plus méconnaissable; les seules lettres nettement distinctes dans le nom du roi sont les lettres OOϘ à lire de droite à gauche; si on les fait précéder de la lettre placée verticalement dans le champ, qui peut être un Π, on a la succession OOϘΠ et si l'on se rappelle que, sur les monnaies de Phraate, les A sont faits à peu près comme des *omicron*, on est tenté de voir dans les quatre lettres ci-dessus le commencement d'un mot tel que ΗΤΑΑϘΠ ou ΚΑΤΑΑϘΠ, ΚΑΔΑΑϘΠ, ce dernier mot semble possible; c'est ce qui nous a conduit à proposer très dubitativement l'attribution à Phraatake. La lecture est certes très douteuse, et nous ne l'aurions pas proposée si nous n'y avions en quelque sorte été contraints par cette double circonstance que la pièce est unique, et par conséquent émise par un souverain qui a peu régné, et que son revers est identique à ceux de Phraate, ce qui fait

présumer une succession immédiate des règnes. Si donc Phraate de Susiane est identique à l'arsacide Phraate IV, l'inconnu qui règne après lui, pendant peu de temps, peut bien être Phraatake

En ce qui concerne la pièce très illisible du British Museum, n° 2 ci-dessus, l'effigie paraît beaucoup plus voisine de celle du n° 138 que de celle de Chosroès ; c'est donc avec raison que M. Warwick Wroth ne l'a pas attribuée à ce souverain.

La discussion qui précède se résume comme suit :

— Les quatre pièces n°s 1, 2, 3, 4 ci-dessus, bien que ne portant pas les symboles habituels, sont à classer parmi les monnaies de l'Élymaïde.

— Toutes les lectures sont incertaines.

— Provisoirement, on peut classer dubitativement les n°s 1 et 2 à Phraatake, les n°s 3 et 4 à Chosroès.

II. — Monnaies a légendes araméennes ou pehlvies.

Première catégorie : *Légendes Chaldéo-Pehlvies.* — Deux légendes araméennes ont servi de base au déchiffrement de Mordtmann : ce sont celles où il lit :

1° Le roi Phraate, fils d'Orode ;

2° Le roi Humithra, fils d'Orode.

Ces lectures ont été généralement adoptées, et Gutschmidt, dans son histoire de l'Iran, mentionne le roi Humithra parmi les souverains vassaux des Parthes qui ont régné en Perse ou en Élymaïde ; je propose des lectures très différentes, mais je ne voudrais pas rejeter celles de Mordtmann, sans indiquer les raisons qui m'y déterminent.

J'examinerai d'abord la première légende : Mordtmann en donne la reproduction suivante (1) :

D'après Mordtmann. . . . [illegible]
Rectification. . . . . [illegible]

qu'il lit : — MaLKA PeRHaD ZaK URUD — le roi Phraate fils d'Orode.

Je ferai observer, avant tout, que la reproduction donnée par Mordtmann n'est pas parfaitement exacte ; j'ai examiné plus de cinquante exemplaires de cette monnaie, soit dans la trouvaille de 1900 (Pl. XI, 41-43 et 48-60), soit dans ma propre collection, et j'ai constaté que les formes de certaines lettres y sont toujours différentes de celles de la légende ci-dessus. J'ai indiqué, au-dessous de deux des lettres fautives de cette légende, les formes qu'il faut y substituer et qui constituent un des éléments indispensables de la discussion.

Ceci posé, je fais les observations suivantes au sujet de la lecture MaLKA PeRHaD ZaK URUD :

(1) Mordtmann, *Ueber eine bisher unbekannte Varietät arsakidischer Münzen. Z. f. N.*, III B, p. 223.

1° Dans les différents dialectes araméens de cette époque, on écrit PeRHaD MaLKA et non MaLKA PeRHaD ; les monnaies à légende sémitique nous en offrent des exemples : HaReTaT MaLKA MeLeK NaBaTU sur les monnaies nabatéennes ; MeTeRDaT MaLKA, ULGaŠI MaLKA sur les monnaies arsacides et enfin sur les monnaies de Susiane URUD MaLKA (Pl. X, 17, pl. XIV, 146, 162 et suivants).

2° Mordtmann ne semble pas établir de distinction entre les deux lettres ,; la dernière, dans le nom indiscutable URUD, est un D ; Mordtmann donne la même valeur D à la lettre dans PeRHaD, par contre il donne à une deuxième valeur K dans ZaK ; en un mot, il admet que les scribes employaient indifféremment et pour D et K, souvent même, comme dans la reproduction donnée plus haut, il confond les deux lettres sous une forme unique ; l'étude de plus de cinquante spécimens m'a montré qu'elles n'étaient jamais interverties, tout au moins dans la légende que nous examinons. Si l'on remarque, en outre, que dans l'écriture de l'inscription chaldéo-pehlvie d'Hadji-Abad, qui présente avec celle de nos monnaies une ressemblance frappante, les D sont toujours distingués des K et des R et figurés par le signe qui paraît dérivé de , on doit en conclure que, sur nos monnaies, le qui est bien un D, d'après le mot incontesté URUD, n'est jamais autre chose.

3° Mordtmann fait du un P ; l'analogie du palmyrien, du talmudique et plus encore du chaldéo-pehlvi en fait un B ; dans cette dernière écriture le P a forme caractéristique .

4° Il voit un heth sémitique dans la succession du mot PeRHaD, tout en reconnaissant que la barre transversale qui devrait s'y trouver n'existe pas. En chaldéo-pehlvi, le heth est toujours et en pehlvi-sassanide qui en est voisin ; la forme pour heth n'est pas suffisamment justifiée par le cursif des papyrus égypto-araméens, pour être admise ; il faut y voir deux caractères distincts : deux I, deux U, ou bien un I et un U dont la forme à cette époque était identique dans plusieurs idiomes sémitiques. J'ajoute que si, dans quelques exemplaires, ces deux lettres sont identiques et peu distinctes, ce qui engage à y voir les deux jambages d'un H, comme l'a fait Mordtmann, sur d'autres il n'en est pas de même ; en particulier, la pièce dessinée ci-contre, qui a été rapportée par M. de Morgan à son dernier voyage, est absolument concluante à cet égard et l'on ne saurait se refuser à y voir deux lettres distinctes.

Fig. 330.

5° La légende araméenne qui nous occupe se trouve sur des monnaies de deux (1) types différents : l'une des deux porte à l'avers un buste de face avec tiare que Mordtmann considérait comme identique à celui des monnaies qui ont la légende grecque ΠΡΑΑΤΗΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ et cette considération a dû l'inciter à rechercher dans la légende araméenne le nom de Phraate ; il est certain que, si l'identité des effigies était prouvée, ce serait un argument bien fort pour appuyer

(1) Pour être tout à fait exact, nous devrions dire « trois », car le type de la tiare se subdivise en deux suivant que la tiare est avec ou sans aigrettes : la distinction entre nos monnaies et les monnaies au nom de Phraate n'en serait que plus nette, car celles-ci n'ont jamais la tiare à aigrettes.

sa lecture ; mais il n'en est rien : les effigies sont analogues, elles ne sont pas identiques, car les monnaies à légende grecque au nom de Phraate ont toujours la tiare ornée de croissants, tandis que, sur les monnaies à légende araméenne, elle est ornée d'un simple cordon perlé. Ce détail qui a échappé à Mordtmann peut-être en raison de la conservation défectueuse des exemplaires dont il disposait, est caractéristique et suffit pour faire présumer que les deux souverains représentés sont différents.

6° Dans le désir de trouver dans la légende un rapport de filiation entre Phraate et Orode, Mordtmann admet un mot ZaK = fils, débris de l'anzanite Sakr ; il ajoute même que l'on trouve sur les monnaies, tantôt ZaK, tantôt ZaKR, et termine en disant que ce mot ZaK subsiste dans quelques dialectes modernes de la Perse. Parmi les nombreuses monnaies araméennes que j'ai examinées, aucune ne porte ZaKR suivi du mot URUD ; sur quelques-unes, en petit nombre, on pourrait lire ZaK RUD, qui ne serait qu'une légende incorrecte pour ZaK URUD ; d'autre part, d'après tous les renseignements que j'ai recueillis, l'existence du mot ZaK dans les dialectes iraniens, n'est nullement prouvée ; dans tous les cas je n'en ai trouvé aucune trace dans les dialectes du Nord de la Perse étudiés par M. de Morgan (1).

Voilà des objections bien sérieuses contre la lecture de Mordtmann ; j'en propose une très différente qui est la suivante :

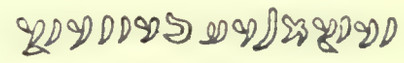

ורוד מלכא ברי ורוד — URUD MaLKA BaRI URUD — *Orode roi, fils d'Orode.*

Cette lecture évite toutes les difficultés épigraphiques ; j'y ai été conduit par la comparaison de la légende avec le texte chaldéo-pehlvi des inscriptions bilingues de Nakch-i-Redjeb et d'Hadji-Abad, dans lequel on trouve toujours ברי BaRI = fils. Cette forme distingue nettement la version chaldéo-pehlvie de la version pehlvi-sassanide des mêmes inscriptions, laquelle emploie toujours BaRaH. Cette dernière forme se trouve également sur les monnaies des rois Vatafradat, Darius et Artaxercès, qui ont régné en Perse à une époque qui n'a pu encore être précisée, mais qui doit être voisine de celle qui nous occupe.

Examinons maintenant la deuxième légende araméenne ou Mordtmann a lu « le roi Humithra fils d'Orode ».

Dans ses *Weitere Beitrage zur Kenntniss der persepolitanischen Münzen* il en donne une reproduction qui, à en juger par les spécimens photographiés (Pl. XII, 74-82 et Pl. XIV, 145), doit subir plusieurs rectifications ; j'ai indiqué ci-dessous la légende de Mordtmann, et les trois rectifications qui doivent y être apportées.

D'après Mordtmann. . . . 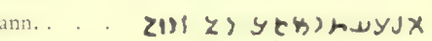
Rectifications. . . . .

MaLKA HUMITRa ZaK URUD — *Le roi Humitra, fils d'Orode.*

(1) De Morgan, *Etudes linguistiques, langues et dialectes du Nord de la Perse*, 1904.

Je répéterai pour la lecture MaLKA HUMITRa ZaK URUD les observations déjà faites au sujet de la position du mot MaLKA et au sujet de l'hypothétique ZaK, j'y ajouterai les rectifications qui sont la conséquence de celles qui ont été apportées à la forme de certaines lettres : la 5e lettre n'est pas un H mais bien un K ou un R, la 8e, est d'une lecture certaine, c'est un Š chaldéo-pehlvi et non un T sassanide, la 13e lettre semblable à la 5e est un K ou un R. La 12e lettre que Mordtmann lit Z est bien plutôt un U ou un I.

Les monnaies de grand module, que j'examinerai tout à l'heure, ont une effigie très certainement identique à celle de la pièce que nous discutons ; de plus leur légende est analogue, néanmoins les lettres y présentent moins d'ambiguïté et le K s'y distingue nettement de R. Cette circonstance permet de substituer avec beaucoup de vraisemblance la lecture suivante à celle de Mordtmann.

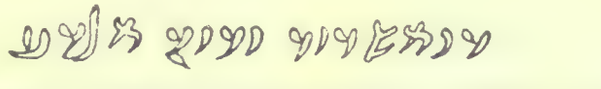

קימשכיר ורוד מלכא — KUMaSKIR URUD MaLRA — *Kumaskir Orode roi.*

Le premier mot a une singulière analogie avec le nom de Kamnaskirès que nous ne connaissons que par des légendes monétaires grecques et le texte de Lucien.

Sans insister pour le moment, sur ce point, constatons que cette légende nous fait connaître une lettre nouvelle Ṡ, qui, comme les lettres A, B, D, I, L, M, R, U de la légende précédente, se rapporte parfaitement à l'alphabet chaldéo-pehlvi.

A ces deux légendes nous pouvons en joindre une autre qui n'a pas été connue de Mordtmann, et qui leur est très analogue pour la forme des lettres : c'est celle de la pièce 73 (Pl. XII), unique dans la trouvaille de 1900 ; elle me paraît pouvoir se lire comme suit :

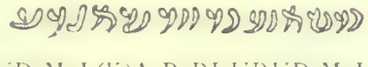

ורוד מל(כ)א ברי ורוד מלכא — URUD MaL(K)A BaRI URUD MaLKA — *Orode, roi, fils d'Orode roi.*

C'est une variante plus complète de la légende *Orode, roi, fils d'Orode.*

Ces trois légendes constituent une catégorie spéciale, bien caractérisée par l'homogénéité de son écriture qui reste toujours très analogue au chaldéo-pehlvi d'Hadji-Abad et ne s'en distingue que par quelques symptômes d'archaïsme, tels que la courbure plus prononcée de la tête des lettres D, K, R. C'est ainsi que l'on y trouve des formes telles que au lieu du chaldéo-pehlvi ; mais les deux systèmes d'écriture ont en commun des points essentiels, la confusion de K et de R et la distinction du D.

Deuxième catégorie. — *Légendes mixtes.* — Les légendes des pièces de grand module et celles des pièces de petit module d'époque postérieure ont entre elles, au point de vue graphique, certaines similitudes qui permettent d'en former une 2e catégorie qui diffère de la 1re en ce que, à

côté de lettres chaldéo-pehlvies, on en trouve qui se rapprochent des lettres de l'écriture des monnaies persépolitaines ; quelques-unes même affectent des formes absolument spéciales.

Nous étudierons d'abord les pièces de grand module, en commençant par celles dont la légende est la plus complète : elles se trouvaient au nombre de trois dans la trouvaille de 1900 et sont figurées planche XII, 70, 71, 72. Quatre autres exemplaires, rapportés récemment de Perse par M. de Morgan, sont figurés ci-dessous :

6 7 8 9

Fig. 331.

Nous disposons donc de sept légendes, comme éléments de discussion ; en raison de leur importance capitale, nous en donnons ici des reproductions agrandies.

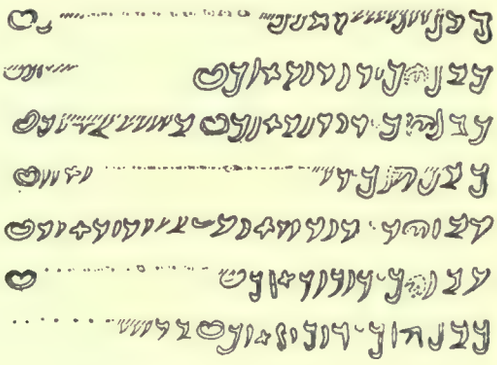

Pl. XII, 70.
Pl. XII. 71.
Pl. XII, 72.
Fig. 331, n° 6.
Fig. 331, n° 7.
Fig. 331, n° 8.
Fig. 331, n° 9.

La légende du n° 7 est à peu près complète; si nous faisons abstraction des sept premières lettres, nous y trouvons d'une façon certaine URUD MaLKA BaR URUD MaLKA, *Orode, roi, fils d'Orode roi,* et, malgré la mutilation des autres légendes, il nous est permis d'affirmer qu'elles se terminaient de la même manière.

Cette dernière partie des légendes de grand module est très analogue aux légendes de la 1re catégorie URUD MaLKA BaRI URUD et identique à celle de la pièce 73, tout au moins au point de vue du sens ; sous le rapport de la syntaxe, elle en diffère par l'emploi de BaR au lieu de BaRI. En ce qui concerne l'écriture, elle donne lieu aux observations suivantes :

1° Le A de MaLKA présente une forme nouvelle qu'on ne retrouve identiquement dans aucune autre écriture ;

2° Le M affecte généralement une forme simplifiée que l'on voit rarement dans les légendes de la 1re catégorie ;

3° Le K a souvent (Pl. XII, 70-73 et fig. 331, nos 6, 8, 9) une forme allongée avec queue

recourbée (1), qui le distingue nettement de R, exceptionnellement (fig. 331, n° 7) il garde la forme banale usitée dans les légendes de 1re catégorie et se confond avec le R et même avec le D ;

4° Le D a rarement l'apex caractéristique qui, dans la 1re catégorie, le distingue de K et R ;

5° Le B a une forme [illegible] différente du [illegible] des légendes de 1re catégorie, mais qui n'a rien d'anormal et rappelle certaines formes du palmyrien cursif, de l'hébreu et du mandéen. Le trait accessoire, plus ou moins marqué, qui se voit à droite de la lettre à sa partie inférieure, n'a d'autre but que de la distinguer du K avec lequel elle aurait pu se confondre.

Ces observations nous permettront de déterminer d'une façon certaine la lecture d'une partie des lettres de la première partie de la légende :

La 1re lettre avec sa forme allongée et sa queue recourbée est un K.

La 2e est un B; elle affecte tantôt la forme du B de BaR, que nous venons de signaler, tantôt (Pl. XII, 71, 72) une forme un peu différente qui rappelle plutôt la forme ancienne de l'araméen de Teima.

La 3e est certainement un N, voisin du chaldéo-pehlvi.

A la 4e lettre, la difficulté commence ; tantôt il y a une lettre unique, un peu indistincte [illegible] qui rappelle beaucoup le hé des papyrus égypto-araméens et de presque tous les dialectes sémitiques postérieurs, tantôt cette lettre est suivie de très près, d'une autre lettre constituée par un jambage vertical (fig. 331, n° 9) qui peut être un I ou mieux un Z; quelquefois même cette deuxième lettre semble former ligature avec la précédente.

Des trois dernières lettres de la première partie de la légende, la première est incontestablement un K, celle qui suit un I, et la dernière un D, ou bien plutôt un R.

En sorte que la légende complète semble devoir se lire :

כבנהזכיר ורוד מלכא בר ורוד מלכא KaBNaHZKIR URUD MaLKA BaR URUD MaLKA
ou כבנהכיד ורוד מלכא בר ורוד מלכא KaBNaHKIR URUD MaLKA BaR URUD MaLKA

Il est impossible de ne pas la rapprocher de :

כומשכיר ורוד מלכא KUMaŠKIR URUD MaLKA

Le U long de KUM est l'équivalent de aB dans KaB, la permutation de M en N n'a rien que de très admissible, aussi bien que le remplacement du S par un H qui, bien souvent, dans les dialectes persans, tient la place d'une sifflante ; plus difficile peut-être est de justifier l'emploi de H suivi de Z. On serait tenté, pour rapprocher davantage encore les deux légendes, de supposer que la lettre douteuse [illegible] a dans l'écriture de nos monnaies la valeur Š ou S et de voir dans le [illegible] qui la suit un I purement étymologique et non prononcé comme est celui de SaHIPUHR en

(1) Dans certaines légendes, particulièrement dans celle du n° 17, pl. X, la queue du K se relève franchement en faisant un angle aigu avec la hampe ; on pressent déjà une tendance à la ligature, telle qu'on la retrouve plus tard dans le *Kaf* de l'écriture mandéenne.

chaldéo-pehlvi ; mais je crois qu'il est préférable de s'en tenir aux indications épigraphiques qui conduisent à regarder la lecture H ou HZ comme la plus probable.

Quoi qu'il en soit, l'identité présumée, à laquelle nous sommes amenés par des considérations purement épigraphiques, est corroborrée par l'étude des effigies.

Les sept pièces de grand module présentent identité de costume, avec certaines dissemblances dans les effigies et principalement dans le degré d'embonpoint. D'un autre côté, les types variés du grand module se retrouvent identiquement dans les pièces de petit module qui portent les légendes KUMaSKIR URUD MaLKA, URUD MaLKA BaRI URUD, URUD MaL(K)A BaRI URUD MaLKA. La conséquence à en déduire c'est que toutes ces pièces appartiennent à un même souverain qui adopte tantôt la légende complète du grand module, tantôt une des trois légendes réduites du petit module ; nous verrons plus loin qu'une légende plus réduite encore, URUD MaLKA, sur une pièce de grand module, appartient au même souverain.

On ne pourrait échapper à la rigueur de cette conclusion, qu'en admettant qu'après Orode Ier, se sont succédés, de père en fils, plusieurs Orode adoptant tous les légendes que nous avons énumérées ; c'est là une hypothèse qui n'est pas soutenable, parce que les effigies assez variées dont il est question n'accusent pas de différences d'âge accentuées et que le bel état de conservation de toutes les pièces de la trouvaille de 1900, oblige à leur assigner une durée d'émission assez courte. C'est donc bien un souverain unique qui a émis les pièces KaBNAHKIR URUD MaLKA BaR. URUD MaLKA, KUMaSKIR URUD MaLKA, URUD MaLKA BaRI URUD (1).

Est-il besoin de faire remarquer l'analogie étroite qui existe entre les formes indigènes KaBNaHZKIR, KUMaSKIR et la forme grecque ΚΑΜΝΑΣΚΙΡΗΣ ? il suffit de rappeler que les Habirdip et le Bardya des inscriptions de Suse sont devenus les Amardes et le Smerdis d'Hérodote. Nous aurions donc là une série de monnaies où le nom d'Orode est associé à celui de Kamnaskirès ; la persistance de ce dernier nom chez les souverains de l'Élymaïde peut faire supposer qu'il était devenu un titre dynastique, comme l'était chez les Parthes celui d'Arsace ; les monnaies susiennes d'Orode II avec la dénomination de Kamnaskirès Orode seraient le pendant des monnaies arsacides d'Orode Ier avec le nom d'Arsace Orode (2).

Deux autres monnaies de grand module peuvent être rangées dans la même catégorie, en raison des formes des lettres de leurs légendes, ce sont :

1° Le n° 17 (Pl. X) avec la tiare de profil ornée de l'ancre, type Aa ;

2° Le n° 146 (Pl. XIV) avec la tiare de face à aigrettes, type Ae.

En traitant des types Aa, Ae nous avons expliqué pourquoi nous attribuons la première pièce à Orode Ier, la seconde à Orode II, malgré l'identité des légendes.

Celle d'Orode Ier est la seule monnaie à légende araméenne qui soit attribuée à ce prince, elle

(1) Nous verrons plus loin qu'une pièce postérieure incertaine que j'ai attribuée à un inconnu X, porte une légende incomplète qui semble pouvoir se lire KUMaSKIR MaLKABaRI URUD ; elle serait peut-être attribuable à Orode III qui, comme son père Orode II, a pu prendre sur ses monnaies le titre de *Kamnaskir Orode roi, fils d'Orode.*

(2) Il existe des oboles d'Orode avec la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ΑΡΣΑΚΟΥ ΥΡΩΔΟΥ.

est d'ailleurs unique dans la trouvaille de 1900 et je n'en connais pas d'autre exemplaire ; la légende est la suivante :

Pl. X, 17.

ירוד מלכא — URUD MaLKA — *Orode roi.*

La pièce de même légende attribuée à Orode II, reproduite planche XIV, 146, appartient à la Bibliothèque nationale ; un exemplaire mal conservé, actuellement au Musée du Louvre, avait été trouvé à Suse par M. Dieulafoy : il a été bien lu par M. Drouin, mais en raison de la mauvaise conservation de la pièce, on y a cru voir à tort un buste de profil (1). Tout récemment M. de Morgan a rapporté de Perse trois exemplaires dont l'un, à fleur de coin, est dessiné ci-contre figure 332.

10
Fig. 332.

Je reproduis ci-dessous trois des légendes les mieux conservées :

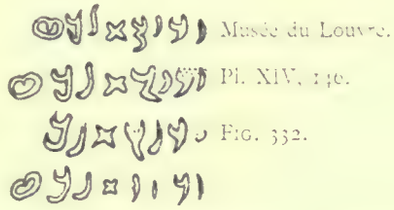
Musée du Louvre.
Pl. XIV, 146.
Fig. 332.

ירוד מלכא — URUD MaLKA — *Orode roi.*

Ces cinq légendes qui ont une même lecture sont intéressantes au point de vue de l'écriture. Le D présente tantôt la forme que nous considérons comme chaldéo-pehlvie et qui se trouve constamment sur les légendes de la 1re catégorie ; tantôt, comme sur la monnaie d'Orode Ier (Pl. X, 17), et sur celle d'Orode II du Musée du Louvre, la forme caractéristique du pehlvi-sassanide qui rappelle celle d'un 3 ; quant au K il est franchement distinct du D et affecte une forme archaïque que l'on peut s'étonner de trouver à côté de la forme dégénérée du M.

Les légendes des pièces de petit module que nous considérons comme postérieures à celles de la trouvaille de 1900, peuvent être rangées au point de vue graphique dans la même catégorie que celles des pièces de grand module ; elles se trouvent sur les monnaies suivantes figurées à la planche XIV :

1° La monnaie très indistincte 153 attribuée à un inconnu X (2) ;
2° Les monnaies d'Orode III avec double légende ;
3° Les monnaies d'Orode IV.

(1) Dieulafoy, l'*Acropole de Suse*, fig. 321.

(2) A vrai dire, la légende de la pièce 153 est trop incomplète pour qu'on puisse la classer dans une catégorie déterminée, ce n'est donc que par analogie avec les pièces d'Orode III supposées de même époque, que nous la rangeons dans la 2e catégorie.

1° Monnaie attribuée a un inconnu X. — L'exemplaire figuré planche XIV, 153 laisse apercevoir, en avant du buste, des traces de légende : une seule lettre paraît certaine c'est le schin, il est présumable, d'après sa position, qu'elle était précédée par d'autres lettres ; sur un exemplaire mieux conservé, trouvé à Suse par M. Dieulafoy et déposé au Musée du Louvre, on trouve comme première lettre un K et l'on voit, derrière le buste, une fin de légende qui paraît être IURU... ; en combinant les indications données par les deux pièces, on peut conjecturer que la légende commençait par KUMaŠKIR et se terminait par BaRI URUD ; peut-être avait-elle la forme déjà connue KUMaŠKIR URUD MaLKA BARI URUD. Il n'est pas probable néanmoins qu'elle soit attribuable à Orode II, et cela pour plusieurs raisons : l'effigie est différente de celle de ce souverain, la pièce ne s'est pas rencontrée dans la trouvaille de 1900, le type du revers, tout au moins celui de la pièce 153, le seul distinct, appartient vraisemblablement à Orode III. Rien n'empêche, d'ailleurs, de conjecturer que la pièce est d'Orode III, qui a pu, comme son père Orode II, prendre sur ses monnaies le titre *Kamnaskir Orode fils d'Orode.*

Nous reproduisons ci-dessous les deux légendes fragmentaires des deux exemplaires connus de cette intéressante monnaie.

2° Monnaie d'Orode III a double légende. — Ces monnaies (Pl. XIV, 162-166) portent à l'avers la légende URUD MaLKA ; elle y affecte la forme 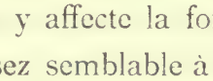 qui varie peu d'un exemplaire à l'autre, l'écriture y est assez semblable à celle de grands modules d'Orode Ier et Orode II, mais le D y affecte plus nettement encore la forme du D des inscriptions sassanides et des monnaies persépolitaines de moyenne époque.

Au revers nous avons, autour du buste de la reine, une légende dont nous reproduisons les spécimens les mieux conservés :

162

164

167

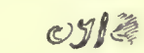 165

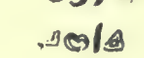 166

Les deux premières lettres sont un U et un L, la troisième qui a l'air d'un Δ rappelle la forme du P chaldéo-pehlvi (1). M. de Markoff a publié une monnaie du roi parthe Pacore II sur laquelle figure une lettre très analogue qu'il n'hésite pas à prendre pour un P, initiale du nom du roi. Je crois que sur nos monnaies, qui datent d'une époque assez voisine de celle de Pacore,

(1) Cette lettre rappelle la forme du *teth* de certaines écritures araméennes ; mais, jusqu'à présent, le *teth* n'a pas été constaté dans les écritures araméennes de la Perse, c'est pourquoi nous préférons voir un *Phé*.

on doit également voir un P dans la troisième lettre ; la quatrième et la cinquième n'offrent aucune difficulté, et la lecture la plus probable du nom de la reine paraît être :

ולפאן — ULPAN ou ULFAN

Les deux dernières légendes de la série sont incomplètes ; elles présentent des transpositions des lettres P et L qui peuvent faire supposer que ce ne sont que des altérations de la première, auxquelles il n'y a pas lieu de s'arrêter.

Troisième catégorie.

Légende barbare. — Nous rangeons dans une catégorie à part les légendes d'une classe de monnaies qui ont, à l'avers, le type Ad à la tiare de face, et au revers le type divin que nous avons appelé, 3e variété du buste d'Artémis de face. La légende y est toujours plus ou moins barbare et le plus souvent illisible, c'est le cas de tous les exemplaires que nous avons photographiés (Pl. XIV, 147-149, et Pl. XI, 61, 62). Par exception, deux monnaies de cette catégorie, récemment rapportées par M. de Morgan et dessinées ci-contre sont moins illisibles et semblent permettre l'attribution à Orode II, fils d'Orode. Les légendes paraissent donner les lectures ci-dessous :

11 12

Fig. 333.

N° 11 URUD MaLKA BaR URUD

N° 12 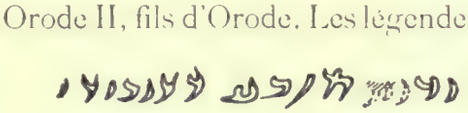 URUD MaLKA BaRI URUD

Dans ces deux exemplaires le mot MaLKA est correctement écrit et présente un certain intérêt en raison de la forme du K qui diffère de la forme ordinaire. Dans les autres parties de la légende le B et le R présentent aussi des anomalies ; très certainement le lieu d'émission de cette monnaie n'est pas le même que celui des autres catégories.

En résumé le monnayage de l'Élymaïde n'est pas sans présenter de sérieuses difficultés au point de vue de l'écriture et de l'idiome employés dans les légendes. D'une part, dans une première catégorie de monnaies comprenant des pièces de petit module aux noms d'Orode Ier et d'Orode II, nous constatons, sur les nombreux exemplaires connus, une écriture bien caractérisée, dont les formes essentielles se maintiennent avec une grande régularité et sont sensiblement identiques à celles du chaldéo-pehlvi ; d'autre part, dans une deuxième catégorie, où nous réunissons des pièces de grand module contemporaines des précédentes et des pièces de petit module d'époque postérieure, la langue et l'écriture des légendes semblent se rapprocher du pehlvi-sassanide. Nous sommes réduit à constater le fait, sans pouvoir l'expliquer ; on peut dire seulement que la variété dans l'écriture des légendes peut faire supposer une assez grande extension du monnayage, et l'on serait tenté de croire que les monnaies de grand module, qui se sont

trouvées en nombre infime dans la trouvaille, n'ont pas été émises au même lieu que celles de petit module. Si ces dernières, comme il est vraisemblable, ont été émises en Susiane même, celles de grand module ont bien pu l'être dans une contrée plus orientale où l'on aurait fait usage, dès cette époque, d'une écriture différant du chaldéo-pehlvi et se rapprochant de celle que nous verrons plus tard employée par les souverains de la dynastie sassanide.

Nous donnons ci-contre (fig. 334) un tableau comparatif qui permettra de saisir les rapports qui existent entre l'écriture de nos monnaies et les écritures d'origine araméenne qui s'en rapprochent.

§ 3. — DISCUSSION DES ATTRIBUTIONS

Mordtmann répartit les monnaies de l'Élymaïde entre onze souverains dont cinq inconnus ; il admet que les Orode et les Phraate, dont le nom est écrit en grec et en araméen sur les monnaies, ne sont autres que les rois arsacides Orode Ier, Phraate IV, Phraatake et Orode II ; entre les deux derniers il intercale un roi inconnu dans la série des Arsacides, Humithra ou Vomithra, fils d'Orode. D'autre part, d'après une idée assez généralement admise à l'époque où il écrivait, il fait également de Kamnaskirès un roi arsacide qui aurait régné de 89 à 70 avant J.-C. et, pour remplir la lacune qui existe entre son règne et celui d'Orode, il y place trois souverains qu'il suppose être aussi des grands rois arsacides.

Il pense, d'ailleurs, que les monnaies ont été émises par des gouverneurs arsacides en Perside « die in gegenwärtige Abhandlung beschriebenen Münzen sind offenbar von den Statthaltern der Arsakiden in Persis geprägt worden ». Ce monnayage se serait substitué, pendant une centaine d'années, au monnayage d'argent des souverains particuliers de la Perside ; vers l'année 20 après J.-C., Darius, fils de Zaturdat, aurait secoué le joug arsacide et repris la frappe du monnayage d'argent.

Le texte de Mordtmann peut prêter à ambiguïté : quand il parle de monnaies frappées en Perse par des gouverneurs ou satrapes arsacides, veut-il insinuer que ces monnaies, qui portent le nom du grand roi, sont frappées à l'effigie du satrape ? Cette hypothèse, qui pourrait être suggérée par les différences assez grandes de costume et de coiffure que l'on constate entre les effigies des monnaies de l'Élymaïde et celles des rois parthes, ne résiste pas à l'examen ; car si, à la rigueur, on peut l'admettre pour les monnaies d'Orode Ier, où le buste de l'avers est anépigraphe et où le nom du roi est au revers, elle est réellement inadmissible pour les monnaies de grand module et les monnaies d'Orode III où la légende royale est placée autour de l'effigie. D'ailleurs, pour les premières monnaies de la série, celles des Kamnaskirès, il est incontestable que le nom

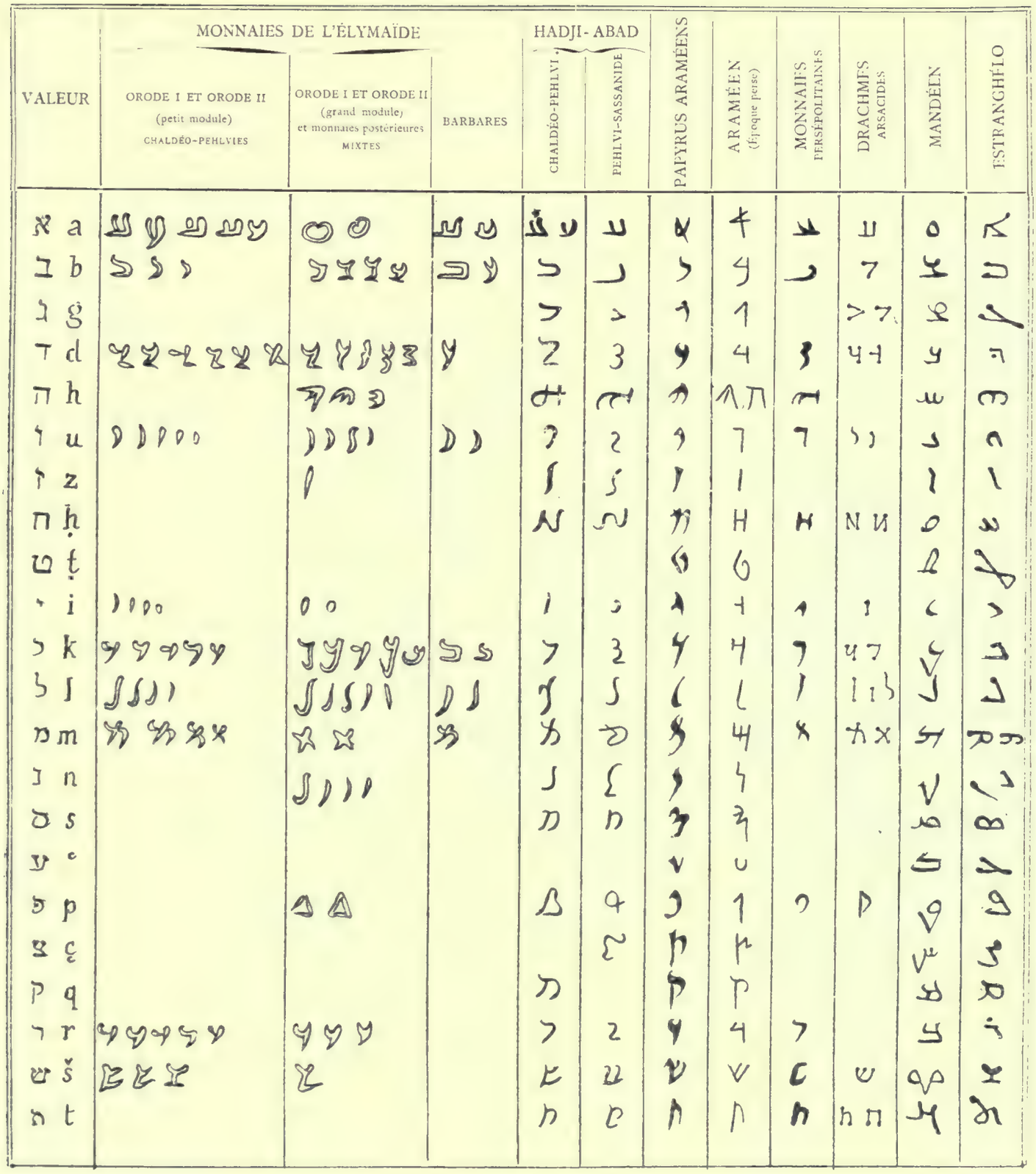
MONNAIES DE L'ÉLYMAÏDE
HADJI-ABAD
VALEUR
ORODE I ET ORODE II (petit module) CHALDÉO-PEHLVIES
ORODE I ET ORODE II (grand module) et monnaies postérieures MIXTES
BARBARES
CHALDÉO-PEHLVI
PEHLVI-SASSANIDE
PAPYRUS ARAMÉENS
ARAMÉEN (époque perse)
MONNAIES PERSÉPOLITAINES
DRACHMES ARSACIDES
MANDÉEN
ESTRANGHÉLO
a
b
g
d
h
u
z
ḥ
ṭ
i
k
l
m
n
s
ʿ
p
ṣ
q
r
š
t

Fig. 334.

s'applique bien à l'effigie. On ne peut donc hésiter qu'entre deux hypothèses : ou bien les Orode et les Phraate de l'Élymaïde sont identiques à leurs homonymes arsacides et, alors, il faut chercher à expliquer les différences de coiffure et d'effigie par des influences locales, ou bien ce sont des personnages différents.

Gutschmidt, dans son histoire de l'Iran, incline vers la deuxième opinion, en se basant sur ce simple fait que ces souverains s'intitulent seulement ΒΑΣΙΛΕΥΣ ou MaLKA, alors que les grands rois arsacides s'intitulent ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ ; il ajoute qu'il n'est pas du tout prouvé que ces mêmes MaLKA aient régné sur la Perside ; les provenances des monnaies de Kamnaskirès le conduisent à penser à une contrée plus occidentale, vraisemblablement l'Élymaïde, qui a pu empiéter plus ou moins sur le domaine des rois de Persépolis, sans qu'il en résulte pour cela, comme le veut Mordtmann, une interruption dans la succession de ces rois et dans leur monnayage.

Les assertions de Gutschmidt méritent d'être sérieusement examinées ; nous pensons, comme lui, que les monnaies des Kamnaskirès, aussi bien que celles de leurs successeurs Orode et Phraate, nettement distinctes des monnaies persépolitaines au type du pyrée, ont été émises dans une région que nous appelons indifféremment Élymaïde ou Susiane, dans l'impossibilité où nous sommes d'en préciser les limites. On a trouvé des monnaies des Kamnaskirès à Hamadan, à Suse, à Schuster, à Chiraz, peut-être même à Bagdad ; c'est tout ce que nous savons.

Quant à la personnalité des successeurs de Kamnaskirès, il nous est difficile d'abandonner entièrement l'opinion de Mordtmann pour nous ranger à celle de Gutschmidt qui ne voit rien de commun entre eux et leurs homonymes arsacides ; il est un fait indéniable qui doit dominer toute la discussion : il est certain que nous voyons succéder en Élymaïde à une longue dynastie qui porte uniformément le nom de Kamnaskirès, des souverains qui ont des noms arsacides Orode et Phraate. D'un autre côté, les symboles séleucides et achéménides de l'ancre et du croissant ponctué, qui se voient sur les monnaies des derniers Kamnaskirès, se montrent, peu après, sur les monnaies du roi arsacide Orode Ier et, en même temps, sur les monnaies élyméennes au nom d'Orode. L'analogie ne s'arrête pas là, car non seulement les symboles accessoires sont communs aux deux catégories de monnaies, mais il en est de même des types principaux de revers, tels que l'aigle et l'ancre séleucide ; il y a là des coïncidences multiples, trop parfaites pour qu'elles soient fortuites, et l'on ne saurait nier qu'il n'existe un rapport étroit entre le premier Orode de Susiane et le roi parthe de même nom. Tout concourt à faire supposer que cette dynastie, qui substitue aux monnaies anépigraphes défigurées du dernier des Kamnaskirès, des monnaies où sont écrits en grec les noms d'Orode et de Phraate, est une dynastie orodienne.

Voilà le fait capital, incontestable.

Orode Ier, roi des Parthes et roi des rois, a-t-il régné lui-même en Susiane et y a-t-il frappé des monnaies, s'intitulant seulement roi, en tant que souverain particulier de cette contrée, ou bien a-t-il confié immédiatement la royauté de la province nouvellement conquise à son fils Orode dont nous avons des monnaies indiscutables avec la légende URUḌ MaLKA BaRI URUD,

Orode roi, fils d'Orode ? A en croire Gutschmidt, le fait seul que ces monnaies ne portent pas le titre de roi des rois suffit pour les faire refuser au grand roi arsacide Orode Ier. L'argument ne paraît pas péremptoire, car on connaît des drachmes arsacides à légende araméenne de Mithridate IV et de ses successeurs, où les souverains ne prennent que le titre de MaLKA, alors que leurs tétradrachmes portent celui de ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΒΑΣΙΛΕΩΝ. Il n'y a donc nulle impossibilité à attribuer à Orode Ier les monnaies au nom d'Orode roi.

Nous lui donnons toutes les monnaies du type Aa au buste de profil à la tiare ornée de l'ancre, parmi lesquelles figurent les seules pièces qui portent la légende grecque ΥΡΩΔΗ ΒΑΣΙΛΕΥΣ, et les pièces au revers de l'ancre dans une couronne de laurier, qui me paraissent faire allusion à la conquête de l'Élymaïde ; une seule pièce à légende araméenne URUD MaLKA semble revenir à Orode Ier : c'est la pièce de grand module du type Aa.

On peut objecter à cette attribution qu'il existe des différences notables entre l'effigie avec tiare des monnaies de Susiane et l'effigie des monnaies arsacides d'Orode où il est toujours figuré la tête nue. L'objection est assez sérieuse, mais non décisive. Il existe, dans la série arsacide, avant et après Orode, plusieurs souverains qui se font représenter tantôt avec la tête nue, tantôt avec la tiare ; il n'y a donc rien de très étonnant à voir Orode agir de même. On pourrait trouver également des dissemblances dans les traits du visage, dans la longueur de la barbe ; elles existent en effet, mais elles s'atténuent singulièrement, si l'on prend pour point de comparaison les drachmes arsacides des dernières années du règne d'Orode : la barbe y est plus développée et, somme toute, il n'y a pas d'incompatibilité dans l'ensemble de la physionomie entre les deux catégories de monnaies, si toutefois l'on fait abstraction de quelques pièces absolument barbares de la série susienne qui sont sans valeur au point de vue iconographique.

Avec les pièces d'Orode Ier, nous voyons, mélangées dans la trouvaille de 1900, des monnaies au nom d'Orode, fils d'Orode et au nom de Phraate. Nous pouvons donc classer, avec une grande vraisemblance, parmi les rois de Susiane un Orode, fils d'Orode roi des Parthes, dont l'histoire ne nous avait pas conservé le nom. Quant au Phraate dont les monnaies se trouvent réunies aux siennes, faut-il voir en lui son fils ou son frère, l'Arsacide Phraate IV ? Les mêmes raisons qui portent à identifier Orode roi des Parthes avec Orode de Susiane, conduisent à croire à l'identité des deux Phraate : sur leurs monnaies, mêmes symboles et mêmes types de revers ; ajoutons que le symbole achéménide du croissant ponctué, qui est un des symboles préférés de Phraate IV sur ses drachmes arsacides, paraît avoir également une importance toute spéciale sur les monnaies de Phraate de Susiane, qui non seulement le fait figurer dans le champ de ses monnaies, mais l'arbore comme ornement principal de sa tiare.

Si, comme il est permis de le croire, Phraate IV a régné en Susiane comme son frère Orode, dans quel ordre faut-il ranger les deux frères dans la succession des rois de Susiane ? Je n'hésite pas à placer Phraate après Orode ; nous connaissons, par les tétradrachmes arsacides, l'effigie des premières années de Phraate IV, elle est presque imberbe ; toutes ses effigies des monnaies de Susiane ont, au contraire, une très forte barbe, ce qui doit faire supposer qu'il n'a

occupé le trône de Susiane que dans les dernières années de sa vie, c'est-à-dire postérieurement à son frère.

Ce point admis, nous pouvons hasarder les hypothèses suivantes :

Orode Ier, à une date qu'il est impossible de préciser, mais qui doit être postérieure à la défaite de Crassus (54 avant J.-C.), s'empare de l'Élymaïde et y émet des monnaies en son nom avec le symbole séleucide, qui paraît être là l'emblème de la Susiane ; c'est à ce moment vraisemblablement que le même symbole apparaît sur ses drachmes. Quelques années avant sa mort, peut-être en même temps que Pacore son fils aîné domine en Syrie, son second fils Orode devient roi de Susiane et y frappe des monnaies avec la légende KaBNaHZKIR URUD MaLKA BaR URUD MaLKA, dans laquelle il accole à son nom le titre des rois de l'ancienne dynastie, tout en ayant soin de rappeler son origine orodienne. Les autres monnaies à légende réduite, KUMaŠKIR URUD MaLKA, URUD MaLKA BaRI URUD, URUD MALKA doivent être postérieures. Si l'on en juge par la grande variété des types et des légendes de ses monnaies, le règne d'Orode II a été long ; par suite de quelles circonstances Phraate IV vient-il reprendre possession du trône de Susiane, nous ne le savons pas ; ce qu'il y a de certain c'est qu'il substitue des légendes grecques aux légendes araméennes et que son monnayage présente un nombre de types assez restreint. Très dubitativement nous attribuons à son fils Phraatake une monnaie à légende grecque ; son règne en Susiane dût être éphémère, car cette monnaie était unique dans la trouvaille de 1900 et n'a pas été signalée dans les trouvailles précédentes.

L'attribution à Phraatake est sans doute très contestable : outre l'incertitude très grande de la légende, l'effigie avec la coiffure relevée sur la tête, diffère assez notablement de celle qui est attribuée à ce prince sur les monnaies arsacides. Nous tenons néanmoins à faire à ce sujet quelques observations : si l'on veut bien se reporter aux figures n° 14 (Pl. XVII ; 10, Pl. XX ; 10, 11, 12, Pl. XXII ; 1, Pl. XXIII ; 2, Pl. XXIV) du catalogue des monnaies parthes du British-Museum, qui représentent des drachmes d'Orode, de Phraate IV et de Phraatake, on remarque que la tête affecte une forme en pointe très caractérisée et que le diadème n'est pas précisément sur le front et semble entourer la partie supérieure de la chevelure, si bien que, sur quelques-unes de ces pièces et particulièrement sur celles qui ont un caractère barbare comme le n° 1 (Pl. XXIII), la disposition de la coiffure a la plus grande analogie avec celle qui se voit sur les monnaies de Susiane et qui, d'ailleurs, se montre dans la série arsacide elle-même, un peu plus tard sous Chosroès.

Nous classons ensuite un inconnu X..., puis un Orode III portant une coiffure analogue à celle de Phraatake, auquel reviennent, de droit, les bustes de profil entourés de la légende araméenne URUD MaLKA (Pl. XIV, 162-166) ; nous lui ajoutons, en toute certitude, les mêmes bustes anépigraphes 167, 168 et dubitativement, en raison d'une certaine analogie d'effigie, les bustes de face à revers variés 154-164 (1).

(1) Ces bustes pourraient également être attribués à Phraatake.

Ces monnaies très abondantes dans les trouvailles précédentes, manquant complètement dans celles de 1900, doivent être classées chronologiquement après les plus récentes de cette dernière trouvaille, c'est-à-dire après Phraatake. C'est l'opinion de Mordtmann qui attribue les monnaies à la légende URUD MaLKA à Orode II de Susiane, qu'il considère comme identique avec Orode II qui a régné sur les Parthes après Phraatake. Joseph (1) nous apprend qu'à la mort de celui-ci, les seigneurs de la Perse, voulant mettre sur le trône un prince de sang arsacide, envoyèrent des députés pour offrir la couronne à Orode, personnage qui appartenait à la famille royale. Il est naturel d'admettre que cet Arsacide était précisément un des Orode de la dynastie régnant en Susiane ; ne voyons-nous pas à plusieurs reprises des souverains des contrées voisines, tels qu'Artaban III et Vononès II, qui étaient rois des Mèdes, placés sur le trône des grands rois? L'hypothèse de Mordtmann devient d'autant plus plausible, que nous pouvons maintenant établir, avec une grande vraisemblance, la filiation de cet Orode II qui est notre Orode III.

Le tableau généalogique ci-dessous précise sa position dans la famille arsacide

Orode Ier, roi des Parthes.

Pacore	Orode II, roi de Susiane	Phraate IV
	Orode III, roi de Susiane	Phraatake.
	Orode IV, roi de Susiane.	

Orode III (II de Mordtmann) appartenait probablement à la branche aînée, qui n'avait pas, comme celle de Phraate IV, adultéré le sang royal qu'il tenait de l'alliance d'Orode avec une princesse séleucide, par un mariage avec une vile esclave; il avait donc tous les droits possibles à occuper le trône des grands rois. Néanmoins, avant d'admettre son identité avec Orode II, roi des Parthes, il convient d'examiner si ce ne serait pas plutôt le fils d'Orode Ier lui-même, c'est-à-dire notre Orode II, lequel a été inconnu à Mordtmann, qui aurait été appelé au trône des Arsacides. Nous avons admis pour la succession des rois de Susiane la suite, Orode Ier, Orode II, Phraate IV, Phraatake, Orode III : mais, de ce que Orode II a été remplacé par Phraate IV, à la suite d'une de ces dissensions si fréquentes dans la famille des Arsacides, il ne résulte pas qu'il soit mort à cette époque. Il se peut qu'il ait cherché un refuge chez quelque peuple voisin, comme le fit Phraate IV lors de ses démêlés avec Tiridate, et, par suite, nous pouvons le retrouver dans le personnage auquel les seigneurs de la Perse envoient des députés à la mort de Phraatake et qui régna à Ctésiphon sous le nom d'Orode II. De cet Orode II nous connaissons l'effigie par un tétradrachme du Musée de Berlin, dont le catalogue du British Museum nous donne une très bonne photographie : la barbe très longue, la maigreur et certains traits de la physionomie me paraissent indiquer un vieillard tel que pouvait l'être notre Orode II de Susiane. Nous pou-

(1) Joseph, *Ant. jud.*, l. XVIII, 2, 4.

vons préciser son âge à l'époque où a été frappé le tétradrachme du Musée de Berlin, daté de ZIT, 317 Séleucide = 5 après J.-C. Nous savons que Pacore, fils aîné d'Orode Ier est mort très jeune en 275 Séleucide = 38 avant J.-C. Si l'on admet qu'Orode II, son frère puîné, avait à cette époque 30 ans, il aurait eu 73 ans en l'an V de l'ère chrétienne ; cet âge n'est pas incompatible avec l'effigie du tétradrachme. Il n'y a, d'ailleurs, pas d'inconvénient à admettre qu'il soit monté sur le trône à un âge aussi avancé ; nous avons de nombreux exemples de faits semblables dans l'histoire des Arsacides. Si, au contraire, c'est Orode III que l'on veut identifier, il faut trouver dans l'effigie du tétradrachme de Berlin, celle d'un homme d'une quarantaine d'années ; en supposant que cela soit possible, l'identification se heurte à une autre difficulté : d'après la variété du monnayage d'Orode III, il faut lui assigner un règne assez long, qui ne peut trouver place dans les quatre années qui s'écoulent entre la mort de Phraatake et celle de son successeur Orode II.

Ces considérations fort hypothétiques, il est vrai, nous conduisent à croire que c'est Orode II, fils d'Orode, qui a régné chez les Parthes sous le nom d'Orode II, et qu'au moment où il a pris possession du trône des Arsacides, son fils Orode III inaugure en Susiane un règne assez long, auquel appartiennent les monnaies à légende URUD MaLKA, au revers de la reine ULFAN.

Il est lui-même remplacé par Orode IV dont l'effigie est très analogue à la sienne et qui frappe des monnaies à légende URUD MaLKA et des monnaies anépigraphes, les unes et les autres au revers du buste d'Artémis de profil.

Après Orode IV, l'incertitude augmente, nous attribuons à des inconnus Y... et Z... des monnaies dont les effigies ne diffèrent entre elles que par quelques détails de la coiffure et qui portent au revers l'ancien type de l'Artémis chasseresse, plus barbare encore que sur les monnaies de Phraate.

Le dernier roi représenté sur nos planches est caractérisé par le type de Pallas qui figure au revers ; nous avons déjà signalé qu'un type semblable se voit sur des monnaies arsacides du souverain qu'avec de Longpérier nous appelons Vologèse II. Nous le trouvons sur une monnaie de cuivre de ce prince (n° 8, Pl. XXIV du catalogue du British Museum et n° 3 Pl. XX de la collection Pétrowicz.) D'autre part, si l'on veut bien se reporter à cette dernière planche et examiner attentivement l'effigie de Vologèse II et particulièrement celle de la drachme n° 2, on pourra y retrouver certains caractères iconographiques de l'effigie de notre roi de Susiane figuré aux nos 184, 186 ; c'est le même nez long et pointu, le même prognathisme très accentué. Cette double coïncidence de l'avers et du revers m'a conduit à supposer qu'il pouvait y avoir identité de personne, et j'ai attribué dubitativement à Vologèse II les monnaies susiennes au type de Pallas.

J'ai déjà fait remarquer à propos de la liste chronologique des souverains arsacides, mais je tiens à le répéter, que la date de la fin du règne de Vologèse II était très douteuse et qu'on devrait lui restituer une partie des monnaies qu'on donne d'ordinaire à Vologèse III. La planche XX de la collection Pétrowicz est intéressante à cet égard parce qu'elle présente, réunies sur une même page, les effigies attribuées à ces deux souverains. Je trouve, qu'abstraction faite de la

tiare, l'effigie de la drachme n° 14 de Vologèse III est singulièrement analogue à celle de la drachme n° 2 de Vologèse II ; l'analogie se poursuit entre le tétradrachme n° 1 à tête diadémée de Vologèse II et le tétradrachme avec tiare n° 8 ; on ne me fera jamais croire que l'effigie de ce dernier tétradrachme frappé en ΘΙΙΤ (389 Séleucide) puisse être celle de Vologèse III, qui en ΗΝΥ (459 Séleucide), c'est-à-dire 70 ans après, émettait des tétradrachmes dont l'effigie ne paraît pas plus âgée. Quoi qu'il en soit c'est à Vologèse II que je crois pouvoir attribuer les dernières monnaies de la planche XIV.

Ici s'arrêtait ma liste des rois de Susiane, lorsque j'ai eu connaissance des deux monnaies de Chosroès de la collection Pétrowicz dont j'ai donné des dessins (fig. 329, n°s 3 et 4). J'ai discuté longuement les raisons qui me portent à admettre, malgré l'incertitude de la légende, leur attribution à Chosroès, mais à les classer à l'Élymaïde. Chosroès serait donc le dernier roi de cette contrée dont les monnaies nous soient connues. Ces pièces sont d'une fabrique bien supérieure à celle des souverains précédents et leur poids de 3^gr,50 est également plus fort que celui des pièces des monnaies postérieures à Orode IV qui descend souvent à 2^gr,00 et exceptionnellement à 1^gr,50 (Pl. XIV, 178). D'ailleurs, les fluctuations que l'on constate dans la fabrique et le poids des monnaies de l'Élymaïde, entre l'époque d'Orode et celle de Chosroès, n'ont rien qui doive nous surprendre, car on les remarque également dans le monnayage de bronze arsacide : assez régulier sous Orode et ses premiers successeurs, il présente une dégénérescence marquée sous Gotarzès et les premiers Vologèse, et se relève d'une façon très remarquable sous Chosroès.

Cette coïncidence, ajoutée aux arguments que nous avons développés, semble prêter quelque vraisemblance au classement chronologique que nous proposons.

Nous ne voulons pas nous dissimuler qu'il est susceptible de donner lieu à quelques critiques et que l'on pourrait formuler notamment les objections suivantes :

1° Les monnaies frappées en Susiane au nom d'Orode diffèrent assez notablement de celles du grand roi arsacide de même nom par les détails de la coiffure, l'effigie, l'emploi de l'écriture araméenne et la fabrique ; d'une façon générale elles se rapprocheraient davantage des monnaies arsacides postérieures.

2° La même observation peut s'appliquer aux monnaies qui portent le nom de Phraate et plus encore à celles attribuées dubitativement à Phraatake, lesquelles rappellent, sous bien des rapports, les monnaies du roi parthe Chosroès.

3° Comme conséquence, les premiers successeurs de Kamnaskirès, Orode Ier, Orode II, Phraate, n'ont rien de commun avec les grands rois homonymes arsacides et ils n'auraient régné en Susiane qu'à une époque voisine du règne de Chosroès ; les monnaies non comprises dans la trouvaille de 1900 et figurées à la planche XIV, correspondent à une période postérieure assez longue, qui pourrait s'étendre jusque vers la fin de la dynastie arsacide.

Cette hypothèse de l'existence en Susiane d'une dynastie distincte de celle des grands rois, a été proposée par Gutschmid et paraît assez plausible, mais elle se heurte, comme la première, à bien des difficultés ; si l'on hésite, en raison des dissemblances des effigies et de la fabrique, à

admettre la fusion des dynasties arsacide et susienne à l'époque d'Orode Ier, il est difficile, en présence des spécimens de la collection Pétrowicz qui sont représentés à notre figure 329 nos 3 et 4, de méconnaître qu'elle existe sous Chosroès Ier. Le principe de la séparation des dynasties n'est donc pas aussi absolu que le pensait Gutschmid et ne saurait, par suite, être invoqué comme un argument décisif pour faire retirer à des Arsacides antérieurs le titre de roi de Susiane.

D'autre part, la barbarie du monnayage, sur laquelle on peut être tenté de s'appuyer pour faire reculer l'époque de l'émission en Susiane des monnaies d'Orode et de ses successeurs, n'est pas aussi générale qu'on pourrait le penser; notre pièce n° 70 (Pl. XII), d'Orode II, avec sa tête de trois quarts expressive et bien modelée, est d'un très beau travail qui ne rappelle nullement la basse époque de la dynastie arsacide. D'une manière générale les petites pièces présentent, à vrai dire, une certaine rudesse de travail, mais plusieurs d'entre elles, et particulièrement de celles au buste de face, ont conservé des qualités de modelé et de relief qu'on chercherait vainement dans les drachmes arsacides à partir du règne de Gotarzès. En un mot, ce monnayage de l'Élymaïde est tout à fait spécial et très différent du monnayage arsacide ; il est donc bien difficile de tirer de la comparaison des produits de l'un et de l'autre des déductions chronologiques positives. L'étude comparative des légendes araméennes ne conduit pas à des conséquences plus certaines; les drachmes arsacides qui portent ces sortes de légendes ont été frappés vraisemblablement à Ctésiphon et nous n'avons pas de raisons suffisantes pour affirmer que l'écriture y ait suivi les mêmes phases qu'en Susiane.

Enfin les présomptions qui peuvent militer en faveur de l'hypothèse de l'existence en Susiane d'une dynastie distincte, n'infirment pas les arguments contraires basés sur les nombreuses coïncidences que nous avons signalées dans les types et les symboles des monnaies parthes et susiennes des rois homonymes Orode et Phraate.

En résumé, la numismatique de la Susiane, absolument inconnue il y a quarante ans, est encore dans la période des tâtonnements: entre deux hypothèses, l'une et l'autre discutables, nous avons adopté, comme Mordtmann et M. de Markoff, l'hypothèse qui voit dans Orode-le-Grand, le conquérant de l'Élymaïde et le fondateur de la dynastie qui a remplacé celle des Kamnaskirès et nous avons cherché péniblement à reconstituer, tant bien que mal, la liste chronologique des successeurs d'Orode en Susiane, en n'y laissant subsister qu'un petit nombre d'anonymes. Mais, qu'on ne s'y méprenne pas : ce n'est là que le développement d'une hypothèse; nous aurions dû peut-être nous montrer plus réservé et nous contenter des seuls noms indiscutables d'Orode Ier, Orode II et Phraate, rangeant tous les autres parmi les inconnus. Nous avons préféré, dans l'intérêt même des études qui nous sont chères, suivre une marche plus téméraire, en assignant des noms plus ou moins hypothétiques à la grande majorité des souverains représentés; par ce moyen, nous leur créons une personnalité mieux définie, plus facilement discutable et nous éviterons peut-être que leurs monnaies, confondues dans les collections dans la catégorie des inconnues, ne soient exposées à disparaître. Notre classement provisoire sera certainement discuté et

modifié, peut-être même bouleversé de fond en comble : les matériaux qui ont servi à l'édifier subsisteront.

Je résume dans le tableau qui suit l'ensemble du monnayage de bronze de l'Élymaïde; pour en réduire le développement, j'ai négligé quelques variantes secondaires, en particulier celles qui concernent l'écriture des légendes grecques ; je n'ai pas distingué non plus les pièces qui ne diffèrent que par la présence du symbole α ou d'un point dans le champ, ou bien par le nombre des traverses de l'ancre ; j'ai également réuni toutes les pièces d'Orode II du type Bb qui ont comme revers des points, traits ou lettres défigurées.

Enfin j'ai employé quelques abréviations : a. c. ., a. c. +, a. c. ∗, indiquent la réunion des symboles de l'ancre et du croissant avec point ou astre, placés à droite du buste, dans la position habituelle qu'ils occupent sur toutes les pièces de la trouvaille. Les abréviations B. d., B. g., B. f. doivent se lire : Buste à droite, à gauche, de face. Toutes les pièces sauf celles qui portent l'indication G. m. = *Grand module,* sont de petit module.

Désignation sur les planches.				Trouvaille de 1900.
	KAMNASKIRÈS IV.			
—	Type Ba. — *B. diadémé à gauche avec la coiffure des Kamnaskirès.*			—
139	T. Ba. *Gm.*	a. c. +	Type dégénéré du grand roi Kamnaskirès.	»
1-16	—	a. c. .	Traits irréguliers.	18
	ORODE Ier (ORODE Ier, ROI DES PARTHES).			
	I. Type Aa. — *B. à gauche avec tiare ornée d'une ancre.*			
18-30	T. Aa.	a. c. .	B. d. Artémis, 1er type ΥΡΩΔΗΣ ΒΑΣΙΛΕΥΣ.	102
17	— *Gm.* URUD MaLKA.	a. c. .	Points allongés.	1
140	—	a. c. .	B. g. de la fortune avec corne d'abondance.	»
141	—	a. c. .	B. d. — —	»
31-37	—	a. c. .	Ancre dans une couronne de lauriers souvent indistincte.	53
38-40	—	a. c. .	Points allongés.	31
	II. Type Ad. — *B. de face avec tiare sans croissants, avec cordon perlé.*			
142	T. Ad.	a. c. .	Aigle à g. tenant un diadème dans son bec.	»
143	—	a. c. .	Aigle à d. — —	»
144	—	a. c. .	Double diadème accosté de 2 croissants ponctués.	»
	ORODE II (fils d'ORODE, plus tard roi des Parthes).			
	I. Type Ae. — *B. de face avec tiare sans croissants, à aigrettes.*			
146	T. Ae. *Gm.* URUD MaLKA.	a. c. +	Points plus ou moins distincts.	»
41-43	—	a. c. .	B. f. Artémis, 2e var. URUD MaLKA BaRI URUD...	3
44-47	—	a. c. .	Points allongés.	13
	II. Type Ad. — *B. de face avec tiare sans croissants.*			
48-60	T. Ad.	a. c. .	B. f. Artémis, 2e var. URUD MaLKA BaRI URUD.	28
61, 62, 147-149	—	a. c. .	— — 3e var. Même légende barbare.	2
63-69	—	a. c. .	Points allongés.	76

Désignation sur les planches.				Trouvaille de 1900
—	III. Type Bb. — *B. diadémé de face, avec touffes latérales de cheveux.*			—
70-72	T. Bb. *Gm.* KaBNaHKIR URUD MaLKA BaR URUD MaLKA.	a. c. +	Points ou traits irréguliers.	3
»	— *Gm.* KaBNaHZKIR URUD MaLKa BaR URUD MaLKa.	a. c. +	— —	»
74-82, 145	—	a. c. .	B. f. Artémis, 1re var. KUMaŠKIR URUD MaLKA.	10
73	—	a. c. .	B. f. Artémis, 1re var. URUD MaLKA BaRI URUD MaLKA.	1
83-89	—	a. c. .	B. f. Artémis, 2e var. URUD MaLKA BaRI URUD.	15
90-116	—	a. c. .	Points ou traits irréguliers.	104

PHRAATE (PHRAATE IV, ROI DES PARTHES).

I. Type Ab. — *B. à gauche avec tiare ornée d'un croissant ponctué.*

125-127	T. Ab. A gauche du buste ΠPA.	a. c. .	Artémis avec arc et carquois, ΠPAATHΣ BAΣIΛEYΣ.	44
128	—	a. c. .	Croissants adossés avec croissants au pourtour.	1
129-131	—	a. c. .	Trois palmes parallèles.	8
132-136	—	a. c. .	Points allongés.	45

II. Type Ac. — *B. de face avec tiare ornée de deux croissants ponctués.*

117-124	T. Ac. A gauche du buste ΠPA.	a. c. .	Artémis avec arc et carquois, ΠPAATHΣ BAΣIΛEYΣ.	23
150	—	a. c. .	Aigle à g., ailes éployées, croissants au pourtour.	»
151	—	a. c. .	Aigle à d., ailes éployées.	»
152	—	a. c. .	Double diadème accosté de 2 croissants ponctués.	»

III. Type Ad. — *B. de face avec tiare sans croissants.*

»	T. Ad.	a. c. .	Croissants adossés avec croissants au pourtour.	»
»	—	a. c. .	Trois lignes de croissants superposés.	»

(?) PHRAATAKE (ROI DES PARTHES).

Type Bc. — *B. diadémé à g., barbe en pointe; touffes de cheveux sur la tête et sur la nuque.*

138	T. Bc..	» » »	Artémis avec arc et carquois. Légende grecque indistincte.	1

BRACTÉATE INDÉTERMINÉE.

137	Caractères indistincts dans une couronne (?), pièce très mince pesant 0gr,7.			1

X.

Type Bd. — *B. de face, avec légende araméenne.*

153	T. Bd.	» » »	Ancre accostée de 2 croissants dans un diadème.	»

ORODE III

Type Be. — *B. de face ou de trois quarts, grosses moustaches et barbiche.*

154-156	T. Be.	» » »	Ancre accostée de 2 croissants dans un diadème.	»
157-160	—	» » »	B. g. Artémis, 2e type, 1re var., à droite une ancre.	»
	— A gauche, croissant et étoile.	» » »	— — — — —	»

Type Bf. — *B. diadémé à g., barbe courte, touffes de cheveux sur la tête et sur la nuque.*

162-166	T. Bf. URUD MaLKA.		B. g. de femme avec queue de cheveux, ULFAN.	»
167-168	— Ancre à gauche du buste.	» » »	— — — —	»

Désignation sur les planches			Trouvaille de 1900.
—	**Orode IV.**		
	Type Bg. — *B. diadémé à g., barbe divisée en deux pointes, touffes de cheveux sur la tête.*		
169-170	T. Bg. URUD MaLKA. Ancre à droite.. . . . . a. » »	B. g. Artémis, 2e type, 2e variété, à droite une ancre.	»
171	— — Pas d'ancre.. . . . . » » »	— — — — — —	»
172-175	— Sans légende, pas d'ancre.. . . . . » » »	— — — — — un croissant.	»
	Y.		
	Type Bh. — *B. diadémé à g., longue barbiche, pas de touffes de cheveux.*		
176-178	T. Bh. Ancre à droite. . . . . a. » »	Artémis avec arc et carquois, à droite un croissant.	»
	Z.		
	Type Bi. — *B. diadémé à g., longue barbiche, touffes de cheveux ou chignon sur la nuque.*		
179-182	T. Bi. Ancre, croissant et étoile à droite. . . . . a. c. ✱	Artémis avec arc et carquois.	»
	(?) Vologèse (Vologèse II, roi des Parthes).		
	Type Bj. — *B. diadémé à g., barbe en pointe, touffes de cheveux sur la tête et sur la nuque.*		
183-185	T. Bj. . . . . a. c. .	Pallas à g. tenant une haste et un bouclier.	»
186	— . . . . . a. c. .	Pallas à d. —	»
	Chosroès (Chosroès Ier, roi des Parthes).		
	Type Bk. — *B. diadémé à g., barbe en pointe, touffes de cheveux sur la tête et sur la nuque.*		
»	T. Bk (Collection Pétrowicz, pl. XXI, 12).	Artémis avec arc et carquois, ? XOCPUI ? BAIΛEY.	»

DEUXIÈME PARTIE

Description des monnaies.

Nous avons admis que, sauf quelques rares exceptions, les monnaies de la trouvaille de 1900 sont antérieures aux monnaies qui n'y ont pas été rencontrées : nous sommes conduit, par suite, à établir les deux catégories distinctes suivantes :

I. Monnaies de la trouvaille de 1900 et monnaies non comprises dans cette trouvaille supposées contemporaines.

II. Monnaies postérieures à celles de la trouvaille de 1900.

Pour les monnaies de la trouvaille de 1900, nous distinguerons, autant que possible, les plus légères variétés et nous indiquerons le nombre d'exemplaires de chacune d'elles ; pour les pièces à légende araméenne qui présentent un intérêt spécial, nous reproduirons à la suite des légendes des monnaies de la trouvaille, les légendes les mieux conservées des monnaies de notre propre collection.

Pour les monnaies postérieures qui, à quelques exceptions près, appartiennent à notre collection, nous entrerons dans moins de détails, nous bornant à décrire les variétés principales et les légendes les plus intéressantes sans indiquer, pour chaque variété, le nombre des exemplaires. Les monnais de cette catégorie se trouvent actuellement dispersées dans les collections publiques ou particulières ; pour en connaître le nombre il faudrait procéder à un récolement minutieux qui pourra être entrepris ultérieurement et sera facilité par les reproductions photographiques de notre planche XIV.

I. — Monnaies de la trouvaille de 1900 et monnaies non comprises dans cette trouvaille supposées contemporaines.

Nota. — Toutes les monnaies de cette catégorie, sauf la pièce 138, pl. XIII ont dans le champ, à droite du buste, une ancre et un croissant surmonté d'un astre ou d'un point; l'ancre peut avoir à sa partie supérieure une ou deux traverses, dans le premier cas nous mettrons le mot *ancre* sans autre indication, dans le second nous le ferons suivre du signe (=).

Le nombre des exemplaires de chaque variété faisant partie de la trouvaille de 1900, est indiqué dans la dernière, colonne; les pièces pour lesquelles aucune mention n'est portee dans cette colonne appartiennent à notre collection, à peu d'exceptions près.

Désignation sur les planches.			Trouvaille de 1900.
		Kamnaskirès.	
		Type Ba. — *B. diadémé à gauche avec la coiffure des Kamnaskirès.*	
139	1	Buste barbu à gauche, avec manteau, collier en spirale et boucles d'oreilles; les cheveux forment une couronne sur le front et tout autour de la tête, en arrière ils retombent en chignon sur la nuque; le diadème entoure la tête au-dessus de la couronne de cheveux, ses extrémités pendent sur le dos; à droite, ancre et croissant avec astre. ℞. Vestiges de l'effigie du grand roi Kamnaskirès et de la légende grecque. Grand module. P. 15gr,70	
1-16	2	Même droit, sauf que l'astre au-dessus du croissant est réduit à un point; les traits du visage, l'âge, le style et la fabrique sont très variables suivant les exemplaires; les nos 1, 2, Pl. X sont de bon style. ℞. Traits irréguliers, dégénérescence du revers précédent. P. 2gr,80 à 4gr,10	18
		Total des monnaies de Kamnaskirès comprises dans la trouvaille. . . .	18
		Orode Ier.	
		Type Aa. — *B. à gauche avec tiare ornée d'une ancre.*	
		1. *Avec légende grecque.*	
18-22	1	Buste barbu à gauche avec tiare diadémée ornée d'une ancre; à droite dans le champ, ancre et croissant ponctué. ℞. Buste à droite d'Artémis avec collier et pendants d'oreilles; la tête est entourée de rayons, surmontée du calathos et ornée d'un diadème élevé; autour du buste, une légende en grec cursif, présentant la disposition suivante (α): (α) à gauche : ΥΡΩΔΗ ou ΥΡΩϽΗ / à droite : ΒΑϹΙΛΕΥΚ } Orode roi. Les lettres initiales Υ et Β sont au bas de la légende. P. 3gr,40 à 4gr,20	74
		A reporter.	74

Désignation sur les planches.			Trouvaille de 1900.
		Report.	74
23	2	Même droit et même revers, sauf la légende (β) qui porte BACIACIAEYK au lieu de BACIAEYK. P. 3gr,60	1
30	3	Même droit et même revers, sauf la légende (γ): (γ) à gauche: YPΩΔ... à droite: rétrograde BACIAEYK } Orode roi. Les lettres initiales B et Y sont au bas de la légende. P. 3gr,50	1
27	4	Même droit et même revers, sauf la légende (δ): (δ) à gauche: rétrograde BACIAEYK ou BAKIAEYK à droite: rétrograde HΔ ΩPY } Orode roi. Les lettres initiales B et Y sont au bas de la légende. P. 3gr,50	4
28	5	Même droit et même revers, sauf la légende (ε): (ε) à gauche: rétrograde BAKIAEC à droite: rétrograde KHΔΩPY } Orode roi. Les lettres initiales B et Y sont au bas de la légende. P. 3gr,30	1
24-26	6	Même droit et même revers, sauf la légende (ζ): (ζ) à gauche: rétrograde BACIAEYK ou BAKIAEYK à droite: rétrograde HKΔΩPY } Orode roi. Les lettres initiales B et Y sont au bas de la légende. P. 3gr,50 à 4 grammes.	12
29	7	Même droit et même revers, sauf la légende (η): (η) à gauche: rétrograde BAKIAEYK à droite: rétrograde HKΩPY } Orode roi. Les lettres initiales B et Y sont au bas de la légende. P. 3gr,50	2
»	8	Même droit et même revers, légende incomplète. P. 3 grammes à 3gr, 50	7
		2. *Avec légende araméenne.*	
17	9	Même droit, sauf qu'il existe dans le champ une étoile à quatre branches, placée entre le derrière de la tête et l'ancre. A gauche devant le profil la légende URUD MaLKA — Orode roi. ℞. Semis de points allongés, très nombreux et réguliers. Grand module. P. 14gr,40 Cette pièce est unique dans la trouvaille et je n'en connais pas d'autres exemplaires.	1
		3. *Anépigraphes.*	
140	10	Même droit que les nos 1 et suivants. ℞. Buste de la fortune à gauche avec corne d'abondance, très barbare. P. 2gr,40	»
141	11	Même droit; au revers, la fortune est tournée à droite, barbare. P. 2gr,10	»
31-33	12	Même droit. ℞. Ancre dans une couronne de lauriers. P. 3gr,50 à 4gr,10	3
34-36	13	Même droit. ℞. Dégénérescence du précédent, ancre et feuilles irrégulières. P. 2gr,50 à 4 grammes.	47
		A reporter.	153

Désignation sur les planches.			Trouvaille de 1900.
		Report.	153
37	14	Même pièce, sauf qu'il y a une étoile dans le champ du droit, comme au n° 9. P. 3gr,40	1
»	15	Même pièce, sauf qu'il y a un point au lieu d'une étoile. P. 3gr,60	2
38-40	16	Même droit que le n° 1. ℞. Dégénérescence du n° 13, points allongés ou feuilles. P. 2gr,80 à 4 grammes.	31

TYPE Ad. — *B. de face avec tiare sans croissants.*

142	17	Buste barbu de face avec tiare diadémée, ornée d'un cordon perlé vertical; à droite dans le champ, ancre et croissant ponctué. ℞. Aigle à gauche tenant dans son bec un diadème. P. 3gr,40	»
143	18	Même pièce, sauf que l'aigle du revers est tourné à droite. P. 3gr,20	»
144	19	Même droit. ℞. Double diadème accosté de deux croissants ponctués. P. 3gr,20	»
		TOTAL DES MONNAIES D'ORODE Ier COMPRISES DANS LA TROUVAILLE. . . .	187

ORODE II.

I. TYPE Ae. — *B. de face avec tiare sans croissants, à aigrettes.*

1. *Avec légende araméenne.*

146	1	Buste barbu de face avec tiare diadémée, ornée d'un cordon perlé vertical et entouré d'aigrettes, dans le champ à droite ancre (=) et croissant surmonté d'un astre; à gauche, légende URUD MaLKA — *Orode roi*, légende de la 2e catégorie, mixte. ℞. Points allongés. — Grand module. P. 15 grammes. Exemplaire du cabinet de France. Nous reproduisons ci-dessous les légendes des divers exemplaires de cette pièce qui nous sont connus :	»

Musée du Louvre.
Cab. de France, pl. XIV, 146.
Fig. 332, n° 10.
Col. A. F.

41	2	Même droit, sans légende, avec ancre à une seule traverse et croissant ponctué. ℞. Buste d'Artémis de face (2e variété), avec cornes sur le front, touffes latérales de cheveux entourées de rayons (?), autour du buste légende URUD MaLKA BaRI URUD — *Orode roi fils d'Orode*, légende de 1re catégorie, Chaldéo-Pehlvie. P. 3gr,50 Nous reproduisons à la page 138 les diverses légendes des pièces de petit module d'Orode II, tant de celles de la trouvaille que de celles de notre collection.	1
42-43	3	Même pièce, mais avec ancre (=). P. 3gr,30	2
		A reporter.	3

Désignation sur les planches.			Trouvaille de 1900.
		Report.	3
		2. *Anépigraphes.*	
45-47	4	Même droit que le n° 2. ℞. Points allongés. P. 3gr,20 à 4gr,30	8
44	5	Même droit que le n° 3, avec ancre (=). ℞. Points allongés. P. 3gr,30 à 4gr,20	5
		II. Type Ad. — *B. de face avec tiare sans croissants.*	
		1. *Avec légende araméenne.*	
48-55, 57-60	6	Même droit que le n° 2, mais avec tiare sans aigrettes. ℞. Même revers que le n° 2 avec la légende correcte chaldéo-pehlvie URUD MaLKA BaRI URUD. P. 3gr,50 à 4 grammes.	20
58-59	7	Même pièce que le n° 6, mais avec la légende fautive RUD MaLKA BaRI URUD. P. 3gr,60 à 4gr,80	3
»	8	Même pièce que le n° 6, mais avec la légende fautive UD MaLKA BaRI URUD. P. 3gr,70	»
Fig. 330, n° 5	9	Même pièce que le n° 6, mais avec la légende VURUD MaLKA BaRI URUD, qui pourrait aussi se lire URUD MaLKA BaRI URUDl. Cette légende qui n'existe, à ma connaissance, que sur un exemplaire unique appartenant à M. de Morgan, semble devoir être considérée, ainsi que les deux précédentes, comme une variante fautive de la légende habituelle. P. 4 grammes.	
61-62	10	Même pièce que le n° 6, mais avec ancre (=). P. 3gr,50 à 4 grammes.	5
147, 148, 149 et fig. 333, nos 11, 12	11	Même droit que le n° 6. ℞. Buste d'Artémis de face (3e variété). Le buste est d'un module plus grand que celui de la 2e variété; la tête paraît ceinte d'un diadème, relevé en son milieu; de chaque côté du front, deux cornes; sur le sommet de la tête un objet qui peut être un calathos ou un cimier; les touffes latérales de cheveux sont encore moins distinctes que précédemment et l'on pourrait les prendre pour un ornement dépendant de la coiffure et se terminant par trois pointes garnies de boules. Autour du buste une légende barbare, souvent illisible, sur les exemplaires des figures 11 et 12 on peut néanmoins lire à peu près: URUD MaLKA BaRI (ou BaR) URUD. 3gr,30 à 3gr,50	2
»	12	Même pièce que le n° 11, mais avec ancre (=). P. 3gr,60	
		2. *Anépigraphes.*	
63-69	13	Même droit que le n° 6. P. 3gr,30 à 3gr,50 ℞. Points allongés. P. 3gr,30 à 3gr,50	71
»	14	Même pièce que le n° 13 mais avec ancre (=). P. 3gr,30	5
		III. Type Bb. — *B. diadémé de face avec touffes latérales de cheveux.*	
		1. *Avec légende araméenne.*	
70	15	Buste barbu de trois quarts; grosses touffes latérales de cheveux, diadème autour du front; à	
		A reporter.	122

Désignation sur les planches.			Trouvaille de 1900.
		Report.	122
		droite ancre (=), au-dessus croissant avec astre; autour du buste, légende de la 2e catégorie, mixte, KaBNa(H?)KIR URUD MaLK.....LKA, *Kamnaskir Orode roi, fils d'Orode roi.*	
		℞. Traits irréguliers. — Grand module. P. 14gr,90	1
71	16	Buste analogue de face; sur le sommet de la tête petite houppe de cheveux entourée par les extrémités du diadème; légende de la 2e catégorie, mixte KaBNaHKIR URUD MaLKA .....A, *Kamnaskir Orode roi, fils d'Orode roi.*	
		℞. Traits irréguliers peu distincts. — Grand module. P. 15 grammes.	1
72	17	Même buste, la barbe un peu plus longue, disposée en éventail, légende KaBNaH(Z?)KIR URUD MaLKA BaR URUD MaLKa, *Kamnaskir Orode roi, fils d'Orode roi.*	
		℞. Traits irréguliers. — Grand module. P. 15 grammes.	1
fig. 331, n° 6	18	Même buste, la figure plus pleine; dans le champ, entre l'ancre et le buste un point; légende KaBNaH(Z)KIR.....LKA, *Kamnaskir Orode roi, fils d'Orode roi.*	
		℞. Traits irréguliers. — Grand module. P. 15 grammes.	
fig. 331, n° 7	19	Même buste, avec le point dans le champ, légende KaBNaH(Z?)KIR URUD MaLKA BaR URUD MaLKA, *Kamnaskir Orode roi, fils d'Orode roi.*	
		℞. Traits irréguliers. — Grand module. P. 15 grammes.	
fig. 331, n° 8	20	Même buste, figure moins pleine, semblable au n° 16, point dans le champ; légende KaBNaHKIR URUD MaLKA.....A, *Kamnaskir Orode roi, fils d'Orode roi.*	
		℞. Traits irréguliers. — Grand module. P. 15 grammes.	
fig. 331, n° 9	21	Même buste que le n° 15, mais de face; figure très allongée; les boucles du nœud terminal du diadème apparaissent très développées des deux côtés du front; entre l'ancre et le buste se trouve un symbole peu distinct que nous avons dénommé α et qui se voit également sur quelques exemplaires de petit module, où il prend quelquefois l'apparence d'un monogramme; légende KaBNaHZKIR URUD MaLKA BaR URUD MaLKA, *Kamnaskir Orode roi, fils d'Orode roi.*	
		℞. Traits irréguliers. — Grand module. P. 15gr,20	
		Nous reproduisons ci-dessous les légendes des sept pièces de grand module nos 15 à 21.	
		15 — Pl. XII, 70	
		16 — Pl. XII, 71	
		17 — Pl. XII, 72	
		18 — Fig. 331, n° 6	
		19 — Fig. 331, n° 7	
		20 — Fig. 331, n° 8	
		21 — Fig. 331, n° 9	
74-78, 145	22	Même buste que le n° 15 de face ou légèrement de trois quarts; dans le champ à droite, ancre (=), surmontée d'un croissant ponctué.	
		A reporter.	125

Désignation sur les planches.			Trouvaille de 1900.
		Report.	125
		℞. Buste d'Artémis de face (1re variété); sur le front une boule entre deux cornes (?); de chaque côté de la tête une touffe de cheveux plus ou moins grosse, entourée d'un quart de cercle garni de rayons extérieurs, généralement au nombre de 4; le buste est drapé; sur les exemplaires bien conservés on voit un trait oblique qui pourrait bien représenter le carquois d'Artémis. Légende KUMaŠKIR URUD MaLKA, *Kamnaskir Orode roi.* P. 3gr,40 à 3gr,70	6
79, 80	23	Buste analogue à ceux des nos 16 à 20, avec petite houppe de cheveux; dans le champ, ancre (=) et croissant ponctué.	
		℞. Même revers, même légende. P. 3gr,60 à 3gr,90	2
81, 82	24	Même pièce que le no 23, mais la légende semble écourtée et réduite à MaŠKIR URUD MaLKA.	
		℞. Même revers, mais la tête d'Artémis n'est pas surmontée d'une boule. P. 3gr,50 à 3gr,90	2
73	25	Même buste que les nos 15 et 22; dans le champ à droite, ancre (=) surmontée d'un croissant ponctué.	
		℞. Buste d'Artémis de face (1re variété) comme au no 22; légende URUD MaL(K)A BaRI URUD MaLKA, *Orode roi, fils d'Orode roi*; pièce unique au point de vue de la légende. P. 3gr,50	1
83, 85-87	26	Même buste que le no 23; dans le champ, ancre avec croissant ponctué.	
		℞. Buste d'Artémis de face (2e variété) sans la boule sur le front et sans le carquois; les touffes latérales de cheveux ne sont pas entourées d'un nimbe, mais seulement de rayons. Légende URUD MaLKA BaRI URUD, *Orode roi, fils d'Orode.* P. 3gr,30 à 4gr,30	11
84	27	Même pièce, légende fautive URUD MaLKA RI URUD. P. 3gr,20	1
88, 89	28	Même pièce, mais avec l'ancre. P. 3gr,40 à 3gr,60	3

2. *Anépigraphes.*

Dans ce type, nous avons cherché à distinguer, autant que possible, les variétés d'après la forme ronde ou ovale du visage, la disposition de la barbe, en éventail, droite, ou en pointe, les détails de la coiffure et du diadème, la présence, dans le champ, du symbole α ou du point qui en tient la place, le nombre des traverses de l'ancre, les particularités remarquables du revers.

»	29	Visage rond, barbe en éventail, petite houppe de cheveux, ancre et croissant ponctué.	
		℞. Points allongés. P. 3gr,50 à 4 grammes.	9
103	30	Même droit.	
		℞. Traits cunéiformes irréguliers. P. 3gr,60	1
112	31	Même droit; dans le champ, un point entre l'ancre et le buste.	
		℞. Points allongés. P. 3gr,50 à 4 grammes.	10
»	32	Même droit que le no 28, avec ancre (=) et croissant ponctué.	
		℞. Points allongés. P. 3gr,50 à 4 grammes.	4
113	33	Même droit que le no 31.	
		℞. Quatre traits horizontaux et un trait vertical. P. 3gr,60	1
114, 115	34	Même droit que le no 31; un point entre l'ancre et le buste.	
		℞. Points allongés. P. 3gr.30 à 4gr.20	20
		A reporter.	196

Désignation sur les planches.			Trouvaille de 1900.
		Report.	196
116	35	Visage rond, barbe droite, cheveux hérissés, ancre (=) et croissant ponctué. ℞. Points allongés. P. 3gr,60	1
90, 98	36	Visage ovale, barbe légèrement en pointe, petite houppe de cheveux, ancre et croissant ponctué ; dans le champ, entre l'ancre et le buste, le symbole α assez indistinct. ℞. Points allongés. P. 3gr,50 à 4 grammes.	8
94-96	37	Même droit que le n° 35, mais avec ancre (=) et sans le symbole α. ℞. Points allongés. P. 3gr,50 à 3gr,80	7
93	38	Même droit que le n° 36, avec un poinçon. ℞. Points allongés. P. 3gr,30	1
	39	Même droit que le n° 36, avec le symbole α. ℞. Points allongés. P. 3gr,90	1
97, 99, 100, 101 102, 104	40	Même droit, mais avec un point à la place du symbole α. ℞. Points allongés ou traits irréguliers. P. 3gr,60	17
111	41	Visage ovale très allongé, barbe légèrement en pointe, les nœuds du diadème très apparents, ancre et croissant ponctué. ℞. Points allongés ou traits irréguliers. P. 3gr,60	9
91	42	Même droit, avec le symbole α peu distinct, même revers. P. 3gr,60	1
92	43	Même droit, le symbole α semble être un monogramme pehlvi ou araméen. ℞. Traits irréguliers. P. 3gr,60	1
»	44	Même droit ; forme analogue du symbole α. ℞. Traits irréguliers. P. 3gr,60	1
107-110	45	Même droit que le n° 40, ancre (=) et croissant ponctué. ℞. Points allongés ou traits irréguliers. P. 3gr,60	9
105, 106	46	Même droit que le n° 45, mais les touffes latérales de cheveux sont plus grosses. P. 3gr,50	3
		TOTAL DES MONNAIES D'ORODE II COMPRISES DANS LA TROUVAILLE. . . .	255

Le tableau ci-après, page 238, reproduit les légendes araméennes les mieux conservées des monnaies de petit module d'Orode II : la première colonne (colonne de gauche) donne les légendes des monnaies de la trouvaille, la deuxième celles des monnaies de notre collection ; à droite de chacune de ces colonnes, on a indiqué, par de gros chiffres, les numéros qui s'appliquent dans la description à chacune des variétés distinctes ; dans chaque variété, les légendes reproduites sont numérotées avec des chiffres plus petits, celles des monnaies de notre collection prennent la suite des numéros correspondants aux monnaies de la trouvaille.

Ainsi, pour la variété n° 6 (Orode II, type Ad, légende URUD MaLKA BaRI URUD) on a reproduit 37 légendes ; celles de la trouvaille sont désignées par $6._1$, $6._2$, $6._3$... jusqu'à $6._{16}$, celles de notre collection par $6._{17}$, $6._{18}$... jusqu'à $6._{37}$.

Les numéros portés à gauche de la première colonne sont ceux qui figurent sur les planches.

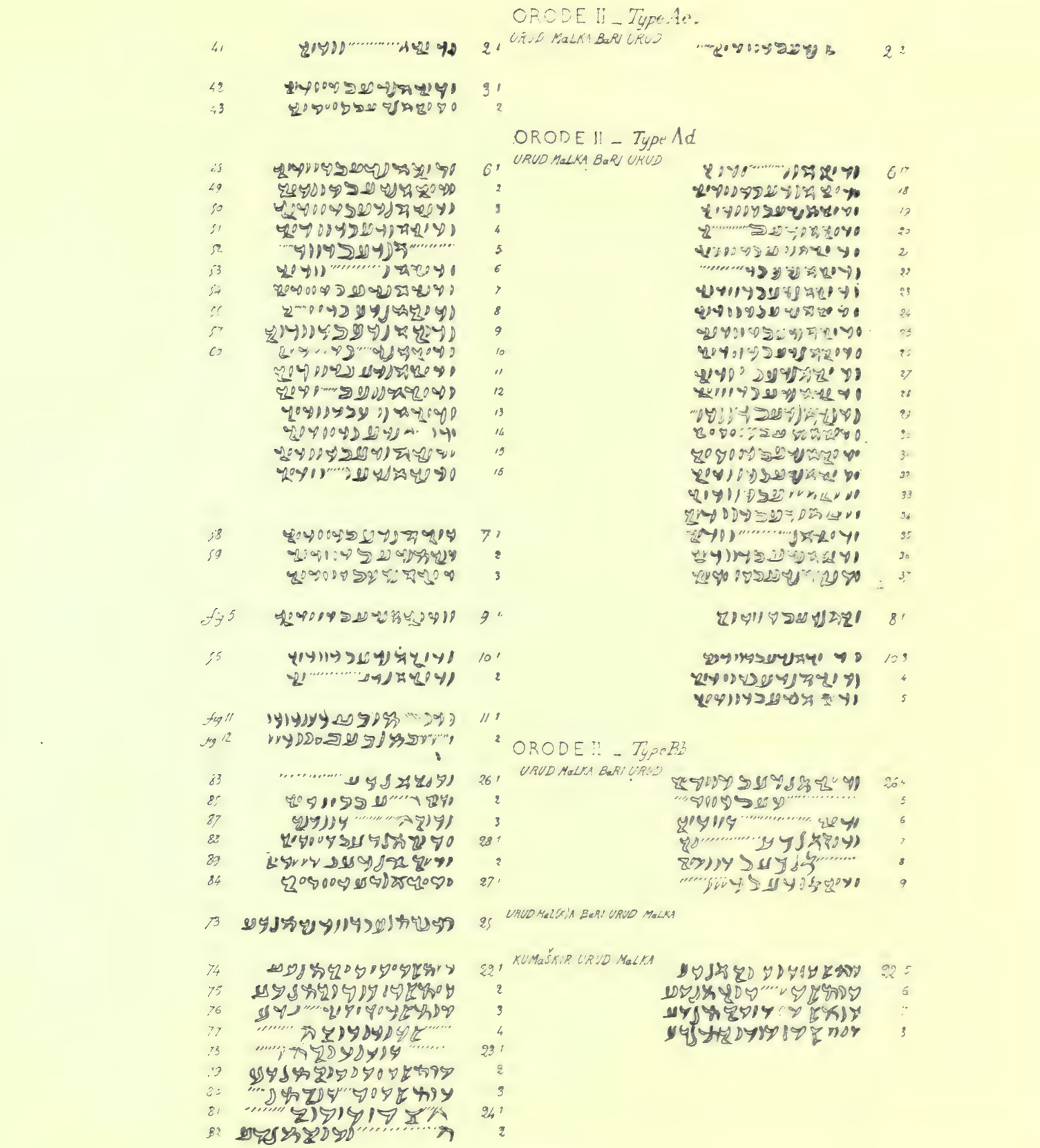

FIG. 335.

(1) M. Paul Soullard, notre confrère de la Société archéologique de Nantes, a bien voulu nous aider à copier en fac-similé les légendes ci-dessus.

Désignation sur les planches.			Trouvaille de 1920

PHRAATE.

I. TYPE Ab. — *B. à gauche avec tiare ornée d'un croissant ponctué.*

1. *Avec légende grecque.*

125-127	1	Buste barbu à gauche, avec tiare diadémée ornée d'un croissant ponctué; à gauche du buste, la légende ΠΡΑ; à droite ancre et croissant ponctué. ℞. Artémis tenant un arc de la main gauche et prenant de la droite une flèche dans son carquois; travail assez barbare; coiffure généralement peu distincte, sans rayons; autour légende grecque : à droite : rétrograde ϽΗΤΑΑΡΠ à gauche : rétrograde ϽΥƎΛΙϽΒ. Les lettres initiales Β et Π sont au bas de la légende. P. 3gr,30 à 3gr,80	41
128	2	Même droit, sans la légende ΠΡΑ. ℞. Quatre croissants adossés avec croissants au pourtour. P. 3gr,60	1
129, 130	3	Même droit que le n° 2. ℞. Trois palmes ou épis parallèles. P. 3gr,10 à 3gr,50	5
131	4	Même droit. ℞. Traits irréguliers rappelant les épis. P. 3gr,40 à 3gr,70	3
132-136	5	Même droit. ℞. Points allongés. P. 3gr,30 à 3gr,80	41
»	6	Même droit, d'un style différent, avec ancre (=). ℞. Points allongés. P. 3gr,80	1

II. TYPE Ac. — *B. de face avec tiare ornée de deux croissants ponctués.*

1. *Avec légende grecque.*

»	7	Buste barbu de face avec tiare diadémée, ornée de deux croissants ponctués; dans le champ à droite, ancre et croissant ponctué; à gauche du buste la légende ΠΡΑ. ℞. Artémis debout avec arc et carquois, la tête radiée, d'assez bon style. à gauche : ΦΡΑΑΤΗϹ. à droite : ΒΑϹΙΛΕΥϹ. Les lettres initiales Φ et Β sont en haut de la légende. P. 3gr,30 à 3gr,50	2
119, 120	8	Même droit mais avec ancre (=). ℞. Même revers, même disposition de légende. P. 3gr,70 à 4gr,30	2
117	9	Même droit que le n° 7. ℞. Même revers. à gauche : ΒΑϹΙΛΕΥϹ. à droite : ΦΡΑΑΤΗϹ. Les lettres initiales Β et Φ sont en haut de la légende. P. 3gr,80	5
		A reporter.	107

Désignation sur les planches.				Trouvaille de 1900.
		Report.		107
118	10	Même droit que le n° 9, mais avec ancre (=).		
		℞. Même revers, même disposition de légende.	P. 3gr,40 à 3gr,90	5
123	11	Même droit que le n° 7.		
		℞. Même revers, plus barbare, la tête ne semble pas radiée.		
		à gauche : *rétrograde* ƆYƎΛIƆAB.		
		à droite : *rétrograde* ƆHTAAꟼΠ.		
		Les lettres initiales B et Y sont en bas de la légende.	P. 3gr,10 à 3gr,50	4
121, 122, 124	12	Même droit que le n° 11, mais avec ancre (=).		
		℞. Même revers, même disposition de légende.	P. 3gr,40 à 4gr,10	5

2. *Anépigraphes.*

150	13	Même droit que le n° 7.		
		℞. Aigle à gauche, ailes éployées, croissants au pourtour.	P. 3gr,70	»
151	14	Même droit.		
		℞. Aigle à gauche, ailes éployées.	P. 3gr,50	»
152	15	Même droit.		
		℞. Double diadème accosté de deux croissants ponctués.	P. 2gr,90	»

III. Type Ad. — *B. de face avec tiare sans croissants.*

»	16	Même droit que le n° 7, mais les croissants de la tiare ne sont pas visibles.		
		℞. Croissants adossés avec croissants au pourtour.	P. 2gr,50	»
»	17	Même droit.		
		℞. Trois lignes de croissants superposés.	P. 2gr,70	»
		Total des monnaies de Phraate comprises dans la trouvaille. . . .		121

Phraatake (?).

Type Bc. — *B. diadémé à gauche, barbe en pointe, touffes de cheveux sur la tête et sur la nuque.*

138	1	Buste à gauche, avec barbe en pointe; grosses touffes de cheveux sur la nuque et sur le sommet de la tête; double diadème.		
		℞. Artémis debout à droite avec arc et carquois, la tête ornée d'une couronne radiée, légende grecque incertaine.		
		Les symboles habituels de l'ancre et du croissant ponctués ne se trouvent ni au droit ni au revers.	P. 3gr,60	1

Bracteate indéterminée.

137		Caractères indistincts dans une couronne (?)	P. 0gr,7	1

Dénombrement des pièces composant la trouvaille de 1900.

Kamnaskirès	18
Orode I	187
Orode II	255
Phraate	121
Phraatake (?)	1
Bracteate	1
Total	**583**

II. Monnaies postérieures a celles de la trouvaille de 1900.

Désignation sur les planches.

X.

Type Bd. — *B. de face les cheveux tombant sur les épaules.*

153 — 1 Buste barbu de face, les cheveux tombant sur les épaules; très indistinct; à gauche du buste traces de légende araméenne, la seule lettre qui soit d'une lecture à peu près certaine est un S qui, d'après la position qu'il occupe, a pu être précédé par d'autres lettres non visibles.
℞. Ancre accostée de deux croissants ponctués, le tout au centre d'une couronne ou diadème.
P. 3 grammes.

2 Même droit, le buste plus distinct; la première lettre de la légende semble être un K, on aperçoit à droite du buste une fin de légende qui peut se lire IURU.
℞. Indistinct. — Pièce trouvée à Suse par M. Dieulafoy, déposée actuellement au Musée du Louvre.
En combinant les indications des légendes des deux pièces, on peut supposer que la légende
» *pouvait être KUMASKIR URUD BaRI URUD,* applicable à Orode III.

Orode III.

I. Type Be. — *B. de face de trois quarts, grosses moustaches et barbiche.*

154-156 — 1 Buste de trois quarts, grosses moustaches et barbiche, les cheveux relevés en touffe sur la tête, avec double diadème, touffes latérales plus ou moins grosses.
℞. Ancre accostée de deux croissants ponctués, le tout dans une couronne ou diadème.
P. 3 grammes à 3gr,30

157-160 — 2 Même droit.
℞. Buste à gauche d'Artémis (2e type, 1re variété), le cou entouré d'un collier de grosses perles, les cheveux tombant sur le front, la tête ornée d'une parure spéciale surmontée d'une sorte de cimier avec rayons à pointes bouletées; derrière le buste, une ancre. P. 3 grammes.

161 — 3 Même droit, mais, dans le champ à gauche, un croissant surmonté d'une ancre.
℞. Même revers de bon style, à droite une ancre. P. 2gr,80

Désignation sur les planches.

II. Type Bf. — *B. diadémé à gauche, barbe courte, touffes de cheveux sur la tête et sur la nuque.*

162, 163, 164 — 4 Buste à gauche, avec barbe plus ou moins longue; très grosses touffes de cheveux sur la tête et sur la nuque; double diadème; à gauche, devant le buste, en écriture mixte (chaldéo-pehlvi et pehlvi-sassanide. URUD MaLKA, *Orode roi.*
℞. Buste de femme avec un collier, un diadème et une longue queue de cheveux; à gauche, devant le buste, en écriture mixte ULFAN. P. 2gr,50 à 3 grammes.

165 — 5 Même pièce, mais la légende du revers ne laisse voir que (F?)LK ; voir le fac-simile au § 2, première partie, *Étude des légendes.* P. 2gr,70

166 — 6 Même pièce, mais la légende du revers présente une interversion et ne laisse voir que FLAN. Voir le fac-simile au § 2, première partie, *Étude des légendes.* P. 2gr,60

167 — 7 Même droit, mais sans légende; dans le champ, à gauche du buste, une ancre.
℞. Même revers avec légende ULFAN. P. 2gr,50

168 — 8 Même droit que le n° 7.
℞. Même revers d'un style un peu différent; légende incomplète. P. 3 grammes.

Orode IV.

Type Bg. — *B. diadémé à gauche, barbe divisée en deux pointes, touffe de cheveux sur la tête.*

1. *Avec légende araméenne.*

169, 170 — 1 Buste à gauche, avec barbiche divisée en deux pointes; touffe de cheveux sur la tête; double diadème; à gauche, devant le buste, en écriture mixte URUD MaLKA; à droite, dans le champ, une ancre.
℞. Buste à gauche d'Artémis (2e *type*, 2e *variété*), la tête ornée d'une parure spéciale comportant deux boules, l'une sur le front, l'autre sur la nuque et surmontée d'une sorte de cimier avec rayons à pointes bouletées; derrière le buste une ancre. P. 3 grammes à 3gr,20

171 — 2 Même droit, mais sans l'ancre.
℞. Même revers.

2. *Anépigraphes.*

172-175 — 3 Même droit, sans légende ni ancre.
℞. Même revers sans ancre; à droite du buste un croissant. P. 2gr,30 à 2gr,50

Y.

Type Bh. — *B. diadémé à gauche, pas de touffes de cheveux.*

176-178 — 1 Buste à gauche, longue barbiche, pas de touffes de cheveux; d'après un exemplaire communiqué par M. A. de Petrowicz, il existe, à droite du buste, une ancre, qui se trouve en dehors du champ sur les exemplaires de notre collection.
℞. Artémis à droite avec arc et carquois; très barbare; à gauche, dans le champ, un croissant. P. 1gr,70 à 2gr,50

Désignation sur les planches.

Z.

Type Bi. — *B. diadémé à gauche, barbe en pointe, touffes de cheveux ou chignon sur la nuque.*

179-182 | 1 Buste à gauche, longue barbiche; petite touffe de cheveux arrondie ou chignon sur la nuque; dans le champ, à droite, une ancre, au-dessus un croissant et un astre qui en est nettement séparé (voir particulièrement la photographie n° 181).
℞. Artémis à droite, avec arc et carquois; plus barbare encore que la précédente et particulièrement remarquable par la coiffure avec deux boules, absolument identique à celle décrite pour le buste de revers des monnaies d'Orode IV. P. 2gr,30 à 2gr,50

Vologèse (?) (Vologèse II ou III roi des Parthes).

Type Bj. — *B. diadémé à gauche, barbe en pointe, touffes de cheveux sur la tête et sur la nuque.*

183-185 | 1 Buste à gauche, barbe en pointe; touffes de cheveux sur la tête et sur la nuque; double diadème; dans le champ, à droite, ancre et croissant ponctué.
℞. Pallas à gauche s'appuyant de la main droite sur une longue haste et tenant de la gauche son bouclier posé debout sur le sol. P. 3 grammes à 3gr,40

186 | 2 Même droit.
℞. Même revers, sauf que Pallas regarde à droite; ce type de Pallas est identique à celui qui figure sur une monnaie de bronze attribuée par le nouveau catalogue arsacide du British Museum à Vologèse Ier (*Vologèse II de Gardner et de Longpérier*). (Catalogue pl. XXIX, 8.) P. 2gr,40

Chosroès (Chosroès Ier roi des Parthes).

Type Bk. — *B. diadémé à gauche, barbe en pointe, touffes de cheveux sur la tête et sur la nuque.*

fig. | 1 Buste à gauche avec barbe en pointe; grosses touffes de cheveux sur la nuque et sur le sommet de la tête; double diadème. La description est la même que celle de la pièce attribuée à Phraatake; l'effigie est un peu différente, le profil est plus plat, le nez plus pointu et plus long, le relief moins fort.
℞. Artémis à droite avec arc et carquois, la tête peu distincte; au-dessus, traces d'une frappe antérieure; la légende a été lue XOCPUI BAIAEV(C). (Cat. Petrowicz, pl. XXI, 12); plusieurs lettres restent inexpliquées.
Collection de Petrowicz. — Osroès n° 1. P. 3gr,57

2 Même droit.
℞. Même revers, sans double frappe. L'inscription incomplète a été lue BACIAEOC.
Collection de Petrowicz. — Osroès n° 2. P. 3gr,72

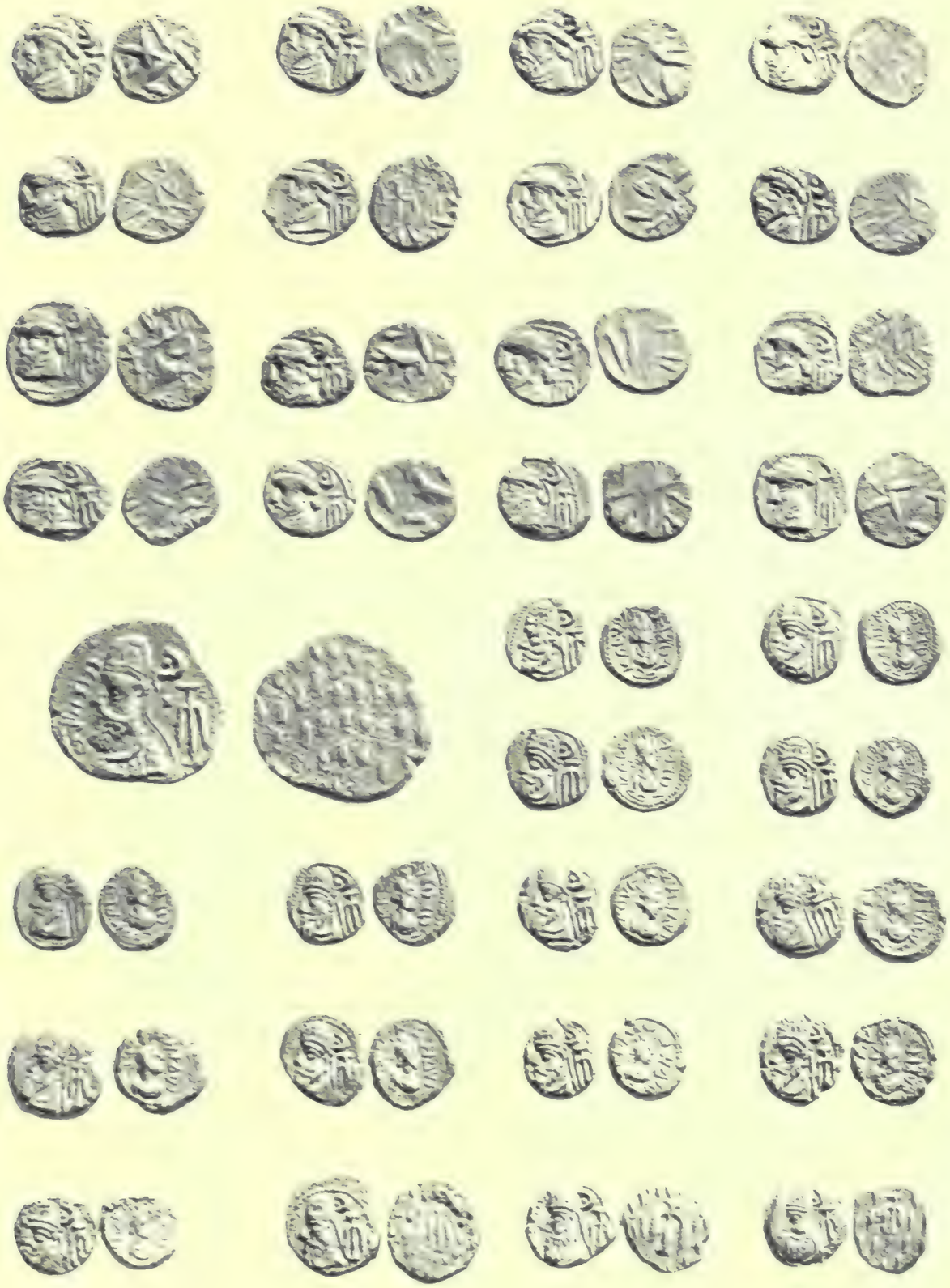

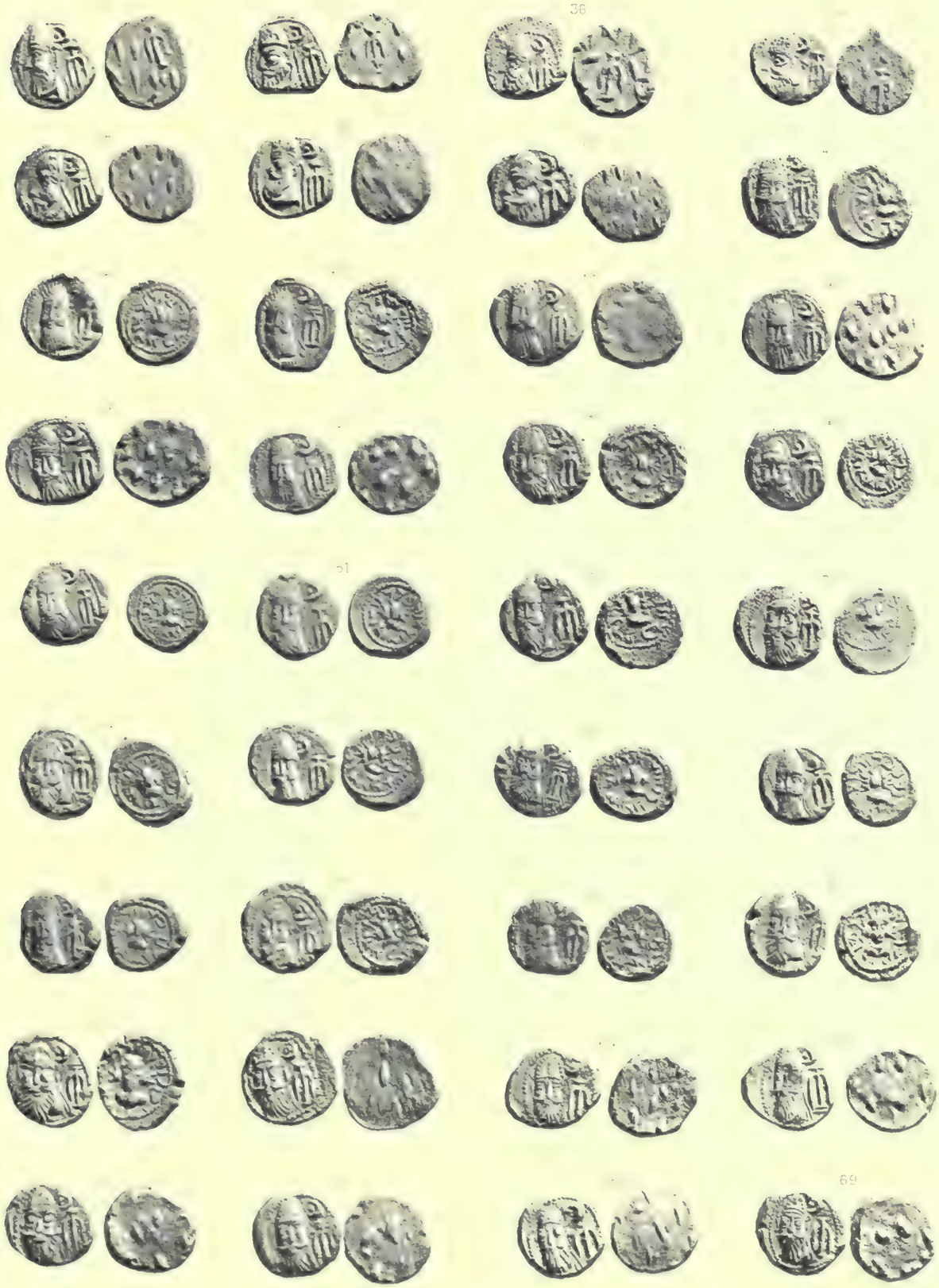
36
51
69

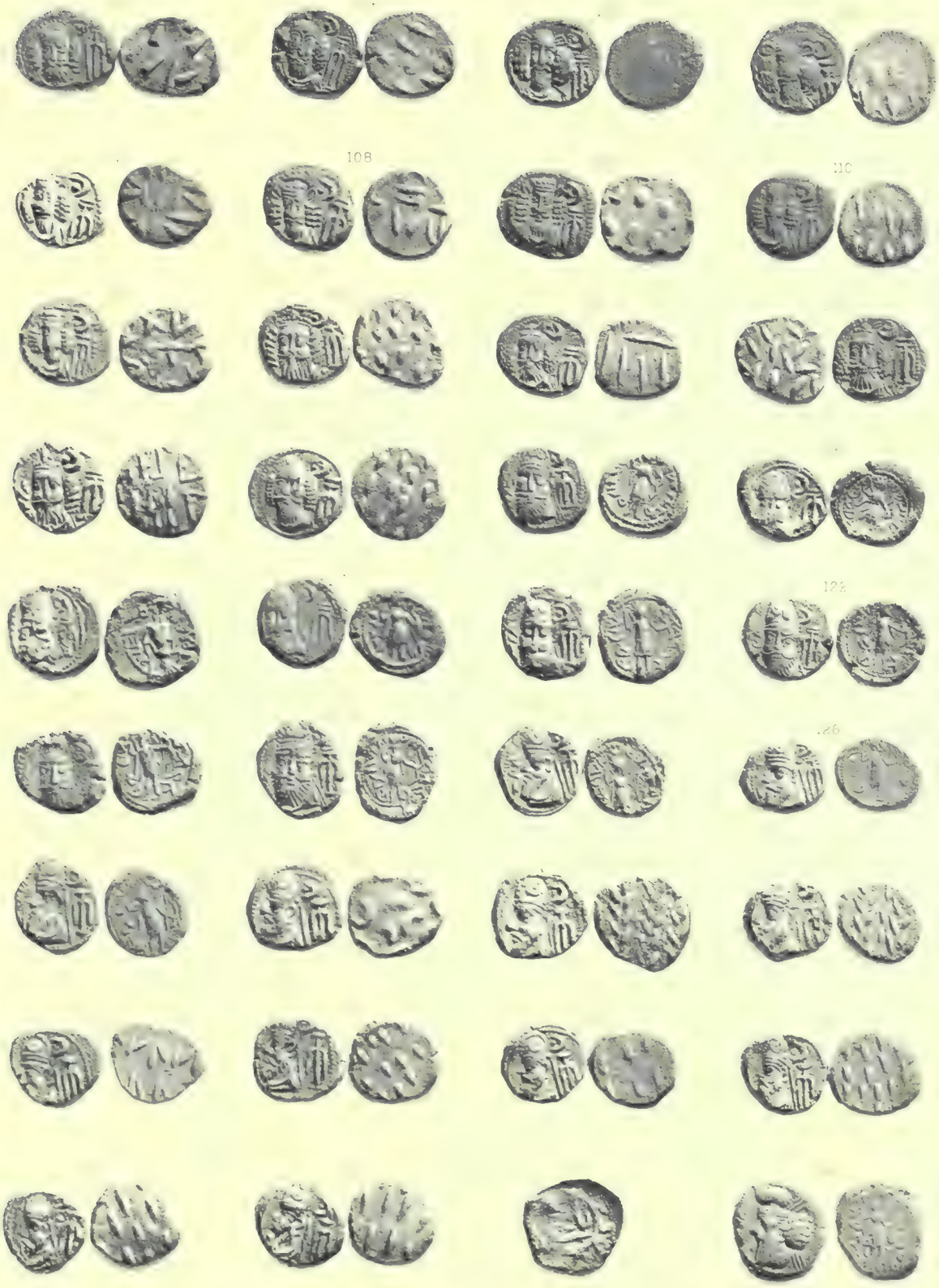
108
110
124
126

STATUE DE LA REINE NAPIR-ASOU

Par G. Lampre.

« Je suis dame Napir-Asou, épouse de Ountach-Gal. Moi, dame Napir-Asou, épouse de Ountach-Gal, celui qui s'emparerait de ma statue, celui qui l'éloignerait, celui qui ma légende détruirait, celui qui mon nom effacerait, ô roi dieu Gal, ô Kiririsha, ô In Chouchinak le grand! qu'il soit maudit! ô Nakhounte sublime! qu'il n'acquière pas un nom, de progéniture qu'il n'obtienne pas! Contre lui, ô Beltiya! ô dieux puissants et grands! élancez-vous!

« Ceci est l'offrande de Napir-Asou: 60 *qa* de pain (?), 130..., un pot de boisson fermentée,... »

Le P. Scheil a lu cette inscription en langue anzanite (1), sur la robe d'une statue de bronze dont la tête, l'épaule et le bras gauches manquent malheureusement. Par la mention du nom d'Ountach-Gal, nous possédons la date qui remonte à quinze cents ans environ avant J.-C. Ce monument superbe, encore qu'il soit incomplet, a été découvert au mois de janvier 1903, à un mètre seulement de profondeur, dans les substructions d'un temple qui faisait partie du groupe d'édifices religieux dont l'exploration nous a fourni tant de pièces remarquables et de si nombreux objets votifs (2).

La matière. — La statue mesure $1^{m},29$ de hauteur, de la naissance du col au bas de la robe. Elle est en bronze massif.

L'abondance de ce métal à Suse témoigne de l'opulence dont s'enorgueillissait la capitale de l'Élam. Lorsqu'il nous relate en style lyrique le pillage de la grande cité, Assourbanipal n'omet pas de mentionner *l'airain brillant qui revêtait le faîte de sa tour*. Comme monuments de bronze exhumés des ruines susiennes nous possédions déjà une table d'offrandes (3), un important frag-

(1) *Mémoires de la Délégation*, t. V, p. 2.

(2) Cf. *Mémoires de la Délégation*, Offrandes de fondation du temple de Chouchinak.

(3) *Mémoires de la Délégation*, t. I, p. 161 et pl. XII. — Cette table d'offrandes mesure $1^{m},60$ de longueur.

ment de bas-relief (1) et deux colonnes portant des textes au nom de Chilhak-in-Chouchinak (2). La statue de la reine Napir-Asou se place au premier rang de cette série non seulement par l'intérêt historique et artistique qu'elle présente, mais encore par sa masse. Elle pèse, en effet, 1750 kilogrammes (3).

M. de Morgan estime à 5000 kilogrammes le poids des objets de bronze trouvés jusqu'aujourd'hui à Suse. Or, nous n'avons encore fouillé qu'une partie du tell de la Citadelle. La proportion du métal découvert dès à présent peut servir à évaluer la quantité que l'on doit logiquement s'attendre à rencontrer dans les fouilles qui suivront. Si l'on tient compte des immenses spoliations pratiquées par les armées assyriennes et les troupes d'Alexandre, on jugera de l'extraordinaire richesse en cuivre ou en bronze qui caractérisait la ville élamite.

Procédés techniques. — Les peuples de l'Élam étaient donc passés maîtres dans l'art de la métallurgie. Les procédés qu'ils employaient pour fondre et pour couler des pièces aussi importantes que celles dont nous avons donné plus haut l'énumération, ne nous sont pas connus de façon précise et nous sommes, dans bien des cas, réduits aux conjectures. Les spécialistes modernes admirent les résultats obtenus par ces artisans de l'antiquité ; ils s'étonnent, avec raison, que les Élamites soient parvenus à produire des monuments en bronze de taille aussi imposante sans qu'on y remarque un défaut ni une soufflure. Aucune indication formelle ne permet d'élucider jusqu'à présent comment ils établissaient leurs moules ni de quelles matières ils les composaient. Ils étaient dépourvus des grands fours à haute température qui facilitent les travaux de la métallurgie actuelle. L'outillage du fondeur devait pour eux se réduire à des creusets, de capacité toujours assez faible, dont il fallait employer simultanément un nombre considérable pour obtenir une masse suffisante de métal en fusion. Encore fallait-il que ces fontes partielles fussent réglées de façon à se maintenir à un degré de température à peu près égale pour toutes. Autant de difficultés à surmonter qui n'ont pas arrêté, dans la réalisation de leurs œuvres, les fondeurs contemporains d'Ountach-Gal et de Chilhak-in-Chouchinak.

Les colonnes de bronze au nom de ce dernier souverain nous avaient révélé, depuis deux ans, à quel niveau atteignait l'industrie du métal au xe siècle avant notre ère. La figure de la dame Napir-Asou, épouse du roi Ountach-Gal, vient nous montrer avec quelle perfection les Elamites savaient déjà opérer quinze cents ans environ avant J.-C.

(1) *Mémoires de la Délégation*, p. 163 et pl. XIII. — La longueur de ce fragment est de $1^{m},02$.

(2) Pour le texte cf. Scheil, *Mém. de la Délég.*, t. V, p. 39-55 et pl. VI, VII et VIII. — Pour la description archéologique cf. G. Jéquier, *Mém. de la Délég.*, t. VIII, p. 37. — L'une de ces colonnes atteint $4^{m},34$ de long; l'autre, plus trapue, ne dépasse pas trois mètres.

(3) Cette nomenclature serait incomplète si nous ne citions également, bien qu'elle soit encore inédite, une œuvre très remarquable que MM. J.-E. Gautier et R. de Mecquenem ont rapportée de leurs dernières fouilles à Suse. C'est un plateau de bronze, avec inscription, qui supporte des figurines humaines ainsi que des représentations d'édifices religieux et d'objets consacrés au culte. L'étude détaillée que M. J.-E. Gautier a faite de ce très intéressant sujet nous est parvenue trop tardivement pour prendre place dans le présent volume. Elle figurera dans notre prochain tome.

Nous avons dit, au début de cette notice, que la statue est incomplète. L'invocation de Napir-Asou aux dieux protecteurs n'a pas garanti son effigie contre les mutilations. La tête, abattue à coups de masse, a entraîné, en se détachant, toute la partie gauche du torse, ainsi que le bras jusqu'à la main. Dans le cas présent, il ne s'agit pas d'un de ces outrages, d'ordre politique, dont les monuments de la civilisation élamite portent si fréquemment la trace; en effet, l'inscription respectée nous est parvenue intacte. La cupidité seule a donc incité les iconoclastes; c'est la valeur du métal qui a provoqué leur acte de destruction. Il en est résulté une lacune irréparable dans l'histoire de l'art en Élam. Surtout par l'étude de la tête nous aurions pu juger de la science du statuaire et déterminer, en même temps, le type féminin à cette époque. Par suite de ce désastre il ne nous reste que la compensation médiocre de pouvoir examiner la structure interne de la statue.

Elle a été coulée en creux, et, semble-t-il, d'une seule pièce, sur une épaisseur moyenne de $0^{m},03$. Cette première couche de métal est remarquablement homogène; la fonte en est parfaite. Mais il n'a pas suffi à la gloire d'Ountach-Gal d'avoir ainsi perpétué l'image de sa royale épouse. Il a voulu encore transformer cette statue creuse en un bloc massif, soit pour en mieux assurer la pérennité, soit afin que cette œuvre d'art représentât, pour l'époque, une valeur matérielle énorme, digne du sujet auquel elle était consacrée. A cet effet, tout l'intérieur de la statue fut rempli de métal en fusion. Cette opération paraît avoir été effectuée avec une certaine négligence. La cassure du torse permet de constater que la coulée de remplissage est grumeleuse, bouillonnée et d'une cohésion très imparfaite, défauts que l'on peut attribuer à des inégalités de température dans l'appoint de chaque creuset. Le métal en fusion s'est ainsi solidifié par couches successives, ou en rognons contigus (voir Pl. XV et XVI) dont il est facile de discerner la jonction. A dix centimètres environ au-dessus de la ligne de la taille, l'aspect du métal change. Nous observons alors une massotte en forme de cylindre, très égale et homogène. Probablement fondue d'avance, elle aurait été plongée à l'intérieur de la statue pour comprimer le métal encore à l'état pâteux et le refouler dans les cavités. Puis on aurait achevé de combler les vides par des coulées de métal jusqu'au ras de la cloche que dessine la jupe.

La différence de température entre le métal de la statue même et la fonte de remplissage a eu, d'une part, pour résultat que le remplissage n'a pas adhéré fermement à l'enveloppe avec laquelle il devait faire corps. D'autre part, le poids de la massotte cylindrique n'a pas suffi à refouler exactement la portion fluide dans les cavités de la tête et des bras. On conçoit, dès lors, comment ces parties de la statue ont pu être abattues à coups de masse et l'on peut s'expliquer le singulier aspect de déchirure produit par cette mutilation.

Pour en terminer avec ces observations sur la matière de la statue royale, nous dirons que le métal dont elle est composée est d'une dureté extrême, au point qu'il a émoussé les mèches d'acier les mieux trempées, lorsque nous avons voulu prélever, sous la base, un échantillon pour l'analyse.

L'ATTITUDE. — La reine Napir-Asou nous est représentée debout dans une attitude pleine de

naturel et de modestie. Les bras étaient ployés à angle droit, les avant-bras ramenés sur le corps à hauteur de la taille ; les mains tombent un peu obliquement sur l'abdomen, la main droite recouvrant la gauche, geste encore familier à nos villageoises. Les épaules sont larges, la poitrine haute et marquée sans exagération ; la taille, par son amplitude, d'ailleurs en rapport avec les proportions du corps, ne satisferait pas l'esthétique moderne ; l'attache de la ceinture, haut placée, fait paraître le buste un peu court. Le développement des hanches est normal. Cette figure humaine accuse une structure robuste mais non ramassée, comme dans les représentations assyriennes, car, en dépit de la lourdeur du costume, l'ensemble apparaît plutôt élancé. Les seules parties de la statue qui, outre la tête, se soient prêtées au modelé, sont les ou plutôt *le* bras dont l'attache est vigoureuse tandis que les extrémités indiquent une certaine finesse ; les doigts effilés ont le défaut d'être démesurément longs (surtout l'index et l'auriculaire) avec leurs phalanges marquées par deux traits ; ils se terminent par des ongles courts, taillés carrément.

L'inscription même de la statue nous indique qu'elle devait être placée dans un sanctuaire puisque les dernières lignes du texte sont consacrées à l'énumération d'allocations dévolues aux prêtres ou aux gardiens. L'attitude modeste du personnage est, d'ailleurs, conforme à cette destination.

Les ornements. — Les parures les plus intéressantes à étudier ont disparu avec la tête et le cou. Sur l'épaule droite nous observons une grande agrafe en forme de palmette à sept éléments. Les deux poignets sont ornés chacun d'un bracelet formé d'une quadruple spire, ou de quatre anneaux indépendants. Le doigt annulaire de la main gauche porte une bague constituée par un large ruban central, rehaussée en haut et en bas d'un double filet en relief. La rareté des bijoux pourrait paraître surprenante dans cette figuration d'une reine. Mais nous savons par la découverte des coiffures élamites (1), par l'étude d'une tête de statue en calcaire blanc (2) et par l'examen des figurines en terre cuite, que la parure chez les Élamites était surtout adaptée à la chevelure, aux oreilles et au cou.

Le costume. — Il se compose d'une longue robe ajustée qui recouvre les pieds. Le corsage, plaqué sur la poitrine, moule exactement les formes. La manche droite, fixée sur l'épaule par une agrafe, comme nous l'avons dit plus haut, est d'une coupe singulière. Elle épouse étroitement les lignes du bras et s'arrête carrément un peu au-dessus de la saignée, d'une part, tandis que, d'autre part, elle descend au-dessous de l'articulation du coude qu'elle emboite exactement. Elle est rehaussée d'une simple bande qui court verticalement de l'épaule au coude.

La robe, en forme de cloche, s'arrondit avec grâce. Elle est, ainsi que le corsage, ornée de broderies représentées par de petits cercles gravés en creux avec un point au centre. Un volant en

(1) Cf. *Mémoires de la Délégation*, t. VII, page 44 et planches VIII, IX et X.
(2) *Ibid.*, page 125.

lainage, composé de franges ondulées, forme le bas de la robe. Il mesure $0^m,30$ de hauteur dans les portions demeurées intactes ; un large galon de broderies, figurées par une série de rectangles ornés de dentelures verticales et de points, sépare le volant du corps de la robe.

Un galon identique indique la ceinture qui n'est visible que sur la partie arrière de la statue. A la taille s'ajuste une double jupe de lainage aux franges perpendiculaires, qui, ouverte par devant, tombe carrément sur la hanche gauche et s'arrondit, en retroussis, sur la droite. Cette double jupe s'arrête au-dessus des genoux.

L'élément le plus riche et le plus curieux du costume est un empiècement entièrement brodé qui, sur le devant de la robe, recouvre en partie la double jupe de lainage et, commençant à hauteur des mains, aboutit au volant du bas.

D'un effet somptueux, bien qu'un peu trop lourd, il se divise en deux larges bandes. L'une, horizontale, affecte la forme d'un trapèze. Le motif principal, figurant les broderies, est composé de treize rectangles longs, disposés parallèlement, suivant la verticale. L'ornementation intérieure de ces rectangles est, alternativement, une série de petites cases rectangulaires semées d'un pointillé, et une dentelure verticale dans un semis de points. Deux galons, formés chacun d'une petite bande horizontale avec dentelure de même et pointillés entre deux lignes de chaînettes, délimitent cette première pièce.

Elle est continuée par une longue frange rigide (voir Pl. XV), en forme de triangle, qui n'occupe qu'une partie de la base de l'empiècement. Cette frange tombe en biais sur la double jupe de lainage et la jupe de la robe. Elle est composée d'une quantité de chaînettes jointives dont l'aspect diffère entièrement des franges de laine. Nous pensons que ces chaînettes étaient tressées d'un métal précieux, l'or, sans doute, ce qui en expliquerait la rigidité et comment il se fait qu'elles tombent suivant la direction oblique qui leur a été imposée, au lieu de suivre la perpendiculaire. L'habileté avec laquelle les orfèvres élamites travaillaient les métaux rend fort plausible la présence d'une frange en or destinée à rehausser les broderies du costume royal. Un ouvrage de cette nature n'était qu'un jeu pour les artisans qui ont ciselé, tressé et filigrané les bagues et les bijoux découverts dans les fondations du temple de Chouchinak.

La seconde partie de l'empiècement de broderies est une longue et large bande, verticale cette fois, qui, partant de la première, aboutit au volant. Elle est en forme de rectangle allongé ; le dessin qui figure les broderies est le même que précédemment, mais la disposition est ici contraire. Les motifs de la bande horizontale étaient verticaux, ceux de la bande verticale sont horizontaux. Ce sont vingt-deux rangées de petites bandes horizontales avec dentelures de même et semis de pointillés qui figurent les broderies. Ces motifs sont délimités de chaque côté, suivant la verticale, par un galon analogue à celui que nous avons déjà décrit comme encadrant l'empiècement supérieur. Enfin une courte frange rigide, que nous assimilerons, comme composition, à la précédente, orne un des côtés de la longue bande et tombe obliquement au milieu de la robe.

Tel est, dans son ensemble, le costume de la reine Napir-Asou qui a provoqué parmi les visiteurs du Louvre une certaine surprise, non pas tant en ce qui concerne l'ornementation, qu'au

point de vue de la coupe. Il est assez singulier, en effet, de retrouver, dans une robe qui se portait à Suse quinze siècles avant notre ère, la forme *cloche* adoptée de nos jours pour les vêtements féminins.

C'est à son poids considérable que cette belle œuvre d'art a dû d'échapper à la destruction complète lorsque l'Assyrien s'empara de Suse. Trop pesante pour être transportée avec les trente-deux représentations de divinités et de rois qu'Assourbanipal cite, en premier lieu, dans l'énumération pompeuse de son butin, la statue royale décapitée, mutilée, demeura enfouie dans les ruines de la capitale élamite. Sa masse, qui l'avait préservée contre la cupidité de l'ennemi et les ravages des siècles, faillit cependant causer sa perte définitive alors que nous l'acheminions vers la France. Au moment où nous nous préparions à l'embarquer sur le Karoun, le laborieux agencement, que nous avions combiné avec les moyens rudimentaires dont nous disposons, se rompit sous le poids du fardeau et Napir-Asou roula dans le fleuve juste au bord d'une fosse profonde. A grand'peine le sauvetage fut opéré.

Après tant de vicissitudes, la statue de la reine Napir-Asou, pieusement placée sous la protection des dieux, a bien gagné le sûr asile où notre Musée national l'expose à l'admiration des savants et des artistes.

RECHERCHES AU TALYCHE PERSAN

EN 1901.

NÉCROPOLES DES AGES DU BRONZE ET DU FER

PAR H. DE MORGAN.

En commençant ce mémoire il est bon de corriger l'impression, trop généralement répandue, que la Délégation en Perse du Ministère de l'Instruction Publique se borne à l'exploration du tell de Suse. Loin de moi la pensée de vouloir réduire l'importance du site de la capitale de l'antique Élam, qui a déjà fourni, sur les débuts de l'histoire de l'humanité, les renseignements les plus précieux ; mais le terrain ouvert à l'activité des explorateurs français est bien autrement vaste : il comprend la Perse tout entière. En vertu d'un traité passé entre sa Majesté le Shah de Perse et le Gouvernement français tout l'Iran est devenu le domaine scientifique de la France. Il importait donc d'aborder ce vaste champ d'étude avec un esprit d'ensemble. Les travaux exécutés cette année dans la province du Ghilan, et que je vais décrire, avec l'aide de mes propres notes et de celles de mes collaborateurs, font partie d'un plan de recherches dont l'ampleur rappelle l'œuvre accomplie en Égypte par la première République. La tâche est immense, dans ce pays où tout est à faire ; aussi n'avons-nous d'autre but, mes collègues et moi, que de mettre sous les yeux du monde savant des matériaux consciencieusement recueillis, en les accompagnant des appréciations que suggère l'étude sur le terrain. D'autres, après nous, tireront des conclusions plus générales.

Afin d'opérer avec ordre, il importait de commencer par l'une des extrémités du territoire, et de mener le travail de proche en proche, pour rendre méthodique cette exploration d'ensemble. La chaleur excessive qui règne en Susiane pendant tout l'été, rend les fouilles impossibles en dehors des mois d'hiver ; en toute autre saison le pays est désert. La population émigre en masse vers la montagne ; force est donc, faute d'ouvriers, de suspendre les travaux. Mais, si la

vie est impossible à Suse pendant les chaleurs, il n'en est pas de même sur le plateau persan dont l'altitude, variant entre 1 200 et 1 500 mètres, maintient pendant tout l'été une température très supportable, souvent même froide, la nuit surtout. L'hiver tout le sol est couvert d'une épaisse couche de neige ; les recherches deviennent impraticables. On est donc amené à profiter de l'été, seule saison où les travaux peuvent se faire. La Délégation, chassée de la Susiane par l'élévation excessive de la température, trouve sur le plateau un champ tout ouvert à son activité. Le 11 mars 1901, après avoir terminé à Suse la campagne de fouille de l'hiver, et fait l'envoi en France des objets trouvés depuis le début des travaux, le chef de la mission, accompagné du secrétaire de la Délégation, prenait la route du Nord avec sa caravane, me donnant rendez-vous à Astara, point extrême de la frontière de la Perse sur la côte Ouest de la Caspienne. Un semblable voyage à travers tout le territoire de l'Iran, par des sentiers souvent à peine tracés, est une opération longue et fastidieuse.

Malgré les difficultés de la route, la mission était à Astara, au jour dit le 20 mai, et, de mon côté, j'y arrivais deux jours plus tard, forcé que j'étais, dans ce pays dépourvu de toute facilité de logement, d'attendre au Caucase, la nouvelle de l'arrivée de la Délégation, munie de son matériel de campement. Partout en Perse, hôtels et auberges font défaut, et loger chez l'indigène n'a de charme que pour l'entomologiste.

Nous étions donc réunis au Talyche persan, objectif de nos recherches. Avant de poursuivre plus loin ce récit, il est bon de donner un aperçu de ce pays rarement visité par les Européens. Si l'on jette les yeux sur la carte de la Caspienne, on est frappé par la courbure de la direction des montagnes qui la bordent au Sud. Cette chaîne, dont la concavité fléchit vers le Sud, forme une suite de crêtes très élevées qui, partant de la vallée de l'Araxe, va se perdre à l'Est dans la steppe de Turcomanie. La côte de la Caspienne suit l'inflexion de cette courbe et présente partout le même aspect. Plate et d'un abord difficile, elle est semée de bancs de sable, de lagunes et de marais, dans lesquels viennent s'épandre et mourir des torrents impétueux, descendus du massif par des gorges profondes et parallèles. Le régime des eaux est là partout le même. Chacune de ces vallées, dans sa partie inférieure, est couverte de rizières aux émanations fétides pendant la saison chaude ; puis vient la forêt séculaire, toute moite d'une lourde humidité, dans laquelle se développe une végétation semi-tropicale d'une richesse prodigieuse. Le sol disparaît sous un épais tapis de mousses et de fougères. Près de la côte la hache du bûcheron a fait sentir ses ravages, mais plus on s'éloigne, plus la futaie devient haute et compacte. Les essences dominantes sont le hêtre, le charme, l'orme, le chêne, l'érable, le platane, le frêne, l'aulne, le tilleul, etc., au milieu desquels les accacias, les lentisques et les mimosas mêlent la dentelure fine de leur feuillage. Çà et là les buis forment des sous-bois à la note sombre. Plus loin ce sont des néfliers, des cornouillers, des figuiers, ou bien encore des grenadiers touffus qui émaillent les ravins de l'éclat de leurs fleurs de corail.

A mesure que l'on gravit la rampe, les rivières deviennent torrents et roulent tumultueuses dans de profonds cañons ; tour à tour rapides ou cascades, elles disparaissent au fond de ce dédale

de rochers et d'arbres enlacés. En avant, vers l'Ouest, et fermant l'horizon, se dresse une muraille abrupte, rouge et grise, dénudée, toute déchirée de nombreuses échancrures, qui, tour à tour, se couvrent de nuages ou laissent des échappées sur le ciel bleu. Quelques rares portes, donnant accès au plateau persan, sont seules accessibles. Tel est le Talyche.

J'avais quitté Bakou le 21 mai au soir, le lendemain à la nuit nous nous rencontrons à Astara. La mer est calme, et, dans cette rade ouverte, le débarquement se fait sans peine. Toutes les formalités de la frontière nous sont simplifiées par les autorités russes et persanes qui rivalisent de courtoisie. Grâce à notre matériel de campement nous passons la nuit dans des conditions confortables, et, de bonne heure, on se met en route pour aller retrouver le reste de la mission installée plus haut dans la vallée, en pleine forêt. Astara se compose de deux misérables villages juxtaposés, l'un russe, l'autre persan; la rivière forme la frontière.

Nous retraversons à gué la rivière et suivons la route russe, qui est bien entretenue et bordée de postes de cosaques. Le pays est entièrement consacré à la culture du riz. Les villages indigènes sont bâtis sur des pieux qui haussent les maisons au-dessus du sol et des émanations fétides des marais. A environ dix kilomètres nous traversons encore la rivière et passons de nouveau sur le sol persan où se trouve le camp dressé sur un terrain élevé, au milieu des bois. La forêt renferme de très beaux arbres, mais a perdu une partie de son aspect primitif grâce aux exploitations de charbon.

Désormais nous sommes sur notre terrain d'études. Ce terrain avait été choisi pour les raisons suivantes : en 1888, nous avions fait, M. J. de Morgan et moi, l'exploration minutieuse de nécropoles préhistoriques dans la partie du Petit Caucase voisine du Lelvar et de la vallée de la Débédah. Pendant ces recherches nous avions pu nous convaincre que ces sépultures appartenaient à l'âge du fer. Plus tard et durant sa première mission en Perse, en 1890, M. J. de Morgan avait pu explorer en partie la province russe de Lenkoran, voisine du Talyche persan, et y avait découvert de nombreuses nécropoles avec dolmens, tant de l'âge du bronze que de celui du fer. Le travail que nous allions entreprendre cette année était de visiter la province du Ghilan et d'étudier les monuments antiques qu'elle pouvait renfermer. Notre œuvre était donc la continuation naturelle des travaux précédents. Mais ces investigations sont loin d'être aisées, car dans ces sombres vallées du Talyche, sous l'épaisse végétation qui couvre tout le pays, les vestiges anciens disparaissent noyés et souvent on les côtoie sans les reconnaître.

Du 23 mai au 3 juin, nous restons campés dans la partie basse de la vallée d'Astara, près de Kashpi. Nous battons le pays et l'explorons dans tous les sens, non seulement par nous-mêmes, mais en dépêchant des indigènes à la recherche. Chaque fois l'un de nous allait vérifier les points qui étaient signalés.

Qal'a. — Le 1er juin dès l'aube nous quittons le camp, et nous nous rendons à un village nommé Qal'a, situé au Sud-Ouest d'Astara, sur les derniers contreforts des arêtes du plateau

persan, à l'entrée des rizières. Nous y avions reconnu des indices de sépultures antiques : cercles de pierres d'environ 1m,20 de diamètre. Nous attaquons le terrain avec une quinzaine d'ouvriers.

Fig. 336. — Type des sépultures de Qal'a.

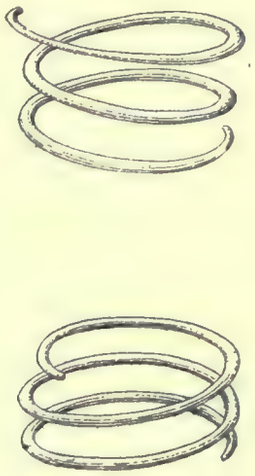

Fig. 337. — Bracelets de bronze.

Les fouilles pratiquées dans sept sépultures ne nous donnent que des débris de vases en terre grossière et noirâtre, et deux bracelets en bronze (fig. 337). Ces tombes peuvent être du premier âge du bronze à en juger par leur mode de construction ; mais comme elles sont sans intérêt, nous ne poussons pas plus loin les travaux.

Khodja Daoud Keuprü. — Pendant nos recherches dans la partie basse de la vallée d'Astara nous n'avions rien trouvé qui pût nous inviter à y demeurer plus longtemps ; mais, en revanche, plus haut sur notre gauche, nous avions observé une localité qui offrait des indices sérieux d'une nécropole antique importante : un dolmen, des tertres et des cercles de pierres. Nous décidons d'y transporter le camp, et de faire de ce point un nouveau centre d'observations (fig. 338).

Le 3 juin, au matin, nous partons. Les autorités russes nous avaient gracieusement permis de faire usage de leur route militaire de frontière. Nous en profitons et cette complaisance nous permet d'éviter le sentier persan, un des plus détestables de tout le pays, sorte de cloaque immonde qui serpente à travers les rizières, ou sur les arêtes rocailleuses qui viennent plonger dans les fonds vaseux de la vallée. Nous suivons donc la chaussée russe, encore inachevée d'ailleurs, jusqu'à un pont délabré qui nous ramène, à travers l'Astara-Tchaï, sur le sol persan. Nous établissons le camp sur un éperon bordé de figuiers et de mimosas, autour duquel serpente la rivière. Cette tablette de rochers se relie, vers le Sud, au massif montagneux, par un petit plateau que traverse le sentier persan d'Astara à Ardebil. Là nous avions remarqué un dolmen entr'ouvert et des cercles de pierre analogues à ceux qui entourent les sépultures de l'âge du bronze explorées dans le Lenkoran. Nous prenons de suite nos dispositions pour commencer les fouilles.

Mais là, une difficulté se présente. Dans cette vallée sauvage, la population est très clairsemée et nous avons toutes les peines du monde à rassembler des ouvriers en nombre suffisant. Les

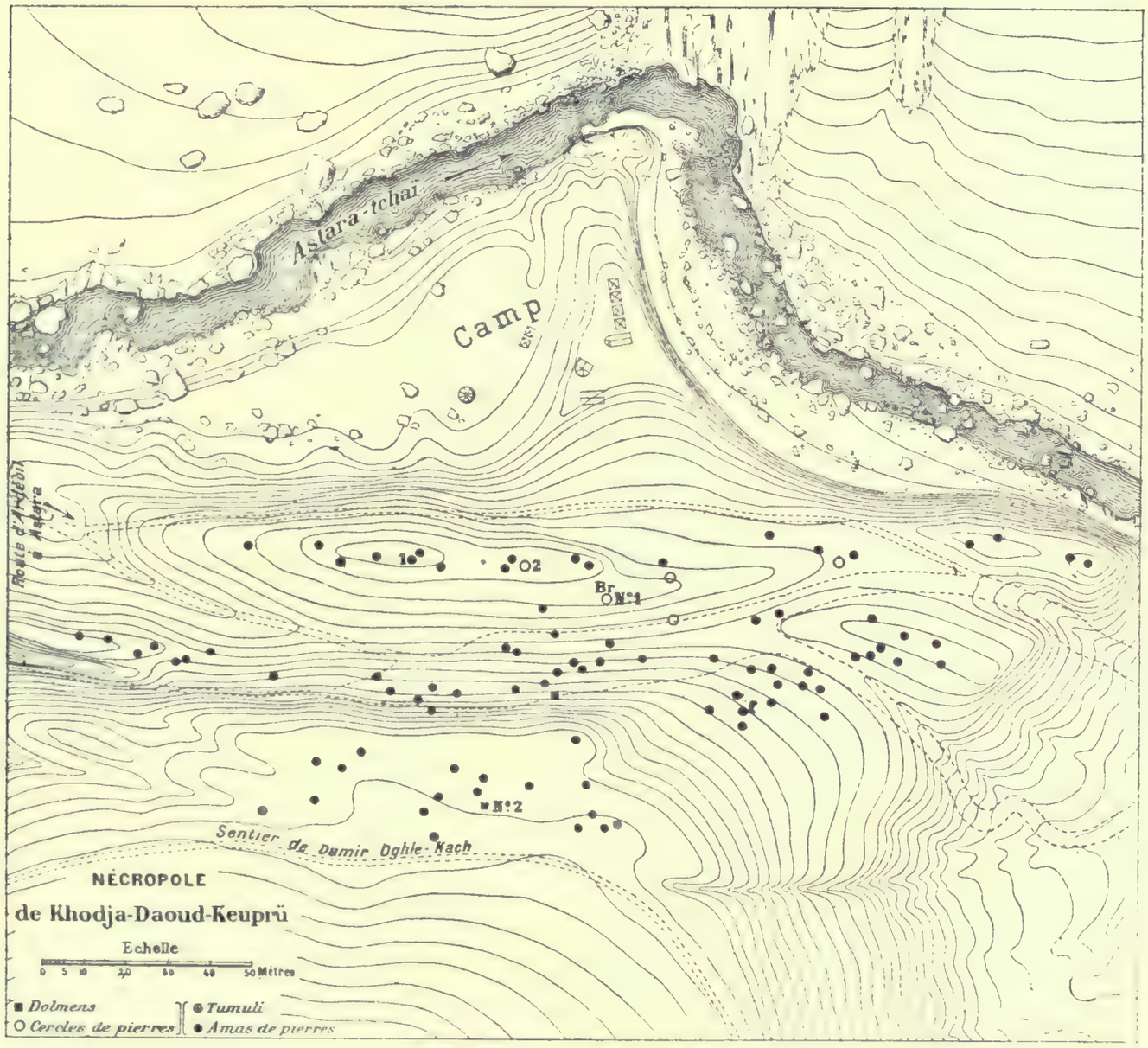

Fig. 338.

outils mêmes font défaut ; nous sommes forcés de nous procurer pelles et pioches à Bakou, par l'entremise de M. Debief, notre consul, qui s'empresse de nous venir en aide de la meilleure grâce.

Le 5 juin, nous faisons ouvrir un petit tertre formé de pierres amoncelées, mais sans résultat.

Le lendemain, suite des fouilles qui demeurent improductives. Nous faisons vider à fond le petit dolmen qui avait attiré notre attention sur cette localité. Il est entr'ouvert, bouleversé par la végétation. Nous n'y rencontrons que des débris informes de vases en terre noire. Impossible, sur ces seuls indices, d'en déterminer l'âge. Comme mode de construction, il ressemble aux petits dolmens qui se rencontrent si nombreux en Bretagne dans le voisinage de Lockmariaker et de Karnak.

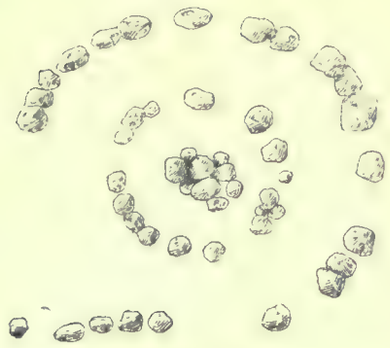

Fig. 339.
Sépulture de Khodja-Daoud-Keuprü.
Échelle de $0^m,02$ par mètre.

Le 7 juin, nous faisons sonder des amas de rochers disposés en cercles qui se trouvent çà et là sur le passage de la route persane. Sur ce point le transit incessant des caravanes a complètement bouleversé le sol et ruiné les sépultures, dont les traces sont devenues confuses. Cependant, dans une de ces enceintes de blocs, après avoir fait enlever les gros rochers qui recouvraient le centre, nous rencontrons une sépulture bien caractérisée. Le cercle extérieur mesurait un diamètre de $4^m,30$ et le tombeau lui-même, en forme d'ellipse, $1^m,80 \times 1^m,30$. Nous y rencontrons trois vases brisés en terre noirâtre grossière, une pointe de flèche et une dague tous deux en bronze (fig. 340). Ce poignard était d'un type identique à ceux trouvés dans le Lenkoran. La lame, renforcée par une nervure centrale, fait corps avec la poignée qui, elle-même, est incrustée de bois ou de corne. C'est un premier indice que nous sommes au milieu de sépultures similaires à celles explorées dans la province russe voisine.

Fig. 340. — Sépulture de Khodja-Daoud-Keuprü.
Échelle de $0^m,02$ par mètre.

Le 8 juin, nous continuons nos sondages ; une sépulture nous donne une lance en fer, une autre des débris de même métal. Cette nécropole est entièrement dévastée.

Le lendemain matin, je pars de bonne heure avec le guide pour aller reconnaître une localité qui nous est signalée au sommet des montagnes voisines. Je suis forcé de faire à pied la plus grande partie du chemin tant il est escarpé ; je traverse des futaies splendides de tilleuls et de chênes, et j'arrive à un plateau où la forêt, brûlée sur pied, a fait place à des cultures qui nourrissent de misérables villages. Là je ne vois que de nombreuses sépultures très anciennes mais musulmanes ; aucun vestige de l'antiquité.

Pendant ce temps, les autres membres de la mission avaient été conduits par un guide indigène dans une direction tout opposée, vers un amas de pierres au milieu du sentier persan, à environ 1 500 mètres du camp en descendant vers Astara. On fit attaquer l'amas le plus important. C'était une sépulture du type circulaire semblable à celles de Véri dans le Lenkoran (fig. 341). De gros blocs formaient une ellipse de $2^m,20 \times 2^m,10$ remplie par une couche de galets sous lesquels, à environ $0^m,60$, se trouvait la sépulture. Elle renfermait sept vases en terre grossière tous brisés, et des objets de bronze peu nombreux, mais tous fort intéressants : une épée longue de $0^m,78$ sans poignée, la soie faisant corps avec la lame, un instrument en forme de ciseau (fig. 344) ou d'herminette et une hache (fig. 343), arme des plus rares.

Fig. 341.

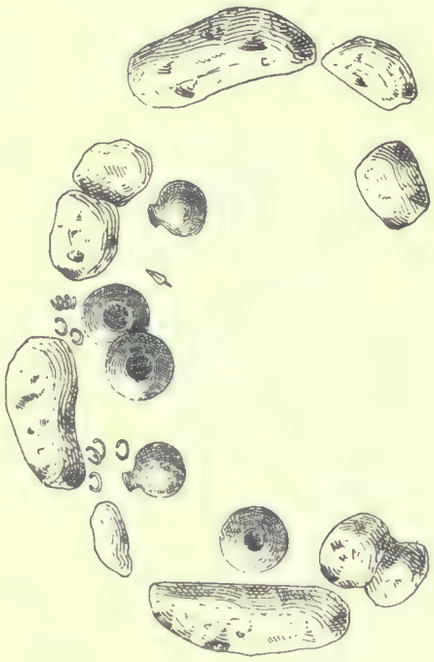

Fig. 342.

Sépultures de Khodja-Daoud-Keuprü. — Échelle de $0^m,04$ par mètre.

Nous continuons les fouilles toujours à la même localité. Deux autres sépultures du même type nous donnent des vases grossiers, tous brisés, une lame, une pointe de flèche, des bracelets et autres menus objets tous en bronze (fig. 342 et 345). Mais ce petit groupe est épuisé et le voisinage ne nous donne plus rien. Nous envoyons le guide à la découverte. Vers le soir, le temps se met à la pluie, et pendant les journées des 10, 11 et 12 juin, il pleut à torrent. Tout travail est impossible. Le résultat de ces premières recherches, bien que peu fructueux, n'est cependant pas sans intérêt, puisqu'il nous permet de constater une complète similitude entre les sépultures primitives du Talyche persan et celles du Lenkoran.

Le 13 juin, le temps se lève, le guide est de retour ; il n'a rien rencontré dans la vallée d'Astara, mais vient corroborer les renseignements que nous avons déjà, sur la présence de nombreux

dolmens de l'autre côté de la ligne de faîte, sur le versant Ouest du plateau persan, et en particulier près de Nâmin. Lors de notre passage à Astara, le propriétaire des pays qui entourent Nâmin, l'Émir-Touman, nous avait dit comment il avait fait fouiller un certain nombre de ces dolmens, et qu'il y avait rencontré des vases et des armes en bronze; il nous avait invité à venir continuer ses recherches. Nous pensons que le moment est venu de porter notre activité de ce côté et l'ordre est donné de se préparer au départ pour le lendemain.

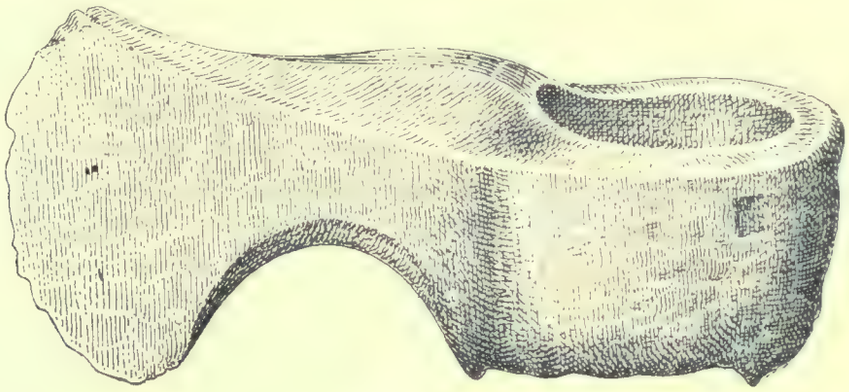

Fig. 343. — Khodja-Daoud-Keuprü. — Hache de bronze.

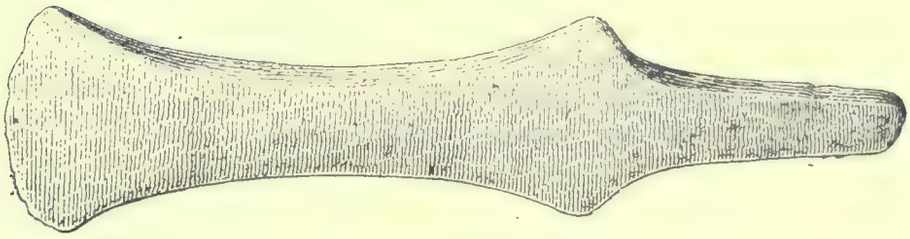

Fig. 344. — Kodja-Daoud-Keuprü. — Ciseau ou herminette de bronze.

Le 14 juin, réveil à 5 heures; à 7 heures on lève le camp. Nous quittons nos mimosas avec leurs fleurs en touffes de plumes roses, et remontons la vallée de l'Astara-Tchaï. La route est très accidentée, elle serpente à flanc de coteau au milieu d'une épaisse futaie, et par une série de montées et de descentes, mais de montées surtout, nous mène jusqu'à un point où la forêt devient moins épaisse. Détrempé par trois jours et quatre nuits de pluies incessantes, le chemin est un véritable cloaque semé de pierres roulantes. Il faut des bêtes comme les nôtres, rompues à circuler dans les montagnes, pour pouvoir s'en tirer. Le passage incessant des caravanes a creusé le sentier comme une gigantesque ornière dans laquelle nous disparaissons homme et cheval, avec de la fange jusqu'au poitrail. A midi, nous faisons halte, on déjeune à l'ombre d'un énorme noyer au bord d'un petit ruisseau. Bientôt nos mules et nos bagages nous rejoignent et nous reprenons la route. Elle monte toujours ; enfin nous sortons de la forêt pour entrer dans la zone des pâturages. Il est plus de 4 heures, on s'arrête près du village de Hadji Emir pour camper.

Non loin du camp se dresse un gros tumulus. Nous inspectons le terrain avec soin; mais, comme nous n'observons dans le voisinage aucune autre trace de sépultures antiques, nous ne pensons pas devoir arrêter toute l'expédition pour fouiller cet unique tombeau. La vue s'étend vers l'Est sur toute la vallée d'Astara jusqu'à la Caspienne, par-dessus un océan de verdure. Derrière nous se dresse un rideau de montagnes : c'est la ligne de faîte, la bordure du plateau persan avec ses escarpements de roches arides. Il fait froid, nous sommes une bonne partie du temps au milieu des nuages. Tous sont fatigués, les bêtes surtout. Enfin la partie la plus rude du chemin est faite et la vue est superbe.

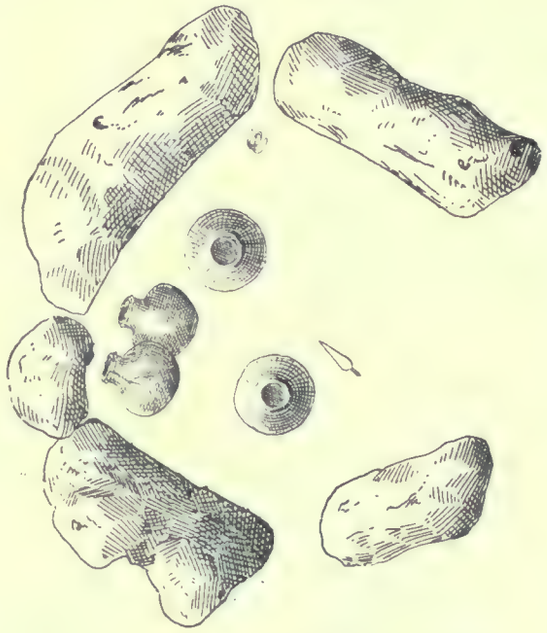

Fig. 345. — Sépulture de Khodja-Daoud-Keuprü. Échelle 0m,05 par mètre.

Le 15 juin, lever à 5 heures. Un soleil étincelant au-dessus de la Caspienne tamise son éclat à travers des lambeaux de brume et dore les cimes des montagnes. Le camp se replie vivement; vers 6 h. 30 nous montons à cheval et commençons l'ascension des derniers échelons du plateau persan. La route est bien moins mauvaise que la veille : plus d'arbres, mais des buissons rabougris formant de petites touffes au milieu d'une prairie naturelle toute semée de fleurs. Nous gagnons insensiblement le col, et bientôt découvrons la plaine d'Ardébil avec son cadre de montagnes pelées. Sur la droite se dresse le Savalan, énorme volcan éteint avec sa cime conique toute couverte de neige. Au col, nous sommes à une altitude de 2 000 mètres ; quant au Savalan il s'élève à dix mètres de plus que le Mont-Blanc (1).

A partir de ce point, notre route redescend vers la plaine, mais la rampe est longue et douce. La ligne de partage des eaux lance vers le Sud-Ouest ses contreforts en éperons qui déterminent toute une série de vallons. Le pays est entièrement déboisé, seuls les villages sont entourés de quelques bouquets d'arbres qui forment des points verts dans la plaine d'un gris roux. Le sol n'est cependant pas sans fertilité, il produit de l'orge et du blé en abondance, mais le manque d'arbres donne au pays un aspect désolé. Durant l'antiquité, les forêts devaient déborder du Talyche sur le plateau persan, mais les cultures sont fort anciennes, à en juger par les rideaux formés sur les déclivités par les labours. Nous traversons plusieurs villages, amas de huttes, avec leurs terrasses en guise de toits et leurs murailles de boue. La population se précipite au-devant de nous, les femmes sont surtout vêtues de haillons rouges, les enfants à peu près ou même tout à fait nus. Tout est sale et misérable. De gros tas de galettes de bouse sèchent près des maisons : c'est le combustible, dont le pétrissage est une occupation réservée au beau sexe.

(1) Altitudes du Savalan, 4 820 mètres; du Mont-Blanc, 4 810 mètres.

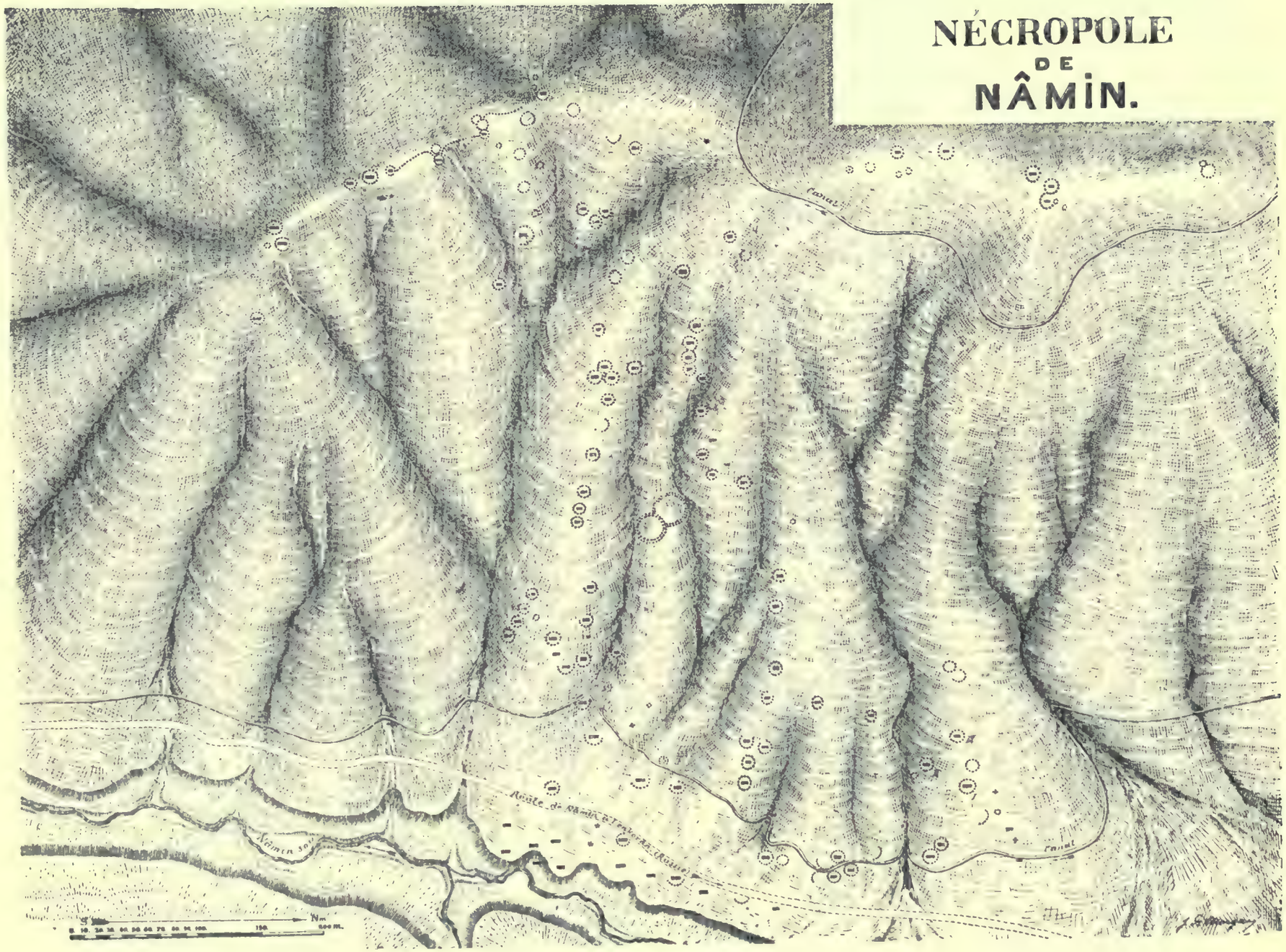

Fig. 346. — Vue à vol d'oiseau.

Enfin, après avoir traversé le petit village de Souli-dèrré, nous arrivons à l'endroit que nous avait indiqué le guide. Nous sommes, à n'en pas douter, au milieu de monuments mégalithiques de la plus haute importance. Poursuivant notre route au milieu de vastes dolmens dispersés de tous côtés, nous arrivons au confluent de deux petits ruisseaux, au pied d'un coteau abrupt et dénudé. Ce point nous paraît le centre du terrain à explorer ; nous y dressons le camp. A 1 500 mètres plus loin, par delà une plaine nue et faiblement vallonnée, s'élève le village de Namin, avec ses maisons en terrasses semées au milieu de bouquets d'arbres fruitiers, de saules et de peupliers. Namin est la résidence de l'Émir-Touman, le propriétaire du pays, qui nous fait l'accueil le plus bienveillant. C'est à sa puissante intervention que nous devons toutes les facilités que nous avons rencontrées par la suite dans notre travail.

Notre étude de la nécropole de Namin, commencée le 16 juin, se prolonge jusqu'au 19 au soir, et porte sur trois points principaux : 1° le coteau formant la rive droite du ruisseau, en cet endroit les sépultures sont les plus compactes et semblent le mieux conservées ; 2° la rive gauche du même ruisseau, dans deux autres groupes de sépultures (cf. fig. 347 et 348), ainsi que dans des tombes isolées, dont trois tépés ou tumuli ; 3° les ruines d'une antique forteresse qui domine ce vaste champ de repos (Planche XVII).

Sur ce sol d'un aspect généralement nu, les sépultures se présentent sous trois formes différentes : amas de pierres, cercles de blocs renfermant un dolmen, ou bien tumuli. Autrefois toutes les tombes devaient être recouvertes d'un tertre plus ou moins élevé, détruit plus tard par les pluies et les cultures. Les sépultures les plus importantes occupent les lignes de crêtes, où elles se groupent par rangs de trois ou quatre ; leur orientation est d'une façon générale Nord-Sud. Nous donnerons plus loin les tables des angles relevés tant à Namin que sur d'autres points.

Pendant que le camp s'organise, nous nous dispersons dans toutes les directions pour faire une étude sommaire du terrain. De nos observations il résulte que nous sommes en présence d'une nécropole immense : elle s'étend des deux côtés du petit ruisseau du Namin-Sou, surtout sur les flancs du Güné-mizrana-daghi, couronnant toutes les arêtes d'énormes dolmens. Dans la plaine des traces de sépultures antiques sont visibles sur bien des points : cercles de pierres, dolmens ou tumuli ; mais il est facile de se rendre compte que les cultures les ont pour la plupart bouleversées. Sur la gauche de notre camp, et entre les deux vallons formant la rivière de Namin, se dresse une montagne abrupte, le Siah-Ker-Daghi, dont l'extrémité est couverte par les ruines d'une antique forteresse que nous nous proposons d'étudier. Tout cet ensemble nous donne droit d'espérer en ce site des découvertes intéressantes. L'après-midi se passe à compléter nos observations et à recevoir les visites des autorités locales. Pendant la journée la température est très chaude, mais le soir le vent se lève et l'air devient très vif.

Le lendemain 16 juin, dès l'aube, on se met au travail, avec la détermination de le faire aussi complet que possible ; les uns se chargent de la topographie, les autres de la conduite des ouvriers. Le premier dolmen que nous abordons est un monument immense.

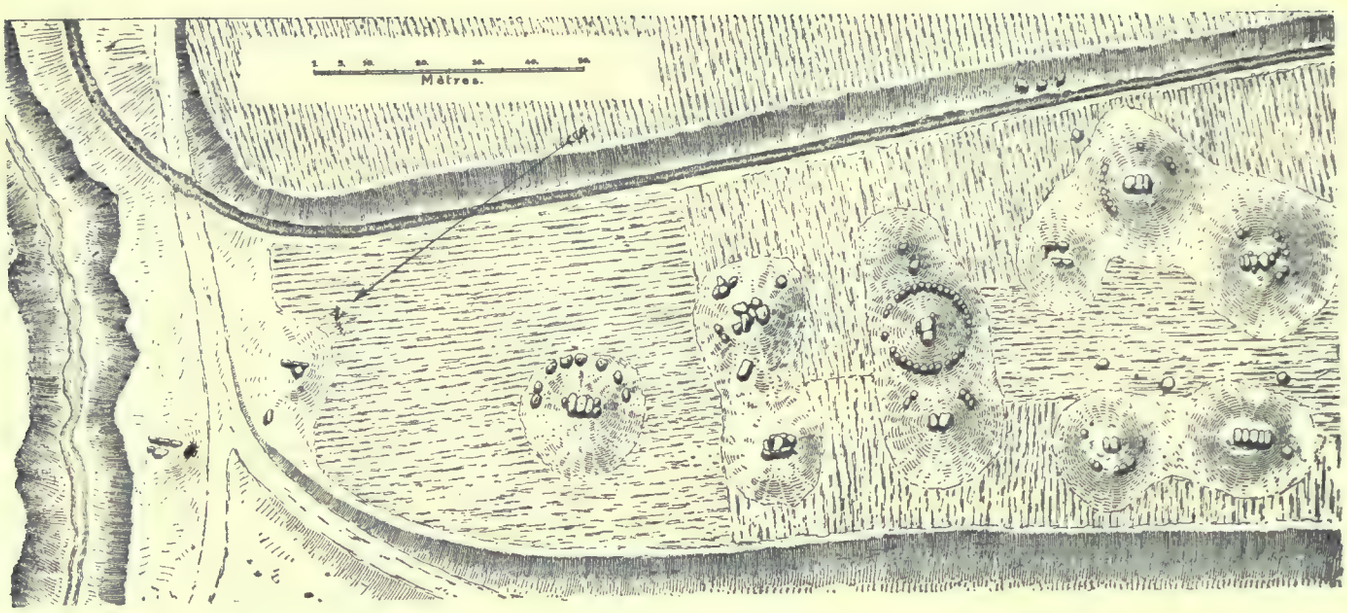

FIG. 347. — Groupe de sépultures à Namin.

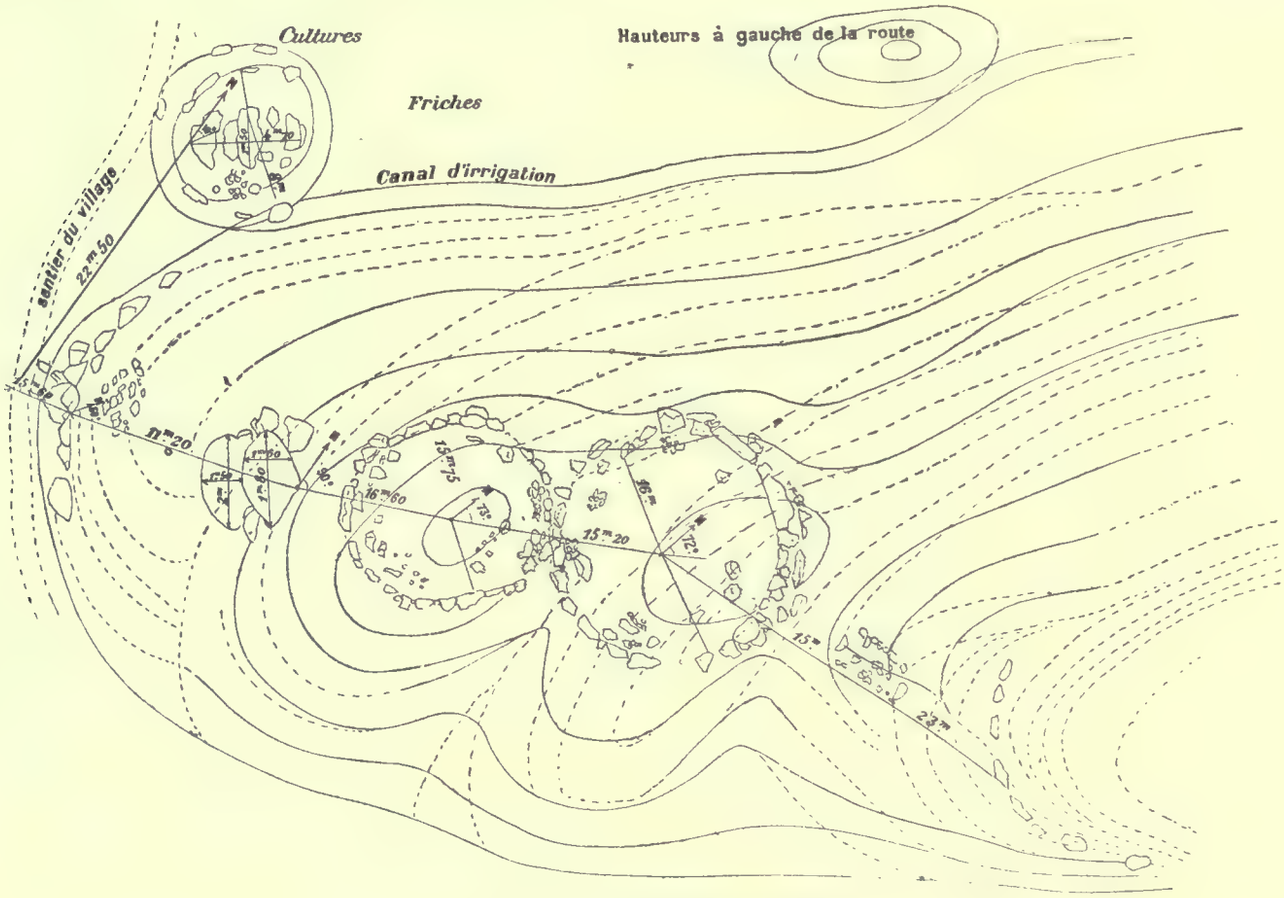

FIG. 348. — Groupe de sépultures à Namin.

Au centre d'un cercle de gros blocs de calcaire et de basalte mesurant $12^m,20$ de diamètre, se trouvait le dolmen même, entièrement construit de dalles et de blocs calcaires énormes dressés et placés jointivement sans aucun ciment (fig. 349). La chambre sépulcrale, qui est admirablement appareillée, a $4^m,40$ de long sur $2^m,18$ de large et une hauteur de $1^m,95$. Les blocs ont une épaisseur qui varie entre $0^m,25$ et $0^m,90$. On peut juger du travail que demandait une semblable construction; en outre la matière première devait être apportée d'une distance d'environ dix kilomètres dans un pays très accidenté.

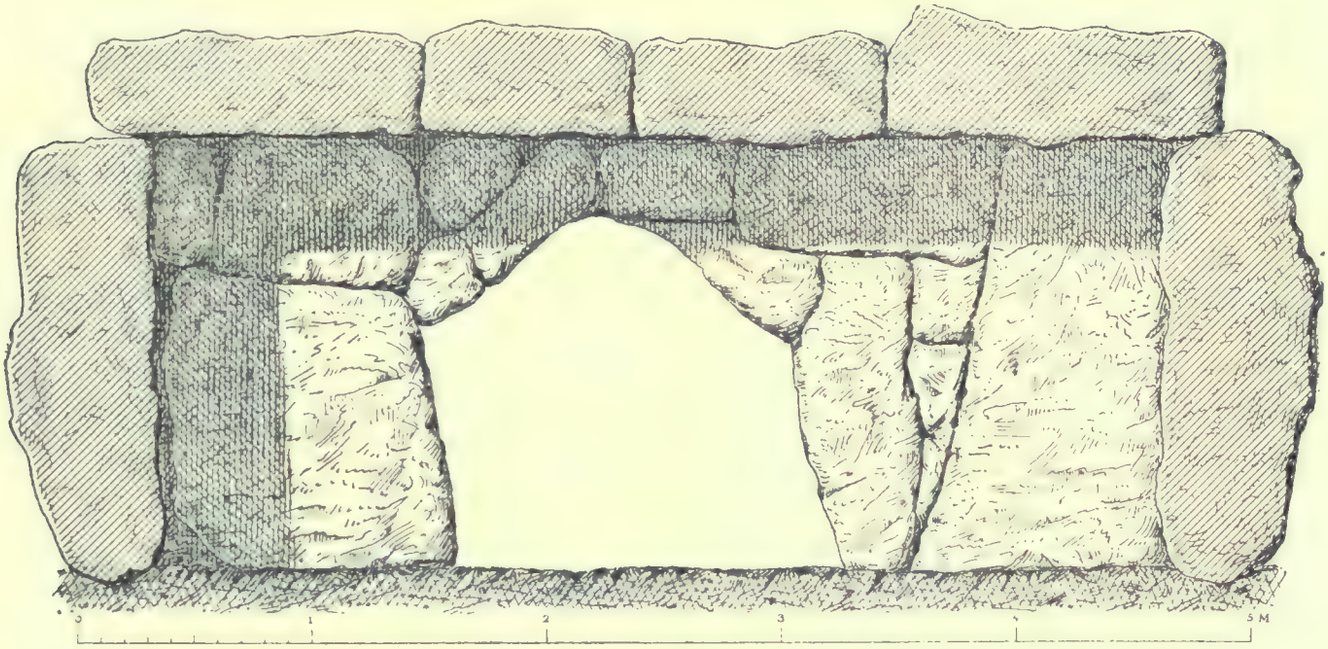

Fig. 349. — Dolmen à Namin (1).

La nécropole de Namin est couverte de groupes de monuments de ce genre reliés entre eux par des sépultures moins importantes. Nous avions donc grand espoir; aussi notre déception fut-elle profonde, car, à peine avions-nous enlevé une des dalles qui recouvraient le tombeau, que nous fûmes en présence d'ossements bouleversés et de vases brisés. Nous n'en pouvions plus douter : cette magnifique sépulture avait été spoliée. Nous n'en continuâmes pas moins la fouille afin d'étudier les détails de construction, et de relever les plans que nous donnons ici. Nous nous efforçâmes également de recueillir les épaves échappées à la dévastation, espérant que plus tard des tombes intactes nous donneraient, par comparaison, la date de ces monuments.

Les spoliateurs étaient entrés dans le dolmen en brisant l'angle N.-O. de la dalle calcaire qui formait la face Nord de la sépulture. La plus grande dalle, formant le couvercle de la cuve,

(1) Par erreur le dessinateur a figuré un vide là où se trouve un bloc de rocher; la muraille du fond du dolmen est continue.

avait été brisée en plusieurs morceaux; une partie des fragments était éparpillée en dehors, du côté de la partie déclive du terrain; les autres gisaient amoncelés dans la cuve même. Les fouilles n'ont pas donné moins de six crânes, mais tout était dans une telle confusion qu'il est impossible de préciser le nombre de corps inhumés. Ces ossements étaient accompagnés de quelques perles (fig. 350) de cornaline, agate ou pâte de verre émaillée, ainsi que d'anneaux et de quelques débris informes de bronze.

Fig. 350. — Perles de cornaline, d'agate et de pâte émaillée (Namin).

La céramique était représentée par un grand nombre de vases en terre rouge ou noire, les uns très grossiers, mais d'autres d'une pâte très fine. Tous étaient à l'état de fragments. Nous avons cependant pu reconstituer la forme de quatre d'entre eux : deux plats, un guttus portant en creux de petits ornements, et une petite urne avec des bossettes sur la panse.

Fig. 351. — Namin. — Dolmen n° 3. Échelle de $0^m,01$ par mètre.

Dolmen n° 2. — Cercle de pierres volcaniques, au centre duquel se trouve le dolmen recouvert d'énormes blocs calcaires. Il semble en parfait état de conservation, mais les fouilles nous démontrent que, là aussi, la spoliation est complète.

Dolmen n° 3. — Autre sépulture du même type. Cercle de pierre de $10^m,40$ de diamètre; au centre une dalle calcaire de $2^m,70$ sur $1^m,85$ avec une épaisseur de $0^m,65$ recouvre le dolmen. Malgré sa masse considérable nous la faisons déplacer au moyen de leviers en bois. Là où dix hommes ne suffisent pas on en met vingt. Mais encore une déception. La sépulture est, elle aussi, spoliée, et ne renferme que des débris de poterie; vases cannelés ou plats en terre rouge, urnes en terre noire, etc., le tout mêlé à des ossements en désordre (fig. 351).

Sépulture n° 4. — Au milieu d'un cercle de pierres se trouvait un amas de blocs entassés, au-dessous desquels était une tombe de $2^m,65$ de long sur $1^m,90$ de large et profonde de $1^m,35$. Elle était en désordre et renfermait un grand nombre de corps. Les seuls objets trouvés furent deux bagues et trois bracelets en bronze, trois fusaïoles en terre cuite et des vases brisés (fig. 352).

Sépulture n° 5. — Amas confus de grosses pierres. Débris de vases en terre noire grossière

du type des ollas trouvées au Caucase, plats en terre rouge, urnes. Enfin les débris d'une lance en fer.

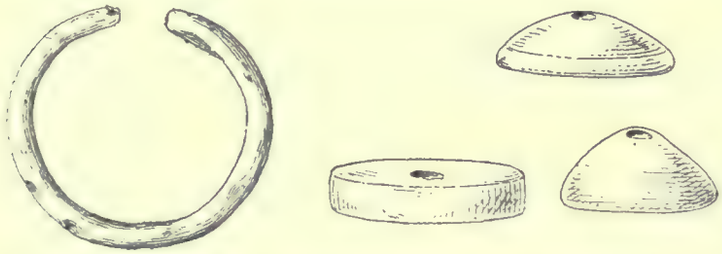

Fig. 352. — Namin. — Bracelet de bronze et fusaïoles en terre cuite. Échelle de 2/3 de grandeur naturelle.

Sépulture n° 6. — Même confusion. Cette partie de la nécropole était donc entièrement pillée.

Toujours du même côté de la rivière, mais plus bas, près du sentier menant à Namin, nous avions fait attaquer cinq autres grands dolmens. Les cercles qui les entouraient autrefois avaient été détruits par les cultures, mais les dalles des couvercles affleuraient sur le sol.

Dolmen n° 7. — Deux blocs mesurant l'un $2^m,10 \times 1^m,50$ et l'autre $2^m,15 \times 2^m,40$ formaient le couvercle de la cuve, profonde de $1^m,82$. Ce dolmen était entièrement spolié et ne renfermait que des débris de vases.

Dolmen n° 8. — Du même type, recouvert par trois énormes dalles calcaires, est également spolié. Nous y trouvons quelques perles en pâte de verre ou en cornaline, des vases brisés, un éclat d'obsidienne et un fragment d'une lame en fer.

Les dolmens n°s 9, 10 et 11 nous donnent des résultats tout aussi négatifs.

Ne trouvant rien dans les grands monuments, qui sont, à n'en pas douter, tous spoliés, nous faisons ouvrir trois tumuli situés du côté gauche du ruisseau, ainsi que de petites sépultures qui, plus modestes, auront, espérons-nous, pu échapper à la dévastation générale.

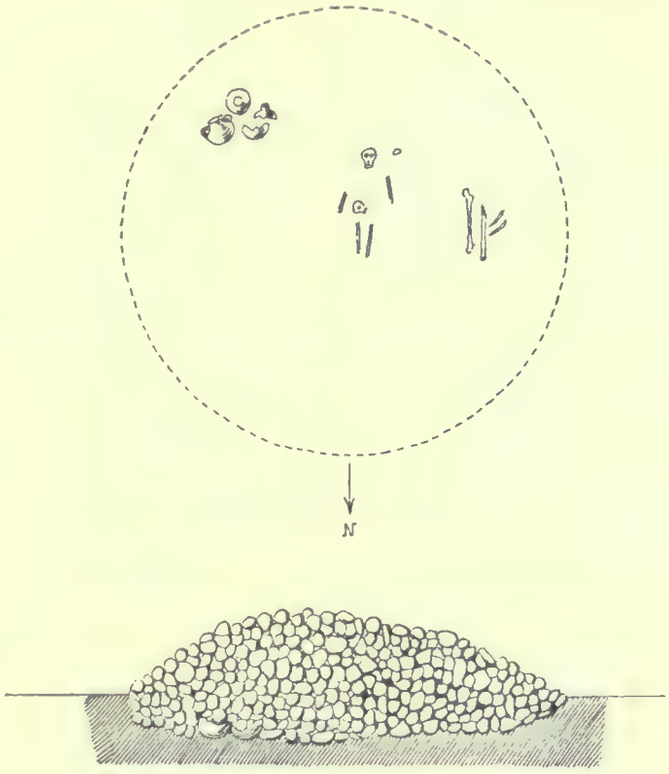

Fig. 353. — Namin. — Sépulture en amas. — Plan et coupe. Echelle de $0^m,01$ par mètre.

Deux de ces tumuli formaient sur le sol un relief d'environ $1^m,50$; composés d'un amas de pierres, ils avaient été très déformés par la culture. Le premier, bien que percé jusqu'au sol en place, ne nous donne rien que des débris de vases; dans l'autre (fig. 353) nous rencontrons, sous une masse de pierres sans dolmen, une

tombe creusée dans le sol. Cette sépulture renfermait des ossements de mouton et de bœuf, une spirale en bronze, trois vases en terre noire brisés, et enfin, tout au fond de la fosse, près des ossements du mort à $1^m,85$, une masse en calcaire perforée et polie (fig. 354). Cet objet n'a rien qui soit nécessairement néolithique. Nous en voyons de semblables découverts à Suse dans les couches historiques. C'était une arme favorite des Égyptiens (1), tout comme des Asiatiques.

Fig. 354. — Namin. — Masse en calcaire.

Le troisième tumulus situé le plus près de Namin recouvrait un dolmen mesurant $1^m,60$ de large sur $1^m,20$ de haut et $2^m,50$ de long. Les trois dalles formant couvercle avaient $0^m,50$ d'épaisseur; elles étaient entièrement masquées par le tertre. Nous pensions donc, cette fois, que la sépulture était intacte. Mais les spoliateurs étaient entrés par une des extrémités et avaient, là comme partout, fait leur œuvre. Nous trouvons cependant quatre grands vases en terre noire et trois crânes.

Deux vases étaient en forme de grosses cruches ovoïdes avec une anse et un large col; un autre tumulus nous donnait le type d'une écuelle profonde et très évasée; la terre en était fine.

Pour compléter notre étude, voyant que les grands dolmens étaient tous pillés, nous faisons fouiller un certain nombre de sépultures plus modestes. Elles sont enfermées dans des amas de pierres circulaires; tantôt la cuve affecte la forme d'une petite auge bâtie de blocs juxtaposés, tantôt elle est creusée simplement à même le sol et recouverte d'amas de rochers.

Fig. 355. — Pointes de flèche en bronze et en os trouvées à Namin. — 1/2 grandeur naturelle.

Nous établissons notre chantier dans le groupe situé à gauche du ruisseau (cf. fig. 348); il se compose de grands dolmens ruinés et d'une série de ces petites sépultures.

Une de ces sépultures, petit ciste formé de blocs de pierres juxtaposés, mesurait 1 mètre de large sur $2^m,30$ de long et n'avait pas été spolié. Il renfermait cinq vases en terre assez grossière, une fusaïole, un anneau et deux boucles d'oreilles en bronze; de plus quatre pointes de flèches également en bronze. Ces flèches sont pourvues de longues barbelures d'un type entièrement semblable à celles trouvées à Chaïtan-Tagh, au Caucase, dans des sépultures de l'âge du fer (2).

Les autres sépultures nous ont donné un certain nombre de vases en terre rouge ou noire, tels que des jattes, urnes ou œnochoés de forme épaisse, une pointe de flèche en os et des objets en plomb : un bracelet et une boucle d'oreille. Au Caucase et dans le Lenkoran, ce métal n'était en usage que dans les sépultures de l'âge du fer.

(1) J. de Morgan, *Fouilles à Dachour*, Pl. XXV, fig. 65.
(2) J. de Morgan, *Les premiers âges des métaux dans l'Arménie russe*, p. 100, fig. 57.

Nm.
S
Echelle
mètres

Ces tombes semblent être postérieures aux grands dolmens et à l'ensemble de la nécropole de Namin. Il en est de même d'un autre groupe de petits tombeaux qui, situé à environ 1 200 mètres et au Sud de notre champ d'exploration vers le village de Souli-dèrré, se composait de trois grands cercles de pierre (fig. 356). Le premier, mesurant 18m,10 de diamètre, renfermait un grand dolmen ruiné; le second n'avait que 8m,55 de diamètre; quant au troisième (12m,10 de diamètre) il était occupé par trois petites sépultures assez mal conservées. Construites en forme de ciste, comme celles de l'âge de fer au Caucase, elles ne mesuraient que 1m,20 de long sur 0m,80 de large. Les corps étaient également repliés sur eux-mêmes et couchés sur le côté. Le mobilier funéraire se composait pour le n° 1 de quatre vases : une urne en terre rouge grossière, un guttus, petit vase avec anse et goulot, même céramique, une grande jatte et un autre petit vase en terre noire. De plus, il y avait aussi de petites boucles d'oreilles en bronze, deux coquilles, des pendants et des perles de collier.

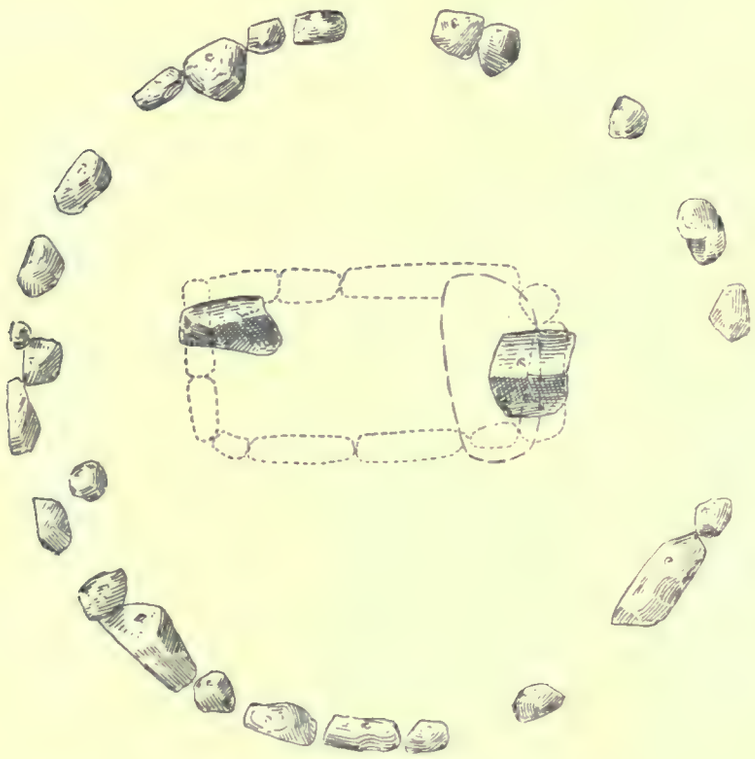

Fig. 356. — Type des sépultures dans le voisinage du village de Souli-Derré. Diamètre 18m,10.

La sépulture n° 2 a donné cinq vases : deux urnes, une en terre rouge, l'autre en terre noire, deux écuelles, une jatte. Il y avait également deux bagues en os et une petite lame en bronze. Ces sépultures ne sont intéressantes que pour l'analogie qu'elles offrent avec celles d'Akthala (fig. 357-359).

Le dernier point sur lequel ont porté nos recherches est le coteau compris entre les deux ruisseaux qui en se réunissant forment le Namin-Sou. Là, dominant la ville des morts, s'élevait, sur le Ghaour Qalassi, ce qui avait été autrefois celle des vivants. L'étude de cette ancienne forteresse qui couronnait toute cette crête a été faite par le chef de la mission, c'est lui qui en a levé les plans et ce sont ses notes que je transcris.

Les bases de l'enceinte des murailles extérieures sont faites de deux rangs de grosses pierres, la partie supérieure était en pierres moyennes et terre, puis en terre seulement. L'enceinte intérieure est appareillée en pierres de petites dimensions, par lits, avec fruit important qu'il m'a été impossible de reconnaître; le haut des murs était certainement en terre crue. Dans l'enceinte sont

de nombreux restes de constructions, entre autres des murailles de $0^m,70$ à $0^m,80$ d'épaisseur, garnies de deux rangs de pierre.

Il n'y a été trouvé aucun silex, aucun fragment de poterie vernissée; mais, à l'extérieur, des amas de cendres qui renfermaient des os de bœuf, de mouton, etc..., et une perle en pâte émaillée, semblable à celles des dolmens, montrent que les issues de la citadelle étaient jetées hors des murs.

La ville recevait sûrement l'eau par un canal semblable à ceux employés de nos jours pour les cultures. Vers le Nord, il existe des traces de ce canal, à demi comblé, qui longe, dans l'enceinte, la colline du Qal'a : c'était probablement celui qui apportait l'eau dans la ville.

FIG. 357-359. — Sépultures près de Souli-Derré, vase de terre et lance de bronze. Échelle de $0^m,05$ par mètre. 1/2 grandeur naturelle.

Sur la colline, au Nord de la citadelle, existent de vagues traces de constructions. A l'Est de la ville et dans la vallée, deux cercles de grosses pierres sont analogues à ceux déjà reconnus dans la nécropole.

Le cercle de pierres du Nord de l'enceinte semble avoir été fait avec les matériaux de la muraille elle-même et, par suite, serait postérieur à ces constructions. L'altitude du sommet du Qal'a est d'environ 70 ou 80 mètres au-dessus de la vallée.

Dans les constructions, il n'y a pas une seule pierre taillée, ce ne sont qu'assemblages de blocs; tant dans la partie haute que dans la partie basse de la ville on ne rencontre pas le moindre fragment de brique. Deux murailles très ruinées faisaient communiquer le Qal'a avec les deux cercles de pierres. Le plan reproduit à la Planche XVII donne le dispositif de ce qui reste de cette antique forteresse qui, par sa position, commandait tout le pays, et que nous avons tout lieu d'attribuer au peuple constructeur des dolmens situés dans son voisinage.

Nos explorations à Namin peuvent se résumer brièvement en ceci : nous avons trouvé une station qui, par les débris de céramique et autres qu'elle renfermait, peut être attribuée à l'âge du bronze ; elle comprenait une nécropole de première importance et une citadelle. Les constructions indiquent, par leur ensemble, une population nombreuse, riche et ayant atteint un degré déjà très avancé de civilisation. Cette race, qui occupait le sol, paraît avoir été dépossédée par de nouveaux venus employant des armes de fer, qui ont mis le pays au pillage et usurpé jusqu'aux sépultures.

Pendant nos travaux à Namin, ce fut un échange constant de relations des plus courtoises avec le seigneur et maître du pays, l'Émir-Touman, qui vint nous rendre visite avec son frère et son fils, nous invita dans sa maison et ne cessa de nous venir en aide par tous les moyens en son pouvoir. Il nous donna sur ces vastes territoires, dépendant de son autorité, les renseignements les plus précieux. Il nous raconta comment, il y a quelques années, il avait fait fouiller un certain nombre de dolmens près de Minaver, plus haut dans la montagne, et y avait rencontré des armes de bronze, des vases de terre et d'autres menus objets. Cette nouvelle localité était donc toute désignée pour nos recherches. Il nous signala également des sépultures antiques dans les contreforts du Savalan, mais ces nécropoles feront l'objet d'une autre campagne. Cette région, du reste, était alors ensanglantée par la révolte des tribus de la frontière que les troupes persanes s'efforçaient de faire rentrer dans l'ordre.

Tchila-khané. — 20 juin. A cinq heures, M. J. de Morgan part en avant pour mettre les ouvriers au travail. Nous suivons une heure et demie plus tard avec le reste de la mission. Le temps est superbe. Nous laissons à notre gauche le Ghaour Qal'assi et suivons un sentier qui gravit doucement la rampe du Siah-Ker-Daghi ; la route est facile et bordée d'églantiers en fleurs avec leurs tons mélangés de rose et de vieil or. Nous traversons le village de Minaver, groupe important de maisons et de jardins verdoyants, et, après deux heures de marche, nous arrivons à Tchilakhâné, à l'entrée des pâturages. Nous campons dans une prairie parsemée de fleurs et ombragée de poiriers sauvages, à la bordure du plateau persan, au milieu d'un pays très montagneux, déchiré de ravins profonds et escarpés, autrefois couvert de forêts ; ces futaies ont été dévastées et brûlées sur pied pour faire place à des herbages. Quelle étrange imprévoyance de voir ainsi gaspiller ces précieuses réserves de combustible sur ce plateau où le bois a tant de valeur ! Notre camp était entouré de sommets mamelonnés sur lesquels les dolmens étaient dispersés par groupes.

Nous sommes à une altitude d'environ 2 000 mètres, la vue est splendide : d'un côté le Savalan dresse son cône chargé de neiges au milieu de l'immensité de la plaine brûlante d'Ardebil ; de l'autre le Talyche, avec ses étages boisés qui descendent jusqu'à la Caspienne ; au loin Astara, au milieu des lagunes et des damiers vert clair formés par les rizières. Autour de nous paissent de nombreux troupeaux de vaches et de moutons. Nous commençons le travail par quelques

petites sépultures. Dans le voisinage immédiat du camp, nous ne trouvons que des vases grossiers, tous brisés, et un poignard en bronze du type le plus primitif: la lame fait corps avec la soie Ces sépultures sont profondes de $0^m,60$ environ. Dans ce même voisinage se trouvent quelques dolmens, semblables à ceux de Namin, mais en fort mauvais état de conservation.

Ces premières fouilles étaient sans grande importance, aussi, dans l'après-midi nous transportons-nous en haut d'une montagne qui dominait le camp d'au moins deux cents mètres ; c'est là que l'Émir-Touman avait fait ouvrir deux dolmens. Nous trouvons très bien les traces encore fraîches de ses travaux : le sol était couvert de débris de vases. Les sépultures n'avaient été qu'incomplètement fouillées; d'autres, à côté, nous semblèrent intactes. Ce n'était pas à proprement parler une nécropole dans le genre de Namin, mais une ligne de dolmens couronnant la crête de la montagne dite Tchila-Khâné-Daghi, hauteur qui occupe la ligne de partage des eaux entre la Caspienne et le plateau persan.

Ce groupe, où nous avons eu la bonne fortune de rencontrer des sépultures intactes, mérite une description complète.

Dolmen n° 1. — Incomplètement fouillé par l'Émir-Touman, repris par la mission. Ce dolmen mesurait $4^m,10$ de long sur $2^m,50$ de large et $1^m,70$ de profondeur ; il était construit de gros blocs de basalte, formant muraille sèche, et recouvert de blocs plus gros encore. Nous y avons retrouvé les objets suivants : une œnochoé ornée et d'autres vases brisés, une fusaïole, quatre anneaux, quatre bagues dont une ciselée, une épingle, un javelot, deux pointes de flèches en bronze, un collier de perles en émail ou verre bleu, un scarabée type égyptien et une perle plate en argent. Comme cette tombe avait été bouleversée, nous ne pouvons donner que la liste des objets qu'elle renfermait.

Le lendemain 21 juin, nous transportons tous nos chantiers sur le sommet du Tchila-Khâné ; les fouilles commencent à 5 heures, nous faisons ouvrir cinq sépultures à la fois.

Dolmen n° 2. — Les pierres formant le couvercle du dolmen avaient disparu, mais la sépulture était intacte, elle mesurait $3^m,20$ de long sur $1^m,12$ de large et $1^m,25$ de profondeur. Elle reposait sur la roche volcanique qui forme le sol de la montagne. Les murailles de la cuve étaient faites de pierres sèches, gros blocs dressés dont les intervalles étaient remplies au moyen de pierres moins volumineuses. Le tombeau renfermait plusieurs corps ; les ossements très mal conservés n'ont pas permis d'en déterminer le nombre exact. La tombe était littéralement remplie d'objets ; la figure 360 montre leur disposition. En voici la nomenclature.

Les numéros donnent sur le plan la position respective des objets trouvés.

I. *Vases en terre.* — 1. Œnochoé décorée d'ornementation ; 2. Petite œnochoé ; 3. Petit gobelet en terre rouge ; 4. Œnochoé en terre noire ornée de cercles ; 7 et 8. Urnes en terre noire ; 9. Œnochoé ; 11. Plat en terre noire ; 12. Urne en terre noire ; 13. Grand plat également en terre noire ; 14. Urne ; 15. Vase en fragments ; 19 à 29. Vases divers brisés ; 34. Gros vase en terre

noire; 35. Plat; 36 et 37. Petits vases ronds; 40 à 42. Gros vases; 45. Petit vase rond; 46 et

I. — Niveau supérieur.

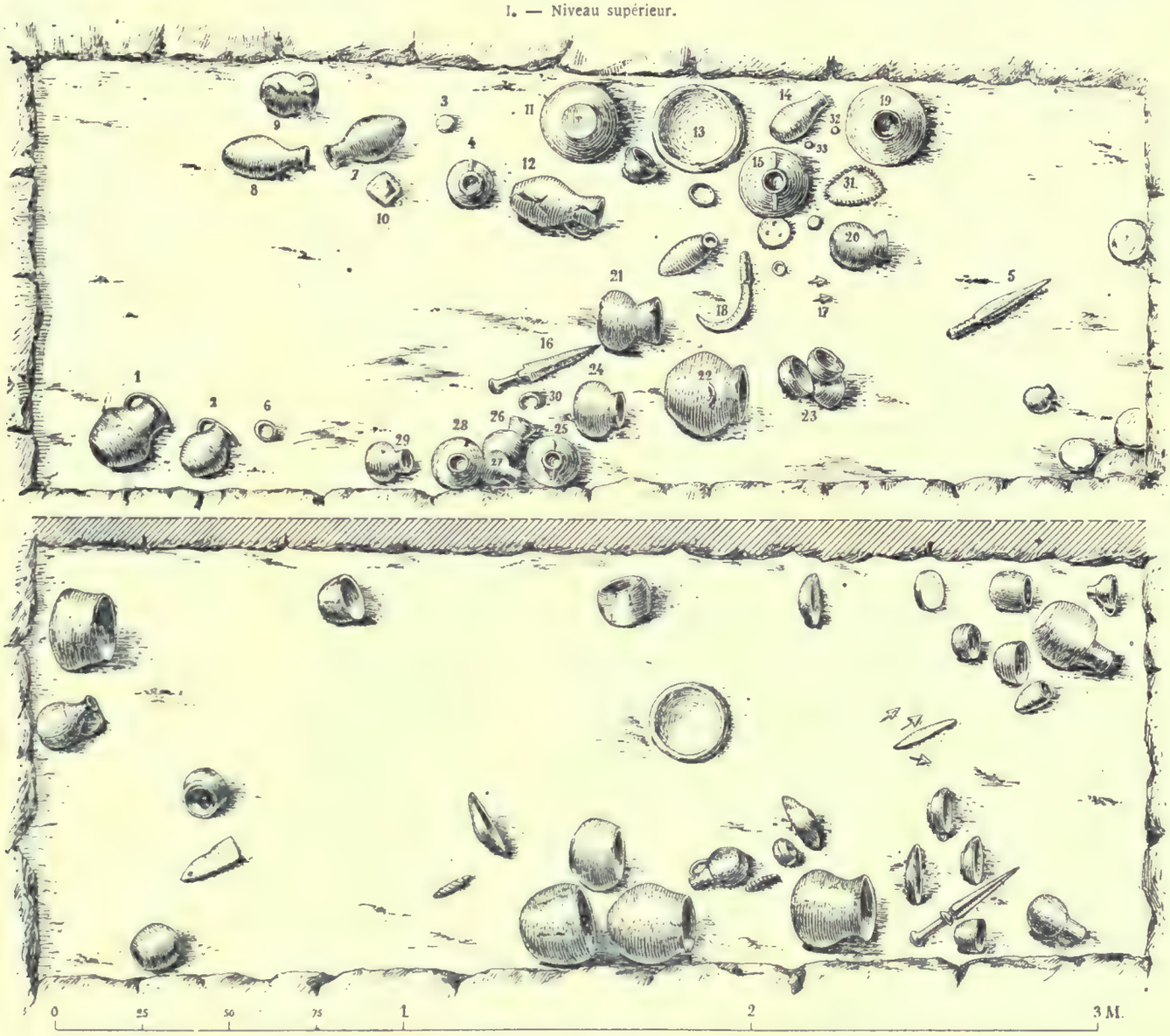

II. — Niveau inférieur.

FIG. 360. — Tchila-Khané. Dolmen n° 2. Dispositif du mobilier funéraire (1).

47. Grands plats en terre noire; 48. Petite jatte; 49, 50, 51. Petits vases; 52 à 56. Œnochoés en terre noire.

II. *Objets en bronze.* — 5. Pointe de lance; 6. Bracelet; 16. Poignard; 17. Deux pointes

(1) Ces deux niveaux ne formaient en réalité qu'une masse compacte; il faut les superposer par la pensée pour bien saisir les positions respectives occupées par les objets. Nous avons pris deux croquis au moment des fouilles afin d'éviter la confusion.

de flèches ; 18. Faucille ; 30. Bracelet ; 32 et 33. Bagues ; 38 et 39. Ornements en forme de double spirale ; 43. Poignard ; 44. Pointe de flèche ; 58. Bracelets.

Fig. 361-368. — Age du bronze. — Tchila-Khâné, vases en terre, 1/4 de grandeur naturelle.

III. *Objets divers.* — 10. Perles en verre et pâte de verre, et une petite perle en or ; 31. Un collier en perles de verre bleu ; 57. Une pierre à aiguiser.

On peut juger par cette nomenclature des objets trouvés dans une sépulture relativement peu importante, de ce que devaient renfermer les grands dolmens de Namin qui malheureusement avaient tous été spoliés.

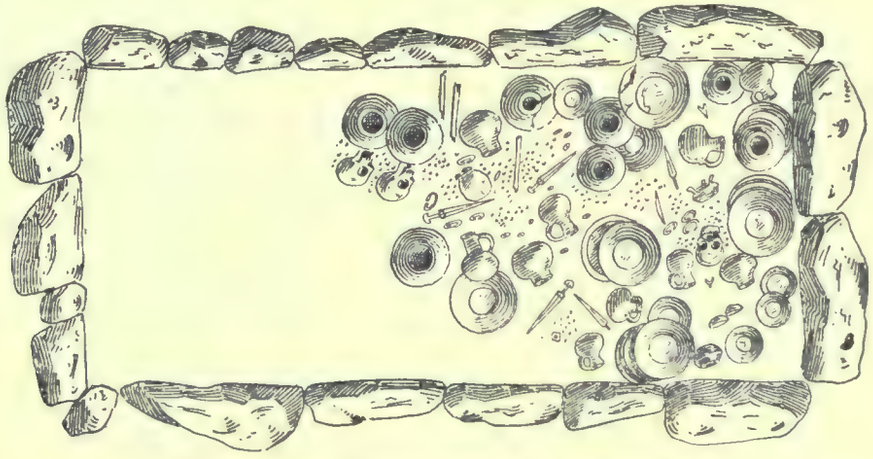

Fig. 369. — Tchila-Khané. Dolmen n° 3. Age de bronze.

Dolmen n° 3. — Cette sépulture était, elle aussi, intacte (fig. 369).

Dimensions de la cuve : $3^m,25$ de long sur $1^m,40$ de large et $0^m,80$ de profondeur. Même mode

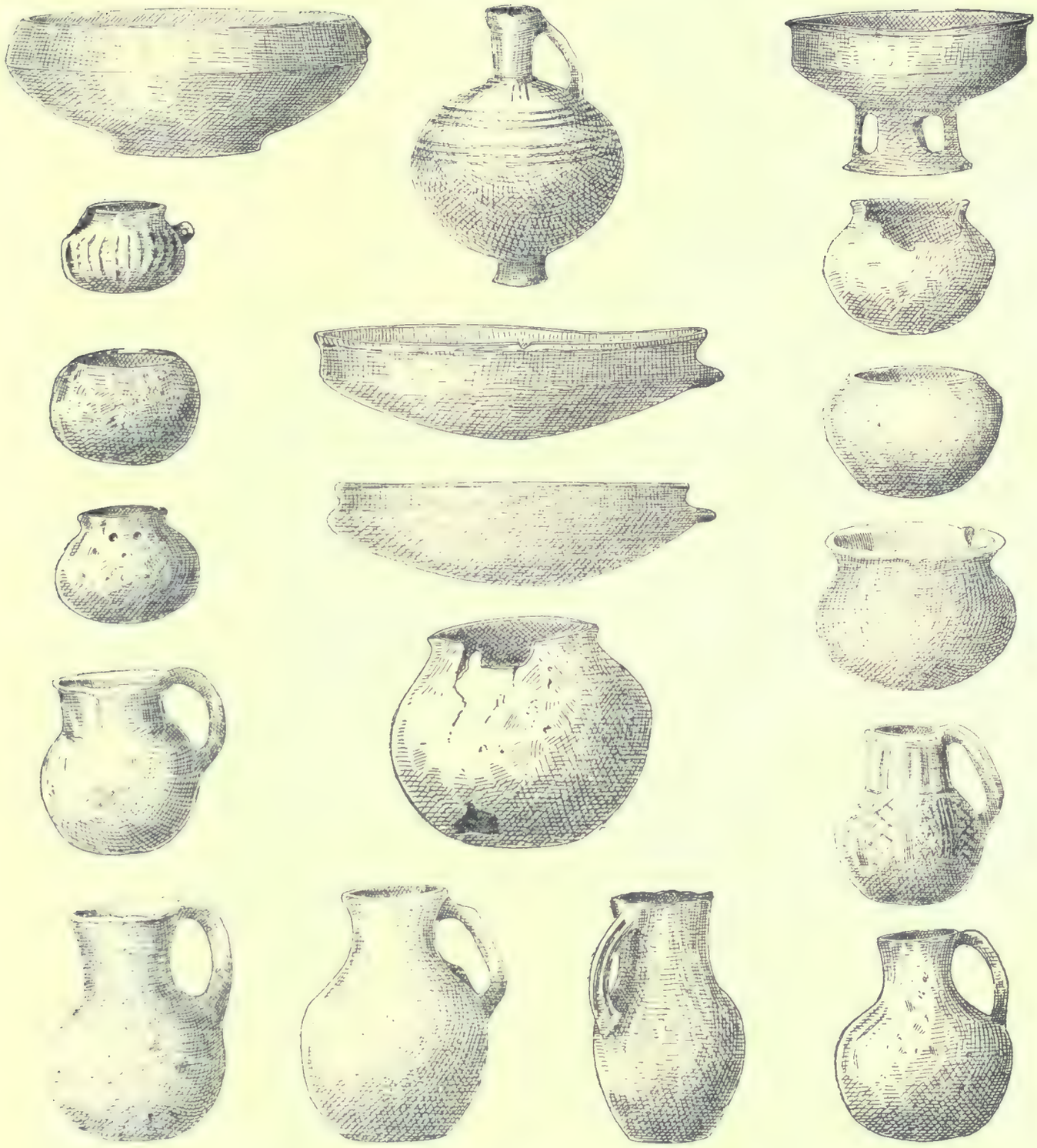

Fig 370-388. — Dolmens de Tchila-Khané. Age du bronze. Vases en terre noire, rouge ou grise. 1/4 grandeur naturelle.

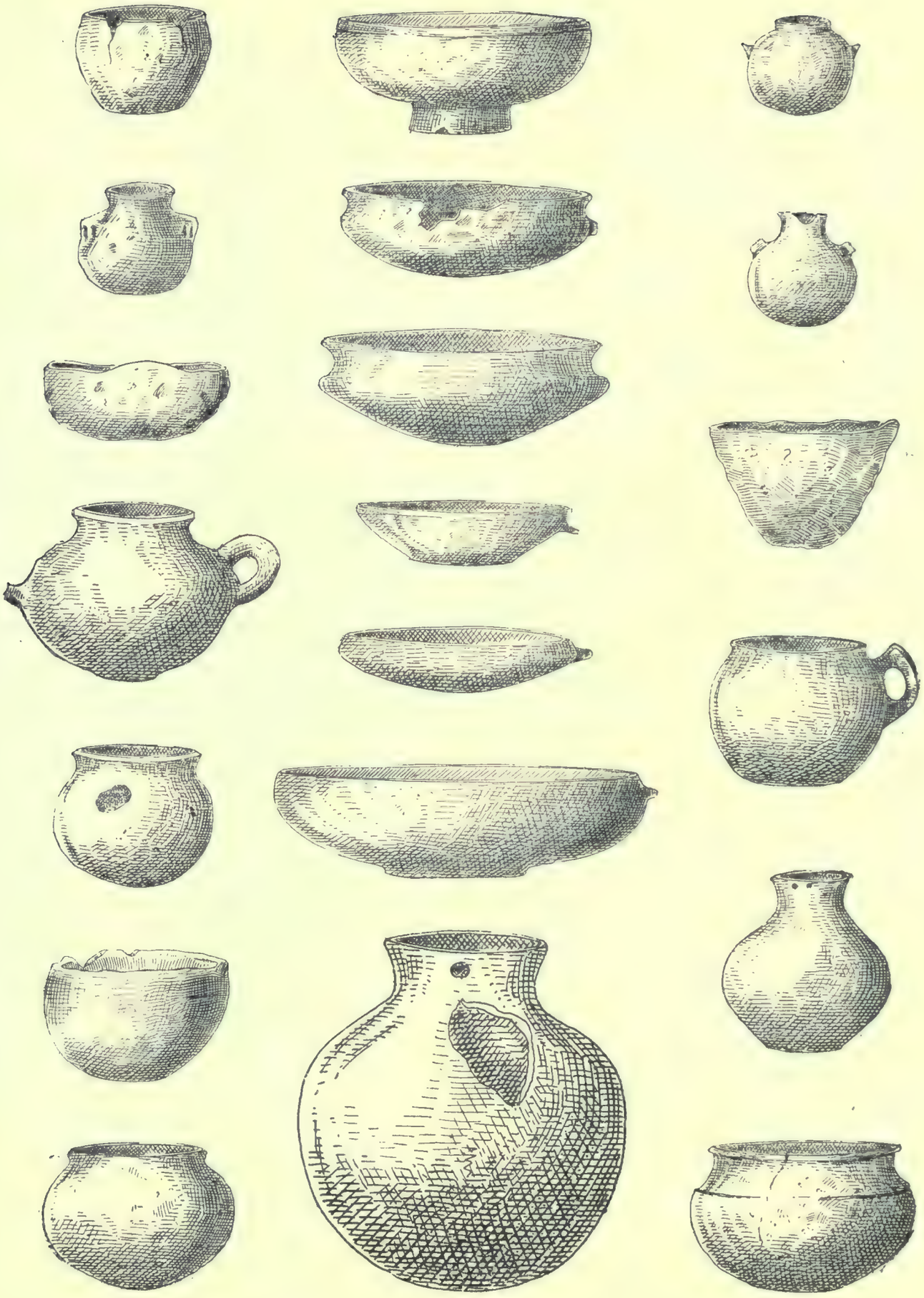

Fig. 389-408. — Dolmens de Tchila-Khané. Age du bronze. Vases en terre noire, rouge ou grise. 1/4 grandeur naturelle.

de construction en blocs de basalte. Les trois gros blocs qui formaient couvercle étaient en place. Le cercle de pierres qui entourait le monument était peu apparent. Là encore les objets étaient entassés. En voici la liste : Sept bracelets anneaux, avec ornements en spirale filigranée et un à section triangulaire ; treize bagues dont une à section rectangulaire ; deux spirales longues de $0^m,065$; cinq bossettes de $0^m,02$ de diamètre ; une bossette de $0^m,01$ et quatre de $0^m,03$; une attache percée de deux trous ; un pendant de collier, en forme de croissant, mesurant $0^m,06$. Trois dagues, une avec poignée rapportée, les deux autres coulées d'une seule pièce ; deux têtes de lance ; deux couteaux, dont un muni d'un dos. Les dagues portaient encore les traces de fourreaux en cuir (?) et en étoffe. Tous ces objets étaient de bronze. Il a été trouvé également beaucoup de perles en cornaline et en pâte émaillée, une masse en grès et une pointe de flèche en silex, la seule de ce genre rencontrée jusqu'alors. La céramique était représentée par environ 50 vases (fig. 370-388 et 389-408).

Fig. 409. — Tchila-Khâné. Dolmen n° 4. Age du bronze.

Dolmen n° 4. — Ce monument est le plus complet que nous ayions exploré à Tchila-Khâné. Il était au centre d'un cercle de pierres et parfaitement conservé. Le tumulus, qui autrefois s'élevait sur le dolmen, le recouvrait encore dans son entier, laissant à peine deviner les trois blocs énormes formant le couvercle de la sépulture, qui mesurait 4 mètres sur $2^m,05$ de large. La cuve elle-même présentait $3^m,50$ de longueur sur $1^m,28$ de largeur et $1^m,30$ de profondeur. Cette sépulture était absolument intacte, et renfermait six crânes, dont un d'enfant. Les ossements étaient dans un état de conservation qui nous a permis de reconnaître l'emplacement de chaque squelette près duquel les objets lui appartenant avaient été groupés. Le croquis pris sur place donne la disposition de ces sépultures.

Le squelette n° 1 était assis, les autres, allongés, étaient posés les pieds ramenés vers le centre du dolmen qu'occupait la sépulture d'enfant. Les vases formaient une couche de $0^m,50$ au-dessous de la surface de la terre qui encombrait la cuve ; puis venaient les squelettes et les menus objets,

déposés à une profondeur de $0^m,90$ sur un lit de charbon et de cendres, reposant lui-même sur une couche de blocs formant une sorte de pavage.

Ce dolmen renfermait 28 vases en tout, œnochoés, plats, urnes et gobelets, une dague en bronze ornée d'un manche en corne, un disque concave et de petites bossettes, le tout en bronze. Les bossettes servaient d'ornements de coiffure pour les femmes. A cette liste il convient d'ajouter de nombreuses perles en pâte de verre.

Le dolmen n° 5 situé près du n° 4, était beaucoup plus petit; il ne mesurait que $1^m,80$ sur $0^m,85$ de large et ne contenait qu'un vase et quelques perles.

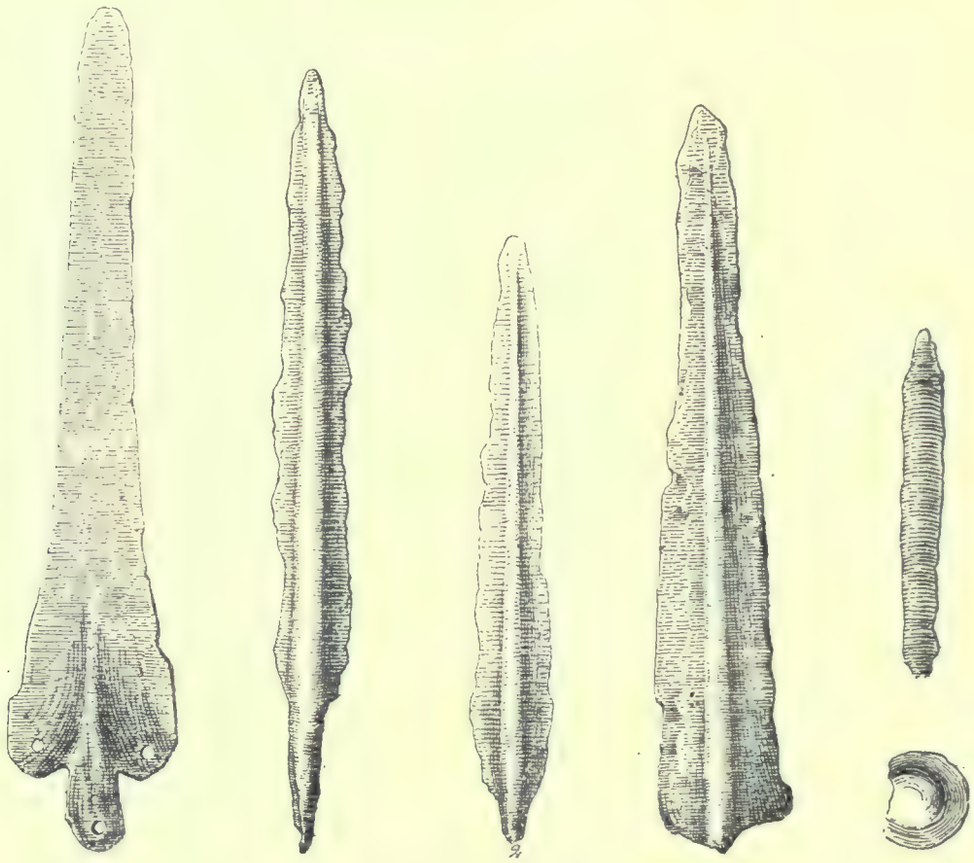

Fig. 410-415. — Tchila-Khâné. Age du bronze. 1/2 grandeur naturelle.

Dolmen n° 6. — Le dernier de la ligne vers la frontière russe avait été vidé par les pâtres qui en avaient fait un abri pour surveiller leurs troupeaux.

Le dolmen n° 7 situé à l'autre extrémité de ce groupe, près du n° 1, avait été fouillé par l'Émir-Touman et ne renfermait plus rien.

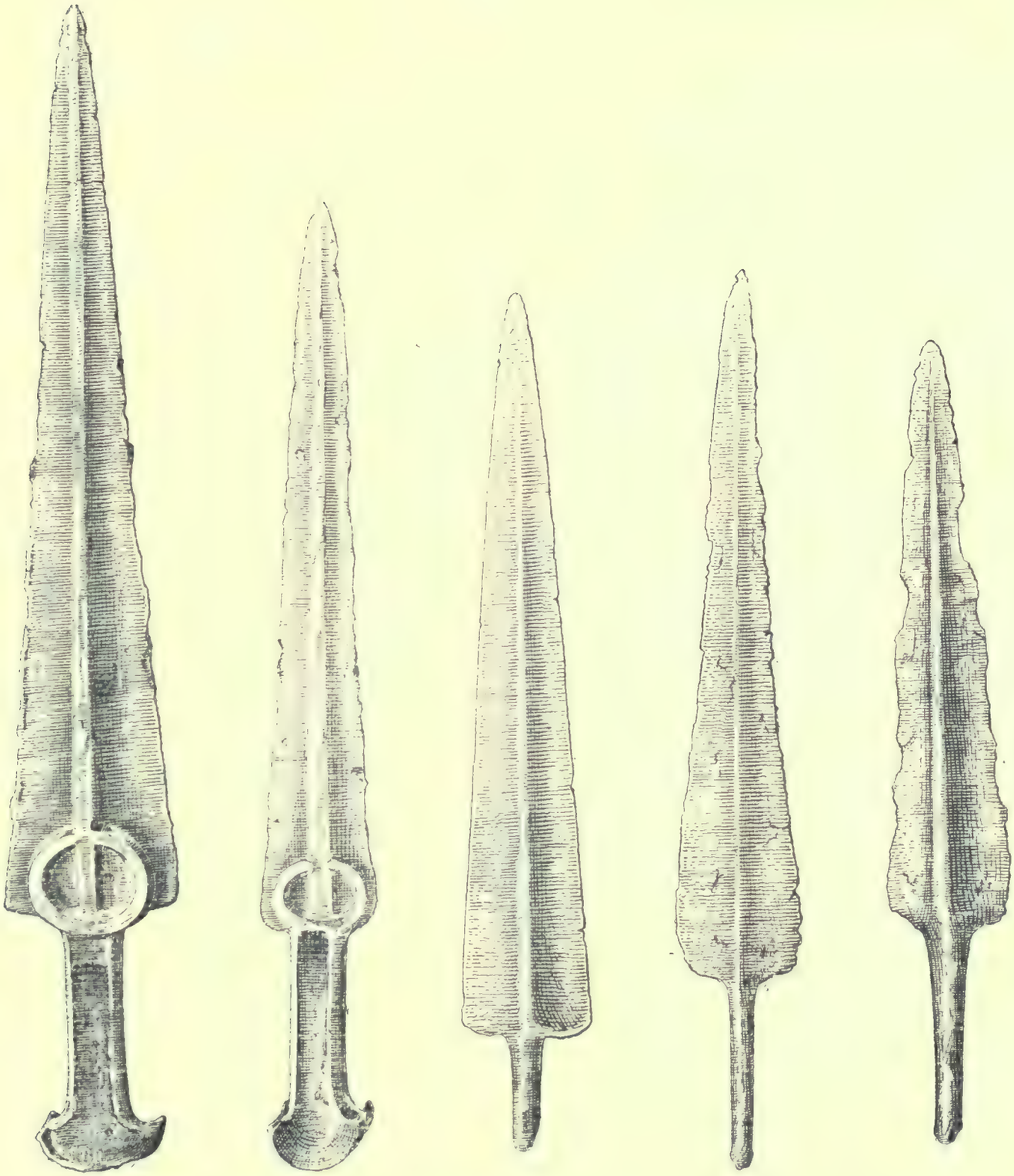

Fig. 416-420. — Dolmens de Tchila-Khâné. Age du bronze. Dagues et têtes de lances en bronze, 1/2 grandeur naturelle.

FIG. 421-447. — Tchila-Khâné. Age du bronze. Colliers en pâte de verre et pierres dures. Bijoux et ornements en bronze. Fusaïoles en terre cuite.

Autour de ces monuments se trouvaient groupées quelques sépultures sans doute appartenant à des pauvres et qui ne nous ont donné que des fragments de vases.

Ces fouilles nous avaient pris les journées des 20, 21 et 22 juin; le terrain sur ce point étant complètement exploré nous passâmes à une colline voisine, Lor-Daghi, tout en conservant notre camp toujours au même emplacement.

Lor-Daghi. — Lor-Daghi est un large plateau vallonné, d'un aspect dénudé, couvert d'une herbe rare et semé de rochers; du côté du Talyche et du Lenkoran il est bordé par des escarpements dominant les déclivités boisées qui descendent vers la Caspienne. Le panorama est très vaste: il s'étend des îles Sari et de l'embouchure de l'Araxe jusqu'à Astara; les maisons et les navires à l'ancre ressemblent de loin à des jouets d'enfants. Le Lenkoran s'étend à nos pieds; M. J. de Morgan nous montre sur cette immense carte les sites des nécropoles qu'il a explorées lors de sa première mission en Perse.

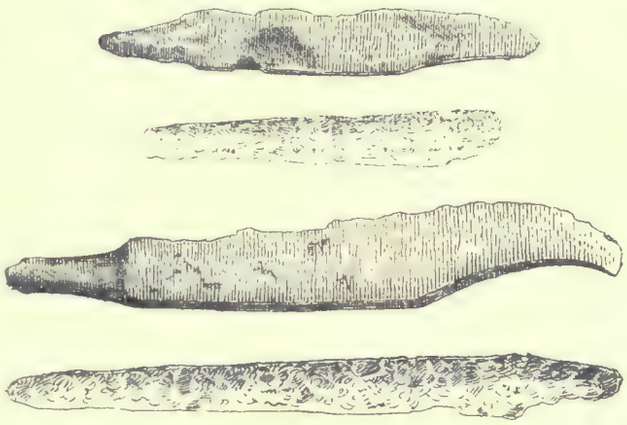

Fig. 448-451. — Lor-Daghi. Age du fer. Armes et débris de fer trouvés dans les dolmens spoliés. — 1/2 grandeur naturelle.

Nous ne sommes plus ici en présence de quelques dolmens isolés, mais d'une véritable nécropole avec tumuli, cercles de pierres, et larges dolmens; mais, malheureusement, il ne nous faut pas longtemps pour nous convaincre que la spoliation s'est étendue partout. Nous fouillons, cependant, en entier ou en partie, douze dolmens ou tumuli; ils étaient du type de ceux explorés à Tchila-Khâné.

Les dolmens n°s 1, 2 et 3 construits en pierre volcanique, en très mauvais état de conservation, mesuraient 3^m,80 de long sur 1^m,50 de large. Des débris de fer qu'ils renfermaient indiqueraient que leur spoliation remonte à une époque reculée.

Dolmen n° 4. — Mesurait 2^m,90 de long sur 2^m,40 de large, à l'extérieur. Le couvercle du ciste se composait de deux énormes dalles reliées ensemble par des pierres de dimensions moyennes, le tout formant une masse si compacte et tellement semblable à la roche naturelle que nous avons hésité un moment à y reconnaître une sépulture. Non sans peine d'ailleurs, le bloc le moins volumineux fut déplacé; il nous fut, alors, possible de pénétrer dans une cuve terminée à ses extrémités par deux grandes dalles et formée de murailles sèches sur les côtés. Cette sépulture mesurait 2^m,50 de long, 1^m,45 de large et 1^m,10 de profondeur, elle n'était pas complètement pleine de terre. Nous rencontrons d'abord une couche de terre fine, puis un lit de pierrailles volcaniques,

enfin des vases en terre, noire ou rouge, qui formaient une masse continue vers la face Nord, celle par laquelle nous avions pénétré dans le tombeau. Au-dessous se trouvaient les débris des ossements de plusieurs corps. Le mauvais état de conservation des os ne nous a pas permis de relever le nombre des squelettes. Dans leur voisinage immédiat étaient les objets de bronze et les perles de pâte de verre.

Fig. 452.

Fig. 453.

Fig. 454.

Fig. 455.

Fig. 456.

Lor-Daghi. Age du bronze. — Fig. 452. Vase en terre fine grise, 1/4 gr. nat. — Fig. 453-454. Bagues en bronze, 1/2 gr. nat. — Fig. 455. Terre cuite, 1/2 gr. nat. — Fig. 456. Collier, pâte de verre, 1/2 gr. nat.

Voici le détail de ce mobilier funéraire : trente-trois vases, urnes, plats très nombreux, œnochoés et bouteilles. Une de ces œnochoés est très ornée, comme les vases du Caucase, gobelets, etc. Les objets suivants étaient en bronze : trois poignards du type le plus ordinaire, lame de forme triangulaire, ornée d'une nervure centrale et d'un croissant en relief près de la poignée. Un poignard à pommeau rond. Un autre poignard à soie de forme plus courte. Trois petites dagues ou couteaux à double tranchant. Un couteau recourbé avec un seul tranchant. Une tête de lance. Un petit anneau. Une sorte de spatule. Nous avons trouvé en plus une pierre à aiguiser et des perles en pâte de verre.

L'intérêt de cette sépulture est que tout s'y trouvait parfaitement en place. Les armes offrent une grande analogie avec celles découvertes à Veri dans le Lenkoran ; comme mode de construction, le dolmen se rapproche beaucoup plus de ceux de Kraveladi, ou même de Djonu, mais ne saurait être attribué qu'à l'âge du bronze. Les objets de fer font entièrement défaut.

Sur les autres points les fouilles sont moins fructueuses.

Dolmen n° 5. — Entouré d'un cercle de grosses pierres, il était en ruines et mesurait $3^m,80 \times 1^m,75$.

Dolmen n° 6. — Également entouré d'un cercle de pierres parfaitement conservé et mesurant $9^m,90$ de diamètre. On retrouvait même les restes du tumulus qui, ruiné, ne renfermait rien.

Dolmen n° 7. — Mesurait $2^m,20 \times 1^m,80$, semblait n'avoir pas été spolié, renfermait dix

vases, tous brisés. Les n°s 8 et 9, sépultures dans de petits tumuli, n'ont donné que des débris de vases informes.

Dolmen n° 10. — Fouillé par M. Lampre. Mesurant 2^m,60 de long sur 1^m,50 de large avec une profondeur de plus d'un mètre, n'a donné que des débris de vases en terre noire ou rouge et une pierre à aiguiser.

Tumulus n° 12. — Ce tertre dominait toute la nécropole; nous le faisons attaquer par une quinzaine d'ouvriers. A 0^m,30 de la surface nous trouvons une muraille de blocs de grosses pierres, dessous un lit de pierres moins grosses, puis le sol en place, et rien.

Le terrain nous paraissant épuisé, nous reportons les travaux près du camp. Pendant nos fouilles à Lor-Daghi nous sommes favorisés par un temps clair et splendide qui nous permet d'admirer encore le site grandiose qui nous entoure. Le matin c'est le panorama de la Caspienne; le soir, quand le soleil baisse derrière le Savalan, la montagne s'anime de tons d'une douceur et d'une richesse impossibles à décrire. Nos voisins les Russes viennent nous rendre des visites amicales. Sur ce point la ligne de frontière n'a pas la rigidité européenne.

Le 25 juin, pendant l'après-midi, nous reprenons les fouilles près du camp de Tchila-Khané sur un mamelon du nom de Buchu-Kini ; nous y fouillons trois petites sépultures : une d'entre elles contenait un petit vase fait à la main en terre grossière, ayant la forme d'une urne.

Notre départ est décidé pour une autre localité, située plus au Sud. Avant de quitter je fais sonder deux dolmens situés près du camp, ils sont en assez mauvais état.

L'un mesure 2^m,50 sur 1^m,50 et une profondeur de 0^m,95. Il était construit en calcaire; ruiné par les cultures, il n'a donné que de grands vases brisés et une pointe de flèche en bronze.

L'autre dolmen, également construit en pierre calcaire, avait 3 mètres de long sur 1^m,45 de large. Le couvercle de la cuve était formé de trois grosses dalles au milieu desquelles un buisson d'épines et d'églantier avait pris racine. La sépulture était intacte : elle était pauvre et ne nous a donné que six vases en terre, un petit poignard, une lame et une aiguille, le tout en bronze. De plus, un collier en perles de pâte de verre. A l'intérieur du dolmen toute la sépulture était recouverte par un lit de grosses pierres. Le 26, nous restons avec M. Lampre pour terminer cette fouille, pendant que le reste de la mission lève le camp.

En dépit du nombre de tombes spoliées, nos fouilles nous avaient donné de précieux renseignements, établissant une parfaite similitude avec les sépultures explorées dans le Lenkoran.

Chagoula-Dérré. — Le 26 juin, après avoir terminé les fouilles à Tchila-Khané, nous nous mettons en route avec la seconde section de la caravane. Le temps est beau et froid, il souffle un

grand vent de la Caspienne. Nous franchissons un ravin, nous allons retrouver le sentier de la frontière et nous gravissons une côte autrefois boisée, mais sur laquelle on ne voit plus que les squelettes noircis de la forêt. L'Émir a tout transformé en pâturages. L'herbe y est abondante et semée de fleurs violettes. Le pays présente toujours le même aspect, vallonné et nu, mais le sol est cultivé, sur bien des points, et produit des céréales.

En arrivant, nous trouvons les chantiers de fouilles installés sur sept petits tumuli. Ils ne donnent que des débris de vases. Près de là, nous voyons les restes de grands dolmens en pierre calcaire, tous ruinés. Pendant l'après-midi, nous faisons encore ouvrir d'autres tumuli ; un seul nous donne un vase entier, un crochet en fer et une bague en bronze.

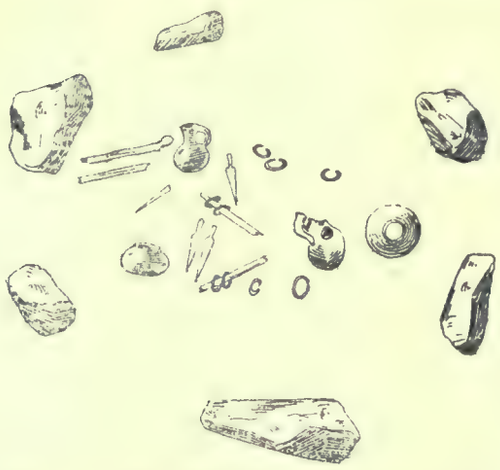

Fig. 457. — Plan d'une sépulture à Chagoula-Derré. Échelle de $0^m,05$ par mètre.

Le 27, nous transportons nos recherches vers le Sud du camp. Nous ouvrons, sur le bord de la route, un amas de pierres. C'était une sépulture, bouleversée en partie seulement; il s'y trouve trois vases en terre noire, dont un, orné de côtes, porte un bec, des bracelets, deux plaques en bronze, provenant d'une ceinture semblables à celles de Djonu et deux superbes poignards en bronze. Les poignées font corps avec la lame et sont richement ornées d'incrustations en corne (fig. 459 et 462). Cette sépulture pouvait être de la fin de l'âge du bronze; mais, dans le groupe que nous explorons près de là, sur une colline, nous sommes en plein âge du fer. Les tombes sont dans le plus complet désordre.

La première que nous ouvrons était à même le sol, elle ne donne que deux bracelets en bronze, la seconde un collier en perles de cornaline. Plus loin, nous ouvrons une sorte de tertre : il renfermait trois sépultures.

La première était presque à fleur de sol ($0^m,50$) et au milieu de pierres sans ordre; elle nous a donné une perle en forme de scarabée, en pâte émaillée bleu turquoise, et une ceinture de bronze large de $0^m,13$, décorée d'ornements faits au point (fig. 466).

Dans la seconde sépulture, une ceinture de bronze uni, large de $0^m,085$ et d'un diamètre de $0^m,73$ occupait sa place sur le corps. Près de là se trouvaient également une bague et deux bracelets en bronze, un couteau en fer, des perles de cornaline et de jaspe rouge, à facettes, très bien taillées. Ce mode de taille est propre à l'âge du fer (fig. 465). A la gauche du squelette, qui reposait face au Nord, et près de la ceinture était un poignard en fer dont la poignée, d'une forme caractéristique (fig. 468), était ornée de deux disques de bronze qui formaient le pommeau ; puis un second couteau en fer.

La troisième tombe ne renfermait qu'un bracelet de fer.

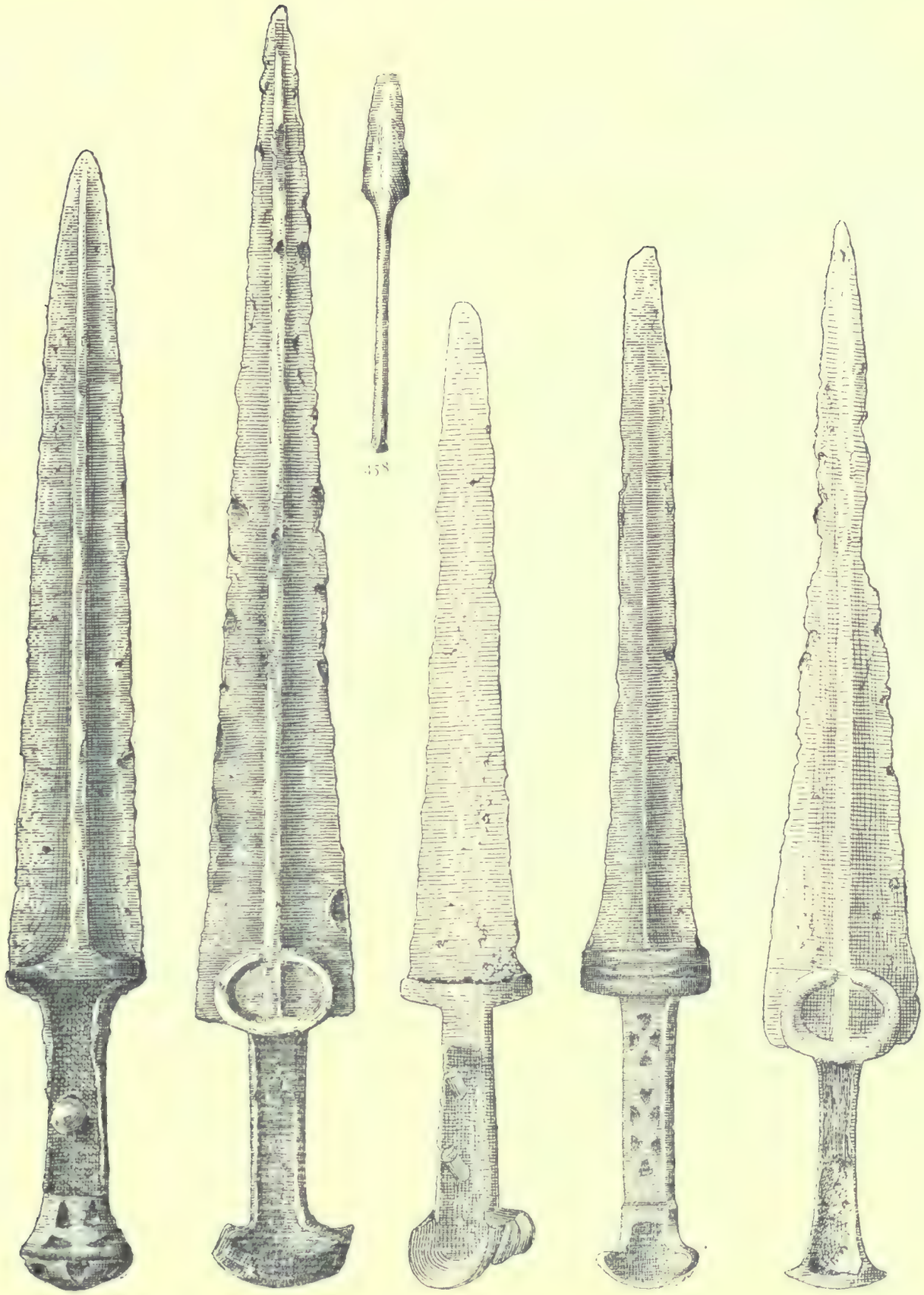

459. 460. 461. 462. 463.

Fig. 458-463. — Chagoula-Derré. Armes en bronze. 1/2 grandeur naturelle. Age du fer(?). — Note. Ces armes en bronze ont été trouvées mélangées à des objets en fer.

En continuant les fouilles sous ces tombes, dans un sol toujours remanié, nous trouvons, à $1^m,70$ de profondeur, une autre sépulture qui contenait des vases en terre, urnes, plats et gobelets; de plus, une petite lame en bronze d'une forme très primitive.

Cette superposition de sépulture est la preuve que le pays, occupé par des populations ne possédant que le bronze, a été envahi par une autre race qui possédait des armes de fer.

Pendant que je surveillais le travail sur ce point, M. Lampre explorait un autre groupe faisant suite sur la même croupe et situé autour et au milieu de deux tumuli ruinés.

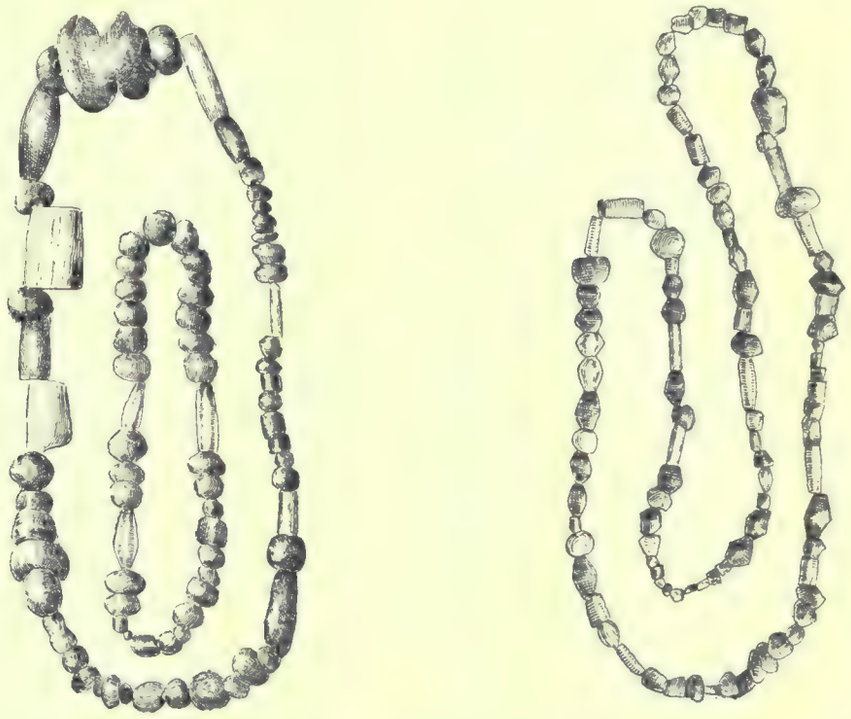

Fig. 464 et 465. — Age du fer. Colliers avec perles de jaspe rouge taillé à facettes.

Sépulture n° 1. — Dans une ellipse de blocs de pierre mesurant $1^m,80 \times 1^m,40$, a donné trois javelots en fer, des perles en cornaline et en pâte de verre, deux bagues dont une en torsade et une petite pointe en bronze.

Sépulture n° 2. — Dans un tumulus formé d'un amoncellement de cailloux; M. Lampre y a relevé les objets suivants : une lance en fer, une épée dont la lame et la soie étaient en fer et le pommeau en bronze, une autre garde en bronze provenant d'une dague, une lame en fer et des perles en cornaline et en pâte de verre.

Sépulture n° 3. — Donne deux bracelets en bronze ciselé, dont un avec têtes de serpents, des

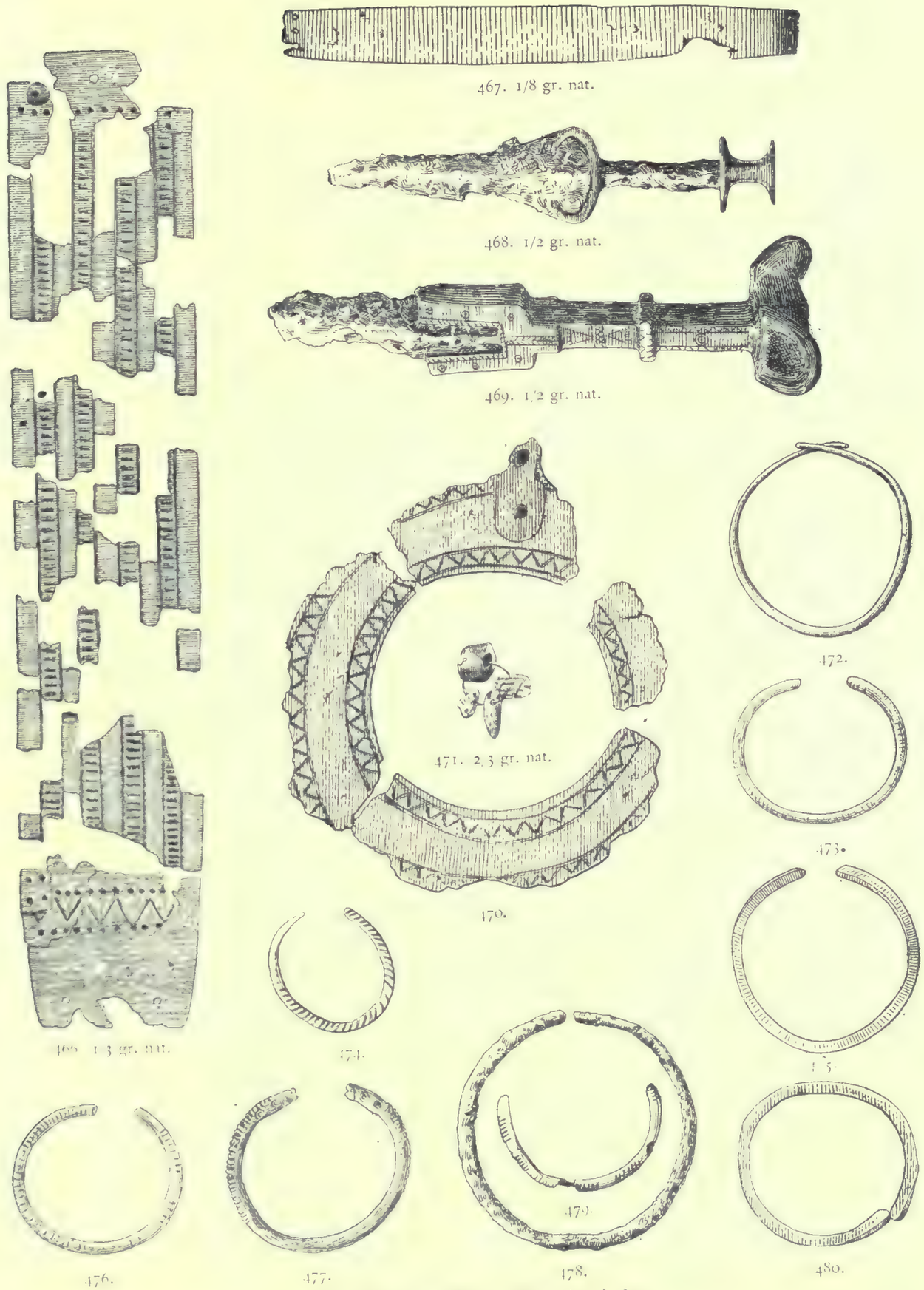

Fig. 166-480. — Chagoula-Derré. Age du fer.

466-467. Ceintures en bronze. — 468-469. Poignées d'épées en bronze. — 470. Pendentif en bronze. — 471. Perles de collier 472-480. Bracelets en bronze, 1/2 grandeur naturelle.

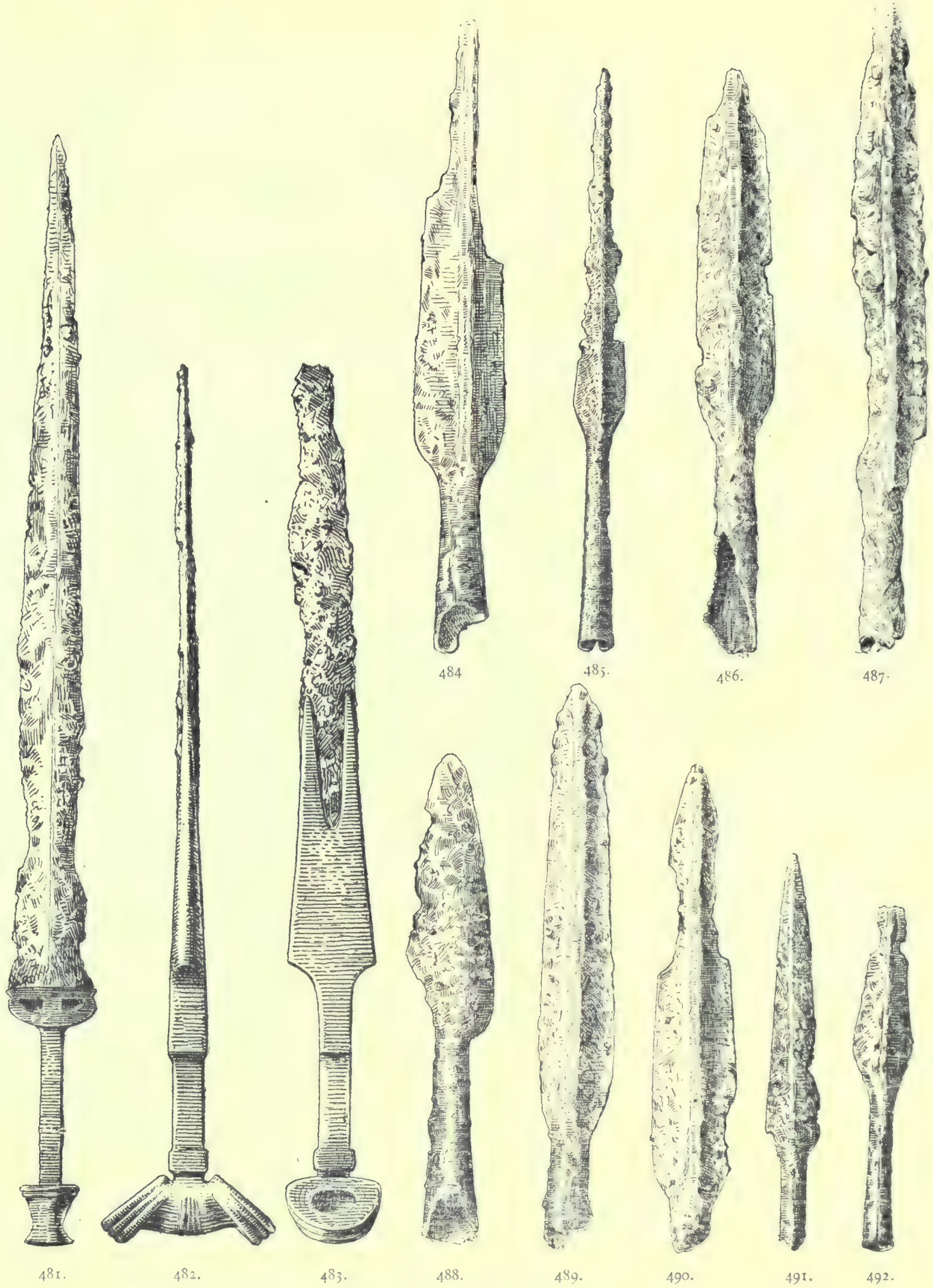

FIG. 481-492. — Chagoula-Dèrré. Age du fer.

Têtes de lances en fer. — Épées en fer avec poignées de bronze, 1/2 grandeur naturelle.

anneaux de bronze, des lames et pointes en fer, des perles de pâte émaillée, et, dans un lit de charbon, une ceinture en bronze non ciselé (fig. 467).

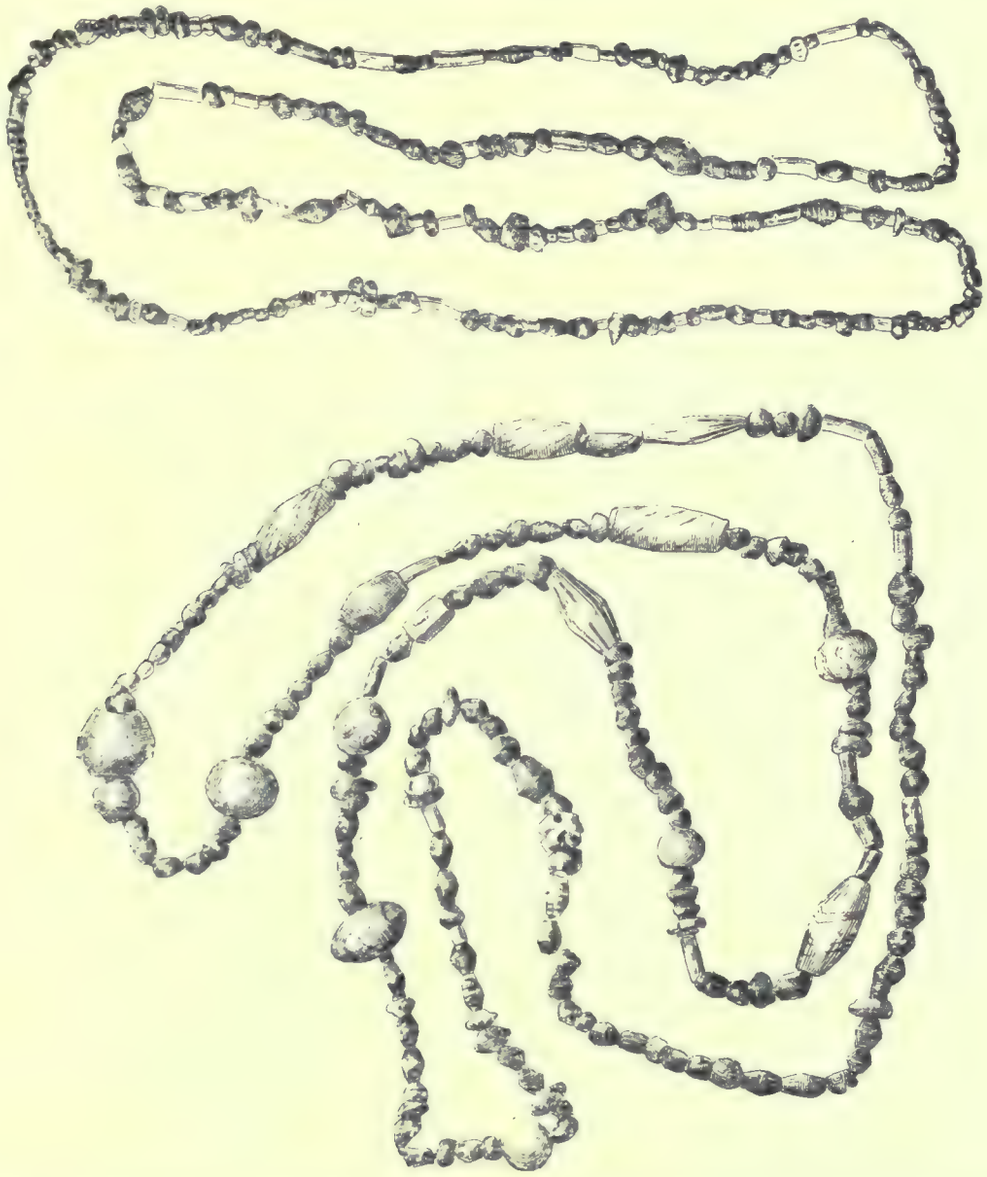

Fig. 493 et 494. — Chagoula-Derré. — Sépultures de l'âge du fer. — Colliers avec perles taillées à facettes, 1/2 grandeur naturelle.

Sépulture n° 4. — Mesurant 1 mètre sur 1^{m},10. On y a trouvé les objets suivants : neuf bracelets (cinq sont ciselés), dont un plat et deux ornés de têtes de serpents (fig. 477), quatre bagues, le tout en bronze, quatre têtes de lances et un couteau en fer, une pierre à aiguiser, un collier de perles de pâte et de grosses perles de verre.

Le 29 juin, la mission va reconnaître du côté de Soua et de Vadjalik, vers le Sud,

des dolmens qui nous sont signalés par le guide. Nous continuons les travaux à Chagoula-Dèrré.

Nous faisons sonder deux grands tumuli qui ne donnent rien, et nous continuons nos fouilles au milieu des tombes de l'âge du fer.

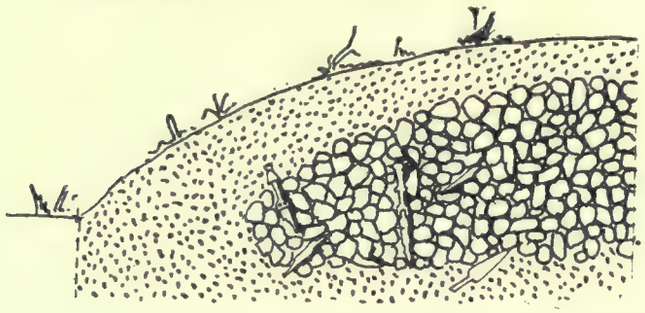

Fig. 495. — Chagoula-Derré. — Coupe d'une sépulture de l'âge du fer. Échelle de $0^m,015$ par mètre.

Sépulture n° 5. — N'est en réalité que la continuation du n° 4. A une profondeur variant entre $0^m,30$ et $0^m,50$. M. Lampre trouve un bracelet en bronze ciselé, plusieurs bagues, des perles en cornaline, d'autres en verre bleu à chevrons jaunes, un anneau de bronze à plusieurs spires, un autre en bronze uni et abondance de poterie rouge.

Sépulture n° 6, toujours à la suite. — Donne une dague à garde de bronze, une épée de fer avec une poignée en bronze. Ces armes avaient été brisées intentionnellement ; on retrouve séparément le pommeau et la pointe. Cette poignée est très ornée de ciselures (1).

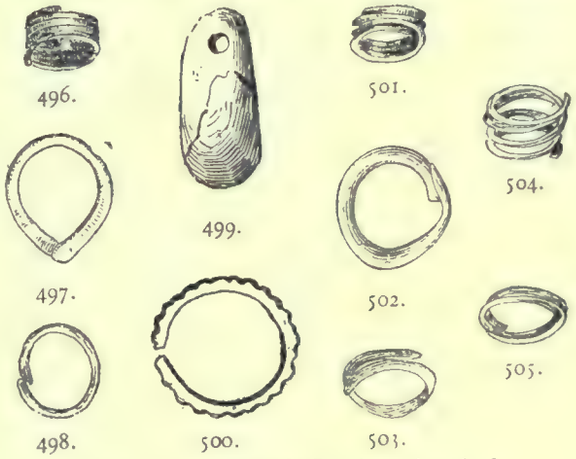

Fig. 496-505. — Chagoula-Derré. — Age du fer. Ornements de bronze.

Le jour suivant, 30 juin, nous poursuivons les fouilles toujours sur le même point. Nous continuons à trouver des armes en fer, lances, épées et couteaux, des perles de cornaline et de pâte de verre en abondance. Les sépultures sont tellement confuses et entremêlées que je ne puis préciser le nombre exact de celles que nous avons explorées et qui s'élèvent au chiffre de trente environ. Pendant tous ces travaux nous sommes contrariés par un temps très froid et un vent violent. Nos observations étant finies, le départ est décidé pour le lendemain.

Vadjalik. — Le 1er juillet, à six heures, nous nous ébranlons, suivis de la caravane. Une brise légère souffle et tempère la chaleur de l'été. Nous marchons jusqu'à dix heures à travers un pays affreux : pas un arbre, rien qu'une immense étendue jaune, sèche, parsemée de maigres récoltes ; c'est le plateau persan dans toute sa laideur. Les sentiers sont bons et traversent quelques villages,

(1) Cet objet fait maintenant partie de la collection de S. M. le Shah de Perse.

semblables à ceux déjà vus, où nous excitons la même curiosité de la part des indigènes qui se pressent sur notre passage en groupes bariolés et pleins d'animation. Le guide nous arrête en pleins champs, au milieu de dolmens et de tumuli.

Nous sommes près de Qal'a-Sar, dont les misérables maisons couvrent un coteau sur notre gauche. On fait la halte du déjeuner, nous inspectons avec soin la nécropole: elle est très étendue, mais tout a été bouleversé par les cultures. Les dolmens sont entr'ouverts, les tumuli portent des traces de spoliation. Ce terrain ne promet que des déboires; à 11 heures nous remontons à cheval et poursuivons la route sous un soleil dardant avec la force de l'été. Bientôt nous quittons le plateau; le pays devient moins laid à mesure que nous avançons vers les crêtes boisées contiguës au Talyche. Au lieu de suivre le sentier, nous coupons au court à travers des prairies naturelles, au milieu d'une herbe haute et épaisse, semée d'iris aux touffes violettes. Sur la gauche les coteaux sont boisés, mais la forêt a été dépouillée de tous ses beaux arbres.

Nous dépassons un pauvre village, du nom d'Allah Duzza, et arrivons à un petit ruisseau que nous remontons; c'est un bras du Qara-Sou. Nous rencontrons quelques dolmens ruinés, puis rejoignons la route de Souah à Astara. Il est trois heures, nous faisons halte; la caravane nous rejoint une heure après. Nous établissons notre camp dans une prairie, à côté d'un ruisseau insignifiant, le Kechlak-Tchaï, qui se jette dans le Qara-Sou; nous sommes adossés à un amphithéâtre de montagnes de 5 à 700 mètres, en grande partie boisées. C'est un site qui nous paraît charmant après ce que nous venons de quitter.

Près de notre camp se trouvaient quelques grands dolmens en fort mauvais état de conservation. Nous prenons nos fusils et nous allons à l'Ouest, vers un coteau boisé que l'on nous dit se nommer Vadjalik. Là nous nous trouvons en présence d'une vaste nécropole composée d'énormes dolmens. Les blocs qui couvrent les cuves dépassent tout ce que nous avons vu jusqu'alors. La brousse les enveloppe de toutes parts.

Le 2 juillet, nous commençons les fouilles au milieu de ce groupe de dolmens et en faisons attaquer plusieurs à la fois.

Dolmen n° 1. — Nous choisissons la pierre la moins volumineuse du couvercle. Elle n'en mesure pas moins $1^m,85 \times 1^m,80$ avec une épaisseur d'environ $0^m,80$; on parvient à grand'peine à la déplacer, et on pénètre dans la cuve, formée de blocs énormes de basalte dressés debout et sur lesquels viennent reposer les trois roches du couvercle. L'ensemble de ce monument atteint $5^m,70$ de long et la chambre $1^m,37$ de large sur $1^m,70$ de haut. A $0^m,90$ de profondeur nous rencontrons un lit de blocs s'étendant sur toute la longueur de la sépulture. Sous ce lit étaient les ossements et un grand nombre de vases, souvent de fortes dimensions et du type olla, mais tous écrasés sous le poids des rochers entassés.

Dolmen n° 2. — Cet autre dolmen est encore plus grand : l'ensemble mesure $7^m,70$ de long et les plus gros blocs du couvercle $2^m,70$. Après avoir dégagé tout l'extérieur, on se trouve en

présence de telles masses qu'il ne faut pas songer à les déplacer avec les faibles moyens dont nous disposons. Nous sommes forcés de faire venir des mineurs d'Ardebil et c'est à coups de poudre que désormais les sépultures seront ouvertes.

Fig. 506. — Dolmen n° 3. Vadjalik. Age du bronze. Échelle, $0^m,015$ par mètre.

Ce dolmen était dans des conditions identiques au premier exploré. Sous une véritable muraille de rochers entassés gisait une couche de vases, tous en terre grossière, de formes épaisses, genre ollas, et tous broyés. Ils étaient en place; nous en avons compté vingt. Mais aucun autre objet n'accompagnait les poteries.

Dolmen n° 3. — Construction du même type que précédemment, mesurant $5^m,15$ de long. Le bloc principal du couvercle n'avait pas moins de 3 mètres de large sur $1^m,90$ et une épaisseur d'un mètre environ. Dégagée par deux coups de mine, cette sépulture ne donne que des vases brisés; mais, sous le bloc qui la fermait au Nord, se trouvaient des vases brisés et une superbe épée en bronze, du type le plus ancien, semblable à celle trouvée à Khodja-Daoud; la soie fait corps avec la lame. Cet objet avait été placé en dehors du tombeau, qui était orienté exactement Nord-Sud (fig. 506).

Dolmen n° 4. — C'est le monument le plus vaste que nous ayons exploré à Vadjalik (fig. 507-509). Il était fermé par quatre blocs énormes de basalte reliés entre eux par d'autres moins considérables et formant un ensemble de près de 10 mètres de long. La cuve seule mesurait intérieurement $7^m,70$ avec une profondeur de $1^m,36$, et une largeur au centre de $2^m,92$, se réduisant aux extrémités à $2^m,10$ et $1^m,85$; l'orientation était également Nord-Sud. La cuve, faite de blocs volumineux, était consolidée par une formidable muraille sèche de 2 mètres d'épaisseur, qui en faisait tout le tour. Les roches formant le couvercle avaient les dimensions suivantes :

A. $2^m,37 \times 2^m,53$. Épaisseur $1^m,12 — 0^m,72$.
B. $2^m,10 \times 2^m,55$. Tour $7^m,25$ (1).
C. $2^m,86 \times 1^m,55$. Épaisseur $0^m,90$.
D. $0^m,75 \times 1^m,75$. — $0^m,70$.

Une masse compacte de grosses pierres recouvrant l'ensemble formait un véritable pavage dans toute la tombe.

Il ne fallut pas moins de quatre coups de poudre pour dégager ce dolmen, et les travaux occupèrent en entier mon attention du 6 au 11 juillet. Je me suis attaché à relever tous les détails de cet important monument qui était indemne de spoliation (fig. 507-509).

(1) Cette roche avait glissé et s'était fendue en deux.

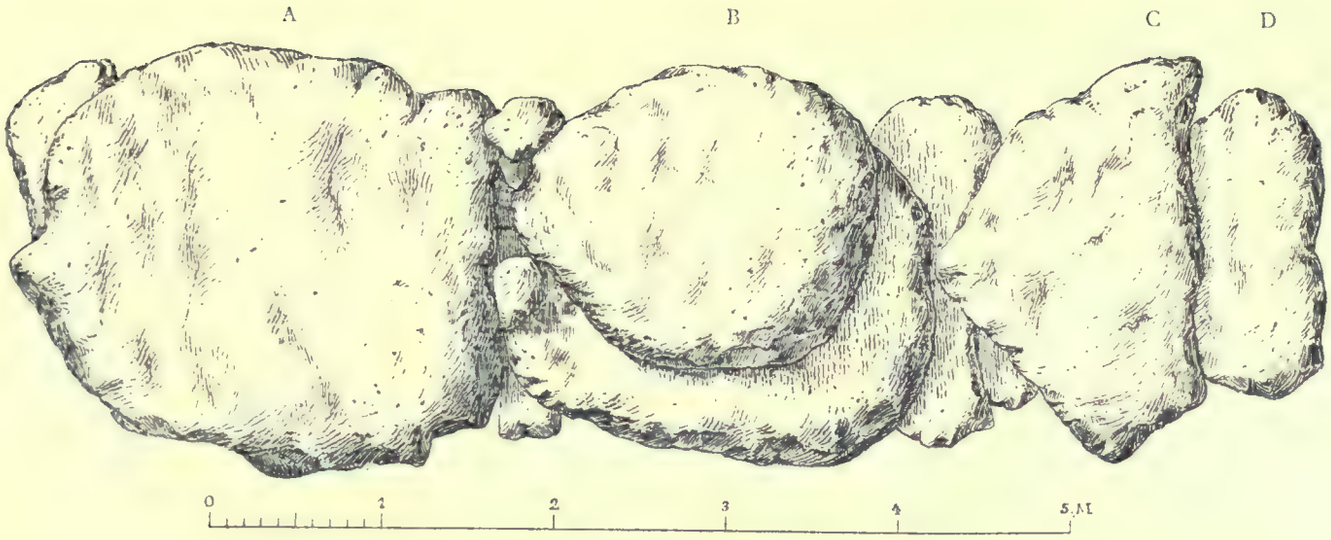

507.

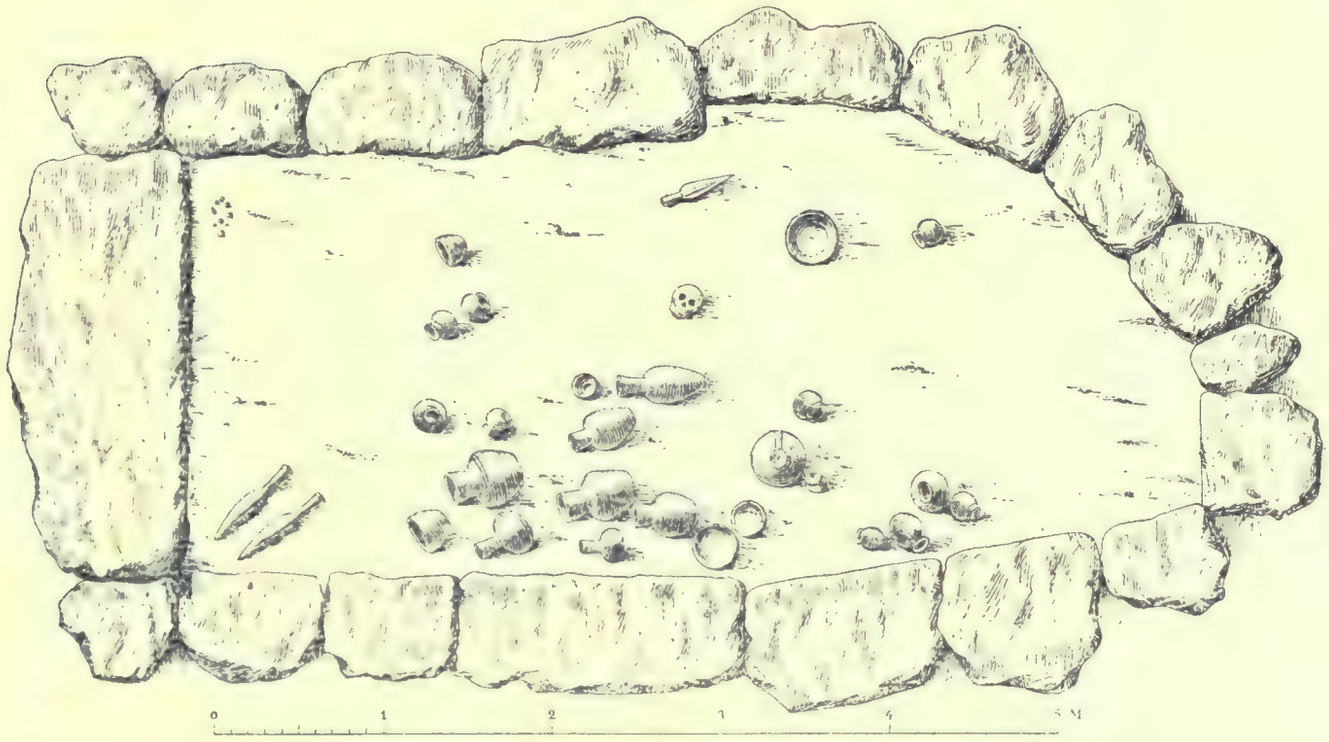

509.

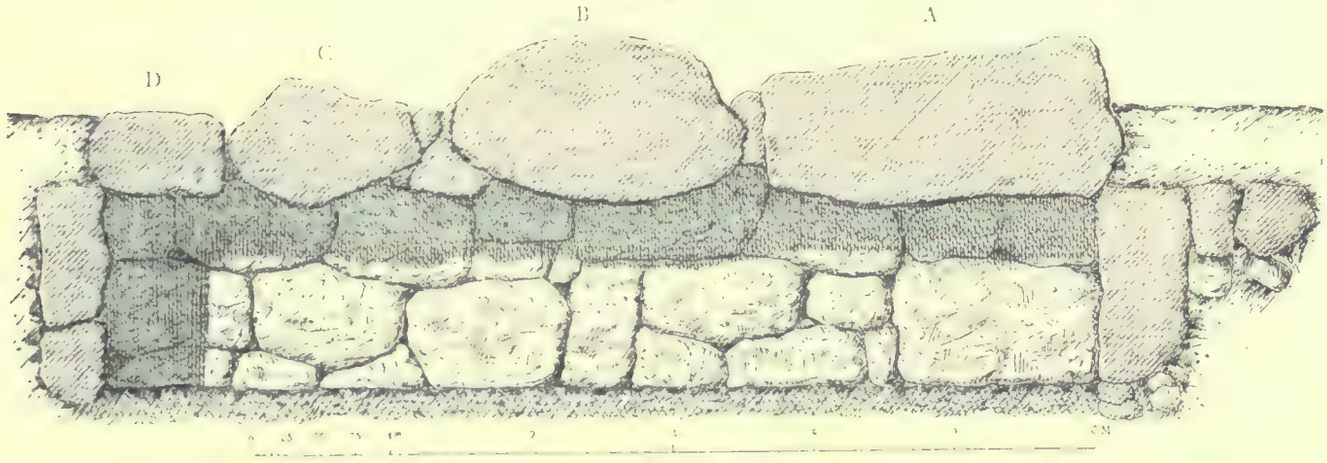

508.

Fig. 507-509. — Dolmen nº 4. Age du bronze, Vadjalik.

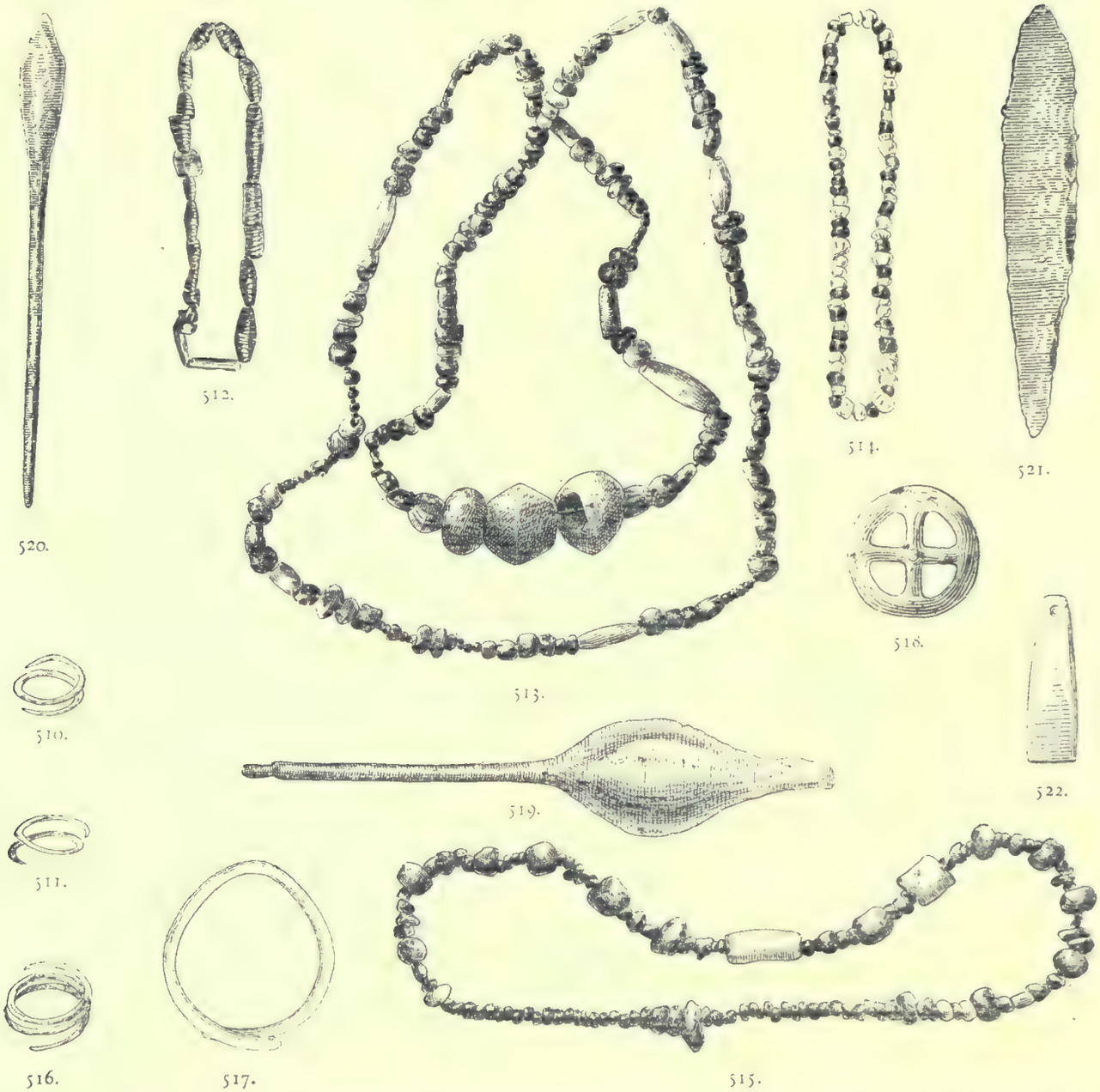

Fig. 510-522. — Vadjalik. — Échelle 1/2 gr. nat. Boucles d'oreilles en électrum. Colliers en perles de cornaline, onyx, cristal de roche, argent et électrum. Ornements, armes et instruments d'autres dolmens de l'âge du bronze (1).
Fig. 521. — Tête de lance. — Fig. 518. — Ornement, bronze. — Fig. 522. — Pierre à aiguiser.

Les fouilles commencèrent par l'extrémité Nord : dans l'angle de gauche, furent trouvées

(1) Dolmen n° 4. Échelle 1/2 gr. nat. Fig. 510, 511, 516. Électrum, boucles d'oreilles et spirale. — Fig. 519-520. Epingle et spatule en bronze. — Fig. 517. Bracelet en bronze. — Fig. 512, 513, 514, 515. Sous ces numéros on trouvera les perles en électrum, argent, onyx et cristal de roche provenant du petit ciste. Le dessinateur les a groupées avec d'autres perles provenant de divers dolmens de Vadjalik.

deux têtes de lances en bronze mesurant $0^m,110$ et $0^m,135$; elles étaient munies de douilles. Sur la droite il y avait quelques perles de collier en cornaline, dont une très grosse.

Au centre et sur tout le côté Ouest du dolmen on avait déposé un nombre considérable de vases; j'en ai compté 25. Il y en avait une bien plus grande quantité, mais ils étaient tellement serrés les uns contre les autres, leurs fragments s'étaient si bien confondus par l'écrasement, que je n'ai pu les relever tous. Ces vases se rattachaient au type suivant: urnes épaisses (1) de forme

Fig. 523-527. — Vadjalik. Age du bronze. Dolmen n° 4.

et décorées seulement de moulures grossières ou de petites anses non détachées; œnochoés avec ou sans anse; plats; tous ces vases en terre noirâtre mal cuite, à pâte très grenue, en un mot d'un style très primitif. A part cela, il y avait des coupes avec pied, d'une terre rougeâtre en dedans, noire au dehors, mais très mal cuite, bien que beaucoup plus fine comme pâte.

Vers le centre se trouvait une autre tête de lance et des bracelets en bronze.

Mais la trouvaille la plus curieuse fut celle d'un petit vase de bronze, en forme de ciste, renfermant toute une parure de femme; près de là également deux épingles et une sorte de spatule en bronze.

(1) Ces vases avaient un diamètre de $0^m,40$ sur $0^m,35$ à $0^m,40$ de haut.

Cette parure se composait de deux boucles d'oreilles et d'une spirale en électrum (fig. 510, 511, 516), et de colliers composés de perles en cornaline, cristal de roche, argent et électrum (fig. 512-515). Ces dernières étaient faites d'un fil enroulé en spirale (fig. 512) (1).

On est frappé de la pauvreté en objets précieux de ces tombes dont les constructions sont si importantes; mais il semble que la coutume, à cette époque reculée, ait été de limiter les offrandes faites au défunt à la céramique, presque à l'exclusion de tout autre objet.

Nous ne fouillons pas moins de 15 dolmens à Vadjalik; mais toujours avec le même résultat;

Fig. 528. — Tach-Köpru. Dolmens spoliés. Échelle $0^m,075$ par mètre.

des vases sans nombre, toujours brisés, et quelques pointes de lance ou petites lames en bronze, des perles de cornaline et rien de plus. Cependant nous n'avons trouvé aucune preuve de spoliation ni d'usurpation des sépultures, et peu d'inhumations postérieures; tel n'était pas le cas à Namin.

Dolmen n° 5. — C'était un monument considérable, mesurant $5^m,70$ de long, et recouvert de trois gros blocs; le plus important avait $1^m,50$ de long sur $2^m,70$ de large et une épaisseur de $1^m,10$. Cette belle sépulture ne nous a donné que des vases brisés.

A côté de ces grands dolmens il s'en trouvait d'autres moins importants, mais leur mode de construction était le même ; ils ne renfermaient que des vases brisés.

(1) Ces spirales sont, au Talyche, caractéristiques de l'âge du bronze.

Pendant que je terminais les travaux à Vadjalik, les autres membres de la mission avaient abordé une partie de la nécropole située près de la place où nous avions campé en arrivant, au lieu dit Tach-Köpru.

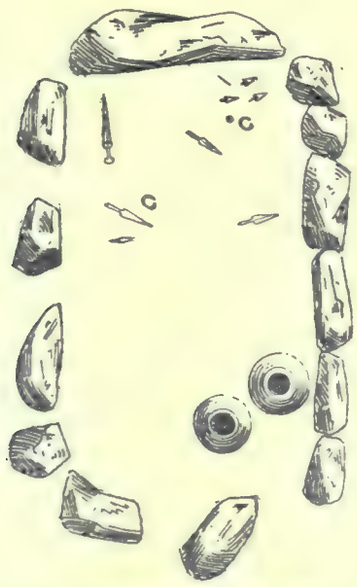

529. — Échelle 0m,03 par mètre.

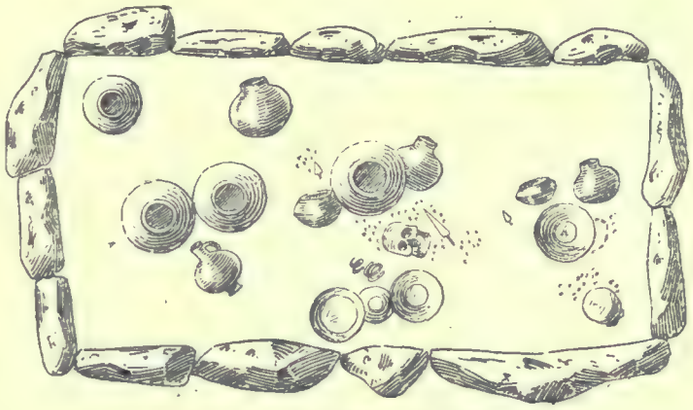

530. — Échelle 0m,02 par mètre.

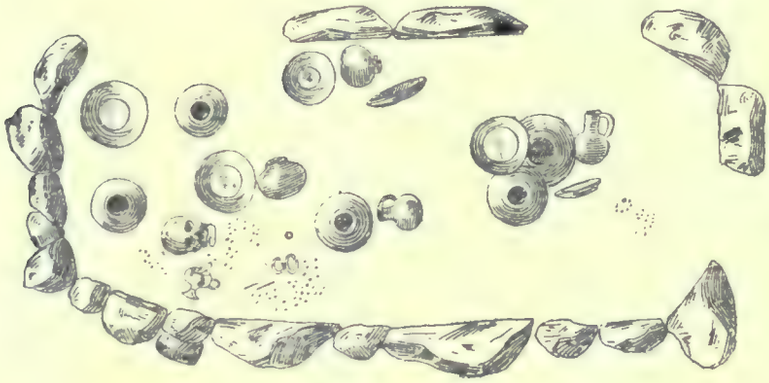

531. — Dolmen n° 14. Échelle 0m,03 par mètre.

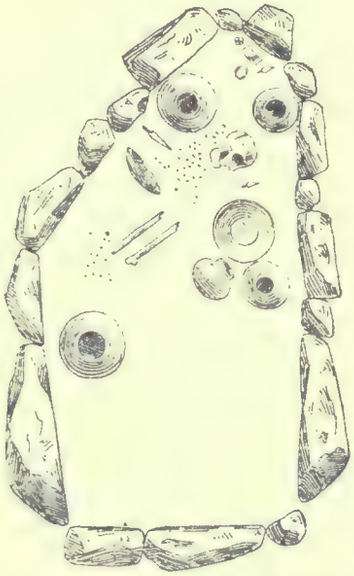

532. — Dolmen n° 15. Échelle 0m,03 par mètre.

Fig. 529-532. — Tach-Köpru. Dolmens de l'âge du bronze.

Sur ce point les dolmens étaient en très mauvais état de conservation (fig. 528).

Dolmen n° 12. — Était fait de pierres de dimensions moyennes, long de 5m,40 et large de 1m,80 ; il renfermait un corps étendu de toute sa longueur et entouré des objets suivants :

Un fragment de silex blanc taillé, vases en pâte fine rouge et grise, dont un décoré de côtes,

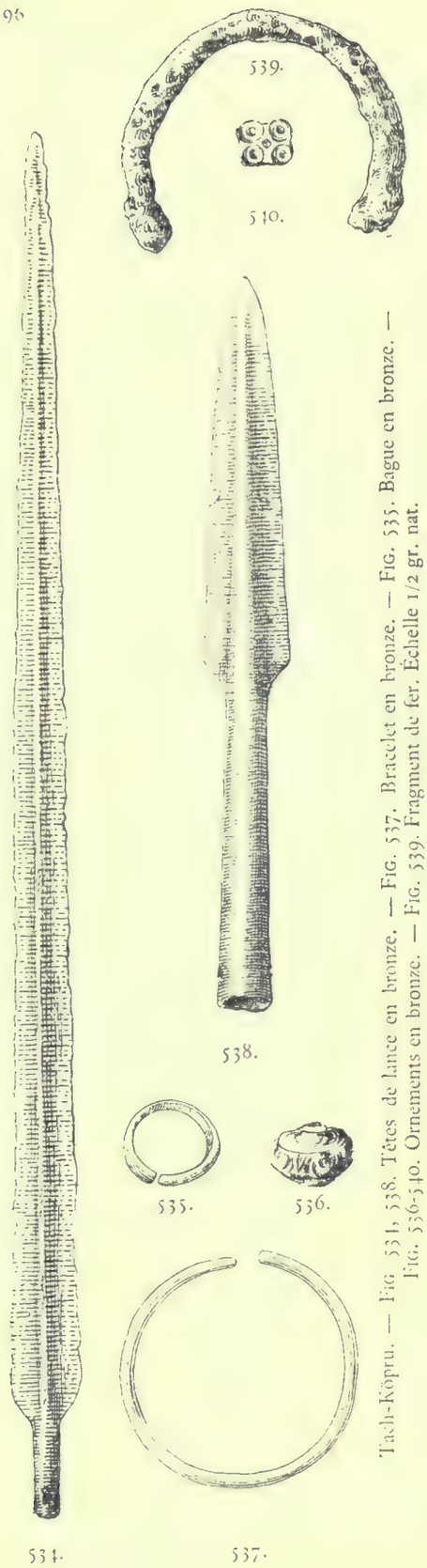

Tach-Köpru. — Fig. 534, 538. Têtes de lance en bronze. — Fig. 537. Bracelet en bronze. — Fig. 535. Bague en bronze. — Fig. 536-540. Ornements en bronze. — Fig. 539. Fragment de fer. Échelle 1/2 gr. nat.

des plats, une anse de poterie grossière faite à la main, des perles de terre avec ornements géométriques lissés, une figurine en terre représentant une vache, trois bagues en bronze.

Dolmen n° 14. — Construction peu soignée faite de grosses pierres ; 3m,15 de long sur 1m,80 de large (fig. 531). Cette sépulture nous a donné, près du crâne, un objet très intéressant, une coupe en bronze avec un pied et une anse. Le métal était travaillé au marteau et assez mince. Dans ce vase était une tête de lance également en bronze. Près de là deux épingles et deux bracelets en bronze. Quinze vases de terre étaient dispersés dans la sépulture, ils sont de plus petites dimensions que ceux de Vadjalik et en terre mieux cuite. La sépulture renfermait un collier composé de perles de cornaline, de cristal de roche, et une en or : c'est une feuille très mince décorée de petits ornements estampés.

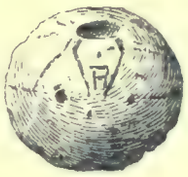

Fig. 533. — Tach-Köpru. Perle de bronze, 2/3 gr. nat.

Dolmen n° 15. — Était très irrégulier comme construction : longueur 2m,60, avec 1m,40 dans sa plus grande largeur (fig. 532). Renfermait des vases du type de la tombe précédente, une plaque de ceinture avec boucle, des bagues et de grands bracelets. De plus une lame avec soie et une tête de lance d'une forme particulière : elle est fixée dans la hampe par une pointe munie d'une virolle d'arrêt, au lieu d'une douille comme c'est habituellement le cas.

Ces deux sépultures 14 et 15 ne semblent pas avoir été spoliées et ne contenaient qu'un seul corps, orienté la tête face au Nord. (Angle 12° Est.)

Tandis que nous faisions nos travaux tant à Vadjalik qu'à Tach-Köpru, M. J. de Morgan s'était attaché à faire une inspection de l'ensemble de la nécropole et de la topographie du pays sur le côté opposé de la vallée du Kara-Sou ; il avait observé nombre de sépultures de tous genres, grands dolmens et tombes plus modestes ; la nécropole couvrait également tout le coteau d'Hassan-Zamini.

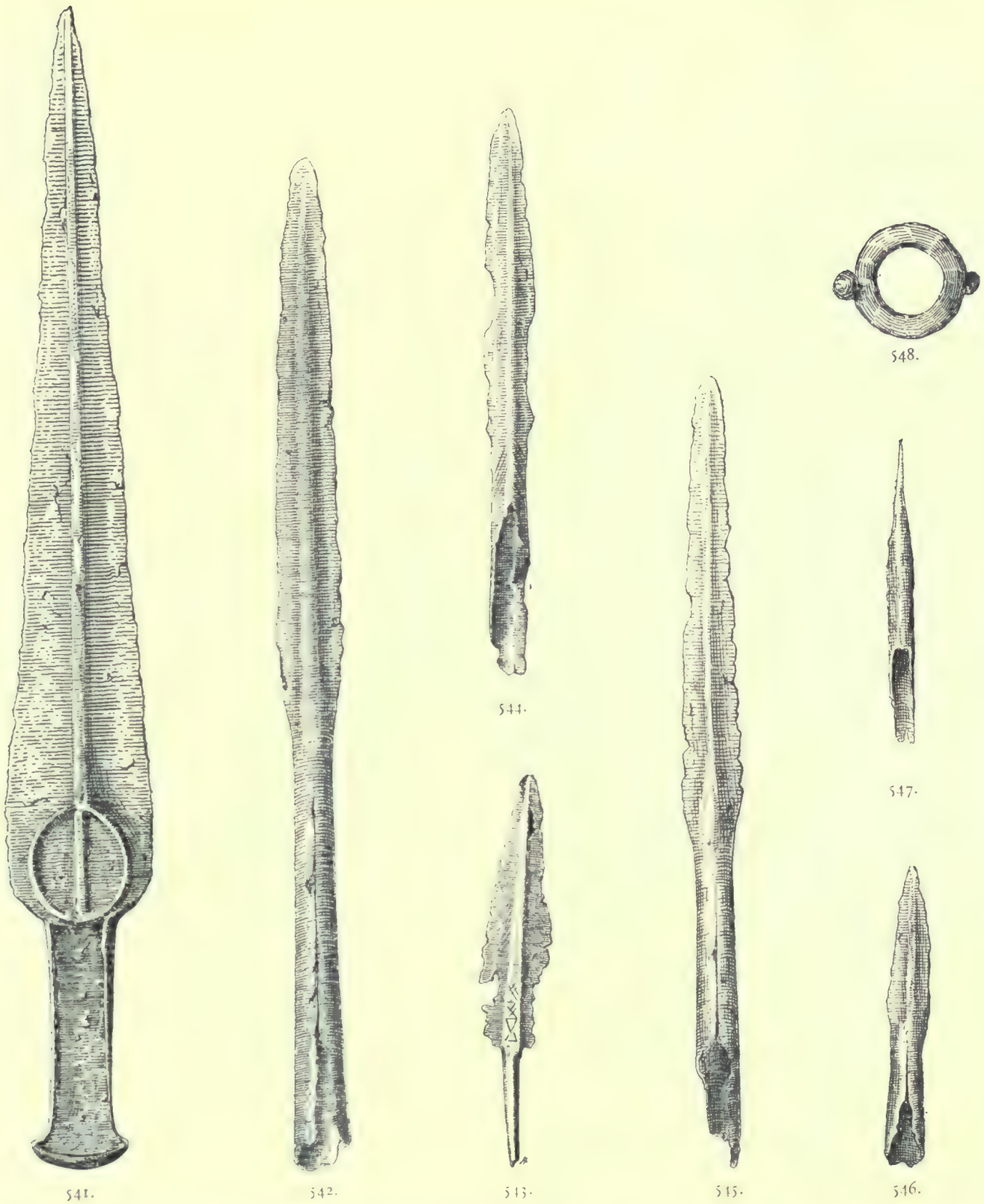

FIG. 541-558. — Hassan-Zamini. — Armes et ornement de bronze. — 1/2 grandeur naturelle : 541, poignard ; 542, lance ; 543, tête de lance ; 544 et 545, têtes de lances ; 546 et 547, pointes de javelots ; 548, ornement.

Parmi les sépultures explorées par M. Lampre à Tach-Köpru, un dolmen mérite une description complète. Il a donné des objets très curieux. Construit, comme les autres, en gros blocs de basalte, il mesurait $3^{m},50$ de long sur $1^{m},90$ de large ; son orientation était Nord-Sud, son état de conservation laissait beaucoup à désirer. Il renfermait plusieurs corps. Voici la liste des objets trouvés : deux bracelets en bronze, des perles de cornaline et de pâte émaillée, des

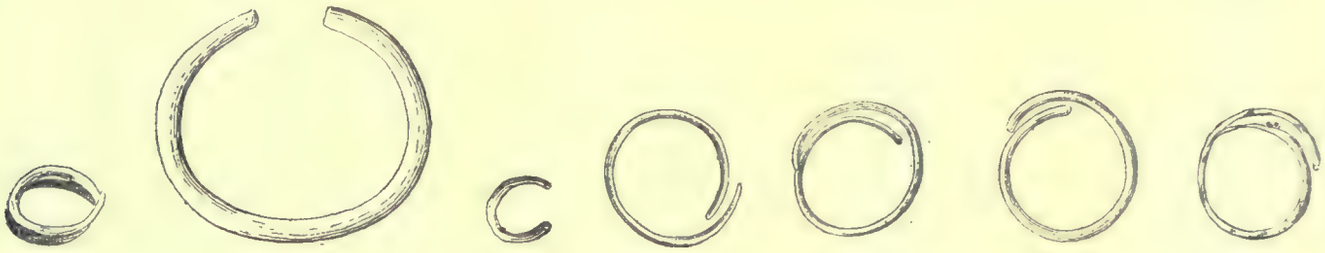

549. 550. 551. 552. 553. 554. 555.

Fig. 549-555. — Hassan-Zamini. Ornements de bronze, 1/2 grandeur naturelle.

pendeloques de même genre, un anneau en spirale et une bague en bronze, de la poterie noire en terre fine ou grossière, un vase rond côtelé, un bec de vase, une petite demi-sphère en bronze, une perle en pâte de verre noir avec dessins géométriques, enfin un petit vase de forme ovoïde, à trois pieds, en terre émaillée, avec une ornementation gravée, d'un style qui rappelle l'assyrien ou le babylonien.

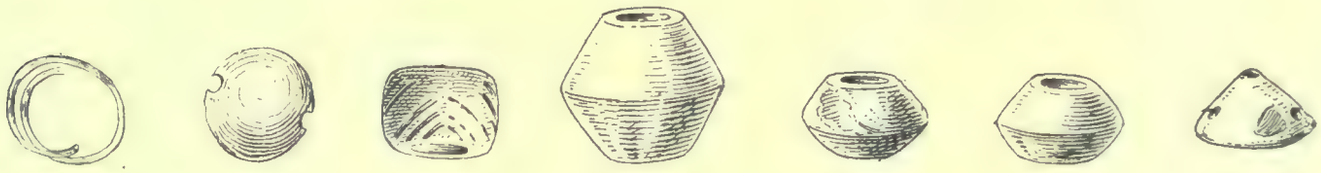

556. 557. 558. 559. 560. 561. 562.

Fig. 556-362. — Hassan-Zamini. Ornements (556 et 557, bronze, 1/2 gr. nat. ; 558 à 562, perles de terre, 2/3 gr. nat.).

Un autre vase en terre émaillée avait été trouvé lors des fouilles dans les dolmens du Talyche russe. Comme ces poteries émaillées sont fort rares dans les sépultures du Talyche, nous ne devons pas, je crois, les considérer comme des produits de l'industrie locale. Il est possible également qu'une partie des perles de verre ou de pâte de verre soient des objets importés d'Égypte ou de Phénicie. La présence dans ces sépultures de coquilles du Golfe Persique, d'un oudja, de cylindres, de scarabées, prouve bien que les relations de ces peuples primitifs s'étendaient fort loin. Les moyens actuels de transport en Perse et ceux de l'antiquité sont peu variés, et nous n'avons aucune raison pour ne pas admettre qu'ils n'aient été aussi étendus et presque aussi rapides que de nos jours. Mais comme nous n'avons jamais découvert aucun objet portant des traces d'écriture, nous devons en conclure que, si les relations commer-

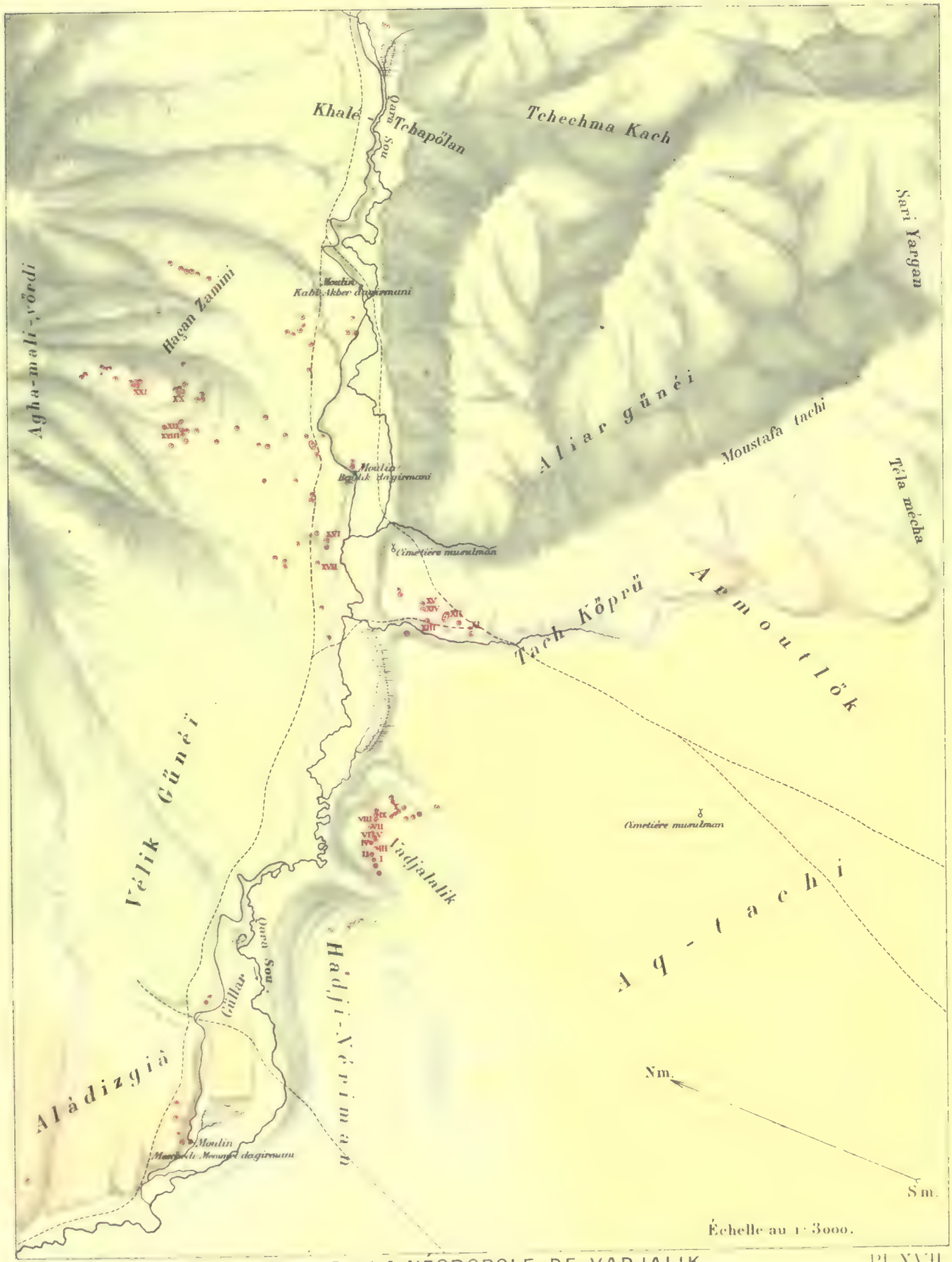

Gravé et Imp. Erhard Frères Paris

PLAN DE LA NÉCROPOLE DE VADJALIK

dressé par J. de Morgan)

PL. XVII.

ciales existaient, elles s'exerçaient à une époque où ces peuples étaient eux-mêmes dans un état de civilisation très primitive, donc à un âge fort ancien.

Les 12 et 13 juillet, afin de compléter nos études sur cet intéressant ensemble de sépultures, je fais fouiller quelques dolmens sur le côté droit de la vallée à Hassan-Zamini. Les sépultures que nous rencontrons de ce côté sont de trois types : 1° Dolmens en blocs énormes, comme ceux

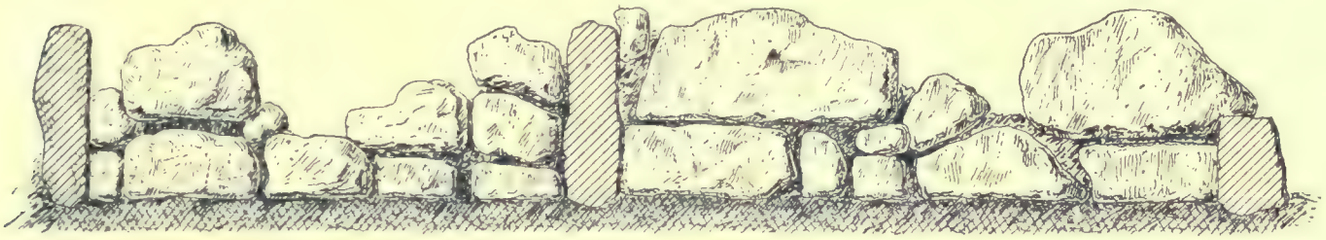

Fig. 563. — Hassan-Zamini. Coupe d'un dolmen double. Age du bronze.

de Vadjalik, un peu moins grands cependant. Un d'entre eux mesure $4^m,40 \times 1^m,95$, la cuve a $1^m,05$ de profondeur. Probablement eux aussi sont d'une époque primitive ; ils renfermaient fort peu de chose, des vases grossiers et une tête de lance en bronze.

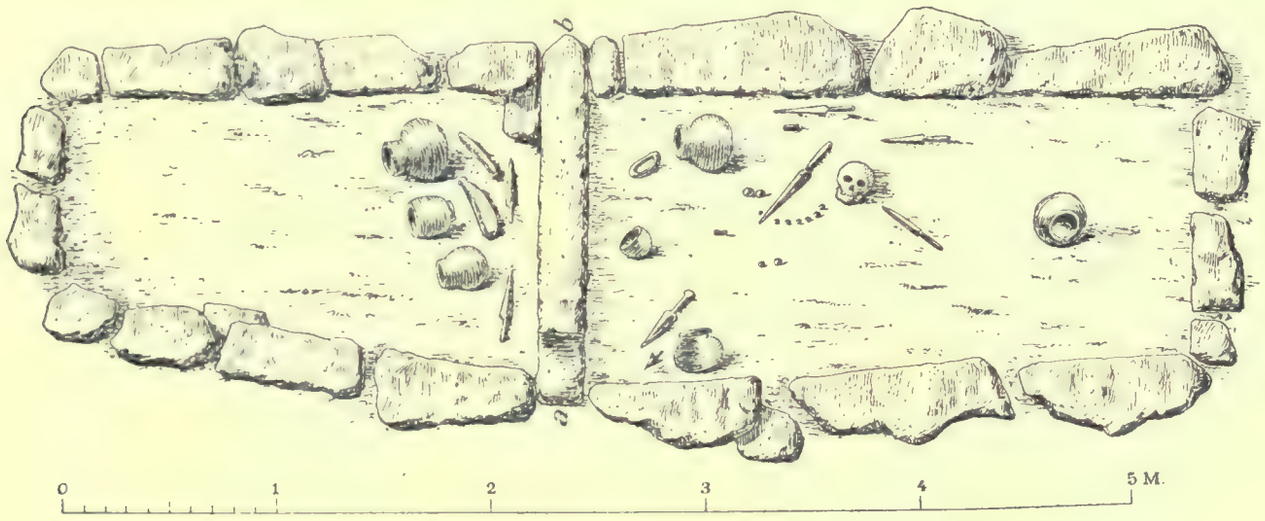

Fig. 564. — Hassan-Zamini. Plan d'un dolmen double. Age du bronze.

Dolmen n° 20. — Cette sépulture se trouvait près de la crête de la colline, elle était d'un type tout particulier se composant de deux dolmens construits bout à bout : la cloison qui les séparait était percée d'une ouverture de $0^m,30$ sur le côté gauche (1). L'orientation était Nord 5° Est. Le

(1) Ce type existe à Koban ; il nous est signalé par M. Chantre. Nous l'avons également rencontré à Cheïthan-Thagh, au Caucase, dans une nécropole de l'âge du fer.

Fig. 565. — Plan d'ensemble de la nécropole et de la forteresse.

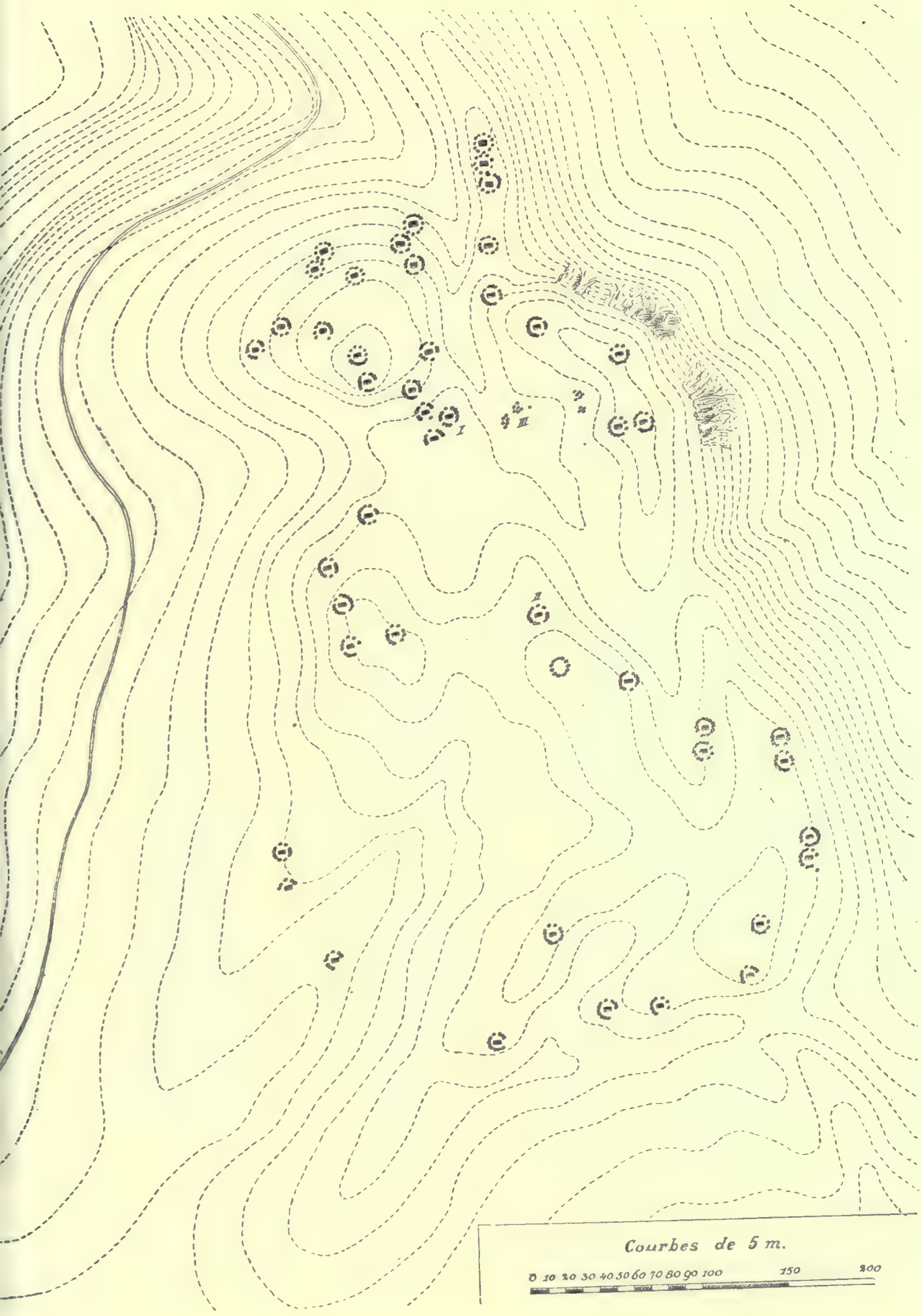
I
II
I
Courbes de 5 m.
0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100 150 200

premier dolmen mesurait $2^m,80$ de long sur $1^m,20$ et $1^m,33$ de large ; le second $2^m,25$, sur $1^m,10$ et

566.

567.

568.

Fig. 566-568. — Développements de cylindres en pâte émaillée, 2/3 grandeur naturelle (566 et 567, Hassan-Zamini ; 568, nécropole d'Agha-Evlar (1).

$0^m,85$. La construction, assez négligée, était en blocs de moyennes dimensions. Les dalles formant le couvercle avaient disparu, mais les sépultures n'avaient pas été spoliées.

La sépulture n° 1, celle d'en haut, renfermait un morceau d'une épée en bronze coupée intentionnellement, quatre vases, trois en terre noire en forme d'urne et une écuelle en terre rouge, une tête de lance, une pointe de javelot, trois bagues, un bracelet, deux paires de boucles d'oreilles, deux ornements de tête, le tout en bronze.

La sépulture n° 2 était à dix centimètres en contre-bas de la première ; elle a donné cinq lances variant entre $0^m,40$ et $0^m,15$ de longueur, trois bracelets, une plaque d'ornement, une pointe de flèche, trois boucles d'oreilles, le tout en bronze ; deux vases en terre trouvés brisés.

Cette tombe renfermait également un grand nombre de perles en cornaline ou en pâte de verre ; le collier était accompagné de son fermoir également en pâte émaillée. De plus ce collier comprenait deux objets extrêmement curieux : ce sont des cylindres en pâte d'émail.

Ces objets présentent une caractéristique singulière par les figurations qu'ils portent. Ces dessins sont étrangers aux vallées du Tigre et de l'Euphrate et jusqu'ici il n'en a pas été rencontré de semblables.

L'usage du cylindre comme sceau remonte, on le sait, à la plus haute antiquité et dura jusqu'à l'époque des souverains achéménides. Ceux qui nous intéressent ne portant aucune inscription, il est impossible de leur assigner un âge précis ; nous pouvons dire cependant que, sans crainte d'erreur grossière, on peut les placer vers le xe siècle avant notre ère au moins.

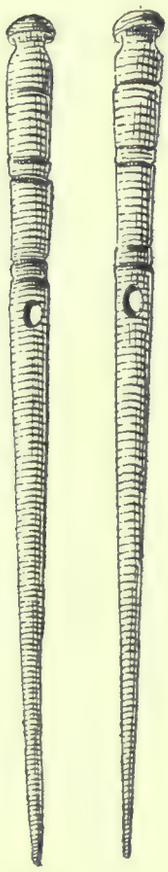

Fig. 569-570. — Vadjalik. — Epingles de bronze, 2/3 gr. nat.

Dolmen n° 6. — Les sépultures que je viens de décrire étaient situées sur les crêtes d'Hassan-Zamini ; en revenant vers la rivière, le taillis renfermait éga-

(1) Pour faciliter la comparaison, nous reproduisons ici un troisième cylindre trouvé postérieurement dans une sépulture de la nécropole d'Agha-Evlar.

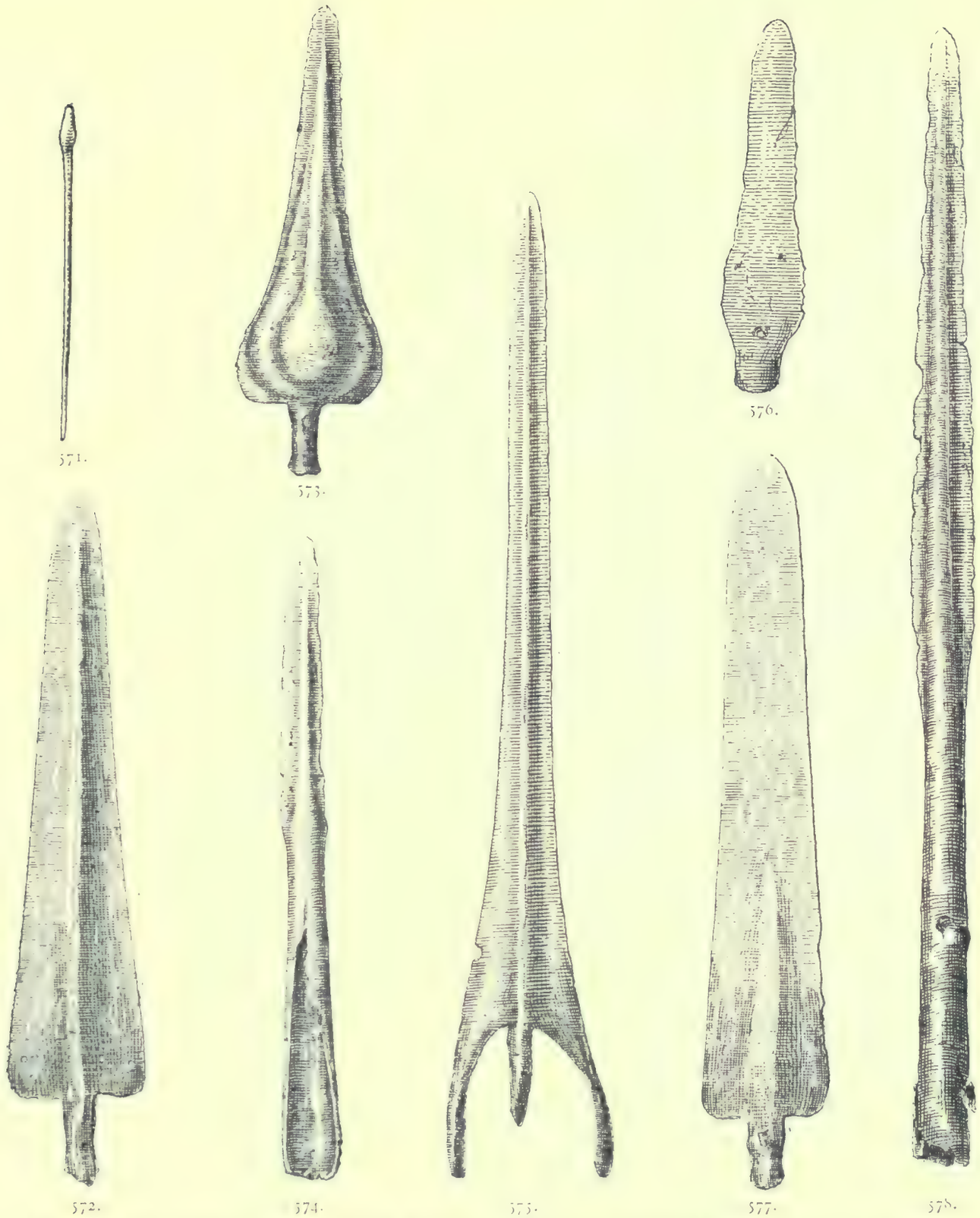

FIG. 571-578. — Chir-Chir. — Dolmens de l'âge du bronze. — Armes et ornement de bronze 1/2 gr. nat.; 571, ornement, 2/3 gr. nat.; 572 à 578, armes.

lement un grand nombre de dolmens. Dans l'impossibilité de les explorer tous, nous en choisissons quelques-uns pour compléter notre étude. Le n° 6 affectait extérieurement une forme circulaire, sorte d'entassement irrégulier de blocs, au-dessous desquels était une cuve orientée Nord 5° Ouest, mesurant 2 mètres de long sur 1^{m},60 de large. Dans cette sépulture on a recueilli les objets suivants : deux pointes de flèches, deux épingles ciselées, analogues à celles de Tach Köpru (fig. 569-570), quatre javelots, deux grands et deux plus petits, un bracelet, deux bagues, et un poignard du type ordinaire à nervure sur la lame (fig. 541). Tous ces objets sont en bronze. Il y avait également quelques vases.

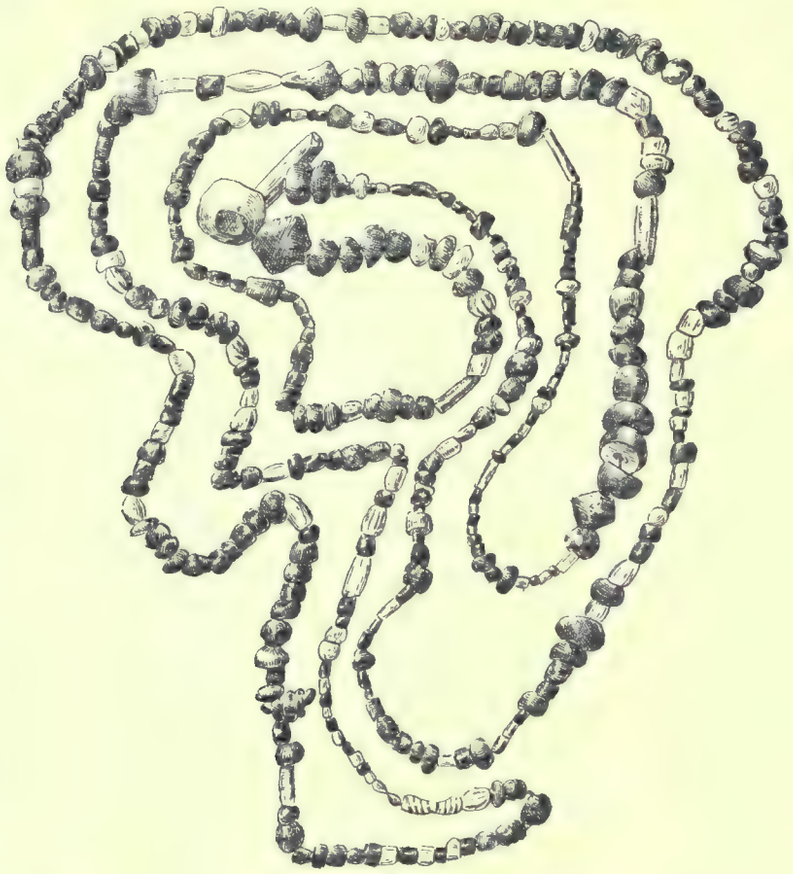

Fig. 579. — Chir-Chir. — Collier de perles, pierres dures et pâte de verre. 1/2 grandeur naturelle.

Les autres dolmens que nous fouillons dans ce voisinage ne sont intéressants que pour les plans que nous avons relevés. Un était, comme construction, du type de Namin, c'est-à-dire avec dalles plates formant les murailles, mais ne nous a rien donné que des débris de vases; il était spolié (1). Un autre était d'une forme allongée et très étroit, 0^{m},88 de large sur 4^{m},10 de long et n'a rien donné.

La journée du 13 juillet clôturait nos recherches à Vadjalik; le terrain était, certes, bien loin d'être épuisé, mais nous avions une somme suffisante de renseignements sur ce point, qui avait été un centre des plus importants pendant toute la durée de l'âge du bronze, depuis l'époque la plus reculée, avec les dolmens de Vadjalik, jusqu'à un temps qui devait être bien voisin de celui du fer, avec les sépultures qui renfermaient le vase émaillé et les cylindres. Toutefois nous n'avons rien trouvé qui soit de cette dernière époque (2); aucun indice non plus de la période néolithique. Vadjalik est exclusivement une station du bronze. Ce site était, du reste, admirablement choisi avec ses abondantes sources d'eau vive, son cirque bien abrité du vent du Nord-Est par de hautes mon-

(1) Le spoliateur était entré en brisant une des dalles de côté.
(2) A part un fragment de fer à Tach Köpru.

tagnes couvertes d'épaisses forêts, au milieu de pâturages qui s'étendaient, suivant le cours des ruisseaux, jusque sur le plateau. Autrefois les forêts s'avançaient beaucoup plus loin et avec elles l'humidité et la fertilité. La preuve en est dans ces dolmens qui se prolongent jusqu'aux portes de Namin et près de Qalassar et de Souah.

Chir-Chir. — 14 juillet. Lever à 5 heures, à 6 h. 30 départ. Nous faisons route dans la direction de Souah et du Sud-Est, en côtoyant les montagnes qui forment la ligne de partage des eaux du Talyche et du plateau. Le pays est valonné et coupé de rigoles d'irrigation. Où se trouve de l'eau il y a un peu de verdure, mais partout manque absolu d'arbres. Nous traversons Souah puis Khor (1), deux misérables villages. Avant d'entrer dans cette dernière localité, nous passons au milieu d'une nécropole composée de tumuli et de dolmens, en tous points semblables à ceux que nous venons d'explorer à Namin et à Vadjalik. Par leur mode de construction ils sont, à n'en pas douter, de l'âge du bronze, mais, fort malmenés par les cultures, ils offrent des traces si nombreuses de spoliation que nous décidons de ne pas y faire de fouilles, désirant réserver notre temps pour des localités plus en dehors du plateau et du transit. Souah, en effet, est sur la route principale d'Ardebil à Astara.

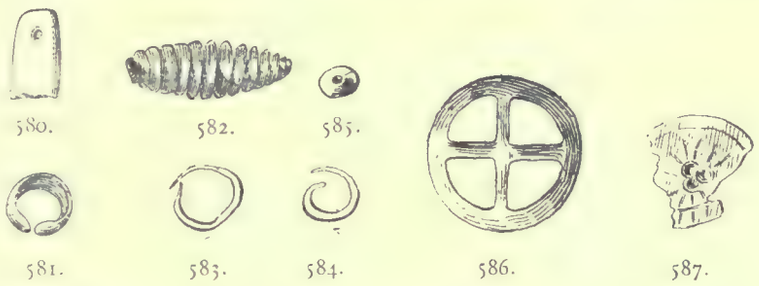

Fig. 580-587. — Chir-Chir. — Ornements en pierre, en bronze et en or (580, pierre 1/2 gr. nat.; 581 et 582, bronze 1/2 gr. nat.; 583 à 586, bronze 2/3 gr. nat.; 587, fragment d'ornement en or).

Après avoir traversé Khor, nous quittons la plaine pour gravir un sentier qui serpente, véritable escalier, au milieu de roches escarpées, sans végétation, et nous arrivons sur un plateau basaltique, coupé çà et là de cultures. Le terrain est couvert de tumuli et de dolmens, ces derniers portant des traces, même fraîches, de spoliation. Nous sommes au milieu d'une nécropole qui, à première vue, paraît fort vaste et importante; là nous plaçons le camp sur une terrasse (2) du plateau d'où se découvre un horizon immense. Les montagnes du Lenkoran sont au Nord, et devant nous toujours la plaine dénudée d'Ardebil, fermée par la masse conique du Savalan, dont la neige fond et réduit à vue d'œil. Le site que nous occupons est sans abri, la température étouffante. Nous n'avons avec nous que sept ouvriers qui nous suivent depuis Namin; nous consacrons cet après-midi du 14 juillet à faire pratiquer des sondages et à une inspection détaillée de tout le terrain. Comme Namin et Vadjalik, cette nouvelle localité, qui se nomme Chir-Chir,

(1) A Souah, altitude 1 500 mètres, les cultures se composent de blé, orge, vesce et verdures. Nous voyons battre le blé à l'aide du tribulum attelé de deux bœufs, usage qui date de la plus haute antiquité puisque nous avons retrouvé cet instrument dans les sépultures de l'âge du fer au Caucase.

(2) A 18 kilomètres environ de Vadjalik; altitude 1 940 mètres.

fut un centre important des populations primitives, dû à la présence d'une source superbe qui près de là sort du rocher, assez abondante pour pouvoir faire tourner un moulin. C'est elle qui suppléait dans l'antiquité aux besoins de la nombreuse population dont les sépultures couvrent non seulement le plateau où nous campons, mais encore les hauteurs voisines. Après avoir serpenté quelques centaines de mètres, le ruisseau, formé par la source de Chirchir, tombe en cascade dans une gorge abrupte et étranglée. Capté à sa sortie il sert à faire vivre les récoltes et la population du village de Khor dont les habitations s'étendent à nos pieds.

FIG. 588-597. — Nécropole de Chir-Chir. 588, plaque de bronze, 2/3 gr. nat.; 589, œnochoé en terre grossière, 1/4 gr. nat.; 590, coupe en terre fine; 591 à 595, fusaïoles et perles en terre cuite, 2/3 gr. nat.; 596 et 597, Pori, lampe et fragment de lampe, terre cuite.

Au Sud-Ouest du ravin qui limite le plateau que nous occupons s'élève une colline dénudée, Pori, sur laquelle nous ramassons de nombreux débris de poterie primitive, semblable à celle des sépultures. Nous y voyons également des dolmens énormes ruinés, et des restes de constructions, au point le plus élevé. Ce sont, sans doute, les vestiges d'une citadelle de l'âge du bronze comme à Namin.

Dolmen n° 1. — La première sépulture que nous abordons est un dolmen inscrit dans un cercle de pierres de $11^m,80$ de diamètre. Il mesure $3^m,50$ de long sur $1^m,50$ de large, avait été spolié, et ne nous donne que des débris de vases en terre, une perle de bronze et d'autres en pâte de verre. Près du crâne du squelette se trouvait une cruche en terre grise. La cuve avait $0^m,98$ de profondeur et $1^m,35$ de large. L'orientation était Nord-Sud.

Dolmen n° 2. — Cette sépulture était faite de gros blocs. Orientée Nord 4° Est. La cuve mesurait $3^m,30 \times 1^m,22$; la profondeur était de $0^m,90$. Elle renfermait cinq squelettes accompagnés de petits vases en terre, de perles de pâte de verre, surtout jaunes, et de cornaline ; une des perles était en or. Ce dolmen semble avoir appartenu à une époque très ancienne et avoir été spolié, puis réoccupé plus tard. Avec les squelettes il y avait aussi des boucles d'oreille en spirale, des bagues et des perles de bronze, en un mot un ensemble très confus et très pauvre. Cette sépulture renfermait aussi des débris de vases très ornés en pâte très fine, restes laissés sans doute par les premiers occupants.

Sépulture n° 3. — Ce n'était pas un dolmen, mais une tombe du genre de celles fouillées dans la vallée d'Astara : amas de pierres au centre d'un cercle, le tout fort mal conservé. Cette sépulture renfermait toute une série de vases, d'urnes, cruches (type fig. 589) écuelles et gobelet le tout brisé, mais d'un type très archaïque. Deux têtes de lances y ont été également trouvées, elles sont aussi très primitives ; une est fort curieuse de forme et ressemble plutôt à un harpon (fig. 575).

Sépulture n° 4. — Du même genre ; ne donne aucun objet de bronze mais six vases : deux œnochoés, un gobelet, une grande urne et deux écuelles, tous en terre noirâtre et grossière.

Dolmen n° 5. — Malgré les maigres résultats obtenus jusqu'alors, je fais ouvrir ce dolmen qui présentait extérieurement un assez bon état de conservation. Il était recouvert par trois blocs qui formaient un ensemble long de $4^m,40$. Ces blocs enlevés, nous entrons dans une cuve de $4^m,25$ de long sur $1^m,30$ de large et une profondeur de $1^m,05$. Les murailles étaient solidement construites avec de très grosses pierres. L'orientation était Nord 40° Est. Cette sépulture avait été spoliée, elle renfermait cependant des épaves fort curieuses. Dans l'angle S.-E., près d'un crâne, une spirale en bronze du même type que celles trouvées à Tchila-Khâné (fig. 582), une épingle égament en le bronze et plusieurs vases en terre.

Sur la face Ouest du tombeau et vers le milieu se trouvait un autre groupe d'objets : deux épingles en bronze, un collier en perles de pâte de verre (fig. 579), une petite plaque en or (fig. 587), et deux vases, une urne et un vase en forme d'oiseau, type très curieux, le seul spécimen de ce genre rencontré dans toute cette campagne de fouilles. Au cours des recherches que je faisais à Moucijeri en 1888(1), j'avais trouvé, dans une sépulture de l'âge du fer, un vase assez semblable, mais le dolmen de Chir-Chir ne peut être attribué qu'à l'époque du bronze. Il renfermait encore nombre de vases brisés et une très grosse perle en verre. Cette sépulture, qui avait certainement possédé autrefois un riche mobilier funéraire, avait été spoliée à une époque très ancienne.

A côté de ces dolmens qui rentraient dans les types de sépultures déjà décrits, Chir-Chir nous a donné d'autres tombes d'un genre tout particulier. Ce sont de grandes cuves carrées, simples

(1) J. de Morgan, *Les premiers âges des métaux dans l'Arménie russe*, p. 154, 155.

ou doubles et masquées sous des amas de grosses pierres plus ou moins bien conservées. Les deux plus caractéristiques ont été explorées par M. Lampre (fig. 598-599).

Sépulture n° 6. — Mesurait $2^m,75$ sur $2^m,25$ avec une profondeur de $0^m,85$; les corps étaient rangés, les crânes près des murailles, qui étaient faites de gros blocs, et accompagnés de vases en terre noirâtre, urnes, écuelles et plats. En fait de métal, il n'y avait que deux lames de forme primitive et une perle de bronze. La tombe renfermait également une mâchoire de ruminant. Tout l'ensemble de ce tombeau paraît d'un âge fort reculé.

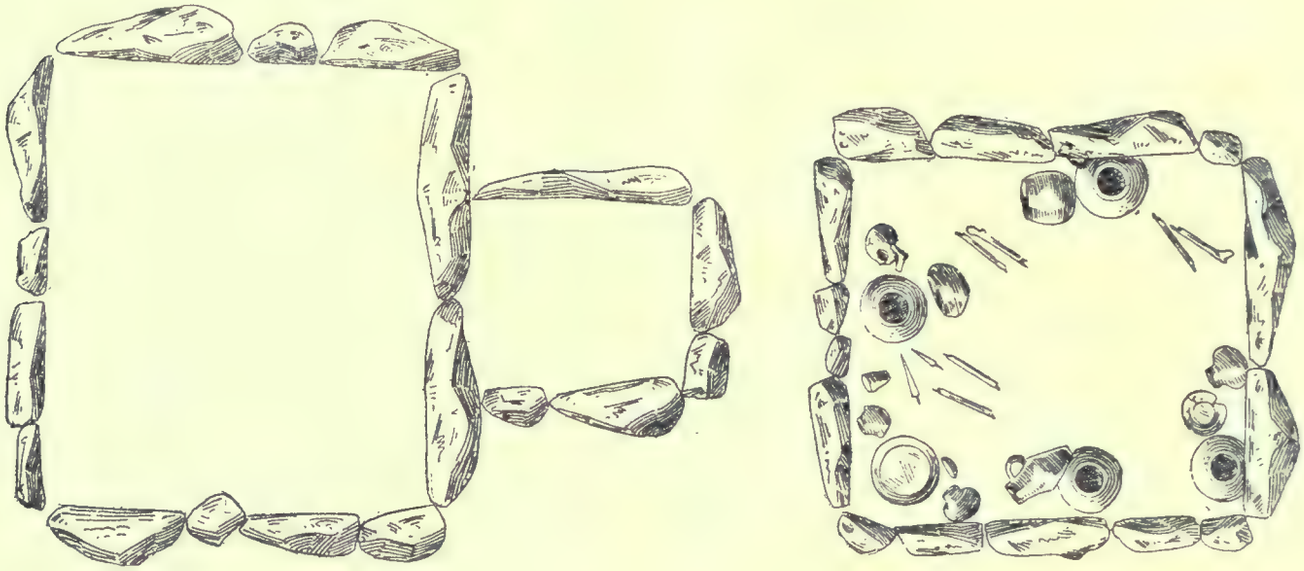

598. 599.

Fig. 598-599. — Chir-Chir. — Sépultures primitives de l'âge du bronze.

Sépulture n° 7. — Elle se composait de deux tombes juxtaposées, mesurant respectivement $2^m,05 \times 1^m,10$ et $1^m,70 \times 1$ mètre, leur profondeur était de $0^m,75$. Cette fouille n'a donné que quelques débris de poterie sans indications (fig. 598).

Sépulture n° 8. — Cette tombe était sous un amas de grosses pierres, elle a donné une lame en bronze et de grands vases, le tout de style très primitif (cf. fig. 588-597).

Sépulture n° 9. — Formée par un amas de pierres, sorte de petit tertre; à $1^m,50$ de profondeur, nous avons rencontré quatre vases en terre et une lame en bronze, le tout d'un style très archaïque.

Nous avons exploré à Chir-Chir un nombre bien plus considérable de sépultures, mais ou bien elles ne renfermaient rien, ou bien elles ne présentaient aucun intérêt spécial, et il est inutile d'insister pour tomber dans des redites.

Pour terminer notre étude de cette localité, nous avons fait ouvrir également un certain nombre de dolmens et de sépultures plus modeste sur la colline de Pori où se trouvaient les restes de la citadelle. Sur ce point, les grands dolmens étaient complètement spoliés. Ils étaient, en tous points, semblables à ceux explorés à Vadjalik.

Ces tombeaux paraissent avoir été réoccupés postérieurement par des sépultures que je crois être de l'âge du fer. Dans un petit dolmen qui mesurait $2^m,40 \times 0^m,70$, nous avons trouvé de nombreuses perles bleues et blanches en pâte de verre, un fragment de moule de hache et une

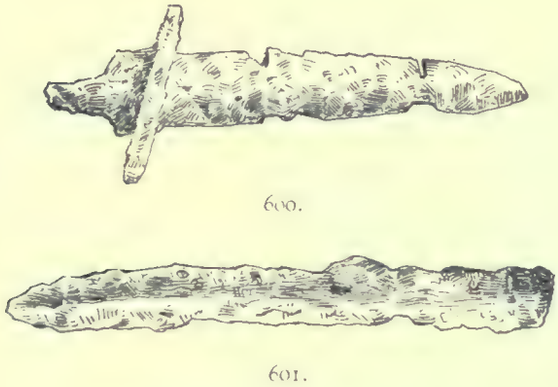

600.

601.

Fig. 600-601. — Nécropole de Chir-Chir. Fragments d'armes et d'outils en fer. 1/2 gr. nat.

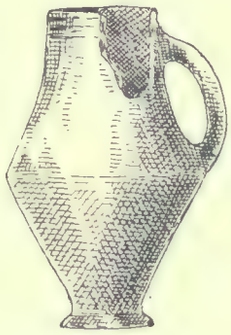

602.

603.

Fig. 602-603. — Vases en terre grossière.

lampe d'une forme étrange qui a quelque chose d'indien (fig. 596), et ne ressemblant en rien à ce que nous avons rencontré jusqu'alors.

Un autre cercle de pierres de 10 mètres de diamètre, qui renfermait les ruines d'un grand dolmen, avait été occupé de la même façon par une série de petites sépultures qui, elles aussi, devaient être beaucoup moins anciennes ; leur céramique et la nature des perles, pâte, jaspe rouge et cornaline qu'elles renfermaient pourraient les faire attribuer à l'âge du fer. Pour résumer, à Chir-Chir tout avait été pillé, à part les sépultures les plus anciennes, qui ont dû sans doute à leur pauvreté en objets précieux d'avoir été respectées, alors que les dolmens qui contenaient de l'or ont tous été spoliés. Pendant tout notre séjour à Chir-Chir, nous n'avons cessé d'être entravés dans nos fouilles par le manque d'ouvriers et par le vent qui soufflait en tourmente, véritable kamsin, et nous aveuglait. A la tombée de la nuit, la tempête redoublait d'intensité menaçant d'emporter nos tentes.

Le 19 juillet, le guide, que nous avions envoyé en avant, est de retour au camp et nous signale des localités sur le versant de la Caspienne et dans la direction de la vallée de Kergan-Roud ; le lendemain est fixé pour le départ. Nous ne pourrons prétendre épuiser toutes les nécropoles que nous visitons ; nous nous bornons à relever, dans chaque cas, les documents nécessaires à leur étude. Il faudrait des années pour explorer chacun de ces innombrables dolmens.

De Chir-Chir au Kergan-Roud. — 20 juillet. La tourmente qui n'avait cessé de souffler tous ces jours derniers s'est calmée. Nous sommes debout à 4 h. 30. Il fait un superbe temps clair. On commence à replier le camp ; à 6 h. 45 nous montons à cheval et on se met en route.

Nous marchons en remontant la pente naturelle des eaux vers la ligne de faîte, dans la direction du Sud-Est. Le sol est dénudé et la route facile. Après deux heures de marche, nous sommes au sommet du col et la vue s'étend de nouveau par-dessus les gorges sauvages du Talyche jusqu'à la Caspienne. Au-dessous de nous sont les tentes noires des indigènes qui viennent camper durant l'été au milieu des prairies avec leurs troupeaux. Pendant la saison chaude, toute la partie basse qui avoisine la mer est dévorée par les fièvres et la population émigre en masse vers les pâturages de la montagne. Plus bas est la forêt, rare et maigre vers les sommets, et compacte dès que l'on descend au-dessous de 1 800 mètres d'altitude. Au col, nous sommes à 2 260 mètres. Nous tournons sur la droite ; le sentier serpente en corniche, épousant tous les replis rocailleux des sommets. Près des tentes noires, nous voyons quelques tèpés ou tumuli qui nous indiquent un petit groupe de sépultures antiques. Elles ne nous semblent pas assez importantes pour faire arrêter toute la caravane. Le guide nous conduit alors successivement à deux points où il dit avoir vu des dolmens. Ce sont des amas de roches naturelles provenant de la fonte des glaciers. Nous montons insensiblement jusqu'à près de 3000 mètres ; sur notre droite, dans les cavités bien abritées, on voit encore de la neige. Toute cette zone paraît avoir été inhabitée durant l'antiquité : aucune trace de sépulture.

Vers midi, nous faisons halte à Kumurlu Boulak pour déjeuner près d'un ruisseau qui sort en masse du flanc de la montagne et tombe en cascade parmi les blocs de pierre. Le site est sauvage et ne manque pas de caractère. Après une heure de repos, nous remontons à cheval et continuons dans la direction de Gendj-Khâné, toujours vers le Sud. Il est trois heures, nous ne pouvons songer à atteindre notre objectif dans la journée. On se décide donc à terminer l'étape sur le bord d'un ruisseau, le Kater-Tchai, où nous trouvons une eau fraîche et abondante. Nous sommes dans une gorge étranglée, au milieu de rochers, sans un seul arbre ; à cette altitude, 2 660 mètres, il n'y en a plus. La rivière forme une superbe cascade dans un chaos de rochers à cent mètres de notre campement. Comme nous pensons repartir le lendemain de grand matin, on ne fait pas dresser les tentes et nous couchons à la belle étoile. Le firmament était beau, en effet, à neuf heures du soir ; mais, durant la nuit les nuages nous enveloppent de toutes parts, et nous sommes tour à tour dans la brume ou dans une pluie fine qui traverse tout.

21 juillet. On dort mal et à 4 heures la nuit est finie : on est trop heureux de pouvoir se lever. Mais le brouillard, un vrai brouillard digne de Londres, persiste ; nos gens trempés ne se mettent en marche que lentement, il est 5 h. 40 quand nous montons à cheval, la caravane part avec nous. Nous tournons toujours sur les contreforts de la ligne de faîte, peu à peu la brume se lève, et bientôt nous découvrons de nouveau les montagnes du Talyche qui émergent au milieu des nuages qui se déchirent et se dissipent. Nous sommes à la tête de la vallée du Lissar, ruisseau très encaissé dans un abîme couvert d'épaisses forêts. Nous passons encore des campements

de tentes noires, et nous débouchons vers l'Est sur un plateau semé de roches blanches. Il est 9 heures, nous avons fait environ 15 kilomètres, et sommes à Gendj-Khâné. Altitude 2000 mètres. Nous dressons le camp sur la bordure du plateau, au sommet de falaises calcaires qui dominent la vallée de Lissar de plusieurs centaines de mètres et d'où nous avons une vue superbe sur la Caspienne.

Le plateau est une prairie naturelle, avec quelques habitations et même un bazar où nous sommes heureux de nous munir de ceintures en laine grise, sorte de tricot fabriqué par les femmes du pays. Sur ces sommets la brise du soir est glaciale. Des troupeaux nombreux paissent tout autour de nous. Le guide nous conduit à de larges affleurements de rochers qu'il avait pris pour des sépultures. Nous ne voyons qu'un seul dolmen dont la cuve est formée par un défaut dans la couche calcaire; des blocs de même nature forment le toit. Ce dolmen était vide. Près de là se trouvaient de petits tertres que nous fouillons, sans rien trouver d'autre que des débris de poterie grossière. On nous avait signalé d'autres dolmens de l'autre côté de la vallée de Lissar. Ces dolmens étaient du type de ceux explorés aux localités précédentes, mais les cuves entr'ouvertes ne nous laissaient aucun doute sur leur spoliation.

Le temps reste superbe toute la journée; M. J. de Morgan s'occupe d'histoire naturelle pendant que nous faisons les recherches archéologiques. Ce pays calcaire est très riche en coquilles d'espèces fort nombreuses.

22 juillet. Lever à 5 heures: une demi-heure plus tard je pars avec M. Lampre et un groupe d'ouvriers pour aller reconnaître une nécropole que les gens du pays nous indiquent. Nous prenons vers le Sud-Ouest dans la direction de la vallée de Kergan-Roud. En quittant le plateau, nous avons une vue superbe sur le Ghilan. A nos pieds, la vallée de Kergan-Roud, avec toute une série de ravins boisés qui lancent leurs ramifications dans tous les sens; plus loin les rizières du Ghilan, cloaque immense qui vaut au pays sa réputation méritée d'être un des plus insalubres de toute la Perse. Puis la mer qui décrit une vaste courbe jusqu'au Mourd-Ab et Enzeli. La lagune miroite comme une lame d'argent. Nous arrivons, après deux heures de route, au terrain indiqué, sorte de plateau couvert d'herbe et surtout de rochers. Là nous sommes en présence de murailles faites de gros blocs, en forme de grands rectangles ou de masses plus ou moins circulaires. Nous faisons sonder les points qui nous semblent offrir des chances de succès, mais partout absolument rien. Ces constructions ne doivent être rien de plus que des abris pour les troupeaux, élevés anciennement par les nomades.

Nous faisons à pied l'exploration détaillée de tout le pays, mais toujours rien d'antique. Sur ces entrefaites, le temps se couvre, la brume de la Caspienne monte et nous enveloppe, se transforme en pluie fine, puis en un véritable déluge. Nous revenons au camp trempés jusqu'aux os. Il pleut tout le jour et toute la nuit.

23 juillet. Suite de la brume et de la pluie, on nage dans une atmosphère glaciale. Tout travail est impossible.

24 juillet. Le temps s'étant levé, on se met en route à midi, mais la brume reprend de plus

belle, puis la pluie, tenace comme la veille. Nous circulons sans rien voir, trempés et glacés; nous sommes toujours entre 2 000 et 2 500 mètres d'altitude. On nous fait visiter, sur plusieurs points, des amas de pierre qui n'ont rien d'antique. Notre guide nous mène à Atech-Gah (l'Autel du Feu), lieu célèbre dans le pays, par ses souvenirs anciens ; mais toujours pas de dolmens. Nous décidons de descendre plus bas, dans une zone moins froide, et plus apte à avoir été habitée. Le voyage continue toujours sous une pluie glaciale; à mesure que nous descendons cette pluie se change en brume de plus en plus tiède, nous arrivons de nouveau au milieu des arbres, buissons rabougris, puis c'est la futaie, avec des clairières cultivées et des habitations. Nous plongeons dans la vallée du Kergan-Roud; enfin, vers 5 heures, nous faisons halte sur un petit plateau. Du fond de la vallée monte jusqu'à nous un bruit confus indiquant le voisinage d'un village. La brume se lève enfin. Nous sommes en vue d'Agha-Evlar, sur la droite, les habitations au milieu de grands arbres et sur la gauche, les bains avec des toits en coupole, et le bazar, large construction en rectangle. Un messager se présente aussitôt de la part du maître du pays qui nous offre l'hospitalité sous son toit. Nous déclinons cette cordiale invitation, préférant rester à nous reposer et à nous sécher autour des feux que nous avons allumés. Bientôt la caravane arrive et le camp se dresse. (Altitude 1 250 mètres.)

25 juillet. Du haut de notre camp, des amas de pierre, indices de sépultures, sont visibles de tous côtés. Nous commençons de suite l'inspection. Nous sommes au milieu de la plus vaste nécropole que nous ayions encore rencontrée. Ce champ de repos s'étend sur la rive gauche du Kergan-Roud, dans un superbe amphithéâtre formé par un cercle de montagnes abruptes et boisées, qui laissent libre, entre leurs cimes escarpées, un vaste plateau ondulé s'inclinant suivant le sens du thalweg. La rivière s'échappe vers l'Est et la Caspienne par une gorge étranglée, au milieu de rochers en partie nus, en partie boisés, d'un aspect sauvage. Agha-Evlar est un centre important de population surtout pendant l'été, saison des fièvres au Ghilan, dont les habitants, bien reconnaissables à leur teint hâve et à leurs yeux caves, viennent chercher un milieu plus salubre. Les cultures y sont très étendues, elles ont contribué à détruire une grande partie de la nécropole antique; mais, tels qu'ils sont, les restes que nous avons sous les yeux forment l'ensemble le plus imposant de monuments mégalithiques que j'aie jamais vu.

Sur un monticule, près des bains, se trouvait tout un groupe d'énormes dolmens: tous ont été spoliés et très endommagés, on s'est servi de leurs blocs pour construire, il y a longtemps, au moyen âge sans doute, un château fort, ruiné lui aussi maintenant. Une seule de ces galeries funéraires est conservée dans toute sa longueur: elle mesure $15^{m},40$ de long. De ce côté, nous n'avons fait pratiquer aucune fouille.

Nos travaux ont commencé dans la partie de la nécropole voisine du bazar, qui semblait mieux conservée. Les grands dolmens sont tous à peu près du même type, ils sont entourés d'un cercle de blocs. La chambre funéraire va généralement dans la direction Nord-Sud. Les parois sont constituées de deux ou trois rangs de blocs superposés, solides murailles sèches sur lesquels reposent d'énormes dalles formant le toit. Vers l'extrémité Nord, le monument s'étrangle et

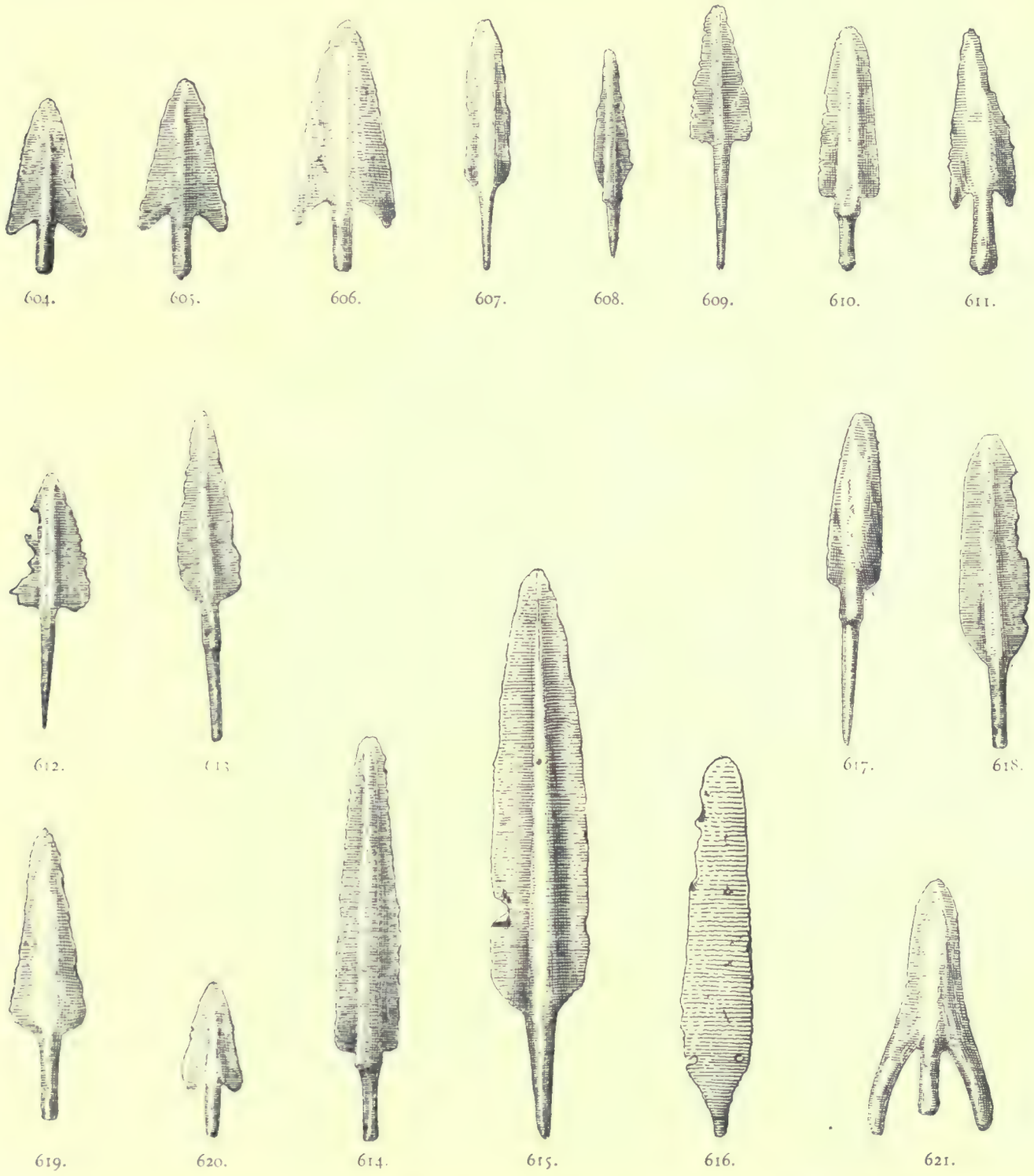

FIG. 604-621. — AGHA-EVLAR. Dolmens de l'âge du bronze. Pointes de flèches et de javelots, bronze, 1/2 grandeur naturelle.

présente une rampe en couloir : c'était la porte d'entrée ; l'autre extrémité se termine carrément atteignant jusqu'à 2^{m},40 de large. Par leur masse, ces constructions rivalisent avec les plus beaux monuments similaires de France, tels que le tumulus de Gavrinis ou les allées couvertes de Plouharnel.

Nous nous sommes attachés à rendre l'étude de cette importante localité aussi complète que possible ; à cet effet, nous avons fait transférer notre camp sur le bord de la rivière (altitude 1 010 mètres), au centre même de notre travail. Ces recherches, auxquelles tous les membres de la mission et notre contremaître Chérel ont pris part, se sont prolongées du 25 juillet au 8 août. Il m'est impossible de décrire toutes les sépultures explorées ; je me contenterai de donner les détails des plus importantes et des plus typiques.

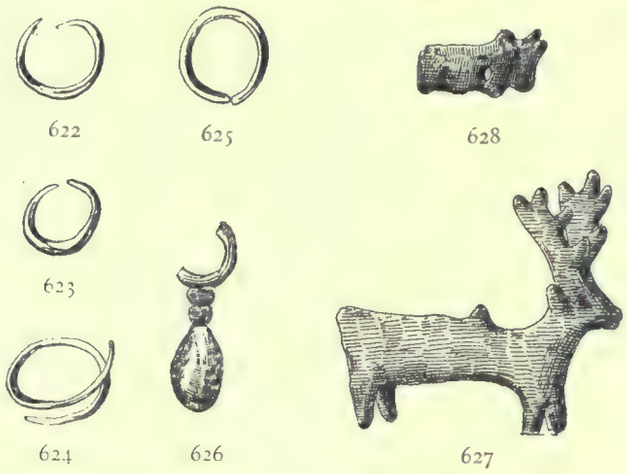

FIG. 622-626. — Agha-Evlar. Dolmens de l'âge du bronze (622 à 625, anneaux en or massif, 1/2 gr. nat. ; 626, pendentif en or, 2/3 gr. nat.).

FIG. 627-628. — Aghan-Evlar (627, élan, bronze 1/2 gr. nat. ; 628, zébu, jayet, 1/2 gr. nat.).

Dolmen n° 1. — Les pierres formant le toit apparaissaient à peine à travers le gazon. On aborde la sépulture dans sa partie la plus étroite vers le Nord ; ce passage, large seulement de 0^{m},63, donne accès dans une cuve trouvée en partie vide mesurant 5^{m},90 de long et s'élargissant à 1^{m},40 au centre et 1^{m},32 à l'extrémité opposée. C'était une construction robuste et en parfait état de conservation. Nous entrons, les uns après les autres, dans cette chambre funéraire, pensant bien cette fois que nous sommes dans une tombe intacte ; les fouilles commencent, mais nous ne tardons pas, à la vue des ossements et des débris de vases trouvés pêle-mêle, à être amenés à conclure que les spoliateurs avaient là encore fait leur œuvre. Ce tombeau ne renfermait plus que des épaves, mais très nombreuses, fort intéressantes et qui nous montrent à quel point ces dolmens devaient être riches autrefois.

Voici la liste des objets trouvés, leur position importe peu puisque tout avait été bouleversé. Bronze : 86 anneaux, 13 spirales, 16 bagues plates, 4 crochets en forme d'S, 5 bracelets, 6 grandes perles en spirale, 4 pendeloques en forme de poires massives, 2 épingles, 1 épingle à boule, 2 aiguilles, 14 boutons, 2 clous bossettes, 2 bracelets, 1 fil roulé en spirale plate, 2 pendentifs travail repoussé, 5 pointes de flèches feuilles de saule et 5 autres à barbelures, 1 de type archaïque, 1 tête de lance avec soie et bourrelet, 1 couteau type archaïque, 1 tête de javelot type 3e âge, 1 petit poignard avec arête plate, 1 morceau de hache, 1 tube avec ornementation repoussée. En plus de ces objets tous en bronze, ce dolmen renfermait encore : 1 spirale en or, 1 anneau et 1 pendentif de même métal (fig. 622-626), 4 anneaux d'argent, 1 bouton en bronze massif,

2 pendants en ambre noir, 1 élan en bronze (fig. 627), petite statuette de style primitif, 1 statuette de zébu (fig. 628) ou bœuf à bosse en jayet, 1 perle plate ornée en métal, 1 perle en forme de spirale, 3 coulants de colliers, 1 cylindre, le tout en pâte de verre, 1 perle d'or en forme de spirale, une autre en pâte ornée, 27 boutons, 1 fusaïole émaillée, une autre très grosse en terre.

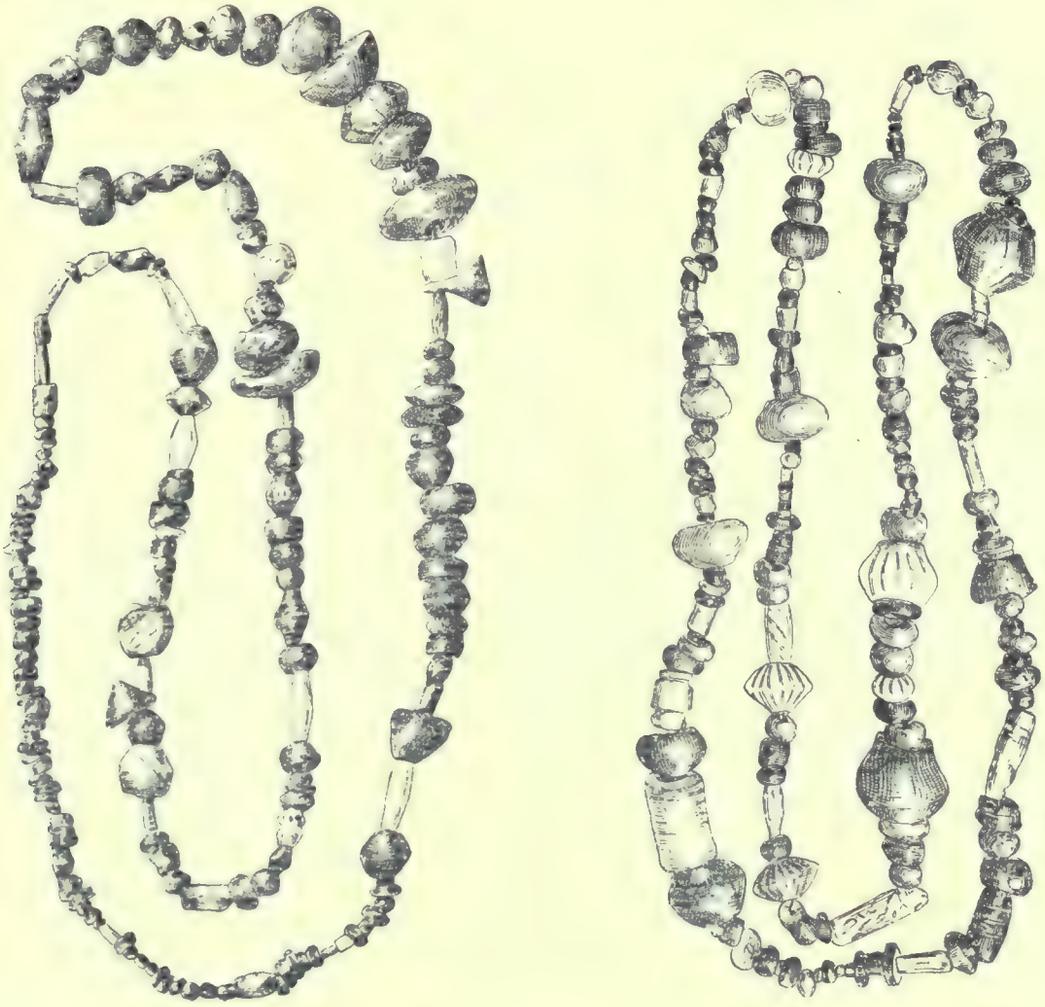

629 630

Fig. 629-630. — Agha-Evlar. — Colliers de perles en pâte de verre et en pierres dures, 1, 2 gr. nat.

Six grosses perles en terre émaillée, 1 lissoir en pâte? 4 perles de terre, 4 anneaux en pâte émaillée.

La céramique était représentée par des vases très nombreux à en juger par les débris retrouvés, ils étaient en terre noire ou rouge, souvent très fine. Dans ce dolmen aucun objet de fer n'a été rencontré.

Dolmen n° 2. — Construction identique au précédent tombeau. Longueur totale de la cuve $8^m,50$, largeur à l'entrée $0^m,80$, au milieu $1^m,20$, à l'extrémité $1^m,30$. La profondeur au milieu était de $1^m,45$. Cette chambre funéraire, à moitié vide, paraissait elle aussi intacte; près de l'entrée, M. Lampre découvre, glissés dans les fissures de la muraille, d'un côté un poignard et une hache, de l'autre un autre poignard, le tout en bronze et dans une conservation superbe (fig. 635-640). Cette trouvaille nous donne les plus grandes espérances. On se met de suite à dégager l'entrée, on y rencontre des débris d'une feuille de bronze, un petit poignard en *fer,* une lame en *fer,* un

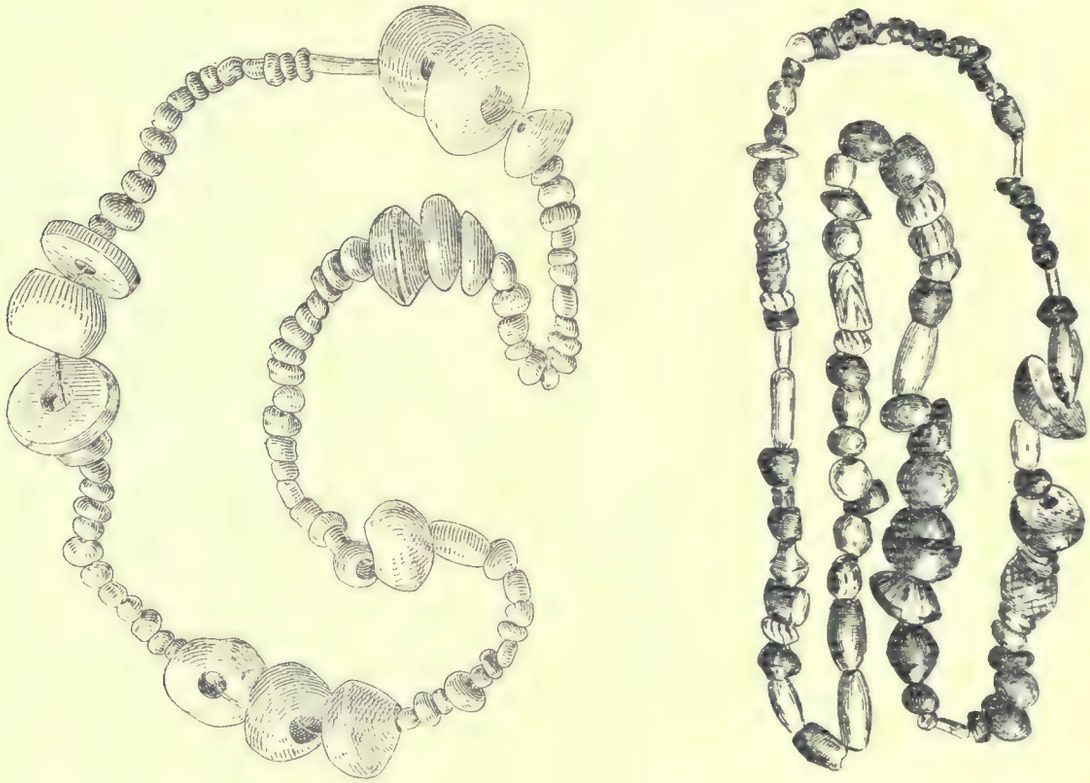

631 632

Fig. 631-632. — Agha-Evlar. — Colliers de perles en pâte de verre et en pierres dures, 1/2 gr. nat.

peu plus loin d'autres débris d'une lame en fer, une grosse perle en pâte bleue striée. Ce sont de fort mauvais indices; ce qui suit vient les confirmer: à mesure que la fouille avance on ne rencontre que fragments de vases en terre, rouge clair, noire, jaune clair, les débris d'un flacon en verre et encore du fer, deux pointes de flèches et une perle en bronze, quelques perles en pâte émaillée et des ossements en grand nombre et pêle-mêle.

Pour se donner du jour, l'explorateur fait enlever la dernière dalle du dolmen et la fouille est menée jusqu'au bout. L'enchevêtrement des squelettes continue jusqu'à la fin. Pour résumer, les fouilles donnent les objets suivants : environ vingt crânes, deux petits vases entiers, une lampe entière, un fragment d'une lampe à figure, des fragments de poterie émaillée et de verre. Deux

Qara-göl-daghi.
Atèch-khané.
Kôramar daghi.
Dizghia
Nouâ-dih.
Hammam
Bazar
Merghian
Razan
Akhnagha-tachi.

Fig. 633. — Agha-Evlar. — Plan et coupe du dolmen n° 3, de l'âge du bronze. Échelle de 0m,02 par mètre.

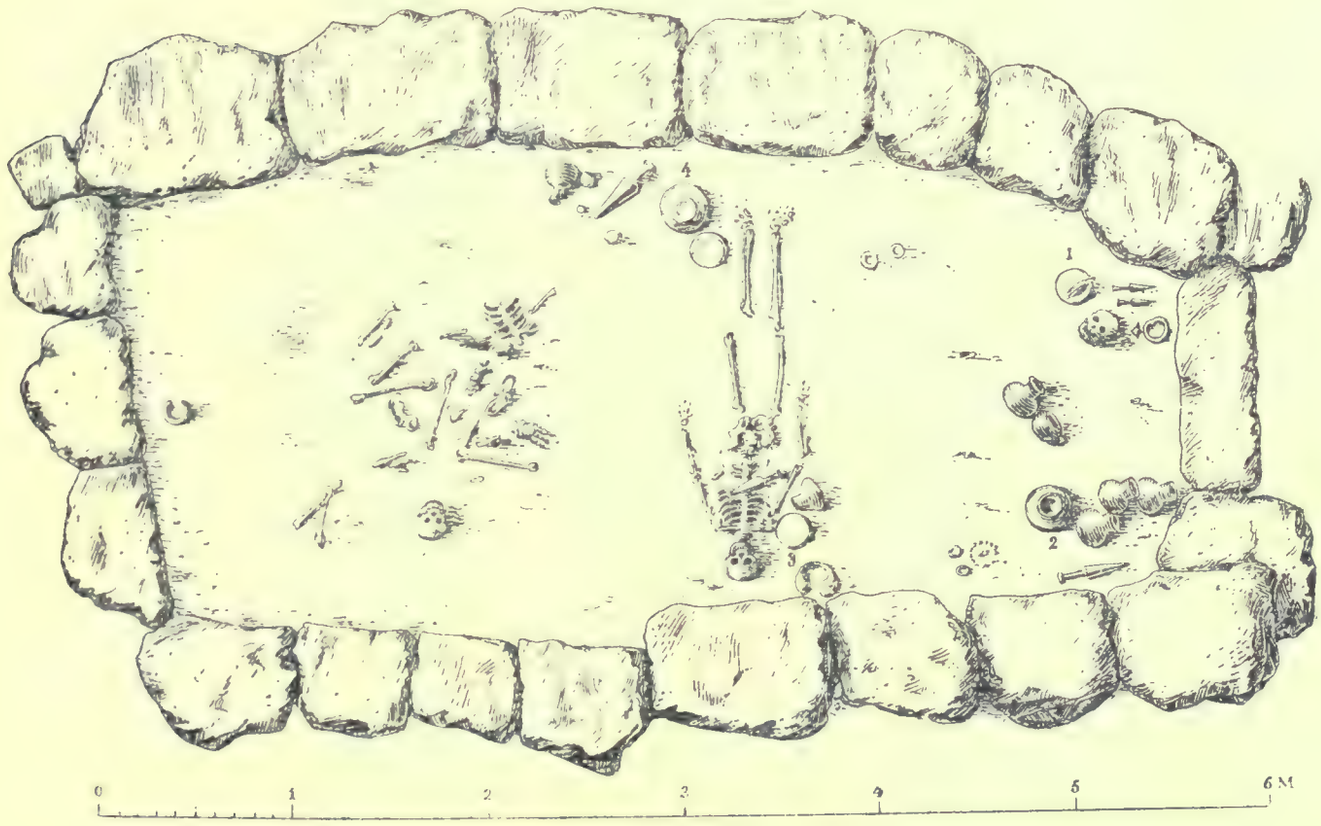

Fig. 634. — Agha-Evlar. — Plan du dolmen n° 4.

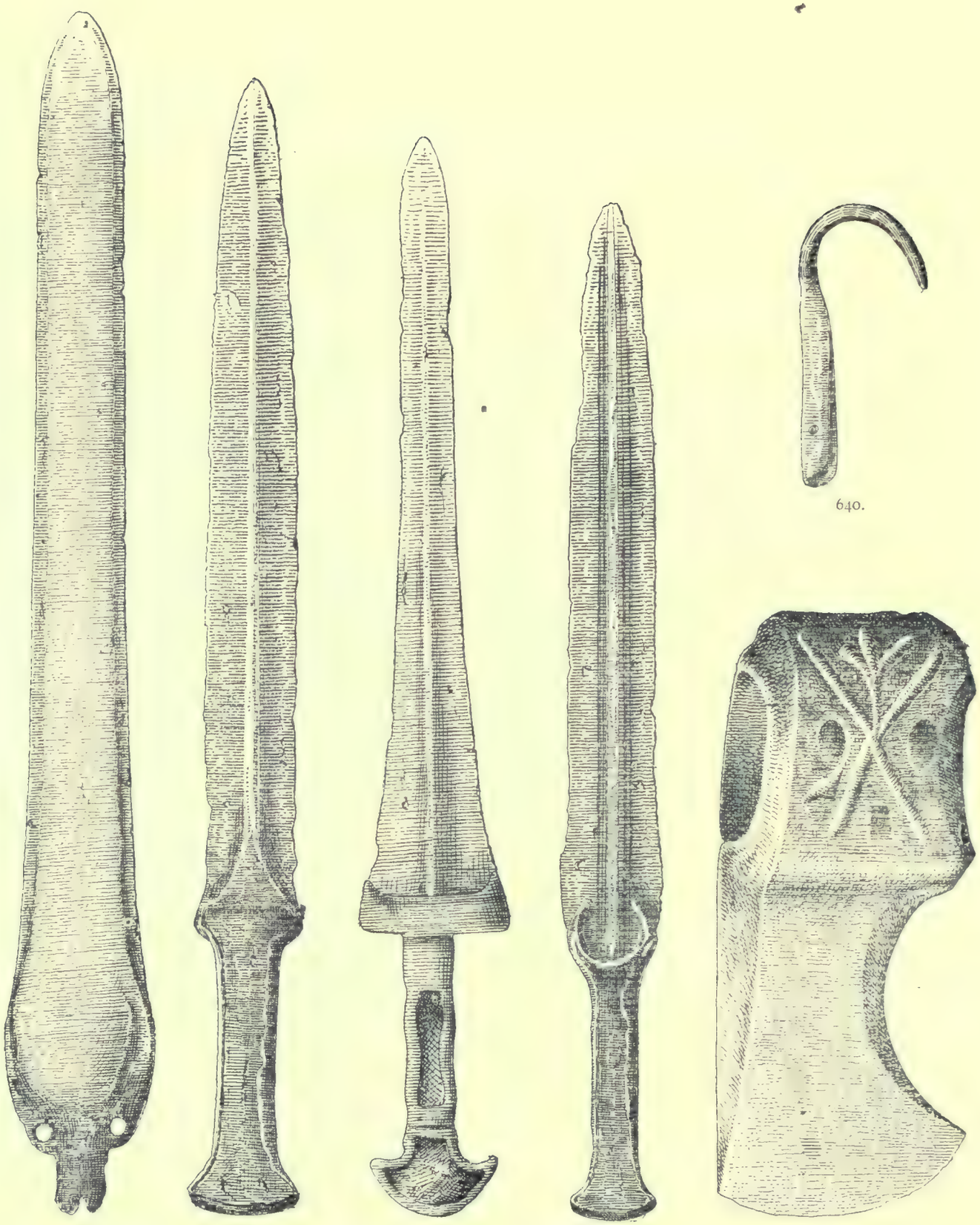

FIG. 635-640. — Agha-Evlar. — Age du bronze (635, épée de bronze, 1/2 gr. nat.; 636 à 638, poignards de bronze, 1/2 gr. nat.; 639, hache en bronze, 2/3 gr. nat.; 640, crochet en bronze, 1/2 gr. nat.).

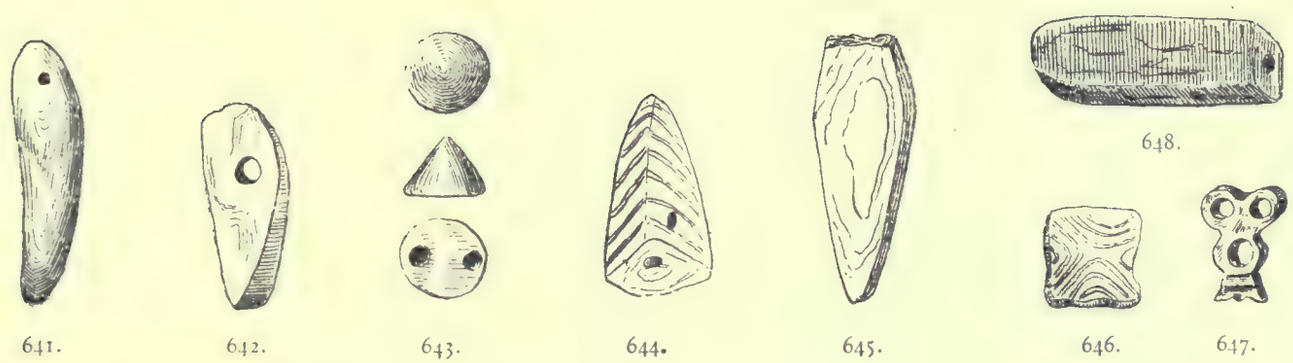

Fig. 641-648. — Nécropole d'Agha-Evlar. — Ages du bronze et du fer. — Ornements de pierre et de jayet, etc. (641, pierre grise, 1/2 gr. nat.; 642, pierre jaune, 1/2 gr. nat.; 643, pierre blanche, 2/3 gr. nat.; 644, pierre grise; 645, pierre grise, 2/3 gr. nat.; 646, pierre blanche, 2/3 gr. nat.; 647, jayet, 2/3 gr. nat.; 648, jayet, 2/3 gr. nat.).

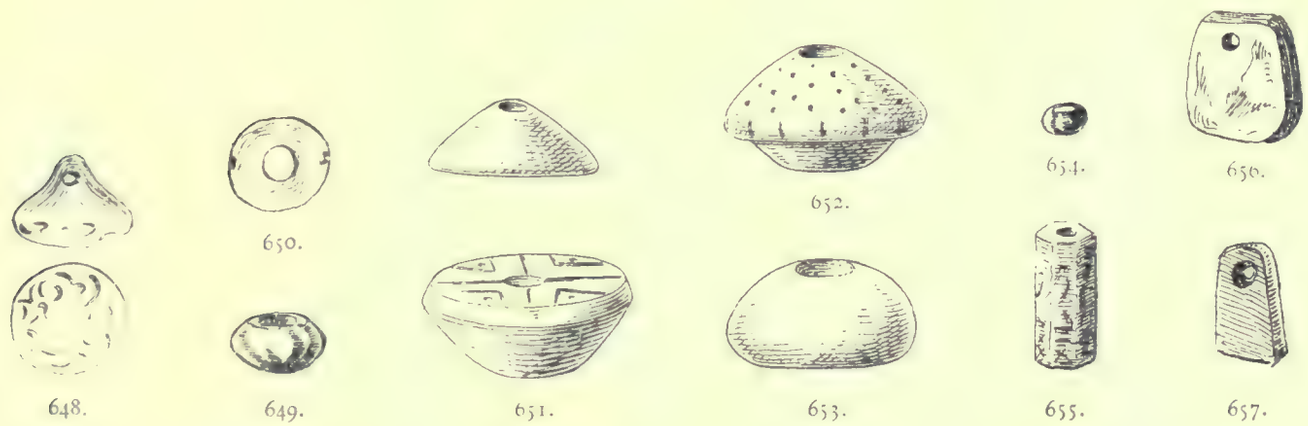

Fig. 648-657. — Nécropole d'Agha-Evlar. — Ages du bronze et du fer. — Ornements en pierre, terre cuite et jayet, etc. (648, silex, 2/3 gr. nat.; 649, cornaline, 2/3 gr. nat.; 650, pierre blanche, 2/3 gr. nat.; 651, terre cuite, 2/3 gr. nat.; 652 et 653, terres cuites, 2/3 gr. nat.; 654, cornaline, 2/3 gr. nat.; 655, pierre, 2/3 gr. nat.; 656 et 657, jayet, 2/3 gr. nat.).

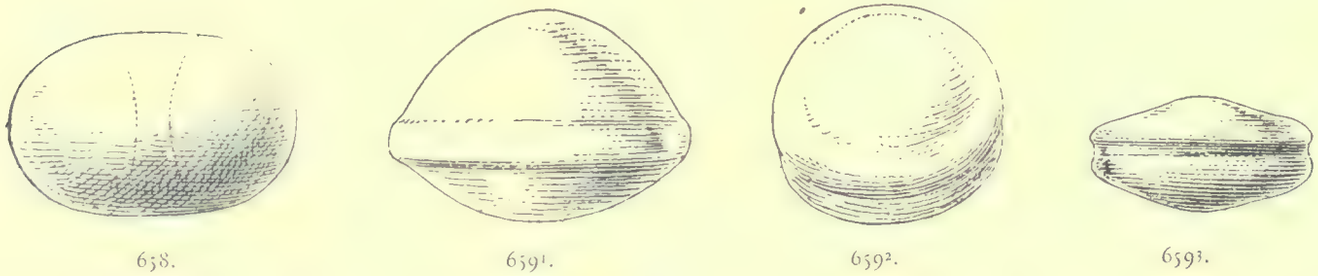

Fig. 658-659. — Nécropole d'Aghar-Evlar. — Ages du bronze et du fer (658, casse-tête en pierre, 1/2 gr. nat.; 659^1 à 659^3, pierre, 2/3 gr. nat.).

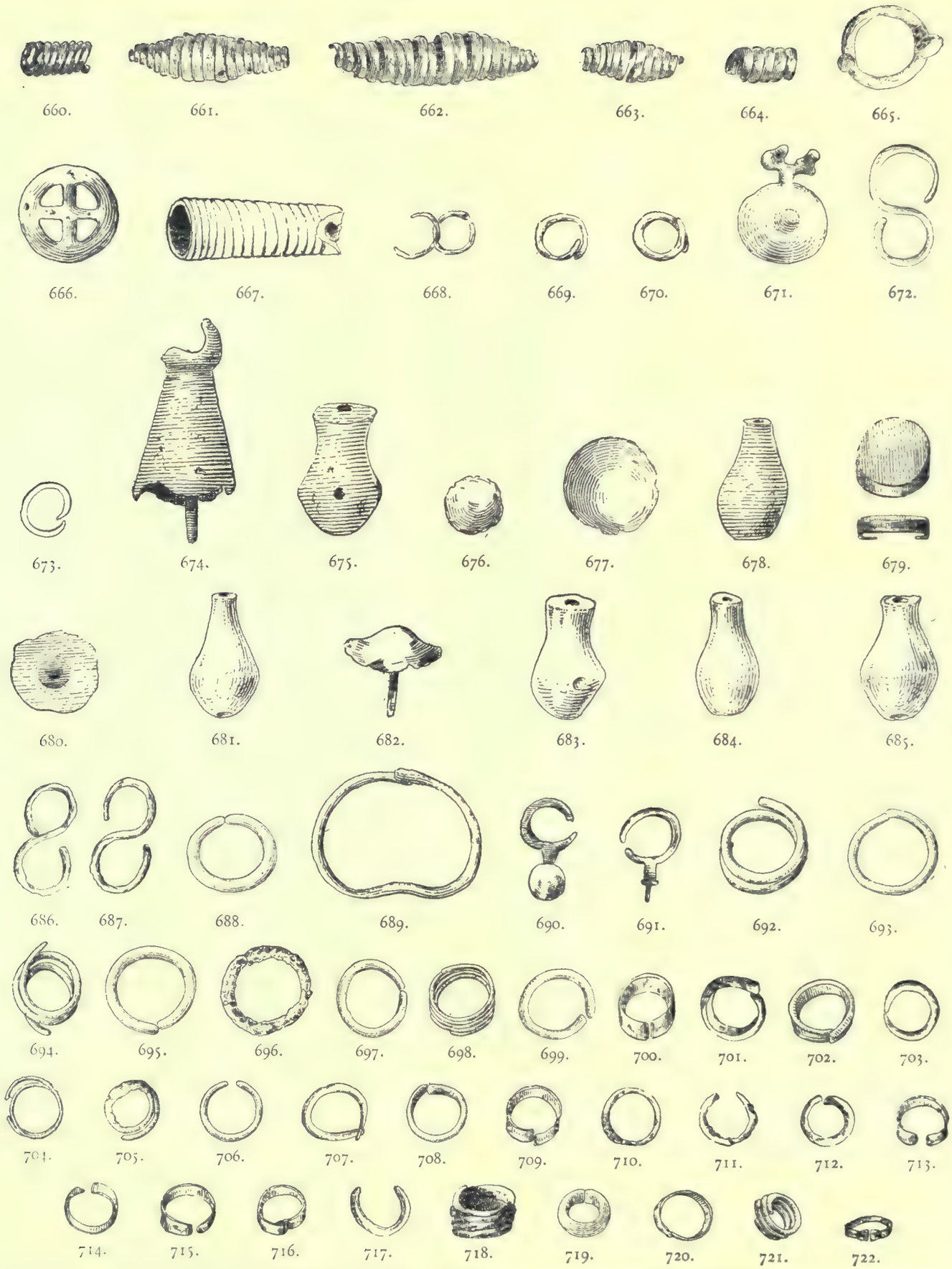

FIG. 660-722. — Agha-Evlar. — Ages du bronze et du fer. — Bagues, anneaux, pendeloques et ornements divers en bronze (les spirales en bronze 660 à 664 sont des ornements typiques de l'époque du bronze).

petits anneaux d'or, vingt et un anneaux, trois bagues, deux perles unies et deux autres en spirale, un disque pendeloque, quinze boutons, trois épingles, trois pointes de flèches, le tout en bronze, sans parler des deux poignards déjà mentionnés et de la hache. De plus douze couteaux ou fragments de couteaux en fer, deux cylindres en pâte émaillée, et 83 perles en pâte émaillée, verre, cornaline, etc.

Parmi les débris de vases, M. Lampre a pu reconstituer une écuelle en terre rouge d'une forme toute particulière et typique; la pâte en est fine et bien cuite.

Le mélange de débris de fer nous prouve que ce dolmen du bronze avait été pillé une première fois et réoccupé par des envahisseurs qui faisaient usage du fer, et ensuite une seconde fois, à une époque qu'il n'est pas facile de déterminer.

Dolmen n° 3. — Ce tombeau était une construction splendide, mesurant 10 mètres de long, 1m,80 de large, et une hauteur de 1m,30. Le toit était fait de huit blocs énormes, reposant sur de robustes murailles en pierres sèches (fig. 633), le tout enfermé dans un cercle de pierres d'un diamètre de 16 mètres qui limitait l'encombrement de rochers amoncelés pour soutenir l'édifice et prévenir l'effondrement des côtés sous la charge énorme du toit. Ce tombeau, lui aussi, avait été entièrement spolié; il ne renfermait qu'une lampe en terre, deux petits vases en terre jaune et noire grossière, et une tête de flèche en fer du type à tranchant (fig. 820).

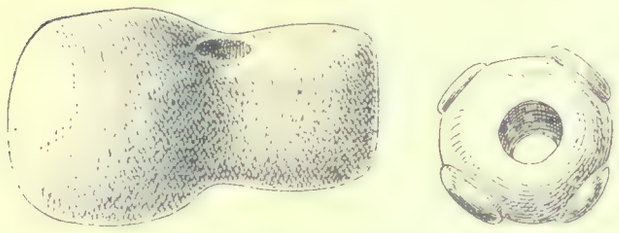

723. 724.

Fig. 723-724. — Agha-Evlar. — Casse-têtes en grès et en hématite. 1/2 gr. nat.

Ces trois premiers dolmens étaient situés côte à côte. Leur orientation était : Est-Ouest.

Dolmen n° 4. — Cette sépulture était construite au milieu d'un cercle à peu près détruit par les cultures. Le dolmen lui-même formait un tertre au sommet duquel affleuraient les blocs énormes formant le couvercle. Les parois étaient des murailles sèches, comme dans les autres sépultures. La longueur totale de la cuve était de 5m,10 sur une profondeur de 1m,70 et la largeur, de 1m,10 à l'extrémité Ouest, allait en croissant jusqu'à 2m,15 à l'autre extrémité. Toute la partie Ouest de la tombe semblait intacte, mais la moitié de la sépulture vers l'Est était encombrée de squelettes entassés pêle-mêle; j'en ai compté au moins trente. Les ossements et les objets gisaient dans la plus complète confusion. Du côté Ouest deux squelettes reposaient au fond de la cuve dans le sens de la longueur; puis venaient deux autres corps posés en travers. Autour de ces squelettes j'ai rencontré les objets suivants (leur position est donnée par le plan fig. 634) : 14 vases en terre entiers, de plus un certain nombre brisés, 3 lampes, le tout en terre noire ou rouge; 3 pointes de javelots avec douille, un couteau et une dague du type archaïque, une pointe de flèche en bronze, une hache en fer (fig. 798). Deux masses ou casse-tête, l'un en grès, l'autre

en hématite, affectant la forme d'une étoile et d'un beau poli (fig. 723-724). Une aiguille et 22 anneaux, 4 épingles et un stylet, 4 bagues, un anneau plat, tous ces derniers objets en bronze; une boucle en fer, une pierre à aiguiser, un osselet de mouton percé. De nombreuses perles en pâte de verre, cornaline et cristal, des fermoirs de colliers également en pâte émaillée, des frag-

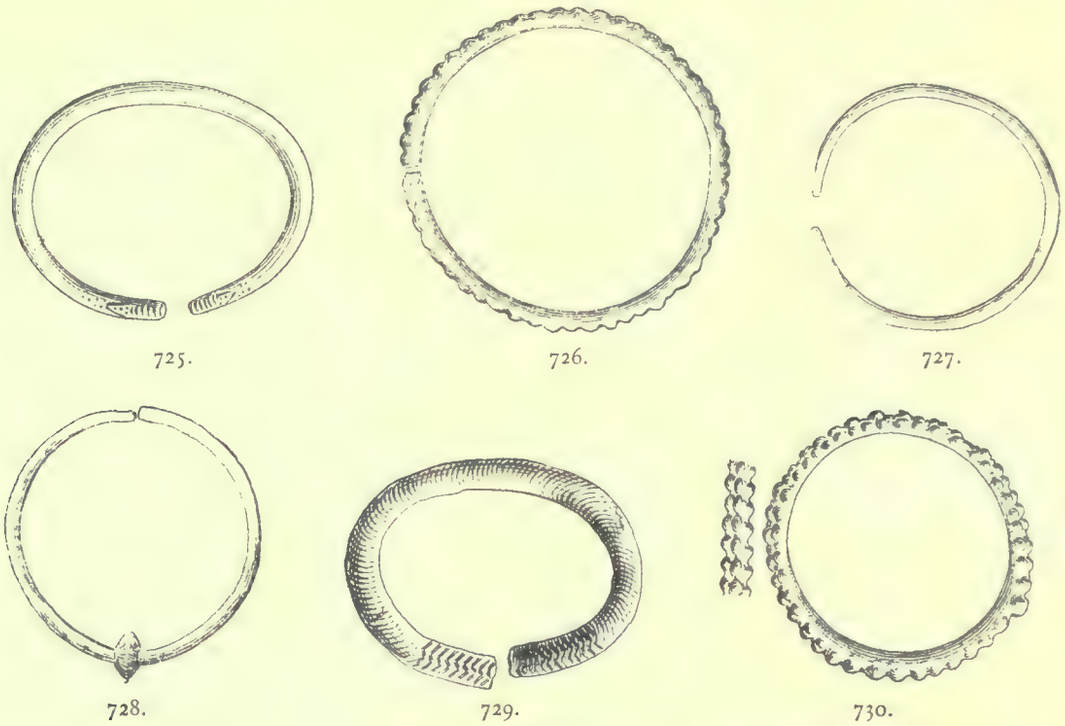

FIG. 725-730. — Agha-Evlar. — Bracelets de bronze, 1/2 grandeur naturelle.

ments de coupes en verre blanc translucide (1), de la poterie jaune peinte en rouge, des fragments de céramique émaillée, six couteaux en fer.

Il est bien difficile d'attribuer une époque à cet incroyable mélange où se trouvent côte à côte des armes en pierre et en bronze de la première époque, des objets de fer et de la verrerie blanche très basse d'époque. Ce dolmen aurait bien pu être en partie vidé et réoccupé à l'époque du fer. Dans toute la partie Est les squelettes et les objets qui les accompagnaient étaient en place, tous parfaitement en ordre. Il est possible que les gens de l'époque du fer, en disposant le charnier qui occupait toute la partie Est du dolmen, aient négligé l'autre extrémité.

Dolmen n° 5. — C'était une superbe construction orientée Est-Ouest, et mesurant 14 mètres de long sur $2^{m},10$ de large et une profondeur de $1^{m},55$. L'entrée était au haut d'une descenderie

(1) La présence de ces débris de verre semble indiquer que ces sépultures ont été bouleversées et réoccupées en partie à plusieurs époques successives. Comme facture ces verres ressemblent à ceux trouvés en si grande abondance dans les tombes gréco-romaines de Syrie.

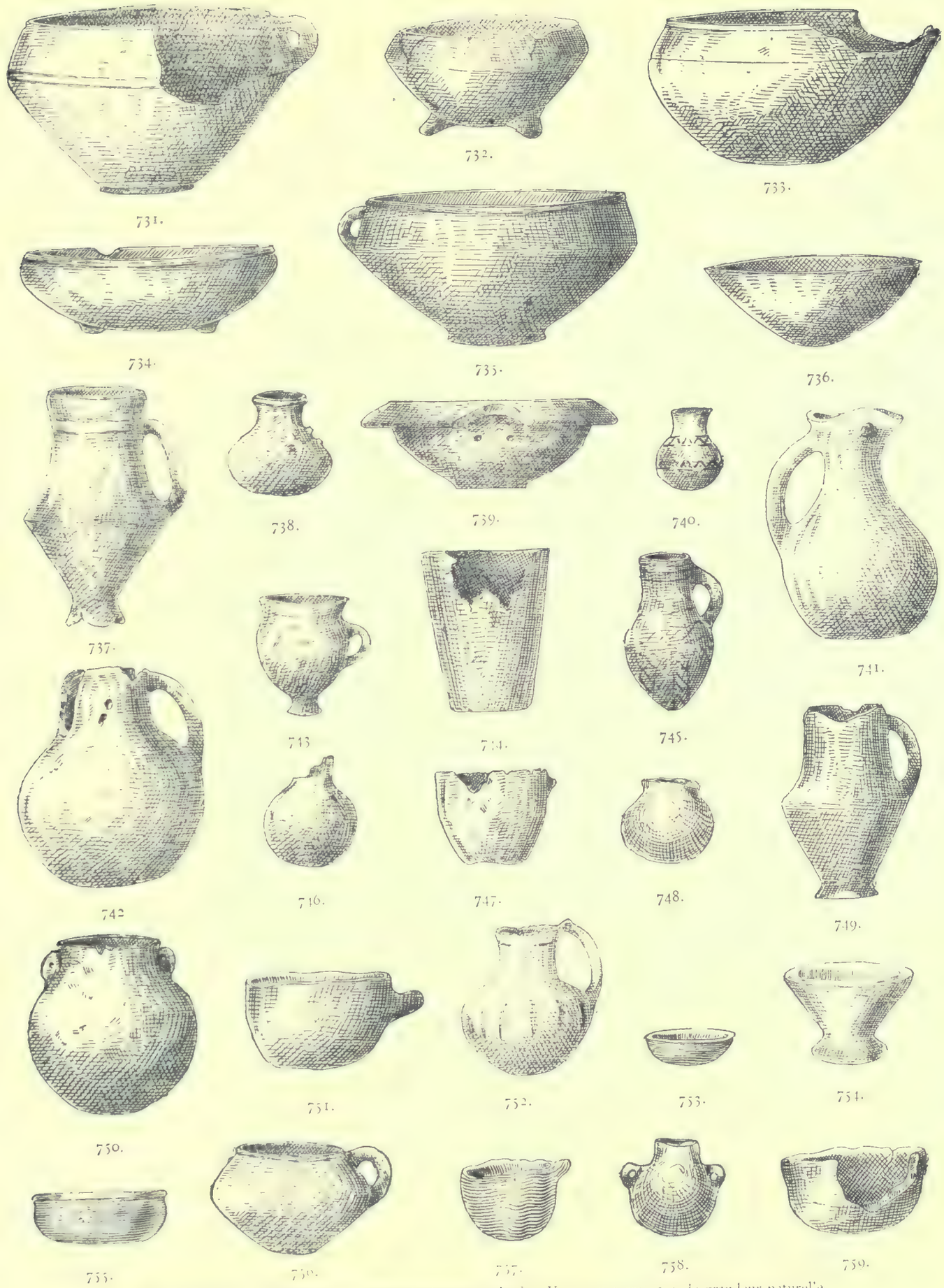

FIG. 731-759. Agha-Evlar. — Âges du bronze et du fer. Vases en terre. 1/4 de grandeur naturelle.

ouvrant à l'Est. A 8 mètres de ce point les spoliateurs avaient pénétré en brisant une des dalles du toit dont les débris avaient été projetés au fond de la cuve, qui au moment des funérailles avait dû être laissée vide, comme le sont les cryptes funéraires des Égyptiens, des Grecs ou des Étrusques. Nous avons observé souvent ce fait dans les petits dolmens de l'âge du fer au Caucase. Dans sa chute ce bloc de pierre avait recouvert un groupe d'objets fort curieux, mobilier du dolmen à l'époque du bronze, et qui furent heureusement retrouvés intacts : une lame d'épée de style archaïque (fig. 635), une tête de lance, une pointe de flèche et une sorte de harpon (fig. 640), le tout en bronze. Tout le reste de la sépulture avait été bouleversé.

La cuve était pleine de terre et de lits superposés de cailloux, jusqu'à une hauteur de $1^{m},50$; les ossements se rencontrent un peu partout, à partir de 60 centimètres au-dessus du fond jusqu'au sol en place; peu de poterie, quelques fragments ornés, un fragment de fer et un autre d'une épingle en bronze.

Le 31 juillet, la fouille se continue et donne des fragments de poterie en terre, des débris de vases de verre et d'objets en fer et en bronze et quelques perles en verre et en pâte émaillée.

Le 1er août, continuation des fouilles qui donnent encore des débris analogues : deux pointes de flèches et deux bagues en bronze, une fusaïole, des perles de pâte et de cornaline, un vase entier, et des débris de poterie ornée.

Le 2 août, le travail se poursuit; on recueille des anneaux de bronze, des perles de pâte et de cornaline et des fragments d'un petit gobelet en terre noire, décoré d'ornements géométriques. Quantité d'ossements sans ordre.

Le 3 août, la fouille arrive à la dalle renversée par les spoliateurs; on trouve encore des fragments de verre, de fer, des perles, des anneaux de bronze, etc. et les objets cités plus haut.

Sur ce point les fouilles sont suspendues. La mission se déplace pour descendre la vallée du Kergan-Roud.

Dolmen n° 7. — A la suite du dolmen n° 1, s'en trouvait un autre encore plus colossal. La chambre funéraire mesurait $14^{m},30$ de long sur une hauteur de $1^{m},33$; la largeur la plus grande, $2^{m},40$, était à l'extrémité Ouest. Les blocs qui formaient le toit étaient énormes; les murailles latérales se composaient de blocs variant entre $0^{m},90 \times 85$ et 40×75, le tout soutenu par un encombrement de rochers qui s'étendaient en contreforts jusqu'au cercle de pierre qui enveloppait tout l'ensemble. Dans ce même cercle se trouvait une autre sépulture plus petite, assez irrégulière et mesurant $2^{m},70 \times 1^{m},10$; elle ne m'a donné qu'une tête de lance en bronze.

Quant au grand dolmen il avait été entièrement spolié. Je n'y rencontre que des vases brisés en terre noire ou rouge, quelquefois même émaillée, des débris de fer et deux perles côtelées en pâte émaillée bleue, en tous points semblables à celles de Tchila-Khâné.

La structure de ce monument est comparable aux plus belles constructions de la Bretagne.

Le dolmen de Gavrinis, galerie et chambre, mesure $15^{m},70$ de long, et la plus grande largeur

est de $2^m,50$. Ici nous avons $14^m,30$ de long et $2^m,40$ de large. La différence est donc peu sensible (1).

Dolmen n° 6. — Durant ces fouilles, notre contremaître, en faisant des sondages dans une autre partie de la nécropole plus voisine du camp, rencontrait un dolmen fort intéressant.

Fig. 760. — Agha-Evlar. Dolmen de l'âge du bronze, réoccupé à l'époque du fer. Échelle de $0^m,015$ par mètre.

La cuve, assez irrégulièrement construite en blocs mal agencés, mesurait $3^m,70$ de long sur une largeur de $1^m,50$ et 2 mètres. Sa profondeur était de $1^m,30$. Le tout était recouvert de grosses dalles disjointes par la végétation. Cette sépulture était intacte, et purement de l'âge du fer. Elle renfermait : deux boucles d'oreille et deux anneaux en argent, deux épingles en bronze, un bracelet de même métal et du type assyrien, une bague en fer, un couperet et une dague également en fer ; une masse, sorte de casse-tête grossier en pierre ; dix-sept lampes, toutes en terre cuite grossière, dont la forme rappelle celles trouvées dans les sépultures très anciennes de Phœnicie et de Chypre. De plus une trentaine de vases ; certains d'entre eux avaient été écrasés par le poids des terres ; ils étaient en argile rouge, noire et grise.

Laissant de côté les plus grands monuments qui nous donnent d'aussi maigres résultats, nous faisons ouvrir toute une série de ces sépultures plus modestes qui encombrent partout le sol.

Dolmen n° 3. — Cette sépulture était de forme étroite et allongée, environ $3^m,50$ de long sur 1 mètre de large ; dans son extrémité Ouest se trouvait une tombe de l'âge du fer, on y a recueilli les objets suivants : une lance en bronze très élégante de forme avec douille et rainures (fig. 761), deux autres lances en fer, une épée de fer avec pommeau en bronze (fig. 797), un bracelet en bronze à bossettes, un bracelet avec deux perles de bronze, une perle en métal blanc, une autre en or ; une bague en argent portant une gravure représentant un cerf (fig. 792) ; enfin une ceinture faite de bossettes.

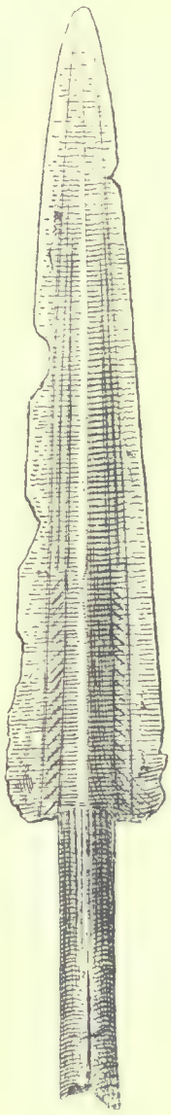

Fig. 761. — Agha-Evlar. Dolmen n° 3, sépulture de l'âge du fer. — Tête de lance en bronze, 1/2 gr. nat.

Sépultures du fer. — Tout un ensemble de tombes de l'époque du fer fut exploré également dans le voisinage du camp ; les sépultures avaient une profondeur d'environ $0^m,50$, leurs formes variaient ; souvent le toit avait disparu, probablement

(1) Les dolmens de Bretagne sont de l'âge de la pierre.

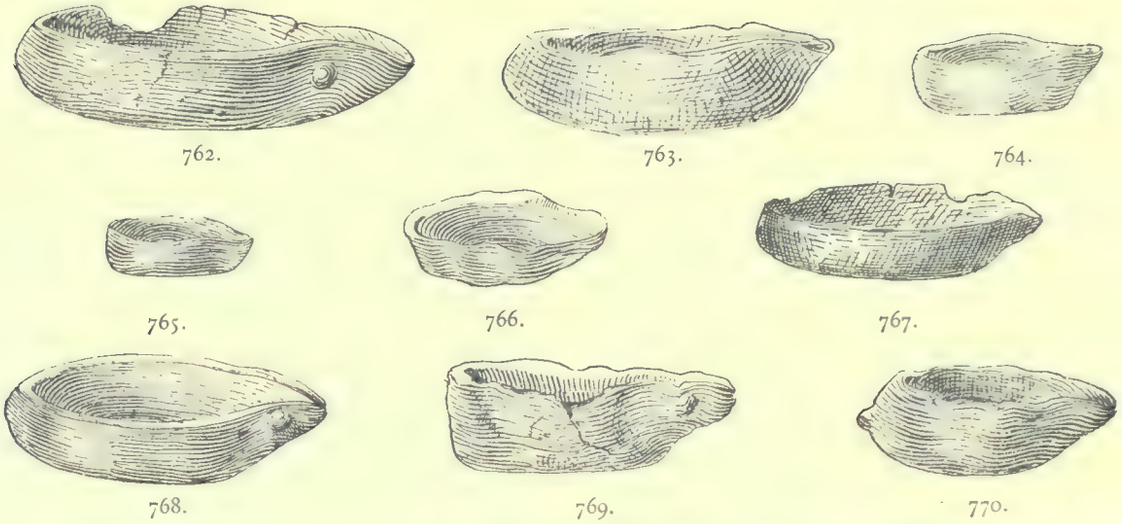

Fig. 762-770. Agha-Evlar. Age du fer. — Lampes en terre cuite grossière. 1/4 gr. nat.

Fig. 771-773. — Agha-Evlar. — Pendeloques de bronze, 2/3 gr. nat.

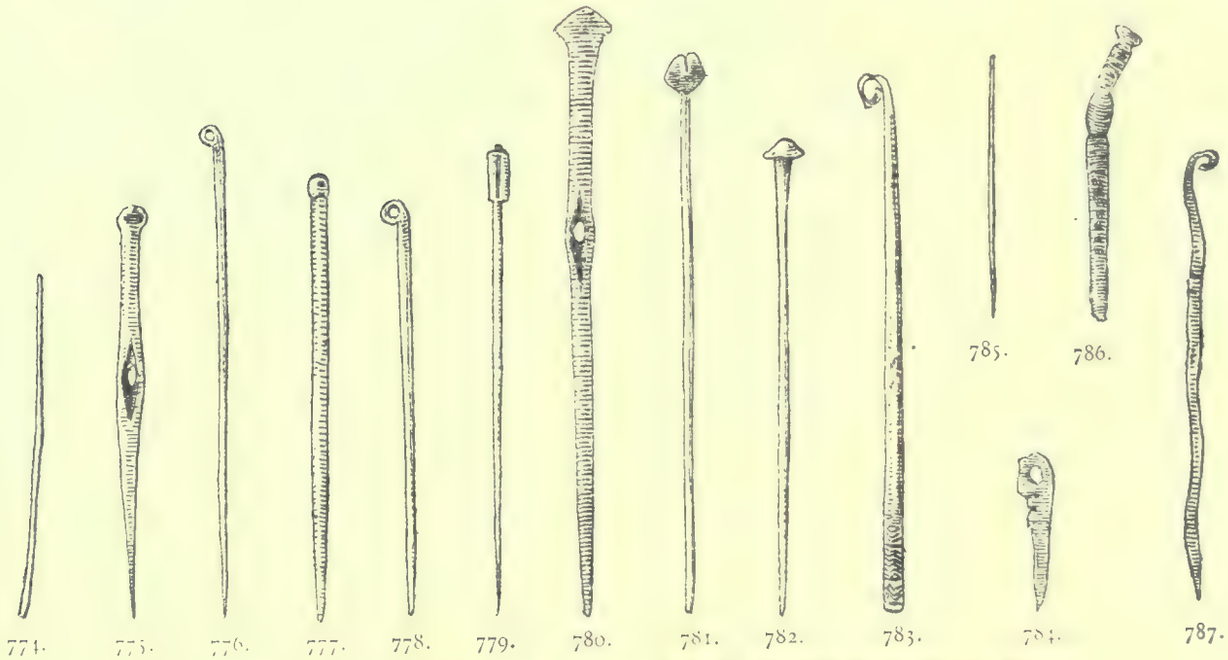

Fig. 774-787. Agha-Evlar. — Ages du bronze et du fer. Épingles de bronze, 2/3 gr. nat.

du fait des cultures. Adossées à des rochers naturels qui en formaient l'extrémité ou bien un des côtés, elles renfermaient trois ou quatre vases au plus, peu de cuivre ou de fer. Les parois

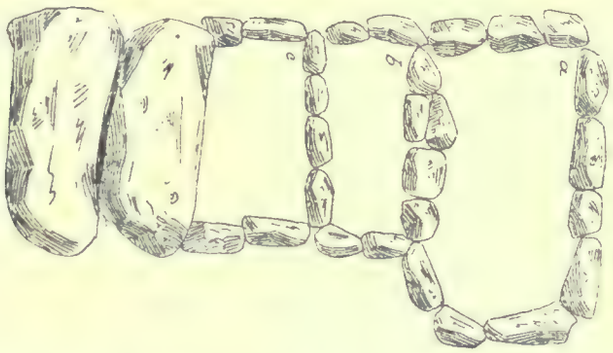

Fig. 788. — Agha-Evlar. Age du fer. Plan d'un dolmen renfermant des sépultures juxtaposées. Échelle de 0m,02 par mètre.

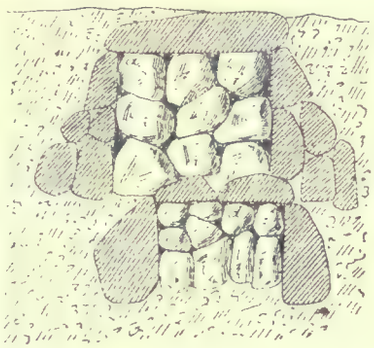

Fig. 789. — Agha-Evlar. Coupe de dolmens superposés. Échelle de 0m,02 par mètre.

sont tantôt bâties de roches mises debout (sans doute enlevées aux dolmens de l'âge du bronze), tantôt ce ne sont que de misérables murailles sèches. Leur longueur varie entre un et deux mètres. Elles sont quelquefois contiguës, avec un simple mur mitoyen de séparation. Une de ces tombes a été trouvée construite au-dessus d'un grand dolmen mesurant lui-

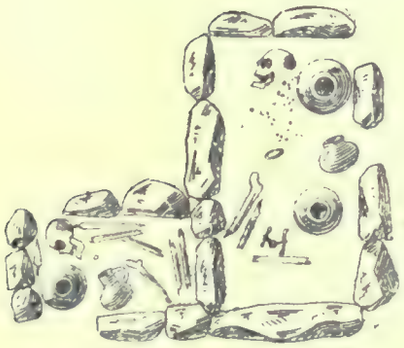

790.

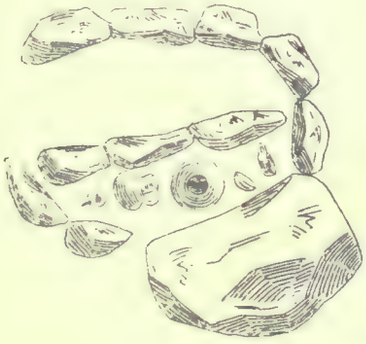

791.

Fig. 790-791. — Agha-Evlar. Sépultures de l'âge du fer. Échelle de 0m,025 par mètre.

792. 793. 794. 795.

Fig. 792-795. — Agha-Evlar. Bagues et bracelets d'argent.

même 10 mètres de long et qui offrait tous les indices d'une spoliation complète. Les petites sépultures de l'âge du fer ne sont pas spoliées ; quand on les rencontre bouleversées le fait

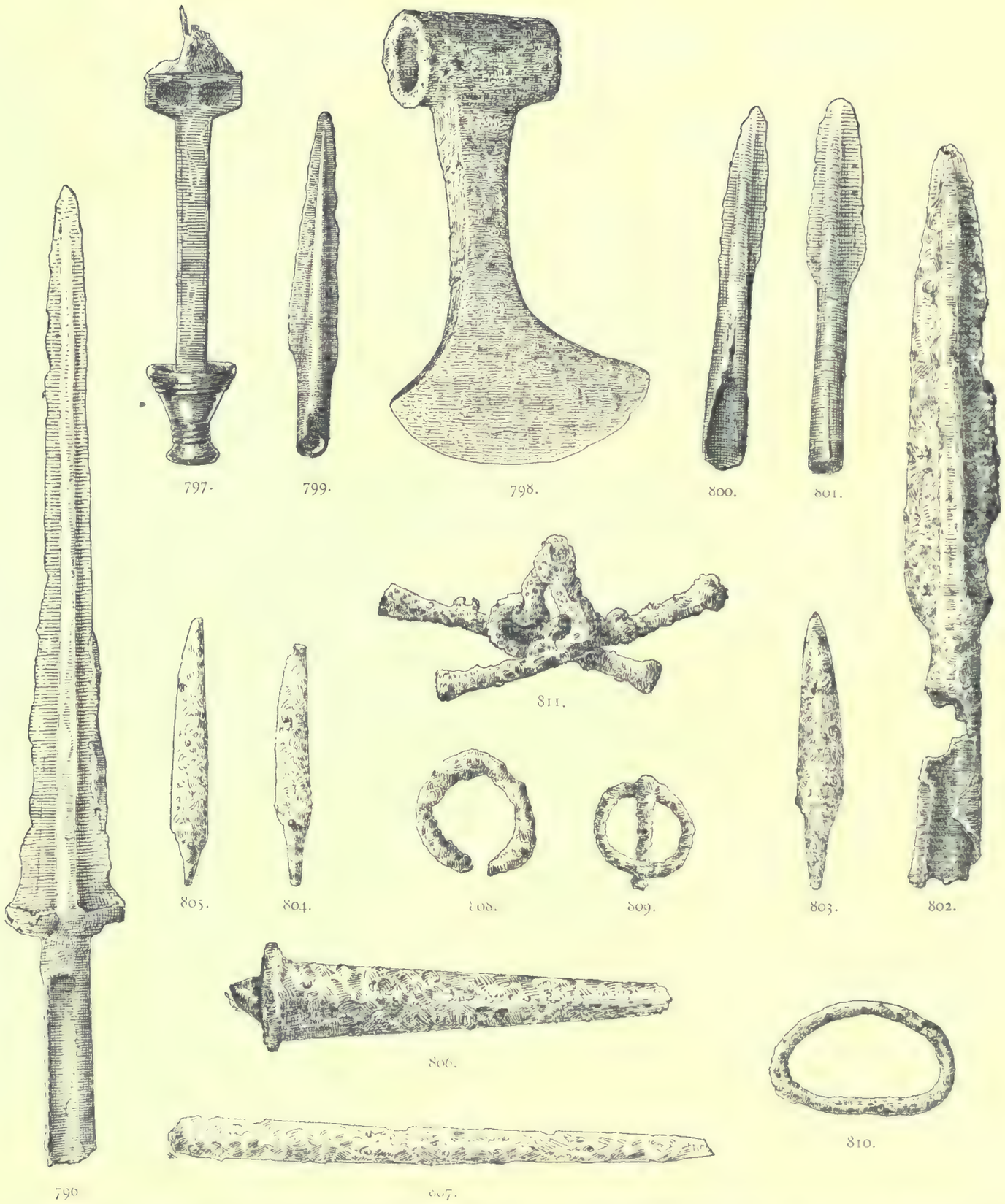

FIG. 796-811. — Agha-Evlar. — Age du fer (796, poignard, 1/2 gr. nat. ; 797, poignée d'épée en bronze, 1/2 gr. nat. ; 798, hache en fer, 2/3 gr. nat. ; 799 à 801, pointes de javeline, bronze, 1/2 gr. nat. ; 802 et 803, pointes de lance et de flèche en fer, 1/2 gr. nat. ; 804 à 807, lames de fer, 1/2 gr. nat. ; 808 à 810, anneaux en fer, 1/2 gr. nat. ; 811, mors en fer, 1/2 gr. nat.

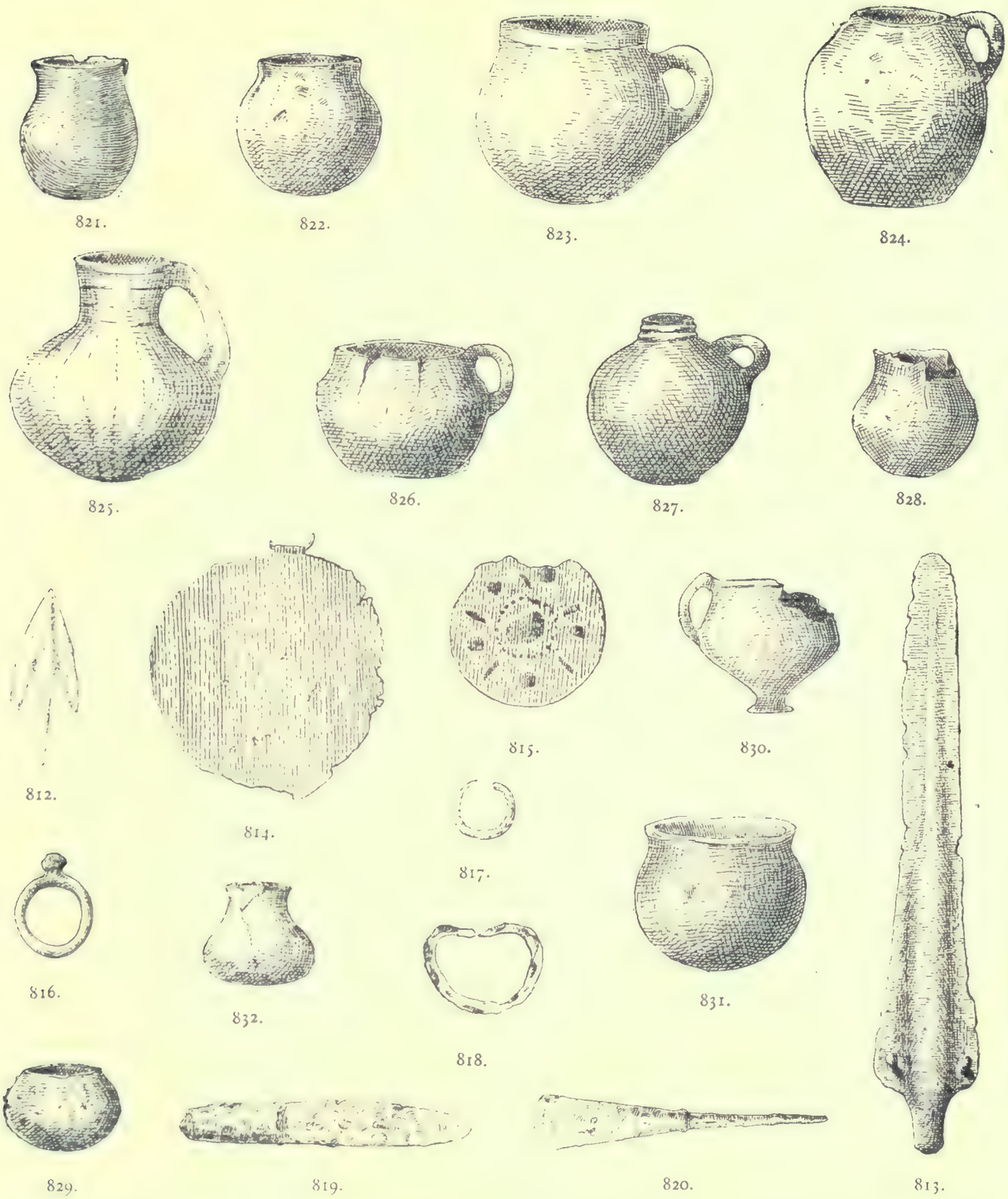

Fig. 812-832. — Agha-Evlar. — Age du fer (812 et 813, bronze, pointe de flèche et tête de lance, 1/2 gr. nat.; 814 et 815, pendeloques de bronze, 2/3 gr. nat.; 816 et 817, anneaux de bronze; 818, anneau de pierre; 819, couteau en fer; 820, pointe de flèche en fer; 821 à 832, vases, parmi lesquels 823 est en terre fine grise, 826 terre rouge, 827 terre fine brune, 829 terre grossière rouge et 830 terre fine brune; tous ces vases à 1/4 gr. nat.

est dû aux cultures et non à une dévastation méthodique comme pour les tombes de l'époque du bronze. Les sépultures construites sur les grands dolmens ont une profondeur qui va jusqu'à 1m,30, et affleurent à 0m,50 de la surface du sol. Les petites tombes, comme les grands dolmens, n'ont pas d'orientation fixe ; leur direction dépend de la nature du sol.

A part les objets déjà cités, les plus curieux trouvés dans cette zone étaient les suivants : un mors en fer (fig. 811), un miroir en bronze avec poignée de fer.

Dans une petite sépulture située au-dessus d'un grand dolmen, j'ai rencontré cinq vases, urnes, écuelle et œnochoé, une lance en fer, un ornement en bronze et un très beau bracelet en argent massif décoré de têtes de serpents (fig. 795). Cette modeste sépulture était à peine à une profondeur de 0m,50.

Fig. 833. — Agha-Evlar. Œnochoé en terre noire, 1/4 gr. nat.

Sur un autre point de la nécropole, dans le voisinage du bazar, nous avons fait ouvrir une quinzaine de petites sépultures et un grand dolmen. Ce dernier, spolié, avait été réoccupé à l'époque du fer ; il renfermait des débris de vases et des lampes en terre cuite semblables à celles trouvées dans le dolmen du fer fouillé par Chérel.

Les autres sépultures, toutes fort modestes, avaient une profondeur de 0m,50 à 0m,60. Deux d'entre elles avaient été construites l'une à côté, l'autre sur le grand dolmen spolié. La première avait 1m,55 de long et 0m,63 de large. Elle n'a donné que deux vases, une urne et une œnochoé en terre grossière, et près du crâne des petites perles de pâte de verre en très grand nombre.

L'autre sépulture avait 1m,80 de long sur 1m,05 de large. Elle était construite au-dessus d'un grand dolmen de l'âge du bronze avec des blocs de 0m,15 à 0m,25 dressés, formant cuve. Les dalles du couvercle avaient disparu. Près de la tête j'ai rencontré une œnochoé en terre rouge et une lampe, trois lances, une dague et une épée, le tout en fer ; des perles de pâte de verre, enfin une urne à l'autre extrémité de la fosse. C'est absolument le type des sépultures de l'âge du fer que nous avions rencontrées au Caucase.

Dans ce même voisinage j'ai fait ouvrir une quinzaine de tombes, toutes du même genre ; elles ont donné, comme celles fouillées près du camp, un mobilier funéraire peu nombreux, deux ou trois vases chacune, des lances, dagues et épées en fer, parfois avec pommeau en bronze, des perles de verre ou de pâte, et des épingles, bracelets ou bagues en bronze. Elles étaient toujours très pauvres. Parmi ces sépultures, toutes de l'âge du fer, j'en ai cependant rencontré une qui pourrait être de l'époque du bronze ; elle était intacte.

C'était un petit dolmen de 0m,70 de large sur 1m,15 de long avec une profondeur de 0m,70, entièrement fermé par trois dalles juxtaposées. Près de la tête ce dolmen renfermait deux jattes posées l'une dans l'autre, puis deux aiguilles et une bague en bronze ; puis deux œnochoés et un plat. Une de ces œnochoés, qui se trouvait au centre du tombeau et presque à toucher le couvercle, est un très beau spécimen de la céramique de cette époque (fig. 833). La pâte est noire, fine

et décorée d'ornements linéaires faits au lissoir. L'absence de tout objet de fer pourrait faire attribuer cette sépulture à l'âge du bronze. Cependant, la forme et les dimensions du dolmen et le style de la céramique, le tout, en un mot, est identique aux tombes de Mouci-Yeri et aux autres localités du petit Caucase où tout est de l'âge du fer.

Le 4 août, au point de vue de l'étude de la nécropole d'Agah-Evlar, nous pouvions considérer notre travail comme assez complet. Nous ne pouvions songer à défoncer le terrain d'un bout à l'autre et à fouiller toutes les sépultures. Une opération de ce genre aurait absorbé trop de temps et trop d'argent pour le but à obtenir. Nous levons donc le camp, pour transporter nos études en descendant la vallée du Kergan-Roud, afin de déterminer jusqu'à quel point se sont étendus les dolmens dans cette direction.

Nous partons à 9 h. 15 au milieu d'un temps brumeux qui menace, mais les nuages se dissipent et, à mesure que nous descendons; nous avons devant nous une série de sites sauvages d'un très grand aspect. Le sentier serpente sur un bord, puis sur l'autre de la rivière, au pied de rochers abrupts; tout est noyé dans la verdure. Cet étroit sentier est la seule route du Ghilan. En passant, le frère de l'Émir nous montre la place où ses ancêtres avaient autrefois fait fermer la vallée avec une porte, tant le défilé était étroit, interdisant ainsi toute intervention étrangère, même du Gouvernement Persan, dans leurs affaires. Maintenant le pays, en se civilisant, est resté moins prohibé et on circule partout librement.

Nous nous croisons avec des muletiers qui remontent des terres basses, pauvres hères en guenilles avec leur corps émacié, leur teint jaune et leurs yeux tout brillants de fièvre. Ils ramènent à Agha-Evlari des chargements de fruits, pommes et melons surtout; il y en a quelques-uns d'excellents, beaucoup de très médiocres, mais tout se vend parmi ces populations où la quantité prime la qualité.

Nous marchons pendant environ 12 kilomètres, jusque près de midi; à cette heure le frère de l'Émir nous dit que nous sommes arrivés à Do-Khalian, point où se trouvent un grand nombre de sépultures. Sur le bord de la route il y a bien quelques vestiges de petites tombes, mais nulle part nous ne découvrons rien de bien encourageant. Enfin nous sommes descendus de l'altitude 1010 à environ 400 mètres au-dessus de la Caspienne, il est temps de prendre ce nouveau point comme centre. Nous dressons le camp sur le bord du Kergan-Roud, dans une clairière bordée de noyers. Des montagnes nous enveloppent de toutes parts, c'est un chaos de verdure au milieu duquel la rivière roule en vrai torrent. Nous faisons sonder un peu de côté et d'autre tout ce qui semble indiquer des sépultures, mais le seul point qui nous donne un résultat c'est l'endroit dont j'ai déjà parlé dans la route.

Nous sommes au milieu d'un petit groupe de sépultures de l'âge du fer. Les corps étaient repliés dans des cuves faites de blocs mis debout côte à côte affectant des formes plus ou moins régulières de parallélogramme ou d'ovale. La profondeur est de $0^m,50$ à $0^m,75$. Ces tombes renfermaient des vases en terre grossière, trois au plus, et des armes de fer, lances, dagues ou couteaux.

La plus intéressante était une petite sépulture qui nous a donné deux vases, l'un en terre rouge, l'autre en terre grise ; puis des perles en bronze, cornaline, pâte de verre et nacre. De plus, j'ai rencontré dans cette sépulture une coquille de la Caspienne, une porcelaine du Golfe Persique, et une tête de javelot en fer.

834.

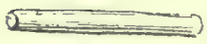

835.

Fig. 834-835. — Do-Khalian. — Age du fer. (834, dague en fer, 1/2 gr. nat.; 835, ornement en bronze, 2/3 gr. nat.).

Cette porcelaine nous montre qu'à cette époque des relations commerciales existaient avec l'extrémité Sud la plus éloignée de la Perse.

La vallée de Kergan-Roud était occupée à l'époque du fer : c'est la seule conclusion intéressante que nous aient donné nos fouilles de Do-Khalian.

D'autres recherches faites dans la montagne sur la rive gauche du Kergan-Roud, ne nous ont mis en présence que de sépultures musulmanes. Cette vallée a dû autrefois (au moyen âge) être beaucoup plus habitée qu'elle ne l'est de nos jours ; on voit sans cesse dans la forêt des sites d'anciens villages, reconnaissables aux sépultures, ou bien encore aux arbres fruitiers, pruniers, pommiers, poiriers, néfliers qui forment des groupes d'une végétation spéciale au milieu des essences ordinaires de la forêt ; ce sont les restes des vergers qui, autrefois, entouraient les habitations. Mais, dans toute cette zone, nous ne rencontrons nulle trace de l'antiquité, à part les quelques sépultures explorées près de Do-Khalian. M. Lampre profite de ses moments de loisir pour doter notre ordinaire d'excellentes truites prises dans le torrent. Nous sommes heureux de nous trouver au milieu de cette température douce et tiède, dans le calme de la forêt, à l'abri de cet horrible vent de la Caspienne qui bat sans relâche le plateau persan. Mais, les fouilles ne donnant rien d'intéressant, le 6 août nous remontons par le même chemin dans la direction d'Agha-Evlari et campons sur un petit plateau défriché à moitié route.

Le 7 août nous revenons à notre ancien lieu de campement à Agha-Evlar. M. Lampre fait encore un peu fouiller dans le dolmen où son travail était resté inachevé. Il ne rencontre que quelques perles de verre ou de cornaline, une pointe de flèche, des anneaux en bronze et des débris de poterie. Pendant que nous préparons le départ pour le lendemain, l'un de nous va reconnaître avec le guide un terrain où on nous avait indiqué des dolmens importants. Le voyage, qui occupe presque toute la journée, permet seulement de constater que les dolmens signalés par les gens du pays n'étaient que de simples affleurements de rochers basaltiques.

8 août. Lever à 5 heures. Temps superbe. Les mules de louage, qui n'arrivent pas, retardent notre départ jusqu'à huit heures. Nous laissons à la caravane l'ordre de nous rejoindre à Binamar, et nous nous mettons en route. La raison qui nous avait fait adopter cette direction est que, dans le voisinage de Binamar, se trouvaient des gisements de cuivre et des mines

exploitées autrefois. Pendant nos recherches au Caucase en 1888, nous avions rencontré près des mines de cuivre d'Allah-Verdi, une importante nécropole de l'âge du fer renfermant des objets de bronze en très grand nombre, le bronze étant réservé pour les bijoux et ornements. Nous avions lieu d'espérer à Binamar quelque chose de semblable. Des recherches dans cette direction s'imposaient.

Nous partons donc vers l'Ouest en contournant le village d'Agah-Evlar, nous remontons la vallée du Kergan-Roud, au milieu d'une plaine cultivée, coupée de canaux d'irrigation. Bientôt nous quittons la vallée et nous nous engageons sur un éperon au milieu de la forêt. Sur notre droite sont des escarpements très abrupts de roches formant une muraille infranchissable. Notre route est en lacets très rudes pour les bêtes. Enfin nous sommes encore une fois hors de la forêt, au milieu des pâturages. L'air est vif, la vue immense: elle s'étend jusqu'à la mer par-dessus les dédales boisés de la vallée du Kergan-Roud que nous embrassons dans tout son ensemble, avec ses cultures, ses villages, Agah-Evlar au loin, et l'emplacement de notre ancien camp. A midi nous faisons halte près d'une source pour déjeuner et laisser reposer les chevaux. Une heure plus tard nous remontons en selle, et bientôt nous sommes au col (altitude 2920 mètres). Nous quittons le Talyche et entrons de nouveau dans le plateau persan. La vue plonge sur le district de Khalkhal, tout sec, sans forêt, roux avec un aspect de scorie. Partout ce ne sont que sommets rocheux et pelés.

Le vent s'est levé et souffle très vif; nous redescendons vers Binamar en suivant un petit ruisseau dont les eaux sont captées pour les cultures. La route est nue, couverte de rochers volcaniques, sans un seul arbre. De ce côté le pays n'est cependant pas aussi stérile qu'il paraît; de plus en plus cultivé à mesure que nous approchons de Binamar, il produit du blé et de l'orge. Enfin vers 4 heures, en débouchant d'une gorge, nous sommes en vue du village. Il est entouré d'énormes meules de blé. Le vent souffle en véritable tempête. Rien pour nous abriter que les fossés d'irrigation. La caravane n'arrive toujours pas; c'est que la distance est longue, environ 30 kilomètres, et la route pénible pour des bêtes chargées qui ont dû gravir dans leur après-midi 1910 mètres, pour atteindre le col. Le temps menace de plus en plus, le vent souffle avec rage et roule de gros nuages noirs. Les gens du village offrent bien de mettre une maison à notre disposition et nous apportent, avec leurs hommages, un mouton, du charbon et du bois, chose précieuse dans ce pays dépourvu de combustible. Nous allions accepter cette hospitalité, lorsque la caravane arrive enfin vers huit heures, par une nuit noire. Au milieu d'une confusion indicible on parvient à dresser une tente, la plus grande, elle nous sert à tous d'abri. Pour une nuit il faut s'en contenter. L'orage gronde tout autour de nous, la pluie tombe, et avec elle le vent se calme.

9 août. Avec le jour tous sont debout. Nous allons jusqu'aux mines de cuivre situées à 3 kilomètres sur le sentier d'Ardebil. M. J. de Morgan à ce sujet a pris les notes suivantes :

« Amas analogues à ceux du petit Caucase dans des dacites (grünstein) exploitées dans

l'antiquité aux affleurements; nombreuses haldes de peu d'importance, et, par suite, résultat d'une exploitation superficielle, mais s'étendant sur plusieurs centaines de mètres dans les ravins. Les gisements se prolongent au loin, mais n'ont été exploités qu'à côté de Binamar. Rien n'indique l'époque de leur exploitation. Nous n'avons pas trouvé de sépultures antiques à Binamar. »

Nous revenons au camp pour prendre notre caravane et, vers dix heures du matin, nous nous mettons en route pour Ardebil. Le sentier en corniche domine un plateau déchiré de ravins profonds bien cultivés en orge et blé surtout. Nous repassons par les mines, où nous voyons une superbe vipère, rencontre très rare dans cette partie de la Perse, où les reptiles dangereux font à peu près défaut.

Vers midi nous sommes près d'un gros village entouré de gros amas de blé et de paille, c'est Sakkawas. Il doit son existence à une petite source d'eau claire et vive qui s'échappe d'un groupe de saules, les seuls arbres en vue aussi loin que le regard peut s'étendre. Nous nous reposons environ une heure, puis nous reprenons le monotone sentier d'Ardebil qui se déroule au milieu de ce plateau coupé de crêtes rocheuses; nous sommes toujours à plus de 2 000 mètres d'altitude. Pendant notre halte la caravane nous a dépassés, mais vers 3 h. 30 nous la rattrapons; elle marche à bonne allure. Bientôt nous arrivons à la bordure d'une marche abrupte par laquelle le plateau se déprime pour former la plaine d'Ardebil, qui nous apparaît loin, bien loin, comme une petite ligne estompée en bleu dans cette solitude d'un ton de cendre. A gauche le Savalan, à droite le col d'Astara qui échancre de sa double fourche le massif de montagnes où nous avons fait nos fouilles; au loin les nuages montent du Talyche et s'acheminent, poussés par le vent de la Caspienne, vers le front glacé du Savalan, où ils vont se condenser en neige pour accroître la masse de ce cône blanc qui donne au paysage tout son caractère. Au milieu de cette plaine sans fin et sans abri, la brise qui fraîchit avec le soir rend la marche très désagréable. Vers la tombée de la nuit nous arrivons aux rives fangeuses d'un lac, le Chour Göl, tout semé de grands échassiers qui s'envolent à notre approche. Enfin vers neuf heures nous sommes à Ardebil. Il fait nuit noire. Nous nous installons dans un grand jardin que M. Glavany, directeur des douanes, nous avait fait réserver. Une escouade de soldats du gouverneur est préposée à notre garde. Là, au moins, nous sommes à l'abri du vent et des intrus. Depuis Binamar nous avons franchi environ 42 kilomètres; bêtes et gens ont besoin de repos. La campagne de fouilles du Talyche est, du reste, terminée.

Du 10 au 14 août nous restons campés à Ardebil. Cette ville est un centre assez important, bien que déchu de sa splendeur passée. La porte du bazar, tombant en ruines, et la vieille mosquée offrent de beaux exemples de l'architecture polychrome, avec des briques émaillées aux riches couleurs. La ville est très étendue; les rues en sont malpropres et les maisons délabrées. Lors de notre passage il n'était que bruit de la révolte des Shahsevends dans la partie Nord-Est des contreforts du Savalan.

Le 14 août le départ est décidé, mais nous ne parvenons pas à nous mettre en route avant midi. Il est toujours très laborieux d'arracher des Persans aux charmes du bazar. Nous prenons

la route postale de Tauris ; quand je dis route, cela implique seulement un endroit où l'on passe d'habitude, car en fait de chaussée il n'y en a pas. Nous remontons le cours du Balouk Sou, rivière aux eaux vives et poissonneuses, et marchons jusqu'à 3 h. 35 dans un pays plat. Sur notre gauche nous laissons un gros tépé ou tertre, reste d'un site ancien ou antique, dont nous ne pouvons par la vue seule déterminer la date.

Le lendemain 15 août, avant d'arriver au village de Nir, altitude 1 600 mètres, nous rencontrons sur notre droite une nécropole avec dolmens du type de ceux que nous venons d'explorer. D'autres grands dolmens ruinés se trouvaient sur notre gauche à l'entrée du village. Ces monuments sont les derniers vestiges de cette époque reculée que nous ayons rencontrés sur toute la route que nous avons suivie pour gagner l'Ararat, c'est-à-dire Tauris, le lac d'Ourmiah, Khoï, Makou et Bouroulan : près de cette dernière localité nous avons vu, de nouveau, des sépultures préhistoriques avec vases primitifs en terre gris noir fort grossière. Mais, sur ce point, aucune fouille n'a été pratiquée et le hasard seul avait fait rencontrer quelques objets aux officiers de la garnison russe de ce poste frontière. Dans toute la partie montagneuse qui s'étend de l'Araxe à la Koura les nécropoles des âges du bronze et du fer sont nombreuses (1).

Les renseignements qui nous ont été donnés par les gens du pays et les quelques vases qui nous ont été montrés nous amènent à croire que les nécropoles à dolmens des Talyches tant russe que persan se relient d'une façon continue avec le massif du Kara-Dagh en passant par les contreforts du Savalan où des sépultures du même genre existent certainement. Il y a là toute une zone à explorer.

Nous quittons Nir, le 16 août après y avoir campé pendant la nuit et prenons la direction d'Aspfrouchan. Peu après Nir, le terrain se relève, fermant de ce côté la plaine d'Ardebil par une chaîne qui se relie au Savalan, sur notre droite, et sur notre gauche par un épais massif qui court parallèlement à notre route. Nous franchissons le col à l'altitude de 2 140 mètres pour entrer dans le bassin du lac d'Ourmiah. Nous nous inclinons vers le Sud vers Aspfrouchan (altitude 1 600 mètres) et Douzdouzan (altitude 1 740 mètres), afin de contourner le désert salé.

Inutile de poursuivre la narration de ce voyage qui nous ramène dans un pays déjà visité et décrit par la mission.

L'age de la pierre. — L'état de civilisation que l'on désigne sous le nom de l' « Age de la pierre », si développé sur tant d'autres points du globe, semble faire entièrement défaut dans toute la partie du Ghilan que nous avons visitée pendant la campagne de recherches de 1901. Les quelques objets en pierre que nous avons trouvés ne sont pas, à proprement parler, des produits d'êtres faisant un usage exclusif de la pierre. Ils se sont rencontrés accidentellement au milieu d'armes et d'instruments de toutes sortes, tous en métal.

(1) Le Gouvernement russe se réserve le droit exclusif des fouilles. Cette région n'a pas encore été explorée au point de vue archéologique.

Nous n'avons pas découvert une seule station, un seul atelier, une seule sépulture qui soit de l'âge de la pierre. Sur les sites des immenses nécropoles de l'âge du bronze que nous avons explorés, nous n'avons trouvé aucun indice qui puisse nous faire supposer que ces mêmes emplacements eussent été occupés, à une époque antérieure à l'âge des métaux, par des humains dans un état de progrès plus rudimentaire et ignorant la métallurgie. En Babylonie et en Susiane les objets en pierre taillée sont nombreux et se rencontrent à la base des tells, montrant qu'ils sont eux-mêmes l'embryon de toute civilisation, même là où elle est le plus ancienne. Au Talyche, le sol ne semble avoir été occupé qu'à partir de l'époque du bronze, et les constructeurs des vastes dolmens que nous avons retrouvés auraient été les premiers colonisateurs de ces régions. Cela s'explique facilement : les montagnes du Talyche sont éruptives, ne renferment pas de silex, le sol est peu fertile, les forêts devaient, en principe, s'étendre des deux côtés de la ligne de faîte. Il est donc tout naturel que les premiers habitants du globe, ayant le champ libre, aient choisi de préférence les sites les plus favorables à leur existence, négligeant les zones qui répondaient moins bien à leurs besoins.

L'age du bronze. — Si l'âge de pierre semble faire défaut au Talyche, celui du bronze, au contraire, y est représenté par des monuments et des vestiges qui dénotent une civilisation puissante. Comme on l'a fait observer au Talyche russe, et comme je l'ai déjà fait remarquer, les sépultures les plus anciennes de l'âge du bronze sont celles du type que nous avons rencontré à Kodja-Daoud, c'est-à-dire qui se présente sous des amas de pierres disposées en forme éliptique. A cette même époque reculée, nous pouvons attribuer les sépultures de forme carrée de Chir-Chir et les énormes dolmens de Vadjalik ; leur mobilier funéraire offre une grande analogie. La céramique se compose surtout d'ollas, de lourdes cruches, et de gobelets en terre épaisse et grossière. Les armes sont d'un type primitif, fort simple ; elles se fixent dans l'emmanchement à l'aide d'une courte soie coulée avec la lame. Nous avons trouvé de cette époque des objets en bronze, en argent et en électrum.

Les sépultures que nous considérons comme étant d'une époque moins reculée de l'âge du bronze sont beaucoup plus riches en objets, et ces objets eux-mêmes beaucoup plus variés de formes. Les superbes dolmens dévastés de Namin et d'Agha-Evlar, probablement aussi ceux de Souah, étaient de cette époque ; mais nous n'avons pu en déterminer la date que par comparaison avec les monuments similaires de Tchila-Khané et de Lor-Daghi, fort heureusement trouvés intacts.

Comme on a pu en juger par les plans que nous avons donnés, ces dolmens étaient solidement construits au centre d'un cercle de grosses pierres en vastes blocs, amenés souvent de fort loin. Leur orientation est généralement Nord-Sud comme l'indique le tableau suivant des sépultures les plus importantes relevé à Agha-Evlar :

Dolmen n°	1.	Nord,	141.	Ouest.	Grand Dolmen.	108. Ouest.
	2	—	134	—	Autre Dolmen.	135 —
	3	—	122	—	—	105 —
	4	—	120	—	—	68 —
	5	—	68	—	—	90 —
			82	—		

Je ne reviendrai pas sur la description de ces édifices funéraires, déjà faite en relatant les travaux. Je me bornerai à faire observer que, par leur importance comme nombre et comme masse, ils se placent à côté des monuments mégalithiques de Bretagne les plus réputés. Le plus considérable de tous, un dolmen entièrement spolié, à Agha-Evlar, ne mesurait pas moins de $16^{m},80$ de long, sur $1^{m},70$ de large et $2^{m},40$ de haut sous les dalles formant le plafond. Ces sépultures devaient être d'une grande richesse : la brousse près de Vadjalik, porte encore dans le pays le nom de « Forêt d'or ». On nous a parlé de vases d'or trouvés autrefois dans les dolmens; nous-mêmes, n'avons-nous pas rencontré un certain nombre de bagues en or massif échappées aux recherches des spoliateurs ?

Ces sépultures renfermaient de nombreux cadavres et nous avons lieu de croire que les horribles scènes d'égorgement, dont nous parle Hérodote, qui accompagnaient les funérailles des rois scythes, faisaient partie des rites funèbres des grands de l'âge du bronze, et que femmes et esclaves les suivaient dans leur dernière demeure avec les bijoux, armes et offrandes dont on les entourait.

En plus de ces somptueuses sépultures, ces peuples élevaient des places fortes. Nous avons retrouvé deux citadelles de cette époque, perchées sur des sommets escarpés dominant la plaine et le champ des morts, à Namin et à Chir-Chir. Tout indique donc chez les peuples de l'âge du bronze au Talyche une civilisation avancée. Ils savaient fondre l'or, l'argent, l'électrum et le cuivre. Nous avons retrouvé près de Binamar, sur le plateau persan, à portée d'Agha-Evlar, des affleurements de ce dernier métal, à l'état de carbonate facilement utilisable. Comme corollaire de leur métallurgie, ils avaient découvert dans les laitiers les pâtes vitreuses dont ils fabriquaient les perles partout si abondantes. La fonte des armes, et en particulier des glaives avec leurs poignées ouvragées, dénote une habileté déjà grande.

Quelle date convient-il d'assigner aux constructeurs de ces dolmens ? Elle ne saurait être que fort reculée. Durant toutes nos recherches au Talyche nous n'avons jamais rencontré la moindre trace d'inscription. Les seuls objets qui peuvent donner une date approximative sont les cylindres de style grossier trouvés à Hassan-Zamini, près de Vadjalik, dans une sépulture intacte du dernier âge du bronze. Nous avons vu que ces cylindres semblent être antérieurs au xe siècle av. J.-C. Cette sépulture était intacte ; les objets ne lui sont pas postérieurs.

Age du fer. — Les peuples de l'âge du bronze vivaient donc retirés dans leurs retraites escarpées des montagnes du Talyche, lorsqu'une invasion terrible vint fondre sur eux. Un autre peuple arriva portant le fer dans leur pays, et avec lui la destruction. Les traces de cette brutale

agression sont partout visibles. Les sépultures furent pillées, envahies, pour faire place aux nouveaux venus. A Namin, où les dolmens en pierre calcaire avaient les proportions de véritables édifices, tout est dévasté ; mais les conquérants, victimes à leur tour de procédés semblables, n'ont laissé dans les sépultures, pillées pour la seconde fois, d'autres traces de leur passage que des débris de leurs armes de fer. A Tchila-Khané et à Lor-Daghi, quelques dolmens du bronze, vu leur éloignement et leur altitude de plus de 2 000 mètres, où les neiges séjournent pendant de longs mois, échappèrent à la dévastation, et nous donnent de précieux renseignements. A Chagoula-Déré, des sépultures du bronze il ne reste pour ainsi dire rien, mais les tombes de l'âge du fer s'y retrouvent partout dispersées, ou forment des amas de squelettes, d'armes et d'objets votifs entassés pêle-mêle. On se croirait au milieu des vestiges d'un champ de carnage. A Chir-Chir toujours mêmes traces de conquête. Agha-Evlar était un centre plus important à l'époque du bronze, avec les monuments les plus vastes que nous ayons observés, aussi l'homme du fer y a-t-il mis le sceau du vainqueur. Les dolmens y sont non seulement pillés, mais réoccupés, et ce qui nous donne bien la date de cette dévastation c'est que, très souvent, les sépultures du fer installées dans les anciens dolmens du bronze sont intactes, tout comme elles le sont généralement au petit Caucase à Allah-Verdi, à Akthala, etc. Quand on rencontre quelques-unes de ces sépultures spoliées, c'est un fait accidentel et le plus souvent dû au hasard des cultures.

A Agha-Evlar un dolmen m'a tout spécialement intéressé. Toute une partie était vierge et renfermait plusieurs corps avec des armes de bronze, alors que, dans l'autre extrémité, avaient été entassés sans ordre une masse de cadavres avec quelques armes de fer.

Agha-Evlar commande, par sa position à la tête d'un défilé qu'une simple porte fermait au moyen âge, la voie la plus facile pour passer du plateau d'Ardebil au Ghilan et à la Caspienne. Les hommes du fer suivirent cette route et, à moitié chemin en descendant le cours du Kergan-Roud, nous avons retrouvé à Do-Khalian des sépultures bien caractérisées de leur époque, semblables à celles du petit Caucase. Nous les avons également retrouvés à Khodja-Daoud, où les sépultures de l'âge du bronze ont été, elles aussi, usurpées. La vallée de l'Astara-Tchaï, avec son double col sur Souah et sur Namin, était l'autre voie menant du plateau à la Caspienne. L'invasion a donc été générale.

Le fait de la conquête est clair, mais à quand remonte-t-elle ? L'usage du fer est très ancien (1),

(1). Il remonte en Babylonie à 2 500 av. J.-C.

Hommel (Grundriss der Geogr. et Gesch., etc., p. 13) pense que le métal rapporté par Gudêa du pays de Meluhha appelé *girzanum* (= *parzillu* ?) est un minerai de fer. Il ne s'appuie que sur cette identification (vieux babylonien), *girzanum* = (en Arabe méridion.), *farzânum* = (en babylonien), *parzillu* = (en hébreu), *barzel* « *fer* ». Voir Peiser, Urkunden, etc. (3e dynastie babylonienne), p. IX mentionnant le *fer*, et cf. Or. Litt. Zeit. VIII, col. 97 (Peiser) et Altor. Forsch., 3e série, p. 329 (Winckler).

Pour l'Assyrie, le seul document un peu considérable nous renseignant sur l'histoire ancienne de l'Assyrie (vers 1100 av. J.-C.) est le prisme de Teglatphalasar I. Il nomme *parzillu* « le fer », dans l'expression *šukut parzilli* « lance ou javelot de fer », col. VI, 66 (chasse royale). Dans le butin du pays Nord, on ne mentionne guère que l'or, l'argent, le cuivre et le bronze (Note du P. Scheil).

surtout dans les parties montagneuses connues sous le nom de Petit Caucase. Dans ce pays où abondent les mines de cuivre, ce métal semble avoir été réservé pour la parure, alors que les armes étaient toujours en fer, à une époque qui, jusqu'à présent, n'a fourni aucun document écrit même emprunté aux civilisations si anciennes des grands empires du Sud. Les sépultures purement de l'âge du bronze sont rares dans ces régions, et nous avons rencontré le fer à profusion dans les petits dolmens que nous avons, M. J. de Morgan et moi, explorés dans le massif du Lelvar. Ces contrées étaient un grand centre de production du fer dans la haute antiquité et nous voyons, dès le XIIe siècle avant notre ère, figurer dans les inscriptions triomphales des rois d'Assour des tributs de ce métal. L'autorité des rois de Ninive et d'Ourartou (Van) ne s'étendit jamais bien au delà des lacs du Gheuk-tchaï et d'Ourmiah. Nous ne pouvons d'une manière sûre leur attribuer la conquête et la destruction des peuples de l'âge du bronze qui habitaient le Talyche. Ne sommes-nous pas en droit de penser plutôt que cette invasion est due aux peuplades de l'âge du fer qui habitaient en si grand nombre le Petit Caucase? Nous voyons, en effet, le mode d'inhumation que nous avons observé à Aktala et Allah-Verdi, s'importer au Talyche avec les nouveaux venus. La route d'invasion est toute naturelle par la vallée de l'Araxe. En descendant ce fleuve jusqu'au point où il reçoit le Kara-Sou on obtient un accès facile sur le plateau d'Ardébil. L'envahisseur se maintient dans un pays pourvu en abondance d'eau potable. Pour une armée, au contraire, venant de la vallée du Tigre, d'immenses régions salées et de hautes montagnes opposent une barrière naturelle (1).

Nous avons traversé toute cette zone en nous rendant d'Ardebil au lac d'Ourmiah, et, une fois Nir dépassé, nous n'avons plus rencontré de vestiges de l'antiquité.

L'existence des peuples du bronze au Talyche, leur conquête par d'autres peuples possédant des armes de fer, sont des faits qui échappent à l'histoire et qui probablement l'antidatent.

La zone des dolmens semblables à ceux que nous avons explorés, se poursuit, paraît-il, vers le Kizil-Ouzen et plus loin vers le Sud jusqu'au pays des Kialhours dans le Nord du Louristan; il est possible qu'un jour des documents écrits se rencontrent dans les contrées plus voisines de celles soumises à l'influence des grands empires de Ninive et de Babylone et nous donnent la clef de l'énigme.

Les caspi. — Ce que nous connaissons sur l'histoire des peuples qui ont habité les bords de la Caspienne et les régions du Talyche dans l'antiquité se résume à fort peu de chose. Nous savons, par ses inscriptions triomphales, que Téglatphalassar I, vers 1130 avant notre ère, porta la guerre jusqu'aux sources du Tigre et s'avança jusqu'à la Caspienne, « Mer supérieure », et leva sur les peuples vaincus un tribut « de fer, d'or, d'argent et d'airain » (2). Le fer existait donc

(1) Le lac d'Ourmiah, à cette époque reculée, couvrait une surface bien plus considérable que de nos jours.

(2) J. Menant, *Ann. des rois d'Assyrie*, p. 36-37.

dans ces régions à cette époque (1). Pour la question qui nous intéresse, ceci est presque un document moderne. D'autre part, les sépultures chaldéennes et les textes nous montrent que le fer était en usage au XXVe siècle ; or la Chaldée n'est pas un pays producteur de ce métal, c'était pour elle un article d'importation, venant sans doute du Nord des grands fleuves, de ce centre métallurgique dont nous parlent les traditions les plus anciennes. D'autre part, les coquilles provenant du Golfe Persique que nous avons retrouvées dans les sépultures de l'âge du fer à Do-Khalian, montrent que des relations d'échange se faisaient entre les bords de la Caspienne et l'extrémité Sud du plateau persan. N'est-il pas étrange, dans ces conditions, que nous n'ayons pas rencontré un seul document écrit ?

L'histoire reste muette pendant longtemps sur les peuples ayant habité les territoires que nous venons de visiter et d'explorer. Ces régions étaient si éloignées des centres civilisés ! Hérodote est le premier qui en fasse mention. Ouvrons une des grandes pages de l'histoire du monde. Reportons-nous à la veille du plus formidable des conflits de l'antiquité. Désireux de renverser cette muraille d'indépendance qui brave son despotisme oriental, Xercès se prépare à envahir la Grèce. A la voix du Roi des Rois, des confins mystérieux de l'Inde aux rives de la mer d'Ionie, les innombrables multitudes des Asiatiques ont accouru. L'avalanche humaine a franchi l'Hellespont. Le maître voulant mesurer toute l'étendue de sa puissance fait défiler sous ses yeux à Doriscus, dans les plaines de Thrace, cette armée, la plus vaste et la plus hétérogène qui ait jamais été rassemblée.

Hérodote reprenant tous ces peuples nous dit (2) : « Les Caspiens étaient couverts de vêtements de peaux et portaient l'arc de leur pays et le glaive. C'est ainsi équipés qu'ils partirent en guerre. Ils avaient pour chef Ariomardus, frère d'Artyphius (3). »

Au temps de Darius ces mêmes Caspi faisaient déjà partie de l'empire des Perses ; leur territoire relevait des XIe et XVe satrapies qui payaient, à elles deux, un tribut de 450 talents.

Hérodote écrivait au Ve siècle avant notre ère. Six siècles plus tard, Strabon, dans sa Géographie, décrit ces mêmes pays (4) :

« La seconde section, nous dit-il, commence à partir de la mer Caspienne... Eratosthène décrivant ce que les Grecs connaissaient du périple de cette mer, compte 5 400 stades pour la partie de ses côtes qui borde l'Albanie et le pays des Cadusii, 4 800 stades pour celle qui baigne les possessions des Anariakes, des Mardes et des Hyrcani jusqu'à l'embouchure du fleuve Oxus... (1).

« Les populations nomades qui bordent la mer Caspienne, tout de suite à gauche de l'entrée,

(1) J. de Morgan, *Les premiers âges des métaux dans l'Arménie russe*, p. 200-202.
(2) Hérodote, l. VII, ch. 67.
(3) Hérodote, l. III, ch. 92.
(4) Strabon, VI, 1, trad. A. Tardieu.
(5) Strabon, l. XI, ch. VII, 1.

sont connues aujourd'hui sous le nom de Daœ, ou mieux sous celui de Daœ-Parni, vu qu'à la dénomination générale on ajoute habituellement cette désignation particulière. Le territoire de ces populations est séparé de l'Hyrcanie par un vaste désert intermédiaire ; puis, immédiatement après, commence l'Hyrcanie ; c'est à la hauteur de cette contrée que la Caspienne devient proprement une mer, aspect qu'elle conserve jusqu'au pied des montagnes de Médie et d'Arménie. Ces montagnes qui, dans leur partie basse, se creusent en manière de croissant, viennent finir en quelque sorte au bord de la mer, et forment bien réellement le fond du golfe Caspien. On trouve là, échelonnées à partir de la mer, et en remontant jusqu'au sommet, différentes populations ; d'abord dans des limites assez resserrées, quelques tribus albaniennes et arméniennes, puis sur un espace beaucoup plus étendu, les Gèles, les *Cadusii,* les Amardes, les Gyrtii, les Anariakes, et maintes autres tribus que la nature des lieux âpres et stériles a réduites à vivre de brigandage et à délaisser les travaux de l'agriculture pour les habitudes des guerriers. Toutefois ce sont les *Cadusii* qui occupent la plus grande partie de cette côte montagneuse ; leur territoire peut avoir 5000 stades de longueur, c'est du moins ce que dit Patrocle, qui estime, en même temps, que l'étendue de la mer Caspienne ne diffère pas sensiblement de celle du Pont-Euxin ; mais dans tout le territoire des Cadusii le sol est particulièrement pauvre et aride (1). »

« A propos des Cadusii nous dirons qu'ils possèdent une infanterie presque aussi nombreuse que les Ariani, que leurs gens de trait sont d'une adresse incomparable, et que leurs cavaliers, dans les terrains difficiles, mettent pied à terre et combattent avec la même solidité que l'infanterie. Du reste, si quelque chose entrava l'expédition d'Antoine dans ce pays, ce ne fut pas tant la nature du terrain que la perfidie du roi d'Arménie, Artavasde... »

Nous le voyons, les Caspi d'Hérodote ont fait place aux Cadusii de Strabon. Les renseignements que donnent les auteurs anciens sont fort maigres et ont trait à des périodes historiques relativement récentes.

Par leur position géographique, la configuration de leur sol abrupt, pauvre et d'accès difficile, les parties hautes du Talyche persan, que nous avons explorées, sont restées pendant l'antiquité en dehors des voies naturelles de pénétration militaire et même commerciale. Au temps de Strabon, le transit de l'Asie centrale vers l'Europe se faisait par les vallées de l'Oxus et de l'Araxe, contournant par le Nord le Talyche et la steppe de Moughan, alors que le commerce des régions plus méridionales avait recours à la route, encore suivie de nos jours par les caravanes qui vont d'Hamadan sur Ourmiah et l'Asie antérieure. Si le Talyche est resté, au temps des Romains et des Grecs, en dehors de l'action étrangère, il semble en avoir été de même aux époques plus reculées. De nom ces pays relevaient des rois achéménides, qui, du reste, semblent n'y avoir laissé aucune trace de leur autorité. Même remarque en ce qui concerne les souverains de Ninive : leur activité s'est toujours beaucoup plus portée vers les régions riches sises à l'Ouest ou au Sud de leurs domaines. Aussi, durant tout le cours de nos recherches parmi ces peuples qui ont habité les

(1) Strabon, l. XI, ch. XII, 4.

bords Sud-Ouest de la Caspienne, n'avons-nous jusqu'à présent découvert aucune de ces inscriptions triomphales, aucun de ces tells dont les briques ou les tablettes viennent donner les annales. Dans toute cette zone, tous ces documents font défaut. Tout, au contraire, semble indiquer la plus haute antiquité pour les sépultures de l'âge du bronze que nous avons été assez heureux pour trouver intactes.

Les Chaldéens faisaient usage du fer au xxve siècle avant notre ère ; nous n'avons aucune raison pour ne pas accorder au moins la même antiquité aux races qui sont venues porter, au Talyche, le fer avec leur domination.

Quant aux grands dolmens de l'âge du bronze à quelle époque remontent-ils ? c'est une question à laquelle il nous est impossible de répondre. Les travaux de la science moderne transforment chaque jour les légendes du passé le plus lointain en pages d'histoire ; mais en reculant les limites de l'inconnu, elles ne font que rendre plus impénétrable encore le seuil mystérieux des commencements.

TABLE DES MATIÈRES

Préface par J. de Morgan. . . . . V-VII

CACHETS ET CYLINDRES ARCHAÏQUES

Par G. Jéquier.

[1-27.]

Pages.

Cachets. 2
Cylindres. 5
Lions. 7
Taureaux. 10
Lions et taureaux. 13
Chèvres sauvages. 15
Gazelles. 18
Antilopes. 19
Cerfs. 20
Quadrupèdes divers. 21
Animaux fantastiques. 22
Hommes. 23
Poissons, serpents, scorpions. 24
Ornements. 24
Conclusions. 25

DÉCOUVERTE D'UNE SÉPULTURE ACHÉMÉNIDE A SUSE

Par J. de Morgan.

[29-58.]

Sépultures de l'époque élamite. 32
Sépultures gréco parthes. 33
Découverte de la sépulture d'époque achéménide. 34

Date de la sépulture. 37
Nature de la sépulture. 38
Description de la sépulture.. 41
Mobilier funéraire : Alabastrons. 42
— Patère.. 43
Bijoux. — Première parure. — Torque.. 43
— — Bracelets. 48
— Deuxième parure. — Collier. 49
— — Boucles d'oreilles. 50
— — Boutons. 51
Bijoux divers. — Collier de perles fines. 51
— Collier de gemmes et d'or. 52
— Perles de la coiffure. 54
Amulettes. — Sphynx à tête de bélier. — Lion ou chat en or. — Colombe en or. — Colombe en lapis-lazuli. — Amulette d'agate. 55
Pendentifs en cornaline. — Disques en or. — Pendentifs en or et pierres. — Montures de pendentifs. — Perles montées en or. — Pierres taillées. 56
Étoffes. — Monnaies.. 57

FOUILLES DE MOUSSIAN

Par J.-E. Gautier et G. Lampre.

[59-149.]

Géographie et topographie de la région.. 59
Description de Tépé Moussian. 62
Travaux à Tépé Moussian. 64
Sépultures de Tepé Khazinèh. 72
Nécropole de Tépé Aly-Abad. 73
Tépé Mohr. 81
Tépé Mohamed-Djaffar. 81
Tépé Mourad-Abad. 83
Tépé Fakhr-Abad.. 84
Description des objets découverts. — Brique cuite. 84
— Pierre. 85
— Terres cuites. 88
— Métaux.. 91
— Sceaux et cachets. 91
Céramique. — Fragments décorés. 92
— Dessin géométrique. 95
— Le rectangle. 104
— Le losange. 106
— La croix. 109
— Le cercle.. 111
— Figurations végétales.. 111

Céramique. — Figurations animales. — Quadrupèdes. 116
— — Gazelles. 118
— — Chèvres sauvages. 125
— — Carnassiers. 127
— — Oiseaux. 127
— — Insectes. 130
— Figurations humaines. 131
Céramique des sépultures. 136
Vases en albâtre. 143
Le bronze. 144
Conclusions.. 147

LES TUMULI DE BAHREIN

Par A. Jouannin.

[149-157.]

LA REPRÉSENTATION DU LION A SUSE

Par G. Lampre.

[159-176.]

Cachets et empreintes. 160
Lions de pierre.. 160
Bas-reliefs. 162
Lions émaillés. 164
Petit lion en calcaire. 168
Lion en agate (camée). 169
Têtes de lion en or. 170
Lion de bronze.. 171

MONNAIES DE L'ÉLYMAÏDE

Par Allotte de La Fuye.

[177-243.]

Introduction.. 177
Étude des types et symboles. 183
Types des revers. 190
Symboles. 201
Étude des légendes. 205

Discussion des attributions. 218
Description des monnaies. 230

STATUE DE LA REINE NAPIR-ASOU

PAR G. LAMPRE.

[245-250.]

RECHERCHES AU TALYCHE PERSAN EN 1901

PAR H. DE MORGAN.

251-341.

Nécropoles des âges du bronze et du fer. 251
Qal'a. 253
Khodja-Daoud-Köpru. 254
Namin. 260
Tchila-Khané. 269
Lor-Daghi. 279
Chagoula-Derré. 281
Vadjalik. 288
Tach-Köpru.. 294
Hassan-Zamini.. 296
Chir-Chir. 305
De Chir-Chir au Kergan-Roud. 310
Agha-Evlar. 312
Do-Khalian. 331
L'âge de la pierre. 335
L'âge du bronze. 336
L'âge du fer.. 337
Les Caspi. 339

TABLE DES PLANCHES HORS TEXTE

Pages.

I. — Empreintes de cylindres archaïques. 20

II. — Sépulture achéménide de Suse. — Position du squelette dans le sarcophage de bronze. — Disposition des bijoux, des alabastrons et de la patère d'argent. 40

III. — Patère d'argent. 43

IV. — Bijoux achéménides. —Torque en or avec incrustations. — Perles et pendeloques d'or, lapis, cornaline et pâte émaillée. 44

V. — Bijoux achéménides. — Bracelets et pendants d'oreilles en or avec incrustations. — Cóllier de perles fines. — Collier de perlettes d'or et de gemmes. 48

VI. — Bijoux achéménides. — Collier à pendeloques, or et inscrustations. — Collier de perles d'or et de gemmes.. 50

VII. — Type de la céramique peinte de Moussian (nécropole de Tépé Aly-Abad). 140

VIII. — Lions de pierre. — Style archaïque. 160

IX. — Lion de bronze. — Époque achéménide. 170

X. — Numismatique. — 1 à 6 : Kamnaskirès. — 17 à 33 : Orode I. 244

XI. — Numismatique. — 34 à 40 : Orode I. — 41 à 69 : Orode II. 244

XII. — Numismatique. — 70 à 102 : Orode II. 244

XIII. — Numismatique. — 103 à 116 : Orode II. — 117 à 136 : Phraate. — 138 : Phraatake (?). 244

XIV. — Numismatique. — 139 : Kamnaskirès. — 140 à 144 : Orode I. — 145 à 149 : Orode II. — 150 à 152 : Phraate. — 153 : X. — 154 à 158 : Orode III. — 169 à 175 : Orode IV. — 176 à 178 : Y. — 179 à 182 : Z. — 183 à 186 : Vologèse.. 244

XV. — Statue de bronze de la reine Napir-Asou. — Face et côté droit. 246

XVI. — Statue de bronze de la reine Napir-Asou. — Vue de dos et côté gauche. 249

XVII. — Plan de l'acropole de Namin. 266

XVIII. — Plan de la nécropole de Vadjalik.. 298

XIX. — Vue à vol d'oiseau de la nécropole d'Agha-Evlar.. 317

XX. — Carte du Talyche. 341

CHARTRES. — IMPRIMERIE DURAND, RUE FULBERT.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY